

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX

ET

AUTRES TRANSACTIONS PRINCIPALES

ENTRE TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE

DEPUIS LA PAIX DE WESTPHALIE

OUVRAGE COMPRENANT

LES TRAVAUX DE KOCH, SCHOELL, ETC

Entièrement refondus et continués jusqu'à ce jour

PAR M. LE COMTE DE GARDEN

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

TOME QUATORZIÈME

PARIS : AMYOT, 8, RUE DE LA PAIX

SUITE

DE LA

QUATRIÈME PÉRIODE

OU

HISTOIRE DES TRAITÉS

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DE 1815.

1791—1815.

QUATRIÈME PÉRIODE,

OU

HISTOIRE DES TRAITÉS

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DE 1815.

1791—1815.

CHAPITRE XLI (SUITE).

TRAITÉS DE PARIS DU 30 MAI 1814 (SUITE).

SECTION III.

CAMPAGNE DE 1813.

« J'arrive à un moment critique : la grande question de la suprématie de la France va se décider. Cette lutte durera plusieurs jours; c'est un combat de géants.... Cinq cent mille hommes vont en venir aux mains; trois mille pièces de canon vont ébranler la plaine ! Au milieu de ce prodigieux mouvement d'hommes et de chevaux, que puis-je distinguer? Rien que le tableau d'un vaste carnage. »

(Baron Fain.)

« Ainsi pouvaient se renouveler les journées de Zama et de Pydna, et une seule journée décider du sort de plus puissant Empire. »

Observation préliminaire. — Une maxime du *Grand Frédéric.* — La diplomatie et sa prodigieuse influence. — La ligue contre *Napoléon* avait-elle sa raison d'être. — Principes du *Traité de Concert.* — Caractère du grand litige européen. — De l'intégralité des pièces historiques. — Régime politique sous le premier Empire. — Puissance de l'opinion publique. — *Bellum internecivum entre Napoléon* et « le tyran des mers. » — *Napoléon* mourant stigmatise les Anglais ses assassins.

§ I. Retour de Napoléon a Paris. — Récapitulation de la campagne de 1812. — Un crime d'État contre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche.

Pape à l'Empereur. — Nouvelles tentatives d'accommodement. — Entrevue de *Pie VII* et de *Napoléon*. — Le Saint-Père est obsédé par plusieurs cardinaux. — Scène de la signature du concordat. — Dire de l'empereur d'Autriche à cette nouvelle. — Lettre de *Napoléon* pour apaiser le Saint-Père.— De la reconstruction de la patrie italienne. — Projet de réformation européenne. — Grâce accordée aux cardinaux *Doria* et *Ruffo*. — Regrets du Saint-Père. — Publication des articles. — Retour des cardinaux *Pacca* et *Consalvi*. — Conseils donnés au Pape. — Désunion dans le Sacré-Collége.— Rétractation du Pape et son allocution aux cardinaux. — Paroles menaçantes de *Napoléon*. — Souvenir de la fameuse allocution de Bréda. — Vains efforts pour ramener le Pape. — Le concordat est déclaré loi de l'Empire. — Texte du concordat signé le 25 janvier 1813. — Lettre du Pape à *Napoléon* pour la révocation de cet acte.

§ V. Défection de la Prusse. — Alliance de Kalisch, 27 et 28 février 1813. — Généreuse résolution de l'empereur *Alexandre*. — Proclamation déclarative des principes de l'Alliance, à Varsovie, 10 février 1813. — On ne fait la guerre qu'avec de l'or et du sang. — *Napoléon* demande 350 000 hommes. — Les biens des communes produiront 370 millions. — Défection de *York* par les intrigues de l'Angleterre. — Communication faite au Sénat, le 10 janvier 1813. — Discours de *Cambacérès*. — Rapport du ministre des relations extérieures, 9 janvier. — Pièces relatives à la défection d'*York*. — Lettres du comte de *Saint-Marsan*, du duc de *Tarente*, des généraux *York* et *Massenbach*. —Motifs du sénatus-consulte pour la levée de 350,000 hommes. — Adoption du projet et adresse à l'Empereur. — L'entente cordiale s'établit entre l'Autriche et la confédération du Nord. — Un mot de M. de *Metternich* à ce sujet. — Note échangée entre le comte de *Nesselrode* et M. de *Lebzeltern*, à Kalisch, le 17-29 mars 1813. — Démarche de la Prusse à l'occasion de l'affaire d'*York*. — Le prince *Hatzfeldt* et le général *Krusemark* sont envoyés à Paris. — Desseins de *Napoléon* à l'égard de la monarchie prussienne. — Habileté du cabinet de Berlin; création d'une nouvelle armée. — Édit du 3 février 1813. — Traité de paix, d'amitié et d'alliance entre la Russie et la Prusse, à Kalisch, le 16-28 février, et à Breslau, le 27 février 1813; prince *Koutousof* : M. de *Hardenberg*. — Convention supplémentaire du traité de Kalisch, signée à Breslau, le 19 mars 1813; comte de *Nesselrode*; baron de *Stein* : baron de *Hardenberg*; général *Scharnhorst*.—Dissolution de la confédération du Rhin.— Proclamations de *Koutousof*, de *Barclay* et de *Wittgenstein*. — Déclaration du grand-duc de Mecklenbourg-Strélitz. — L'Empereur arrive à Breslau, le 15 mars. — Notification du cabinet de Berlin au ministre de *Napoléon*. — Acquittement du général *York*. — Le comte *Kotchoubeï* est nommé président de l'administration de la Lusace. — Convention du 7 avril entre la Russie et la Prusse ; conseiller privé *d'Anstett* : comte de *Lottum*. — Pièces diplomatiques relatives à la défection de la Prusse. — Rapport du duc de *Bassano*, communiqué au sénat, le 1er avril 1813. — Annexes du rapport : — A. Pièces relatives à l'alliance.—N° 1. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan* (24 mars 1811). — N° 2. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan* (5 avril 1811). — N° 3. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan* (16 mai 1811). — N° 4. Lettre du roi de Prusse, à son ministre à Paris. — N° 5. Lettre de M. le baron de *Krusemarck* à M. le duc de *Bassano*, ministre des relations extérieures. — N° 6. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan* (22 février 1812). — N° 7. Extrait d'une lettre de M. le comte de *Saint-Marsan* (8 mars 1812.) — N° 8. Extrait d'une dépêche de M. de

Saint-Marsan (18 avril 1812). — B. Traités et conventions pour l'établissement de l'alliance. — N° 1. Traité d'alliance du 24 février 1812, entre S. M. l'Empereur et Roi, et S. M. le roi de Prusse. — N° 2. Articles séparés et secrets. — N° 3. Convention spéciale entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, et S. M. le roi de Prusse, signée à Paris, le 24 février, ratifiée à Berlin, le 4 mars 1812. —N° 4. Seconde convention spéciale entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, et S. M. le roi de Prusse, signée à Paris, le 24 février, ratifiée à Berlin, le 4 mars 1812. — C. Pièces relatives à la défection du général d'*York*.— N° 1. Lettre du général d'*York* au maréchal duc de *Tarente*, (30 décembre 1812), — N° 2. Lettre du lieutenant-général de *Massenbach* au maréchal duc de *Tarente*. — N° 3. Convention. — N° 4. Déclaration du général d'*York*. — N° 5. Proclamation du général d'*York*. — D. Pièces relatives aux dispositions prises par la Prusse au sujet de la défection du général d'*York*. — N° 1. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan*, (5 janvier 1813). — N° 2. Publication faite par ordre du gouvernement prussien (19 janvier) —N° 3. Copie d'une lettre de S. M. le roi de Prusse à S. M. le roi de Naples. — E. Pièces relatives à la mission du prince d'*Hatzfeldt* à Paris. — N° 1. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan* (7 janvier 1813). — N° 2. Extrait d'une dépêche de M. de *Saint-Marsan* (11 janvier 1813). — F. Extrait d'un rapport sur la connivence du général *Bülow*. — G. Édits pour les levées ordinaires. — N° 1. Premier édit, du 3 février. — N° 2. Ordonnance abolissant les exceptions qui avaient lieu dans le mode de recrutement pour la durée de la guerre. — N° 3. H. Ordonnance qui acquitte le général d'*York*, ordre du jour (22 mars 1813). — I. Note du gouvernement prussien. — *Observations dictées par Napoléon, sur la note remise par M. de Krusemarck.* — Réponse du ministre des relations extérieures, à la note précédente. — Rupture des relations diplomatiques et envoi des passe-ports demandés.

§ VI. Affaires de la Saxe; 25 février. — 12 mai 1813. — Le Roi s'éloigne de Dresde, et créé une commission de gouvernement; publication du 23 février 1813. — Lettre datée de Breslau 9 avril, par laquelle le roi de Prusse engage le roi de Saxe à se réunir aux alliés. — Réponse évasive de *Frédéric-Auguste*, 16 avril. — Griefs allégués pour traiter le roi de Saxe en captif et son pays en conquête. — Exposé justificatif de la conduite du roi *Frédéric-Auguste*.

§ VII. Participation de la Suède a la guerre. — I. Rapport du ministre des affaires étrangères baron *d'Engestroem;* historique des relations de la Suède avec la France, motifs du changement de politique du cabinet de Stockholm; 7 janvier 1813.—Pièces importantes annexées au rapport du ministre. — II. Note du ministre de France, le baron *Alquier*, au ministre d'État baron d'*Engestroem*, en date de Stockholm, le 13 novembre 1810. — III. Réponse du ministre d'État au baron *Alquier :* Stockholm, 28 novembre 1810. — IV. Lettre du Prince Royal à l'Empereur des Français; Stockholm, 11 novembre 1810. — V. Lettre du Prince Royal à l Empereur des Français; Stocholm, 19 novembre 1810. — VI. Lettre du Prince Royal à l'Empereur des Français; Stockholm, 8 décembre 1810. — VII. Lettre du Prince Royal à l'Empereur des Français; Stockholm, 17 décembre 1810. — VIII. Note du baron *Alquier* au baron d'*Engestroem* ; Stockholm, 26 décembre 1810. — IX. Réponse du baron d'*Engestroem* à la note précédente ; Stockholm, 31 décembre 1810. — X. Note du baron d'*Engestroem* au baron *Alquier;* Stockholm, 5 janvier 1811. — XI. Lettre du Prince Royal à l'Empereur des Français; Stockholm, 24 mars 1812. — XII. Note du baron d'*Engestroem* au comte

de *Neipperg*, ministre d'Autriche. — XIII. Note de M. d'*Ohsson*, chargé d'Affaires de Suède, au duc de *Bassano*; Paris, 28 mars 1812. —XIV. Note du baron d'*Engestroem* à M. de *Cabre*, chargé d'affaires de France; Stockhlom, 20 décembre 1812. — XV. Réponse de M. de *Cabre* au baron d'*Engestroem*; 21 décembre 1812. — XVI. Lettre du baron d'*Engestroem* à M. de *Cabre*; 23 décembre 1812. — XVII. Réponse de M. de *Cabre* à la lettre précédente. — M. de *Cabre* quitte honorablement Stockholm le 27 décembre. — La Suède devait-elle abandonner la cause de *Napoléon ?* — Le Prince Royal a sainement apprécié les intérêts de la Suède, en s'alliant à la Russie et en acquérant la Norvége. — La Suède ne pouvait pas prétendre à la restitution de la Finlande. — Reprise des négociations avec l'Angleterre et la Russie. — Le Danemark se refuse à la cession de la Norvége. — Traité de concert et de subside signé à Stockholm, le 3 mars 1813, entre la Grande-Bretagne et la Suède: MM. *Hope* et *Thornton* : baron d'*Engestroem* et baron de *Wetterstedt.* — Protestation en France contre la cession de la Guadeloupe. — Traité d'alliance entre la Prusse et la Suède, signé à Stockholm, le 22 avril 1813.—Traité de paix et d'amitié entre l'Espagne et la Suède, signé à Stockholm, le 19 mars 1813; don *Moreno y Daoiz*, MM. d'*Engestroem* et de *Wetterstedt.*— Traité d'amitié et d'alliance défensive, entre l'Autriche et la Suède, signé à Langres, le 2 février 1814; prince de *Metternich :* M. de *Bildt.* — *Napoléon* fait menacer la Suède d'un envoi de 40,000 hommes. — Célèbre lettre du 23 mars, adressée par le Prince Royal à *Napoléon.* — Nouveau plan du Prince Royal pour renverser *Napoléon.* — Mot de *Fouché* sur la conjuration de 1803. — Lettre du maréchal *Davout*, annonçant l'arrivée du général *Moreau*, le 6 août à Helsinborg.

§ VIII. Guerre en Allemagne, *depuis l'arrivée des Russes sur le territoire prussien, jusqu'à l'armistice de Poischwitz;* 4 *décembre* 1812, 4 *juin* 1813. —Théâtre de la guerre, forces de *Napoléon.* — Discussion entre *Murat* et *Davout.* — Le prince *Eugène* sauve les débris de l'armée française. — Marche des armées russes. — L'empereur *Alexandre* reste à Kalisch jusqu'au 7 avril. — Tableau synoptique de l'armée française en Allemagne. — L'armée prussienne, commandée par *Blücher*, *York* et *Bülow*, est placée sous les ordres du commandant en chef russe. — *Koutousof* meurt, et est remplacé par *Wittgenstein :* généraux *Gortchakof*, *Tchernitchef*, *Winzingerode, Benkendorf, Vorontsof, Dœrnberg, Barclay*, *Sacken.* — La ville libre de Hambourg tente de recouvrer son indépendance. — Entrée des Russes à Hambourg. — Combat de Lunebourg, le 2 avril. — Combat de Mœckern, le 5 avril. — *Napoléon* arrive à Mayence, le 16 avril : sa proposition à l'Autriche pour la Silésie. — Combat de Weissenfels, le 30 avril. — Le maréchal *Bessières*, duc d'*Istrie,* est tué d'un coup de canon. — La grande armée alliée est concentrée à Leipzig. — Ardeur de *Napoléon* à provoquer une bataille ; état des forces respectives. — Plan hardi de *Wittgenstein.* — Bataille de Lützen ou Gross-Gerschen, le 2 mai ; lutte héroique des deux armées, victoire des Français. — Résumé des bulletins respectifs. — Proclamation du 3 mai. — Conséquences de la journée de Lutzen pour *Napoléon.* — Mouvements des deux armées. — Considérations sur la première partie de la campagne. — Entrée des Français à Dresde, 8 mai. — MM. de *Montesquiou* et de *Serra*, sont chargés de provoquer le retour du Roi de Saxe. — Lettre comminatoire de *Napoléon.* — Appréciation de la conduite résignée de *Frédéric-Auguste.* — Solennité de la rentrée du Roi dans sa capitale. — La Saxe nourrit un demi-million de soldats. — Importance de Torgau pour *Napoléon.* — *Thielmann* remet les clefs, et passe au service de la Russie. — Le prince *Eugène* retourne en Italie

et crée une quatrième armée.—*Napoléon*, veut s'entendre avec la Russie pour se débarrasser des Autrichiens. — Le duc de *Vicence* n'est pas admis au quartier des alliés. — Puissante combinaison militaire de *Napoléon*. — Les alliés se préparent à une seconde bataille. — Force et disposition des armées respectives. — Combats de Bischofswerda, 12 mai, de Weissig et de Kœnigswartha, 19 mai. — Batailles de Bautzen et de Wurschen, 20 et 21 mai. — Les alliés se reforment à Gœrlitz. — Mort du maréchal *Duroc*, ses pressentiments. — *Barclay de Tolly* remplace *Wittgenstein*, dans le commandement. — Combat de Haynau, 26 mai. — Reprise de Hambourg par *Davout*; désastre de cette ville. — Lettre du 7 mai, prescrivant des rigueurs extraordinaires.

§ IX. Affaires du Danemark. — *Alliance de Copenhague du* 10 *juillet* 1813. — Rappel des événements antérieurs. — Particularités sur le bombardement de Copenhague. — Négociations à Saint-Pétersbourg, à Copenhague et à Londres; le prince *Dolgorouki*, M. de *Mœrner*, le comte de *Moltke*, le comte de *Bernstorff*. — Le roi de Danemark refuse péremptoirement l'échange de la Norvége. — M. de *Kaas* est envoyé auprès de *Napoléon*. — Traité d'alliance entre la France et le Danemark, signé à Copenhague, le 10 juillet 1813, et accompagné de dix articles secrets; M. de *Rosenkranz : M. Alquier*. — Arrière-pensée de *Napoléon* à l'égard de la Poméranie. — Rapport du duc de *Bassano* à l'Empereur, Dresde 20 août 1813. — Déclaration de guerre du Danemark à la Suède; Copenhague 3 septembre 1813. — Exposé semi-officiel français concernant les affaires du Danemark et de la Suède. — Politique des Anglais caractérisée. « *Ils prennent les Français pour des Indous !* »

§ X. Armistice de Poischwitz et de Neumarkt; 4 juin, 26 juillet 1813. — Pratique favorite de *Napoléon* à la guerre et dans les negociations. — Démarches pour un armistice. — Pouvoirs du duc de *Vicence*, 18 mai. — Dictée originale de l'Empereur pour servir de direction. — Instructions verbales pour une double négociation. — L'empereur *Alexandre* communique aux alliés le message de *Napoléon*. — Lettre du comte de *Nesselrode* au duc de *Vicence*, 20 mai. — Réponse du duc de *Vicence*, 25 mai. — Seconde lettre du comte de *Nesselrode*. — Lettre du comte *Chouvalof* au duc de *Vicence*. — La médiation autrichienne inévitable. — Les plénipotentiaires se réunissent à Waldstadt, le 30 mai. — Nouvelles instructions signées par le duc de *Bassano*. — Compte rendu de la première entrevue. — Réponse de l'Empereur au duc de *Vicence*. — Réflexions diverses au quartier-général des Alliés. — Conférence de Gebersdorf; trêve de 36 heures, 1er juin. — Tentative du duc de *Vicence* auprès du comte *Chouvalof*, pour la double négociation. — *Napoléon* s'efforce de changer la nature de la négociation. — Il veut faire étendre l'armistice à la Norvége. — Il insiste pour ne traiter qu'avec la Russie. Il annonce la prise de Breslau, et fait expédier de nouveaux pouvoirs au duc de *Vicence*. — Les plénipotentiaires des Alliés se récusent sur ce qu'ils ne sont pas des Diplomates. — Reprise des négociations à Poischwitz. — Lettre du comte de *Nesselrode* motivant le rejet des propositions françaises. — Tentative d'une ouverture directe auprès du comte *Chouvalof*. — Discussion par *Napoléon* des trois points litigieux. — Ultimatum impérieux : « *Dans huit jours je serai à Berlin.* » — Incident pallié d'un mouvement sur Ohlau. — Ordre définitif expédié au duc de *Vicence*. — Les Alliés consentent à la neutralité de Breslau. — *Napoléon* discute les termes de l'article 1er proposé. — L'armistice est conclu le 4 juin. — Analyse de la Convention et désignation des commissaires, comtes de *Flahaut* et *Dumoustier :* prince *Tcherbatof* et ba-

ron *Thuyll.* — Fixation de la ligne des Suédois. — Lettre confidentielle du Prince royal à l'Empereur *Alexandre*, 10 juin. — Attentat du 17 juin contre la Légion de *Lutzow.* — Noble procédé des généraux *Vorontsof* et *Tchernitchef* envers le duc de *Padoue.* — Ordre donné au baron *Carrion de Nisas.* — Autorisation donnée par cet officier au commandant prussien. — Surprise et massacre de la troupe de *Lutzow.* — Retentissement en Angleterre de cette infraction aux lois de la guerre. — Représailles exercées par *Blücher.*

Rapport officiel sur l'attentat du 17 *juin :* Désignation des généraux *Normann* et *Fournier.* — *Carrion de Nisas* à l'audience de *Napoléon.* — Acte de justice du Ministre, duc de *Dalmatie.* — Appréciation de l'armistice au point de vue des Alliés. — Sentiment et réflexions du Plénipotentiaire français.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

L'obligation d'exposer dans son ensemble le mouvement général de la retraite des armées françaises jusqu'au dehors du territoire de la Russie, nous a forcé de laisser un moment dans l'ombre un des épisodes de ce trop mémorable désastre ; nous voulons parler du voyage personnel de l'Empereur *Napoléon*, pour son retour à Paris, et, par suite, de son séjour dans cette capitale, pendant les quatre mois qui ont précédé l'ouverture de la campagne de 1813.

Nous comblerons d'abord cette lacune, et dans cette circonstance comme toujours, fidèle observateur des préceptes d'un grand maître de la politique, choisissant nos autorités parmi les acteurs mêmes ou les témoins des événements, nous relaterons avec soin tout ce que nous ont légué de notions positives et d'enseignements précieux plusieurs de ces hommes qui pouvaient dire, à bon droit, *quod vidi testor.* — C'est l'unique moyen de conserver à l'histoire le privilége qu'elle a d'exposer librement ce qui a été fait, dit, senti et pensé, aux époques dont elle retrace le tableau [1].

[1] Frédéric II voulant faire comprendre que pour fournir à l'histoire des matériaux de quelque valeur « touchant les affaires des Princes, » il fallait avoir siégé dans les Conseils, occupé un poste à la Cour, dans

Aujourd'hui, la tâche que nous avons à remplir, au point de vue conservateur, est de *motiver*, de *justifier*

les ambassades ou au département même des Affaires Étrangères, que nous pouvons définir *le véritable sanctuaire des plus grands intérêts de l'État*, puisque, suivant un axiome de Pitt, « *tout vient du dehors*, » Frédéric disait : « Nous n'avons que trop de *Mémoires* et de *Relations* parmi lesquels il faut s'en tenir au petit nombre d'auteurs qui ont eu des charges, qui ont été eux-mêmes acteurs, qui ont été attachés à la Cour, tels que le sage président de Thou, Philippe de Comines, Mlle d'Orléans, Vargas, fiscal du concile de Trente, le cardinal de Retz, etc.; ajoutons les *lettres* de M. d'Estrades, les *Mémoires* de M. de Torcy, monuments curieux, particulièrement le dernier, qui nous développe la vérité de ce testament de Charles II, roi d'Espagne, sur lequel les sentiments ont été si partagés. »

La recommandation que nous venons de lire est surtout applicable lorsqu'il s'agit *spécialement* des questions de politique pure, des affaires diplomatiques; car la Diplomatie est une science difficile, compliquée, en même temps qu'elle est un art de haute stratégie et de tactique; elle ne peut donc s'apprendre, observe un négociateur émérite, qu'au prix d'un travail assidu pendant une longue succession d'années; tout le monde d'ailleurs n'y est pas apte, et personne n'a le don de la deviner par intuition. Outre la science fondamentale qui est dans les livres, il y a la connaissance des termes, des formes, des usages, des hommes diplomatiques, qui ne saurait se puiser que dans la pratique; connaissance que l'on est parfaitement le maître de croire superflue, quand on ne la possède pas, mais sans laquelle il est impossible de réussir à quoi que ce soit. Ce qui revient à dire « que pour négocier et traiter, en un mot, pour faire de la Diplomatie, » il faut, malgré les exemples contraires qui tendent à se multiplier, au grand dommage des intérêts nationaux, il faut, disons-nous, employer des diplomates, par la même raison que l'on emploie des généraux pour commander les armées, des amiraux pour diriger les escadres, et des jurisconsultes pour décider les points de droit.

Originairement, comme elle était fondée sur les traités d'alliance et de famille, des contrats de mariage, des testaments, des concessions, des chartres, la Diplomatie n'était d'abord qu'une sorte de jurisprudence à l'usage des Souverains; les peuples n'y avaient qu'une part précaire. Dans cette science, le Cérémonial, les formalités de l'Étiquette occupaient beaucoup de terrain. Pour se mettre en scène, un Diplomate devait être muni d'un vaste appareil de connaissances, dont quelques-unes étaient minutieuses ou même bizarres ; on ne pouvait les acquérir qu'à force d'application et d'étude; et, comme l'emploi des facultés intellectuelles, n'importe à quel sujet, tourne toujours au profit des bonnes têtes, il se forma des hommes d'une

l'application décisive qui a été faite des principes fixés par le célèbre *Traité de Concert*[1], vaste système

grande capacité. A l'époque du Congrès de Munster, les affaires furent traitées *pesamment*; mais *solidement*. Plus d'un siècle après, l'édifice était encore debout.

Par la suite, on élagua ce qu'il y avait d'excessif dans le Cérémonial; il resta constitué dans ce qu'il a de sévère et d'imposant : mais en faisant disparaître quelques entraves, la Diplomatie substitua trop libéralement peut-être la raison des *convenances* à la considération du *droit établi*. Il n'y fut plus question que de tirer parti de la *situation du moment*. Dès lors, un profond savoir juridique devint moins nécessaire qu'une certaine habileté, une certaine distinction. Sous ce point de vue, les hommes de Cour, les grands seigneurs, les gens d'esprit étaient parfaitement à leur place. Aussi, envahirent-ils bientôt tout le domaine de la Diplomatie, et on expédia les affaires *lestement*. Mais la raison des convenances n'obtenant pas toujours un entier crédit, on eut recours a un motif dont jusqu'alors la Diplomatie n'avait point fait usage, celui de l'*intérêt des nations*. Ce motif n'eut d'abord qu'une existence purement nominale, et les relations de *commerce*, par exemple, ne parurent que d'une importance secondaire.

Mais successivement le bruit de la fiction éveilla la réalité ; le *système représentatif* commença à se faire jour, et il fallut mettre dans la balance des rapports politiques le poids d'éléments nouveaux. Dès ce moment, il fut impossible que les *vœux*, les *opinions* des peuples, et surtout leurs *intérêts positifs*, *matériels*, de *territoire* même, n'entrassent pas en première ligne dans les transactions des Cabinets. Aussi, à partir de cette époque, la Diplomatie a-t-elle pris une extension prodigieuse; en surcroît des grandes affaires de la politique générale et des relations habituelles de Cour et d'État soigneusement ménagées entre les Puissances, tous les faits si nombreux et si divers de l'*ordre économique*, tous les intérêts de plus en plus développés du *commerce* et de la *navigation*, sont venus prendre dans la sphère des négociations une place considérable, et réclamer une égale vigilance de la part des Ambassades et des Consulats ; l'action de la Diplomatie est alors devenue incessante et universelle, comme l'action de la civilisation elle-même : et soit que discrète et mesurée, prudente et conciliatrice, elle progresse inaperçue; soit que, nouvelle puissance sociale, elle se manifeste dans les Conférences et les Congrès, c'est toujours par son prestige, que les Souverains, demeurés seuls maîtres suprêmes de la politique internationale, parviennent à maintenir ou à rétablir « cet état transitoire heureux » que l'on nomme la Paix.

[1] Voy. pour le développement du projet originaire de la grande Ligue européenne, notre t. VIII, p. 316-353.

de combinaisons politiques auquel ont dû successivement se rallier tous les Cabinets, dans le but de mettre un terme aux ravages de la guerre et « d'établir un système d'équilibre fondé sur une juste répartition des forces entre les Puissances. »

Il s'agit d'abord d'expliquer par les faits et les documents comment l'Europe, « sans cesse attisée » depuis vingt ans par le Cabinet britannique, s'est enfin levée tout entière pour opposer une digue au système d'envahissement de *Napoléon*, et de déterminer entre les peuples et le dominateur, de quel côté se trouvaient la justice et le droit. Était-ce le chef du gouvernement français qui à titre légitime s'était emparé de l'Espagne, du Portugal, du Piémont, et de Rome, lorsque déjà Milan, Venise, l'Illyrie, Naples, Florence, Modène, Parme, Gênes et d'autres parties de l'Italie et de la Suisse étaient tombées au pouvoir de ses armes ou réduites par des traités qu'il scellait du pommeau de son épée? Puis, tandis que l'Allemagne gémissait asservie, ces *motu proprio* qu'il lançait pour décréter simplement que la Hollande, les villes hanséatiques, l'Oldenbourg et le Lauenbourg seraient désormais réunis à l'Empire, étaient-ils autre chose que l'abus continué de la loi du plus fort? Enfin, au milieu des enivrements « du jeu de la force et du hasard, » avait-t-il été équitable, politique, d'enlever à la Prusse la moitié de son territoire et de confisquer la Hesse, Brunswick et le Hanovre? — ou bien les victimes de ces spoliations, les anciens Souverains de ces États pouvaient-ils légitimement prétendre à ressaisir leur couronne, alors que rien n'avait pu les déraciner du cœur de leurs sujets et qu'ils étaient incessament réclamés par le vœu national?

C'est dans ces deux termes en effet qu'était resserrée la question européenne, et *Napoléon* lui-même a re-

connu que l'on pouvait dire alors : « La guerre actuelle, quelque nom qu'on lui donne, est la ligue des vieilles dynasties contre la dynastie nouvelle. Les Puissances liguées ne forment qu'un vœu, l'anéantissement de la dynastie impériale et le rétablissement des anciennes dynasties sur les trônes qu'elles s'obstinent à regarder comme usurpés. »

C'est donc à ce point de vue qu'il faut étudier l'immense litige qui a bouleversé le Continent, et dont nous allons suivre la dernière phase, jusqu'au jour où l'auguste promoteur de l'indépendance européenne, le magnanime Empereur *Alexandre* a pu dire avec une émotion religieuse : « *La cause de l'humanité est gagnée, il n'y aura plus de sang répandu.* »

Quant aux pièces diplomatiques établissant les prétentions respectives des différentes Puissances, nous continuerons à les donner dans leur intégralité; c'est ainsi que nous parviendrons « à faire connaître toute la pensée des gouvernements sur les *points de fait*, aussi bien que sur les *principes* invoqués par chacune des parties, et que nous mettrons les lecteurs à même d'apprécier le talent, l'habileté diplomatique, l'adresse et le tact (comme rédacteurs de documents officiels) des hommes d'État qui ont été chargés, par leur Cour, de soutenir et de faire triompher les intérêts ou les principes qui se trouvent en cause. » Chaque Puissance retrouvera donc ses actes sans aucune suppression. Nous ne croyons pas qu'il soit permis de mutiler un texte officiel, au gré d'un régime quelconque ou des passions du jour. Peut-être cette opinion n'était pas celle de plusieurs historiens; nous pourrions en citer même qui, sans respect pour les droits de la défense, choisissaient les documents à l'avantage d'un parti (*victrix causa!*), faisaient de

courts extraits à leur point de vue exclusif, et espéraient ainsi obliger le lecteur à ne discerner qu'à travers leur prisme, accessible toujours aux couleurs variables de la plus capricieuse des Déesses.

Cette méthode ne nous a point paru convenir dans un livre qui s'adresse au public le plus éclairé, et particulièrement aux juges par excellence en fait de politique. Ce que veulent les diplomates, les publicistes, ce sont des faits constatés et classés avec ordre, l'origine et la filiation des événements, les mobiles des déterminations des Cabinets, et surtout les titres mêmes de leurs litiges, les pièces de leur polémique aussi bien que les textes de leurs transactions.

Ces dernières conditions sont principalement requises pour le période final du règne de *Napoléon*. A ce moment, ainsi qu'il le déclarait lui-même, « sa politique ne pouvait pas être mystérieuse; » lui qui s'était flatté d'avoir créé une nouvelle école, la Diplomatie de la force, il avait rencontré dans la force de la Diplomatie un antagoniste supérieur, qui bientôt lui enleva tous ses alliés; « le héros despote, » suivant l'expression d'un grand homme d'État[1], n'avait donc plus le secours de ses ambassadeurs pour faire prévaloir ses combinaisons, passer des offices impératifs et enjoindre sa volonté : lui qui n'admettait plus rien de la vie publique, telle qu'il l'avait d'abord décrétée[2]; plus de presse, plus de

[1] M. Guizot : *Discours* prononcé à l'Académie française, le 5 février 1857.

[2] Voici l'exposé de la situation par un membre distingué du Conseil d'État, depuis Ministre et Pair de France.

« La Constitution de l'an VIII, en détruisant le système des deux Chambres, leur avait substitué quatre corps, le conseil d'État, le Tribunat, le Corps législatif, le Sénat. Jamais la maxime *diviser pour régner* n'avait mieux reçu son application.

« Le Conseil d'État fut chargé de porter la loi au Corps législatif, et de l'y défendre au nom du Gouvernement.

tribune pour controverser ses actes; lui qui voulait le silence de l'antique Venise autour de son gouvernement, lorsque sonna l'heure du danger, qu'appe-

« Le Tribunat dut y plaider au nom de l'intérêt populaire.

« Le Corps législatif dut écouter et juger.

« Le Sénat fut réservé pour intervenir, quand le Tribunat déclarerait que la Constitution était violée.

« Les garanties, comme on voit, ne manquaient pas. On ne pouvait mieux déguiser leur faiblesse sous leur nombre.

« Un tel échafaudage, bon pour le besoin du moment, ne pouvait durer. NAPOLÉON n'était pas homme à s'arranger longtemps d'une machine aussi compliquée. Le Tribunat fut supprimé; le Corps législatif, resserré de plus en plus dans son rôle passif et muet, vit chaque jour quelqu'une de ses attributions usurpées par les décrets; le Sénat servit d'ornement à la Cour, et enregistra les changements successifs aux constitutions de l'Empire. Le Conseil d'État resta seule assemblée délibérante, seule ayant une part dans les affaires; il hérita de ce que les autres perdirent; lui seul ne pouvait faire ombrage à NAPOLÉON; ses membres étaient nommés par lui, et révocables; ils n'agissaient que comme conseil; leur pouvoir n'était autre que le sien . . . .

« NAPOLÉON, quand il est arrivé au pouvoir, se trouvait dans les circonstances les plus favorables pour réaliser l'*alliance de la monarchie et de la liberté*. La nation, qui redoutait par-dessus tout l'*anarchie*, se serait contentée d'une mesure de *liberté raisonnable;* malheureusement, c'est toujours la situation dans laquelle on est le plus tenté d'établir le *despotisme*.

« Il l'établit en effet, et dans la crainte d'avoir à combattre au dedans les tendances républicaines, il porta au dehors toute l'activité de la nation, et se jeta dans une série de guerres et de conquêtes qui ne pouvait finir que par une catastrophe.

« Lui-même avait pressentiment qu'il ne fondait rien de stable. « Tout cela, disait-il en plein Conseil d'État, durera autant que moi; « mais après moi, mon fils s'estimera heureux, peut-être, s'il a qua« rante mille francs de rente. »

« La fortune n'a pas même voulu que cela durât autant que lui. Plus malheureux qu'ALEXANDRE et CÉSAR, il a survécu à sa puissance et à ses conquêtes.

« Il a vu la France reprendre, après lui, le cours de ses querelles intestines; suspendues par son avénement, elles recommencent dès qu'il a disparu.

« Elles recommencent même avec une nouvelle force, parce qu'il a excité, pour les faire servir à son usage, les passions qui la nourrissent.

« Il a excité un besoin immodéré d'émotions et de changements,

lait inévitablement une semblable compression, il dut bien cependant, pour communiquer avec l'Europe, recourir à la voie de la presse, et s'expliquer à la tribune devant le Sénat et le Corps législatif. C'est là que d'habiles orateurs venaient exposer les desseins du maître. C'est de là aussi que les propres discours de *Napoléon*, les rapports de son Ministre des Relations Extérieures et les exposés de motifs de ses Conseillers d'État allaient partout retentir, soit pour imposer aux ennemis de l'Empereur, soit pour raffermir la foi ébranlée de ce qui lui restait d'adhérents. Nous avons, dans le cours de ce travail, donné place à ces divers documents qui offrent aujourd'hui plus d'un genre d'intérêt. Si, d'une part, on y voit les hommages de l'adulation revêtant presque les formes de l'apothéose, ce qui rendra d'autant plus affreux les *considérants*, proposés dans le Sénat pour l'*Acte de déchéance;* d'autre part, on reconnaîtra que jamais déclarations ou manifestes des Puissances étrangères n'ont surpassé la violence de ces Philippiques, de ces appels solennels à la pression de l'Opinion, notamment contre le *tyran des mers*, comme l'on disait alors; aussi, nulle part ailleurs on ne saurait trouver plus

par le spectacle journalier de rois détrônés, de dynasties renouvelées.

« Il a rendu difficile pour longtemps la tâche de ses successeurs. Une nation accoutumée à la guerre ne rentre pas aisément dans les habitudes de la paix. Elle ne se souvient que de la gloire, et non de ce qu'elle a coûté; elle se croit humiliée parce qu'elle n'humilie plus les autres; son activité, qui n'a plus d'aliments au dehors, se tourne en querelles intestines.

« NAPOLÉON, de la hauteur où il était placé, a vu les hommes plus petits et plus méprisables qu'ils ne sont, et c'est ce qui l'a perdu. Il a soulevé contre lui, par l'abus de la force, peuples et souverains, et dans son pays même, il s'est fait de dangereux ennemis. »

(Comte PELET DE LA LOZÈRE.)

profondément empreint le caractère de cette lutte suprême qui s'était engagée entre *Napoléon* et la formidable ligue des peuples et des rois ; mais surtout le caractère de ce *bellum internecivum* dont la Grande-Bretagne sortit victorieuse, en faisant briller comme trophée le sceptre maritime de l'Univers, tandis que le guerrier si long-temps redoutable, entraîné captif sur un rocher de l'Océan, allait expier sa terrible domination dans le supplice d'une longue agonie ; agonie cruelle, dont il ne se releva un moment que pour jeter au monde ce dernier cri de désespoir et de vengeance : « *Je meurs d'une mort prématurée, assassiné « par l'oligarchie anglaise et son sicaire. La nation « anglaise ne tardera pas à me venger.* » (*Testament de* Napoléon : *Art.* 5.)

---

§ I.

Retour de Napoléon à Paris, 18 *décembre* 1812.

« Le salut inespéré de *Napoléon*, sa présence soudaine à Paris, et les armées nouvelles qu'il créait tout à coup, démentirent sans doute bien des conjectures; mais le pronostic principal dura.... Plus on songea à cette défaite à laquelle le général seul avait échappé, plus on la déplora, et plus on se dit que la faute et la calamité avaient été trop grandes pour n'être pas mortelles. »

(Villemain.)

Il est d'abord nécessaire de rappeler ici quelques dates. On a vu que *Napoléon* entré vainqueur dans Moscou, le 14 septembre 1812, ne se trouvait plus, peu d'heures après, que le possesseur précaire des ruines de la métropole incendiée. Ce terrible sinistre était le seul qui ne se fût pas offert à ses prévisions. Il avait tout calculé, tout, hormis ce qui pouvait en un seul jour mettre sa conquête à néant. En effet, *Napoléon*, en marchant sur Moscou, avait un triple dessein : il voulait surprendre et écraser les armées russes; frapper, au foyer même des richesses de l'Empire, des contributions immenses; expédier rapidement vers la France ce nouveau trésor; puis, par une machination ténébreuse, incroyable, inouïe dans les annales de la politique de *Machiavel*, et dont plus tard nous expliquerons les curieux détails, il devait jeter les finances de la Russie dans un chaos inextricable, et ruiner ainsi pour longtemps son crédit, son commerce et sa fortune publique[1]. C'était à la

[1] Et qu'on ne suppose pas qu'un tel plan fût chimérique. C'était pour Napoléon un moyen dès longtemps expérimenté et parfaitement

condition d'accomplir tous ces projets, que *Napoléon* s'estimait pouvoir rester le seul maître de l'Occident.

Mais lorsque, au milieu des cendres de la nouvelle Sagonte, l'Empereur des Français s'était vu obligé d'improviser un système tout différent de celui qu'il avait si longtemps médité, il avait fait secrètement proposer la paix à l'Empereur *Alexandre*[1], en offrant de lui laisser désormais « une entière liberté d'action à l'égard de la Turquie d'Europe, non plus seulement jusqu'au Danube, mais bien jusques et y compris Constantinople[2], » ainsi que l'avaient fixé d'autres arrangements, lorsque fut arrêté entre les deux monarques

sûr; il l'avait inventé d'abord contre l'Angleterre; mais, plus tard, dans la guerre de 1809, il s'en était fait un puissant auxiliaire pour abattre l'Autriche, dont les finances, bientôt réduites à un état déplorable, forcèrent le trésor impérial à des banqueroutes réitérées, qui entraînèrent même la chute de la banque de Vienne.

[1] Voy. t. XIII, p. 452, 454.

[2] *Ibid.*, t. X, p. 237, 243. Articles secrets du traité de Tilsitt — p. 244, 262 : Entretiens de l'Empereur ALEXANDRE et du chancelier, comte ROUMANTSOF, avec l'Envoyé français, général SAVARY.

Il est important de noter ici que lorsque ces entretiens avaient lieu, l'*incorporation des provinces danubiennes à l'empire de Russie avait obtenu déjà l'assentiment de l'Angleterre*, qui, l'année précédente, était l'alliée de cet empire. En effet, le 20 février 1807, après que le gouvernement turc eut refusé à lord ARBUTHNOT le renouvellement de l'alliance de 1799 et le renvoi de l'ambassadeur français SÉBASTIANI, une escadre anglaise de neuf vaisseaux de ligne, trois frégates et plusieurs brûlots, commandée par l'amiral DUCKWORTH, avait forcé le passage entre les Dardanelles et paru devant Constantinople. Dans l'ultimatum que présenta sir Georges DUCKWORTH, il demandait au divan : « Que les châteaux des Dardanelles et la flotte turque lui fussent remis ; — que la Porte rompît avec BONAPARTE ; — et *qu'elle cédât à la Russie la Moldavie et la Valachie.* » O instabilité des alliances ! Un an s'est écoulé, et la guerre éclate entre l'Angleterre et la Russie. C'est alors la France qui vient garantir à la Russie la souveraineté de ces deux provinces.

Une autre particularité de ces documents, c'est qu'ils renferment la preuve que depuis *cinquante ans*, et à toute heure, le Cabinet de Saint-Pétersbourg *s'attendait à voir les Anglais brûler Sévastopol.* C'était une conséquence forcée de la fameuse maxime d'État proclamée

le grand partage des empires d'Orient et d'Occident[1]. Mais on n'a pas oublié qu'à l'ouverture de la campagne, le 13 juin 1812, l'Empereur de Russie avait juré « qu'il ne poserait pas les armes tant qu'un seul guerrier ennemi resterait sur le territoire de son em-

par PITT, « *que, pour le salut de l'Angleterre, il fallait détruire toute « flotte naissante, et ne souffrir jamais nulle part dans l'Univers l'éta- « blissement d'une marine qui serait un jour capable de s'ériger en ri- « vale de celle de la Grande-Bretagne.* » Or, voyez comme les successeurs du grand ministre ont fidèlement et habilement, il faut le reconnaître, mis en pratique la célèbre maxime : — Le Danemark avait une flotte qui, réunie à celle de la France, pouvait devenir dangereuse ; un conflit est opinément suscité, et les Anglais bombardent Copenhague, et s'emparent de la flotte danoise. — La Turquie et l'Égypte avaient une flotte que d'autres Puissances pouvaient utiliser ; un nouveau conflit s'engage, et, à l'aide de la France et de la Russie, les Anglais anéantissent à Navarin les flottes turque et égyptienne. — Mais, à son tour, la flotte russe devient formidable ; on voit naître un troisième conflit, et, avec le secours de la France, de la Sardaigne, de la Turquie et de l'Égypte, les Anglais incendient l'arsenal maritime de la mer Noire. — Maintenant y a-t-il quelque part une autre flotte capable de s'ériger en rivale de la flotte britannique? *Caveant consules !*

[1] Voy. t. XI, p. 280, 288 : Convention secrète d'Erfurt, du 12 octobre 1808.

Vers l'époque de la réunion des Souverains à Erfurt, tout présageait la dissolution prochaine de l'empire ottoman, mal organisé et plus mal gouverné, ou du moins l'expulsion des Turcs de l'Europe. Partout l'autorité du Grand Seigneur était méconnue : PASWAN-OGLOU, pacha de Widdin, était en pleine révolte ; ALI, pacha de Janina, n'obéissait que suivant son gré. Les Serviens, sous la conduite de TSCHERNY GEORGE, avaient pris les armes et venaient de s'emparer de Schabatz et de Belgrade. Le général russe MICHELSON avait été victorieux près de Giurgewo, et GUDOWITSCH avait defait le séraskier d'Erzeroum. DJEZZAR, pacha de Syrie, sans se déclarer contre la Porte, jouissait d'une indépendance absolue. La secte des Wéchabites était en possession de l'Arabie ; l'Égypte était déchirée par des guerres civiles ; enfin une double révolution venait de coûter le trône et plus tard la vie à SÉLIM et à MUSTAPHA ; les jours mêmes de leur successeur, MAHMOUD, ne furent sauvés que parce qu'il était le dernier rejeton du sang d'OSMAN. — Dans une telle situation, est-ce qu'il n'importait pas surtout aux Puissances voisines de la Turquie de se prémunir contre les éventualités ?

pire[1]. » C'était là d'ailleurs, depuis *Pierre le Grand*, une maxime invariable, un principe traditionnel du Cabinet impérial. *Alexandre* avait donc rejeté toute proposition, et *Napoléon*, non pas dans la vaine attente que les clefs du Pôle lui fussent apportées, en conséquence des messages *publics* du général *Lauriston*, du Conseiller d'État *Toutelmine* ou de M. *Jacovlef*, mais bien dans l'espoir, à ses yeux très-fondé, de la réussite d'une négociation suivie à Saint-Pétersbourg même par un agent *confidentiel*, qui était autorisé à traiter sur les bases de la Turquie et de la Pologne[2], *Napoléon*,

[1] Voy. t. XIII, p. 374. Voici les propres expressions d'un personnage qui était bien placé pour tout connaître :

« Alexandre, pendant cette crise, avait déployé un degré de fermeté qui dérangeait tous les calculs de Buonaparte et de ses *coadjuteurs*. Il s'engagea, comme souverain et comme homme, à ne jamais consentir à traiter avec Buonaparte, tant qu'il y aurait une armée ennemie sur son territoire; *et son inflexible fermeté rendit vaines ces tentatives de négociations qui*, *dit-on*, *n'ont pas été découragées de la même manière dans d'autres pays.* »

[2] Napoléon avait une confiance tellement persévérante dans l'efficacité de ces propositions, qu'il les tenait en réserve comme un moyen héroïque, une ressource extrême avec lesquels il se faisait fort, même en 1813, de détacher l'empereur Alexandre de la quintuple alliance, et de l'amener à conclure la paix. Voici ce qu'il affirmait dans les Instructions données à ses plénipotentiaires :

« Une fois qu'on en sera venu à se parler, on tombera d'accord.... En connaissant les vues de l'empereur Alexandre, on finira par s'entendre. Mon intention au surplus est de lui faire un pont d'or, pour le délivrer des intrigues de Metternich. Si j'ai des sacrifices à faire, j'aime mieux que ce soit au profit de l'empereur Alexandre, qui me fait bonne guerre, et du roi de Prusse, auquel la Russie s'intéresse, qu'au profit de l'Autriche qui a trahi l'alliance et qui, sous le titre de médiateur, veut s'arroger le droit de disposer de tout, après avoir fait la part qui lui convient.

«.... *Quelle concession ne ferait pas l'empereur* Alexandre, *si on lui cédait la Pologne !*

Une mission au quartier général russe partagerait le monde en deux.

C'est ici le lieu de remarquer l'influence qu'exerça toujours sur Napoléon son idée fixe à l'égard de la Pologne. Dès qu'il eut mis la main aux grandes affaires, il voulut que ce royaume devînt le pivot

disons-nous, perdit trente jours qu'il aurait dû consacrer au salut de son armée, dont la retraite ne commença que le 19 octobre.

On sait quelles furent les scènes déchirantes de la marche rétrograde d'une armée naguère si brillante, et qui, malgré les combats glorieux de Malojaroslawetz, Wiazma, Krasnoï et de la Bérézina, ne laissa derrière elle, pour tout vestige, qu'une ligne funèbre de trois cent mille cadavres.

Enfin *Napoléon* a résolu de hâter son retour en France, et le 5 décembre, à Smorgoni [1], il quitte l'ar-

d'un nouveau système politique, et, en 1803, voici quel était son plan de reconstruction de l'Europe. La proposition d'abdiquer faite au COMTE DE LILLE par le président MEYER, gouverneur civil de Varsovie, était appuyée d'un projet, au moyen duquel *le roi de France recevait en indemnité le trône de Pologne*, avec promesse que ce royaume serait appelé à recouvrer son ancienne splendeur. — La Prusse était indemnisée par la Hollande. — La Russie, qui, dans ce cas, aurait cédé ses possessions en Pologne, était indemnisée en Turquie. — L'Autriche obtenait la Silésie prussienne en indemnité de la Galicie ; la Hollande était regardée comme une indemnité suffisante pour la Silésie et la Pologne prussienne. — L'Angleterre conservait Malte, et l'on pouvait réunir Hambourg et Brême au Hanovre. Si elle ne croyait pas ces possessions assez *solides*, le Premier Consul offrait de l'aider à reconquérir l'Amérique, en envoyant 30 000 hommes à la Louisiane, position excellente comme siége d'opérations militaires et politiques.

Si le Prétendant n'acceptait pas, le Premier Consul devait insister auprès du roi de Prusse pour l'obliger à quitter Varsovie.

[1] C'est en réalité dès *le 6 novembre* que NAPOLÉON, arrivé à Mickhalefka, conçut le dessein de revenir en France. Il écrivit en chiffres au duc de BASSANO pour lui confier ce projet, dont il fit également confidence à DUROC, à BERTHIER et à CAULAINCOURT.

Nous avons dit (t. XIII, p. 252, 254) dans quelles circonstances NAPOLÉON avait quitté son armée ; voici encore, à ce sujet, un fait anecdotique rapporté par M. de CHATEAUBRIAND : « A Molodetschno, le 3 décembre, se trouvèrent toutes les estafettes arrivées depuis trois semaines. Ce fut là que NAPOLÉON médita d'abandonner le drapeau. « Puis-je rester, disait-il, à la tête d'une déroute ? » A Smorgoni, le roi de Naples et le prince EUGÈNE le pressèrent de retourner en France. Le duc d'ISTRIE porta la parole ; dès les premiers mots, NAPOLÉON entra en fureur ; il s'écria : « Il n'y a que mon plus mortel

mée. *A vous, roi de Naples,* dit-il avec confiance à *Murat,* qu'il institue son Lieutenant, et il s'éloigne sur la route de Wilna, où déjà l'attendait le duc de *Bassano.*

Durant le voyage, un passe-port délivré par le major général, au nom du grand écuyer *Caulaincourt*, duc de *Vicence*, accompagné de M. de *Rayneval,* son secrétaire, protégeait l'incognito de l'Empereur. Mais par les veillées d'un aussi long trajet, quelles pensées fermentaient dans la tête puissante, « le creuset où avait été résolue la refonte de l'Europe » ? Quels sentiments agitaient l'âme du conquérant, quels étaient ses nouveaux desseins, ses dernières espérances?

L'unique témoin que puisse interroger l'histoire, le seul que *Napoléon* ait choisi pour son intime confident, *Caulaincourt* lui-même, va nous répondre :

« Ceux qui ont dit ou écrit, rapporte ce sage conseiller, que l'Empereur était malade d'esprit et démoralisé ont basé leur opinion sur leur infirme nature[1].... Pauvre humanité !

« Moi qui l'accompagnai pendant quatorze jours et quatorze nuits, j'ai le droit d'élever la voix et de dire que l'Empereur conserva une force d'âme, une luci-

« ennemi qui puisse me proposer de quitter l'armée dans la situation « où elle se trouve. » Il fit un mouvement pour se jeter sur le maréchal, l'épée nue à la main.

« Le soir, il fit appeler le duc d'ISTRIE et lui dit : « Puisque vous « le voulez tous, il faut bien que je parte. » La scène était arrangée ; le projet de départ était arrêté lorsqu'elle fut jouée. M. FAIN assure, en effet, que l'Empereur s'était déterminé à quitter l'armée pendant la *marche qui le ramena*, le 4, de Molodetschno à Bielitz. Telle fut la comédie par laquelle l'immense acteur dénoua son drame tragique. »

[1] Allusion à une série d'articles du *Times*, où l'on s'appliquait à démontrer que NAPOLÉON « était revenu mourant, que ce mauvais état de sa santé influait sur son moral, et qu'on n'avait plus rien à craindre de lui. »

dité d'esprit vraiment admirables. Je dois être cru, quand j'affirme qu'il ne m'a jamais semblé si grand qu'au milieu de nos désastres. Là, côte à côte, renfermé dans un étroit traîneau, environné des plus actuels périls, épuisé de froid, souvent de faim, car nous ne pouvions nous arrêter nulle part; laissant derrière lui les restes d'une armée débandée et exténuée, *Napoléon* ne posait pas; c'était une nature d'homme à nu, énervée ou vigoureuse. Et pourtant l'Empereur ne s'illusionnait point; il sondait la profondeur de l'abîme; son regard d'aigle dévorait l'espace. « *Caulaincourt*, me disait-il, les circonstan-
« ces sont graves.... très-graves.... mon courage ne
« faillira pas.... mon étoile a pâli.... mais tout n'est
« pas perdu.... la France est essentiellement noble et
« brave.... J'organiserai des gardes nationales....
« cette institution de la garde nationale est une des
« plus grandes conquêtes de la Révolution.... c'est un
« moyen dont je me servirai avec succès.... Dans
« trois mois, j'aurai un million de citoyens armés,
« trois cent mille hommes de belles troupes de
« ligne. »

« — Oui, sire, dis-je, comptez sur la France....
« — Mes alliés, interrompit-il vivement, en serrant
« fortement mon bras, paraderont en chiffres sur mes
« plans.... mais ni moi, ni vous, *Caulaincourt*.... »

« Son front se plissa; son regard sombre reflétait une de ces terribles prévisions qui semblent une révélation de l'avenir, et d'une voix brève et saccadée:

« Ces gens-là, *Caulaincourt*, depuis dix mois, m'ont
« été un embarras.... *leur coopération, une véritable dé-*
« *rision.* »

« Il s'animait, ses gestes rapides accusaient les angoisses de son esprit; je voulus rompre ces cruelles pensées:

« Non, non, *Caulaincourt*, je n'exagère rien.... *Ces*
« *alliances n'existent plus que de nom.... tous les Traités*
« *sont engloutis sous les cendres de Moscou.... ne vous*
« *êtes-vous pas convaincu que ces gens-là ne sont avec*
« *nous que pour échelonner la trahison.... pour entraver*
« *mes opérations?*.... mes ordres ne sont plus compris
« ou ils sont mal exécutés.... je ne suis pas dupe de ces
« malentendus fortuits, qui arrivent toujours à point
« pour paralyser mes mouvements. »

« Il demeura quelques instants rêveur, puis il reprit avec feu :

« Mais la France est encore redoutable.... la France
« offre de grandes ressources.... mon vingt-neuvième
« bulletin n'est pas un coup de tête sans portée.... c'est
« un acte de haute et loyale politique. Dans une cir-
« constance donnée, la meilleure des finesses, c'est le
« droit chemin, c'est la vérité.... l'intelligence fran-
« çaise comprendra la position de la nation, les
« énormes sacrifices que cette position impose. Moi,
« l'Empereur, je ne suis qu'un homme, mais tous les
« Français savent qu'autour de cet homme gravitent
« les destinées du pays, les destinées de la famille, la
« sûreté du foyer.... Des sots ont donné une ridicule
« interprétation à une grande pensée de *Louis XIV* :
« *L'État c'est moi ;* » ce mot résumait un fait; il im-
« pliquait une puissance de volonté, sans laquelle un
« roi n'est qu'un mannequin doré.... L'État, l'État,
« c'est une réunion d'hommes indisciplinés et bientôt
« indisciplinables, si une main de fer ne les étreint....
« Monsieur le Russe, » ajouta-t-il avec une inflexion
caressante, « n'êtes-vous pas de mon avis ?

« — Votre Majesté, répondis-je vivement, sait com-
« bien cette épithète me blesse....

« — Ah baste ! »

« L'Empereur ne voulait voir dans mes efforts con-

stants depuis 1810, pour empêcher une rupture avec *son plus dévoué, son plus sûr allié*, qu'une aveugle prédilection de ma part pour l'empereur de Russie. Dans ma correspondance, et plus tard dans mes conversations, *je lui développais les hautes considérations politiques qui faisaient de l'alliance de la Russie le plus ferme appui de la France*. Je devais à une noble confiance des communications d'une nature telle, qu'il n'y avait plus moyen de se faire illusion sur l'orage qui se formait autour de nous. J'avais lu, de mes propres yeux lu, pendant ma mission en Russie, des propositions qu'*Alexandre* recevait journellement des autres Puissances, même du Cabinet autrichien, pour se lever en masse contre la domination du *Corse insatiable*.... Je lui ai dit cela. Je lui en ai fourni les preuves. Il ne voulait rien entendre, rien comprendre, et, par un mot ironique, il rompait court: « Monsieur le Russe, « l'empereur *Alexandre* est un enchanteur qui vous a « brouillé la cervelle. »

« En tombant comme la foudre en Russie, avec une armée de cinq cent mille hommes, il crut prendre les Puissances à l'improviste; il y avait une année qu'elles étaient en mesure. J'avais averti en vain! Lorsque, en 1811, je demandai mon rappel, c'était avec l'espoir de conjurer l'orage prêt à éclater.

« Sous l'influence d'une idée fixe, l'Empereur ne dévia pas de son système. Il ne croyait pas à l'exactitude des confidences intimes qui m'avaient été faites pour lui être communiquées. Ne comprenait-il pas cette générosité? Quoi qu'il en soit, cette préoccupation, vraie ou simulée, eut de funestes résultats. »

Par les aveux sans réserve que nous venons d'entendre, *Napoléon* nous a tout à la fois initiés à ses doctrines gouvernementales et aux projets nouveaux

qu'il médite d'accomplir ; il les développera bientôt d'une manière plus piquante ; mais nous ne pouvons nous défendre, à l'occasion des explications mêmes fournies par son interlocuteur, d'établir un rapprochement qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on étudie le *système des alliances* : nous voulons parler des convictions qui, en France, sous tous les régimes et dans un même sentiment de patriotisme, se sont réunies « en faveur d'une grande alliance avec la Russie. »

Et d'abord, voici l'opinion du général *Bonaparte*, alors qu'il était dans toute la force de ses prodigieuses conceptions. Le Premier Consul disait : « La France ne « peut s'allier qu'avec la Russie. Cette Puissance règne « sur la Baltique et sur la mer Noire ; elle a la clef de « l'Inde ; l'Empereur d'une telle nation est véritablement « un grand Prince. » — Nous voyons ensuite, dès les premiers jours de l'Empire, le ministre des Relations Extérieures qui avait lieu de craindre qu'à la suite du drame de Vincennes, le système politique, favorable à la France, adopté par les Empereurs *Paul* et *Alexandre*, ne reçût un échec, s'efforcer de maintenir la bonne intelligence existant entre les Cabinets de Pétersbourg et des Tuileries, en faisant ressortir, dans une circulaire du 28 thermidor an XII (16 août 1804), les avantages de cet heureux accord. « La Russie, « disait M. de *Talleyrand*, rapprochée de la France, et « unie de système et d'intérêts avec elle, a consolidé la « paix de l'Europe, a organisé l'Allemagne, et a rétabli « sur des bases durables l'édifice du Droit public, « qu'une guerre furieuse avait totalement détruit. » Plus tard, nous trouvons dans le duc de *Vicence*, un ambassadeur, devenu aussi ministre des Relations Extérieures, et qui ne voit de salut pour la domination de son maître que dans une alliance intime avec la

Russie ; toutes ses dépêches, durant quatre années, ne sont qu'un long plaidoyer en faveur de cette alliance. — Enfin, sous la Restauration, nous verrons également un ministre des Affaires Étrangères, M. de *Chateaubriand*, ne croyant, lui aussi, à « l'entière sécurité de la France pour le libre développement de sa politique nationale », que par une alliance avec la Russie. Ce Ministre, qui plaçait au-dessus de tout la puissance et la gloire de son pays, espérait en outre, au moyen de l'alliance, sans qu'il en coûtât une goutte de sang, une larme, une obole, mais seulement par des échanges de territoires habilement combinés, ce Ministre espérait *atteindre au but suprême de la politique de la France : les limites du Rhin !* Dans la négociation que M. de *Chateaubriand* eut le courage d'entamer à cet égard, et dont rien ne pouvait transpirer alors, car il était admirablement secondé par l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le comte de la *Ferronnays*, et par ses secrétaires d'ambassade, notamment M. de *Bois-le-Comte*[1]; dans cette négociation, disons-nous, l'Empereur *Alexandre* avait déjà reconnu en principe la possibilité « *d'une meilleure démarcation.* » « *Il savait très-bien ce qui pouvait convenir à la France*[2]. » Or, faisait-on observer

[1] Le comte de Bois-le-Comte, depuis ambassadeur et Pair de France.

[2] La lettre confidentielle suivante témoigne combien l'Empereur de Russie était favorablement disposé à l'égard « de ce beau royaume de France, auquel il avait déjà sauvé Lille, Metz et Strasbourg. »

Le comte de la Ferronnays au vicomte de Chateaubriand.

Saint-Pétersbourg, 30 novembre 1823.

« Malgré l'exacte fidélité avec laquelle je vous rends compte aujourd'hui de ma conversation avec l'Empereur, il est cependant quelques détails et explications que j'ai cru devoir réserver pour ma lettre particulière. Il en est même que j'ai trouvés d'une nature trop déli-

dans un *mémoire au Roi*, cela différait quelque peu du produit net, c'est-à-dire du bénéfice nul, qui résultait d'une alliance avec l'Angleterre, dont le dogme politique est d'enserrer la France dans ses plus étroites frontières, tandis qu'elle-même ne cesse d'annexer à l'Empire britannique de nouveaux peuples, de nouveaux royaumes.

Mais voici une démonstration qui n'est pas moins remarquable que les précédentes; c'est la concordance de vues, l'identité de conviction, touchant l'alliance franco-russe, des promoteurs de la politique révolutionnaire qui a triomphé en France au mois de février 1848. Voici quelle était leur formule, au rapport d'un des organes les plus éloquents de cette politique : « ... La dépossession des Turcs est d'ailleurs réclamée par le plus profond et le plus sacré des intérêts de la civilisation. En effet *dix-sept millions* d'hommes épars sur *quatre-vingt-six mille* lieues carrées, voilà ce que c'est que la Turquie d'Europe et d'Asie; *quatre-vingt-dix-sept millions* d'hommes resserrés dans un espace de moins de *quatre-vingt-dix mille* lieues carrées, voilà

cate pour les confier au papier, et j'ai chargé M. Bois-le-Comte de vous les faire connaître.

Aujourd'hui, Monsieur le Vicomte, c'est vers nous, ou plutôt vers vous seul que se tournent les vues et les espérances de l'Empereur; il voit peu à peu se dérouler tout ce que sa politique semble avoir prévu. Il voit ses ennemis naturels, l'Autriche et l'Angleterre, commettre des fautes dont quelques-unes décèlent plus de faiblesse encore que de manque d'habileté. *Il voit la France, qu'il regarde comme allié naturel, acquérir de la force, affermir sa puissance, et se replacer sur la scène politique au rang qui leur appartient;* il nous sait une armée brave et fidèle, dès lors il se rapproche de nous; et tout en professant le même attachement aux principes de la Sainte-Alliance, il m'a cependant plusieurs fois fait entendre, dans sa dernière conversation, *que la France et la Russie, étant bien d'accord, et s'entendant bien sur tout, assureront toujours la tranquillité de l'Europe, et forceront les autres Puissances du Continent à vouloir ce qu'elles voudront.* »

ce que sont la France, l'Angleterre, l'Espagne, la Belgique et la Suisse réunies.

« L'indication est suffisamment claire, et présente tous les caractères d'un *fait providentiel*; nul doute que le vide en Orient ne demande à être comblé par le trop-plein des populations occidentales.

« Ainsi donc, et pour nous résumer, en présence de l'empire ottoman condamné à une mort inévitable, *la politique révolutionnaire*, faisant suite à celle de *Henri IV*, de *Richelieu* et de *Napoléon*, consistait à contracter avec la Russie et la Prusse, contre l'Angleterre et l'Autriche, une *alliance d'intérêts*, ayant pour résultats voulus et prévus : *l'établissement définitif des Russes à Constantinople et la consécration de leur prépondérance en Asie; — l'établissement de la France en Syrie et en Égypte et la consécration de sa prépondérance sur la Méditerranée devenue un lac français; — la reconstitution du royaume de Pologne avec adjonction de la Galicie; — l'agrandissement de la Prusse aux dépens de l'Autriche pour prix de la ligne du Rhin cédée à la France;* et comme conséquence de la ruine de l'Autriche, l'*indépendance de l'Italie.* »

Pour dernier mot sur la Turquie, il nous reste à consigner ici le jugement que *Napoléon* a porté, dans ses *Mémoires*, sur le sort futur de cet Empire :

« Le patriotisme des peuples, dit ce Prince, la politique des Cours, n'ont empêché ni le partage de la Pologne, ni la spoliation de plusieurs nations; ils n'empêcheront pas davantage la chute de l'empire ottoman. Ce fut à contre-cœur que *Marie-Thérèse* entra dans la conjuration contre la Pologne, nation placée à l'entrée de l'Europe, pour la défendre des irruptions des peuples du Nord. On redoutait à Vienne les inconvénients attachés à l'agrandissement de la Russie; on n'en éprouvait pas moins une grande satisfaction à

s'enrichir de plusieurs millions d'âmes, et à voir entrer bien des millions dans le Trésor. Aujourd'hui, comme alors, la maison d'Autriche répugnera, mais consentira au partage de la Turquie; elle trouvera doux d'accroître ses vastes États, de la Servie, de la Bosnie et des anciennes provinces illyriennes dont Vienne fut jadis la capitale[1]. Que feront l'Angleterre et la France? « Une d'elles prendra l'Égypte, faible compensation !... Un homme d'État du premier ordre disait : « *Toutes « les fois que j'apprends que des flottes, naviguant sous « la croix grecque, mouillent sous les murs du Sérail, « il me semble entendre le cri avant-coureur de la des- « truction de l'empire du Croissant.* » C'est que réellement là se trouve le nœud de la question ; elle a donc été jusqu'ici mal comprise. Il ne s'agit pas, en effet, pour la monarchie russe « d'un coin de terre, de la Corne-d'Or, » qui cependant a bien son mérite, comme le disait gaiement le prince de *Ligne*, — lorsque cet Empire colossal, assis dans trois parties du monde, est déjà en possession du sixième des terres de tout le globe; mais il s'agit de 13 millions de Grecs (contre 4 millions de Turcs) qui élèvent incessamment leurs mains suppliantes vers le Tsar, leur protecteur naturel, le chef de leur Église ! C'est ce qui faisait dire à M. de *Chateaubriand* : « Il est certain que les Turcs seront expulsés d'Europe; mais quand et comment? » — Le vrai musulman lui-même, dont M. *Ubicini* a décrit le type moral, « croit aussi que c'est fait de l'Empire; et s'il est riche, il se fera enterrer de préférence en Asie, dans le cimetière de Scutari, afin que la présence des infidèles ne souille pas l'asile où

[1] Telle est, en effet, la part que NAPOLÉON avait offerte à l'Autriche, lorsqu'il lui proposa, peu après la paix de Presbourg, de coopérer à la dissolution de l'empire ottoman « et d'en partager à l'avance les dépouilles. » Voy. t. XII, p. 44.

reposeront ses ossements, *lorsque les Turcs auront perdu Stamboul.* Il ne croit pas à l'avenir de la Turquie, et si vous lui parlez des réformes du Sultan, il vous répondra : lorsque les plantes révélèrent à *Lokman* leurs propriétés médicinales, aucune ne lui dit : j'ai la vertu de guérir un cadavre; Sultan *Abdul-Medjid* est un autre *Lokman*, mais l'Empire est un cadavre. »

« Le vieil esprit s'en va à mesure que gagne la Réforme. Mais la Réforme aura-t-elle le temps de s'établir? Grave question pour le moraliste et l'homme d'État [1]. »

Pour les hommes d'État que l'étude de l'histoire et l'observation-pratique ont habitués à découvrir le *punctum saliens* des événements futurs, il y a ici une perspective très-claire, abstraction faite des éventualités. D'ici à la fin du siècle, c'est-à-dire demain, car, dans la vie d'un peuple, qu'est-ce même qu'un siècle? la Russie, d'après les tables d'accroissement de sa population, comptera *cent millions d'habitants*, et disposera par conséquent d'une armée dont on ne saurait plus fixer le chiffre; armée qui ne le cède à aucune pour la bravoure, et qui n'a point d'égale pour soutenir les fatigues de la marche, la faim, et endurer les privations physiques et les injures des climats. Maintenant qu'on se demande ce que deviendront, si la Russie le veut, et la question turque et la question d'Orient tout entière? Elles deviendront ce à quoi les avait réduites *Napoléon* — une question d'*étapes*. — Jugez plutôt, *mutatis mutandis*, par le plan qu'il avait conçu, et qui devait être mis à exécution s'il était parvenu à dicter les conditions de la paix dans Moscou.

[1] (*Lettres sur la Turquie*, 2e édition. Paris, 2 vol. in-12, 1853-1854.)

Articles principaux d'un plan pour l'expédition contre la Puissance anglaise dans l'Inde[1].

« La France, l'Autriche et la Russie coopèrent à l'entreprise ;

« La France et la Russie, conjointement, envoient une armée de soixante-dix mille hommes sur les rives de l'Indus;

« L'Autriche permet aux troupes françaises de passer sur son territoire, et les aide à descendre le Danube jusqu'à la mer Noire ;

« Une armée russe de trente-cinq mille hommes s'assemble à Astrakhan : vingt-cinq mille hommes de troupes régulières, dix-mille de cosaques ;

« Cette armée se rend, par la mer Caspienne, à Astrabad, où elle attend l'arrivée de l'armée française ;

« Astrabad est le rendez-vous des armées combinées, le siége des magasins de munitions et de provisions militaires, le point central des lignes de communication entre l'Indostan, la France et la Russie;

« La division française de trente-cinq mille hommes s'embarque sur le Danube, dans des bateaux, et fait voile pour la mer Noire ;

« A sou arrivée au Pont-Euxin, elle passe la mer Noire et la mer d'Azof, sur les transports fournis par la Russie, qui la portent à Taganrog ;

« De là, elle remonte la rive droite du Don jusqu'à la petite ville cosaque de Pialouzbiarskaïa ;

« A cet endroit elle passe le Don, et se rend par terre aux environs de Csaritzin, sur la rive droite du Volga ;

« Elle s'embarque sur le Volga, et descend à Astrakhan ;

[1] Voy. t. X, p. 242, notes 1 et 2.

« D'Astrakhan elle s'embarque sur la mer Caspienne, pour gagner Astrabad ;

« Aussitôt la jonction des armées française et russe à Astrabad, l'armée combinée se met en marche ;

« Elle se rend, par les villes d'Hérat, Ferrah et Kandahar, sur la rive droite de l'Indus.

Durée de la marche de l'armée française.

Descente du Danube	20	jours
De l'embouchure du Danube à Taganrog	16	
De Taganrog à Pialouzbiarskaïa	20	
De Pialouzbiarskaïa à Csaritzin	4	
De Csaritzin à Astrakhan	4	
D'Astrakhan à Astrabad	10	
D'Astrabad à l'Indus	40	
Total	119	jours.

Nous reviendrons sur ce point lorsque nous traiterons des affaires de la Perse, et terminant là une digression qui est née du sujet même, nous continuons notre récit.

Le 10 décembre, *Napoléon* arriva à Varsovie ; c'est là, qu'en présence de son ambassadeur, il eut avec les chefs de la Confédération polonaise cet entretien qui, diversement rapporté dans toutes les correspondances diplomatiques, fit tant de bruit en Allemagne ; c'est, en effet, un tableau animé dont l'ambassadeur lui-même a pris soin de retracer une fidèle copie :

« Je venais, dit-il, de recevoir une dépêche du duc de *Bassano* qui m'annonçait l'arrivée prochaine du Corps diplomatique, qui avait passé l'été à Wilna. J'étais occupé à lui répondre pour lui faire sentir les inconvénients de son séjour dans une ville ouverte, en face de l'ennemi, lorsque les portes de mon appartement s'ouvrent et donnent passage à un grand homme qui marchait appuyé sur un de mes secrétaires d'am-

bassade. « Allons, venez, suivez-moi, » me dit ce fantôme. Un taffetas noir enveloppait sa tête ; son visage était comme perdu dans l'épaisseur de la fourrure où il était enfoncé, sa démarche appesantie par un double rempart de bottes fourrées ; c'était une espèce de scène de revenants. Je me lève, je l'aborde, et, saisissant quelques traits de son profil, je le reconnais et lui dis : « Ah ! c'est vous, *Caulaincourt*; où est l'Empereur?
« — A l'hôtel d'Angleterre; il vous attend. — Pour-
« quoi n'avoir pas descendu au palais ? — Il ne veut
« pas être reconnu. — Avez-vous tout ce qu'il vous
« faut? — Donnez-nous du vin de Bourgogne et de
« Malaga. — La cave, la maison, tout est à vous. Et
« où allez-vous comme cela ? — A Paris. — Et l'ar-
« mée? — Il n'y en a plus, dit-il en levant les yeux au
« ciel. — Et cette victoire de la Bérézina, et ces six mille
« prisonniers ? — On a passé... quelques centaines
« d'hommes échappés... On a bien autre chose à faire qu'à
« les garder. » Alors, le prenant par le bras, je lui dis :
« Monsieur le duc, il est temps d'y penser, et que tous
« les vrais serviteurs de l'Empereur se réunissent pour
« lui faire connaître la vérité. — Quelle cacade ! me
« répondit-il ; au moins je n'ai pas à me reprocher de
« ne l'avoir pas annoncée. Allons, marchons, l'Empe-
« reur attend. »

« Je me précipite dans la cour, dans la rue, j'arrive à l'hôtel d'Angleterre : il était une heure et demie. Un gendarme polonais gardait la porte ; le maître de l'hôtel m'examine, hésite un instant, et me laisse franchir le seuil de son hôtel. Je trouve dans la cour une petite caisse de voiture montée sur un traîneau fait de quatre morceaux de bois de sapin ; il était à moitié fracassé. Deux autres traîneaux découverts servaient à transporter le général *Lefebvre-Desnouettes* avec un autre officier, le mameluk *Roustan* et un valet de pied.

Voilà tout ce qui restait de tant de grandeur et de magnificence ! Je crus voir le linceul porté devant le convoi du grand *Saladin*. La porte d'une petite salle basse s'ouvre mystérieusement et un court pourparler s'établit. *Roustan* me reconnaît, m'introduit; on faisait les apprêts du dîner. Le duc de *Vicence* entre chez l'Empereur, m'annonce, m'introduit et me laisse avec lui. Il était dans une petite salle basse glacée, les volets à demi fermés pour protéger son incognito. Une mauvaise servante polonaise s'essoufflait à exciter un feu de bois vert qui, rebelle à ses efforts, répandait avec beaucoup de bruit plus d'eau dans les coins de la cheminée que de chaleur dans l'appartement. Le spectacle de la dégradation des grandeurs humaines n'a jamais eu de charme pour moi. Je passais sans intermédiaire des scènes de Dresde[1] à cette station dans un misérable cabaret. Je n'avais pas vu l'Empereur depuis cette époque, je ne sais quelle foule de sentiments nouveaux et pénibles s'élevèrent à la fois dans mon cœur.

« L'Empereur, comme à son ordinaire, se promenait dans sa chambre; il était venu à pied du pont de Praga à l'hôtel d'Angleterre. Je le trouvai enveloppé d'une superbe pelisse recouverte d'une étoffe verte, avec de magnifiques brandebourgs en or; sa tête était couverte d'une espèce de capuchon fourré, et ses bottes de cuir étaient enveloppées de fourrures. « Ah! monsieur l'ambassadeur, » dit-il en riant. Je m'approche avec vivacité, et, avec cet accent que le sentiment seul sait former et peut seul excuser du sujet au souverain, je lui dis : « Vous vous portez bien; vous m'avez donné « bien de l'inquiétude; mais enfin vous voilà.... que je « suis aise de vous voir ! » Tout cela fut dit avec une

[1] Voy. t. XIII, p. 358.

rapidité et sur un ton qui devaient lui montrer ce qui se passait en moi. Le malheureux ne s'en aperçut pas.

« Un moment après je l'aidai à se défaire de sa pelisse : « Comment êtes-vous dans ce pays-ci ? » Alors rentrant dans mon rôle, et me replaçant à la distance dont je ne m'étais écarté que par un mouvement bien excusable dans la circonstance, je lui traçai avec tous les ménagements nécessaires à observer avec tous les souverains, mais particulièrement avec un prince de cette humeur, le tableau de l'état actuel du duché ; il n'était pas brillant. J'avais reçu dans la matinée même le rapport d'une affaire qni venait d'avoir lieu sur le Bug, près de Kryslow, dans laquelle deux bataillons de nouvelles levées avaient jeté les armes à la seconde décharge ; ainsi que l'avis que sur deux mille deux cents chevaux de ces mêmes troupes, huit cents se trouvaient perdus par le défaut de soins de la part de ces soldats novices ; de plus, que cinq mille Russes avec du canon marchaient sur Zamosk. Je le dis, j'insistai sur la convenance, pour la dignité propre de l'Empereur, de faire écouler doucement l'ambassade et le Conseil avant l'arrivée de l'ennemi ; sur les inconvénients du séjour du Corps diplomatique à Varsovie.

« Je lui parlai ensuite de la détresse du duché et des Polonais ; il résista à cette idée et demanda avec vivacité : « Qui donc les a ruinés ? — Ce qu'ils ont « fait depuis six ans, répondis-je ; la disette de l'an« née passée, et le système continental qui les prive « de tout commerce. » A ces mots, son œil s'enflamma. « Où sont les Russes ? » Je le lui dis ; il l'ignorait. « Et les Autrichiens ? » Je le lui dis. « Il « y a quinze jours que je n'en ai entendu parler. Et le « général *Reynier ?* » De même. Je lui parlai de tout ce

que le duché avait fait pour la subsistance de l'armée; il n'en savait rien.

« Je parlai de l'armée polonaise. « Je n'ai vu per« sonne pendant la campagne, » répondit-il. Je lui expliquai pourquoi et comment la dispersion des forces polonaises avait fini par rendre presque invisible une armée de quatre-vingt-deux mille hommes. « Que « veulent les Polonais? — Être Prussiens, s'ils ne peu« vent être Polonais. — Et pourquoi pas Russes? » reprit-il d'un air irrité. Je lui expliquai les motifs de l'attachement des Polonais pour le régime prussien; il ne les soupçonnait pas : je les connaissais d'autant mieux, que la veille, quelques ministres du duché s'étant arrêtés longtemps chez moi, après dîner, avaient conclu à ressaisir le gouvernement prussien comme une planche de naufrage. « Il faut lever dix mille Cosa« ques polonais : une lance et un cheval suffiront; on « arrêtera les Russes avec cela. » Je discutai cette idée qui me paraissait contenir à la fois tous les caractères de la réprobation : il insista ; je me défendis et je finis par dire : « Pour moi, je ne connais d'utile que les armées « bien organisées, bien payées, bien entretenues; tout « le reste ne va pas loin. » Je me plaignis de quelques agents français; et quand je lui dis qu'il était fâcheux d'employer dans l'étranger des hommes sans décence et sans talents : « Et où y a-t-il des gens à talents? »

« La conversation m'avait amené à parler du peu de chaleur que les Autrichiens avaient trouvé parmi les habitants de la Volhinie; je lui citai à ce sujet le témoignage du prince de *Liechtenstein*, que j'avais reçu à Varsovie où il était venu, à la suite d'une blessure reçue en combattant sur le Bug; et comme j'ajoutai à son nom une épithète honorable que je croyais lui être due, il me regarda fixement; je m'arrêtai : « Eh bien! « ce prince, » en répétant mon mot : « Continuez. »

Je m'aperçus que j'avais déplu. Peu de temps après il me congédia en me recommandant de lui amener, après son dîner, le comte *Stanislas Potocki* et le ministre des finances[1], que je lui désignais comme les deux membres les plus accrédités du Conseil.

« Cet entretien avait duré à peu près un quart d'heure. L'Empereur n'avait pas cessé de se promener en s'agitant comme je l'ai toujours vu faire. Quelquefois il prenait l'air d'une profonde rêverie : c'est son habitude. Nous nous réunîmes chez lui vers trois heures; il sortait de table : « Depuis combien de temps suis-je « à Varsovie?... Depuis huit jours. Eh bien! non, » depuis deux heures, » dit-il en riant, sans autre préparation ni préambule. « Du sublime au ridicule « il n'y a qu'un pas. Comment vous portez-vous, mon- « sieur *Stanislas*, et vous, monsieur le ministre des « finances? » Sur les protestations réitérées de ces messieurs, de la satisfaction qu'ils éprouvaient à le voir sain et sauf après tant de dangers : « Dangers! « pas le moindre. Je vis dans l'agitation; plus je tra- « casse, mieux je vaux. Il n'y a que les rois fainéants « qui engraissent dans les palais; moi, c'est à cheval « et dans les camps. Du sublime au ridicule il n'y a « qu'un pas. »

. . . .

« Je vous trouve bien alarmés ici. — C'est que nous « ne savons que ce que rapportent les bruits publics. « — Bah! l'armée est superbe; j'ai cent vingt mille « hommes; j'ai toujours battu les Russes. Ils n'osent « pas tenir devant nous. Ce ne sont plus les soldats de « Friedland et d'Eylau. On tiendra dans Wilna; je vais « chercher trois cent mille hommes. Le succès rendra « les Russes audacieux; je leur livrerai deux ou trois

[1] Le comte MATUSZEWITCH.

« batailles sur l'Oder, et dans six mois je serai encore « sur le Niémen. Je pèse plus sur mon trône qu'à la « tête de mon armée. Tout ce qui arrive n'est rien, « c'est un malheur ; c'est l'effet du climat ; l'ennemi « n'y est pour rien, je l'ai battu partout. On voulait « me couper à la Bérézina. Je me moquais de cet im- « bécile d'amiral. » (Il ne put jamais articuler son nom[1].) « J'avais de bonnes troupes et du canon ; la position « était superbe ; mille cinq cents toises de marais, une « rivière. » Cela revint deux fois. Il ajouta beaucoup de choses sur les âmes fortement trempées, sur les âmes faibles, à peu près tout ce que l'on trouve dans le vingt-neuvième bulletin ; puis il continua en disant : « J'en ai vu bien d'autres ! à Marengo, j'étais battu « jusqu'à six heures du soir ; le lendemain j'étais maî- « tre de l'Italie. A Essling, j'étais le maître de l'Au- « triche. Cet archiduc avait cru m'arrêter ; il a publié « je ne sais quoi ; mon armée avait déjà fait une lieue « et demie en avant ; je ne lui avais pas fait l'honneur « de faire des dispositions, et on sait ce que c'est quand « j'en suis là. Je ne puis pas empêcher que le « Danube grossisse de seize pieds dans une nuit. Ah ! « sans cela la monarchie autrichienne était finie ; mais « il était écrit au ciel que je devais épouser une « archiduchesse. » Cela fut dit avec un grand air de gaieté. « De même en Russie, je ne puis pas empêcher « qu'il gèle. On vient me dire tous les matins que « j'ai perdu dix mille chevaux dans la nuit ; eh « bien ! bon voyage. » Cela revint cinq ou six fois. « Nos chevaux normands sont moins durs que les « russes ; ils ne résistent pas passé neuf degrés de « glace, de même les hommes : allez voir les Bavarois ; « il n'en reste pas un. Peut-être dira-t-on que je suis

[1] Tchitchagof.

« resté trop longtemps à Moscou. Cela peut être; mais « il faisait beau; la saison a devancé l'époque ordi- « naire; j'y attendais la paix. Le 5 octobre, j'ai envoyé « *Lauriston* pour en parler. J'ai pensé à aller à Péters- « bourg; j'avais le temps; dans la province du midi « de la Russie; à passer l'hiver à Smolensk. On tien- « dra à Wilna. J'y ai laissé le roi de Naples. Ah! ah! « c'est une grande scène politique : qui ne hasarde « rien, n'a rien. Du sublime au ridicule il n'y a qu'un « pas. Les Russes se sont montrés. L'empereur *Alexan-* « *dre* est aimé. Ils ont des nuées de Cosaques. « C'est quelque chose que cette nation. Les paysans de « la couronne aiment leur gouvernement. La noblesse « est montée à cheval. On m'a proposé d'affranchir les « esclaves; je n'en ai pas voulu; ils auraient tout mas- « sacré. Je faisais une guerre réglée à l'empereur « *Alexandre*; mais aussi qui aurait dit qu'on frapperait « jamais un grand coup comme celui de la brûlure de « Moscou? Maintenant, ils nous l'attribuent. Mais ce sont « bien eux. Cela eût fait honneur à Rome. Beaucoup de « Français m'ont suivi : ah! ce sont de bons sujets; ils « me retrouveront. » Alors, il se jeta dans toutes sortes de divagations sur la levée de ce corps de Cosaques, qui, à l'entendre, devait arrêter cette armée russe devant laquelle trois cent mille Français venaient de fondre. Les ministres eurent beau insister sur l'état de leur pays, il n'en démordit pas. Jusque-là j'avais cru devoir leur laisser le champ libre. Je ne me permis de me mêler de la conversation que lorsqu'il s'agit de l'apitoyer sur la détresse du duché. Il accorda, à titre de prêt, une somme de deux à trois millions de billon de Piémont, qui étaient depuis trois mois à Varsovie, et trois ou quatre millions qui provenaient des contributions de la Courlande. Il annonça l'arrivée prochaine du Corps diplomatique. . . . .

« La conversation se prolongea ainsi pendant près de trois heures. Le feu s'était éteint; le froid nous avait tous gagnés. L'Empereur, se réchauffant à force de parler, ne s'était aperçu de rien. Il avait répondu sur la proposition de traverser la Silésie : « Ah! ah! la « Prusse. » Enfin, après avoir répété de nouveau, deux ou trois fois : du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas; avoir demandé s'il était reconnu, et dit que cela lui était égal; avoir renouvelé aux ministres l'assurance de sa protection, et les avoir engagés à prendre courage, il demanda à partir. Je lui renouvelai l'assurance que dans le cours de l'ambassade, rien de ce qui concernait son service n'avait été oublié. Les ministres et moi nous lui adressâmes les paroles le plus respectueusement affectueuses pour la conservation de sa santé, pour le succès de son voyage. « Je ne me suis « jamais mieux porté; quand j'aurais le diable, je ne « m'en porterais que mieux. » Telles furent ses dernières paroles. Aussitôt, il monta dans l'humble traîneau qui portait César et sa fortune, et disparut. Un choc violent manqua le renverser en franchissant le seuil de la porte.

« Telle fut mot pour mot cette fameuse conversation dans laquelle *Napoléon* montra à découvert ce génie hasardeux et incohérent, sa froide insensibilité, la fluctuation de ses idées entre dix projets divergents, ses projets passés et ses dangers à venir. Elle me frappa trop pour n'être pas bien sûr de l'avoir rendue avec la plus grande exactitude. Je me suis bien examiné, et je ne me sens pas le moindre remords d'oubli ou d'inexactitude.

. . . .

« On m'a dit qu'il avait circulé en Allemagne des copies de cette conversation : je ne les connais pas. On m'a dit encore qu'on me les attribuait. Cette imputa-

tion est sans fondement; elle a même un côté odieux, puisqu'il y avait alors à la publier une espèce d'infidélité que les circonstances ne permettent pas d'y trouver aujourd'hui. Alors elle appartenait aux interlocuteurs; aujourd'hui elle est du domaine de l'histoire, et se rapporte à un événement entièrement consommé quant aux choses et aux personnes.

« Le passage de l'Empereur à Varsovie devint, comme on devait s'y attendre, le sujet de toutes les conversations et le bruit de toute la contrée. Rien n'était plus plaisant que les lettres que j'eus à recevoir à ce sujet. Nos agents mettaient à l'enchère sur tous les radotages que ce passage faisait naître. Il y eut un de ces messieurs qui sollicita l'interdiction d'une gazette qui s'était permis de l'annoncer ! »

Le 14 décembre, *Napoléon* était à Dresde, il descendit chez le baron de *Serra*, son Ministre, où le Roi de Saxe vint le voir aussitôt qu'il fut instruit de son arrivée.

De cette résidence, *Napoléon* dicta des instructions pour ses Ministres dans les différentes Cours, et il fit expédier à Vienne un courrier, qui était porteur de la lettre suivante, où *Napoléon* témoigne à l'Empereur d'Autriche une confiance à laquelle ne nous avaient point préparé ses aveux à *Caulaincourt*, touchant *ses alliés* qu'il savait ne devoir « que parader en chiffres sur ses plans. »

« Dresde, 14 décembre.

« Monsieur mon frère et très-cher beau-père,

« Je m'arrête à Dresde pour écrire à Votre Majesté et lui donner de mes nouvelles. Malgré d'aussi grandes fatigues, ma santé n'a jamais été meilleure. Je suis

parti le 5 de ce mois, après la bataille de la Bérézina, de Lithuanie, laissant la grande armée sous les ordres du roi de Naples, le prince de *Neufchâtel* continuant à faire les fonctions de major général. Je serai dans quatre jours à Paris; j'y resterai les mois d'hiver pour vaquer aux affaires les plus importantes. Peut-être Votre Majesté jugera-t-elle utile d'y envoyer quelqu'un en l'absence de son ambassadeur[1] dont la présence est utile aux armées.

« Les différents bulletins que le duc de *Bassano* n'aura pas manqué d'envoyer au comte *Otto* auront instruit Votre Majesté de la marche des affaires[2]. Il serait important, dans cette circonstance, que Votre Majesté rendît mobile un corps de Galicie et de Transylvanie, en portant ainsi vos forces entières à soixante mille hommes. J'ai une pleine confiance en Votre Majesté. L'alliance que nous avons contractée forme un système permanent dont nos peuples doivent retirer de si grands avantages, que je pense que Votre Majesté fera tout ce qu'elle m'a promis à Dresde pour assurer le triomphe de la cause commune, et nous conduire promptement à une paix convenable.

« Elle peut être persuadée que, de mon côté, elle me trouvera toujours prêt à faire tout ce qui pourra lui être agréable, à la convaincre de l'importance que j'attache à nos relations actuelles, et à lui donner des preuves de la plus parfaite estime et haute considération avec laquelle je suis, de Votre Majesté, le bon frère et beau-fils.

« NAPOLÉON. »

Le 15, avant le jour, *Napoléon* était sur la route de Leipzig et de Mayence. Il s'arrêta à Erfurt où l'atten-

[1] Le prince de SCHWARZENBERG.
[2] Voy. t. XIII, p. 492.

dait le baron de *Saint-Aignan*, son Ministre près les Cours ducales de Saxe. Ce fut dans cette ville qu'il quitta son traîneau et prit la voiture de M. de *Saint-Aignan* pour continuer son voyage.

Enfin le 18 décembre *Napoléon* arrivait au terme de sa course rapide; il entrait dans Paris, deux jours après que le 29e bulletin y avait répandu le deuil et la consternation.

L'impatience qu'avait *Napoléon* de se retrouver au palais des Tuileries n'avait pas pour cause unique la nécessité d'organiser de nouvelles armées; c'était aussi appréhension qu'un parti ne profitât de son absence et de l'éclat de ses revers pour faire une révolution contre lui, et que la France ne lui échappât. La conspiration de *Malet* n'avait pu qu'augmenter en lui cette crainte, et il avait hâte de connaître à fond une entreprise où il avait suffi de trois prisonniers pour attaquer à force ouverte sa puissance, et pour suspendre pendant six heures l'action de son gouvernement.

---

§ II.

Conspiration de Malet, 23 *octobre* 1812.

« Quand l'existence d'un personnage est d'un grand poids dans les intérêts et les opinions d'une époque critique, les esprits sont portés à en prévoir la fin, et à s'occuper de suppositions et de calculs sur ce qu'elle entraînerait. »

Dès l'année 1806, le général *Malet* avait préparé un soulèvement à Paris sur des bases mystérieuses, que sa témérité en 1812 a mises au grand jour. Son ressort, tout nouveau, mais fragile, consistait à frapper les esprits par l'annonce subite de la mort de *Napoléon;* à enlever la troupe par de faux ordres du Sénat, le peuple par des proclamations, et à s'assurer ou se défaire des principales autorités. Six ans plus tard, ayant repris son projet, il a réussi à marcher sous le prestige de cette combinaison, mais seulement quelques heures; car tout prestige, qu'il soit de hasard, de témérité ou de grandeur, est éphémère.

Nous ne pensons pas, en effet, que l'on doive accorder à un événement aussi extraordinaire une portée qu'évidemment il n'aurait pas eue; à cette époque, les partis n'étaient pas organisés comme on les a vus depuis; rien n'était prêt; mais ce qui fit une profonde impression en France et en Europe, ce fut l'audace de l'attentat; ce fut la facilité avec laquelle *Malet* avait réussi à persuader aux troupes que l'Empereur était mort, et que par conséquent l'Empire avait cessé avec lui [1]; ce furent la soumis-

[1] C'est à une situation analogue que PITT faisait allusion quand il répondit à M. OTTO, qui lui parlait des éléments de calme et de sta-

sion, la docilité de l'autorité municipale aux injonctions d'hommes inconnus, et enfin l'oubli où le Roi de Rome et l'Impératrice avaient été laissés.

On a vu que *Malet* nourrissait une véritable idée fixe. Il supposait que *Napoléon* se trouvant un jour embarrassé dans quelque expédition lointaine, l'annonce de sa mort, jetée avec éclat au milieu de Paris, y produirait un mouvement soudain de défection, qui bientôt s'étendrait à toute la France. C'est bien dans un sens républicain que cette crise était conçue par lui; s'il aspirait à renverser le pouvoir d'une famille, ce ne fut jamais au profit d'une autre maison [1].

Frappé de cette pensée dominante, il n'a négligé aucune des occasions où il a cru pouvoir la réaliser; d'abord à la campagne de Pologne, puis à la guerre contre l'Autriche, et enfin lors de l'expédition de Russie.

Cette dernière tentative est la seule qui se soit manifestée par des actes extérieurs assez importants; les deux autres projets ne sont à mentionner que pour

bilité renaissant en France : « Et quel fond peut-on faire sur un gouvernement qui est à la merci d'un coup de pistolet? » NAPOLÉON s'en ressouvint avec amertume dans ses entretiens avec FOX : « Que penser, lui dit-il, d'un gouvernement qui envoie des assassins pour me tuer ? »

[1] Dans les premiers temps de la Restauration, cela se comprend, un des conjurés, l'abbé LAFOND, a prétendu que lorsque MALET lui eut confié le projet qu'il avait formé depuis longtemps d'attaquer et d'abattre la puissance de NAPOLÉON, l'abbé royaliste saisit avec empressement l'occasion de servir une cause qu'il voyait désespérée. Bientôt séduit, le républicain MALET consentit à combiner ses vues avec celles de LAFOND, et il fut convenu qu'au lieu d'un gouvernement démocratique, on rétablirait la dynastie des BOURBONS, à la condition seulement que le chef de cette maison accepterait la constitution de 1791, avec des modifications qui la rendraient plus populaire. De là, cette association singulière, pour le gouvernement provisoire, de MM. Alexis de NOAILLES, Mathieu de MONTMORENCY, de POLIGNAC, du comte FROCHOT et du général MOREAU.

mieux faire comprendre la marche, les vues et le caractère de l'homme, sa position en 1812, et les combinaisons sous lesquelles son plan d'agression a été formé.

Malet, officier en 1789, s'était livré dès lors au mouvement de la Révolution; il en conserva les principes. L'élévation du général *Bonaparte* au consulat alarma et blessa ses sentiments. Il paraît même qu'il fut affilié à certain projet d'enlèvement du Premier consul, lors de son passage à Dijon pour Marengo. Employé dans son grade de général de brigade à Angoulême, *Malet* s'y montra inconciliable d'opinions et de procédés avec le préfet *Bonnaire*. De là, il passa à Rome, où il fut enfin révoqué, ne s'accordant pas mieux avec les vues et l'administration du gouverneur *Miolis*.

Il était en cet état de réforme quand la prolongation de la campagne de Pologne, après la bataille d'Eylau, vint saisir et mettre en action son idée favorite. A cette époque d'incertitudes et de sourdes agitations, il se ménagea des communications avec plusieurs chefs dans le civil et le militaire; il jetait dans leur esprit l'idée, même l'assurance d'un mouvement qui allait s'opérer par de puissants moyens dans le Sénat, l'armée et le peuple; à d'autres hommes obscurs, mais plus décidés, il confiait qu'ils étaient désignés membres du futur gouvernement, et il les tenait dans l'attente journalière de l'explosion prochaine qui devait les mettre en fonctions. C'étaient là les premiers instruments qu'il lui convenait de mettre en jeu. Du reste, il ne leur demandait nullement d'agir et de se compromettre. Tout serait réglé et consommé par un pouvoir supérieur, et il ne leur fallait que se tenir prêts à succéder à l'ordre de choses aboli. Il alla même jusqu'à leur assigner certains

jours fixés pour le grand dénoûment attendu, des dimanches, par exemple, jours d'absence des hauts fonctionnaires. Mais comme rien n'était arrivé, il leur alléguait, avec son air froid et positif, quelque incident qui avait nécessité un contre-ordre et suspendu le coup.

Il est probable que le mobile de sa révolution consistait dès lors dans un appareil de fausses nouvelles, de faux ordres, de faux uniformes; que lui-même devait paraître hardiment de sa personne, proclamant la puissance et les résolutions d'un prétendu gouvernement, persuadé que ces esprits prévenus, voyant là l'accomplissement de l'œuvre tant prédite, ne manqueraient pas de s'y jeter avec une confiance qui en entraînerait d'autres. Il se gardait bien de donner son secret à ses affidés, qui n'auraient plus vu en lui qu'un rêveur.

Aussi, quand ils furent tous arrêtés, dans le vague de cette menée, les premiers indices et aveux présentaient un vaste projet plein d'assurance, et tendant à un but colossal de renversement; mais de moyens réels nulle apparence. Cependant, comme dans les divers entretiens, il avait été question de Sénateurs, de proclamations, de hautes mesures du Sénat, le préfet de police, comte *Dubois*, eut l'idée que le complot pouvait bien se rattacher à certains membres influents de ce grand corps, opinion vivement combattue par le ministre *Fouché*, mais qui touchait assez aux préventions de *Napoléon*. On lui entendit même alors prononcer les mots d'élimination, d'épuration du Sénat! L'enquête et les interrogatoires se faussèrent dans ce sens. *Malet* vit bien qu'on s'occupait moins de son propre méfait, que de trouver d'autres coupables plus importants que lui; il prêta donc à cette idée. Mais le Sénat n'étant convaincu de rien, *Malet*, son prétendu

instrument, devint de même impossible à convaincre ou du moins à juger. Un décret ordonna sa détention dans une prison d'État.

En 1809, après la bataille d'Essling, le général *Malet*, dans la prison de la Force, se remit encore à l'œuvre. D'après les indications qui en furent données à temps par un des initiés détenu avec lui, « *Malet* s'échappant de sa prison le dimanche 29 juin, jour du *Te Deum* à Notre-Dame, pour l'entrée des Français à Vienne, arrivait sur le parvis de la cathédrale, l'épée à la main, en grande tenue, précédé d'un drapeau et d'un tambour. Là, il criait parmi la foule et les soldats : « *Bonaparte* est mort! à bas les Corses!... vive la « liberté »! Il masquait avec des pelotons militaires toutes les issues de l'église, y enfermait les principales autorités réunies pour la cérémonie.... Les prisons s'ouvraient; les généraux *Marescot* et *Dupont*, alors à l'Abbaye, devaient être d'abord délivrés, de suite un gouvernement provisoire nommé, des courriers, des commissaires expédiés, etc. Et enfin, quand la fable qui échafaudait tout cela serait démentie, on se trouvait lancé, et le mouvement avait déjà assez de force pour se soutenir par lui-même. » Le dénonciateur, qui s'était d'abord adressé à l'archichancelier, ajoutait que l'uniforme et les armes du général étaient déjà déposés dans une maison près de la Force.

La police, avertie, n'eut besoin que d'un peu de précaution pour prévenir cette incartade.

Trois ans plus tard, en 1812, le général *Malet*, toujours prisonnier d'État, mais ayant en effet cette portion de liberté que comporte une maison de santé, sort, la nuit du 22 au 23 octobre, de l'asile où il est confiné, à la barrière du Trône. L'abbé *Lafond*, retenu dans la même maison, sort avec lui. Un portefeuille qu'emportent les deux prisonniers est rempli des sé-

natus-consultes, proclamations, ordres du jour, instructions, enfin toute la chancellerie du gouvernement qui va surgir. Ils étaient attendus dans la rue par les sieurs *Boutreux*, précepteur, et *Rateau*, Bordelais, caporal dans un régiment de la garnison. Celui-ci jouera le rôle d'aide de camp; l'autre, de commissaire de police et ensuite de préfet. *Malet* ne les avait connus que dans sa détention et par l'entremise de l'abbé *Lafond*. Il est à remarquer qu'on ne voit ici que des personnages de rencontre, et pas un seul de ses précédents affidés, comme s'il n'eût eu besoin que de machines pour faire ses écritures, et de comparses pour figurer au prologue de son drame. Il est encore à noter que l'abbé *Lafond*, qui voulait juger la pièce, eut le bon esprit de ne la suivre que de loin, et de disparaître avant le dénoûment.

Tous se rendent chez un prêtre espagnol, nommé *Caamagno*, autre connaissance de prison, demeurant près la place Royale. Là étaient les armes et le grand uniforme du général, plus une écharpe d'aide de camp, et une ceinture de commissaire de police. Chacun revêt son costume, et on va réveiller le commandant *Soulier*, chef d'une cohorte casernée tout près, à Popincourt. *Malet* et lui ne se connaissaient nullement. Il était environ deux heures du matin. « Eh bien! colonel, lui dit *Malet*, d'un ton calme et aisé, il y a du nouveau. *Bonaparte* est mort. » Cet officier, alors souffrant de la fièvre, est frappé de stupeur, retombe sur son lit en répétant douloureusement : « O ciel! l'Empereur est mort! » Et dans son trouble, on lui déroule tous les actes du Sénat, qui, entre autres mesures de gouvernement, établit commandant de Paris le général *Lamotte*. C'est sous ce nom d'emprunt que *Malet* se présentait alors et venait donner ses ordres au commandant.

Ce dernier fait appeler son major, M. *Piquerel*. Nouvelles exclamations sur le fatal événement, nouvelle lecture des sénatus-consultes. Le major se soumet comme son chef, et en reçoit l'ordre de mettre la cohorte sur pied à la disposition de M. le général *Lamotte*.

C'est ici le véritable triomphe de *Malet*, puisque deux heures après son évasion, le voilà maître d'une partie de la force publique, sans autre effort que d'avoir trouvé un colonel qui voulût bien se livrer au premier venu, sur des ordres qui lui étaient parfaitement inconnus. Cet officier était pourtant homme de sens et d'honneur, et l'on n'a jamais soupçonné un seul moment que le *bon de cent mille francs* sur le *trésor*, dont le général *Malet* ou *Lamotte* lui fit alors présent, ait eu le moindre effet sur sa détermination.

La cohorte est bientôt sous les armes. On lui lit à haute voix le sénatus-consulte; et tout cela se met en marche sur la foi du nouveau gouvernement, ne doutant de rien, sans une seule cartouche, quoiqu'il y en eût dix mille à la caserne.

A cinq heures du matin, le général, à la tête de sa troupe, arrive à la prison de la Force, et se fait ouvrir les portes. Les généraux *Guidal* et *Lahorie*[1] y étaient renfermés. Il somme le concierge de les représenter. En attendant, il délivre trois officiers détenus pour l'affaire du général *Ernouf*, à la Guadeloupe, et qui se reconstituèrent prisonniers dans la matinée. Un Corse, nommé *Boccheciampe*, qui survient là, se fait mettre aussi en liberté par occasion, et est nommé sur place préfet du département de la Seine. C'était son arrêt de mort qu'il recevait!

1. *Victor*, FANNEAU-LAHORIE, est ce même général, de l'armée de *Moreau*, que nous avons trouvé signataire des armistices de Parsdorf et de Steyer.

Guidal, réveillé en sursaut, croit qu'on vient le prendre pour le mener au Conseil de guerre, à Toulon, qui doit le juger pour communication criminelle avec la croisière anglaise. Depuis longtemps il faisait retarder ce voyage, sous prétexte de maladie. Au lieu de cela, c'est un brevet du Sénat qu'on lui apporte.

Lahorie vient le dernier, salué, embrassé, félicité sur sa délivrance. Dans sa surprise, il demande des explications. On lui jette tout ce qui vient d'arriver et de *Bonaparte* et du Sénat. On lui délivre une liasse de papiers, où il voit sa nomination au ministère de la police. Et son premier acte doit être d'aller prendre le ministre et le préfet dans leurs hôtels. Certes, la méprise de cet officier n'est pas comparable à celle du commandant *Soulier*, car il avait pour preuve sa libération même opérée par la force publique, et pour garant de toutes ces nouvelles la tête de tous ceux qui les lui venaient apporter.

Ici l'action se partage. Tandis que *Lahorie*, avec presque toute la cohorte, marche à son expédition, en feuilletant à la hâte pendant le trajet les papiers qu'il vient de recevoir, *Malet*, avec un détachement, se rend par un autre chemin chez le général *Hulin*, commandant de Paris. Mais auparavant, à la porte même de la prison, il avait expédié simplement un soldat en ordonnance, à la caserne de Babylone, avec un paquet à l'adresse de MM. les sous-officiers qui y étaient en quartier. C'étaient tous les actes du jour, et en outre certains ordres distincts de porter des détachements au palais du Sénat, au Trésor, à la Banque, et aux barrières pour les fermer. Au vu des premières pièces, on en parle aux officiers. Une sourde rumeur se répand dans la caserne. La nouvelle de la mort de l'Empereur parvient à leur chef, le colonel *Rabbe;* et dans le premier mouvement de surprise et d'affliction, sans

attendre de directions, on demande la lecture des papiers, on délibère sur l'exécution des ordres qu'ils contiennent, on s'y décide par acclamation, on prend les armes; et le régiment se distribue par pelotons à tous les postes qui lui sont assignés par le paquet. Voilà les forces du général *Malet* doublées, et toutes en action sous ses ordres!

Cependant le général *Lahorie* s'avançait sur l'hôtel de la police générale, après avoir, en passant, laissé une compagnie à l'hôtel de ville, où le préfet, comte *Frochot*, requis par les commandants, et dans l'égarement de sa douleur, fait préparer la salle que doit venir occuper le gouvernement provisoire[1]; et après avoir détaché une autre compagnie sur la préfecture avec le faux commissaire *Boutreux*, transformé en préfet. Le baron *Pasquier* fut arrêté et conduit à la Force, où il eut soin de se faire mettre en lieu de sûreté par le directeur qui se montra intelligent et dévoué, car M. *Pasquier* n'avait pas été dupe un seul moment de l'échauffourée, et il réussit même, au milieu du tumulte, à dépêcher un avis au ministre, duc de *Rovigo;* mais l'envoyé ne put pénétrer jusqu'à

[1] Le comte Frochot, un des fonctionnaires les plus estimés, était revenu de sa maison de campagne, le matin même; c'est pendant le trajet qu'il avait appris les événements, mais d'une manière très-vague. On lui avait remis un billet expédié en toute hâte. « Ce billet, a dit le comte Frochot, dans sa déclaration, était au crayon; je reconnus, malgré cela, qu'il était de la main de M. Villemsens, mon ami depuis vingt ans, et chef de la 1re division de la préfecture. J'y lus : *On attend M. le préfet.* Au-dessous étaient trois mots dont le premier paraissait barbouillé ou effacé, les deux autres paraissaient être ceux-ci : *Fecit Imperator*, ce qui ne présentait aucun sens clair.

« Quoi qu'il en fût, je hâtai ma marche, mais cherchant toujours à déchiffrer le mot illisible. J'y avais renoncé, le billet m'était même échappé des mains; je le fis ramasser, et l'examinant de nouveau je lus ces mots : *Fuit Imperator.*

« Il est inutile de parler de mon saisissement et de mon effroi. »

sa personne. *Lahorie* survint presque aussitôt. Il procédait à enfoncer les appartements, quand le ministre parut à une autre porte, et se trouva en présence. Ces deux hommes étaient liés d'une amitié formée dans les camps, et que la diversité d'opinions ou plutôt de position n'avait pas altérée. « *Savary*, lui cria *Lahorie*, rends-toi, tu es mon prisonnier, je ne veux point te faire de mal. » Le ministre riposta par des questions et des explications très-animées, mêlées des plus vives remontrances aux soldats, qui restèrent immobiles. On a dit que leur major, *Piquerel*, tenté à voix basse par le ministre, qui lui glissait la main sur la garde de son épée, eut un moment d'indécision. Mais *Lahorie*, qui s'était mis à écrire son mandat d'arrêt, termina brusquement cette scène en s'écriant : « Saisissez-le ! » Ce fut le général *Guidal* qui conduisit le duc à la Force.

Le nouveau ministre *Lahorie*, ayant rempli sa mission, mandait le tailleur du ministère pour faire son costume; et, fidèle à ses instructions, se rendit à l'hôtel de ville, où, selon le sénatus-consulte de *Malet*, devait se tenir une assemblée solennelle de notabilités civiles et militaires. Surpris de n'y trouver personne, il revint s'établir dans son cabinet en attendant tranquillement d'autres ordres !

Mais le grand ressort de toute la machine se trouvait alors suspendu dans son mouvement. *Malet*, introduit chez le général *Hulin*, lui avait signifié qu'il l'arrêtait par ordre du ministre de la police : il ne lui disait pas lequel. A la première observation du commandant stupéfait, il lui décharge un pistolet dans la figure; puis le laissant étendu, il passa chez le chef d'état-major, *Doucet*. Après quelques mots sur les circonstances, il lui remet une lettre à son adresse, où le nouveau gouvernement le maintenait avec éloges dans ses fonctions,

lui traçait la marche et lui recommandait d'écarter l'adjudant *Laborde*, assez maltraité dans cette partie des instructions. Cet officier, qui assistait à la lecture de cette lettre, prit de l'humeur, apostrophant le prétendu général *Lamotte*, lui soutenant qu'il est *Malet*, de plus prisonnier d'État, et point du tout commandant de Paris. *Malet* ne pouvait s'arrêter un seul instant, ni subir d'explication, sans être perdu. Il prit donc pour toute réponse son pistolet, et allait mettre *Laborde* hors de discussion quand le général *Doucet*, lui retenant le bras, le conjura d'agir avec modération, et fit éloigner *Laborde*.

L'on s'étonnera qu'en ce moment de crise, un homme déterminé à ne rien ménager n'ait point senti le manque de force, en appelant les soldats qui étaient à la portée de sa voix, quoiqu'en dehors. Mais, soit qu'il les jugeât peu disposés à des violences, déjà émus par le meurtre du général *Hulin*, soit qu'il comptât être bientôt dégagé par les succès du général *Lahorie*, il se calma; même, il tomba dans un état passif et équivoque, ne parlant plus en maître; cependant, non encore déchu ni désarmé, et plutôt contenu sur une voie de fait que méconnu dans son autorité, il se promenait silencieux par la chambre, portant souvent ses regards sur la place Vendôme, comme dans l'attente d'un dénoûment en sa faveur.

De son côté, le jeune *Boutreux*, laissé préfet, sans nouvelles, mais non sans inquiétudes, se servit de son pouvoir pour se tirer de son hôtel, malgré les soldats, et aller au dehors à la découverte. Il n'eut garde d'y rentrer, et s'enfuit le jour même à dix lieues de Paris, où il fut pris peu de jours après.

Quant à l'autre préfet, *Boccheciampe*, on le vit rôder en curieux autour de l'Hôtel de ville et du ministère; pendant ce temps d'arrêt de *Malet* et de ses trois auxi-

liaires, les autres chefs du ministère, restés libres, couraient chez l'archichancelier, chez le ministre de la guerre et à la caserne de la garde. En même temps, l'inspecteur général *Pâques* venait par hasard à l'état-major pour s'entendre sur le transfèrement du général *Guidal* à Toulon. Instruit par *Laborde*, et bien sûr qu'aucun ordre n'a été donné pour la liberté de *Malet*, il monte avec précipitation, ressaisit son prisonnier et vole avec *Laborde* pour arrêter *Lahorie* et délivrer le ministre.

L'entreprise touchait à sa fin. Bientôt les autorités captives reprirent leur action : *Malet*, désarmé, fut amené par la troupe au ministère et son portefeuille saisi. La cohorte, éclairée sur sa fâcheuse méprise, livra *Lahorie* et se laissa renvoyer à la caserne criant : *Vive l'Empereur !* dans ces rues qu'elle remplissait le matin du bruit de sa mort. On eut plus de peine à ramener à l'ordre les pelotons épars de l'autre régiment, qui persistaient à obstruer les barrières. Ils ne comprenaient rien à ces contre-ordres, précisément parce qu'ils étaient officiels ; cette fois, ils se croyaient joués. L'apparition de M. le baron *Pasquier*, rentrant libre à son hôtel, et reconnu par les soldats qui l'avaient arrêté, causa un tumulte parmi eux. Ils coururent aux armes, et l'on crut un moment que la sédition vaincue reprenait de nouvelles forces.

Mais il serait difficile d'exprimer l'étonnement du général *Lahorie* instruit par *Laborde* et *Pâques*, qui lui révélèrent sans ménagement sa situation. En moins de quatre heures, devenu à l'improviste, de prisonnier d'État, ministre ; de ministre, conspirateur sans s'en douter ; chargé de fers devant les mêmes soldats qui l'ont délivré, et changeant encore une fois d'hôtel et de prison avec le ministre, son ami, qu'il vient de renverser, il ne peut que proférer ces mots : « Quoi ! *Malet*

n'était donc pas...? » La réponse l'accabla de confusion et d'horreur. *Guidal*, échappé au moment de la réaction, fut repris dans la soirée.

Ainsi s'évanouirent les rêves de cette nuit. Tout rentra dans l'ordre, et l'on n'eut plus qu'à s'occuper d'approfondir cette machination, d'en juger le chef et les trop malheureux complices, s'il faut nommer ainsi des hommes si étrangement dupés.

On assure que *Malet* dit à *Lahorie*, la première fois qu'ils se virent, marchant attachés ensemble à la prison : « Général, c'est votre indécision qui nous a mis ici! » Il entendait sans doute que *Lahorie* aurait dû déployer toute sa puissance ministérielle, et traiter les choses comme lui-même avait fait sur le général *Hulin*. Mais *Lahorie* se croyait bien ministre, et non pas l'agent aventuré d'une chimère. Pouvait-il songer à débuter par des actes sanguinaires, comme avait fait *Malet*, qui, pénétré de toute la futilité de son moyen, devait brusquer tout sans ménagements. C'est une surprise assez hardie faite à des complices, que de les enlever, pour ainsi dire, et de les improviser au moment même de l'action, en leur présentant son mouvement comme une affaire déjà faite, où ils n'ont plus qu'à recueillir. Il s'épargnait par là les irrésolutions, les indiscrétions. Mais aussi les agents, trompés, ont mal connu leur terrain et n'ont pu entrer dans le véritable esprit de l'entreprise. De là, l'immobilité de l'inconnu *Boutreux* à la préfecture; l'inutilité du corse *Boccheciampe* à l'Hôtel de ville; le rôle passif du général *Guidal* et des officiers de la cohorte; le calme de *Lahorie* qui, au lieu de monter à cheval et d'électriser cette troupe même avec la cave du ministre, ne quitte son cabinet que pour aller en carrosse à une vaine assemblée; tandis que, au contraire, *Malet* frappait à mort le général *Hulin* et dirigeait son second feu sur *Laborde*.

Mais quand bien même les agents de *Malet*, une fois engagés, eussent voulu poursuivre avec audace et à toute outrance, comment, avec une troupe abusée et mal armée, résister au choc de la garde, qui montait à cheval, et au choc non moins terrible de ces paroles : « *Napoléon* n'est pas mort! Soldats, vous êtes dupes d'une fable ridicule!,.. »

On a dit que le vingt-neuvième bulletin, qui arriva juste sur cette crise, aurait pu lui donner de la consistance en lui donnant pour auxiliaires tous les mouvements de l'exaspération publique. D'autres ont écrit : « Deux heures de plus, et *Malet* était maître, et le colosse impérial s'écroulait. » Mais est-il vrai qu'à cette époque la mort de *Napoléon* eût amené aussitôt une révolution dans le sens de *Malet*? Est-ce la République qui a renversé l'Empire, ou qui a recueilli son héritage? Lorsque tout Paris aurait su en peu d'heures que le Sénat n'avait tenu aucune assemblée, ceux qui croyaient n'obéir qu'à son autorité auraient-ils persisté? D'autres seraient-ils venus se joindre à eux? *Malet* s'en flattait assurément, puisque, sur ce qu'on lui disait du peu de fond qu'il pouvait faire sur des associés inconnus, il répondit en souriant : « Il ne me fallait aujourd'hui que des noms; si j'avais réussi, les gens me seraient bien venus. »

Cependant *Napoléon* supposa à cette conception une bien autre étendue et une plus grande importance. En l'apprenant à Semlevo, et voyant y figurer l'ancien adjudant du général *Moreau*, ses premiers mots au prince de *Neufchâtel* furent : « *Moreau* croise devant le Havre! » Aperçu profond où il ne se trompait que d'une année. *Napoléon* ne s'attacha pas moins à retourner l'affaire de tous côtés pour y trouver un fond, des connexions, une ramification d'éléments réels. Un fait surtout l'avait frappé : cette seule fois, dans toute la

campagne, l'Impératrice ne reçoit point de courrier de lui. Les ministres l'avaient quittée à minuit, assez inquiète de ce silence... et c'est deux heures après que *Malet* commence sa marche, coïncidence que *Napoléon* ne voulait pas attribuer au hasard. Les militaires abondaient dans ce sens, ne songeant qu'à détourner tout le tort sur les autorités civiles, ce qui dispensait de s'avouer des vérités fâcheuses, savoir, qu'une armée si fidèle et un si puissant empire fussent à la merci du rêve d'un seul homme!

A la fin, cependant, *Napoléon* ne put découvrir dans tout ceci autre chose que l'élan d'un homme mû par une pensée assez forte pour maîtriser son jugement et lui inspirer, avec une profonde conviction de succès, le mépris de la mort.

Il convoqua les diverses sections du Conseil d'État. En ouvrant la séance, il fit un long signe de croix et dit : « *Messieurs, il faut croire aux miracles !... vous allez entendre le rapport de M. le comte Réal.* »

L'exposé étant terminé, *Napoléon* s'étendit avec gravité et amertume sur le manque d'habitude et d'éducation des Français, en fait de stabilité. « Triste reste de nos révolutions! dit-il. Au premier mot de ma mort, sur l'ordre d'un inconnu, des officiers mènent leurs régiments forcer les prisons, se saisir des premières autorités ! Un concierge enferme les ministres sous ses guichets! Un préfet de la capitale, à la voix de quelques soldats, se prête à faire arranger sa grande salle d'apparat pour je ne sais quelle assemblée de factieux! Tandis que l'Impératrice est là, le roi de Rome, les princes, messieurs les ministres et tous les grands pouvoirs de l'État! Un homme est-il donc tout ici? Les institutions, les serments rien? *Frochot* est un honnête homme dévoué. Mais son devoir était de se faire tuer sur les

marches de l'Hôtel de ville.... Il faut un grand exemple à tous les fonctionnaires. »

La destitution du préfet de la Seine, solennellement prononcée, fut la dernière rigueur qui suivit cette malheureuse équipée. Dès le 29 octobre, les trois généraux, le colonel et le major de la cohorte avaient subi l'exécution militaire avec quatre officiers de leur corps et deux du régiment de Paris. *Boccheciampe*, qui s'était laissé nommer préfet de la Seine, périt avec eux. *Boutreux*, installé préfet de police, fut arrêté et jugé seul. Le colonel *Rabbe* obtint un sursis, que *Napoléon* convertit en grâce, par considération pour ses anciens services. L'aide de camp caporal *Rateau* eut la même chance, par égard pour son oncle, procureur général à Bordeaux. Ainsi, sur vingt-cinq accusés, dix furent absous et quinze condamnés, dont deux graciés.

Le général *Malet* marcha à la mort avec son calme accoutumé, mêlé d'un peu d'ironie, adressant aux spectateurs, et distinctement aux jeunes gens, des allocutions conformes à sa cause, tandis que ses compagnons, non moins fermes, restaient muets, s'étonnant encore d'aller au supplice pour un complot et avec un homme qui leur étaient également inconnus.

Lorsque *Napoléon* apprit la rigueur de ces jugements et la promptitude avec laquelle on l'avait exercée, il se rappela aussitôt l'exécution du duc d'*Enghien*, et s'écria : « *C'est une fusillade. C'est du sang! Quelle impression cela va faire en France!* » Mais déjà la nouvelle elle-même du complot lui avait arraché une exclamation prophétique : « *La Révolution n'est pas morte*, disait-il; *ma dynastie n'a pas pris racine parmi les membres de mon Conseil.* » Quinze mois après, sa dynastie était proscrite par son Sénat et, le lendemain, par la majorité de son Conseil.

§ III.

Séjour de Napoléon à Paris, 20 *décembre* 1812-15 *avril* 1813. *Incident politique de la campagne de Moscou. Le mariage de la Princesse Royale d'Angleterre empêché.*

« Enfin NAPOLÉON a revu Paris; il dit : « Me voilà seul, que la France se lève encore ! » Et la France, comme si elle entendait le vainqueur d'Austerlitz ou de Wagram, donne sa dernière armée. »

Dès le lendemain de son arrivée, *Napoléon* avait repris les habitudes de la résidence impériale ; le lever eut lieu suivant l'usage. Ce lever fut dramatique : c'était la première fois que l'Empereur avait à rendre compte de l'adversité; la victoire, après avoir été si longtemps sa propriété, avait cessé de lui appartenir; la volage déesse, qui gouverne le monde, avait porté à d'autres les mêmes faveurs que, dans un long cours d'années, elle lui avait prodiguées sans interruption et sans partage. Une impatience inquiète était peinte dans tous les regards ; ils semblaient attachés sur le maître pour deviner le fatal secret, dont personne n'osait demander la révélation. *Napoléon* se montra calme et ne désespérant pas de sa fortune. « Nous avons fait de grandes pertes, disait-il; elles auraient brisé mon âme si, dans de telles circonstances, je devais être accessible à d'autres sentiments qu'à l'intérêt de mon pays. » Il croyait devoir cette réponse indirecte à la clameur universelle qu'avait soulevée la dureté de son dernier bulletin, ainsi qu'au *tolle* des feuilles anglaises, qui lui reprochaient « d'avoir vu périr, sans verser une larme, les quatre cent mille

hommes qui avaient trouvé leurs tombeaux dans les neiges de la Russie. »

Napoléon employa le reste de cette journée en conférences avec les grands dignitaires et les membres de son Conseil : c'est à l'occasion de son travail avec un de ses Ministres, que fut réglé un incident politique fort curieux de la campagne, pendant la marche sur Moscou, et qui tiendra sa place dans l'histoire parmi les grands événements occasionnés par de petites causes. Une lettre enlevée par violence à son dépositaire, et perfidement transmise à la seule personne au monde qui ne devait la connaître jamais, a peut-être retardé de deux ans la catastrophe de 1814.

Le lecteur se reportera au moment de la déclaration des hostilités entre la France et la Russie. L'Angleterre s'occupait alors avec plus d'activité que jamais des moyens de renverser la dictature continentale de *Napoléon*. Elle venait de signer à Örebro, le 18 juillet, la paix avec la Russie[1], et lord *Cathcart* était envoyé auprès de l'Empereur *Alexandre*, avec mission de soumettre à ce monarque un nouveau projet du Cabinet de Saint-James.

L'Angleterre ne pouvait aider à la défense de la Russie que par des subsides; cependant *elle fit espérer encore une diversion qui, agissant au cœur de l'Empire français, lui serait plus fatale que celle qu'elle entretenait dans la Péninsule.*

L'idée était prise de loin et pouvait marcher à son accomplissement longtemps avant que le public en pût pénétrer la pensée, car il s'agissait tout simplement de déterminer le mariage du fils aîné du Prince d'Orange, ancien Stathouder de Hollande, depuis Roi des Pays-Bas,

[1] Voy. t. XIII, p. 407.

avec l'héritière des trois royaumes britanniques, la Princesse *Charlotte,* fille du Régent, depuis *George IV.*

Mais quel rapport, dira-t-on, entre une alliance aussi naturelle en tout temps et une combinaison aussi vaste que celle de changer tout d'un coup la face de l'Europe? L'explication suivante va répondre à cette question.

La maison d'Orange, dépossédée du Stathoudérat, menait une existence privée à Berlin. Elle savait qu'il n'y avait pour elle aucune chance de reprendre une haute position politique dans le monde, aussi longtemps que l'étoile de *Napoléon* continuerait à dominer en Europe. Il lui convenait donc de s'associer au concert européen qui travaillait alors dans le silence à la ruine de ce pouvoir, et de saisir toute occasion qui lui donnerait jour à se replacer au rang des Princes couronnés.

Ce fut en vue de ce double but que la maison d'Orange jeta les yeux sur la Princesse d'Angleterre, et se proposa de lui faire agréer pour époux l'aîné de ses fils. Toutes les convenances, d'ailleurs, sous le rapport du rang et de liens de parenté multipliés, s'y rencontrant, la recherche devait être agréée. Elle le fut aussi par toutes les maisons alliées à la maison de Hanovre.

Mais en Angleterre, dans la crise où l'on se trouvait alors, il ne suffisait pas qu'une disposition de cette gravité fût à la convenance de la maison royale. L'assentiment de la nation était nécessaire à l'union que contracterait l'héritière de la couronne, et pour qu'elle l'accordât, il fallait que la politique trouvât son compte à cette alliance, comme les familles intéressées y trouveraient le leur. Voici comment les choses furent présentées.

L'union projetée, en confondant sur la tête des deux

conjoints les droits des deux maisons de Hanovre et d'Orange, assurait aux derniers l'appui de toute la puissance britannique. Mais aussi, et comme une conséquence implicite, la Hollande, avec un accroissement de territoire, c'est-à-dire la Belgique et Anvers, devenait une dot apportée à l'Angleterre.

Le père du jeune Prince d'Orange avait, comme on sait[1], un parti puissant en Hollande, qui n'était contenu que par l'ascendant de la France. Le pays tout entier était mécontent, fatigué de l'interruption du commerce, et prêt à secouer un joug qui le poussait à sa ruine; il ne fallait aux anciennes Provinces-Unies qu'une protection efficace pour les déterminer à lever un étendard qui serait le signal d'une insurrection générale en Allemagne, favorisée qu'elle eût été par l'éloignement de l'Empereur et de la presque totalité des troupes françaises.

Le mariage conclu, une descente de troupes anglaises en Hollande, conduite par le Prince d'Orange et par son fils, époux de l'héritière du trône de la Grande-Bretagne, eût décidé ce grand mouvement, et, comme nous l'avons dit, vraisemblablement amené deux ans plus tôt le renversement du pouvoir de *Napoléon*.

Deux circonstances inattendues firent échouer ce plan aussi vaste que bien conçu. La première provenait du manque de sympathie du Prince pour la Princesse, et réciproquement; mais les instances réunies de tant de grands parents, attachés à la réussite de cette combinaison, auraient peut-être surmonté la répugnance des futurs, si le second sentiment, entièrement du fait de *Napoléon*, n'eût fourni des armes qui vinrent au contraire la fortifier et la rendre insurmontable.

[1] Voy. t. XII, p. 173 et suiv.

Il est d'autant plus nécessaire de constater ici l'action directe de l'Empereur des Français, qu'en Angleterre, c'est à l'Empereur *Alexandre* que l'on a résolûment attribué « d'avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher l'alliance intime de l'Angleterre et des Pays-Bas, qu'aurait produite un mariage entre les familles de *Brunswick* et d'*Orange*[1]. » Or, nous allons démontrer que cette imputation est complétement erronée.

Napoléon, en s'éloignant de ses États et emmenant à sa suite tout ce qu'il avait de forces disponibles, françaises et confédérées, avait jugé l'importance de Hambourg comme point d'observation d'abord, et ensuite par l'influence que l'esprit de cette grande et opulente cité devait exercer sur le reste de l'Allemagne du Nord.

Le nombre de troupes qu'il pouvait laisser dans ces pays, pour surveiller des peuples mécontents, des côtes étendues de la Hollande aux bouches de l'Oder, et partout accessibles aux agents de l'Angleterre, et enfin les menées des sociétés secrètes, qui se fortifiaient chaque jour par des affiliations nouvelles, ces troupes ne pouvaient être considérables; et en effet, c'est à peine si dix mille hommes sont restés, pendant toute la durée de la campagne de Russie, dans l'espace compris entre la mer du Nord, la Baltique et la Vistule.

Il fallut suppléer à cette insuffisance, et *Napoléon* se flatta d'y parvenir au moyen d'une surveillance fortement organisée. On l'établit, en effet, mais elle devint bientôt oppressive, inquisitoriale, et ne fit qu'accroître le nombre des ennemis du gouvernement

[1] Voy. l'article (ministériel) publié à Londres, sous la rubrique de Francfort, dans le *Courrier* du 25 juillet 1817.

impérial[1]. La police de Hambourg fut investie des pouvoirs les plus étendus, toutes les polices des États voisins furent placées sous son influence, et l'ordre lui fut donné d'adresser par estafette des bulletins journaliers au Cabinet impérial.

La police de la Prusse était alors sous la direction du Prince de *Wittgenstein*. Il avait reçu une invitation, qui équivalait à un ordre, d'entretenir des communications journalières avec la police de Hambourg. Mais quelle que fût la loyauté du Prince, ses devoirs envers son maître, ses opinions et ses affections personnelles ne permettaient pas qu'on s'en rapportât trop aveuglément à ses avis, surtout lorsque l'intérêt de son pays pourrait se trouver en opposition avec l'intérêt français. Pour obvier à cet inconvénient, la direction générale de Hambourg s'assura *d'une autre voie intime*, qui était chargée de contrôler les informations qui lui étaient envoyées par la chaîne officielle.

Cet auxiliaire mystérieux prévint un jour qu'un des grands officiers de la maison d'Orange avait eu plusieurs entretiens avec le Prince de *Wittgenstein*, à la suite desquels il lui avait été délivré un passe-port sous le nom que l'on indiquait, avec la qualité de marchand, se rendant en Danemark pour affaires de son négoce; on prévenait qu'après avoir franchi Hambourg, ce particulier trouverait à Altona d'autres passe-ports, et que, sans en faire usage à moins de nécessité, il continuerait sa route pour l'Angleterre avec celui qu'il avait pris à Berlin.

A ces renseignements étaient joints le signalement de ce personnage et la date précise de son départ, mais

[1] Voy. t. XIII, p. 209, note 1, et au présent volume la proclamation du duc de Mecklenbourg-Schwerin et l'arrestation de l'Envoyé autrichien baron de Wessenberg.

sans qu'on pût fournir la moindre indication sur l'objet de son voyage.

Ces renseignements furent trouvés exacts, quand le baron de *Heerdt*, grand écuyer du Prince d'Orange, parvint à Hambourg, sous le nom et avec le déguisement qu'il avait adoptés. Il y avait dans ces deux faits, et d'après sa position politique, motif suffisant pour l'arrêter, mais qu'eût-on appris? Le caractère bien connu de M. de *Heerdt* ne permettait aucun espoir d'aveu de sa part, et la mission importante dont il était évidemment chargé, demeurait impénétrable et eût été remplie par une autre voie si on eût intercepté celle-là.

Son passe-port fut visé, et il put continuer sa route sans avoir lieu de soupçonner qu'il fût l'objet de la moindre surveillance. Cependant tous ses pas étaient comptés, et l'on sut, jour par jour, les plus minutieux détails de son voyage à travers le Holstein, par Copenhague et Gothembourg jusqu'à Londres, où l'on perdit ses traces quarante-huit heures après son arrivée.

Un certain temps s'était écoulé sans qu'on l'eût revu, et l'on désespérait d'apprendre l'objet de ses démarches hors du Continent, lorsqu'une lettre de Londres annonça que M. de *Heerdt* avait reparu ; qu'il visitait assidûment les princes des trois maisons de *Hanovre*, de *Brunswick* et d'*Orange*, qui se trouvaient en Angleterre, et qu'il paraissait se disposer à quitter cette île.

Dans ses rapports avec les Princes, M. de *Heerdt* avait partout recueilli l'assurance que le mariage projeté entre le fils de son maître et la Princesse *Charlotte* était fort goûté ; mais on lui déclarait qu'on ne pouvait se dissimuler qu'un grand obstacle se rencontrait dans l'éloignement que les futurs manifestaient l'un pour l'autre. On promettait de ne rien négliger pour ramener

la Princesse à de meilleures dispositions, mais on n'espérait pas d'être aussi heureux auprès du Prince, toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour ayant été inutiles. Son Altesse se trouvait alors en Espagne, où elle servait dans l'armée anglaise, en qualité d'aide de camp de lord *Wellington*. On avait fini par engager M. de *Heerdt* à se rendre lui-même dans la Péninsule, et à profiter de l'influence du généralissime pour vaincre une résistance qui affligeait vivement trois familles, et entravait les combinaisons arrêtées pour délivrer l'Europe du joug qu'elle supportait si impatiemment.

Ces considérations ne pouvaient manquer leur effet sur M. de *Heerdt*; il s'embarqua sur-le-champ et courut à travers tous risques rejoindre le Prince. Lorsqu'il arriva au quartier général de lord *Wellington*, l'armée anglaise était victorieuse; M. de *Heerdt*, profitant des dispositions favorables, nées du succès, entama la négociation.

Le Prince l'écouta avec une entière abnégation; il souffrit que le serviteur dévoué à sa maison lui peignît l'anxiété de ses auteurs sur l'issue du voyage qu'il venait d'entreprendre par leurs ordres; serait-il insensible à leurs instances, à leurs prières, à leurs larmes? L'intérêt de sa famille le trouverait-il indifférent à la brillante chance offerte par la fortune de reprendre le rang que la révolution française lui avait fait perdre?

A ces considérations, toutes d'intérieur, le plénipotentiaire de la maison d'Orange ajoutait celles qui devaient ressortir pour le Prince du noble rôle auquel on le destinait. Il était appelé à seconder le suprême effort et l'héroïque résistance de l'Empire russe, le seul qui luttât encore sur le Continent contre l'influence usurpatrice de *Napoléon;* par lui l'Allemagne devait recouvrer son indépendance, la Suisse et l'Italie s'affranchir du joug des Français, et la Hollande, qui

avait dû à ses ancêtres de prendre rang parmi les Puissances de l'Europe, retrouver sa splendeur; lui-même régnerait un jour sur le grand peuple qui allait lui confier la mission de couronner par la victoire la lutte qu'il soutenait depuis vingt ans, presque sans interruption, pour empêcher la monarchie universelle à laquelle *Napoléon* aspirait.

Le Prince devait être ému par une aussi puissante allocution; mais la pensée qui le dominait intérieurement lui donna la force de se contenir et d'éviter qu'on ne pût pénétrer l'agitation qu'il éprouvait. Tous les résultats dont on lui présentait le tableau ne pouvaient être obtenus que par une union à laquelle il ne saurait jamais se résoudre.

Lord *Wellington*, qui était présent à cet entretien, reprit à son tour la tâche dans laquelle le baron de *Heerdt* venait d'échouer. Les arguments furent d'une autre nature. La question de sympathie n'en était pas une pour le guerrier. Plus matériel dans ses raisonnements, il n'aborda le sujet qu'en s'appuyant sur l'obéissance due à l'autorité paternelle; sur les convenances politiques, devant lesquelles tout devait céder; enfin, sur ce qu'un Prince ne s'appartenait pas, et devait savoir se sacrifier lorsque la raison d'État parlait aussi haut que dans les circonstances présentes. Il finit en paraissant avoir à prononcer seul une décision, et dit, en rompant la conférence : « C'est entendu, le mariage aura lieu. »

Le Prince d'Orange était doué d'un caractère ferme et résolu; il n'admit point cette décision, et se promit de poser sa résistance de manière qu'on dût désespérer de la vaincre. Il avait annoncé qu'il préparerait pour le lendemain les réponses qu'il devait aux lettres apportées par le baron de *Heerdt;* le généralissime promit également ses dépêches.

Tout se trouva prêt le jour suivant. Le baron prit congé, et revint avec la plus grande célérité rejoindre à la Corogne le bâtiment qui l'avait amené d'Angleterre. La traversée fut courte, et peu de jours après, il était retombé à Londres sous la surveillance à laquelle il avait échappé par son embarquement pour la Péninsule.

M. de *Heerdt*, dans cette nouvelle apparition, revit les mêmes personnes qu'à son premier voyage. Partout il dut faire un récit exact de son entretien avec le Prince, et de ses efforts pour l'amener à consentir à ce qu'on exigeait presque de lui.

Il ne pouvait qu'exprimer l'impassibilité avec laquelle ses discours avaient été écoutés; mais pas un mot, pas un geste significatif ne lui avaient donné le droit d'interpréter d'une manière positive l'impression qu'ils produisaient sur son auditeur. Il était pourtant naturel d'admettre de sa part une résolution contraire aux propositions, et qu'il n'avait pas voulu manifester, pour éviter d'entendre de nouvelles objections qu'il lui aurait fallu combattre.

La réponse écrite du Prince à ses grands parents ne devait être ouverte qu'à Berlin; jusque-là, on put espérer à Londres que l'arrangement désiré n'était pas irrévocablement rompu. C'est dans ce sens que furent écrites les lettres remises au baron de *Heerdt* pour la Cour d'Orange.

C'est muni de toutes ces pièces qu'il reprit la route du Continent. On fut prévenu à Hambourg de son arrivée à Gothembourg, ville du Sund où abordaient les paquebots anglais depuis l'établissement du blocus continental, qui leur fermait les bouches de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, et les ports du Danemark, de la Poméranie et de la Prusse[1].

[1] Voy. t. X, p. 387. État de l'Europe sous le régime du blocus continental.

On fut également averti de son passage à Copenhague et à travers les duchés, et enfin de sa descente à Altona, ville danoise distante d'un quart de lieue de Hambourg.

Avec des informations aussi précises et la sécurité dont on avait laissé jouir le voyageur, il était facile de s'assurer de sa capture; aussi eut-elle lieu le lendemain à peu de distance de Hambourg qu'on lui avait laissé traverser, après avoir la veille visé son passe-port pour le retour sur Berlin. Il faut noter qu'on ne voyait encore en lui que le marchand prussien revenant d'un voyage sur les terres du Danemark.

Le baron de *Heerdt* personnellement n'était point ce que l'on cherchait. On le savait homme d'honneur, d'un commerce sûr, agréable, dévoué à ses maîtres, mais incapable de se mêler d'une intrigue que sa conscience n'aurait pas avouée. Il n'en eût pas fallu davantage pour que l'on fît cesser les investigations dont il était l'objet, si un intérêt immense ne s'était point attaché à la mission qu'il remplissait et qu'il importait de découvrir.

Il était temps que l'on y parvînt, car une lettre expédiée du quartier général impérial blâmait la police de Hambourg d'avoir laissé passer cet officier, et le comte *Réal*, chargé de l'arrondissement de la police générale qui s'étendait de Paris à la Baltique, avait insinué qu'il serait d'autant plus heureux de retrouver l'agent de la maison d'Orange, qu'en cas de non-succès on serait plus vivement blâmé de ne l'avoir pas arrêté à sa première apparition.

Les faits, il faut le dire, justifièrent l'importance que l'on attachait à cette affaire. Le baron de *Heerdt*, amené dans le cabinet du directeur général de la police, soutint d'abord le rôle qu'indiquait son passe-port, et

après même qu'il eut la certitude qu'il était reconnu, il essaya de défendre son dépôt. *Ce ne fut qu'après la menace de faire scier sa voiture en mille fragments*, sous l'engagement d'en payer le prix si les recherches n'aboutissaient à rien, qu'il se décida à en découvrir le secret.

Il ne faut pas omettre ici de faire ressortir le noble dévouement du fidèle serviteur d'un Prince malheureux. Quelles que pussent être les craintes de M. de *Heerdt* en se voyant sous le coup d'un flagrant délit, et dans les mains d'un gouvernement auquel on prêtait une implacable rigueur, sa position personnelle ne l'occupa pas un seul instant; il n'eut de douleur que pour le tort que sa catastrophe allait occasionner aux affaires de son maître.

On essaya de le consoler et de le rassurer. On lui fit comprendre que sa conduite était hors de toute atteinte; qu'elle se justifierait auprès de sa Cour par le soin qu'il avait mis à remplir sa mission, interrompue seulement par une force majeure à laquelle tout autre dans sa place, pas plus que lui, n'aurait pu résister, et qu'elle lui ferait honneur aux yeux du gouvernement français par la fidélité même qu'il avait conservée à son Prince dans l'adversité.

Le baron de *Heerdt* fut laissé libre dans Hambourg, sur sa parole, jusqu'à l'arrivée des ordres de Paris, où l'on avait rendu compte de son arrestation. Peu de jours après, il y fut appelé. Il ne lui fut pas difficile de lever tout doute sur son sujet, et il reçut immédiatement l'autorisation de retourner à Berlin.

Les dépêches et notes particulières saisies à cette occasion furent copiées, et les originaux en furent expédiés à l'Empereur, qui marchait sur Moscou; il les reçut le jour même de son entrée dans le Kreml,

les parcourut rapidement, et, après avoir lu la lettre du Prince héréditaire d'Orange à son père, il s'écria, à la grande surprise du prince de *Neufchâtel* et du maréchal *Davout* qui se trouvaient près de lui : « VOILA UN GRAND POINT DE POLITIQUE FIXÉ. JE SAURAI EMPÊCHER CE MARIAGE. »

Napoléon mit cette lettre dans sa poche et la garda sur lui pendant le reste de la campagne. Dès le lendemain même de son arrivée à Paris, comme nous l'avons dit, il chargea un de ses Ministres d'aviser au moyen dc la faire parvenir en Angleterre, où elle fut effectivement expédiée, et bientôt après remise dans les mains de la Princesse *Charlotte*.

Les parents de la Princesse continuaient toujours leurs instances persuasives pour la déterminer au mariage si vivement désiré par les trois familles alliées par le sang. Mais lorsque la fille du Prince-Régent se trouva munie de la lettre confidentielle et explicative de celui qu'on lui destinait pour époux, elle se présenta devant ses parents et leur dit : « *Me forcerez-vous encore à m'unir à un homme qui me traite avec si peu de ménagement?* »

La prédiction de *Napoléon* était accomplie; le mariage n'était plus possible.

Le Prince se retranchait, dans son refus, sur trois empêchements de nature fort diverse ; les deux premiers n'étaient sans doute que le produit de préventions mal fondées; mais quant au dernier motif, il partait d'une âme élevée, et pouvait certainement se justifier, de la part d'un Prince qui devait se croire destiné à monter un jour au trône de ses ancêtres. Il avait d'ailleurs de hautes et nobles visées, que l'on a connues deux ans plus tard, par son alliance avec la grande-duchesse *Anne*, sœur de l'Empereur de Russie.

Terminons en disant que *Napoléon* était resté telle-

ment dominé par la crainte que le mariage ne se réalisât, quand même, que lors des négociations de Châtillon, il avait fait insérer dans le contre-projet remis le 15 mai, et qui attribuait la Hollande agrandie à la maison d'Orange, cette clause : « Le titre et l'exer-« cice de la souveraineté en Hollande ne pourront, « dans aucun cas, appartenir à un Prince portant ou « appelé à porter une couronne étrangère. » En même temps, « toujours persuadé que l'Angleterre prenait la Belgique pour elle, ce qui aurait eu lieu par le fait du mariage, » il écrivait à l'Empereur d'Autriche : « Je conçois que l'Angleterre veuille détruire Anvers « et mettre un obstacle éternel au rétablissement de la « marine française... ; mais vous, Sire, quel est votre « intérêt à l'anéantissement de la marine de la France? « Quel intérêt peut avoir Votre Majesté à mettre les « Belges sous le joug d'un Prince *protestant*, dont un « des fils montera sur le trône d'Angleterre? Toutefois, « ces projets sont au-dessus de la puissance de la coali-« tion.... Jamais je ne céderai Anvers ni la Belgique. »

Il était cependant écrit aux arrêts du destin qu'un autre Prince de maison *luthérienne*, le Duc *Léopold* de Saxe-Cobourg-Gotha, entré avec autant de bonheur que de succès mérité dans la glorieuse carrière des trônes, sous les auspices de la Princesse royale d'Angleterre, viendrait régner sur les Belges, et que la main d'une archiduchesse de la maison *catholique* d'Autriche serait obtenue par le duc de *Brabant*, fils aîné du Roi *Léopold Ier*; il est vrai que c'est le Souverain dont on a dit, après vingt-cinq ans de règne : « Prince sage, habile et conciliant, qui, au milieu des opinions les plus divergentes, a su se conserver le respect de tous, en Belgique et à l'Étranger[1]. »

[1] (*Discours adressé au Roi par la députation des grands corps de l'État, le 21 juillet* 1856, jour de l'anniversaire.)

Le 20 décembre, surlendemain de l'arrivée de *Napoléon*, il y eut aux Tuileries une audience solennelle, et les harangues prononcées au pied du trône firent retentir le palais des félicitations données au retour du maître. A cette heure, toute la France pleurait; et cependant l'adulation se taisait sur les pertes de l'armée....; n'était-ce pas un outrage au deuil éternel de la patrie?

Parmi ces harangues, il importe de recueillir les discours du Sénat et du Conseil d'État, mais surtout les allocutions où l'Empereur, « flétrissant l'idéologie et les principes révolutionnaires, » proclame, d'après les anciennes lois du Royaume, les principes de la Légitimité afin de mieux assurer à sa famille l'héritage de son brillant diadème.

Discours du Sénat prononcé par le comte de Lacépède, président annuel.

« Sire, le Sénat s'empresse de présenter au pied du trône de Votre Majesté Impériale et Royale l'hommage de ses félicitations sur l'heureuse arrivée de Votre Majesté au milieu de ses peuples.

« L'absence de Votre Majesté, Sire, est toujours une calamité nationale; sa présence est un bienfait qui remplit de joie et de confiance tout le peuple français.

« Votre Majesté Impériale et Royale a posé toutes les bases de l'organisation de son vaste empire; mais il lui reste encore bien des objets à consolider ou à terminer, et le moindre retard dans le complément de nos institutions est un malheur national.

« Pendant que Votre Majesté, Sire, était à huit cents lieues de sa capitale, à la tête de ses armées victorieuses, des hommes échappés des prisons, où votre

clémence impériale les avait soustraits à la mort méritée par leurs crimes passés, ont voulu troubler l'ordre public dans cette grande cité. Ils ont porté la peine de leurs nouveaux attentats.

« Heureuse la France, Sire, que sa constitution monarchique met à l'abri des effets funestes des discordes civiles, des haines sanglantes que les partis enfantent, et des désordres horribles que les révolutions entraînent !

« Le Sénat, premier conseil de l'Empereur, et dont l'autorité n'existe que lorsque le monarque la réclame et la met en mouvement, est établi pour la conservation de cette monarchie et de l'hérédité de votre trône dans notre quatrième dynastie.

« La France et la postérité le trouveront dans toutes les circonstances fidèle à ce devoir sacré, et tous ses membres seront toujours prêts à périr pour la défense de ce palladium de la sûreté et de la prospérité nationales.

« Dans les commencements de nos anciennes dynasties, Sire, on vit plus d'une fois le monarque ordonner qu'un serment solennel liât d'avance les Français de tous les rangs à l'héritier du trône, et quelquefois, lorsque l'âge du jeune Prince le permit, une couronne fut placée sur sa tête, comme le gage de son autorité future et le symbole de la perpétuité du Gouvernement.

« L'affection que toute la nation a pour le roi de Rome prouve, Sire, et l'attachement des Français pour le sang de Votre Majesté, et ce sentiment intérieur qui rassure chaque citoyen, et qui lui montre dans cet auguste enfant la sûreté des siens, la sauvegarde de sa fortune, et un obstacle invincible à ces divisions intestines, ces agitations civiles et ces bouleversements politiques, les plus grands des fléaux qui puissent affliger les peuples.

« Sire, Votre Majesté a arboré les aigles françaises sur les tours de Moscou. L'ennemi n'a pu arrêter ses succès et contrarier ses projets qu'en ayant recours aux affreuses ressources des gouvernements despotiques, en créant des déserts sur toutes ses frontières, en portant l'incendie dans ses provinces, en livrant aux flammes sa capitale, le centre de ses richesses et le produit de tant de siècles.

« Ils connaissaient mal le cœur de Votre Majesté, Sire, ceux qui ont renouvelé cette tactique barbare de leurs sauvages ancêtres ! Elle eût volontiers renoncé à des trophées qui devaient coûter tant de sang et de maux à l'humanité.

« L'empressement avec lequel on voit arriver de tous les départements de l'Empire sous les drapeaux de Votre Majesté les nombreux soldats appelés par le sénatus-consulte de septembre dernier, est un exemple de tout ce que Votre Majesté doit attendre du zèle, du patriotisme et de l'ardeur belliqueuse des Français pour arracher à l'influence de nos ennemis les diverses portions du Continent, et pour conquérir une paix honorable et solide.

« Que Votre Majesté Impériale et Royale, Sire, agrée le tribut de la reconnaissance, de l'amour et de l'inviolable fidélité du Sénat et du peuple français. »

Réponse de l'Empereur.

« Sénateurs, ce que vous me dites m'est fort agréable. J'ai à cœur la gloire et la puissance de la France ; mais mes premières pensées sont pour tout ce qui peut perpétuer la tranquillité intérieure, et mettre à jamais mes peuples à l'abri des déchirements des factions et des horreurs de l'anarchie. C'est sur ces ennemies du

bonheur des peuples que j'ai fondé, avec la volonté et l'amour des Français, ce trône auquel sont attachées désormais les destinées de la patrie.

« Des soldats timides et lâches perdent l'indépendance des nations ; mais des magistrats pusillanimes détruisent l'empire des lois, les droits du trône, et l'ordre social lui-même.

« La plus belle mort serait celle d'un soldat qui périt au champ d'honneur, si la mort d'un magistrat périssant en défendant le souverain, le trône et les lois, n'était plus glorieuse encore.

« Lorsque j'ai entrepris la régénération de la France, j'ai demandé à la Providence un nombre d'années déterminé. On détruit dans un moment, mais on ne peut réédifier sans le secours du temps. Le plus grand besoin de l'État est celui de magistrats courageux.

« Nos pères avaient pour cri de ralliement : *Le roi est mort, vive le roi !* Ce peu de mots contient les principaux avantages de la monarchie. Je crois avoir bien étudié l'esprit que mes peuples ont montré dans les différents siècles ; j'ai réfléchi à ce qui a été fait aux différentes époques de notre histoire ; j'y penserai encore.

« La guerre que je soutiens contre la Russie est une guerre politique. Je l'ai faite sans animosité ; j'eusse voulu lui épargner les maux qu'elle-même s'est faits. J'aurais pu armer la plus grande partie de sa population contre elle-même en proclamant la liberté des esclaves ; un grand nombre de villages me l'ont demandé ; mais, lorsque j'ai connu l'abrutissement de cette classe nombreuse du peuple russe, je me suis refusé à cette mesure, qui aurait voué à la mort et aux plus horribles supplices bien des familles. Mon armée a essuyé des pertes, mais c'est par la rigueur prématurée de la saison.

« J'agrée les sentiments que vous m'exprimez. »

Discours du Conseil d'État prononcé par le comte Defermon.

« Sire, le premier besoin qu'éprouvent, avec tous vos fidèles sujets, les membres de votre Conseil d'État est d'apporter au pied du trône de Votre Majesté leurs félicitations sur son heureux retour, et de lui exprimer les sentiments de reconnaissance dont ils ont été pénétrés en apprenant que Votre Majesté venait combler par sa présence les vœux et les espérances de ses peuples.

« Tandis que, pendant l'absence de Votre Majesté, nous nous occupions des travaux qu'elle a daigné nous confier, et que tous nos instants étaient consacrés à l'exécution de ses ordres pour le bonheur et la prospérité de l'Empire, nous étions loin de penser qu'aucun Français pût méconnaître les principes sacrés et conservateurs qui nous ont tirés de l'anarchie et doivent à jamais nous en garantir.

« Sire, nous avons vu avec la plus profonde douleur l'attentat commis par un homme en délire, qui, par un premier crime constaté, avait déjà mérité une peine que Votre Majesté avait eu la générosité de lui remettre ; mais sa tentative n'a servi qu'à prouver à nos anciens ennemis l'inutilité de pareils complots, et à mettre dans un nouveau jour le sincère attachement de tous les fonctionnaires de l'Empire pour la constitution que Votre Majesté lui a donnée. Toutes les parties de l'Empire ont donné la preuve de leur attachement, et tous vos sujets ont rivalisé avec les fonctionnaires publics de respect pour les principes, et d'attachement à votre personne sacrée et à son auguste dynastie.

« Dieu, qui protége la France, la préservera long-

temps du plus grand des malheurs; mais dans cette circonstance tous les cœurs se rallieraient autour du Prince qui est l'objet de nos vœux et de nos espérances, et chaque Français renouvellerait à ses pieds les serments de fidélité et d'amour pour l'Empereur que la Constitution appelle à succéder.

« Nous avons été sensibles aux récits que renferme le dernier bulletin de la grande armée ; quelle admiration ne doit pas inspirer le développement du plus auguste caractère pendant ce mois de périls et de gloire, où les peines du cœur n'ont rien pu ôter à la force de l'esprit !

« Quel sentiment ne doit pas faire naître chez une nation vraiment généreuse le tableau fidèle de ses pertes imprévues, en voyant que le génie tutélaire de la France a su en prévenir les effets, et en faire l'occasion d'une gloire nouvelle ! Votre Majesté parut-elle jamais mieux à la hauteur de ses destinées que dans ces moments où la fortune semblait essayer, en armant les éléments, de rappeler qu'elle peut être inconstante ?

« Que nos ennemis s'applaudissent s'ils le veulent des pertes matérielles que nous ont occasionnées la rigueur de la saison et l'âpreté du climat ; mais qu'ils calculent nos forces, qu'ils sachent qu'il n'est point d'efforts et de sacrifices dont, à l'exemple de Votre Majesté, la nation française ne soit capable pour réaliser ses glorieux projets !

« Nous ne pouvons, Sire, offrir à Votre Majesté, comme tout votre Empire, en reconnaissance de ses travaux et de ses soins paternels, que l'expression de nos sentiments de respect, d'admiration et d'amour. Nous osons espérer que Votre Majesté daignera accueillir cet hommage avec la même bonté dont elle n'a cessé d'honorer la fidélité et le dévouement de son Conseil d'État. »

Réponse de l'Empereur.

« Conseillers d'État, toutes les fois que j'entre en France mon cœur éprouve une bien vive satisfaction. Si le peuple montre tant d'amour pour mon fils, c'est qu'il est convaincu par sentiment des bienfaits de la monarchie.

« C'est à l'*idéologie*, à cette ténébreuse métaphysique, qui, en recherchant avec subtilité les causes premières, veut sur ses bases fonder la législation des peuples, au lieu d'approprier les lois à la connaissance du cœur humain et aux leçons de l'histoire, qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés notre belle France. Ces erreurs devaient et ont effectivement amené le régime des hommes de sang. En effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir? qui a adulé le peuple en le proclamant à une souveraineté qu'il était incapable d'exercer? qui a détruit la sainteté et le respect des lois, en les faisant dépendre non des principes sacrés de la justice, de la nature des choses et de la justice civile, mais seulement de la volonté d'une assemblée, composée d'hommes étrangers à la connaissance des lois civiles, criminelles, administratives, politiques et militaires?

« Lorsqu'on est appelé à régénérer un État, ce sont des principes constamment opposés qu'il faut suivre. L'histoire peint le cœur humain; c'est dans l'histoire qu'il faut chercher les avantages et les inconvénients des différentes législations. Voilà les principes que le Conseil d'État d'un grand empire ne doit jamais perdre de vue; il doit y joindre un courage à toute épreuve, et, à l'exemple des présidents *Harlay* et *Molé*, être prêt à périr en défendant le souverain, le trône et les lois.

« J'apprécie les preuves d'attachement que le Conseil d'État m'a données dans toutes les circonstances. J'agrée ses sentiments. »

Le 14 février, *Napoléon* fit en personne l'ouverture de la Session législative par le discours suivant, où il s'applique à dépeindre l'état de la France et de l'Europe, tel qu'à ce moment il avait le plus grand intérêt à le faire accepter. Il y mentionne particulièrement le Concordat, dont nous allons bientôt rendre compte.

Discours de l'Empereur.

« Messieurs les députés des départements au Corps législatif,

« La guerre rallumée dans le nord de l'Europe offrait une occasion favorable aux projets des Anglais sur la péninsule. Ils ont fait de grands efforts. Toutes leurs espérances ont été déçues... Leur armée a échoué devant la citadelle de Burgos, et a dû, après avoir essuyé de grandes pertes, évacuer le territoire de toutes les Espagnes.

« Je suis moi-même entré en Russie. Les armées françaises ont été constamment victorieuses aux champs d'Ostrowno, de Polotzk, de Mohilow, de Smolensk, de la Moscowa, de Maloïaroslawetz. Nulle part les armées russes n'ont pu tenir devant nos aigles, Moscou est tombé en notre pouvoir.

« Lorsque les barrières de la Russie ont été forcées et que l'impuissance de ses armes a été reconnue, un essaim de Tartares ont tourné leurs mains parricides contre les plus belles provinces de ce vaste Empire,

qu'ils avaient été appelés à défendre. Ils ont en peu de semaines, malgré les larmes et le désespoir des infortunés Moscovites, incendié plus de quatre mille de leurs plus beaux villages, plus de cinquante de leurs plus belles villes, assouvissant ainsi leur ancienne haine, et sous le prétexte de retarder notre marche en nous environnant d'un désert. *Nous avons triomphé de tous ces obstacles!* L'incendie même de Moscou, où, en quatre jours, ils ont anéanti le fruit des travaux et des épargnes de quarante générations, n'avait rien changé à l'état prospère de mes affaires.... Mais la rigueur excessive et prématurée de l'hiver a fait peser sur mon armée une affreuse calamité. *En peu de nuits j'ai vu tout changer.* J'ai fait de grandes pertes. Elles auraient brisé mon âme, si, dans ces grandes circonstances, j'avais dû être accessible à d'autres sentiments qu'à l'intérêt, à la gloire et à l'avenir de mes peuples.

« *A la vue des maux qui ont pesé sur nous, la joie de l'Angleterre a été grande, ses espérances n'ont pas eu de bornes. Elle offrait nos plus belles provinces pour récompense à la trahison. Elle mettait pour condition à la paix le déchirement de ce bel Empire : c'était, sous d'autres termes, proclamer la guerre perpétuelle.*

« L'énergie de mes peuples, dans ces grandes circonstances, leur attachement à l'intégrité de l'Empire, l'amour qu'ils m'ont montré, ont dissipé toutes ces chimères, et ramené nos ennemis à un sentiment plus juste des choses.

« Les malheurs qu'a produits la rigueur des frimas ont fait ressortir dans toute leur étendue la grandeur et la solidité de cet Empire, fondé sur les efforts et l'amour de cinquante millions de citoyens, et sur les ressources territoriales des plus belles contrées du monde.

« C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu

nos peuples du royaume d'Italie, ceux de l'ancienne Hollande et des départements réunis, rivaliser avec les anciens Français, et sentir qu'il n'y a pour eux d'espérance, d'avenir et de bien que dans la consolidation et le triomphe du grand Empire.

« *Les agents de l'Angleterre propagent chez tous nos voisins l'esprit de révolte contre les souverains. L'Angleterre voudrait voir le continent entier en proie à la guerre civile, et à toutes les fureurs de l'anarchie; mais la Providence l'a elle-même désignée pour être la première victime de l'anarchie et de la guerre civile.*

« J'ai signé directement avec le Pape un Concordat qui termine tous les différends qui s'étaient malheureusement élevés dans l'Église. La dynastie française règne et régnera en Espagne. Je suis satisfait de la conduite de tous mes alliés. Je n'en abandonnerai aucun; je maintiendrai l'intégrité de leurs États. Les Russes rentreront dans leur affreux climat.

« Je désire la paix : elle est nécessaire au monde. Quatre fois depuis la rupture qui a suivi le traité d'Amiens, je l'ai proposée dans des démarches solennelles. Je ne ferai jamais qu'une paix honorable et conforme aux intérêts et à la grandeur de mon Empire. *Ma politique n'est point mystérieuse;* j'ai fait connaître les sacrifices que je pouvais faire.

« Tant que cette guerre maritime durera, mes peuples doivent se tenir prêts à toutes espèces de sacrifices; car une mauvaise paix nous ferait tout perdre, jusqu'à l'espérance, et tout serait compromis, même la prospérité de nos neveux!

« L'Amérique a recouru aux armes pour faire respecter la souveraineté de son pavillon. Les vœux du monde l'accompagnent dans cette glorieuse lutte. *Si elle la termine en obligeant les ennemis du continent à reconnaître le principe que le pavillon couvre la mar-*

chandise et l'équipage, et que les neutres ne doivent pas être soumis à des blocus sur le papier, le tout conformément aux stipulations du traité d'Utrecht, *l'Amérique aura mérité de tous les peuples. La postérité dira que l'ancien monde avait perdu ses droits, et que le nouveau les a reconquis.*

« Mon ministre de l'Intérieur vous fera connaître, dans l'exposé de la situation de l'Empire, l'état prospère de l'agriculture, des manufactures et de notre commerce intérieur, ainsi que l'accroissement toujours constant de notre population. Dans aucun siècle, l'agriculture et les manufactures n'ont été en France à un plus haut degré de prospérité.

« J'ai besoin de grandes ressources pour faire face à toutes les dépenses qu'exigent les circonstances ; mais moyennant différentes mesures que vous proposera mon ministre des finances, je ne devrai imposer aucune nouvelle charge à mes peuples. »

Le 25 février, le Ministre de l'Intérieur, comte de *Montalivet*, présente au Corps législatif *l'Exposé de la situation de l'Empire*. Il semblerait que les Ministres de *Napoléon* avaient le pressentiment que cet Exposé serait le dernier qu'ils auraient à rédiger ; il est le plus complet de tous ; chaque paragraphe était appuyé de calculs comparatifs et de démonstrations arithmétiques, formant en tout soixante-quinze tableaux ; c'est en un mot le compte rendu général de l'administration en France pendant les douze années de gloire militaire.

Dans ce travail si remarquable, toutes les branches de la vaste administration de l'Empire étaient analysées dans le plus grand détail ; le Ministre s'appliquait

particulièrement à faire ressortir : Que, malgré les guerres continuelles, la population s'était accrue; — que l'industrie avait fait de nouveaux progrès; — que jamais les terres n'avaient été mieux cultivées, les manufactures plus florissantes, et qu'à aucune époque, en France, les richesses n'avaient été répandues dans une proportion plus égale entre les diverses classes de la société : « Heureux effets, s'écria-t-il, de la suppression des corvées, des droits féodaux et *des ordres monastiques!* »

Pour les travaux publics, depuis l'avénement de *Napoléon* au trône, l'État avait dépensé plus d'un milliard en routes, canaux, fortifications et édifices. — L'instruction publique offrait les plus heureux résultats. — Les efforts pour créer une marine étaient attestés par l'accroissement que l'Empire avait pris en s'étendant le long des côtes, afin d'acquérir des ports, et par la construction des vaisseaux, dont on aura bientôt cent cinquante, avenir qui fait pâlir l'Angleterre. — Quant à l'armée de terre, son effectif était manifestement exagéré; mais en le réduisant à sa force réelle, malgré les désastres récents, il n'en était pas moins formidable, puisqu'il se composait de mille bataillons d'infanterie, de quatre cents escadrons et de plus de cent mille hommes pour les armes spéciales.

« En résumé, disait le Ministre, nous faisons face à la fois à la guerre maritime et à la guerre continentale avec un million de soldats, cent mille matelots, cent vaisseaux de haut bord et cinquante frégates. »

Cet Exposé, vrai dans les différentes parties, représentait la France telle qu'elle était quelques mois auparavant, où ses grandes richesses venaient en partie des impôts et taxes prélevés sur les pays étrangers, puisque, en 1811, la Hollande, les villes hanséatiques et les provinces Illyriennes avaient à elles seules pro-

duit 102 millions [1]. Mais quand le budget de 1813 fut mis au jour, on connut la progression de l'arriéré, et si, durant une longue prospérité, la France s'était endettée, que ne devait-on pas craindre pour l'avenir, où les dépenses allaient augmenter et les recettes diminuer? Cette révélation effaça les brillantes couleurs du tableau qu'avait présenté le comte de *Montalivet*, surtout lorsque son collègue de la Justice, le comte *Molé*, vint annoncer que, pour combler le déficit, *on vendrait les biens des communes*. « Ce secours extraordinaire, disait le Ministre, satisfait à la fois aux besoins du trésor, dispense la nation de nouveaux efforts, et fournit l'occasion d'améliorer une partie importante de notre système administratif. Il y a longtemps qu'on a reconnu l'inconvénient de laisser en mainmorte de grandes propriétés. Cet inconvénient ne peut être racheté aux yeux d'un gouvernement éclairé que par des

[1] La France, quelque riche qu'elle soit, et quelque grandes qu'aient été les ressources étrangères ajoutées aux siennes, n'a pu, malgré cette réunion colossale de moyens, supporter la masse démesurée de ses dépenses ; les budgets des recettes pour toutes les années antérieures au 1er avril 1814, ont toujours été au-dessous des dépenses faites, et il en est résulté, d'année en année, des déficits dont l'accumulation présentait, à la fin de 1814, une masse de un milliard trois cent huit millions. « *Triste et dernier résultat*, disait le ministre des finances, *des écarts de notre Révolution.* »

Il n'est pas inutile d'ajouter ici qu'une fameuse loi de déchéance, sous le régime consulaire, avait annulé toutes les créances antérieures à la date de cette loi. C'était une triste addition aux banqueroutes faites par le gouvernement pendant la Révolution, et dont le montant est évalué à *neuf milliards*.

La masse des *assignats* émis se montait, au 19 février 1796, jour où les planches furent brisées, à quarante-cinq milliards cinq cent soixante-dix-huit millions huit cent dix mille quarante francs. Le plus bas cours de ce papier fut au 9 juin 1796, où cent francs valaient trois sous six deniers. Les *mandats* ne furent jamais émis de fait, parce que le prix qu'on pouvait en tirer n'équivalait pas à celui de la fabrication. Au 8 août 1796, on donnait pour *cent francs* de *promesses de mandat un franc soixante-dix centimes*. Après leur démonétisation, elles montèrent à cinq francs soixante-cinq centimes pour cent francs.

considérations de haute politique, *telles que l'avantage de conserver de grands biens dans de grandes familles, et de constituer dans l'état des races qui deviennent à la fois l'appui du trône et la meilleure garantie de la liberté du peuple.* La plupart des biens possédés par les communes et les capitaux qu'ils représentent se trouvaient donc retirés du mouvement et de la circulation générale sans aucun motif qui pût balancer l'inconvénient qui en résultait.

« La loi que nous vous présentons ordonne l'aliénation des terres, maisons et usines possédées par les communes... Les biens mis en vente sont estimés *trois cent soixante-dix millions*, ils seront cédés à la caisse d'amortissement. Les communes recevront, en inscriptions à cinq pour cent, une rente proportionnée au revenu net des biens cédés. »

Enfin M. *Molé*, dans la péroraison obligée de son discours, établissait que le peuple français était le peuple qui payait le moins d'impôt, que jamais la France n'avait été plus florissante, et il terminait par cette prosopopée : « *Si un homme du siècle des Médicis ou du siècle de Louis XIV revenait sur la terre, et qu'à la vue de tant de merveilles il demandât combien de règnes glorieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, vous répondriez, Messieurs, qu'il a suffi de douze années de guerre et d'un seul homme* [1]. »

Le 23 mars, le Président du Corps législatif, comte

[1] On racontait dans le temps que la lecture de cette péroraison produisit sur l'esprit de l'Empereur une impression si agréable, qu'à l'instant même, il fit comprendre le nom de M. MOLÉ dans une promotion de l'Ordre de la Réunion, qui se préparait alors à la Secrétairerie d'État, et paraissait réservée pour des conseillers d'État en grande faveur, tels que MM. PASQUIER, DUCHATEL, LAVALETTE, BÉRENGER, JAUBERT.

de *Montesquiou-Fezensac*, présente une adresse à l'Empereur, qui annonce, à cette occasion, qu'il est sur le point de partir pour aller prendre le commandement de son armée d'Allemagne.

Enfin, le même jour, la Session est close, et le comte *Regnaud de Saint-Jean d'Angely* prononce un discours qui restera comme la plus éloquente paraphrase du *delenda Carthago* contre l'Angleterre.

Adresse du Corps législatif à l'Empereur, présentée par M. le comte de Montesquiou-Fezensac, président, le 23 *mars* 1813.

« Sire, vos fidèles sujets les députés des départements au Corps législatif nous ont chargés de déposer au pied du trône le nouvel hommage de leur reconnaissance et de leur fidélité.

« Tandis que de grands intérêts politiques retenaient Votre Majesté si loin de ses États, elle était toujours présente à leur pensée ; ils s'associaient par leurs vœux à ses nobles travaux dont leurs enfants partageaient l'honneur et les périls. Aujourd'hui, comme alors, tous nos cœurs répondent au vôtre, et l'on dirait que nos triomphes n'ont été suspendus que pour mieux faire connaître à l'Europe l'énergie de votre caractère, l'étendue de nos ressources, et notre confiance dans Votre Majesté.

« Oui, Sire, les divers peuples de ce vaste Empire, naguère divisés de mœurs et d'intérêts, réunis par l'honneur et la fidélité, ne rivalisent plus que de zèle et de dévouement pour Votre Majesté. Repoussant jusqu'à l'idée d'une paix qui pourrait flétrir l'honneur national, aucuns sacrifices ne leur coûteront pour maintenir l'intégrité de leur territoire, celui de vos alliés, la prépondérance que vous leur avez acquise,

et pour conquérir une paix glorieuse, la seule digne des Français et de Votre Majesté.

« Le Corps législatif est heureux et fier d'être l'interprète d'une nation généreuse qui vous prêtera toujours une assistance sans bornes, parce qu'il n'en est point à la reconnaissance que lui inspire tout ce que Votre Majesté conçoit et exécute pour sa prospérité.

« En effet, ces grands progrès de l'agriculture et des arts, ces immenses travaux qui ouvrent de nouvelles routes au commerce et embellissent nos villes de magnifiques monuments, la création d'une marine instruite et nombreuse, le maintien de ce système de finances sans exemple jusqu'à nos jours, et digne de servir de modèle aux siècles à venir, sont autant de bienfaits de Votre Majesté envers ses peuples. Nous retracerons à nos provinces toutes ces merveilles, opérées au milieu des plus grandes occupations de la guerre ; nous leur dirons que les besoins du trésor et de l'armée sont assurés sans qu'aucune charge nouvelle leur soit imposée. Tranquilles sur le présent, nous ne redouterons plus pour l'avenir ces minorités turbulentes où le partage de l'autorité et l'incertitude de ses droits ramenaient, comme à des époques déterminées, la crainte des troubles civils : l'ordre de la régence est fixé comme celui de la succession, et le cœur d'une mère sera la garde fidèle de son enfant et de cette grande famille dont la monarchie est toujours l'emblème.

« Ainsi se rétablit et s'améliore ce gouvernement tutélaire si cher à nos aïeux, et avec lui les sentiments généreux qui en font la splendeur. Ainsi se préparent les jours de la paix dans les travaux qui peuvent le mieux en assurer les jouissances, et dans les efforts qui doivent la commander. Puissent cet heureux accord du Prince et des sujets se perpétuer à jamais, de-

venir la force la plus imposante de cet Empire, le lien le plus heureux de l'autorité et de l'obéissance, et le Corps législatif obtenir la gloire d'en donner le plus mémorable exemple! »

Réponse de l'Empereur.

« Monsieur le président et Messieurs les députés,

« Le Corps législatif m'a donné pendant cette courte, mais importante session, des preuves de sa fidélité et de son amour. J'y suis sensible.

« Les Français ont justifié entièrement l'opinion que j'ai toujours eue d'eux.

« Appelé par la Providence et la volonté de la nation à constituer cet Empire, ma marche a été graduelle, uniforme, analogue à l'esprit des événements et à l'intérêt de mes peuples. Dans peu d'années ce grand œuvre sera terminé, et tout ce qui existe complétement consolidé.

« *Tous mes desseins, toutes mes entreprises n'ont qu'un but, la prospérité de l'Empire, que je veux soustraire à jamais aux lois de l'Angleterre.*

« L'histoire, qui juge les nations comme elle juge les hommes, remarquera avec quel calme, quelle simplicité et quelle promptitude de grandes pertes ont été réparées : *on peut juger de quels efforts les Français seraient capables s'il était question de défendre leur territoire ou l'indépendance de ma couronne.*

« Nos ennemis ont offert au roi de Danemark, en compensation de la Norvége, nos départements de l'Elbe et du Weser. Par suite de ce projet ils ont ourdi des trames dans ces contrées. Le Danemark a rejeté ces propositions insidieuses, dont le résultat était de le priver de ses provinces, pour lui léguer en échange une guerre éternelle avec nous.

« J'irai bientôt me mettre à la tête de mes troupes, et confondre les promesses fallacieuses de nos ennemis. *Dans aucune négociation l'intégrité de l'Empire n'est ni ne sera mise en question.*

« Aussitôt que les soins de la guerre nous laisseront un moment de loisir, nous vous rappellerons dans cette capitale, ainsi que les notables de notre Empire, pour assister au couronnement de l'Impératrice, notre bien-aimée épouse, et du Prince héréditaire, roi de Rome, notre très-cher fils.

« La pensée de cette grande solennité, à la fois religieuse et politique, émeut mon cœur. J'en presserai l'époque pour satisfaire aux désirs de la France. »

Clôture de la Session. — Discours prononcé par M. le comte Regnaud (de Saint-Jean d'Angely), conseiller d'État, séance du 25 *mars* 1813.

« Messieurs, à peine aviez-vous appris le retour de l'Empereur dans ses États, lorsque Sa Majesté vous a appelés pour la tenue de cette importante session. Avec le sentiment de dévouement et d'énergie qui n'abandonne jamais un Français, vous avez pu cependant apporter aussi ce sentiment vague d'inquiétude dont l'âme la plus ferme ne sait pas toujours se défendre quand elle est occupée des intérêts les plus chers au cœur de l'homme, des intérêts confondus du souverain, de la patrie et de ses nombreux enfants.

« Arrivés dans la capitale, vous avez été promptement instruits des effets d'une prévoyance réparatrice ; vous avez su quelles rapides et efficaces mesures, conçues avec sagesse, commandées avec calme, exécutées avec zèle, devaient éloigner toutes les craintes, faire cesser toutes les hésitations, et, s'il en était besoin, ranimer tous les courages.

« Enfin, messieurs, votre session s'est ouverte, et les augustes paroles du souverain, rappelant avec une noble fidélité toutes nos pertes, ont cependant ramené la sécurité, versé l'espérance au milieu de vous, par des promesses qui n'ont jamais été vaines, dont les destins ont pu retarder, mais dont les efforts humains n'empêcheront pas l'accomplissement.

« Ces promesses embrassent, messieurs, deux objets principaux auxquels se rattachent, dans les infatigables travaux de Sa Majesté, et les profondes conceptions politiques, et les hautes pensées du gouvernement, et les nombreux détails d'administration ; je veux dire la consolidation de la monarchie impériale et la durée de la dynastie, la gloire de la couronne et l'indépendance de la nation.

« La puissance du génie et la force du caractère fondent les empires ; les institutions en assurent la durée, mais les institutions ne peuvent s'élever qu'avec le temps.

« Quand il a permis de les établir et de les perfectionner, semblables, selon leur nature, ou à des ressorts moteurs ou à des rouages dociles, elles donnent la vie, impriment le mouvement, commandent l'ordre à tout le corps social.

« Jusqu'au complément de l'immense et difficile travail, l'esprit qui conçoit, la main qui exécute doivent être là toujours présents, pour animer et diriger toutes les parties encore imparfaites ou incomplètes, tous les mouvements encore incertains ou inégaux de ce vaste ensemble.

« A ce tableau, messieurs, ne reconnaissez-vous pas la marche suivie par le souverain appelé à constituer l'Empire français ?

« Conduit par la Providence, placé par la nation sur un trône désert, il s'est occupé constamment de tout

ce qui pouvait en garantir la solidité et en assurer la gloire.

« Les Actes de nos constitutions sont des monuments de cette invariable intention du monarque ; tous se rattachent, et ceux que la sagesse peut mûrir pour l'avenir se rattacheront de même aux principes sur lesquels repose le système de nos lois politiques et civiles.

« Je ne dois pas omettre de vous arrêter, messieurs, sur cet acte des constitutions qui pourvoit avec une si sage prévoyance à tous les cas de régence, d'absence, de minorité; première loi complète sur cette grande matière, pour laquelle les archives de la monarchie n'offraient point de modèle ; gage de sécurité et de paix intérieure, et dont le Dieu protecteur de cet Empire ne permettra pas que la génération présente ait besoin d'invoquer les bienfaits.

« C'est dans ce même acte que se trouve la pensée de cette solennité à laquelle Sa Majesté vient de vous appeler d'avance, et où seront consacrés par un double couronnement et les saintes prérogatives de la maternité royale, et les droits comme les devoirs de cet auguste rejeton destiné à faire régner les lois sur nos enfants, à les conduire au champ d'honneur, et qui est déjà l'espoir de la nation et la joie de son père.

« Cette importante loi constitutionnelle est la seule dont notre Code se soit enrichi depuis votre dernière session ; aucune loi civile n'a paru nécessaire en ce moment ni à l'action des tribunaux, ni à la marche de l'administration.

« Les Codes divers auxquels vous avez concouru sont soumis à l'épreuve de l'expérience et du temps, et produisent cependant déjà les plus heureux effets pour la distribution de la justice.

« Dans leurs applications nécessaires aux pays réunis

à l'Empire, Sa Majesté a examiné toutefois, pour toutes les parties de législation, s'il n'était pas convenable et juste d'accorder à la différence de climat, de propriété, de culture, quelques modifications qui, sans porter atteinte aux grands principes de nos lois, les mettent mieux en harmonie avec les besoins des nouveaux Français appelés à les observer.

« Enfin, je n'aurais pas besoin, messieurs, de vous rappeler la loi sur les finances de l'État, à laquelle vous venez de coopérer; mais, au moment où vous allez vous séparer, il ne vous sera pas pénible de revenir encore sur ce monument de la puissance et de la force de l'Empire, sur ce tableau des immenses ressources d'une nation dont la grandeur et la prospérité sont assises sur l'étendue et la fécondité de son territoire.

« *Quand l'Europe est inondée de papier-monnaie, quand les billets de banque d'Angleterre ont un cours forcé, nos espèces, graduellement refondues et élevées au titre le plus juste, portent par leur circulation la fécondité dans toutes les parties de l'Empire, garantissent la bonne foi de toutes les transactions, suffisent à tous les contrats particuliers, fournissent abondamment aux besoins de toutes les administrations.*

« *Pour continuer des efforts qui excèdent à la fois la proportion de ses finances, celles de son territoire et de sa population, l'Angleterre accumule de monstrueux emprunts, dont une partie se dissipe en subsides qui seront pour elle aussi stériles que ceux qu'elle a payés pendant les guerres précédentes.*

« Et cependant la France liquide le passé, pourvoit au présent, prépare des ressources pour l'avenir. Elle pourvoit à toutes les obligations, à toutes les charges avec de modiques impositions territoriales, des contributions indirectes sagement établies, et un supplé-

ment extraordinaire qui dispense de rien ajouter aux charges des peuples, et qui, sans rien faire perdre aux communes, rend la circulation des propriétés plus rapide, leur culture plus féconde, assure tous les besoins de la campagne qui se prépare.

« C'est sur ces préparatifs, messieurs, que reposent la gloire du trône et l'indépendance de la nation, liens heureux et fidèles entre le prince et les sujets. Vous allez rentrer dans vos provinces, et ce vous sera un devoir bien doux de leur faire connaître les effets de leur dévouement, les fruits de leurs sacrifices.

« *Elles seront encore déçues, les espérances du Cabinet anglais! Ce sera encore en vain qu'il aura armé le continent et remis en feu le nord de l'Europe pour se rassurer sur les événements du midi! Au midi comme au nord, il trouvera les Français disposés au combat, et préparés pour la victoire. Quand je parle de l'Angleterre, messieurs, c'est, vous le savez trop bien, qu'à elle seule toutes les calamités de la guerre doivent être imputées.*

« *La paix, objet des désirs du reste du monde, semble être l'objet de son effroi : en vain, en toute occasion, des ouvertures lui en ont été faites ; elle en repousse la pensée; elle n'ose dire, elle craint de s'avouer à elle-même à quel prix elle voudrait la mettre.*

« *Mais sa conduite révèle assez ses vœux et ses desseins.*

« *Dominer sur toutes les mers, rendre le commerce de l'univers son tributaire ; voir les chantiers de ses voisins déserts, leurs ports inhabités ; ne laisser construire ni voguer sur l'Océan aucune flotte qui porte ombrage à sa tyrannie maritime; continuer à faire du Portugal, même sous le vain titre de royaume, une province anglaise, exploiter à son profit les trésors du Pérou et du Mexique; alimenter avec leurs richesses son monopole dans les Indes orientales, en faire l'instrument de son despotisme*

sur les habitants misérables et asservis; préparer par des traités de commerce la ruine de l'industrie de tous les peuples; assurer l'arrivée exclusive des produits de ses manufactures sur tous les marchés; voilà, messieurs, une partie des conditions auxquelles l'Angleterre daignerait accéder à la paix.

« Et telle est pourtant la juste estime dans laquelle elle tient et la France et son souverain, qu'elle a la pudeur de ne pas confesser toute l'étendue de son ambition et de son injustice.

« Cependant elle répand des subsides et des promesses; elle sème des espérances et des illusions; elle stipendie des Cabinets, corrompt des généraux, insurge des peuples, révolte des armées. Vains efforts, messieurs, qui viendront se briser devant la force de l'Empire, dirigée par le génie de son souverain, devant la résolution de défendre les droits des Français, de leurs alliés, au partage du commerce du monde et de l'empire des mers!

« Ce sentiment est celui de la nation entière; c'est celui de nos villes commerçantes et manufacturières, qui ne veulent être ni déshéritées de leur antique patrimoine, ni dépouillées de leurs récentes conquêtes. Vous réchaufferez, messieurs, cet honorable et utile esprit public; vous le ferez naître, s'il était des cités où il n'existât pas.

« Vous direz à vos concitoyens, sur la foi des paroles qui vous ont été adressées du haut du trône, que la Grande-Bretagne et les ennemis qu'elle a déchaînés contre nous se sont applaudis trop vite de l'assistance que leur ont prêtée la rigueur imprévue des éléments, l'intempérie précoce des saisons; vous leur direz que les armées qui se sont approchées de nos frontières expieront bientôt les stériles avantages qu'elles ont obtenus, et leurs succès sans combats, et

leurs triomphes sans victoires, et leurs occupations sans conquêtes. »

L'éveil qu'avait donné la conspiration de *Malet* fit paraître d'une sage prévoyance à *Napoléon* de ne point différer l'institution de la *Régence.*

Le 2 *février*, un projet de sénatus-consulte fut présenté au Sénat, et sur un rapport lumineux du comte de *Pastoret*, ce projet fut adopté et converti en loi fondamentale de l'Empire.

Une disposition de cet acte reçut presque aussitôt son application. L'Empereur, par lettres patentes expédiées le 30 *mars*, conféra le titre et le pouvoir de *Régente* à l'Impératrice *Marie-Louise*. La proclamation se fit au palais de l'Élysée, en présence de la Reine *Hortense*, de la Reine de Westphalie, des grands digintaires, des Ministres et d'un grand nombre de personnes de la Cour. Immédiatement après la lecture des actes et la prestation du serment de l'Impératrice, le premier conseil de Régence fut tenu, mais à huis clos.

Le Prince archichancelier *Cambacérès* était premier conseiller de la Régence. Le Ministre d'État, M. de *Champagny*, duc de *Cadore*, fut nommé secrétaire de la Régence, et remplit les fonctions de Secrétaire d'État pendant l'absence du comte *Daru*, qui accompagnait l'Empereur à l'armée. Le baron de *Meneval* restait auprès de l'Impératrice régente en qualité de Secrétaire des commandements.

Le 19 février, le Sénat fut appelé à compléter, par un acte important, les différentes dispositions concernant les intérêts de *Marie-Louise*. *Napoléon* avait en

effet prévu que dans la lutte décisive où il allait s'engager, il pourrait perdre la vie, et il avait voulu faire régler par le Sénat le douaire qui devrait être assigné à l'Impératrice. Ce douaire était fixé à un revenu annuel de *quatre millions de francs,* partie sur l'État, partie sur les biens de la Couronne, avec jouissance des palais de l'Élysée, du Grand et du Petit Trianon.

Napoléon, pendant son séjour de quatre mois à Paris, avait pourvu à tous les objets sur lesquels sa prévoyance pouvait s'étendre. Il avait vu les sacrifices volontaires se multiplier et venir se joindre aux sacrifices imposés par les sénatus-consultes. Des adresses à l'Empereur, dont l'idée ou le modèle avait été, selon l'usage nécessaire, envoyé de Paris dans les départements, revenaient à Paris pour être publiées avec éclat, et donner naissance à d'autres. Les cohortes de la garde nationale s'indignaient d'être sédentaires; elles voulaient être associées aux malheurs comme à la gloire de l'immortelle grande armée: les communes offraient à l'envi un nombre plus ou moins considérable de cavaliers tout montés; le conseil municipal de Paris avait donné l'exemple de ces offrandes, en promettant de lever un régiment complet de chasseurs à cheval. Si *Napoléon* n'eût trop redouté les souvenirs populaires, il eût permis les *dons patriotiques*, que l'année suivante il ne craindra pas de stimuler; mais à ce moment, le vaste système de ses finances, auquel allait s'ajouter le produit de la vente des biens des communes estimé, comme on l'a vu, à 370 millions, le plaçait encore au-dessus du besoin d'argent; il ne lui fallait que des hommes, et il se trouva bientôt à la tête de six cent mille hommes.

Il se flattait d'avoir calmé des consciences par la signature d'un nouveau Concordat, et d'avoir rendu le

peuple orgueilleux de la richesse intérieure de l'Empire par le tableau de situation présenté aux députés des départements; en révélant la défection de la Prusse, il compta obtenir de l'opinion publique l'intérêt que commande une illustre victime de la trahison; il avait rassuré les amis du Gouvernement par l'établissement de la Régence; des nominations nouvelles, des règlements mieux entendus avaient donné plus d'activité aux ressorts de l'administration générale; enfin, soit dans le gouvernement intérieur, soit pour les événements du dehors, *Napoléon* s'était occupé de tout, avait tout réparé, et semblait avoir assuré, prévu tout ce qui pouvait commander le retour de la victoire à ses aigles.

Ce fut sous de tels auspices que *Napoléon* s'apprêtait à partir pour l'armée, lorsque le Prince de *Schwarzenberg* arriva, le 13 avril, à Paris.

En se rendant auprès de *Napoléon*, le Prince s'était arrêté plusieurs jours à Munich, à Stuttgard, à Carlsruhe. Partout il avait étudié le sentiment populaire et recherché les notions les plus propres à frapper l'esprit positif de *Napoléon*.

« Je vis le Prince à Munich, dit le comte de *Mercy-d'Argenteau;* ce que n'eût point obtenu tout autre Ministre de France, je le dus à nos anciennes relations d'amitié. Sa confiance égala sa franchise et je pus mettre sous les yeux de mon Gouvernement les réflexions du Prince, véritable résumé des besoins et des prétentions de l'Allemagne.

« C'est la paix qu'il nous faut maintenant, me di-
« sait-il, je vais employer tous mes efforts à y déter-
« miner l'Empereur. Je crains qu'il ne veuille pas
« entendre ce langage avant d'avoir repris les armes;
« mais une fois engagé dans une nouvelle campagne,

« qui peut répondre du résultat? De nouveaux revers
« peuvent tout compromettre; des succès peuvent en-
« traîner bien loin. Vous voyez quel est l'état des es-
« prits en Allemagne, une étincelle suffit pour tout
« embraser. La France est assez forte dans les limites
« du Rhin, pour ne vouloir d'autres titres à son in-
« fluence en Allemagne que ceux de sa puissance
« même. Il faut que les villes hanséatiques redevien-
« nent libres, que l'on renonce à l'Illyrie, que les sou-
« verains de l'Allemagne soient indépendants. L'état
« actuel des choses ne saurait subsister. L'Autriche
« offre une médiation utile et favorable, et pour arri-
« ver à une paix générale, dans laquelle interviendra
« l'Angleterre, il faut des sacrifices de la part de
« l'Empereur. Est-ce que ces sacrifices ne sont pas plus
« apparents que réels? En pèsera-t-il moins sur l'Al-
« lemagne de tout le poids de son influence politique?
« Vous, ajoutait le Prince, qui vous trouvez placé de
« manière à voir ce qui se passe, vous, témoin de
« l'agitation croissante des esprits, de l'épuisement
« des ressources, des fatigues de la guerre impatiem-
« ment supportées, vous ne pouvez méconnaître ce
« mécontentement sourd prêt à éclater à la première
« occasion; ne devez-vous point par des rapports
« sincères à votre gouvernement faire luire aux yeux
« de l'Empereur des vérités utiles? Car il est temps
« de rendre la paix à l'Europe, et de rentrer dans
« une politique plus conforme au besoin des peu-
« ples. »

« Ce langage était une révélation, il prouvait que le rôle de l'Autriche avait changé de caractère. Ses armes ne devaient plus soutenir sur le champ de bataille les prétentions de la France. Le passage d'une neutralité armée à une hostilité active était dans la nature même des intérêts engagés. Les conseils de l'Au-

triche éclairaient sa prochaine attitude, et l'Empereur ne pouvait s'y méprendre.

« Les lettres que je recevais de M. *Otto*, notre ambassadeur à Vienne, reflet de ses dépêches, étaient remplies des mêmes idées de paix appuyées sur les mêmes indices d'une situation devenue manifeste. M. *Otto* affirmait la médiation de l'Autriche exempte d'arrière-pensée; je le vis à son passage lorsqu'il fut rappelé en France; sa conviction était inébranlable. « La paix, « me disait-il, est du plus haut intérêt pour l'Empereur. « Jamais il ne retrouvera des circonstances plus favo- « rables. Sa main pèse toujours d'un grand poids dans « la balance; n'est-il pas, malgré ses revers, à la tête « d'une puissante armée? L'Autriche veut la paix; c'est « son intérêt qu'elle défend; elle ne peut voir avec « indifférence les succès de la Russie dans la der- « nière campagne, car voilà ses armées triomphantes « en Allemagne, et qui sait les chances de l'avenir? »

« Je partageais l'opinion de M. *Otto* sur la nécessité de la paix, mais j'étais loin de me flatter qu'elle pût prévaloir dans l'esprit de l'Empereur. Il était facilement présumable qu'il aurait à cœur d'effacer par quelques victoires les souvenirs de la campagne précédente.

« L'Autriche temporisa; les conseils de paix qu'elle donnait à l'Empereur ne dominaient pas en elle le secret désir de voir comprimer l'élan de la Russie, et *Napoléon* voulait, pour l'honneur de ses armes, ne devoir cette paix qu'à d'éclatants succès remportés sur les armées russes.

« Tandis que l'Autriche consentait à demeurer spectatrice d'une lutte nouvelle, la France produisait des armées, et l'Empereur écrivait aux princes de la Con-

fédération pour entretenir leur zèle et s'assurer de leur concours.

« Parlant noblement de ses revers, il vantait la fidélité de ses alliés, les conviait à de nouveaux efforts. Prêt lui-même à rouvrir la campagne à la tête d'une armée puissante, il réclamait les contingents promis par les traités.

« Le Roi de Bavière reçut de mes mains la lettre de l'Empereur. Sa réponse ne se fit pas attendre. C'était la même fidélité à ses engagements, le même dévouement à la France qu'aux jours de la prospérité.

« Ces rapports dignement entretenus dans les conjonctures les plus difficiles pouvaient être compromis par deux incidents qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ; en éclairant la nature du lien qui enchaînait la Confédération à son protecteur, ils révèlent les points où menaçait la rupture.

« Un article inséré au *Moniteur* parlait avec éloge des princes confédérés; leurs efforts constants, la bravoure des troupes, les sacrifices passés, ceux qu'exigeait encore le grand œuvre de la paix, rien n'était omis de ce qui pouvait leur mériter la gratitude de la France. Puis, parmi ces souverains, l'article en citait un *qui s'était distingué.*

« Ce mot avait porté coup. Le Roi me dit avec amertume :

« En sommes-nous donc réduits à cet état qu'on « parle d'un Roi comme d'un préfet ou d'un général? « Conçoit-on un pareil langage? Quel effet pensez-vous « qu'au moment où nous sommes il doive produire sur « des peuples trop pénétrés déjà de la dépendance dans « laquelle nous vivons? »

« Quelques mois plus tard, un décret ordonnant l'achat de six cents chevaux à faire en Bavière pour la remonte du train d'artillerie m'arriva du quartier gé-

néral. J'y lus ces mots : *Notre ministre en Bavière est chargé de l'exécution du présent décret.* Cette forme me rappela ce qu'un jour *Napoléon* avait dit au comte de *Narbonne* en parlant du dévouement d'un Roi de la Confédération : *Voilà comme il faut qu'ils soient tous.*

« J'obtins du gouvernement bavarois que les chevaux seraient achetés par ses soins. Mais en réclamant du Roi l'autorisation nécessaire, je me gardai d'invoquer les termes du décret.

« La guerre allait précipiter la solution des problèmes que l'organisation de l'Allemagne eût soulevés dans un avenir prochain.

« L'Empereur ne demandait qu'une glorieuse campagne. Les préliminaires de la lutte n'étaient, de part et d'autre, qu'activité et agitation; pendant que les revues se succédaient à Paris et que les régiments rapidement organisés se dirigeaient sur Mayence, le Tyrol prêt à se soulever semblait obéir à l'impulsion de l'Autriche; la préoccupation perpétuelle du gouvernement bavarois prenait une consistance alarmante, et ses informations vérifiées par les miennes m'avaient fourni le texte de plusieurs dépêches de nature à saisir l'attention de l'Empereur.

« La prudence faisait une loi de surveiller Vienne et sa neutralité; une circonstance, indifférente en d'autres temps, mit cette vérité en lumière.

« Chargé des affaires du Consulat pour le midi de l'Allemagne, j'avais été frappé de l'élévation subite du prix des grains sur le marché de Memmingen. J'en recherchai la cause; elle tenait à des achats considérables faits pour le compte de l'Autriche; des approvisionnements expédiés vers la haute Autriche y révélèrent la formation de magasins.

« M. *Otto* était encore à Vienne; consulté par moi sur

cet incident, il en donna une explication tranquillisante. Sa confiance dans les dispositions de l'Autriche ne me parut pas une raison suffisante de négliger un pareil indice, et j'en instruisis le duc de *Bassano*. Le Ministre me remercia de l'avis dans une lettre particulière.

« Le comte de *Narbonne* ne tarda pas à se rendre à Vienne pour remplacer M. *Otto*.

« S'il avait pu être donné à la diplomatie de conjurer des résolutions funestes à la France, nul n'était plus apte que le comte de *Narbonne* à lui faire produire un tel résultat. Brillant par l'esprit, très-versé dans le monde, doué d'une sagacité peu commune, M. de *Narbonne* n'a rien pu contre la force des événements, contre cette loi suprême de la conservation personnelle qui marquait la place de l'Autriche dans la coalition de l'Angleterre et de la Russie.

« Fixé sur l'état moral de l'Allemagne qu'il traversait lentement en allant prendre son poste à Vienne, *Narbonne* écrivit à Munich, dans mon cabinet, son rapport à l'Empereur. Il me le fit lire. Il jugeait le Roi *Maximilien* tel que je le dépeignais moi-même; attaché à la France d'un dévouement plus fort que sa crainte perpétuelle de l'Autriche. Le comte de *Montgelas*, l'âme des conseils de la Bavière, il le présentait ferme dans ses principes d'alliance, résolu à ne pas séparer de la fortune de la France les destinées de la Bavière.

« Mais les difficultés de son ambassade n'échappaient point au comte de *Narbonne;* l'influence inévitable des premiers événements sur la volonté vacillante du Cabinet autrichien, les intrigues de l'Angleterre et de la Russie, les dangereux développements des sociétés secrètes encouragées par la politique allemande, toutes ces causes qui rendaient la paix nécessaire et en éloi-

gnaient l'espérance, agissaient sur cet esprit éminent et lui montraient l'avenir sous de sombres couleurs.

« L'Empereur avait consenti à faire sonder, de concert avec l'Autriche, le Cabinet britannique sur les conditions d'une paix générale. M. de *Wessenberg*, ministre d'Autriche à Munich, était parti pour Londres sans caractère public, mais chargé de cette mission secrète[1].

« L'ordre de se rendre à Vienne pour y prendre ses instructions lui avait été transmis par l'intermédiaire de ma Légation. Cette chance de salut restait ouverte. Elle retenait les alliés de la France dans la manifestation de leur concours, plus apparent qu'il ne devait être durable.[2] »

Avant de rendre compte de la mission du Prince de

[1] Napoléon avait effectivement donné son consentement, mais voici le singulier correctif qu'il eut soin d'y mettre :

M. de Wessenberg partit pour Londres; mais à peine arrivé à Hambourg, il fut arrêté par ordre du directeur général de la police française, et tous ses papiers furent visités. Mais on avait affaire à forte partie, on ne trouva rien. Alors, grandes excuses de la part de l'autorité, et suivant l'usage banal, on prétexta une erreur; on avait pris, disait-on, M. de Wessenberg pour un voyageur anglais, lord Walpole. Cependant le passe-port dont l'Envoyé autrichien était porteur, visé par l'ambassadeur de France à Vienne, ne pouvait laisser aucun doute sur son caractère. Cette infraction aux règles du droit des gens était trop grave pour n'avoir pas été autorisée. L'empereur d'Autriche en fut vivement blessé. Il ne douta pas que Napoléon n'eût voulu connaître, par les papiers de son Envoyé, si sa médiation était sincère, et ne cachait pas une collusion avec l'Angleterre et la Russie. Il se plaignit vivement à l'ambassadeur de France d'un tel procédé, et demanda que le directeur général fût puni. L'ambassadeur, dont la signature avait été méconnue, ne pouvait éviter de se joindre à cette demande; il l'appuya donc, et ne manqua pas, à cette occasion, de renouveler ses instances pour la paix, annonçant qu'un soulèvement général se préparait contre la France, et qu'il fallait, à tout prix, le prévenir.

[2] *Mémoires inédits* du comte de Mercy-d'Argenteau, ancien Ministre de France à Munich, et depuis Grand Chambellan au service de S. M. Néerlandaise.

Schwarzenberg, il est nécessaire de rappeler celle du comte de *Bubna*, qui était arrivé à Paris dès la fin de décembre 1812.

Le comte de *Bubna*, en venant apporter l'offre de la médiation autrichienne[1], avait débuté par assurer *Napoléon* des dispositions bienveillantes de sa Cour; les explications qu'il apportait concernaient la réorganisation du contingent et les mesures à prendre pour l'appuyer sur la mobilisation des troupes des provinces les plus voisines de la Galicie; ses communications étaient la réponse de l'Empereur d'Autriche à la lettre que *Napoléon* lui avait écrite de Dresde le 14 décembre[2]. Dans son langage officiel, cet Envoyé ne parlait que des bons offices du Cabinet de Vienne pour le

[1] Voy. t. XIII, p. 511.

[2] Voy. plus haut, p. 41, NAPOLÉON demandait par cette lettre qu'on lui envoyât un ambassadeur pour remplacer le prince de SCHWARZENBERG, demeuré à l'armée; l'absence d'un représentant de l'Autriche pouvant faire croire qu'un refroidissement existait entre les deux Cours. On lui proposa le choix entre le comte de BELLEGARDE et M. de STADION, les seuls, disait-on, parmi les hommes de leur rang, qui eussent une capacité proportionnée à la difficulté des circonstances. Il objecta que l'un et l'autre passaient pour les ennemis de la France, et que le choix de M. de BELLEGARDE, dont le nom était français, paraîtrait une injure à la France. M. de BELLEGARDE pourtant était *né en Saxe*. On nomma M. de VINCENT, *né Lorrain!* Cette remarque n'est point sans importance, car bientôt nous verrons NAPOLÉON considérer comme une injure l'envoi à Prague du Conseiller privé baron d'ANSTETT, parce qu'il était *né en Alsace*. Or, après tant de révolutions et de proscriptions qui ont forcé les hommes de talent à prendre du service à l'étranger, était-ce une rigueur bien à sa place? NAPOLÉON pouvait-il oublier qu'il n'avait dû qu'à une circonstance fortuite de ne point aller rejoindre les émigrés à Coblentz, et qu'antérieurement même il avait sollicité un grade en Russie *? L'Empereur des Français s'était avec raison montré moins sévère lorsqu'il avait accepté comme Ministre de deux Princes et Plénipotentiaire aux actes si importants de la Confédération du Rhin, un Français, chef d'une des divisions du ministère des Relations Extérieures **.

* Voy. t. XIII, p. 447.

** Voy. t. X, p. 144.

rétablissement de la paix, et ne ménageait pas les protestations les plus rassurantes sur le maintien de l'alliance; mais, dans les salons et dans les conversations confidentielles, il laissait entrevoir que, pour prix de ce service, on comptait à Vienne sur la rétrocession de quelques provinces, notamment de l'Illyrie. L'Autriche cherchait donc à faire entendre combien elle pouvait devenir nécessaire, et provoquait des explications sur ce que *Napoléon* serait disposé à faire pour elle. Lui, au contraire, ne visait qu'à gagner du temps, persuadé que quelque parti que prît l'Empereur *François*, il en obtiendrait toujours meilleure composition s'il parvenait à gagner une bataille. Il craignait donc d'engager l'Autriche dans une voie hostile, et qui ne lui permettrait plus de revenir sur ses pas; car cette Puissance n'avait d'autre alternative que de maintenir l'alliance en obtenant les concessions importantes qui serviraient de base pour relever la monarchie, ou de rompre l'alliance et de se déclarer en faveur de la coalition. Toute autre situation ne pouvait être que transitoire.

Et en effet, malgré les paroles conciliantes de M. de *Bubna* et les communications du chevalier de *Floret*, Chargé d'affaires de la cour de Vienne à Paris, simple répétition de toutes les assurances chaque jour renouvelées par M. de *Metternich* à M. *Otto*[1], nous verrons bientôt l'Autriche passer graduellement de l'alliance active et de la coopération militaire à l'alliance sans concours, puis à l'intervention officieuse, puis à la *médiation armée*, et enfin, par un complet revirement, à l'alliance offensive et défensive du *médiateur* avec l'ennemi.

En attendant, comme M. de *Bubna* ne parlait que

[1] Voy. ci-après la Correspondance du comte OTTO.

du désir de son maître d'intercéder pour la paix, *Napoléon* lui réitérait toutes les assurances qu'il pouvait souhaiter, et les confirmait par sa correspondance directe avec l'Empereur.

Quant au prince de *Schwarzenberg*, *Napoléon* le reçut la veille de son départ pour l'armée; il évita d'entrer avec lui dans le développement de ses vues politiques, laissant au duc de *Bassano* le soin de les expliquer au Prince, et affectant de ne voir dans l'ambassadeur que le général en chef du contingent autrichien, qui vient prendre ses ordres pour le début de la campagne. « Je pars, lui dit-il, et probablement du 22 au 25 avril, j'enverrai à votre lieutenant, le général *Frimont*, l'ordre de dénoncer l'armistice que vous avez fait.... Je serai de ma personne, dans les premiers jours de mai, sur la rive droite de l'Elbe avec trois cent mille hommes; l'Autriche pourrait porter à cent cinquante mille hommes votre armée en Cracovie, en même temps qu'elle rassemblerait trente ou quarante mille hommes en Bohême, et le jour que j'arriverais sur l'Elbe, nous déboucherions tous à la fois contre les Russes!.... C'est ainsi que nous parviendrons à pacifier l'Europe. »

Le Prince de *Schwarzenberg* répondit: « que si les instructions du major général étaient envoyées au général *Frimont*, il ne doutait point qu'on n'y obéît aussitôt. » Cette réponse était tout ce que voulait *Napoléon*; en constatant que le contingent autrichien était toujours à ses ordres, « elle suffisait, disait-il, pour conserver aux yeux de l'Europe la couleur de l'alliance, » et tandis qu'à l'ombre de cette alliance, il aurait le temps nécessaire pour gagner une grande bataille en Saxe et rejeter l'ennemi derrière la Vistule, il espérait ressaisir sa prépondérance; car il se croyait à l'abri de

toute défection dès que la victoire serait revenue sous ses drapeaux.

Le 15 avril, à quatre heures du matin, *Napoléon* partit de Saint-Cloud pour aller prendre le commandement de ses armées d'Allemagne.

---

§ IV.

Négociation de Fontainebleau. — Concordat préliminaire du 25 janvier 1813.

> « Quand *Brennus*, votre aïeul, jetait son épée dans la balance, au pied du Capitole, alors la force pesait dans les destinées du monde ; mais depuis que le sang de Jésus-Christ est tombé dans cette même balance, aucun poids ne peut plus en contre-balancer le poids, et quand le dernier des *Césars* voulut, il y a quelques années, y jeter son épée, il la retira brisée et en tronçons. »

> « Quand le vertige de la toute-puissance l'eût pris, ce successeur de *Charlemagne* se fit le copiste de *Philippe le Bel*. Non content de rétablir toutes les anciennes servitudes de l'Église en France ; non content de mettre la main sur le patrimoine de Saint-Pierre, il fit prendre au collet l'auguste et doux vieillard qui était venu le sacrer Empereur, et, le traînant de prison en prison, il entreprit contre sa victime une lutte impie où il fut vaincu, tout en gardant dans les fers, jusqu'au jour de sa chute, le vicaire de Jésus-Christ. (Montalembert.)

Napoléon, qui s'efforçait, par tous les moyens en son pouvoir, de ramener à lui l'opinion, pensa qu'au milieu des graves conjonctures où il se trouvait, un rapprochement entre lui et le Pape, ou vrai, ou au moins apparent, pourrait être de quelque importance. Il saisit donc le prétexte du commencement de l'année 1813, pour écrire au Saint-Père en envoyant à Fontainebleau un Chambellan chargé de le complimenter. Cet acte de courtoisie obligea le Pape d'envoyer à Paris une personne de sa Cour pour remercier l'Empereur, et le choix tomba sur le cardinal Joseph *Doria*, parce qu'il n'était pas désagréable à *Napoléon*. Le cardinal était porteur de la réponse de Sa Sainteté, dont voici la traduction :

« Sire,

« Nous avons ressenti une véritable satisfaction à la lecture de la lettre de Votre Majesté, qui a été apportée hier par son Chambellan. Cette lettre nous a fait connaître l'intérêt que Votre Majesté prend à notre santé, et nous lui en rendons les plus vives actions de grâces, et l'assurant également que nous nous sommes réjoui d'avoir appris l'heureux état où se trouve Votre Majesté. Quand il lui plaira que nous nous voyions, comme elle en a la pensée dans sa lettre, nous lui exprimerons les mêmes sentiments, en y joignant de plus ceux que l'esprit du Seigneur nous mettra sur les lèvres.

« Cependant nous lui renouvelons le désir de voir terminer, avec l'aide de Dieu, les affaires importantes de la sainte Église qui sont l'objet de nos soupirs et de nos continuelles prières.

« La cordialité des expressions dont est remplie la lettre de Votre Majesté nous donne la consolante confiance que Votre Majesté nous donnera une nouvelle preuve de son amour pour nous et pour l'Église, en nous ouvrant la route et en nous donnant les moyens pour obtenir un résultat si saint et si glorieux.

« Ainsi aidé par le souverain dispensateur de tout bien, et, par son œuvre, soutenu de la main bienfaisante et puissante de Votre Majesté, nous pourrons mettre aux pieds de Jésus-Christ, dont nous sommes sur la terre le vicaire indigne, l'édification des fidèles confiés à nos soins, et les précieux effets de cette paix qu'il nous laissa pour héritage.

« Nous n'avons cessé d'implorer, et aujourd'hui, dans toute l'effusion de notre cœur, nous implorons

pour Votre Majesté l'abondance des dons sacrés du Seigneur et ses célestes bénédictions.

« PIUS PP. VII. »

Dans le séjour que fit à Paris le cardinal *Doria*, il fut convenu que l'on renouvellerait les tentatives d'accommodement avec le Pape[1], et en effet, aussitôt que le cardinal fut de retour à Fontainebleau, des conférences s'étaient ouvertes entre les évêques de Trèves et d'Évreux, et les quatre cardinaux *Doria, Dugnani*, Fabrice *Ruffo* et de *Bayane*, et monsignor *Bertalozzi*.

Le 19 janvier, l'évêque de Nantes, M. *Duvoisin*, pour lequel *Napoléon* annonçait une estime et une considération marquées, et qu'il employait habituellement comme médiateur dans ses différends avec le Pape, resta avec l'Empereur après ses audiences du *lever*. L'entretien dura deux heures. Le prélat, en sortant des Tuileries, se rendit à Fontainebleau. Au même instant, *Napoléon*, suivant l'intention qu'il avait fait connaître la veille, monta dans ses carrosses avec l'Impératrice, pour aller chasser dans le parc de Gros-Bois, chez le Prince de *Neufchâtel*. Après la chasse, au moment de repartir, il donna l'ordre à l'écuyer de service pour *Fontainebleau*. Personne ne s'attendait à ce voyage, pas même l'Impératrice : les préparatifs nécessaires en avaient été ordonnés dans le plus grand secret.

En arrivant dans la soirée, *Napoléon* se présenta directement chez le Pape, le prit dans ses bras, le baisa au visage, et lui fit mille démonstrations d'amitié

[1] Voy. t. XII, p. 149, 170, et t. XIII, p. 260.

et de cordialité. A ce moment, il ne fut nullement question d'affaires. Le Pape, qui avait toujours aimé quelque chose des qualités de *Napoléon*, et qui avait toujours attribué tant de mauvais traitements à des subalternes iniques, parut satisfait de ces démonstrations extérieures. Il les raconta aux personnes qu'il voyait habituellement, et n'oublia pas la circonstance de l'embrassement et du baiser. Mais dans l'état d'affaiblissement où il était, il ne savait pas bien précisément ce que présageait cette visite inopinée.

Le jour suivant, il y eut d'autres entrevues entre le Pape et *Napoléon*. On a dit que dans un de ces entretiens, l'Empereur prit le Saint-Père par les cheveux et l'injuria vilainement; mais le Pape, plusieurs fois interrogé sur ce fait, a toujours affirmé qu'il n'était pas vrai : « *Non*, disait-il, *il ne s'est pas porté à une telle indignité, et Dieu permet qu'en cette occasion nous n'ayons pas à proférer un mensonge.* » On a pu cependant comprendre par les discours de l'Empereur qu'il prit avec le Pape un ton d'autorité, et qu'il alla jusqu'à dire au chef de l'Église : « *Vous n'êtes pas assez versé dans la connaissance des sciences ecclésiastiques,* » ce qui n'offensait pas moins la vérité que la politesse. Cependant les cardinaux qui avaient promis leur appui au gouvernement français, inquiétaient le Pontife, lui répétaient les mêmes arguments, et lui disaient qu'à sa place ils signeraient un Concordat dont on proposerait les bases; que les cardinaux étaient les conseillers naturels du Pape, et qu'ils persistaient à voir la fin des maux de la religion dans une dernière complaisance, dont le résultat serait de rendre à la liberté ceux de leurs collègues qui, dans les fers, et par cette raison seule, ne pouvaient pas venir conseiller la même conduite; que d'ailleurs, à leur arrivée, sans doute, ils approuveraient tout ce qui aurait été fait, dans l'ex-

trémité déplorable où on était réduit. Le Pape *Pie VII* était âgé de soixante et onze ans. Sa vie desséchée par les douleurs, des désordres de santé, sa sensibilité excitée par le désir de revoir les cardinaux que l'on retenait prisonniers; l'insistance de *Bertalozzi*, qui le pressait de tout accorder; les supplications de ceux des cardinaux italiens qui traitaient cette affaire, et qui le fatiguaient de prévisions menaçantes ou accompagnées d'une sorte de contemption; le silence absolu de toute voix capable de venir relever cette âme flétrie par la souffrance; enfin tout contribuait à décourager le Pontife; il ne restait plus en ce moment à *Pie VII* que la faculté de ce mouvement de la main qui peut encore machinalement tracer un nom. Ce nom fut apposé le 25 janvier sur un papier que *Napoléon* signa immédiatement après lui. La France allait bientôt apprendre qu'elle avait un nouveau Concordat[1].

Les circonstances positives qui ont précédé cette signature ne sont pas bien connues. On sait seulement que pour engager le Pape à recevoir la plume des mains du cardinal *Doria*, ses propres conseillers eux-mêmes firent croire que c'étaient de simples préliminaires qui devaient être *secrets*, jusqu'à ce que dans le Conseil de tous les cardinaux réunis, on fût convenu

[1] Aussitôt après la conclusion des arrangements avec le Pape, Napoléon fit expédier un courrier à Vienne pour en porter la nouvelle. L'Empereur François en témoigna d'autant plus de satisfaction, qu'à Dresde, avant l'ouverture de la campagne de 1812, il avait fait d'inutiles instances pour obtenir la délivrance du Saint-Père. « Il y a longtemps, dit ce monarque à l'ambassadeur de France, que j'avais donné ce conseil à l'Empereur. Je lui en avais parlé dans notre entrevue de Dresde. Les idées religieuses ont trop d'influence sur l'esprit des peuples pour qu'on n'en tienne pas compte : quant à moi, j'ai pour faire respecter mon autorité, deux armées; l'une *blanche* et l'autre *noire;* celle-ci agit où l'autre ne peut rien. Joseph II a cru pouvoir se passer de l'assistance du clergé, et n'a pas craint de se l'aliéner; chacun sait que cela lui a mal réussi. »

de la manière de mettre à exécution ces articles *provisoires*. Alors, le Pape, pris à partie par les trois cardinaux et les évêques qui le poussaient à tout accommodement quelconque, et violenté par la présence de *Napoléon*, qui le contemplait fixement, mais d'un air assez bienveillant, se retourna cependant vers quelques assistants de sa suite qui se trouvaient aussi présents, en paraissant leur demander un conseil. Mais qui eût osé, là, sous le regard de *Napoléon*, manifester tout autre avis que celui du plus complet assentiment! Et en effet, tous, en inclinant la tête, répondirent par ce signe qui semblait dire qu'il fallait céder et se résigner. Finalement, le Pape, au moment où il signa, laissa clairement connaître que ce n'était point un acte de sa volonté qu'il accomplissait. Il y a lieu de remarquer aussi que, dans sa forme, le traité est tout à fait insolite, puisqu'il est directement souscrit par les deux souverains qui négocient en personne. *Napoléon* voulait apparemment, en agissant ainsi, s'épargner la crainte d'un refus de ratification. L'arrangement une fois conclu, on parla sur-le-champ du rappel des cardinaux déportés et de la délivrance de ceux qui étaient prisonniers d'État. Il y eut de grandes difficultés pour la personne du cardinal *Pacca*; et ce fut alors, a dit depuis le Pape, une véritable bataille pour obtenir cette délivrance; *Napoléon* la refusait en s'écriant : « *Pacca* est mon ennemi. » A la fin, il céda, et dit « qu'il ne faisait jamais les choses à demi. » Alors il donna ordre d'expédier un courrier à Turin, avec l'injonction de mettre en liberté cette Éminence.

Cependant *Napoléon* avait été tellement frappé de l'hésitation du Saint-Père à apposer sa signature, qu'à peine rentré dans ses appartements, il lui écrivit la lettre suivante :

« Très-Saint Père,

« Votre Sainteté m'ayant paru craindre, au moment de la signature des articles qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Église, que cela ne portât une renonciation implicite à ses prétentions sur les États romains, je me fais un plaisir de l'assurer par la présente que, n'ayant jamais cru devoir lui demander une renonciation à la souveraineté temporelle des États romains [1], Votre Sainteté ne peut avoir la crainte que

C'est qu'en effet l'idée mère de tous les démêlés entre Napoléon et le Souverain Pontife n'était pas l'expédition des bulles en trois mois ou en six mois pour les évêques nouvellement nommés; c'était la *séparation éternelle du spirituel et du temporel* dans la royauté pontificale comme prélude à l'*unité italienne.*

Depuis longtemps, la pensée de *Napoléon* sur la réunion de toute l'Italie en un seul royaume était connue. On avait recueilli ces heureuses imprudences qui lui échappaient si habilement pour entretenir la confiance des peuples. Ainsi, on avait la certitude que Rome serait la capitale du grand royaume italien, qui devait être la dotation de son second fils. On disait hautement que le prince *Eugène* serait apanagé en Allemagne ou en Pologne, ou serait *Régent* du nouvel État romain pendant la minorité du Souverain. Quant au roi *Joachim*, il irait bientôt reprendre sa couronne ducale à Dusseldorf. Au reste, voici les termes du programme dicté par *Napoléon* lui-même, et inséré dans ses *Mémoires :*

« L'Empereur voulait recréer la *patrie italienne*, réunir les Vénitiens, les Milanais, les Piémontais, les Gênois, les Toscans, les Parmesans, les Modénois, les Romains, les Napolitains, les Siciliens, les Sardes, dans une seule nation indépendante, bornée par les Alpes, les mers Adriatique, d'Ionie et Méditerranée. Ce grand et puissant royaume *aurait contenu la maison d'Autriche sur terre;* et sur mer, ses flottes réunies à celles de Toulon, auraient dominé la Méditerranée, et *protégé l'ancienne route du commerce des Indes par la mer Rouge et Suez.* Rome, capitale de cet État, était la ville éternelle : couverte par les trois barrières des Alpes, du Pô, des Apennins, plus à portée que toute autre des trois grandes iles. Mais *Napoléon* avait bien des obstacles à vaincre. Il avait dit à la consulte de Lyon : *Il me faut vingt ans pour rétablir la nation italienne.* »

Mais cette unité italienne n'était elle-même qu'une des bases

l'on puisse penser qu'elle a renoncé ni directement ni indirectement, en signant lesdits articles, à ses droits et prétentions. C'est avec le Pape, en sa qualité de chef de l'Église dans les choses spirituelles, que j'ai traité.

« Sur ce, Très-Saint Père, je prie Dieu qu'il vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la sainte Église.

Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

« NAPOLÉON. »

Le lendemain de la signature de ce singulier Concordat, *Napoléon* envoya en présent aux cardinaux *Doria* et *Ruffo* et à monsignor *Bertalozzi* une boîte d'or avec son portrait enrichi de gros diamants. Il déclara les deux premiers officiers de la Légion d'honneur, et l'autre chevalier de la couronne de fer. Le chapelain du cardinal *Doria*, qui avait copié les articles, eut un solitaire en brillants, et enfin on distribua diverses sommes aux serviteurs du Pape, comme si l'on eût signé de part et d'autre un de ces traités raisonnables, de véritable politique, où chacun trouve son intérêt bien entendu.

Cependant le Pape ne tarda pas à envisager sous leur véritable aspect les conséquences qui pouvaient

principales de la *réformation européenne* que méditait NAPOLÉON. *Un seul code*, *une seule cour de cassation*, *un seul poids*, *une seule monnaie* étaient les éléments déjà préparés pour cette puissance nouvelle. La *loi* du blocus continental ne devait également donner à l'Europe qu'*un seul ennemi*, et après la soumission de la Russie, la réunion de l'Église grecque à l'Église latine complétait ce vaste *système d'unité;* car, victorieux en Russie, NAPOLÉON revenait maître de l'Allemagne *protestante*, et pour la Turquie, son procès avait été jugé en dernier ressort à Tilsitt et à Erfurt. Le mahométisme eût disparu de la terre européenne, et l'empire du christianisme, reconquis par NAPOLÉON, eût placé sur sa tête la couronne du nouvel empire d'Occident.

naître de la funeste signature qu'il avait donnée, et il tomba dans une profonde mélancolie. Comme on le vit bientôt plongé dans le plus vif désespoir, et qu'il n'en celait point la cause aux évêques français et aux cardinaux qui logeaient dans le palais, *Napoléon* craignant qu'il ne se rétractât et ne révoquât ce qu'il avait accordé, rendit publics, contrairement à sa parole, les articles du Concordat, et les fit solennellement annoncer au Sénat par l'archichancelier *Cambacérès*.

C'est à ce moment que le cardinal *Pacca* « rejoignit le captif avec lequel il était parti de Rome ; il s'imaginait trouver une grande foule autour de la geôle royale ; » il ne rencontra dans les coins que de rares serviteurs et une sentinelle placée au haut de l'escalier en fer à cheval. Les fenêtres et les portes du palais étaient fermées : dans le premier salon des appartements était le cardinal *Doria*, dans les autres salles étaient quelques évêques français. *Pacca* fut introduit auprès de Sa Sainteté; elle était debout, immobile, pâle, courbée, amaigrie, les yeux enfoncés dans la tête.

Le cardinal lui dit qu'il avait hâté son voyage pour se jeter à ses pieds; le Pape répondit : « *Ces cardinaux nous ont entraîné à la table et nous ont fait signer.* » *Pacca* se retira à l'appartement qu'on lui avait préparé, confondu qu'il était de la solitude des demeures, du silence des yeux, de l'abattement des visages, et du profond chagrin empreint sur le front du Pape. « Retourné auprès de Sa Sainteté, il la trouva dans un état digne de compassion et qui faisait craindre pour ses jours. Elle était anéantie par une tristesse inconsolable en parlant de ce qui était arrivé; cette pensée de tourment l'empêchait de dormir, et ne lui permettait de prendre de nourriture que ce qui suffisait pour ne pas consentir à mourir : — *De cela*, disait-elle, *je mourrai fou comme Clément XIV*. »

Le même jour, 18 février, arriva le cardinal *Consalvi*. Il alla à l'audience du Pape, qui l'attendait avec impatience et l'avait déjà nommé son Ministre pour entamer un nouveau traité avec le gouvernement impérial. On permit alors au Saint-Père d'appeler auprès de lui, pour loger au château, ceux des cardinaux qu'il voudrait plus particulièrement voir près de sa personne. Il choisit les cardinaux *Mattéi*, della *Somaglia*, di *Piétro*, *Gabrielli*, *Pacca* et *Consalvi*. Il s'en fallait cependant encore beaucoup que le Pape pût se croire entièrement libre. Toutefois, dès le 19, le Pape pria tous les cardinaux de mettre par écrit leur sentiment sur les articles du dernier Concordat, avec les conseils qu'ils croiraient les plus convenables, et de remettre ces vœux dans ses propres mains.

Le sacré collége était scindé en deux parties, les cardinaux *rouges* et les cardinaux *noirs*[1]; et parmi ces derniers eux-mêmes, il ne régnait pas une parfaite harmonie. Les avis furent donc partagés. Les uns soutenaient qu'il était prudent de maintenir la convention, et proposaient seulement d'ouvrir, avec les députés de l'Empereur, une négociation dans laquelle on tâcherait d'améliorer l'état des choses, et de faire insérer quelque article plus favorable au Pape et au Saint-Siége. Les autres déclaraient nettement qu'il n'y avait pas de remède au scandale donné devant toute la catholicité, et aux maux graves qu'aurait entraînés l'exécution de ce Concordat, qu'une *rétractation*

[1] Il n'est que trop vrai, la discorde s'était mise dans le sacré-collége : des cardinaux voulaient que le Saint-Père résistât pour le spirituel, et s'étaient refusés à assister à la fonction sacrée du mariage de Napoléon *avec* Marie-Louise ; ils eurent ordre de ne porter que des bas *noirs;* quelques-uns furent envoyés en exil dans les provinces; quelques chefs du clergé français enfermés à Vincennes : d'autres cardinaux opinaient à la soumission complète du Pape; ils conservèrent leurs bas *rouges*.

prompte, et une *annulation générale* de la part du Pape.

C'est à cette dernière opinion que se ralliaient *Consalvi* et *Pacca;* ils la firent prévaloir comme le parti du salut et décidèrent le Pape à faire sa rétractation par une lettre directement adressée à l'Empereur.

Dans le secret de ces galeries déshabitées, où la voix de *Saint-Louis*, de *François Ier*, de *Henri IV* et de *Louis XIV* ne se faisait plus entendre, le Saint-Père passa plusieurs jours à écrire la minute et la copie de la lettre qui devait être remise à l'Empereur. Le cardinal *Pacca* emportait caché dans sa robe le papier dangereux à mesure que le Pape y ajoutait quelques lignes. L'ouvrage achevé, le Pape le remit le 24 mars 1813 au colonel *Lagorce*, et le chargea de le porter à l'Empereur.[1] Il fit lire en même temps une allocution aux cardinaux qui se trouvaient à Fontainebleau : il y déclare *nuls* et le Bref qu'il a donné à Savone et le Concordat du 25 janvier. « Béni soit le Seigneur, dit l'allocution, qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde! Il a bien voulu nous humilier par une salutaire confusion. A nous soit donc l'humiliation pour le bien de notre âme ; à lui dans tous les siècles, l'exaltation, l'honneur et la gloire ! »

Jamais plus belle ordonnance ne sortit de ce palais. La conscience du Pape était allégée, le visage du martyr reprit de la sérénité ; son sourire et sa bouche retrouvèrent leur grâce et ses yeux le sommeil.

Cependant les cardinaux attendaient dans l'anxiété l'effet qu'allait produire sur l'esprit de *Napoléon* la résolution courageuse que le Saint-Père venait de prendre. Beaucoup de choses se dirent alors. Il fut écrit de

[1] Voy. ci-après, la traduction littérale de cette rétractation.

Paris que l'Empereur, à la première réunion du Conseil d'État, fit part à ses conseillers de ce qui était arrivé : « *Si je ne fais pas sauter la tête de dessus les épaules de quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau, on n'accommodera jamais ces affaires*[1] ; » et qu'un de ces con-

[1] On retrouve ici, avec un accent un peu vif, il est vrai, la même affectation de pouvoir absolu, de domination exclusive que NAPOLÉON avait déjà manifestée en 1811 ; mais, nulle part, il ne l'a plus précisément exprimée que dans la fameuse *allocution de Bréda* qui se trouve ici fidèlement reproduite.

Détail de ce qui s'est passé à l'audience donnée, à Bréda, le* 6 *mai* 1810, *par l'empereur* NAPOLÉON, *dans la salle du barreau de la cour de justice.

NAPOLÉON, conduisant par la main l'impératrice MARIE-LOUISE, et suivi du roi JÉROME, de la Reine son épouse, du prince *Eugène* qui donnait la main à la duchesse de *Montebello*, entra dans la salle du barreau, où étaient assemblés les dignitaires de l'Empire, le prince de *Neufchâtel*, le duc de *Bassano*, les maréchaux ducs d'*Istrie* et de *Frioul*, le ministre de l'intérieur, le comte de *Bondy*, chambellan de service, M. d'*Argenson*, préfet des Deux-Nèthes, une dame du palais, une dame d'atour, et quelques autres personnes de la Cour ; les membres de la cour de justice du départemeut, ceux du tribunal civil, les échevins, le clergé catholique, qui n'était pas en costume, les pasteurs de l'Église réformée, qui, par ordre supérieur, étaient en costume, et les consistoires protestants. Toutes ces personnes étaient rangées en cercle dans l'intérieur de la salle ; en dehors du barreau il y avait encore quelques autres corps, et diverses autres personnes.

L'Impératrice s'assit. NAPOLÉON, faisant sur-le-champ le tour du cercle, adressa ces mots au président de la cour d'appel :

« Vous êtes le président de la cour d'appel ?

— Oui, sire.

— Combien d'âmes y a-t-il sous votre juridiction ?

— Quatre cent mille, sire.

— Où en appelle-t-on de vos sentences ?

— A Amsterdam.

— Combien de membres êtes-vons ?

— Neuf, sire. »

Puis passant outre, il s'arrêta devant le vicaire apostolique, qui, tenant un papier en main, prononça son compliment. L'Empereur, sans lui répondre, dit : « Où sont les ministres protestants ? » Alors M. *Ten-Œver*, pasteur de l'Église wallone, portant la robe, ainsi que tout le clergé protestant et tout le consistoire, furent présentés à

seillers, connu par ses principes antireligieux ayant dit, nouveau Thomas *Cromwell*, que pour terminer ces controverses, il était temps qu'un nouvel *Henri VIII* se déclarât lui-même chef absolu de la religion de l'État,

NAPOLÉON par le prince de *Neufchâtel*. Il adressa à l'Empereur ces mots :

« Sire,

« Le clergé et les députés des Églises réformées et protestantes ont l'honneur de présenter à V. M. I. et R. leurs hommages respectueux. Les maximes des protestants qui, par le cours des événements, sont de nouveau devenus sujets de votre immense empire, leurs maximes invariables sont d'adorer, dans tout ce qui arrive, la main d'une sainte, sage et bonne Providence, de rendre à *César* ce qui appartient à *César;* et je me fais un devoir, sire, d'assurer V. M. que nous pratiquons cet ordre : Obéissez à vos souverains! Nous savons, sire, que jamais, surtout après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants n'ont joui de priviléges en France, si ce n'est sous les auspices de V. M. Cette conviction nous est le garant que nous participerons à la protection du grand souverain que Dieu nous a préposé, et qu'il nous assurera les avantages dont jusqu'ici nous avons joui, et nous avons l'honneur de recommander tous nos intérêts à V. M. I. et R. Puissiez-vous, après avoir donné la paix au continent, après l'avoir fermement établie par votre auguste mariage, devenir le pacificateur de l'Europe entière, et nous en faire éprouver les plus désirables effets! »

NAPOLÉON, ayant écouté très-attentivement cette harangue, répondit : « C'est bien! vous avez raison; je protége généralement tous les cultes : les protestants en France jouissent des mêmes avantages que les catholiques, et il faut que dans ce département les catholiques jouissent des mêmes avantages que les protestants. Si vos églises sont trop grandes ou trop nombreuses, il faut les partager, parce que je veux une parfaite égalité entre tous les cultes. »

Après ces mots, il dit à M. *Ten-Œver :* « Pourquoi êtes-vous ainsi habillé? Vous êtes en costume? — Sire, c'est par ordre.... » NAPOLÉON l'interrompit, et dit : « C'est bien, c'est costume de pays; » et, se tournant vers le clergé catholique : « Et vous autres, demanda-t-il, pourquoi n'avez-vous pas la soutane? Vous dites que vous êtes des prêtres; mais qui êtes-vous? des procureurs? des notaires? des paysans? Quoi! je suis dans un département où la pluralité est composée de catholiques, de catholiques qui ont été auparavant opprimés; qui, depuis la Révolution, ont obtenu plus de liberté encore par le Roi, mon frère; et moi, je viens pour vous rendre tous

Napoléon répondit en termes familiers, mais avec ce bon sens et ce caractère de modération qui reparaissaient toujours après qu'il s'était livré à des vivacités irréfléchies : « *Non, ce serait casser les vitres.* » Et, en

égaux avec les autres, et cependant vous commencez par me manquer! Vous osez ici vous présenter devant moi! Vous vous plaignez des oppressions que vous avez souffertes sous l'ancien gouvernement de ce pays-ci; mais vous montrez que vous les avez bien méritées. A présent un Prince catholique vient régner sur vous, et le premier acte d'autorité que j'ai dû exécuter a été de faire arrêter à Bois-le-Duc deux de vos curés réfractaires, même votre vicaire apostolique. Je les ai fait emprisonner; je les punirai. Et la première parole que j'entends d'un ministre réformé, c'est : « Rendez à *César* ce qui est à « *César!* » Voilà la doctrine que vous devez enseigner. Imbéciles, prenez exemple à ce monsieur-là (en montrant du doigt M. *Ten-Œver*).

« Oui, j'ai toujours trouvé dans les protestants de fidèles sujets. J'en ai soixante mille à Paris, et huit cent mille dans mon empire, et il n'y en a aucun dont j'aie raison de me plaindre. Vous avez calomnié les protestants, en les représentant comme des hommes qui enseignent des principes contraires aux droits des souverains. Je n'ai point de meilleurs sujets que les protestants; je m'en sers dans mon palais à Paris; je leur y donne libre entrée; et ici une poignée de Brabançons fanatiques voudrait s'opposer à mes desseins! Imbéciles que vous êtes! Si je n'avais pas trouvé dans la doctrine de *Bossuet* et dans les maximes de l'Église gallicane des principes qui sont analogues aux miens; si le Concordat n'était pas adopté, *je me serais fait protestant;* et trente millions de Français auraient suivi le lendemain mon exemple. Mais vous autres, ignorants que vous êtes, quelle religion enseignez-vous? Connaissez-vous bien les principes de l'Évangile, qui dit : « Rendez à *César* ce qui est à *César?* » Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « Mon règne n'est pas de ce monde ? » Et le Pape, et vous autres, vous voudriez vous mêler des affaires de mon gouvernement! Voulez-vous être désobéissants? — Oh! je porte ces papiers dans ma poche (en frappant sur sa poche), et si vous persistez dans vos maximes, vous serez malheureux ici-bas, et damnés dans l'autre monde. »

Puis s'adressant au vicaire, Napoléon lui dit : « Êtes-vous vicaire apostolique? Qui est-ce qui vous a établi? Est-ce le Pape? Il n'en a pas le droit. C'est moi qui fais les évêques! »

Après cela il continua, en adressant la parole à tous les membres du clergé catholique : « Vous ne voulez pas prier pour moi, pour votre souverain, parce qu'un prêtre de Rome m'a excommunié! Qui

effet, ne voyant pas le moment favorable pour exciter un schisme dans l'Église et augmenter les mécontentements du peuple, il feignit de n'avoir rien su de la

est-ce qui a donné au Pape le droit d'excommunier un souverain? Pourquoi *Luther* et *Calvin* se sont-ils séparés de l'Église? C'est l'infamie de *vos indulgences qui les a soulevés*. Ce n'était ni *Luther* ni *Calvin*, mais c'étaient les Princes allemands qui ne voulaient pas se soumettre à votre joug fanatique. *Les Anglais ont eu bien raison de se séparer de vous. Ce sont les papes qui, par leur hiérarchie, ont mis l'Europe à feu et à sang. Vous voudriez bien de nouveau élever des échafauds et des bûchers; mais je saurais y mettre ordre.* Êtes-vous de la religion de *Grégoire VII?* Vous ne le savez pas. Êtes-vous de la religion de *Boniface*, de *Benoît XIV*, de *Clément XII* ou d'un autre Pape? Je n'en suis pas, je suis de la religion de Jésus-Christ, qui a dit : « *Rendez à* « *César ce qui est à César;* » et suivant le même évangile, je rends à Dieu ce qui est à Dieu. Je tiens mon sceptre de Dieu. Je porte le glaive temporel (en frappant sur son épée), je saurai le maintenir. C'est Dieu qui élève les trônes; ce n'est pas moi, c'est Dieu qui m'a placé sur mon trône. Et vous vermisseaux de terre, vous voudriez vous y opposer? Je ne dois rendre compte de ma conduite qu'à Dieu et à Jésus-Christ. *Croyez-vous que je sois homme à baiser la mule d'un pape?* Si cela ne dépendait que de vous, vous me couperiez le nez, vous me couperiez les cheveux, vous me tondriez, vous me jetteriez dans un couvent, comme *Louis le Débonnaire*, et vous me relégueriez en Afrique. Ignorants! imbéciles! *prouvez-moi par l'Évangile que Jésus-Christ a établi un pape pour son vicaire, comme successeur de saint Pierre, et qu'il a le droit d'excommunier les souverains*. Ne savez-vous pas que toutes les puissances viennent de Dieu? Si vous voulez espérer ma protection, suivez la doctrine de l'Évangile, selon la manière dont les apôtres l'ont prêchée. Si vous êtes bons citoyens, je vous protégerai; sinon, je vous chasserai de mon empire : *je vous disperserai comme les juifs*. Vous êtes sous l'évêché de Malines; présentez-vous devant votre évêque, faites-y votre confession, signez-y le Concordat; il vous fera connaître mes intentions. J'établirai un autre évêque à Bois-le-Duc pour ce district-là.

« Y a-t-il ici un séminaire? » demanda *Napoléon*, et sur l'affirmative, il dit au préfet des Deux-Nèthes : « Monsieur, vous aurez soin que ceux-ci prêtent le serment sur le Concordat. Allez visiter le séminaire; faites qu'on y enseigne la pure doctrine de l'Évangile, afin qu'il en sorte des hommes plus éclairés que ces imbéciles-ci de Louvain, où l'on n'enseigne qu'une doctrine bizarre. Monsieur le préfet, vous arrangerez les affaires des églises d'une manière convenable, égale pour les cultes, afin que je n'en entende plus parler. »

lettre du Pape; mais il chargea très-secrètement le cardinal *Maury* de tâcher d'obtenir que le Saint-Père retirât sa rétractation. Cette négociation, comme il était facile à prévoir, ne porta point de fruit. On publia peu après les deux décrets impériaux des 13 février et 25 mars; par le premier, le Concordat était déclaré loi de l'Empire; par le second, il était rendu obligatoire pour tous les archevêques, évêques et chapitres du royaume d'Italie. Mais alors la fortune de *Napoléon* décroissait. « Le Pape, sorti d'un ordre de pauvres moines, rentré par ses malheurs dans le sein de la foule, semblait avoir repris le grand rôle de tribun des peuples, et donner le signal de la déposition de l'oppresseur des libertés publiques. »

Voici le texte du Concordat préliminaire, signé le 25 janvier 1813, ainsi que la traduction de la lettre par laquelle le Saint-Père a révoqué cet acte, le 24 mars suivant.

I.

CONCORDAT.

« S. M. l'Empereur et Roi et Sa Sainteté voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivants, comme devant servir de base à un arrangement définitif.

« *Art.* 1er. Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

« *Art.* 2. Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des Puissances près le Saint-Père, et les am-

bassadeurs, ministres ou chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des Puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du Corps diplomatique.

« *Art.* 3. Les domaines que le Saint-Père possédait, et qui ne sont pas aliénés, seront exempts de toute espèce d'impôt; ils seront administrés par ses agents ou chargés d'affaires. Ceux qui seraient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenu.

« *Art.* 4. Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'Empereur aux archevêchés et évêchés de l'Empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats, et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés, sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province, procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

« *Art.* 5. Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à dix évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

« *Art.* 6. Les six évêchés suburbicaires seront rétablis. Ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existants seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Rieti, leurs diocèses seront réunis aux six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint-Père.

« *Art.* 7. A l'égard des évêques des États romains absents de leurs diocèses par les circonstances, le Saint-Père pourra exercer en leur faveur son droit de don-

ner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale aux revenus dont ils jouissaient, et ils pourront être replacés aux siéges vacants, soit de l'Empire, soit du royaume d'Italie.

« *Art.* 8. Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront en temps opportun sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départements hanséatiques.

« *Art.* 9. La propagande, la pénitencerie, les archives seront établies dans le lieu du séjour du Saint-Père.

« *Art.* 10. Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïques, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événements actuels.

« *Art.* 11. Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-dessus par considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons.

« Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

« *Signé* : NAPOLÉON. — PIUS P. P. VII. »

II.

Lettre du souverain pontife Pie VII à l'empereur Napoléon.

« Sire,

« Quoi qu'il en puisse coûter à notre cœur de faire à Votre Majesté l'aveu auquel notre devoir nous oblige, et de prévoir le déplaisir que peut-être elle en éprouvera, la crainte des jugements de Dieu, dont nous ne sommes que trop proche par notre âge avancé et l'af-

faiblissement de notre santé, doivent nous rendre supérieur à toute autre considération et à toutes les angoisses que nous éprouvons en ce moment.

« Contraint par nos devoirs, mais avec cette sincérité et cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que, depuis le jour du 25 janvier, où nous signâmes les articles qui devaient servir de base au traité dont il est ici question, les plus grands remords, le plus vif repentir, ont déchiré notre âme, qui n'a plus ni repos, ni paix. Nous connûmes (et une sérieuse et continuelle méditation nous la fait tous les jours connaître) l'erreur dans laquelle nous entraînèrent le désir de terminer le plus promptement possible les difficultés survenues relativement aux affaires de l'Église, et le désir de plaire encore à Votre Majesté. Une considération seule tempérait un peu notre douleur, c'est-à-dire celle que le mal que nous avions fait à l'Église par notre souscription, aurait pu être corrigé dans l'acte successif de l'arrangement définitif.

« Mais notre douleur s'est accrue démesurément, lorsque, à notre surprise, nous avons vu, malgré le concert pris avec Votre Majesté, publier par la voie de l'impression, *et avec le titre de concordat*, ces mêmes articles qui n'étaient que les bases d'un arrangement futur.

« Gémissant amèrement dans le fond de notre cœur, de l'occasion de scandale que nous donnions à l'Église informée par une telle publication, de ces articles, et convaincu de la nécessité de le réparer, ce ne fut qu'avec une peine infinie que nous nous abstînmes de manifester aussitôt nos sentiments et nos réclamations, par le seul motif de procéder avec la plus grande prudence et de ne rien précipiter dans une affaire d'une si grande importance.

« Sachant que, sous peu de temps, nous aurions près de nous le sacré collége qui est notre conseil, nous nous déterminâmes à l'attendre, à le consulter, pour avoir ses lumières et nous résoudre ensuite, non plus sur ce que nous nous reconnaissons tenu de faire, en réparation de ce que nous avions fait, sur quoi Dieu nous est témoin que, dès les premiers moments, nous étions pleinement résolu, mais sur le choix du meilleur moyen, d'exécuter notre dessein.

« Nous n'avons pas cru en trouver un qui s'accorderait plus avec le respect que nous professons pour Votre Majesté que celui de s'adresser à Votre Majesté même, et de lui écrire cette lettre, dans laquelle, nous étant mis en la présence de ce Dieu, devant qui nous devrons bientôt rendre compte de l'usage que, comme son vicaire, nous aurions fait de la puissance qu'il nous a donnée pour le gouvernement de son Église, nous vous déclarons avec une sincérité apostolique que notre conscience nous oppose d'insurmontables obstacles à l'exécution des divers articles de cet écrit, puisqu'à notre confusion et avec douleur, nous reconnaissons trop, que nous viendrions à nous servir de notre pouvoir, non pour édifier mais pour détruire, en exécutant ce que par eux nous avons imprudemment commis, non dans des intentions peu droites, comme Dieu lui-même nous en est témoin, mais par faiblesse de l'humanité comme cendre et poussière.

« Relativement à cette feuille, bien que signée de nous, nous dirons à Votre Majesté, cela même qu'eut à dire notre prédécesseur *Pascal II*, dans un cas semblable, à propos d'un écrit signé de lui, contenant une concession en faveur d'*Henri V*, de laquelle sa conscience eut des motifs de repentir, c'est-à-dire : comme nous reconnaissons cet écrit pour mal fait, et avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit entiè-

rement corrigé, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Église et aucun préjudice pour notre âme. Nous reconnaissons que quelques-uns des articles susdits peuvent être corrigés à l'aide d'une rédaction différente, et par quelques modifications et changements, mais en même temps, nous en reconnaissons quelques articles comme intrinsèquement mauvais, comme contraires à la justice et à cette discipline de l'Église qui se trouve établie par notre Seigneur Jésus-Christ, et pour cela inexécutables et qui ne peuvent subsister.

« Et comment pourrions-nous, par exemple, commettre la grande injustice de priver de leurs siéges, sans aucune raison canonique, tant de vénérables évêques, qui ne sont coupables que d'avoir suivi nos instructions, et pareillement, sans aucune cause canonique, admettre la destruction de leurs siéges ?

« Votre Majesté se souviendra certainement des grands cris que fit élever en Europe et en France même, l'usage que nous fîmes de notre puissance, en 1801, en privant de leurs siéges, et cependant après la demande et l'interpellation de leur démission, les anciens évêques de la France ; et, après tout, ce fut une mesure extraordinaire, reconnue nécessaire dans ces temps malheureux, et indispensable pour mettre fin à un douloureux schisme, et ramener au centre de l'unité catholique une grande nation. Mais laquelle de ces causes puissantes existe aujourd'hui pour justifier, devant Dieu et devant les hommes la mesure prise dans un des articles dont il est question ?

« Comment pourrions-nous également admettre une disposition aussi subversive de la divine constitution de l'Église de Jésus-Christ, lequel a établi la primauté de *Pierre* et de ses successeurs, que l'est celle de soumettre notre puissance à celle du métropolitain, et de permettre que celui-ci puisse instituer ces évêques

nommés, que le souverain Pontife dans divers cas et circonstances, aurait cru de sa sagesse de ne pas instituer, rendant de cette manière, juge et réformateur du suprême hiérarque, celui qui lui est inférieur dans la hiérarchie, et lui doit soumission et obéissance? Pourrions-nous introduire dans l'Église de Dieu, cette nouveauté sans exemple jusqu'ici, que le métropolitain puisse donner une institution d'évêques par opposition au chef de l'Église? Dans quel gouvernement bien réglé accorda-t-on jamais à une autorité inférieure de pouvoir faire ce que le chef du gouvernement a cru à propos de ne pas faire? En outre, à quels désordres, à quels schismes également funestes à l'Église et à l'État, n'ouvririons-nous pas la porte, par une telle concession, qui mettrait parfois les Pontifes romains dans la nécessité de se séparer de la communion de ces évêques nommés, que le métropolitain aurait institués, en opposition à leurs déterminations et à leur mépris?

« Pourrions-nous en outre dépouiller le Saint-Siége d'un de ses premiers droits, nous qui sommes obligé, par les serments les plus solennels, à en soutenir et à en défendre les prérogatives, jusque même à l'effusion de notre sang?

« Mais Votre Majesté dira que cette même concession lui fut faite par nous, dans notre bref donné à Savonne, bien qu'avec quelques modifications, lequel bref fut ensuite repoussé par Votre Majesté, en nous faisant même connaître officiellement votre refus.

« Notre réponse est la même sincère confession de l'erreur dans laquelle aussi, à cette occasion, et dans la situation où nous étions, nous sommes tombé par faiblesse humaine, relativement à ce sujet, mû par la considération, qu'on nous présenta d'obvier par cette concession aux maux de l'Église, sans avoir fait l'in-

dispensable réflexion que, par l'introduction du système annoncé, nous ouvrions la porte à des maux plus funestes et permanents.

« Ce bref ayant été refusé par Votre Majesté, la concession qui y était faite resta comme non avenue, et nous regardons cela comme un trait de la divine providence qui veille au gouvernement de l'Église. Que si cela ne fût pas arrivé ainsi, et que d'ailleurs ce bref pût être considéré comme subsistant, les raisons exposées ci-dessus, militant non moins contre le bref que contre l'article dont il est question, nous aurions été également forcé à le révoquer.

« Nous ne pouvons pas néanmoins dissimuler que notre conscience nous reprochera encore de n'avoir, dans lesdits articles, tenu aucun compte de ces droits sur les domaines du Saint-Siége, que notre ministère et les serments que nous avons prononcés lors de notre exaltation au pontificat, nous obligeraient à maintenir, revendiquer ou préserver; ce qui du moins aurait dû être exprimé par nous dans le texte même de cet écrit, et la lettre que Votre Majesté nous a écrite (à cet égard) ne présente pas un remède suffisant à notre négligence.

« D'après ces justes motifs, et par d'autres encore qui regardent les articles susmentionnés et autres, notamment le cinquième de la feuille du 25 janvier, et que, pour ne pas fatiguer plus longtemps Votre Majesté, nous omettrons de rapporter ici les devoirs auxquels nous ne pouvons pas nous soustraire, ne nous en permettent pas absolument l'exécution.

« Nous connaissons pleinement la force et les obligations qui résultent pour nous des stipulations convenues; mais nous savons également que, lorsque celles-ci se trouvent en opposition avec les divines institutions et avec nos devoirs, elles doivent céder à

la force d'une obligation d'un ordre supérieur qui en défend l'observance et la rend illicite.

« Cependant, en ce moment même où nous remplissons l'indispensable devoir de le déclarer à Votre Majesté, nous mettons un vif empressement à lui notifier que nous sommes prêt, et même que nous désirons ardemment d'en venir avec promptitude à faire avec Votre Majesté, mais sur des bases conciliables, cet arrangement définitif, réservé dans l'acte susdit relativement à toutes les difficultés qui se sont élevées.

« Dès qu'il nous sera connu que Votre Majesté accueille ce qu'avec une confiance paternelle et une liberté apostolique nous lui avons exposé ici, nous nous empresserons alors de grand cœur à donner tout de suite des dispositions pouvant reprendre la nouvelle négociation directe et conclure l'arrangement définitif désiré. Nous ne doutons pas que, dans une telle circonstance, il sera porté le remède nécessaire à tant et de si grands maux que souffre l'Église, sur plusieurs desquels nous n'avons pas négligé de faire parvenir souvent nos représentations au trône de Votre Majesté; et qu'enfin il sera mis un terme à ces autres difficultés qui, dans les dernières années, nous ont donné de si grands motifs de douleur et de justes réclamations; toutes choses que nous ne pourrions négliger dans un arrangement définitif, sans trahir les obligations de notre ministère.

« Nous supplions Votre Majesté d'accueillir cette expression de nos sentiments avec la même effusion d'âme dans laquelle nous les avons exposés; nous la prions par les entrailles de Jésus-Christ de consoler notre cœur, qui ne désire rien plus vivement que d'en venir à une conciliation qui a toujours été l'objet de nos vœux. Nous la prions de considérer de quelle

gloire sera pour Votre Majesté la conclusion d'un accommodement qui donne une véritable paix à l'Église et qui puisse être constamment maintenu par nos successeurs. Nous présentons à Dieu nos vœux les plus ardents, afin qu'il daigne lui-même répandre sur Votre Majesté l'abondance de ses célestes bénédictions.

Fontainebleau, le 24 mars 1813.

« *Signé :* Pius P. P. VII. »

Jusqu'à l'arrangement de Fontainebleau, le Concordat du 15 juillet 1801 était la base de la constitution ecclésiastique de la France. Cette Convention fut publiée comme loi de l'État, le 8 avril 1802.

Deux séries de dispositions intitulées : l'une, *articles organiques de la convention du 15 juillet* 1801 ; et l'autre, *articles organiques des cultes protestants*, furent promulguées simultanément avec elle, pour être observées comme loi de l'État.

Dès le 24 mai suivant, le Pape, dans une allocution prononcée dans un consistoire secret, déclara *que s'étant aperçu qu'avec le concordat on avait publié des articles qui ne lui étaient pas connus*, il se voyait forcé de demander au gouvernement français qu'il y fût fait les changements opportuns et nécessaires. Une discussion s'ouvrit aussitôt entre les deux Puissances et se prolongea sans amener aucun résultat. Bientôt les sujets de mésintelligence entre le Pape et le gouvernement se multiplièrent. Dès l'année 1808, le Pape refusait aux évêques de France les pouvoirs extraordinaires qu'il leur avait jusqu'alors accordés. Des difficultés

s'élevaient sur la forme des institutions canoniques qui étaient demandées pour les siéges vacants dans les provinces réunies à la France, postérieurement au concordat. Les événements de 1809 produisirent une rupture ouverte[1]. Le gouvernement français, prétendant de son côté n'avoir pas violé le concordat de 1801, déclara que si le Pape persistait dans son refus de l'exécuter, *son intention était de regarder le concordat comme abrogé.* Les actes promulgués par le gouvernement, en 1810, rendirent désormais impossible tout rapprochement avec le saint-siége. Le Pape refusa toutes les bulles d'institution qui lui furent demandées. On ne consentit à les faire expédier que sous la condition expresse qu'il ne serait pas fait mention de la nomination des nouveaux prélats par le chef du gouvernement et qu'ils seraient institués *de propre mouvement*, *motu proprio.* Des négociations renouées en 1811 demeurèrent sans effet. Le Pape continua à ne vouloir plus reconnaître les dispositions de la convention de 1801. C'était dans l'espoir de mettre un terme à ces querelles religieuses, ou plutôt pour déguiser le schisme dont la France était menacée, que *Napoléon* fit publier, dans une forme insolite, le simulacre de concordat du 25 janvier. Depuis qu'il eut protesté, le Pape ne cessa de se regarder comme délié de force des engagements qu'il avait contractés envers le gouvernement consulaire.

Toutes les relations entre la France et le chef de l'Église étaient donc suspendues lorsque *Louis XVIII* monta sur le trône de ses ancêtres. Mais dès les premiers mois de son retour, le monarque français entama des négociations avec la cour de Rome, et, le 11 juin 1817, le cardinal *Consalvi* et le comte, depuis duc de *Blacas* signèrent un nouveau concordat « qui

[1] Voy. t. XII, p. 149.

renouvelait l'alliance filiale qui a existé de tous les temps entre le Souverain pontife et la France. »

L'article 1er portait : « Le Concordat passé entre le pontife *Léon X* et le roi de France *François Ier* est rétabli [1]. »

« En conséquence, disait l'article 2, le Concordat du 15 juillet 1801 cesse d'avoir son effet. »

La dotation de 42 nouveaux archevêchés et évêchés qui fut exigée par le Pape, à la suite de la nouvelle convention, et à laquelle la nation déjà accablée d'impôts aurait eu de la peine à suffire ; les termes vagues de l'article, où il est stipulé « que Sa Majesté très-

[1] Ce ne fut que par le fameux Concordat de Bologne que la cour de Rome rentra dans une partie des droits utiles et honorifiques dont les décrets du Concile de Bâle, en 1431, l'avaient dépouillée. La nation française avait effectivement adopté, par la Pragmatique-Sanction, que Charles VII fit rédiger à Bourges, en 1438, plusieurs des décrets du Concile de Bâle, dont les dispositions servirent de base à ce qu'on appelle *libertés de l'Église gallicane.*

Le Concordat stipulait donc principalement l'abrogation de la Pragmatique-Sanction ; le Pape concédait au Roi de France la nomination aux dignités ecclésiastiques, et le Roi concédait au Pape les annales sur ces nominations. Le tout est rédigé en 48 *titres*, savoir :

« *Titre* 1 est la promulgation motivée du roi François 1er.... *Titre* 2. Bulla approbationis concordatorum per concilium generale Lateranense facta.... *Titre* 3. Bulla concordatorum.... *Titre* 4. Electiones ad Beneficia abrogatæ.... *Titre* 5. De Regiâ nominatione ad Prelaturas faciendâ.... *Titre* 6. De Monasteriis purè electivis.... *Titre* 7. De singulorum privilegiis.... *Titre* 8. De reservationibus sublatis.... *Titre* 9. De canonicis ad effectum creandis.... *Titre* 10. De collationibus et 1° de præbendâ præceptoriali.... *Titre* 11. De graduatis nominatis et simplicibus.... *Titre* 12. Decretum irritans in favorem graduatorum.... *Titre* 13. De Tempore studii.... *Titre* 14. De insinuatione et exhibitione litterarum.... *Titre* 15. De probatione nobilitatis.... *Titre* 16. De insinuatione et exhibitione litterarum tempore quadragesimali.... *Titre* 17. De 2 mensibus gratificationis.... *Titre* 18. De beneficiis exprimendis. De repletione. De regulâ regularia regularibus. De generibus vocationum quæ ad graduatos non pertinent.... *Titre* 19. De ecclesiis parochialibus in villis muratis.... *Titre* 20. De universatum nominationibus.... *Titre* 21. De patronis a graduatis non molestandis.... *Titre* 22. De mandatis apostolicis....

chrétienne, de concert avec le Saint-Père, emploiera tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire cesser les désordres et les obstacles qui s'opposent au bien de la religion, et à l'exécution des lois de l'Église, » parurent tellement élastiques, qu'une opposition formidable s'éleva dans la Chambre, lorsque le ministre de l'Intérieur apporta le projet destiné à convertir la transaction diplomatique en loi de l'État. La Chambre des députés nomma une commission qui, en 1818, désigna pour rapporteur le comte de *Marcellus*; néanmoins aucune autre suite n'a été donnée à la présentation du projet de loi.

Titre 23. De causis.... *Titre* 24. De frivolis appellationibus.... *Titre* 25. De exemplorum appellationibus.... *Titre* 26. Ut infrà biennium lis beneficialis terminetur.... *Titre* 27. A secundâ interlocutoriâ et tertiâ definitivâ non provocetur.... *Titre* 28. De pacificis possessoribus.... *Titre* 29. De publicis concubinariis.... *Titre* 30. De excommunicatis non vitandis.... *Titre* 31. De interdictis non leviter ponendis.... *Titre* 32. De sublatione clementiæ, litteris.... *Titre* 33. De perpetuâ stabilitate concordatorum.... *Titre* 34. Formula mandati apostolici.... *Titre* 35. Forma litterarum executorialium mandati apostolici.... *Titre* 36. (Pro regularibus autem similis forma illis conveniens detur).... conclusio concordatorum.... *Titre* 37. Approbatio concilii generalis lateranensis.... *Titre* 38. Sequuntur litteræ patentes regiæ pro acceptatione concordatorum (die 13 maii 1517) arestum verificationis parlamenti 22 martis 1517.... *Titre* 39. De Prorogatione dilationis ad approbandum concordata.... *Titre* 40. Papa ad regis postulationem prorogat 6 menses datos ad approbandum concordata.... *Titre* 41. Alia prorogatio petitur.... *Titre* 42. (Conceditur).... *Titrc* 43. Prorogatio temporis de annatis.... *Titre* 44. De registratione concordatorum in curiis faciendâ.... *Titre* 45. De Regiâ facultate primum mensem graduatis debitum nominandi.... *Titre* 46. Tenor dictarum litterarum apostolicarum.... *Titre* 47. De Pœnâ temerè venientium contrà hujusmodi concordata.... *Titre* 48. De Protectione concordatorum Franciæ regibus concessâ.

---

§ V.

Défection de la Prusse. — Alliance de Kalisch.
15 *février.* — 26 *et* 27 *février* 1813.

« Tout ce que *Bonaparte* avait méprisé et insulté lui devient péril : l'intelligence descend dans la lice contre la force brutale. Moscou est la torche à la lueur de laquelle la Germanie ceint son baudrier. « Aux armes ! « s'écrie la Muse; le phénix de la Russie s'est élancé « de son bûcher. » Cette reine de Prusse, si faible et si belle, que *Napoléon* avait accablée de ses ingénéreux outrages, se transforme en une ombre implorante et implorée. « Comme elle dort doucement, disent les Bardes. Ah ! puisses-tu dormir jusqu'au jour où ton peuple lavera dans le sang la rouille de son épée! Éveille-toi alors, éveille-toi ! Sois l'ange de la liberté et de la vengeance. »

(Chateaubriand.)

L'Empereur *Alexandre* avait donné le premier signal de l'affranchissement de l'Europe; il venait de proclamer le dessein de consacrer toutes les ressources de son Empire à délivrer la Prusse et l'Allemagne. Ce fut alors que le Roi *Frédéric-Guillaume* résolut de secouer un joug odieux à la nation, et de s'allier au Prince magnanime qui arrivait, à la tête de ses armées, pour briser les chaînes auxquelles depuis sept ans l'Allemagne était rivée. La défection de la Prusse, déclarée au commencement de l'année 1813, devint effectivement le point de départ d'une série d'événements qui, dans l'espace de quelques mois, renversèrent la toute-puissance de *Napoléon*.

Avant de pénétrer sur le territoire germanique, l'Empereur de Russie avait fait publier *une déclaration des principes qui devaient présider à l'œuvre de la délivrance.* C'était la proclamation mémorable datée du

quartier général de Varsovie, le 10 février 1813, et qui devint plus tard la base de la Convention de Breslau.

Voici en quels termes s'exprimait le monarque libérateur :

« Au moment où tous les temples de notre vaste Empire retentissent des actions de grâces pour nos victoires ; au moment où nos braves soldats, profitant des succès qu'ils ne doivent qu'à leur courage, s'élancent à la poursuite des ennemis qui naguère comptaient se partager les champs des valeureux Slaves, nous avons jugé convenable d'instruire l'Europe de nos projets.

« La divine Providence, en servant la plus juste des causes, a sonné elle-même le tocsin qui appelle toutes les nations à la défense de l'honneur et de la patrie. C'est aux peuples comme aux rois que nous rappelons leur devoir et leurs intérêts.

« Depuis longtemps nous nous étions facilement aperçu que l'asservissement de tout le continent était le but où tendaient toutes les intrigues et tous les forfaits de la puissance française. Nous reposant sur la bravoure de nos soldats, nous étions sans inquiétude sur l'intégrité de notre empire ; renfermant en nous-même notre indignation, nous voyions avec douleur et sans crainte l'asservissement de tant de peuples qui ne répondaient que par des larmes à la tyrannie sous laquelle ils gémissaient. La guerre de 1806, où nous fûmes abandonnés et trahis par nos alliés, nous interdisait toute espèce de rapports avec les Princes esclaves qui livraient leurs malheureux pays à l'insatiable ambition d'un homme que le Tout-Puissant avait sans doute déchaîné pour châtier monarques et vassaux. Uniquement occupé de nos fidèles peuples, nous ne voulions pas troubler leur tranquillité pour des causes qui leur étaient étrangères. Trompé par notre ap-

parente inactivité, notre ennemi a cru pouvoir nous dicter des lois. Il a rassemblé des troupes innombrables, les a dirigées sur nos frontières. Le Russe a volé aux armes; tout homme voulait être soldat pour défendre sa religion et ses foyers. Nous avons arrêté cet élan généreux, et, sans s'étonner de l'immense supériorité numérique de l'ennemi, nos braves, par des manœuvres habiles, l'ont attiré au centre de l'empire qu'il voulait anéantir. Sa marche a été signalée par des actes de la plus atroce férocité : il s'est vengé, en brûlant nos villes, de ce que leurs habitants avaient livré aux flammes les magasins qui auraient pu lui être de quelque utilité. Nos troupes se sont réunies, et ont montré aux yeux de l'univers étonné qu'il existait encore des soldats de la Trébia et d'Eylau.

« Profitant de nos victoires, nous tendons une main secourable aux peuples opprimés. Le moment est venu : jamais occasion plus belle ne se présenta à la malheureuse Allemagne; l'ennemi fuit sans courage et sans espoir. Il étonne par son effroi les nations accoutumées à n'être étonnées que de son orgueil et de sa barbarie. C'est avec la franchise qui convient à la force que nous parlons aujourd'hui. La Russie, et son intrépide alliée, l'Angleterre, qui depuis vingt ans ébranle le colosse des crimes qui menace l'univers, ne pensent point à s'agrandir. Ce sont nos bienfaits, et non les limites de notre Empire, que nous voulons étendre jusqu'aux nations les plus reculées. Les destinées du Vésuve et de la Guadiana ont été fixées sur les bords du Borysthène : c'est de là que l'Espagne recouvrera la liberté qu'elle défend avec tant d'héroïsme et d'énergie dans un siècle de faiblesse et de lâcheté.

« Autrichiens! qu'espérez-vous de l'alliance des Français? Vous payez de vos plus belles provinces la perspective d'aller quelque jour perdre la vie sous le

fer des Espagnols pour la défense d'une cause injuste et sacrilége. Votre commerce détruit, votre honneur souillé, vos drapeaux, jadis décorés par la victoire, s'abaissant devant l'aigle française! Voilà les trophées de cette alliance à jamais honteuse! L'adulation et l'intrigue sont les armes de la faiblesse : aussi dédaignons-nous de les employer. C'est en rappelant aux souverains leurs fautes, aux sujets leur pusillanimité, que nous voulons ramener les uns et les autres à un système qui rendra à l'Europe sa gloire et sa tranquillité.

« Rappellerons-nous à la Prusse les horribles infortunes qui l'ont accablée? ce souvenir pourrait accroître sa fureur, mais non son courage. De toutes parts on vole aux armes : les villes et les campagnes de la monarchie de *Frédéric* semblent ranimées par son génie, et promettent des succès dignes de leur dévouement.

« Hessois! vous vous rappelez encore le Prince qui fut votre père. La campagne de 1809, où l'entreprise du duc de *Brunswick* suffit pour vous arracher à vos familles et vous entraîner à la suite de cet *Arminius* nouveau, a prouvé avec quelle impatience vous portiez vos fers.

« Saxons! Hollandais! Belges! Bavarois! nous vous adressons les mêmes paroles. Réfléchissez, et bientôt vos phalanges vont s'accroître de tous ceux qui, au milieu de la corruption qui vous dégrade, ont conservé quelque ombre d'honneur et de vertu. La crainte peut encore enchaîner vos souverains; qu'une funeste obéissance ne vous retienne pas; aussi malheureux que vous, ils abhorrent la puissance qu'ils redoutent, et ils applaudiront ensuite aux généreux efforts que doivent couronner votre bonheur et leur liberté. Nos troupes victorieuses vont poursuivre leur marche jusque sur les frontières de l'ennemi. Là, si vous vous montrez dignes de marcher à côté des héros de la

Russie ; si les malheurs de votre patrie vous touchent, si le Nord imite l'exemple sublime que donnent les fiers Castillans, le deuil du monde est fini : nos généreux bataillons entreront dans cet Empire, dont une seule victoire a écrasé la puissance et l'orgueil.

« Si même cette nation dégénérée, puisant dans des événements aussi extraordinaires quelques sentiments généreux, jetait des yeux baignés de larmes sur le bonheur dont elle jouissait sous ses Rois, nous lui tendrions une main secourable, et cette Europe, sur le point de devenir la proie d'un monstre, recouvrerait à la fois son indépendance et sa tranquillité, et de ce colosse sanglant, qui menaçait le Continent de sa criminelle éternité, il ne resterait qu'un éternel souvenir d'horreur et de pitié.

« *Signé :* ALEXANDRE. »

« Nous adressons au peuple, par ce Manifeste, ce que nous avons chargé nos Envoyés de dire aux Rois, et si ceux-ci, par un reste de pusillanimité, persistent encore dans leur funeste système de soumission, il faut que la voix de leurs sujets se fasse entendre, et que les Princes qui plongeraient leurs peuples dans l'opprobre et le malheur soient traînés par eux à la vengeance et à la gloire : que la Germanie rappelle son antique courage, et son tyran n'existe plus ! »

Napoléon, dès les premiers moments de son arrivée à Paris, en vue de contre-balancer l'effet désastreux du 29e bulletin et de dissimuler l'étendue de ses revers, avait annoncé qu'il n'aurait point recours à de nouvelles levées et qu'il n'imposerait pas de nouvelles charges à ses peuples. Cependant, comme en définitive on ne fait la guerre qu'avec de l'or et du sang, un

mois s'était à peine écoulé que la capitulation du général *York*, laquelle neutralisait seulement un corps de 20 000 Prussiens, servait de *motif* pour demander la création d'une nouvelle armée de 350 000 hommes, évidemment appelée à remplacer les pertes faites en Russie. Ce fut ainsi que commencèrent les levées si rigoureuses de 1813[1], qui, avant même l'expiration de l'année, enlevèrent à l'agriculture et à l'industrie 1 140 000 hommes.

Quant aux ressources financières que nécessitent les nouveaux armements, *Napoléon* les trouvera dans les 370 millions que devait produire la vente des biens de toutes les communes de France, dont il s'empare, et en dédommagement desquels biens il promet d'assigner aux communes des rentes sur l'État.

C'est « aux intrigues de l'Angleterre et à la corruption » qu'est attribuée, dans le rapport du Ministre des Relations Extérieures, du 9 janvier 1813, la résolution d'*York*, action que tout porte à croire avoir été inspirée par le plus pur patriotisme. Du reste, pas un mot dans le rapport habilement rédigé du duc de *Bassano*, qui fasse même allusion aux pertes que la France avait éprouvées. Toutefois, l'orateur du Gouvernement chargé de développer les motifs du sénatus-consulte qui mettait les 350 000 hommes à la disposition de l'Empereur, se crut nécessairement obligé de mentionner les désastres de l'armée; mais c'est un sujet qu'il parut effleurer à peine, comme nous allons le voir dans l'*exposé* de l'affaire d'*York*, tel qu'il a été

[1] La rigueur était poussée si loin dans le détail d'exécution, qu'au mois d'avril 1813, deux cent trente-six séminaristes de Gand, parmi lesquels se trouvaient des diacres et sous-diacres, furent envoyés à Wesel pour y être incorporés au train d'artillerie; ils furent rendus à la liberté par décret du 9 avril 1814, sous le Gouvernement provisoire.

présenté au Sénat, dans la séance du 10 janvier 1813, à laquelle, pour cette fois, il est utile de conserver la forme de son procès-verbal :

« La séance est ouverte à trois heures après midi, sous la présidence de Son Altesse Sérénissime le prince archichancelier de l'Empire.

« Son Excellence le ministre des relations extérieures est présent à la séance.

« Leurs Excellences les comtes *Regnault de Saint-Jean d'Angely* et *Defermon*, ministre d'État et conseiller d'État, sont introduits.

« Son Altesse Sérénissime le prince archichancelier prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

« La nation se dispose d'elle-même à des mesures qu'elle juge nécessaires pour le maintien de sa gloire et pour la conservation de sa prépondérance dans l'Europe.

« De tous les points de ce vaste Empire, des adresses se succèdent, des offres se multiplient, la volonté publique est prête à devancer les appels de l'autorité souveraine.

« L'Empereur, qui compte sur l'amour de ses peuples, et qui apprécie leurs ressources, a jugé qu'il n'y avait pas lieu de s'écarter des dispositions usuelles.

« Sa Majesté aurait même différé de les employer, si un événement inattendu ne lui avait fait penser que, tout en profitant de l'utile coopération de nos alliés, c'est surtout le développement de nos propres forces qui doit accélérer le moment d'une paix honorable, telle qu'un cœur français peut la désirer, et telle que Sa Majesté n'a cessé de la présenter à ses ennemis.

« C'est dans cet esprit, messieurs, qu'a été rédigé le projet soumis à vos délibérations.

« MM. les orateurs du Conseil d'État vous en exposeront les motifs et les avantages, après que M. le ministre des relations extérieures vous aura fait lecture d'un rapport et de certaines pièces dont Sa Majesté a commandé qu'il vous fût donné communication. »

« Son Excellence M. le duc de *Bassano*, ministre des relations extérieures, donne communication du rapport suivant :

Rapport du ministre des Relations Extérieures à S. M. l'Empereur et Roi.

« Sire,

« Lorsque la Russie, violant ses traités et renonçant à son alliance avec la France pour s'unir au système de l'Angleterre, déclara la guerre à Votre Majesté, vous appréciâtes, Sire, toute l'importance de la lutte qui allait s'engager. Vous ordonnâtes la formation, sous le titre de cohortes de la garde nationale, de 100 bataillons composés d'hommes âgés de vingt à vingt-six ans, qui, appartenant aux six dernières classes de la conscription, n'avaient point été appelés à l'armée active. Cette institution a eu tout le succès que Votre Majesté pouvait en attendre. Une belliqueuse jeunesse, préparée au métier de la guerre dans des cadres de vieux soldats, demande avec empressement à partager la gloire de ses frères d'armes.

« Lorsque de Smolensk Votre Majesté fit marcher vers Moscou ses armées victorieuses, elle ne dissimula point que ses progrès dans le pays ennemi ajoutaient de nouvelles chances aux chances communes de la guerre. Elle voulut fortifier encore la base de ses opé-

rations, et elle ordonna la levée de la conscription de 1813, qui est aujourd'hui tout entière sous les armes.

« Avec les garnisons des places de France et d'Italie, Votre Majesté a donc dans l'intérieur de ses États une force de plus de 300 000 hommes suffisante pour entretenir la guerre avec la Russie pendant la prochaine campagne. Et votre intention était, Sire, de ne demander aucun secours extraordinaire, si tous nos alliés, et spécialement l'Autriche, le Danemark et la Prusse restaient fidèles à la cause commune.

« L'Autriche, le Danemark, la Prusse ont donné à Votre Majesté les plus fortes assurances de leurs sentiments. La Prusse a même offert d'augmenter d'un tiers et de porter à 30 000 hommes le contingent qu'elle avait fourni en exécution des traités.

« Mais pendant que cette puissance manifestait des dispositions aussi conformes à ses engagements et aux intérêts de sa politique, *les intrigues de l'Angleterre préparaient un de ces événements qui caractérisent l'esprit de désordre et d'anarchie que cette puissance ne cesse de fomenter en Europe.* Le général d'*Yorck*, commandant le corps prussien sous les ordres du maréchal duc de *Tarente,* a trahi tout à la fois son honneur, son général en chef et son roi. Il a fait un pacte de perfidie avec l'ennemi.

« *Il n'est point d'intrigues, il n'est point de sourdes menées que l'Angleterre n'ait mises en œuvre pour changer les dispositions des souverains. Mais lorsqu'elle les a trouvés fermes dans leurs vrais intérêts et inébranlables dans leur alliance avec Votre Majesté, elle a entrepris de produire un bouleversement général en cherchant à ébranler la fidélité des peuples. Au delà des États de Votre Majesté, Sire, il est peu de contrées où l'audace et les manœuvres des désorganisateurs n'aient porté l'in-*

quiétude parmi les dépositaires de la tranquillité publique. Dans les cours des agents de corruption, dans les camps de lâches instigateurs, et dans les villes enfin, dans les écoles et jusqu'au sein des institutions les plus révérées, de faux enthousiastes travaillent sans cesse à séduire par des doctrines ténébreuses, et ceux qui doivent maintenir par la fidélité la plus courageuse l'autorité qui leur est confiée, et ceux qui n'ont d'autre devoir que celui d'obéir.

« Dans de telles circonstances, Sire, et lorsque les intentions mêmes d'un prince allié n'ont pu garantir les avantages que votre système politique devait vous assurer, il devient d'une impérieuse nécessité de recourir aux moyens que Votre Majesté trouvera dans la puissance de son Empire et dans l'amour de ses sujets.

« Par ces considérations, les ministres de Votre Majesté, réunis dans un conseil extraordinaire de cabinet, vous proposent :

« 1° De rendre à l'armée active les 100 cohortes de gardes nationales;

2° De faire un appel de 100 000 hommes sur les conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812;

« 3° De lever 100 000 hommes de la conscription de 1814, qui se formeront dans les garnisons et dans les camps, sur nos frontières et sur nos côtes, et pourront se porter où il sera nécessaire, pour venir au secours des alliés de Votre Majesté.

« Par cet immense développement de forces, les intérêts, la considération de la France et la sûreté de ses alliés se trouveront garantis contre tous les événements.

« Le peuple français sentira la force des circonstances; il rendra un nouvel hommage à cette vérité si souvent proclamée par Votre Majesté du haut de son trône, qu'il n'est aucun repos pour l'Europe tant

que l'Angleterre n'aura pas été forcée à conclure la paix.

« Ce n'est point en vain, Sire, que vous avez donné à la France le titre de grande nation. Aucun effort n'est pénible pour elle, lorsqu'il s'agit de faire éclater et son amour pour Votre Majesté et son dévouement à la gloire du nom français.

« Je joins à ce rapport les pièces relatives à la défection du général d'*Yorck*.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble, très-obéissant et fidèle sujet,

« *Signé* : le DUC DE BASSANO. »

Paris, le 9 janvier 1813.

N° I.

Copie de la lettre de M. le comte de Saint-Marsan au ministre des Relations Extérieures.

Berlin, le 1er janvier 1813.

« Monseigneur,

« Un aide de camp de M. le duc de *Tarente* m'arrive, expédié par M. le prince de *Neuchâtel*. Il m'apporte la dépêche ci-jointe du major général, avec les pièces qui l'accompagnent. Le tout m'est parvenu au moment où je me trouvais chez M. le maréchal duc de *Castiglione*, avec le chancelier baron de *Hardenberg*, le comte de *Narbonne* et le prince de *Hatzfeld*.

« Le baron de *Hardenberg* a paru indigné : il s'est

rendu sur-le-champ chez le roi, qui venait de rentrer en ville. On assure que le roi a décidé de destituer le général d'*Yorck*, de le faire arrêter, de donner le commandement au général *Kleist*, de rappeler les troupes, quoiqu'il soit peu probable qu'on puisse les retirer, et de leur enjoindre de se rendre sous les ordres du roi de Naples, d'adresser tous les ordres à ce prince, de publier à l'armée française, à Potzdam, en Silésie, dans les gazettes, un ordre du jour en conséquence.

« On assure enfin qu'à cette occasion le roi a de nouveau manifesté publiquement son attachement à la cause de Sa Majesté Impériale et Royale, et son indignation de ce qui vient de se passer.

« J'ai l'honneur d'être, etc.,

« *Signé* le comte de SAINT-MARSAN. »

N° II.

Lettre du duc de Tarente au prince major général.

Tilsitt, 31 décembre 1813.

« Monseigneur,

« Après quatre jours d'attente, d'inquiétudes et d'angoisses dont une partie du corps prussien a été témoin, sur le sort de l'arrière-garde qui, depuis Mittau, me suivait à une marche de distance, j'apprends enfin, par une lettre du général d'*Yorck*, qu'il a décidé lui-même du corps prussien.

« Je joins ici copie de cette lettre sur laquelle je ne me permets aucune réflexion; elle excitera l'indignation de tout homme d'honneur.

« Le général de *Massenbach*, qui était ici avec moi avec deux batteries, six bataillons et six escadrons,

est parti ce matin sans mes ordres pour repasser le Niémen. Il va rejoindre le général d'*Yorck*. Il nous abandonne ainsi devant l'ennemi.

« Agréez, etc.

« *Signé* le maréchal duc de TARENTE,

« MACDONALD. »

N° III.

Lettre du général d'York au maréchal duc de Tarente.

Tauroggen, le 30 déccembre 1813.

« Monseigneur,

« Après des marches très-pénibles, il ne m'a pas été possible de les continuer sans être entamé sur mes flancs et sur mes derrières. C'est ce qui a retardé la jonction avec Votre Excellence; et, devant opter entre l'alternative de perdre la plus grande partie de mes troupes et tout le matériel qui seul assurait ma subsistance, ou de sauver le tout, j'ai cru de mon devoir de faire une convention par laquelle le rassemblement des troupes prussiennes doit avoir lieu dans une partie de la Prusse orientale, qui se trouve, par la retraite de l'armée française, au pouvoir de l'armée russe.

« Les troupes prussiennes formeront un corps neutre, et ne se permettront pas des hostilités envers aucune partie. Les événements à venir, suite des négociations qui doivent avoir lieu entre les Puissances belligérantes, décideront sur leur sort futur.

« Je m'empresse d'informer Votre Excellence d'une démarche à laquelle j'ai été forcé par des circonstances majeures.

« Quel que soit le jugement que le monde portera de ma conduite, j'en suis peu inquiet. Le devoir envers mes troupes et la réflexion la plus mûre me la dictent; les motifs les plus purs, quelles qu'en soient les apparences, me guident.

« En vous faisant, Monseigneur, cette déclaration, je m'acquitte des obligations envers vous, et vous prie d'agréer les assurances du plus profond respect avec lequel je suis, etc., etc.

« *Signé* D'YORCK.

« Pour copie conforme :

« *Signé* le maréchal duc de TARENTE,

« MACDONALD. »

N° IV.

Lettre du lieutenant général de Massenbach au maréchal duc de Tarente.

« Monseigneur,

« La lettre du général d'*Yorck* aura déjà prévenu Votre Excellence que ma dernière démarche m'est prescrite, et que je n'en pourrais changer rien, parce que la mesure de prévoyance que Votre Excellence fit prendre cette nuit me parut suspecte de vouloir peut-être me retenir par force, ou désarmer mes troupes dans le cas présent. Il me fallut prendre ce parti, dont je me suis servi pour joindre mes troupes à la convention que le général commandant a signée, et dont il me donne l'avis et l'instruction ce matin.

« Votre Excellence pardonne que je ne sois venu moi-même pour l'avertir du procédé; c'était pour m'é-

pargner une sensation très-pénible à mon cœur, parce que les sentiments de respect et d'estime pour la personne de Votre Excellence, que je conserverai jusqu'à la fin de mes jours, m'auraient empêché de faire mon devoir.

« *Signé* le lieutenant général MASSENBACH. »

Le 31 décembre 1812.

« Certifié conforme :

« *Signé* le maréchal-duc de TARENTE,

« MACDONALD. »

Après la lecture de ce rapport, MM. les conseillers d'État présentent un projet de sénatus-consulte, et M. le comte *Regnault de Saint-Jean d'Angely* en expose les motifs de la manière suivante :

Motifs du sénatus-consulte qui met 350 000 *hommes à la disposition du ministre de la guerre.*

« Monseigneur, Sénateurs,

« Le traité de Tilsitt avait rendu au nord de l'Europe une paix qui semblait devoir être durable.

« Mais l'Angleterre, menacée de la guerre avec les États-Unis d'Amérique, redoutant avec raison la mauvaise issue que doit tôt ou tard avoir pour elle la lutte engagée en Espagne, s'est occupée de susciter à la France une nouvelle guerre, en faisant rompre l'alliance récemment jurée par la Russie.

« Les efforts de l'Empereur pour la maintenir et assurer l'exécution des traités ont été inutiles et la guerre s'est renouvelée.

« Elle a été commandée par la violation des con-

ventions les plus solennelles, par des armements nombreux, par des agressions évidentes, par des refus répétés de toute explication, enfin par la nécessité imposée à Sa Majesté de maintenir les droits et la considération de sa couronne et de celle de ses alliés.

« Le succès de cette lutte nouvelle a été ce qu'il sera toujours pour des Français conduits par le génie qui les a accoutumés à vaincre.

« L'ennemi, forcé dans tous les postes, repoussé dans tous les combats, vaincu dans toutes les batailles, a été forcé d'abandonner sa capitale au vainqueur; mais il l'a livrée aux flammes et presque réduite en cendres.

« De là, la nécessité de cette retraite glorieuse; retraite dans laquelle nous n'avons été atteints et frappés que par l'âpreté du climat, la dureté précoce de la saison et l'excès inaccoutumé de sa rigueur.

« Quand le 29e bulletin de la grande armée vint étonner à la fois et rassurer la France, l'étendue de ses pertes dévoilées à la nation avec une simplicité si énergique, avec une si noble confiance, éveilla chez tous les Français le sentiment du besoin de les réparer; tous allèrent dès lors au-devant des demandes qu'ils pressentaient, disposés plutôt à les prévenir et à les réparer, qu'à les débattre ou à les attendre.

« Cependant l'Empereur, dont les ennemis doivent toujours craindre, les alliés et les sujets toujours espérer la venue, était arrivé dans sa capitale, lorsqu'on le croyait encore au delà de Wilna ; et, se faisant rendre compte des ressources de ses arsenaux, de ses magasins, de son trésor, du nombre de ses troupes, avait annoncé à la France l'intention de ne faire aucune demande d'hommes ni de contributions nouvelles.

« Avec les impositions annuelles, et les soldats déjà

sous les armes, il pouvait fournir à tous les besoins de la campagne au midi et au nord de l'Europe.

« Mais, Sénateurs, les faits que le ministre des relations extérieures vient de vous faire connaître par ordre de Sa Majesté, doivent changer les premiers calculs de sa sagesse, économe des sacrifices de ses peuples, et y faire succéder les calculs de la prévoyance et de la nécessité.

« Déjà, messieurs, j'ai vu éclater dans cette assemblée les témoignages de l'indignation qu'éprouvera l'Europe entière au récit d'une trahison à laquelle on hésiterait de croire si elle n'était avouée, écrite par son auteur même.

« Le général prussien, dont le nom deviendra désormais une injure, a trahi à la fois son souverain, l'honneur, les devoirs de citoyen et ceux de soldat.

« Il s'est séparé honteusement de l'armée dont il faisait partie, du corps avec lequel il marchait; il a livré ceux qui s'exposaient sur sa foi aux suites hasardeuses de son lâche abandon, de sa désertion inopinée.

« Instruit de ce crime, nouveau dans l'histoire des guerres modernes, S. M. le roi de Prusse a montré un ressentiment digne de sa loyauté et de sa fidélité à ses alliés. Uni de sentiments au monarque, son cabinet n'a éprouvé que le besoin de réparer, de punir un attentat politique et militaire qui offense la nation prussienne et outrage son souverain.

« Ces faits, ces assurances sont consignés dans les pièces dont le ministre des relations extérieures vous a donné communication.

« Elles garantissent que la gravité de cet événement sera appréciée non-seulement par le gouvernement, mais encore par le peuple prussien tout entier. Il jugera, et toutes les nations du Nord jugeront avec lui, de quels malheurs un tel crime pourrait être la source.

La Prusse montrera son attachement au prince qui la gouverne en se ralliant à son exemple à la voix de l'honneur et à la fidèle observation des traités.

« Cependant le politique, attentif depuis plusieurs années à la marche des événements, s'arrêtera nécessairement sur les causes qui ont amené celui dont je viens de vous entretenir, et ces causes, Sénateurs, il ne me semble pas inutile de les retracer ici rapidement.

« On les trouve évidemment dans les manœuvres et les intrigues de l'Angleterre sur le continent.

« Trop faible pour se défendre seule même sur mer contre la puissance française, elle a constamment et successivement travaillé à armer contre elle tous les cabinets de l'Europe. C'est l'Angleterre qui a amené et ramené sur les champs de bataille les armées que l'Empereur a vaincues et vaincues encore depuis douze ans.

« Lorsque les cabinets éclairés par l'expérience ont voulu la paix, la paix, qui a réjoui l'Europe, a fait frémir l'Angleterre.

« Alors elle a répandu parmi les peuples, et surtout dans les grandes cités, à l'aide de ses nombreux émissaires et au moyen d'une active corruption, les germes de haine, les semences de division, les principes de désorganisation, qui éloignent ou séparent les sujets de leurs princes, les peuples de leurs gouvernements.

« C'est ainsi que des sociétés nombreuses, sous les noms d'amis de la vérité, de la nature, etc., etc., ou sous d'autres titres non moins bizarres, ont été formées, encouragées, soutenues, prêchant la haine, l'insurrection, la désobéissance contre tout souverain ami de la France et de la paix du Continent.

« Hélas! c'est dans notre belle France, si paisible

aujourd'hui, alors si agitée et si misérable, que le cabinet anglais a fait, durant plusieurs années, qui furent des années de crimes et de malheurs, l'essai de ces funestes moyens de discorde et de troubles civils.

« C'est par ces moyens que l'Angleterre agissait en 1809 contre le cabinet de Saint-Pétersbourg, alors qu'il montrait envers la France des dispositions amies. C'est par ses agents que l'Angleterre préparait en Russie l'influence du parti ennemi de la France, et par lui les hésitations, les variations, les résolutions hostiles des cabinets, et enfin cette dernière guerre qui a coûté à la Russie la dévastation de ses plus belles provinces, le repos de l'Europe, des regrets à l'humanité.

« L'Angleterre a employé, sans doute, pour préparer l'éternel déshonneur du général *York* les mêmes moyens, les mêmes associations par lesquels elle amena en 1809 des corps réglés à se mettre en rébellion, et, chose inouïe, à faire la guerre pour leur compte, malgré l'intention, contre les ordres mêmes de leur souverain.

« Ainsi l'Angleterre désunit et divise les pays qu'elle ne peut dominer ; elle prépare la ruine des États qu'elle ne peut soumettre à son système.

« En effet, quel moyen de destruction plus inévitable pour le trône même le mieux affermi que la désertion d'une armée, son opposition aux intérêts de son pays, sa désobéissance aux ordres de son monarque, si tous les souverains intéressés à la répression d'un tel crime n'unissaient leur voix pour la provoquer, leurs efforts pour en assurer le châtiment, leur pouvoir pour en empêcher leur retour?

« Heureusement, messieurs, les tentatives de nos ennemis pour étendre jusqu'à la France leur fatale influence, leurs funestes succès, sont impuissants.

« Notre vaste territoire, notre immense population n'éprouvent que les sacrifices inséparables de l'état de guerre, mais sont loin de redouter les malheurs des pays qui en sont le théâtre.

« Au dedans, la tranquillité règne; l'industrie, les arts, les travaux publics suivent leur cours.

« Au dehors, l'Autriche et nos autres alliés se montrent affectionnés et fidèles.

« Nos forces, nos moyens, nos ressources militaires sont immenses.

« Toutefois, au moment où vient d'éclater la première éruption de ces volcans destructeurs allumés par l'Angleterre sous les trônes qui veulent rester indépendants de sa politique, il est nécessaire de réunir des ressources proportionnées, supérieures même aux dangers que la prudence envisage.

« Ce qui suffisait hier à la sécurité du gouvernement se trouve aujourd'hui au-dessous de sa prévoyance. De nouveaux événements ont créé de nouveaux besoins : des conjonctures imprévues commandent des sacrifices inattendus.

« Un sentiment universel de fidélité et de dévouement s'unira chez le peuple français au sentiment de son intérêt et de sa gloire pour diriger sa conduite et déterminer ses résolutions.

« Sa Majesté vous propose de mettre à la disposition de son ministre de la guerre des forces assez considérables pour imposer à tous nos ennemis, pour détruire toutes les espérances dans toutes les suppositions; et, vous le savez, messieurs, la réflexion et l'histoire vous l'ont appris, c'est ainsi qu'on repousse le danger, qu'on garantit le succès, qu'on assure la gloire, qu'on prépare la paix.

« Le nombre d'hommes demandés par le ministre de la guerre se divise en trois classes.

« La première se compose des cohortes dont les vœux sont allés au-devant des besoins, et qui ont sollicité comme une faveur d'échanger le devoir de défendre les frontières de la France contre l'honneur d'aller chercher l'ennemi au delà des siennes.

« La 2e classe se compose d'une levée sur les hommes faisant partie des quatre précédentes conscriptions, non compris la dernière.

« Cette levée a pour objet de réserver dans l'intérieur, jusqu'au moment où elle aura acquis une force plus grande, une aptitude plus décidée pour le service militaire, la 3e classe, appelée par le sénatus-consulte, je veux dire la conscription de 1814.

« Elle pourra n'être pas immédiatement réunie : le ministre de la guerre jugera dans quel moment il conviendra de la faire marcher.

« Les efforts des insulaires, artisans de la guerre continentale, sectateurs d'une guerre sans terme, font à la France une loi impérieuse de ses armements formidables. Elle n'a oublié ni l'insolence des vainqueurs sous Louis XIV, ni la honte des traités sous Louis XV ; elle n'oubliera pas non plus les triomphes qui ont effacé ces humiliations, la nécessité de conserver sans tache la gloire qu'elle a acquise, le besoin de préparer de nouveaux succès, la dignité de la couronne, l'honneur de la nation et des armes françaises. »

Ces différentes communications sont renvoyées à une commission spéciale ; et, le lendemain, sur l'avis de cette Commission, le Sénat décrète :

« 1° 350 000 hommes sont mis à la disposition du ministre de la guerre, savoir : 100 000 hommes formant les cent cohortes du premier ban de la garde nationale ; 100 000 hommes des conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812, pris parmi ceux qui n'auront

pas été appelés à faire partie de l'armée active, et 150 000 hommes de la conscription de 1814;

2° Les cent cohortes du premier ban cesseront de faire partie de la garde nationale, et feront partie de l'armée active;

3° Les hommes qui se sont mariés avant la publication du sénatus-consulte ne pourront être désignés pour faire partie de la levée prise sur la conscription des années 1809, 1810, 1811 et 1812.

Le Sénat adopte également une adresse que propose M. de *Lacépède* au nom de la Commission.

Adresse du Sénat à l'Empereur et Roi.

« Sire,

« Le Sénat a l'honneur de présenter à Votre Majesté Impériale et Royale l'hommage de sa fidélité, de son dévouement, de son respect, et le sénatus-consulte qu'il vient d'adopter.

« Il a désiré, Sire, d'exprimer au pied du trône de Votre Majesté l'indignation profonde qu'inspirera à tous les Français la trahison d'un général d'une puissance alliée, mis sous les ordres d'un des maréchaux de Votre Majesté, et faisant partie d'une de vos armées. Cette violation des lois de l'honneur et de la guerre est un nouvel effet des intrigues corruptrices du cabinet britannique. C'est un attentat contre la sûreté des gouvernements, le repos des nations, la foi publique et l'ordre des sociétés. Le continent de l'Europe, Sire, est menacé de ces commotions terribles que Votre Majesté a pu seule anéantir dans notre patrie.

« Mais Votre Majesté a tout prévu; elle a reconnu

qu'elle devait déployer la plus grande puissance pour commander aux événements ou pour en maîtriser les effets; elle veut que rien ne puisse la détourner de l'objet de tous vos désirs, de toutes vos victoires et du sacrifice si souvent renouvelé de votre repos, de vos affections, de vos jouissances les plus chères. La nation ajoute à ses nombreuses phalanges 350 000 Français; les braves des immenses armées que Votre Majesté va faire mouvoir seront les conquérants de la paix. »

A la date où nous sommes arrivés, nous touchons à un point capital pour la Confédération du Nord; il s'agit de déterminer l'époque précise à laquelle les Alliés ont pu regarder comme assurée la coopération de l'Autriche. Nous tenons pour certain que l'entente cordiale avec la Russie, encore secrète, mais habilement préparée depuis longtemps à Vienne, par le comte de *Stakelberg*, fut définitivement réglée lors du séjour de l'empereur *Alexandre* à Wilna, c'est-à-dire dès le milieu du mois de *décembre* 1812. Voici, en effet, ce que disait, six mois plus tard, à Prague, M. de *Metternich*, dans un long entretien avec un Ministre étranger : « *Lorsque les Russes étaient sur le Memel, je les engageais à s'avancer vers l'Oder et l'Elbe, et je les assurais que lorsque l'Autriche serait prête elle agirait.* » Est-ce clair?

En parallèle avec cet énoncé, qui dénote suffisamment la nature de l'accord qui unissait déjà les deux Cours impériales, il faudra lire, plus loin, dans la correspondance de l'ambassadeur de France à Vienne, le comte *Otto*, la dépêche du 16 *décembre*, où l'on voit que M. de *Metternick* témoigne, pour la première fois, « des craintes sérieuses pour l'alliance française. »

Quant au premier gage donné par l'Autriche, ce fut

l'armistice convenu *le* 7 *février* 1813, lequel acte reçut son complément *le* 29 *mars*, par les arrangements secrets de Kalisch. Il était stipulé, dans cette dernière Convention, dont le texte est ci-après : « Que les commandants russes feraient une feinte dénonciation de l'armistice; que le corps autrichien, d'après les difficultés de sa position, effectuerait sa retraite sur la rive droite de la Vistule, et que les généraux russes et autrichiens conviendraient alors d'un second armistice, lequel serait illimité. »

Pourrait-on imaginer une preuve moins équivoque du changement de système de la part de l'Autriche?

Note échangée entre M. le comte de Nesselrode et M. le chevalier de Lebzeltern à Kalisch le 17-29 *mars* 1813, *tenant lieu de Convention.*

« L'armée de S. M. l'Empereur de Russie poussera des corps vers les flancs droit et gauche du corps autrichien qui occupe aujourd'hui sur la rive gauche de la Vistule la ligne que lui a assignée le dernier armistice.

« Le général russe commandant les corps ci-dessus exprimés dénoncera l'armistice au général commandant autrichien, et motivera explicitement cette dénonciation par l'impossibilité dans laquelle se trouvent les Alliés de laisser dans leurs flancs et à leur dos un foyer de mouvements et d'insurrection tel que l'offre l'armée polonaise sous le prince *Poniatowski*.

« Cette dénonciation aura lieu vers les premiers jours d'avril (n. st.).

« Les deux corps russes s'avanceront avec une force sinon majeure, du moins égale à celle du corps autrichien, fort de trente mille hommes.

« M. le lieutenant général baron de *Friémont* recevra l'ordre de préparer et effectuer sa retraite sur la rive droite de la Vistule; il conservera des postes à Cracovie, à Opatow et à Sandomirz.

« La retraite à peu près consommée, les généraux autrichiens et russes conviendront de nouveau d'une suspension d'armes, sans terme fixé et à quinze jours de dénonciation, qui portera que les Autrichiens conserveront les villes de Cracovie et de Sandomirz, et le poste d'Opatow, avec un rayon convenable, comme tête de pont sur la rive gauche du fleuve, devant ces trois points.

« La présente transaction restera à jamais secrète entre les deux Cours impériales, et ne pourra, de part et d'autre, être communiquée qu'à S. M. le Roi de Prusse.

« *Signé* : Comte de NESSELRODE.

« Chevalier de LEBZELTERN. »

Moins de trois mois après le sénatus-consulte qui décrétait une levée de trois cent cinquante mille hommes, c'est-à-dire le 1er avril, *Napoléon* demanda une nouvelle levée de cent quatre-vingt mille hommes; *mais alors le Roi de Prusse s'était déclaré.* Dans le premier moment de surprise que la démarche hardie du général d'*York* avait causée à Berlin[1], le Roi avait

[1] Il y eut, à Paris, cependant d'autres versions, et la suivante ne doit pas être omise :

« La Prusse préférait ne plus exister plutôt que de demeurer dans une humiliante oppression : d'après les calculs ordinaires, elle paraissait épuisée ; mais la cour de Berlin, pleine de confiance dans son ancienne renommée, pénétrée de sa dignité morale, et assurée du concours de toute la nation, ordonna en secret à ses généraux d'abandonner nos rangs, et, par la politique la plus raffinée, prépara au milieu de nos troupes les armements destinés à les combattre. »

envoyé à Paris le prince de *Hatzfeld* avec mission d'offrir le remplacement du contingent prussien. Il paraît que cette offre fut bien accueillie par *Napoléon*, et qu'il promit au prince de *Hatzfeld* d'interdire aux autorités françaises toute réquisition dans les États du Roi. Le général *Krusemark* suivit de près ce négociateur à Paris. Il demanda que, conformément aux Conventions spéciales du 24 février 1812, on bonifiât au Roi quatre-vingt-treize millions, comme excédant des fournitures que son pays avait faites aux armées françaises, sur la somme qu'il devait encore comme contribution de guerre. On pouvait prévoir que *Napoléon* ne payerait pas cette dette; mais on gagna par cette négociation quelque temps pour achever les préparatifs de guerre.

Nous allons voir la Prusse, presque ruinée, mettre tout à coup sur pied une armée de cent vingt-huit mille combattants. Ce phénomène a besoin d'explication. Depuis longtemps la Prusse devait s'attendre à ce que *Napoléon* jugerait convenable à sa politique d'effacer cette monarchie de la liste des États européens[1].

[1] On sait que NAPOLÉON, en voyant fuir devant ses aigles, à Iéna, les restes des colonnes prussiennes, dit aux généraux qui l'entouraient : « Voilà une monarchie dans un bel état!... » Puis, menaçant du doigt cette armée : « Va, je te mettrai hors d'état de te mêler jamais de mes affaires ! »

A Dresde, le 24 mai 1812, ainsi en pleine alliance, NAPOLÉON, dans un entretien avec son ambassadeur à Varsovie, déclarait avec la plus grande facilité qu'il dépouillerait FRÉDÉRIC-GUILLAUME du royaume de Prusse et de la Silésie : c'était le réduire au rang de margrave de Brandebourg. Ce dessein était d'ailleurs tellement arrêté chez NAPOLÉON, qu'à Sainte-Hélène, il disait encore : « Mon plus grand tort a peut-être été de n'avoir pas détrôné le roi de Prusse lorsque je pouvais si aisément le faire. Après Friedland, j'aurais dû retirer la Silésie à la Prusse, et abandonner cette province à la Saxe; le roi de Prusse et les Prussiens étaient trop humiliés pour ne pas chercher à se venger à la première occasion. »

Dans cette persuasion, le gouvernement avait pris des mesures propres à entraver l'exécution des desseins de son ennemi. On ne pouvait, d'après les traités, porter l'armée au delà de quarante-deux mille hommes; mais on avait trouvé moyen d'éluder cet engagement, sans s'exposer au reproche de violer les conventions. D'abord on choisit les quarante-deux mille hommes parmi la fleur de la nation, sans admettre dans les cadres un seul étranger. Une armée ainsi composée était préférable à des forces infiniment supérieures, mais composées de troupes mercenaires. Les anciennes lois de discipline qui avaient régi les armées de *Frédéric II* furent abrogées, comme indignes d'une armée vraiment nationale, et remplacées par des règlements destinés à faire naître et à retenir dans le cœur du soldat le sentiment de l'honneur. On se relâcha aussi de la rigueur des avancements par ancienneté, pour ouvrir une carrière au talent et à l'ambition, et remplacer les vieux généraux par des officiers actifs et énergiques. Indépendamment de l'armée régulière, qui ne pouvait être portée au delà de quarante-deux mille hommes, on avait employé les années de paix à exercer dans les armes une portion si considérable de la jeunesse habile à les porter, que le Roi pouvait à tout instant disposer de cent cinquante mille hommes. Ces exercices se faisaient sans bruit. On réunissait de temps en temps les jeunes gens destinés, à titre de recrues, à former une seconde armée; et, après les avoir exercés pendant quelques mois, on les renvoyait dans leurs foyers. Par des achats faits en Autriche et par l'établissement de nouvelles manufactures, on était en possession de cent cinquante mille fusils bien conditionnés. Pour remplacer l'artillerie perdue, on avait refondu les canons de bronze qui étaient dans les forteresses, et on leur avait substitué des canons de fer; de

manière qu'au moment où la guerre éclata, on avait une artillerie de campagne suffisante pour cent vingt mille hommes. Huit places fortes avaient été mises dans un état de défense respectable. On avait répandu des projets de levées extraordinaires et de levées en masse, pour préparer la nation à l'idée d'un armement général. A toutes ces circonstances, il faut ajouter que la Prusse avait fait peu de pertes dans la dernière campagne. Les neiges de la Russie n'avaient enseveli que deux batteries d'artillerie volante, que *Napoléon* avait rencontrées dans la Prusse, et que, contrairement au traité, il avait forcées de se joindre à son armée. Le contingent qui avait été destiné à coopérer à la prise de Riga, n'ayant essuyé que des pertes médiocres dans les combats qu'il avait livrés, put former le noyau d'une bonne réorganisation.

Aussitôt que les débris de l'armée française étaient entrés dans Berlin, le roi de Prusse, ne voulant pas s'exposer au danger d'éprouver quelque avanie, quitta Potsdam, et se retira à Breslau. Arrivé dans cet asile, il prépara l'exécution du plan que lui prescrivait le salut de ses peuples, et auquel il préludait depuis longtemps dans le silence[1]. Le 3 février parut un édit

[1] C'est aux sources nationales que FRÉDÉRIC-GUILLAUME a puisé les forces qui ont révivifié sa monarchie; phenomène d'esprit public dont la France a vu les résultats plus qu'elle n'en a connu les éléments. Les améliorations que nous allons indiquer datent toutes de 1807 à 1812.

1° Dès 1807, Universités fondées à Berlin et à Breslau. — Même année, suppression des juridictions héréditaires, avec indemnité aux seigneurs. — Plus de distinction de terres nobles; chacun peut les acquérir et en jouir librement. — 1808, punitions corporelles abolies dans l'armée. Tout soldat, né paysan, rendu apte à devenir officier, — et en 1809, les grades supérieurs lui sont accessibles.

2° La noblesse soumise à l'impôt foncier; les immunités aristocratiques en ce genre supprimées. — Dissolution des chapitres nobles

que nous lirons plus loin, qui, annonçant les dangers qui menaçaient la patrie, exigeaient une prompte augmentation de troupes, tandis que l'état des finances ne permettait aucun surcroît de dépense, ordonna la formation de détachements de chasseurs volontaires à annexer aux bataillons d'infanterie et aux régiments de cavalerie de l'armée. Un article de cet édit porte que, pendant la durée de la guerre, aucun jeune homme ayant atteint l'âge de dix-sept ans, sans être parvenu à celui de vingt-quatre ans accomplis, et qui ne se trouvait pas au service actif de l'État, ne pourra obtenir aucune place, dignité ou distinction, s'il n'avait fait au moins une année de service, soit dans les troupes actives, soit dans les détachements de chasseurs.

A peine *Frédéric-Guillaume* eut-il fait cet appel à la jeunesse de ses États, qu'une foule de volontaires de tous les rangs se présenta pour prendre part à la défense de la patrie. Le Roi avait annoncé qu'il était menacé de dangers ; ces dangers venaient-

protestants et des couvents catholiques; leurs biens appliqués à des services publics.

3° 1810 et 1811, émancipation des paysans, abolition de la glèbe. — Près de six cents municipalités élues par tous les habitants sans distinction, pour régir les intérêts locaux des villes. — Suppression des entraves à leur commerce et à leur industrie. — Liberté de tous les métiers rendue aux villages, bornés auparavant à des charpentiers et à des forgerons, à un nombre très-limité de tailleurs, et point de cordonniers, etc. Tout cela opéré sans choc ni opposition.

Le premier ministre, baron de Stein, fut l'auteur de ce plan si digne d'éloges, mais auquel firent tache quelques excès des sociétés secrètes. C'est par là que la trame fut dévoilée à Napoléon. Il exigea le renvoi du ministre ; toutefois le système continua avec plus de mesure, il est vrai, sous le baron de Hardenberg. Ainsi le peuple prit rang dans l'État; l'indépendance nationale devint son intérêt propre, lié avec celui de la couronne ; et en 1813, une irritation d'honneur personnel et de patriotisme, dirigée par les classes supérieures, armant tous les bras, la monarchie a été relevée.

ils des Russes avec lesquels on était en guerre, ou des alliés sous les bannières desquels on avait fait la dernière campagne? L'édit ne l'expliquait pas; mais la nation ne se trompa nullement sur les intentions de son souverain. Dès les trois premiers jours, neuf mille jeunes gens se firent enrôler dans la seule ville de Berlin, et leur exemple fut suivi dans tout le royaume.

A la fin du mois de février 1813, l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse conclurent une alliance étroite, base de l'amitié qui depuis n'a cessé d'unir les monarques de ces deux pays. Le prince *Koutousoff Smolenski* et le baron de *Hardenberg* furent les négociateurs du traité : le premier le signa à *Kalisch*, *le* 16-28 *février*; l'autre l'avait signé à *Breslau*, *le* 27 du même mois.

Voici le texte même de cet acte, qui manque dans le recueil primitif de *Martens*.

Traité de paix, d'amitié et d'alliance, conclu entre la Russie et la Prusse, à Kalisch, le 16-28 *février, et à Breslau, le* 27 *février* 1813.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

« La destruction totale des forces ennemies qui avaient pénétré dans le cœur de la Russie, a préparé la grande époque de l'indépendance de tous les États qui voudront la saisir pour s'affranchir du joug que la France a fait peser sur eux depuis tant d'années. En conduisant ses troupes victorieuses hors de ses frontières, le premier sentiment de S. M. l'empereur de toutes les Russies fut celui de rallier à la belle cause que la Providence a si visiblement protégée, ses anciens et plus chers alliés, afin d'accomplir avec eux les destinées

auxquelles tiennent et le repos et le bonheur des peuples épuisés par tant de sacrifices. Le temps arrivera où les traités ne seront plus des trêves, où ils pourront de nouveau être observés avec cette foi religieuse, cette inviolabilité sacrée auxquelles tiennent la considération, la force et la conservation des empires. C'est dans ces circonstances solennelles et décisives qu'un mouvement spontané a rapproché S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse. Tous deux, également guidés par le généreux motif de la délivrance de l'Europe, ont commencé, pour procéder à cette œuvre salutaire, par resserrer les liens de leur ancienne alliance, par rétablir, dans le sens le plus étendu, leur première intimité; et, voulant fixer la base de leurs engagements réciproques par un traité de paix, d'amitié, d'alliance offensive et défensive, ils ont nommé à cet effet pour leurs plénipotentiaires, savoir : S. M. l'empereur de toutes les Russies, M. le prince *Michel Koutousoff de Smolensk*, maréchal de ses armées, chef du régiment de Pleskow, chevalier des ordres de Saint-André, grand'croix de celui de Saint-George de la première classe, chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre-Newski, grand'croix de ceux de Saint-Wladimir et de Sainte-Anne de première classe, chevalier grand'croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse; et S. M. le roi de Prusse son chancelier d'État, le sieur *Charles-Auguste*, baron de *Hardenberg*, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Noir, de celui de l'Aigle-Rouge et de Saint-Jean de Jérusalem, de ceux de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newsky, grand aigle de la Légion d'honneur, chevalier de l'Aigle-Blanc, de Saint-Stanislas, etc.; lesquels, après avoir échangé entre eux leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus et ont arrêté les articles suivants :

« *Article* 1er. Il y aura, à dater du jour de la signature du présent traité, paix, amitié et alliance entre S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs, à toute perpétuité.

« *Art.* 2. L'alliance entre la Russie et la Prusse est offensive et défensive pour la guerre actuelle. Son but immédiat est de reconstruire la Prusse dans les proportions qui doivent assurer la tranquillité des deux Etats et en établir les garanties. Comme ce double objet ne saurait être atteint aussi longtemps que les forces militaires de la France occuperont des positions ou des places fortes dans le nord de l'Allemagne, aussi longtemps même que cette puissance y exercerait une influence quelconque, les principales opérations de la guerre seront dirigées en premier lieu vers ce point essentiel.

« *Art.* 3. En conséquence de l'article ci-dessus, les deux hautes parties contractantes sont convenues de s'aider réciproquement de tous les moyens que la Providence a mis à leur disposition; mais, pour préciser davantage sur les forces qui seront immédiatement employées, S. M. l'empereur de toutes les Russies s'engage à mettre en campage cent cinquante mille hommes, et S. M. le roi de Prusse au moins quatre-vingt mille hommes, sans compter les garnisons des places fortes; bien entendu que S. M. Prussienne promet, avec la bonne foi qui la caractérise, d'augmenter ce nombre autant que les circonstances et ses moyens de tous genres, y compris l'organisation d'une milice nationale, le permettront, les résultats directs qu'elle doit attendre ne pouvant que répondre aux efforts communs.

« *Art.* 4. On conviendra incessamment des bases d'un plan de campagne, et l'on se concertera con-

stamment sur les opérations de la guerre. S. M. le roi de Prusse déléguera à cet effet un officier supérieur qui, attaché au quartier général de S. M. l'empereur de toutes les Russies, sera muni des pouvoirs nécessaires pour faire exécuter, sans perte de temps, les mouvements qui auront été décidés.

« *Art.* 5. Tout ce qui est disponible des armées prussiennes commencera à coopérer avec celles de S. M. l'empereur de toutes les Russies, à dater du jour de la ratification du présent traité.

« *Art.* 6. Les principes qui ont réuni les deux hautes parties contractantes ayant pour base une unité d'actions et d'intentions, S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse s'engagent réciproquement à ne point négocier en particulier avec l'ennemi, à ne point signer ni paix, ni trêve, ni convention quelconque autrement que d'un commun accord.

« *Art.* 7. S. M. l'empereur de toutes les Russies et S. M. le roi de Prusse se communiqueront réciproquement et confidentiellement tout ce qui a rapport à leur politique, et mettront promptement tous leurs soins à porter la cour de Vienne à s'unir le plus tôt possible à leur cause.

« *Art.* 8. S. M. l'empereur de toutes les Russies promet d'appuyer, de la manière la plus efficace, toutes les démarches que va faire S. M. le roi de Prusse en Angleterre pour s'allier à cette Puissance et en obtenir armes, munitions et subsides.

« *Art.* 9. On s'occupera, à la suite du présent traité, à régler, par une convention séparée, les relations commerciales entre les deux États; elles seront basées sur les principes de l'alliance qui vient d'être rétablie entre les hautes parties contractantes.

« *Art.* 10. Il sera conclu également une pareille convention pour régler tout ce qui pourrait être néces-

saire relativement aux marches et à l'approvisionnement des armées de S. M. l'empereur de toutes les Russies, tant qu'elles se trouveront dans les États de S. M. Prussienne.

« *Art.* 11. Les articles ci-dessus seront tenus secrets pendant l'espace de deux mois, mais pourront être communiqués immédiatement à l'Autriche, l'Angleterre et la Suède.

« *Art.* 12. Le présent traité sera ratifié dans les plus courts délais possibles, sans que pour cela les préparatifs ou les mesures militaires puissent être suspendus.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité de paix, d'amitié et d'alliance de leur propre main, et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Kalisch, le 16-28 février, l'an de grâce 1813.

Signé MICHEL, prince KOUTOUSOFF DE SMOLENSK.

Fait à Breslau, le 27 février, l'an de grâce 1813.

Signé CHARLES-AUGUSTE, baron de HARDENBERG.

Article 1 séparé et secret.

« La sûreté entière et l'indépendance de la Prusse ne pouvant être solidement établies qu'en lui rendant la force réelle qu'elle avait avant la guerre de 1806, S. M. l'empereur de toutes les Russies, qui avait, à cet égard, dans ses déclarations officielles, été au-devant des vœux de S. M. le roi de Prusse, s'engage, par le présent article secret et séparé, à ne pas poser les armes aussi longtemps que la Prusse ne sera point reconstituée dans ses proportions statistiques, géographiques et financières, con-

formes à ce qu'elle était avant l'époque précitée. Pour cet effet, S. M. l'empereur de toutes les Russies promet, de la manière la plus solennelle, d'appliquer aux équivalents que les circonstances pourraient exiger pour l'intérêt même des deux États et à l'agrandissement de la Prusse, toutes les acquisitions qui pourraient être faites par ses armes et les négociations dans la partie septentrionale de l'Allemagne, à l'exception des anciennes possessions de la maison de Hanovre. Dans tous les arrangements, il sera conservé entre les différentes provinces qui doivent rentrer sous la domination prussienne, l'ensemble et l'arrondissement nécessaires pour constituer un corps d'État indépendant.

« *Art.* 2. Pour donner à l'article précédent une précision conforme à la parfaite intelligence qui existe entre les deux hautes parties contractantes, S. M. l'empereur de toutes les Russies garantit à S. M. le roi de Prusse, avec ses possessions actuelles, plus particulièrement la vieille Prusse, à laquelle il sera joint un territoire qui, sous tous les rapports, tant militaires que géographiques, lie cette province à la Silésie.

« Les articles ci-dessus seront ratifiés dans le plus court délai possible.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé les présentes de leur propre main et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Kalisch, le 16-28 février, l'an de grâce 1813.

Signé MICHEL, prince KOUTOUSOFF DE SMOLENSK.

Et à Breslau, le 27 février, l'an de grâce 1813.

Signé CHARLES-AUGUSTE, baron de HARDENBERG.

« Le traité de Kalisch est accompagné de plusieurs

Conventions supplémentaires, et nous devons particulièrement faire mention de celle qui fut signée à Breslau, le 19 mars, par le comte de *Nesselrode* et le baron de *Stein*, au nom de la Russie, le baron de *Hardenberg* et le général *Scharnhorst*, au nom de la Prusse; application des mesures annoncées dans la proclamation de Varsovie, elle a pour objet « un concert sur les principes politiques à proclamer au moment de l'occupation des États de la Confédération du Rhin et des provinces du nord de l'Allemagne réunis à l'empire français. » On y convient :

« 1° Qu'on publiera incessamment une proclamation pour annoncer que les deux Puissances n'ont d'autre but que de soustraire l'Allemagne à l'influence et à la domination de la France, et pour inviter les Princes et les peuples à concourir à l'affranchissement de leur patrie. Tout Prince allemand qui ne répondra pas à cet appel dans un délai fixé, sera menacé de la perte de ses États. *Article* 1.

« 2° D'établir un Conseil central d'administration, composé d'un délégué de chacune des Puissances alliées, et chargé d'organiser dans les pays occupés des administrations provisoires, et d'en percevoir les revenus, qui seront partagés entre la Russie et la Prusse en parties égales, de manière toutefois que la régence de Hanovre y participera dans la proportion du contingent qu'elle fournira. *Articles* 2, 3, 4.

« Tous les pays qui seront occupés depuis la Saxe jusqu'aux frontières de la Hollande, à l'exception des anciennes provinces prussiennes et de celles de la maison de Hanovre, seront divisés en cinq grandes sections, à chacune desquelles seront préposés un gouverneur civil et un gouverneur militaire nommés par le Conseil général. *Articles* 5, 6 et 7.

« 3° D'organiser une armée de ligne, une milice et une levée en masse. *Article* 8 [1]. »

La dissolution de la Confédération du Rhin fut annoncée aux Allemands par une proclamation du feld-maréchal *Koutousoff*, datée de Kalisch, du 13-25 mars. Le duc de *Mecklenbourg-Schwerin* fut le premier de tous les princes d'Allemagne qui, sans attendre l'invitation du feld-maréchal, renonça publiquement à cette confédération. Sa déclaration est du 14 mars. Celle du duc de *Mecklenbourg-Strélitz*, qui résume les griefs de tous les Princes allemands, est du 30 mars. On se rappelle que la maison de Mecklenbourg avait tardé, aussi longtemps que la sûreté de ses États le lui permit, d'entrer dans l'alliance du 12 juillet 1806.

Les publications que nous venons de mentionner, de même que celles de *Barclay de Tolly* et de *Wittgenstein*, ont été singulièrement défigurées par les citations morcelées qu'en ont faites plusieurs historiens, qui les comparent aux manifestes de la Terreur contre les Rois, et disent qu'elles sont écrites avec la plume d'*Attila*; c'est tout simplement le style des chancelleries militaires, et *Napoléon* ne se faisait point faute de l'employer, ainsi que le témoigne la harangue de Lutzen. On sait bien que ce n'est pas avec des phrases à l'eau rose que l'on excite l'ardeur du soldat, et que l'on soulève le *Landsturm*. Au surplus, comme ces pièces caractérisent parfaitement l'état de l'esprit public en Allemagne au début de la guerre de l'indépendance, il est utile de rétablir ici les textes. On y voit d'ailleurs le développement du plan des Alliés, lequel reposait sur deux combinaisons : énergie des gouvernements pour activer la marche des armées, soulèvement des populations pour seconder l'action des Cabinets.

[1] Martens, *Recueil*, t. XII, p. 564.

I.

Appel aux habitants de la Prusse, en janvier 1813.

« Les guerriers de la Russie ont vengé l'infâme invasion de leur territoire ; ils ont anéanti l'ennemi qui l'avait inondé, et ils sont occupés à poursuivre les faibles débris d'une armée immense, qui de nouveau a été sacrifiée à cette soif du sang humain, et à cette insatiable rage des conquêtes qui caractérise le tyran. Bons voisins, nous mettons les pieds sur vos frontières dans la seule vue de poursuivre le cours des opérations contre un ennemi en fuite, contre l'ennemi du genre humain, et par conséquent le vôtre ; nous poursuivrons, jusqu'à ce que nous l'ayons atteint, le but que nous nous proposons, qui est d'obtenir une paix qui n'ait rien de déshonorant. Ne vous méprenez donc pas sur les motifs qui nous font entrer sur votre territoire ; nous ne venons pas comme ennemis, ni comme dirigés par le désir des conquêtes ; vos propriétés seront sacrées pour nous, votre pays sera évacué à la fin de la guerre, et il n'y sera souffert d'excès en aucun genre.

« Afin que les approvisionnements nécessaires à la subsistance de l'armée s'effectuent avec ordre et soient répartis de manière à ne pas surcharger l'un plus que l'autre, nommez vos propres commissaires avec lesquels nous nous concerterons sur les moyens de procurer les subsistances aux troupes, et auxquels nous délivrerons les quittances de leurs livraisons.

« Mais afin que vous soyez convaincus combien nous avons à cœur d'épargner votre pays et de respecter vos propriétés, nous vous adressons ci-joint une copie de l'ordre du jour de notre général en chef à l'armée, qui

prouvera que la plus sévère discipline sera observée et que justice sera rendue à chacun.

« Prussiens ! nous avons combattu pour notre indépendance ; il nous serait doux de concourir au rétablissement de la vôtre. »

Corps d'armée commandé par le comte de Wittgenstein.

Ordre du jour du 13 janvier :

« En rendant, du fond de notre cœur, des actions de grâces au Dieu des armées, par la bénédiction de qui nos armes ont vaincu, et par l'aide de qui j'ai réussi à chasser l'ennemi au delà des frontières de notre empire, et aussi en implorant pour la suite de notre entreprise l'assistance divine, nous sommes, en poursuivant nos avantages, sur le point de franchir les frontières des pays voisins pour anéantir les déplorables restes de l'ennemi qui fuit.

« Cette guerre, dont les résultats sont aussi glorieux pour nous qu'humiliants pour l'ennemi, nous présente la meilleure occasion de signaler les suites des horreurs et des brigandages que l'ennemi a portés à un degré dont l'histoire ne fournit pas d'exemple. Guerriers, que chacun de nous se retrace ce qu'il a vu de ce spectacle, il ne pourra méconnaître la punition que le Tout-Puissant a exercée envers ces scélérats sacriléges qui ont pillé, profané les églises et les lieux saints, qui ont dévasté et incendié les paisibles demeures des habitants des villes et des campagnes. La soif du sang et l'insatiable rapacité ont été les seuls motifs de l'invasion de notre patrie si chère ; on n'en reconnaît pas d'autres dans la conduite de cette horde de barbares.

« Et cependant que sont devenus ces trésors qu'ils

ont enlevés de nos églises et de notre capitale réduite en cendres? Braves guerriers, ne les avez-vous pas repris aux brigands? Et les brigands eux-mêmes où sont-ils? Ne sont-ils pas dans nos mains? Et ceux qui voulaient se dérober à la mort et à l'esclavage, ne les avez-vous pas vus dispersés sur toutes les routes? ne les avez-vous pas vus mourant de faim et de froid, réduits à ronger des cadavres d'animaux pourris, et expirant en vomissant des imprécations contre eux-mêmes et contre leur chef? Image terrible de la colère céleste contre les impies qui méconnaissent Dieu, la nature et tout sentiment d'humanité.

« Ainsi, braves guerriers, remplis d'horreur pour une telle conduite, nous allons franchir la frontière de nos voisins, et par l'ordre et le respect des propriétés nous fournirons le contraste de ce tableau; en effet nous ne nous présentons pas comme ennemis. Ainsi paix et protection aux habitants des villes et des campagnes, et guerre à l'ennemi seul que nous poursuivons!

« Le général en chef, convaincu que chaque soldat se conduira de la manière qui caractérise un brave militaire, compte que chaque chef exercera sur ses subordonnés une surveillance sévère qui est nécessaire pour prévenir toute espèce de désordre, afin qu'il ne s'élève aucune plainte sur des excès commis par nos troupes.

« Mais si l'attente du général en chef est trompée, et si quelqu'un est convaincu d'avoir commis des vexations ou des vols chez les habitants, le coupable sera puni de mort sur-le-champ; et le chef du régiment, le commandant du bataillon ou de la compagnie sera traduit, d'après l'ordonnance, devant un conseil de guerre pour être puni suivant toute la rigueur des lois. Le général en chef se flatte que le zèle infatiga-

ble des officiers de l'état-major et des officiers supérieurs rendra superflues ces mesures de sévérité, et que tout se passera à la satisfaction du général et à l'honneur des troupes.

« Héros, le monarque rend justice à votre valeur ; il récompensera magnifiquement vos actions d'éclat ; la patrie reconnaissante bénit ses libérateurs en invoquant Dieu pour eux : méritons maintenant la reconnaissance des nations étrangères, et que l'Europe proclame avec le sentiment de l'admiration : que les Russes sont grands dans leurs victoires et généreux dans la paix et envers les amis de la paix ! — Puissions-nous, braves guerriers, atteindre ce but digne des héros !

« *Signé :* Le général en chef,

« Comte DE WITTGENSTEIN.

« Le chef d'état-major général, D'AUVRAI. »

II.

Appel aux Allemands pour se rassembler sous les drapeaux de l'honneur et de la patrie, par le général russe Barclay de Tolly, en janvier 1813.

« Allemands ! Pourquoi faites-vous la guerre à la Russie ? Pourquoi violez-vous ses frontières ? Pourquoi traitez-vous en ennemis ses peuples, qui depuis plusieurs générations ont été avec vous en relations amicales, ont reçu dans leur sein des milliers de vos compatriotes, et ont donné de l'occupation à leur industrie, des récompenses à leurs talents ? Qui vous pousse à cette injuste agression ? Elle ne peut qu'amener votre perte, et ne se terminera que par la mort

de plusieurs milliers d'hommes ou par votre entier asservissement.

« Mais cette agression n'est pas la suite d'une libre résolution. Votre raison, votre sentiment de la justice m'en sont garants. Vous êtes les malheureux instruments de cette ambition étrangère qui s'occupe sans cesse à achever de mettre sous le joug la malheureuse Europe.

« Allemands! tristes et honteux instruments de l'ambition, relevez-vous! songez que vous occupez dans l'histoire la place d'un grand peuple, distingué dans les arts de la paix et de la guerre. Apprenez, par l'exemple des Espagnols et des Portugais, que la ferme et constante volonté d'un peuple peut repousser l'attaque et les fers de l'étranger! Vous êtes opprimés, mais non pas avilis. Vous n'êtes pas encore dégénérés. Si beaucoup des vôtres, dans les classes supérieures, ont oublié leur devoir envers la patrie, la masse de votre nation n'en est pas moins loyale, brave, dégoûtée d'un joug étranger, et fidèle à Dieu et à la patrie.

« Vous donc que le conquérant à traînés sur les frontières de la Russie, abandonnez les drapeaux de l'esclavage; rassemblez-vous sous ceux de la patrie, de la liberté, de l'honneur national, qui sont arborés sous la protection de S. M. l'Empereur mon maître; il vous promet l'appui de tous les braves Russes en état de porter les armes dans une population de cinquante millions d'âmes, et qui sont déterminés à combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance et l'honneur de la nation.

« S. M. l'empereur *Alexandre* m'a chargé d'offrir une place dans la légion allemande à tous les braves officiers et soldats allemands qui émigreront.

« Elle sera commandée par un des princes de l'Al-

lemagne qui a montré son attachement à la cause de la patrie par ses actions et ses sacrifices, et son premier but est le rétablissement de la liberté de l'Allemagne. Si le grand but est atteint, la patrie reconnaissante distribuera de brillantes récompenses à ses braves et fidèles enfants qui l'auront sauvée de sa ruine.

« Le succès n'est-il pas complétement heureux, alors mon maître assure à ces braves un asile et des terres sous le beau climat de la Russie méridionale.

« Allemands, choisissez, répondez à l'appel de l'honneur et de la patrie, et jouissez des récompenses dues à votre valeur et à vos sacrifices ; ou bien, courbez-vous de plus en plus sous le joug de l'esclavage, et vous périrez dans l'avilissement, la misère et la honte ; vous périrez la risée de l'étranger et la malédiction de vos enfants !

« Par ordre de S. M. l'Empereur de Russie,

« Le général en chef de l'armée russe,

« *Signé* : Barclay de Tolly. »

III.

Proclamation du Prince Koutousoff, adressée aux Allemands le 25 *mars* 1813.

« Au moment où les troupes russes victorieuses, accompagnées de celles du roi de Prusse, leurs alliées, entrent en Allemagne, S. M. l'empereur de Russie et S. M. le roi de Prusse annoncent aux princes et aux peuples de l'Allemagne le retour de leur liberté et de leur indépendance. Ces monarques ne viennent que pour les aider à recouvrer ces biens héréditaires des

peuples qui leur ont été enlevés, mais qui sont imprescriptibles; et pour donner à la régénération d'un empire vénérable un puissant appui et une garantie durable. C'est cette fin unique, grande, élevée au-dessus de toutes les considérations d'intérêt personnel, et par conséquent seule digne de Leurs Majestés, qui a déterminé et qui dirige la marche de leurs troupes.

« Ces armées, conduites sous les yeux des deux monarques par leurs généraux, sont pleines de confiance dans un Dieu tout-puissant et juste; elles espèrent terminer pour le monde entier, et à jamais pour l'Allemagne, ce qu'elles ont déjà si glorieusement commencé pour elles-mêmes, afin de secouer un joug ignominieux. Pénétrées de cette idée si bien faite pour exciter l'enthousiasme, elles s'avancent. Leur devise est : *Honneur et patrie!* Que tout Allemand encore digne de ce nom se joigne à nous avec promptitude et vigueur; que chacun, prince, noble, ou placé dans les rangs des hommes du peuple, seconde de son bien et de son sang, de son corps et de sa vie, de cœur et d'esprit, les projets libérateurs de la Russie et de la Prusse.

« Leurs Majestés, d'après l'esprit qui distingue si manifestement les victoires de la Russie sur la domination universelle déjà chancelante, s'attendent, avec raison, à trouver dans chaque Allemand ces dispositions, ce zèle.

Leurs Majestés demandent donc une coopération fidèle et entière, surtout de chaque prince allemand, et se plaisent à supposer d'avance qu'il ne s'en trouvera aucun parmi eux qui, voulant être et rester parjure à la cause de l'Allemagne, méritera par là d'être anéanti par la force de l'opinion publique, et par la puissance des armes prises si justement.

« La confédération du Rhin, cette chaîne trompeuse à l'aide de laquelle l'esprit d'usurpation garrotta de

nouveau l'Allemagne disloquée, en lui faisant même perdre son ancien nom, ne peut plus être soufferte, n'étant que l'effet de la contrainte imposée par l'étranger, et l'instrument de l'influence étrangère. Leurs Majestés croient même prévenir le vœu général conçu depuis longtemps et contenu péniblement par le peuple, en déclarant que la dissolution de cette confédération est un de leurs projets les plus décidés.

« S. M. l'empereur de Russie annonce en même temps par là les rapports qu'elle veut avoir avec l'Allemagne régénérée et avec sa Constitution. Elle ne peut que désirer l'anéantissement de l'influence étrangère, que prêter une main protectrice à l'ouvrage dont la formation est exclusivement réservée aux princes et aux peuples de l'Allemagne. Plus les bases et les principes de cet ouvrage seront modelés d'après l'antique esprit du peuple allemand, plus l'Allemagne rajeunie, vigoureuse et unie, pourra reparaître avec avantage parmi les nations de l'Europe.

« Leurs Majestés et leurs alliés, avec lesquels elles sont parfaitement de concert pour les intentions et les projets, consacreront constamment leurs plus grands efforts à opérer la délivrance de l'Allemagne du joug étranger; tel est le but qu'elles se proposent.

« Que la France, belle et forte par elle-même, s'occupe à l'avenir du soin de sa prospérité intérieure. Aucune Puissance étrangère ne la troublera, aucune entreprise hostile ne sera dirigée contre ses limites légitimes. Mais que la France sache que les autres Puissances aspirent à conquérir une paix durable pour leurs peuples, et ne déposeront les armes que lorsque les bases de l'indépendance de tous les peuples de l'Europe seront établies et assurées.

« Donné au quartier général de Kalisch, le 13|25 mars 1813.

« Au nom de S. M. l'Empereur et autocrate de toutes les Russies et de S. M. le roi de Prusse,

« Le prince Koutousoff-Smolenskoi,

général feld-maréchal commandant en chef l'armée alliée. »

IV.

Première proclamation adressée aux Saxons par le comte de Wittgenstein, en date du 11-23 *mars* 1813.

« Braves Saxons,

« Comment vous parlerai-je? Comme votre ennemi? je ne le suis pas. Vous êtes de francs Allemands, et je suis venu, au nom de mon Empereur, pour délivrer tous les Allemands d'un joug ignominieux. Je vous parlerai donc comme votre ami; écoutez-moi, car je vous veux du bien.

« Peut-être êtes-vous étonnés à l'aspect des Russes et des Prussiens qui entrent armés dans votre pays; peut-être êtes-vous inquiets, et ne savez-vous pas ce que vous ferez, puisque votre Roi vous a abandonnés et vous a ordonné de rester en repos. Mais quand une maison est en feu, on ne commence pas par demander au propriétaire la permission de l'éteindre. La maison de votre Roi est en feu depuis longtemps, il est lui-même dans l'embarras, il n'ose pas parler comme il le voudrait, ayant un cœur allemand. Car faites cette simple réflexion : lui, Roi allemand, obligé depuis si longtemps de livrer aux Français votre sueur et votre sang, vous exhorterait au repos dans un moment où le repos est un crime? Elle a sonné, l'heure qui ne

sonne pas deux fois, l'heure de la délivrance du joug étranger; et il pourrait désirer que vos oreilles fussent bouchées? Depuis quarante-cinq ans votre Roi a voulu votre bonheur, votre honneur, et il voudrait aujourd'hui votre malheur et votre infamie? Non, non, il vous a exhortés lui-même à maintenir l'ancien renom des Saxons. En quoi consistait cet ancien renom? Lisez vos chroniques, vous l'y trouverez. Il a jadis existé aussi un ambitieux empereur des Français, on l'appelait *Charlemagne;* il fallut qu'il vous fît la guerre pendant trente ans pour vous subjuguer. Mais alors vous aviez aussi un Roi, il s'appelait *Wittekind;* il ne vous délaissa pas quand vous étiez dans la peine; il ne vous exhorta pas au repos, il vous conduisit lui-même au combat sanglant pour votre liberté. Voilà l'antique renom auquel vous devez tenir. Mille ans se sont écoulés depuis cette époque. Dieu n'avait pas depuis mille ans affligé l'Europe d'un tel fléau; il se représente, et vous ne voudriez pas le combattre aujourd'hui comme vos aïeux le combattirent jadis? Écoutez et songez qu'il vous est plus aisé de combattre qu'il ne le fut pour vos aïeux il y a mille ans. Ils étaient seuls; seuls ils furent obligés de se défendre contre le puissant *Charles*.

« Mais vous, vous n'êtes pas seuls; mon Empereur avec toute sa puissance, le roi de Prusse avec toute sa puissance, se sont levés pour venir vous secourir, vous délivrer, et si vous le voulez, la lutte ne durera pas trente ans; en un an, avec l'aide de Dieu, nous ferons tomber vos chaînes, et alors vous pourrez avec honneur rester en repos. Alors vos fabriques détruites fleuriront de nouveau, votre commerce retrouvera ses anciens débouchés qui sont aujourd'hui fermés, votre agriculture prospérera, vos enfants ne seront plus traînés à la boucherie; alors, en un mot, sera revenu l'heureux temps du repos, et votre Roi vous en remer-

ciera. Quant à celui qui, jusqu'à ce moment, voudrait rester en repos, je ne le reconnais pas pour un vrai Saxon, pour un Allemand. Qui n'est pas pour la liberté est contre elle. Choisissez donc entre mon affection fraternelle ou mon épée. Réunissez-vous à moi pour reconquérir avec moi votre Roi et son indépendance, et alors il pourra, si Dieu le veut, régner encore quarante-cinq ans dans la paix et l'abondance; car ne croyez pas que je veux vous faire renoncer à lui; je veux au contraire resserrer plus fortement les nœuds qui vous unissent à lui, et qui ont été rompus par la tyrannie étrangère. Vous aurez un Roi libre, et vous serez nommés les Saxons libres. Levez-vous, levez-vous, armez-vous, quand ce serait avec vos faux, vos fléaux, vos faucilles! Exterminez l'étranger de dessus votre terre! Vous me trouverez, avec mes Russes et les braves Prussiens, partout où le danger est le plus grand. Déjà le jugement de Dieu s'est manifesté sur le présomptueux. Croyez-moi, nous vaincrons, la longanimité de Dieu est épuisée. Nous vaincrons; ce n'est point par une vaine forfanterie que je parle ainsi, mais par l'effet de ma confiance en Dieu, en vous, et dans la sainteté et la justice de notre cause.

« Donné à mon quartier général de Berlin, le 11-23 mars 1813.

« Le comte DE WITTGENSTEIN. »

V.

Seconde proclamation adressée aux Saxons par le général comte de Wittgenstein, et datée du 30 mars 1813.

« Saxons,

« J'entre dans votre pays pour vous faire la guerre

ou pour me réunir à vous, afin de combattre pour votre liberté et pour rétablir votre honneur. Votre choix peut mettre votre couronne en danger, peut un jour à venir faire rougir vos enfants quand ils penseront à leurs pères; il ne retardera pas la délivrance de l'Allemagne, dont le moment est arrivé.

« Voyez ce qui se passe auprès de vous, autour de vous. Jetez les yeux sur les nobles Prussiens, vos voisins; toute la nation se lève en masse; vous trouvez dans ses rangs le fils du laboureur à côté de celui du prince; toute différence d'état est confondue dans ces grandes idées : Liberté et honneur, Roi et patrie; il n'y a plus d'autre distinction que celle du plus grand talent, du zèle plus ardent pour la cause sacrée. La liberté ou la mort, tel est le mot d'ordre donné par *Frédéric-Guillaume*, et son peuple vaillant a solennellement juré de vaincre ou de mourir digne d'un tel prince.

« Saxons, Allemands, nos arbres généalogiques, nos généalogies se terminent avec l'année 1812. Les exploits de nos aïeux sont anéantis par l'avilissemeut de leurs descendants. La délivrance de l'Allemagne fera seule renaître des races nobles, et rendra à celles qui l'étaient leur ancien lustre.

« Du quartier général de Belzig, le 30 mars 1813.

« Le comte DE WITTGENSTEIN. »

VI.

Déclaration de S. A. S. le grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz.

Du 30 mars 1813.

« L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse se sont réunis pour combattre l'Empereur des Français, pour

défendre l'indépendance de l'Europe, mais surtout l'honneur et la liberté de l'Allemagne. C'est avec le sentiment de mon devoir que je joins à cette union les forces que mon pays peut me fournir : je ne fais sans doute pas cette démarche sans avoir bien connu les grandes ressources dont les augustes protecteurs de la liberté peuvent disposer pour atteindre leur but sublime; mais je la fais surtout plein de confiance en Dieu, qui approuve que l'on choisisse et que l'on fasse ce que la justice ordonne.

« Pendant que le prince le plus puissant de l'Europe se disait mon protecteur, je n'avais autre chose à faire qu'à diminuer, ou à rendre au moins supportables les souffrances de mon pays et les fardeaux dont il est accablé. Ces maux et ces fardeaux, le prétendu protecteur lui-même en était l'auteur. Des troupes françaises inondaient mon pays et dévoraient sa substance, pendant que j'étais obligé de fournir et d'entretenir, pour des objets entièrement étrangers à mon peuple, un corps de troupes très-considérable pour nos ressources. Le commerce maritime, sans lequel le bien-être du Mecklenbourg ne peut exister, était interdit. Des douanes françaises occupaient le pays, levaient des contributions pour leur empereur, brûlaient arbitrairement des marchandises, et nous étions obligés de les nourrir. On exigea de nous, pour les armées françaises, des canonniers destinés à asservir des Allemands, et lorsque les princes les plus puissants de la confédération du Rhin condescendirent à donner ce que l'on demandait, il ne me resta d'autre parti à prendre que celui de suivre leur exemple. Des espions se glissaient partout, et les noms des citoyens les plus probes remplissaient leurs listes de dénonciation, soit qu'ils eussent proféré une parole qui annonçât leur indignation, soit qu'ils eussent déplu à ces délateurs. Des

militaires français saisissaient, au milieu de nous, des citoyens mecklenbourgeois pour les juger arbitrairement[1].

« Tel est le tableau fidèle de l'état dans lequel nous nous trouvons depuis six ans : nos propriétés, notre liberté politique et personnelle étaient entre les mains des étrangers, et vous étiez obligés de verser votre sang pour eux.

« Mecklenbourgeois, Allemands, l'heure de la délivrance est arrivée, et il en était temps ! Montrons, par le courage et la force que nous mettrons dans notre entreprise, que nous sommes dignes d'un temps plus heureux. Le succès est immanquable lorsque chacun fait son devoir. C'est dans les temps comme ceux où nous vivons que les âmes fortement trempées se distinguent de celles qui sont engourdies par l'égoïsme et par la faiblesse ; c'est dans ces temps que l'on acquiert l'estime du monde ou qu'on la perd à jamais.

« Nous acquerrons l'estime des Allemands, lorsque chacun de nous fera avec enthousiasme ce qui dépend de lui.

« Avec l'aide de Dieu, je me montrerai digne aussi d'être nommé un Prince allemand. Et vous, fidèles Mecklenbourgeois, vous donnerez l'exemple à tous nos frères les Allemands, afin que nos noms soient consignés dans les fastes de l'histoire, et que nos enfants puissent se vanter d'avoir eu des pères estimables.

Neu-Strélitz, 30 mars 1813.

« *Signé* CHARLES, grand-duc de Mecklenbourg. »

On ne peut se dissimuler que ces mesures violentes

[1] (C'est le maréchal DAVOUT qui avait organisé cet affreux système dans les principales villes de l'Allemagne ; le nom de ce maréchal était la terreur des Princes et des sujets.)

et insolites ne fussent très-propres à servir la cause de la délivrance ; les peuples, quoi qu'on en dise, ont toujours soif de liberté. En mettant en œuvre ce puissant mobile et celui de l'égalité, les Alliés employaient contre *Napoléon* un levier d'une force incalculable.

Le 15 mars, l'Empereur *Alexandre* s'était rendu à Breslau, afin de resserrer les nœuds de son alliance avec *Frédéric-Guillaume*, et diriger de concert les opérations politiques et militaires.

Le lendemain, 16, le chancelier d'État, baron de *Hardenberg*, annonça au ministre de *Napoléon* à Berlin la résolution que le Roi venait de prendre ; et une Note, que le général de *Krusemark* remit le 27 mars, en développa les motifs. Indépendamment des griefs multipliés que *Napoléon* n'avait cessé de fournir à la Prusse depuis la paix de Tilsitt, on allégua trois faits récents : 1° le refus de régler le compte des fournitures faites par la Prusse, et de payer au moins un à-compte sur le solde dû par la France ; 2° le refus de consentir à ce que le Roi traitât avec l'Empereur *Alexandre* pour l'engager à reconnaître la neutralité d'une partie de la Silésie, convenue par l'article 6 de la première convention spéciale du 24 février 1812; 3° la disposition arbitraire qu'on s'était permise à l'égard du corps de troupes prussiennes qui se formait en Poméranie sous le général *Bulow*, en l'appelant à se joindre à la division du maréchal *Victor*, et en le mettant, sans l'aveu préalable du Roi, sous les ordres de ce maréchal

A l'égard du premier point, les observations qui accompagnent la Note prussienne, dans les publications du gouvernement français, se contentent d'exprimer des doutes sur l'exactitude des comptes présentés par la Prusse, sans que ces comptes eussent jamais été vérifiés. Quant au second, on répondit que l'exemption

de passage de troupes françaises que la première convention spéciale accordait à une partie de la Silésie, n'était pas une neutralité. On opposa au troisième fait une récrimination, en accusant le général *Bulow* de perfidie pour avoir facilité aux Russes le passage de l'Oder. Dans le rapport que le ministre des Relations Extérieures, duc de *Bassano*, fit sur cette négociation, il est dit qu'à la paix de Tilsitt *Napoléon* stipula que Dantzig, Glogau, Custrin et Stettin resteraient dans ses mains *jusqu'à la paix avec l'Angleterre*, afin que la remise de ces places importantes pût être, dans les négociations avec l'Angleterre, un objet de compensation pour les possessions maritimes de la France. Étrange aveu qui trahissait les pensées secrètes de *Napoléon!*

Un ordre du jour du 11 mars avait déclaré la conduite du général *York* exempte de tout reproche dans l'affaire du 30 décembre 1812. Une proclamation du Roi, du 17 mars, adressée à son peuple, annonça qu'il allait faire la guerre à la France ; et le même jour parut l'ordonnance qui institua la levée extraordinaire et la levée en masse.

Le 4 avril, à Kalisch, l'Empereur *Alexandre* signa l'acte qui annonçait que le Conseil administratif institué par la convention de Breslau était composé du comte de *Kotchoubeï*, président, et du baron Charles de *Stein*, nommés par la Russie; du conseiller privé d'État de *Schœn* et du conseiller d'État de *Redeger*, nommés par la Prusse. Il fut ordonné à cette commission de se rendre à Dresde, et d'y procéder à l'administration de la rive droite de l'Elbe et à celle de la Lusace[1].

[1] Le comte KOTCHOUBEÏ, depuis créé Prince, a été, en 1834, élevé au poste de Chancelier, la plus haute dignité de l'empire de Russie.

Le 7 avril, le général comte de *Lottum* et M. le conseiller privé d'*Anstett* signèrent à *Kalisch une convention séparée* qui règle tout ce qui pourra être nécessaire relativement aux marchés et à l'approvisionnement des armées de l'Empereur de Russie, tant qu'elles se trouveront dans les États prussiens.

Voici maintenant l'ensemble des pièces diplomatiques fort instructives qui se rapportent à la défection de la Prusse.

I.

Rapport fait à l'Empereur par le ministre des Relations Extérieures, duc de Bassano, et communiqué au Sénat par le même ministre, dans la séance du 1er avril 1813.

« Sire,

« Les journées de Jéna et de Friedland avaient mis toute l'étendue de la monarchie prussienne à la disposition de Votre Majesté. De puissantes considérations conseillaient de garder les fruits de la victoire, ou de placer sur le trône de Prusse un Prince qui n'eût point d'intérêts opposés à ceux de la France, qui ne pût avoir rien à réclamer d'elle, et surtout qui ne se laissât pas conduire par cet esprit versatile qui caractérise depuis cent ans la politique de la maison de Brandebourg.

« Mais l'Empereur de Russie offrait à Tilsitt de déclarer la guerre à l'Angleterre, de concourir à fermer le continent à son commerce, afin de la contraindre à souhaiter la paix, si le Roi de Prusse était replacé au rang des souverains.

« Cette perspective exerça sur Votre Majesté une séduction à laquelle elle ne sut point résister; elle se

livra à l'espoir de voir la tranquillité du monde rétablie, et le commerce de la France jouir enfin de cette splendeur que lui assure la richesse de notre sol, et l'industrie de ses peuples. Elle sacrifia à de si grands intérêts les calculs d'une politique soupçonneuse; et à sa seconde entrevue avec l'Empereur *Alexandre*, elle consentit à recevoir le Roi de Prusse, dont elle avait, par un juste ressentiment, voulu éviter la présence.

« C'était d'ailleurs une opinion générale, que le Roi de Prusse avait été entraîné malgré lui dans le parti de la guerre. Votre Majesté se plut à penser que l'expérience qu'il venait de faire le mettrait pour toujours en garde contre de dangereuses séductions et des illusions funestes; enfin, Votre Majesté, pour qui la générosité est un besoin, se persuada facilement que celle dont elle allait user ne serait jamais mise en oubli.

« La monarchie prussienne fut relevée, et la maison de *Brandebourg* continua de régner.

« Votre Majesté dut l'éloigner des frontières du Rhin, et lui ôter le protectorat des côtes. Elle créa le royaume de Westphalie, et elle stipula que Dantzick, Glogau, Custrin, Stettin resteraient dans ses mains jusqu'à la paix avec l'Angleterre. Elle voulait que la remise de ces places importantes pût être, dans les négociations avec l'Angleterre, un objet de compensation pour nos possessions maritimes.

« Le Roi de Prusse n'eut point à discuter les dons qu'il recevait de la générosité de Votre Majesté, et dont l'importance s'élevait au delà de ses espérances. Les contributions de guerre frappées sur le territoire prussien furent réservées comme des indemnités équitables et nécessaires pour les frais de la guerre injuste que la Prusse avait suscitée.

« Les armées de Votre Majesté ne devaient évacuer

le territoire cédé au roi de Prusse qu'après le payement entier des contributions. Cependant, Sire, par la convention conclue à Berlin le 5 novembre 1808, à la suite des conférences d'Erfurt, Votre Majesté consentit à faire remise à la Prusse d'une partie de sa dette, et à retirer les troupes françaises de son territoire, avant que les payements eussent été accomplis.

« L'alliance de la France avec la Russie semblait devoir garantir la fidélité de la Prusse. Votre Majesté voulut y compter; mais la faiblesse, l'indécision habituelles de ce cabinet pouvaient d'un moment à l'autre tromper cette confiance. La conduite de la Prusse pendant les premières années qui suivirent la paix de Tilsitt fut guidée par des sentiments bien différents de ceux de la reconnaissance. Loin de remplir ses engagements, elle parut épier les occasions et attendre des chances qui lui permissent de s'y soustraire. On vit, en 1809, des régiments entiers, cédant à l'influence qu'exerçaient des sociétés secrètes et séditieuses, se ranger sous les drapeaux des ennemis de Votre Majesté; scandale unique dans les fastes du gouvernement.

« En 1811, lorsqu'un changement visible dans les dispositions de la Russie fit craindre que la guerre ne vînt à se rallumer dans le Nord, la Prusse comprit que son sort dépendait entièrement de sa prévoyance; que si elle laissait arriver les événements, elle pourrait ne plus être maîtresse de choisir un parti, et qu'il en fallait prendre un pendant qu'elle était encore libre de faire un choix. — Elle demanda à Votre Majesté la faveur d'être admise dans son alliance.

« Cette question se présenta avec toute son importance. Il paraissait de la prudence et d'une véritable politique de profiter des griefs que la Prusse avait donnés contre elle par l'incertitude constante de sa con-

duite, et si la guerre avait lieu avec la Russie, de la lui déclarer en même temps, afin de ne pas laisser une puissance douteuse derrière soi. La Prusse n'épargna pas les sollicitations ni les instances. Les démarches qu'elle fit à Pétersbourg pour tâcher d'influer, lorsqu'il en était temps encore, sur les déterminations de la Russie, eurent un tel caractère de franchise, et furent si évidemment dirigées dans le sens de l'intérêt de la France, que Votre Majesté en fut frappée. Elle ne balança plus. Elle sauva encore une fois la Prusse en l'admettant dans son alliance.

« Lorsque Votre Majesté se rendit à Dresde, le roi voulut venir la trouver, et là, de vive voix, il réitéra les assurances d'un attachement inviolable au système qu'il avait embrassé.

« Tant que Votre Majesté fut maîtresse des événements, et elle le fut tant qu'ils purent être maîtrisés par le génie et le courage, la Prusse demeura fidèle, et le corps prussien fit son devoir; mais lorsque l'armée française éprouva à son tour les chances de la fortune, le cabinet de Berlin ne garda plus de ménagements. La défection du général d'*York* appela les ennemis dans les États du roi de Prusse, et obligea nos armées à évacuer la Vistule et à se porter sur l'Oder.

« La Prusse, pour dissimuler ses intentions, offrit de fournir un nouveau contingent. Elle avait en Silésie et en deçà de l'Oder un nombre suffisant de troupes toutes formées, et de la cavalerie qu'il eût été si utile alors de pouvoir opposer aux incursions des troupes légères de l'ennemi. Mais elle était résolue à ne pas tenir sa promesse.

« Le roi quitta inopinément Potsdam; il abandonna une résidence dans laquelle il était couvert par l'Oder, pour se rendre dans une ville ouverte et aller au-devant de l'ennemi.

« A peine était-il arrivé à Breslau, que le général *Bulow*, qui commandait quelques milliers d'hommes sur le bas Oder, imitant la trahison du général *d'York*, ouvrit ses cantonnements aux troupes légères russes, et leur facilita le passage de l'Oder. Ce fut sous la conduite des nouveaux enrôlés prussiens que ces troupes vinrent livrer de petits combats aux portes de Berlin.

« Le cabinet de Prusse avait jeté le masque. Le roi, par trois ordonnances successives, appela aux armes d'abord les jeunes gens de famille assez riches pour s'équiper et se monter eux-mêmes; ensuite toute la jeunesse de dix-sept à vingt-quatre ans, et enfin les hommes au-dessus de cet âge. C'était un appel fait à des passions que la Prusse avait senti le besoin de réprimer, lorsqu'elle désirait l'alliance, et tant qu'elle y fut fidèle. Le chancelier d'État manda auprès de lui les coryphées de ces sectateurs, qui, dans leur fanatisme séditieux, prêchent le bouleversement de l'ordre social, et la destruction du trône. Des officiers prussiens furent envoyés avec éclat au quartier général russe; des agents russes se succédèrent à Breslau. Enfin, le 1er mars, le Gouvernement prussien consomma, par un traité avec la Russie, ce que le général d'*York* avait commencé.

« C'est le 17 mars, à Breslau, et le 27, à Paris, que les ministres du Roi de Prusse ont annoncé officiellement que leur maître fait cause commune avec l'ennemi.

« Ainsi, la Prusse a déclaré la guerre à Votre Majesté, pour prix du traité de Tilsitt, qui avait remis le Roi sur le trône, et du traité de Paris, qui l'avait admis à l'alliance.

« Je joins à ce rapport :

« Les pièces présentées à Votre Majesté, lorsque la

Prusse sollicita son alliance, avec l'extrait des lettres de M. le comte de *Saint-Marsan* sur le même sujet (*sous la lettre* A);

« Le traité et les conventions conclus à Paris pour l'établissement de l'alliance (*sous la lettre* B);

« La convention conclue par le général d'*York* avec les Russes, et ses proclamations (*sous la lettre* C);

« Les pièces relatives aux dispositions prises par la Prusse au sujet de la défection du général d'*York* (*sous la lettre* D);

« Les pièces relatives à la mission du prince *Hatzfeld* à Paris (*sous la lettre* E);

« L'extrait d'un rapport sur la connivence du général *Bulow* avec l'ennemi (*sous la lettre* F);

« Les trois édits pour les levées extraordinaires (*sous la lettre* G);

« L'ordonnance du roi qui acquitte et récompense le général d'*York* (*sous la lettre* H);

« Enfin les notes par lesquelles le gouvernement prussien a notifié aux ministres de Votre Majesté qu'il viole l'alliance, et déclare la guerre (*sous la lettre* I);

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Le très-humble et très-obéissant serviteur,
« et fidèle sujet,

« *Signé* : le duc de BASSANO. »

A

PIÈCES RELATIVES A L'ALLIANCE.

A n° 1.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, 24 mars 1811.

« J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté que j'avais lieu de croire que le gouvernement prussien désirait former des liaisons plus intimes avec la France : je ne me suis pas trompé. Le chancelier d'État, baron de *Hardenberg*, est venu chez moi et m'a dit : « Le roi est bien fermement décidé à ne jamais séparer « sa cause de celle de la France, et à rester entière- « ment et fidèlement attaché à l'Empereur. Je vous ai « dit bien des fois que je n'étais pas pour les demi- « mesures : Sa Majesté est absolument du même avis, « et son plus grand désir serait de se lier à la France « de la manière la plus intime, ce qui ferait taire « toutes les passions et les intrigues, rétablirait entiè- « rement le crédit du gouvernement, et ferait renaî- « tre la sécurité et la confiance dans toute la mo- « narchie. »

« Après m'avoir quitté, le chancelier étant allé chez le Roi est revenu au bout de trois quarts d'heure, et m'a dit que le Roi l'avait chargé de me prier de mettre sous les yeux de l'Empereur son vif désir d'attacher irrévocablement le sort de la Prusse à la France, et de sonder les intentions de Sa Majesté Impériale et Royale à ce sujet. »

A n° 2.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, 5 avril 1811.

« Le Roi et ses deux ministres attendent avec beaucoup d'empressement l'issue des ouvertures faites pour obtenir une alliance avec la France.

« Le parti du Roi est pris d'une manière bien positive, et si les ouvertures sont agréées par Sa Majesté Impériale et Royale, il s'attachera loyalement à elle, en toute occasion, de la manière qu'elle le lui demandera. »

A n° 3.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, 16 mai 1811.

« Un courrier prussien, parti quelques heures avant le mien, a apporté à M. le baron *Krusemarck* une dépêche de S. M. le Roi de Prusse. M. de *Krusemarck* est autorisé à donner lecture à Votre Excellence de la dépêche entière. Elle est la conséquence de la volonté bien décidée du Roi et de ses deux ministres de s'unir étroitement à la France.

« Le Roi m'a fait dire qu'il attache le plus grand prix à l'alliance qu'il propose, et qu'il espère que Sa Majesté Impériale et Royale daignera ne pas la décliner, quand bien même les circonstances laissant à présumer le maintien de la paix avec la Russie, cette alliance ne semblerait pas offrir à la France des avantages aussi considérables et aussi prochains que si la guerre avec cette Puissance venait à éclater; cas auquel elle présenterait au moins à Sa Majesté Impériale

la garantie d'une tranquillité parfaite sur les derrières de l'armée française et dans tout le nord de l'Allemagne.

« Mais le Roi croit de plus que l'effet de cette alliance sera de détruire toutes les opinions qui peuvent exister sur des coalitions du Nord et de contribuer à la tranquillité de l'Allemagne en anéantissant tout espoir dans les esprits turbulents.

« Il pense encore qu'en rendant l'alliance commune à la Confédération et au duché de Varsovie, il en résulterait une heureuse intimité avec ces puissances, qui supposent que la Prusse suit un système différent. »

A n° 4.

Lettre du Roi de Prusse à son ministre à Paris[1].

A n° 5.

Lettre de M. le baron de Krusemarck à M. le duc de Bassano, ministre des Relations Extérieures[2].

A n° 6.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, le 22 février 1813.

« M. de *Krusemarck* a mandé à son gouvernement qu'il avait le plus grand espoir que la négociation de l'alliance serait terminée heureusement. M. de *Hardenberg* et M. de *Goltz* m'ont témoigné hier leur grande satisfaction de ces nouvelles, qu'ils venaient de recevoir. »

[1] Voy. cette pièce, t. XIII, p. 221.
[2] Voy. cette lettre, t. XIII, p. 227.

A n° 7.

Extrait d'une lettre de M. le comte de Saint-Marsan.

Du 8 mars 1812.

« S. M. le Roi de Prusse se plaît à témoigner de toutes les manières sa satisfaction pour les arrangements qui ont eu lieu avec la France.

« Elle vient d'envoyer le grand cordon de l'Aigle-Noir au prince d'*Hatzfeld*, avec un billet par lequel elle lui marque que c'est pour lui témoigner sa satisfaction d'avoir contribué à l'heureuse issue des négociations avec la France, et qu'elle espère qu'il est disposé à continuer à lui rendre des services.

« Ensuite Sa Majesté vient d'offrir des Ordres aux membres de la légation et à divers autres agents de Sa Majesté.

« Le Roi se propose, par là, de donner une preuve éclatante du cas qu'elle fait des agents français dans un moment où tous les vœux ont été remplis par l'alliance qui vient d'être signée. »

A n° 8.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, 18 avril 1812.

« Votre Excellence peut être assurée que S. M. le Roi de Prusse et son ministre ont désiré ardemment l'alliance, comme moyen unique pour arriver à la conservation de la monarchie, et qu'ils la regardent comme l'ancre d'espérance pour un avenir plus heureux. Ce n'est point une mesure de circonstance; M. de *Hardenberg* l'a jugée comme la base de la poli-

tique de la Prusse. En causant souvent avec lui je l'ai trouvé ferme dans ce principe.

« Les inquiétudes de la Prusse n'ont jamais consisté que dans le doute et la crainte de ne pouvoir point obtenir l'alliance. C'est aussi la seule arme dont nos ennemis ont pu se servir pour chercher dans le temps à entraîner le Roi dans de fausses démarches, et pour alarmer la nation. Ce doute a disparu. Le Roi et le ministre ne pensent plus qu'à suivre le système avec loyauté, et à seconder les vues de l'Empereur par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. On peut en juger par l'attention et l'empressement qui sont apportés aux plus petits détails. La nation, qui en général a toujours jugé sainement, a applaudi au plan adopté. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y ait des personnes de mauvaise humeur et qui se plaignent des circonstances, ni qu'en cas de revers l'esprit d'opposition ne fît des prosélytes. Je me borne à croire que la Prusse est aussi fidèle alliée de la France que la Bavière et la Saxe, et peut-être envisage-t-elle politiquement dans cette alliance de plus grands avantages que ces mêmes Puissances dans la leur. »

B

TRAITÉS ET CONVENTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ALLIANCE[1].

B n° 1.

Traité d'alliance du 24 février 1812, entre S. M. l'Empereur et Roi et S. M. le Roi de Prusse.

B n° 2.

Articles séparés et secrets.

[1] (Voy. ces divers actes, t. XIII, p. 235.)

B n° 3.

Convention spéciale entre S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, et S. M. le Roi de Prusse, signée à Paris le 24 février, ratifiée à Berlin le 4 mars 1812.

B n° 4.

Seconde convention spéciale entre S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, et S. M. le Roi de Prusse, signée à Paris le 24 février, ratifiée à Berlin le 4 mars 1812.

C

PIÈCES RELATIVES A LA DÉFECTION DU GÉNÉRAL D'YORK.

C n° 1.

Lettre du général d'York au maréchal-duc de Tarente.

Tauroggen, le 30 décembre 1812.

« Monseigneur,

« Après des marches très-pénibles, il ne m'a pas été possible de les continuer sans être entamé sur mes flancs et sur mes derrières. C'est ce qui a retardé ma jonction avec Votre Excellence; et, devant opter entre l'alternative de perdre la plus grande partie de mes troupes, et tout le matériel qui seul assurait ma subsistance, ou de sauver le tout, j'ai cru de mon devcir de faire une convention, par laquelle le rassemblement des troupes prussiennes doit avoir lieu dans une partie de la Prusse orientale, qui se trouve, par la retraite de l'armée française, au pouvoir de l'armée russe.

« Les troupes prussiennes formeront un corps neutre, et ne se permettront pas d'hostilités envers au-

cune partie. Les événements à venir, suite des négociations qui doivent avoir lieu entre les Puissances belligérantes, décideront sur leur sort futur.

« Je m'empresse d'informer Votre Excellence d'une démarche à laquelle j'ai été forcé par des circonstances majeures.

« Quel que soit le jugement que le monde portera de ma conduite, j'en suis peu inquiet. Le devoir envers mes troupes et la réflexion la plus mûre me la dictent; les motifs les plus purs, quelles qu'en soient les apparences, me guident.

« En vous faisant, Monseigneur, cette déclaration, je m'acquitte des obligations envers vous, et vous prie d'agréer les assurances du plus profond respect avec lequel je suis, etc., etc.

« *Signé* : d'York.

« Pour copie conforme,

« *Signé* : Le maréchal-duc de Tarente, Macdonald. »

C n° 2.

Lettre du lieutenant général de Massenbach au maréchal-duc de Tarente.

« Monseigneur,

« La lettre du général d'*York* aura déjà prévenu Votre Excellence que ma dernière démarche m'est prescrite, et que je n'en pourrais changer rien, parce que la mesure de prévoyance que Votre Excellence fit prendre cette nuit me parut suspecte de vouloir peut-être me retenir par force, ou désarmer mes troupes dans le cas présent. Il me fallut prendre ce parti dont je me suis servi pour joindre mes troupes à la conven-

tion que le général commandant a signée, et dont il me donne l'avis et l'instruction ce matin.

« Votre Excellence pardonne que je ne sois venu moi-même pour l'avertir du procédé ; c'était pour m'épargner une sensation très-pénible à mon cœur, parce que les sentiments de respect et d'estime pour la personne de Votre Excellence, que je conserverai jusqu'à la fin de mes jours, m'auraient empêché de faire mon devoir.

« Le 31 décembre 1812.

« *Signé* : Le lieutenant général,

« MASSENBACH.

« Certifié conforme,

« *Signé* : Le maréchal-duc de Tarente, MACDONALD. »

C n° 3.

CONVENTION.

« Cejourd'hui, les soussignés, savoir : le commandant en chef du corps auxiliaire prussien, lieutenant général d'*York*, d'un côté, et le quartier-maître général de l'armée impériale russe sous les ordres du comte *Wittgenstein*, général major de *Diebitsch*, de l'autre, après mûre délibération, ont passé la convention qui suit :

« *Art.* 1er. Le corps prussien occupera, dans l'intérieur du territoire prussien, la ligne le long de la frontière depuis Memel et Nimmertat jusqu'à la route de Woinuta à Tilsitt. Depuis Tilsitt, la route qui passe par Schillapischken et Melanken jusqu'à Labiau, y compris les villes qu'elle touche, déterminera l'éten-

due du pays que doit occuper le susdit corps prussien. Ce territoire sera borné de l'autre côté par le Curisch-Haff, de manière que toute cette étendue sera considérée comme parfaitement neutre tant que les troupes prussiennes l'occuperont.

« Il est bien entendu que les troupes russes pourront aller et venir sur les grandes routes précitées, mais elles ne pourront prendre leurs quartiers dans les villes de cet arrondissement.

« *Art.* 2. Les troupes prussiennes resteront en parfaite neutralité dans l'arrondissement désigné article premier, jusqu'à l'arrivée des ordres de S. M. le Roi de Prusse, mais elles s'engagent, dans le cas où Sadite Majesté leur ordonnerait de rejoindre les troupes impériales françaises, de ne pas combattre contre les armées russes pendant l'espace de deux mois, à dater du présent jour.

« *Art.* 3. Dans le cas où S. M. le Roi de Prusse ou S. M. l'Empereur de toutes les Russies refuseraient de ratifier la présente convention, le corps prussien sera libre de se porter là où les ordres de son Roi l'appelleront.

« *Art.* 4. On rendra au corps prussien tous les traîneurs qu'on trouvera sur la grande route de Mittau, et également tout ce qui fait partie du matériel de l'armée. Quant à la branche des approvisionnements et du train dudit corps, tout ce qui la compose pourra traverser sans obstacle les armées russes pour rejoindre de Kœnigsberg ou de plus loin que le corps d'armée prussien.

« *Art.* 5. Dans le cas où les ordres du lieutenant général d'*York* pourraient encore atteindre le lieutenant général *Massenbach*, les troupes qui se trouvent sous le commandement de ce dernier seront comprises dans la présente convention.

« *Art.* 6. Tous les prisonniers que pourraient faire les troupes russes commandées par le général major de *Diebitsch* sur les troupes du général de *Massenbach* seront également compris dans cette convention.

« *Art.* 7. Le corps prussien conservera la faculté de concerter tout ce qui est relatif à son approvisionnement avec les régences provinciales de la Prusse, le cas non excepté où ces provinces seraient occupées par les armées russes.

« La convention précitée a été expédiée en double et munie de la signature et du sceau particulier des soussignés.

« Fait au moulin de Poscheraun, le 18-30 décembre 1812.

« *Signé* : D'York, lieutenant général au service de la Prusse.

« De Diebitsch, général major au service de la Russie. »

C n° 4.

Déclaration du général d'York.

« D'après un article inséré dans quelques exemplaires de la *Gazette de Berlin*, le major et aide de camp *Natzmer* a été envoyé auprès du général major *Kleist*, pour lui porter l'ordre de me retirer le commandement général du corps royal prussien, et de s'en charger lui-même. M. de *Natzmer* cependant n'est venu ni auprès de moi, ni auprès du général *Kleist*; par conséquent je continuerai sans hésiter à conserver le commandement général du corps, et à exercer les autres fonctions déterminées par l'ordre du cabinet, du 20 décembre 1812. Car il est notoire que dans tous

les États prussiens une gazette n'est point considérée comme une feuille officielle d'État, et que jusqu'à présent aucun général n'a reçu ses ordres par la voie de gazettes. Pour obvier à toute erreur, je considère comme nécessaire de publier cette déclaration.

« Kœnigsberg, le 27 janvier 1813.

« *Signé* : D'York, lieutenant général au service de Prusse, gouverneur général et commandant du corps d'armée prussien. »

C n° 5.

Proclamation du général d'York.

« Les représentants de la nation assemblés ont décrété, outre l'armement général, l'organisation d'un corps national de cavalerie pour renforcer l'armée.

« Le major de *Lehudorff* de la Prusse, homme estimé et connu, se charge, d'après mon invitation, d'organiser ce corps national, et fera connaître au public les détails de cette formation.

« Citoyens de la Prusse, formons ce corps pour servir d'exemple aux autres provinces de la monarchie, et réunissons tous nos efforts pour montrer à l'Europe, qui a les yeux fixés sur nous, ce que peuvent produire l'amour pour le Roi et pour l'indépendance de la patrie.

« Kœnigsberg, le 12 février 1813.

« *Signé* : D'York, lieutenant général au service de Prusse, et gouverneur général de la Prusse occidentale, commandant d'un corps d'armée. »

D

PIÈCES RELATIVES AUX DISPOSITIONS PRISES PAR LA PRUSSE AU SUJET DE LA DÉFECTION DU GÉNÉRAL D'YORK.

D n° 1.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, le 5 janvier 1813.

« Le Roi a été frappé et indigné de la défection du général d'*York*. Ses premiers mots ont été : *Il y a de quoi prendre une attaque d'apoplexie. Que faut-il faire?* Le chancelier lui a proposé ce dont nous étions convenus et dont j'ai rendu compte dans ma dépêche d'hier n° 3, et le roi a décidé sur-le-champ :

« 1° Que le général *Kleist* serait nommé lieutenant général commandant le contingent ;

« 2° Que ce général ferait arrêter le général d'*York*, s'il y a moyen, pour être traduit à Berlin;

« 3° Qu'il conduira, s'il est possible, les troupes prussiennes aux ordres de S. M. le Roi de Naples, et où ce Prince indiquera;

« 4° Que M. de *Natzmer*, son aide de camp, partira ce matin pour Kœnigsberg avec une lettre du Roi pour S. M. Sicilienne; que Sa Majesté sera priée de faire accompagner cet aide de camp par un officier français pour exécuter sa commission;

« 5° Que S. M. le Roi de Naples sera aussi priée de faire mettre à l'ordre du jour de l'armée française le désaveu du Roi et l'expression de son indignation;

« 6° Qu'un ordre pareil sera publié à Berlin, à Potsdam, en Silésie, à Colberg, Graudentz et dans les gazettes;

« 7° Que si le général d'*York* ne peut pas être arrêté, il sera jugé par contumace;

« 8° Que le prince d'*Hatzfeld* se rendra de suite à Paris pour porter à S. M. l'Empereur l'expression des sentiments du Roi et prouver ces mêmes sentiments à l'Europe entière par cette mission éclatante. »

D n° 2.

PUBLICATION FAITE PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN.

Berlin, le 19 janvier.

« Le lieutenant général d'*York*, commandant, sous les ordres du maréchal-duc de *Tarente*, les troupes auxiliaires prussiennes, a fait, le 30 décembre dernier, étant en retraite de la Courlande, une capitulation avec M. de *Diebitsch*, général major au service de S. M. l'Empereur de Russie.

« Dans son rapport adressé à S. M. le Roi de Prusse, le lieutenant général d'*York* donne pour motifs de cette mesure le mauvais état des routes, l'intensité du froid, l'épuisement des forces de ses troupes, son dénûment de cavalerie, qui, ensemble avec une partie de son infanterie, se trouvait à l'avant-garde, sous les ordres du maréchal-duc de *Tarente*, et éloignée de lui d'une marche et demie, mais surtout la circonstance qu'il se voyait cerné par trois corps ennemis très-supérieurs à lui en force; il ajoute que par conséquent il s'était vu dans la nécessité de saisir ce moyen pour sauver au Roi le corps qu'il commandait. Sa Majesté, toujours fidèle à son alliance avec la France, ayant reçu avec la plus grande indignation une nouvelle aussi inattendue, non-seulement elle a

refusé sa ratification à la capitulation susdite, mais elle a en outre ordonné :

« 1° Que le commandement du corps auxiliaire prussien, ci-devant confié au lieutenant général d'*York*, serait donné au général *Kleist*;

« 2° Que le lieutenant général d'*York* serait tout de suite arrêté et traduit devant un conseil de guerre;

« 3° Que le général de *Massenbach*, qui a reconnu et accepté la susdite capitulation, serait également suspendu de ses fonctions, et mis en jugement; enfin,

« 4° Que, conformément au texte du traité conclu avec la France, les troupes resteraient à la disposition seule et particulière de S. M. l'Empereur *Napoléon*, ou de son lieutenant S. M. le Roi de Naples.

« M. de *Natzmer*, aide de camp de S. M. le Roi, porteur de ces ordres, est déjà parti pour l'armée.

« Sa Majesté a été très-douloureusement affectée en voyant devenu inactif, dans un moment aussi critique, un corps d'armée qui, précédemment, durant toute la campagne, avait donné tant de preuves de sa fidélité et de sa bravoure.

« Sa Majesté a envoyé le prince de *Hatzfeld* à Paris afin de donner à son auguste allié les renseignements nécessaires sur un événement aussi inattendu que désagréable. »

D n° 3.

Copie d'une lettre de S. M. le Roi de Prusse à S. M. le Roi de Naples.

« Monsieur mon frère, Votre Majesté aura vu dans ma dernière lettre que je n'étais pas sans inquiétude sur le corps du général d'*York;* mais j'étais loin de m'attendre à ce qui est arrivé, ce qu'elle verra par le rap-

port ci-joint de cet officier et par la capitulation y réunie. Cette mesure a excité mon indignation tout autant que ma surprise. Mon aide de camp le major de *Natzmer*, qui remettra la présente lettre à Votre Majesté, porte mes ordres au général de *Kleist* de prendre incessamment le commandement de mon corps d'armée, de destituer le général d'*York* et de le faire arrêter. Je n'ai pas besoin de dire que je ne ratifie point la convention. Quant aux dispositions à prendre à l'égard des troupes, elles appartiennent, d'après le traité d'alliance, à S. M. l'Empereur, et maintenant à Votre Majesté, comme à son lieutenant. Elle voudra donc munir le général de *Kleist* de ses ordres, et les signifier au major de *Natzmer*.

« Je suis, avec la plus haute estime,

« De Votre Majesté,

« L'affectionné frère. »

E

PIÈCES RELATIVES A LA MISSION DU PRINCE D'HATZFELD A PARIS.

E n° 1.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, 7 janvier 1813.

« Le prince d'*Hatzfeld* partira après-demain pour se rendre à Paris auprès de S. M. l'Empereur, lui exprimer les sentiments du Roi, l'assurer que si l'on peut retirer le corps du général d'*York*, l'augmentation du contingent jusqu'à trente mille hommes sera bientôt effectuée; que si le corps est perdu, Sa Majesté n'en

fera pas moins tous les sacrifices pour en former un nouveau de vingt mille hommes, qu'il est obligé par les traités de tenir au complet à la disposition de Sa Majesté Impériale et Royale. »

E n° 2.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan.

Berlin, le 11 janvier 1813.

« Le prince d'*Hatzfeld* part ce soir. Il a eu hier une longue audience du Roi. Il m'a assuré que Sa Majesté juge on ne peut pas mieux les véritables intérêts de la Prusse, qui, d'après l'opinion invariable du prince, sont toujours l'union avec la France, quelles que soient les circonstances. La lettre du Roi, que le prince apporte à S. M. l'Empereur, est bien précise et bien claire, touchant l'attachement de ce prince pour l'alliance. Les instructions que le baron de *Hardenberg* m'a fait lire en original sont dans le même sens. Elles enjoignent au prince d'*Hatzfeld* de témoigner à S. M. l'Empereur l'indignation que le Roi a éprouvée de la capitulation du général d'*York*, de lui annoncer les déterminations prises à ce sujet et de tâcher de détruire toute la fâcheuse impression que cet événement aurait pu faire dans l'esprit de Sa Majesté Impériale et Royale. On le munit de toutes les pièces et rapports venus de l'armée, pour mettre à même de juger les détails de cette affaire. »

F

Extrait d'un rapport sur la connivence du général Bulow.

« Le soussigné, expédié du quartier général près M. le général prussien *Bulow*, est arrivé à Neustettin, le 10 février, dans la nuit. Le jour, à son passage à

Tempelbourg, il a vu des Cosaques au nombre de dix à douze, venant faire le logement pour cinq cents hommes des leurs. Il y avait dans la place un bataillon prussien qui les a laissés faire; mais sur la représentation du bourgmestre, qu'ils avaient garnison prussienne, ils ont été se loger ailleurs. Quelques jours auparavant on avait pris dans le même endroit une quinzaine de Cosaques, qui, sur leurs réclamations, ont été relâchés par ordre supérieur. La meilleure intelligence règne entre les Cosaques et les Prussiens (qui montent la garde avec des pierres en bois), et il paraît que les communications entre les quartiers généraux russes et prussiens étaient très-fréquentes. A mon arrivée à Neustettin, il y avait un aide de camp général russe, *Czernicheff*, au bal. Il s'y est entretenu pendant une heure avec le général de *Bulow*. Le général *Bulow* m'a dit n'être pas sous les ordres de S. A. I. le prince vice-roi, et qu'il ne faisait pas partie du contingent; qu'il n'était là que pour s'habiller, pour remonter sa cavalerie, et pour recruter ses régiments.

« Parmi ces troupes, qui sont très-belles, quoique pas toutes habillées, il y a deux bataillons de vieilles troupes et de la cavalerie, dont on pourrait tirer parti de suite.

« *Signé* : Wanzuylen van Niewelt, chef d'escadron à l'état-major du prince de Neufchâtel.»

G

ÉDITS POUR LES LEVÉES ORDINAIRES.

G n° 1.

Premier édit, du 3 février.

« Les dangers qui menacent aujourd'hui l'État exigent une prompte augmentation de nos troupes,

tandis que l'état de nos finances ne permet aucun surcroît de dépenses. L'amour de la patrie et l'attachement à leur Roi, qui ont toujours animé les peuples soumis à la monarchie prussienne, et qui se sont plus fortement prononcés dans les cas de danger, n'ont besoin, pour être dirigés vers un but déterminé, que d'une occasion favorable à la brave jeunesse pour qu'elle puisse déployer le courage qui l'appelle dans les rangs des anciens défenseurs de la patrie, afin de remplir à côté d'eux le plus beau de ses devoirs envers le royaume.

« C'est dans cette vue que Sa Majesté a daigné ordonner la formation de détachements de chasseurs à être annexés aux bataillons d'infanterie et aux régiments de cavalerie dont se compose l'armée, afin d'appeler au service militaire les classes des habitants du pays que les lois n'obligent point au service, et qui sont cependant assez fortunées pour s'habiller et s'équiper à leurs propres frais, et pour servir l'État d'une manière compatible avec leur position relativement au civil, et afin de donner à des jeunes gens instruits l'occasion de se distinguer pour devenir un jour d'habiles officiers ou bas-officiers.

« Pour parvenir à ce but, Sa Majesté a ordonné ce qui suit :

« Chaque bataillon d'infanterie et chaque régiment de cavalerie sera augmenté d'un détachement de chasseurs, et cela d'après les dispositions suivantes, savoir :

« 1° Les détachements de chasseurs ne se composent que de volontaires, qui s'habillent et s'équipent à leurs propres frais.

« 2° L'uniforme est vert foncé. Les objets d'habillement sont les mêmes que ceux adoptés pour les bataillons et les régiments; la couleur verte de l'habit fait

la seule distinction. Les chasseurs à pied portent des bottes. Les armes sont les mêmes que celles des régiments; cependant l'usage d'un fusil n'est permis qu'à ceux qui en sont pourvus et qui savent le manier.

« Les chasseurs à cheval pourront choisir entre leur propre sabre et celui du régiment. Les armes ordinaires seront fournies.

« 3° Les chasseurs toucheront la solde fixée pour l'arme à laquelle ils seront attachés. Pour tout le reste ils seront assimilés au corps des chasseurs à pied.

« 4° Pendant la durée de la guerre, aucun jeune homme ayant atteint l'âge de dix-sept ans, qui n'est pas encore parvenu à celui de vingt-quatre ans accomplis, et qui ne se trouve pas en service actif de l'État, ne pourra obtenir aucune place, aucune dignité, aucune distinction, telle qu'un Ordre, etc., sans avoir fait au moins une année de service, soit dans les troupes actives, soit dans ces détachements de chasseurs. Ne sont exceptés de cette disposition que les individus dont la difformité corporelle les rend inhabiles au service actif, et les fils uniques d'une veuve, dont l'état et l'industrie exigent impérieusement la présence de ce fils unique.

« 5° On choisira, suivant les circonstances, dans ces détachements de chasseurs, les sujets nécessaires pour les places d'officiers et de bas-officiers dans les bataillons et les régiments, pourvu que ces individus désirent être placés ainsi, qu'ils y soient propres, et qu'une occasion se présente.

« 6° Ces détachements de chasseurs seront employés par leurs bataillons et régiments respectifs au service des troupes légères. Leur exercice ordinaire est d'apprendre à bien manier leurs armes. Ils ne feront point de service intérieur dans les garnisons, tel

que celui de sentinelle, etc., si ce n'est pour la sûreté du bataillon ou du régiment, etc. Aussi ne pourront-ils être commandés à servir d'ordonnance, ni pour des travaux, ni pour suivre des transports ou des bagages.

« 7° Ils sont, au reste, tout comme les corps de chasseurs, soumis aux lois militaires générales.

« 8° Chaque individu est autorisé à choisir le bataillon ou le régiment dans lequel il désire de servir. A cette fin il pourra se faire recevoir par le chef du bataillon ou du régiment qu'il aura choisi ; mais aussitôt qu'un détachement est devenu assez fort pour former un escadron de cavalerie ou une compagnie d'infanterie, les individus surnuméraires devront être placés dans les bataillons ou les régiments qui n'auraient pas un nombre suffisant de chasseurs.

« 9° Pendant les deux ou trois premiers mois de leur service, les chasseurs seront commandés par des officiers et des bas-officiers de l'armée active. Ce délai expiré, les officiers et les bas-officiers retourneront à leurs régiments respectifs ; ils seront remplacés par d'autres, que les chasseurs choisiront eux-mêmes dans leur sein. Les officiers choisis de cette manière devront être approuvés par Sa Majesté, et les bas-officiers par les commandants des bataillons et des régiments respectifs.

« 10° Ceux des chasseurs qui se distingueront par leur bravoure, leur zèle et leur patriotisme jouiront, autant que les circonstances le permettent, de quelque préférence dans leur carrière civile.

« Ces dispositions souveraines sont portées, par ces présentes, à la connaissance du public, dans la ferme persuasion que l'esprit public bien connu de cette classe des habitants du pays les portera à entrer en foule dans ces détachements, pour contribuer à la

défense de la patrie, et à réaliser ainsi ses justes espérances.

« Breslau, le 3 février 1813.

« *Signé* : HARDENBERG. »

G n° 2.

Ordonnance abolissant les exemptions qui avaient lieu dans le mode de recrutement pour la durée de la guerre.

« Nous, *Frédéric-Guillaume*, etc., après avoir pris en considération les obligations reconnues déjà depuis longtemps par nos fidèles sujets, obligations qui commandent à chaque citoyen en état de porter les armes de se présenter pour la défense de la patrie, laquelle, de son côté, lui donne protection pour ses propriétés, et lui garantit sa liberté civile ; nous avons déjà eu en vue, par les invitations faites d'après nos ordres, de mettre les jeunes gens de première classe de nos sujets à même, en entrant dans l'artillerie ou parmi les chasseurs volontaires, de réaliser leur bonne volonté et d'acquérir des droits à une gloire impérissable, ainsi qu'à la reconnaissance de la patrie.

« De concert avec ces dispositions, et afin que nos vues ne soient point ignorées, nous ordonnons, par ces présentes, que, pendant le cours de la guerre, toutes les exemptions pour le service militaire, fixées par le mode de levée suivi jusqu'à présent, soient levées d'après les modifications suivantes.

« Il sera, à la vérité, permis aux jeunes gens de dix-huit jusqu'à vingt-quatre ans qui ont joui d'exemptions jusqu'à présent, de prendre volontairement service dans les détachements de chasseurs ou à leur choix dans l'artillerie ; mais ceux qui, huit jours après

la publication de cette ordonnance, ne se seront pas annoncés volontairement à l'autorité du lieu qui est tenue d'en informer de suite le bataillon ou le régiment de cavalerie qu'on aura choisi, n'auront plus la faculté du choix, mais seront incorporés dans le corps que les autorités militaires seront dans le cas d'indiquer. Cependant les exemptions suivantes auront lieu :

« 1° Sont exempts tous les jeunes gens de l'âge précité qui ont des infirmités.

« 2° Tous les orphelins de père, qui sont déjà chargés de l'économie d'une maison bourgeoise ou de celle d'une agriculture ou encore d'une terre dont ils sont propriétaires.

« 3° Les fils de veuve, s'il n'y a point de frères plus âgés qui se trouvent au service.

« 4° Quiconque sera évidemment le soutien de sa famille.

« 5° Les employés soldés et en activité de service, et les jeunes gens occupant des places ecclésiastiques.

« Toutes les autorités, spécialement les conseillers provinciaux, les magistrats, les grands propriétaires et les autorités subalternes, sont tenues, sous la plus grande responsabilité, de mettre de suite la présente ordonnance à exécution.

« Nous réitérons l'assurance que tout individu qui entre dans le militaire sera fait, sans distinction de fortune et de naissance, après un mois de service, officier ou sous-officier, en raison de sa capacité et de sa conduite, si l'occasion s'en présente, et qu'il aura la préférence dans les emplois civils.

« Donné à Breslau, le 9 février 1813.

« *Signé* : Frédéric-Guillaume.

« Hardenberg. »

G n° 3.

« L'esprit patriotique et le dévouement courageux de tant de jeunes gens, qui, plus âgés que vingt-quatre ans, désirent pourtant offrir leur service à la patrie, comme volontaire; ce noble enthousiasme m'oblige de déclarer :

« Que l'âge fixé dans l'ordonnance royale, en date d'hier, pose seulement les bornes des devoirs, mais n'exclut nullement ceux qui, étant plus âgés que vingt-quatre ans, pourraient désirer suivre la carrière des armes.

« Aussi, les arrangements nécessaires ont été pris pour que tous les volontaires puissent apprendre l'endroit où se trouvent les différents corps auxquels ils pourraient désirer de se rendre.

« Ces renseignements seront donnés dans les grandes villes par le président de la police; et dans les cercles, par les autorités de chaque arrondissement.

« Des commissaires de marche ont été nommés pour les conduire et pour avoir soin de leur nourriture.

« Des publications ultérieures seront faites, à ce sujet, par les gouvernements.

« Breslau, le 10 février 1813.

« Signé : *le Chancelier d'État*,

« DE HARDENBERG. »

H

ORDONNANCE QUI ACQUITTE LE GÉNÉRAL D'YORK.

Ordre du jour.

Du 22 mars 1813.

« La justification que nous a fait parvenir le général d'*York*, au sujet de la convention par lui conclue à

Tauroggen avec M. de *Diebitsch*, général major au service de S. M. l'Empereur de Russie, ayant mis au jour la parfaite innocence du susdit général d'*York*, et la commission établie pour examiner cette affaire, et composée de MM. de *Dierecke*, lieutenant général, de *Schoeler* et de *Znitz*, généraux majors, ayant également jugé le général d'*York* tout à fait exempt de reproche à cet égard, en ce qu'il n'avait été déterminé à accepter la susdite convention que par les circonstances qui avaient occasionné le retard du 10e corps d'armée dans ses positions devant Riga, et sa séparation du reste de ce corps, ainsi que par les conditions favorables qui lui furent offertes dans une situation aussi critique; nous faisons connaître ce résultat à toute notre armée, en ajoutant qu'en considération de toutes ces circonstances, non-seulement nous confirmons le susdit lieutenant général d'*York* dans le commandement du corps d'armée qui était venu sous ses ordres, mais qu'en outre, pour lui donner une preuve de notre satisfaction et de notre confiance illimitée, nous lui confions encore le commandement en chef des troupes du général major de *Bulow*.

« Breslau, le 11 mars 1813.

« *Signé :* Frédéric-Guillaume. »

I

NOTES DU GOUVERNEMENT PRUSSIEN.

« Le soussigné, chancelier d'État, vient de recevoir l'ordre du Roi d'exposer ce qui suit à S. Exc. M. le comte de *Saint-Marsan*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie.

« Le Roi, dans toute sa conduite politique, après la

paix de Tilsitt, avait pour premier point de vue de rendre et d'assurer à ses peuples un état de tranquillité qui leur permît de se relever successivement des malheurs et des pertes sans nombre qu'ils venaient d'éprouver. Dans ce but, il remplit avec exactitude, autant que ses moyens le permettaient, les engagements qu'il avait été forcé de contracter par cette paix. Il a supporté, avec la résignation dont les circonstances lui imposaient la loi, les exactions arbitraires, les empiétements de tout genre, dont les provinces ne cessaient d'être l'objet; les charges énormes dont elles étaient accablées. Il n'a rien négligé pour établir enfin entre lui et le gouvernement français une confiance sincère, et le disposer ainsi aux mesures de justice et d'équité qu'il réclamait presque toujours en vain.

« Lorsque, depuis, le nord de l'Europe se vit menacé d'une nouvelle guerre funeste, le Roi, après avoir fait ce qui dépendait de lui pour conjurer l'orage, prit le parti que lui prescrivait impérieusement la position intermédiaire de ses États, qui n'admettait point de neutralité, et la perspective certaine des mesures destructives qui les attendait de la part de la France, s'il se fût refusé à ce qu'on exigeait de lui. Il se résigna aux engagements, souverainement onéreux et hors de toute proportion avec les facultés du pays, auxquels il se vit obligé d'acquiescer par le traité d'alliance du 24 février, et les conventions qui l'accompagnèrent, dans l'espérance d'avoir obtenu pour la Prusse l'appui solide, et en cas de besoin, le secours efficace, dont, après tant de revers, elle sentait tous les jours davantage la nécessité, et que le gouvernement français, répondant à la fidélité avec laquelle le Roi se proposait de remplir ses obligations, accomplirait, de son côté, avec la même exactitude, les engagements qu'il avait contractés envers lui.

Une malheureuse expérience ne lui prouva que trop tôt que telles n'étaient point les intentions de ce gouvernement; pendant que le Roi fournissait au nombre de troupes convenu pour former le corps auxiliaire stipulé, pendant que ces troupes versaient leur sang pour la cause de la France, avec une bravoure, à laquelle l'Empereur lui-même n'a refusé de rendre justice, pendant que, dans l'intérieur du pays, on faisait face, par des efforts extraordinaires, aux livraisons énormes, aux prestations de tout genre qu'exigeaient les besoins des troupes qui ne cessaient de l'inonder, la France ne remplissait, à aucun égard, les obligations contractées, dont, néanmoins, l'accomplissement exact pouvait seul prévenir la ruine entière du pays et de ses habitants. Il était stipulé que la garnison de Glogau serait approvisionnée aux frais de la France, à compter de la date du traité, et celles de Custrin et Stettin depuis l'entier acquittement de la contribution; celle-ci était soldée, et même au delà dès le mois de mai de l'année dernière, par les livraisons auxquelles on avait pourvu. Cependant la Prusse resta chargée de l'approvisionnement de trois garnisons, sans qu'aucunes représentations eussent pu effectuer ce que la justice et la lettre du traité réclamaient. On s'était flatté du moins, que, suivant la promesse récente de S. M. l'Empereur, le pays autour de ces places, comme le territoire prussien, serait désormais à l'abri de toutes réquisitions forcées; mais au même instant où on devait se livrer à cette espérance, les commandants reçurent l'autorisation formelle de prendre, à dix lieues autour de la forteresse, tout ce dont ils croiraient avoir besoin, ce qui s'exécuta avec toute la violence qui était à prévoir. On était convenu que les comptes des avances de la Prusse, pour livraisons de tout genre, seraient réglés de trois mois en trois, et la solde payée

comptant à la fin de la campagne. Mais on n'obtint pas même que ces comptes fussent examinés, et lorsque le solde s'élevait déjà à des sommes très-fortes, dont, à chaque moment. on était prêt à fournir les preuves, lorsqu'à la fin de l'année il montait à 94 millions de francs, les plus vives instances ne purent effectuer seulement le payement d'un à-compte, bien que le Roi eût borné momentanément sa demande à une somme au-dessous de la moitié, et que le besoin urgent et absolument indispensable qu'on en avait eût été démontré avec la dernière évidence. La clause du traité d'alliance, qui assurait la neutralité à une partie de la Silésie, ne pouvait, dans les circonstances survenues depuis, avoir son effet, à moins que la Russie n'y acquiesçât de son côté, et cet acquiescement supposait, de toute nécessité, qu'on traitât de cet objet. Cependant l'Empereur fit déclarer, qu'il ne pouvait consentir à ce que le Roi envoyât quelqu'un dans ce but à l'Empereur *Alexandre*, et en rendant ainsi la stipulation entièrement illusoire, il la retira et l'annula dans le fait. De nouvelles atteintes furent portées encore aux droits les plus incontestables du Roi, par la disposition arbitraire qu'on eut pouvoir de se permettre à l'égard du corps de troupes prussiennes qui était occupé à se former en Poméranie sous le général *Bulow*, en l'appelant à se joindre à la division du duc de *Bellune*, et en le mettant, sans l'aveu préalable de Sa Majesté, sous les ordres de ce maréchal, ainsi que par la défense de tout recrutement quelconque dans les États prussiens occupés par les troupes françaises, qui fut publiée par ordre de S. A. I. le prince vice-roi d'Italie, sans en prévenir Sa Majesté. Jamais sans doute, la souveraineté d'un prince ami ne fut attaquée d'une manière plus terrible

« On ne peut que supprimer ici les tristes détails qui

viennent d'être exposés, puisqu'ils sont parfaitement connus de Votre Excellence et de M. le duc de *Bassano*, par les nombreuses réclamations dont ils ont été l'objet. Du reste, M. le général de *Krusemarck* est chargé de remettre une Note au Ministre, qui s'étendra plus sur tant d'objets, qui prouvent clairement que le gouvernement français, en ne tenant aucun compte des stipulations principales du traité d'alliance en faveur de la Prusse, qui, cependant, en formaient autant de conditions essentielles, et sans lesquelles cette dernière n'aurait jamais pu, quelles qu'en eussent dû être les suites, souscrire aux engagements qu'on lui imposait, l'a dégagé lui-même de ces obligations réciproques de son contenu.

« La position dans laquelle la Prusse s'est trouvée à la suite de ces circonstances, et, généralement, des événements de l'automne et de l'hiver, n'est ignorée de personne. Abandonnée à elle-même, sans espoir d'un secours efficace de la part d'une Puissance à laquelle elle était liée, et dont elle n'obtenait pas même les objets de la plus stricte justice, qu'il ne tenait qu'à celle-ci de lui accorder, voyant les deux tiers de ses provinces ruinées et leurs habitants réduits au désespoir, que lui restait-il, si ce n'est de prendre conseil d'elle-même, pour se relever et pour se soutenir? C'est dans l'amour et le courage de ses peuples et dans l'intérêt généreux d'une grande Puissance qui compatit à sa situation, que le roi a dû chercher les moyens d'en sortir, et de rendre à sa monarchie l'indépendance qui, seule, peut assurer sa prospérité future.

« Sa Majesté vient de prendre les mesures que d'aussi graves circonstances exigeaient, de s'unir par une alliance étroite à S. M. l'Empereur de toutes les Russies. Elle est persuadée que la France, comme l'Europe entière, appréciera les puissants motifs qui

ont décidé ses démarches. Ces démarches ne tendent, en dernier résultat, qu'au but d'une paix fondée sur des bases équitables et propres à augmenter sa solidité. Elle a toujours été, et demeurera constamment le plus ardent des vœux du Roi, et si la Providence bénit ses efforts, Sa Majesté se trouvera au comble du bonheur de pouvoir contribuer à en rendre le bienfait à l'humanité.

« Le soussigné a l'honneur de renouveler à S. Ex. M. le comte de *Saint-Marsan* l'assurance de sa haute considération.

« Breslau, 16 mars 1813.

« *Signé :* HARDENBERG. »

Copie d'une lettre de M. de Krusemarck.

« Monsieur le Duc,

« Je viens de recevoir l'ordre du Roi, mon souverain, d'exposer ce qui suit à Votre Excellence.

« Les propositions que j'ai eu l'honneur de lui soumettre antérieurement étaient de nature à mériter une réponse aussi prompte que décisive. Les progrès des armées russes dans le centre de la monarchie, et la retraite des armées françaises, ne permettent plus à la Prusse de prolonger l'état d'incertitude dans lequel

elle se trouve[1]. D'un côté l'Empereur de Russie, uni

au Roi par les liens d'une amitié personnelle[2], offre à la Prusse dans ce moment décisif l'appui de sa puissance et les bienfaits de son amitié ; de l'autre, S. M. l'Empereur des Français persiste à repousser un allié qui s'est sacrifié pour sa cause, et dédaigne même

de s'*expliquer* sur les motifs de son silence[3].

Observations dictées par Napoléon.

[1] A qui la Prusse doit-elle imputer l'*état où elle se trouve?* Est-ce donc S. M. l'Empereur et Roi qui a ordonné au général d'*York* de violer ses devoirs, de passer à l'ennemi et d'obliger, par sa défection, l'armée française à se replier sur l'Oder?

Est-ce donc S. M. qui a ordonné au général *Bulow* de favoriser le passage de l'Oder à l'ennemi et de mettre l'armée française dans le cas de se retirer sur l'Elbe?

Est-ce donc S. M. qui a conseillé au Roi de Prusse de quitter une résidence où il était couvert par l'Oder et d'aller dans une place ouverte, en marchant à la rencontre de l'ennemi?

[2] L'amitié personnelle qui unit le Roi de Prusse à l'Empereur de Russie date du traité de Tilsitt. Pourquoi donc, lorsque depuis, l'Empereur *Alexandre* se précipitait dans une guerre qui menaçait sa capitale, la Prusse a-t-elle sollicité avec tant d'instances de pouvoir se ranger contre lui? Pourquoi le Roi de Prusse a-t-il demandé que le traité d'alliance lui assurât des agrandissements aux dépens de la Russie, et se livrait-il à l'espoir de lui enlever la Courlande et la Livonie?

Art. XIII de la 1re *convention spéciale du* 24 *février* 1812.

« Dans le cas d'une heureuse issue de la guerre contre la Russie, si malgré les vœux et les espérances des hautes parties contractantes elle venait à avoir lieu, S. M. I. s'engage à procurer à S. M. le Roi de Prusse une indemnité en territoire pour compenser les sacrifices et charges que S. M. aura supportés pendant la guerre. »

L'amitié du Roi de Prusse ne s'est réveillée que lorsque, contre toute attente, les troupes russes sont arrivées dans ses États.

[3] La Prusse a-t-elle attendu ces explications? C'est

« Depuis longtemps la France avait violé, dans tous les points, les traités qui l'unissaient à la Prusse. Elle l'avait, par là même, libérée de ses engagements. Non contente de lui avoir dicté, à Tilsitt, une paix *aussi dure qu'humiliante*, elle ne lui a pas même permis de jouir des faibles avantages que ce traité semblait lui promettre[4].

« Elle s'est servie d'odieux prétextes pour ébranler dans leurs fondements la fortune de l'État et celle des particuliers. Depuis cette époque on traita la Prusse comme un pays conquis[5], et on fit peser sur elle un joug de fer. *Les armées françaises y restèrent contre les termes du traité*[6] et y vécurent à discrétion pendant

le 15 février que, de Breslau, elle adressait à ses ministres, à Paris, l'ordre de les demander, et le 1er mars, à la suite d'une négociation, elle signait son traité d'alliance avec la Russie.

[4] Vous appelez *humiliante* une paix qui vous a rétabli sur le trône? Vous avez raison, la générosité humilie toujours les ingrats. Mais si cette paix dure et humiliante vous avait laissé de si profonds ressentiments contre la France, pourquoi depuis avez-vous sollicité son alliance? Ce n'est pas en février 1813, c'est en février 1812, avant de signer le traité d'alliance par lequel vous demandiez des agrandissements aux dépens de la Russie, qu'il fallait tenir ce langage!

[5] La Prusse a été traitée *comme un pays conquis* : sans doute puisqu'elle avait été conquise. Mais est-ce donc le traité de Tilsitt qui en a fait la conquête?

[6] L'article 28 du traité de Tilsitt est ainsi conçu :

« Il sera fait immédiatement une convention ayant pour objet de régler tout ce qui est relatif au mode et à l'époque de la remise des places qui doivent être restituées à S. M. le Roi de Prusse, ainsi que les détails qui regardent l'administration civile et militaire des pays qui doivent aussi être restitués. »

La convention conclue en exécution de cet article contient les dispositions suivantes :

Extrait de la convention, signée à Kœnigsberg, le 12 *juillet* 1807.

« Art. 2. La ville de Tilsitt sera remise le 20 juillet, celle de Kœnigsberg le 25 du même mois; et avant le 1er du mois d'août, les pays jusqu'à la Passarge, formant les anciennes positions de l'armée, seront remis.

« Au 20 août, on évacuera la Vieille-Prusse jusqu'à la Vistule.

dix-huit mois ; on lui imposa des contributions exor-

« Au 5 septembre, on évacuera le reste de la Vieille-Prusse jusqu'à l'Oder.

« Les limites du territoire de Dantzick seront tracées à deux lieues autour de la ville, et déterminées par des poteaux aux armes de France, de Dantzick, de Saxe et de Prusse.

« Au 1er oct., on évacuera toute la Prusse jusqu'à l'Elbe.

« La Silésie sera également remise au 1er octobre : ce qui fera deux mois et demi pour l'évacuation entière du royaume de Prusse. La province de Magdebourg pour la partie qui se trouve sur la rive droite de l'Elbe, ainsi que les provinces de Prentzlow et de Pesewalki, ne seront évacuées qu'au 1er novembre ; mais il sera tracé une ligne de manière que les troupes ne puissent pas approcher de Berlin. Quant à Stettin, l'époque à laquelle cette ville sera évacuée sera déterminée par les plénipotentiaires.

« Six mille Français resteront en garnison dans cette ville jusqu'au moment où on l'évacuera.

« Les places de Spandau, de Custrin, et en général toutes celles de la Silésie seront remises le 1er octobre entre les mains des troupes de S. M. le Roi de Prusse.

« Art. 3. Il est bien entendu que l'artillerie, toutes les munitions, et en général tout ce qui se trouve dans les places de Pillau, Colberg, Graudentz, resteront dans l'état où les choses se trouvent. Il en sera de même pour Glatz et Cossel si les troupes françaises n'en ont pas pris possession.

« Art. 4. Les dispositions ci-dessus auront lieu aux époques déterminées, dans le cas où les contributions frappées sur le pays seraient acquittées. »

L'évacuation des pays rendus à la Prusse était donc expressément subordonnée à l'exécution des engagements qu'elle contractait. Elle ne les a point exécutés ; c'est à elle, et non à la France, qu'elle doit attribuer le retard de l'évacuation.

bitantes et arbitraires[7]; on ruina son commerce en la

[7] Voyez l'article 4, ci-dessus cité, de la convention de Kœnigsberg.

Les articles 1 et 2 de la convention conclue à Paris, le 8 septembre 1808, sont conçus en ces termes :

« Art. 1er. Le montant des sommes dues par les États prussiens à l'armée française, tant pour contribution extraordinaire que pour arriérés de revenus, est fixé à cent quarante millions de francs, et au moyen du payement de ladite somme, toute prétention de la France sur la Prusse, à titre de contribution de guerre, se trouvera éteinte.

« Cette somme de cent quarante millions sera versée, dans les vingt jours de l'échange des ratifications du présent traité, dans la caisse du receveur général de l'armée, savoir :

« Moitié en argent comptant ou en lettres de change, bonnes et acceptées, payables à raison de six millions par mois, à dater du jour de l'échange des ratifications, et dont le payement sera garanti par la trésorerie prussienne.

« L'autre moitié en billets fonciers, hypothéqués par privilége sur les domaines royaux, lesquels seront remboursables dans l'espace d'un an à dix-huit mois, après l'échange des ratifications du présent traité. »

On n'a imposé à la Prusse aucune autre contribution que celles qui avaient été reconnues par les traités; mais les traités sont des actes arbitraires aux yeux d'une Puissance qui ne les souscrit que pour les violer.

Il faut convenir cependant que la France a manqué à leur exécution sur quelques points.

Par la convention du 8 septembre 1808, la dette de la Prusse était fixée à cent quarante millions de francs; deux mois après, le 5 novembre 1808, l'Empereur fit remise à la Prusse d'une somme de vingt millions.

La Prusse ayant suspendu ses payements lorsqu'elle

forçant d'adopter le système continental[8]; on plaça des garnisons françaises dans les trois forteresses de l'O-

der[9] et le pays fut obligé de pourvoir aux frais de leur

vit éclater la guerre de 1809, et ayant toujours depuis sollicité des délais à l'époque de chaque versement, la France lui accorda constamment le temps dont elle avait besoin.

Enfin, pour faciliter les payements, elle admit par une convention du 21 janvier 1811, et pour comptant, un versement de denrées coloniales pour une valeur de douze millions.

[8] L'article 27 du traité de Tilsitt est ainsi conçu :

« Jusqu'au jour de l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre, tous les pays de la domination de S. M. le Roi de Prusse seront, sans exception, fermés à la navigation et au commerce des Anglais.

« Aucune expédition ne pourra être faite des ports prussiens pour les îles Britanniques ni aucun bâtiment venant de l'Angleterre ou de ses colonies, être reçu dans lesdits ports. »

C'est à l'intérêt du système continental que l'Empereur fit le sacrifice de ses conquêtes sur la Prusse. L'adoption du système continental par la Prusse fut la condition essentielle du traité de Tilsitt, mais la Prusse ne compte pour rien ses engagements ; aussi a-t-elle éludé le système continental autant qu'il était en elle.

[9] On croirait que les places de l'Oder étaient au pouvoir de la Prusse, et que la France n'avait pas le droit d'y mettre des garnisons. Les places de l'Oder avaient été conquises, des garnisons françaises les occupaient, elles y sont restées conformément à l'article 28 du traité de Tilsitt déjà cité,

A l'article 4 de la convention de Kœnigsberg,

Aux articles 6 et 8 de la convention du 8 septembre 1808.

« 6. *Les places de Glogau, Stettin et Custrin resteront au pouvoir de l'armée française jusqu'à l'entier ac-*

approvisionnement[10]; enfin, on disposa, par le traité de

Bayonne, de la propriété des veuves et des orphelins, en-

quittement des lettres de change et billets fonciers donnés en payement de la contribution énoncée au premier article. Celle de Glogau sera remise, lorsque la moitié de la somme totale aura été réalisée ; les deux autres, après l'extinction entière de cette dette.

« Pendant le temps de l'occupation, il ne sera fait aucune destruction des ouvrages existants dans ces places. »

« 8. La solde des garnisons sera payée par la caisse de l'administration française; mais le logement, l'indemnité de logement, les vivres, fourrages, chauffage et lumières seront fournis par l'administration prussienne, tant pour les troupes que pour l'état-major de chaque place, en se conformant aux tarifs établis par les règlements français. »

A l'article 14 de la convention spéciale dn 24 février 1812.

« 14. Quant aux places de Glogau, de Custrin et de Stettin maintenant occupées par les troupes françaises, les frais d'entretien de leurs garnisons et pour les approvisionnements de siége, etc., seront, à dater du jour de la signature de la présente convention pour la place de Glogau, et du jour où S. M. le Roi de Prusse aura rempli les engagements contractés par la convention sur l'acquittement de la contribution, signée simultanément avec la présente, pour les places de Stettin et de Custrin, à la charge de S. M. l'Empereur. Un arrangement particulier aura lieu entre les deux souverains, sur la durée de l'occupation des places susmentionnées par les troupes françaises. »

10 Le pays pourvut aux frais de l'approvisionnement des places, en exécution des traités.

Suite de la Convention du 8 *septembre* 1808.

Voyez l'article 8 ci-dessus.

« Art. 9. Il y aura dans chacune de ces places un

core en contradiction manifeste avec les stipulations du



traité de paix[11]. Tout annonçait que l'on ne voulait plus

garder aucune espèce de ménagements avec un Etat

approvisionnement de siége de six mois, fourni ou par les magasins français, ou par l'administration prussienne. Dans le premier cas, l'approvisionnement, lors de l'évacuation des places, appartiendra à l'administration française. »

Convention du 5 *novembre* 1808.

« Art. 5. Les places de Stettin, Custrin et Glogau devant rester occupées par les troupes françaises, il y sera formé un approvisionnement de siége pour un an, calculé sur la force des garnisons, ainsi qu'elle est déterminée par le traité du 8 septembre. Ces approvisionnements ne pouvant être fournis par les magasins français que pour ce qui concerne les grains et farines, et une partie des autres objets, le gouvernement prussien s'engage à y suppléer, conformément aux bases qui seront établies par un état que remettra l'Intendant général de l'armée, tant pour les quantités que pour les termes dans lesquels les divers objets devront être fournis; mais les approvisionnements que l'administration prussienne aura fournis, lui appartiendront, seront sous la sauvegarde de ses agents, et seront laissés dans les places, lorsqu'elles seront évacuées; seulement les autorités françaises seront libres de s'assurer, toutes les fois qu'elles le jugeront convenable, de l'existence et de la bonne conservation de ces approvisionnements. »

“ Par le traité de Bayonne l'Empereur a cédé au Roi de Saxe les créances que le Roi de Prusse lui avait cédées, sans réserve, par l'article 3 de la convention du 8 septembre 1808.

« Art. 3. Les créances que S. M. le Roi de Prusse avait sur les particuliers du duché de Varsovie, sont, aux termes du traité de Tilsitt, cédées sans aucune réserve. »

malheureux et opprimé[12]. Dans cet état de choses, la paix devenait un bienfait illusoire. Le Roi gémissait du poids énorme qui accablait ses sujets. Il se flattait de vaincre, à force de condescendances et de sacrifices, une animosité dont il connaissait les effets, mais dont il ignorait le principe. Il s'abandonnait à l'espoir d'épargner à ses peuples de plus grands malheurs, *en remplissant avec scrupule ses engagements envers la France, et en évitant avec soin tout ce qui pourrait lui*

donner de l'ombrage[13]. Par des efforts extraordinaires et inouïs, la Prusse était parvenue à acquitter les deux

tiers de la contribution[14], elle se disposait à payer le reste, lorsque des nuages se formèrent entre la Russie et la France, et que les immenses préparatifs des deux Puissances ne lui permirent plus de douter de la guerre qui allait embraser le Nord. Le Roi, fidèle à son principe de sauver à tout prix l'existence nationale, jugeant de l'avenir par le passé, sentit qu'il *devait tout craindre de la France*[15]. Il *sacrifia ses affections*, et conclut

[12] Malheureux, sans doute! mais qui avait causé ses malheurs, et qui les prolongeait? Ce sont ceux qui, après l'avoir précipité dans une guerre insensée ne remplissaient point les engagements résultant de la guerre. Ce ne sont pas ceux qui, *usant de toutes espèces de ménagements*, accordaient de leur plein gré une remise de vingt millions, n'exigeaient pas les payements aux échéances, donnaient des délais sans cesse renouvelés, et fournissaient à la Prusse toutes espèces de facilités pour acquitter sa dette.

[13] Aux approches de la guerre de 1809, et tant qu'elle dura, vous comptiez que ses chances vous libéreraient sans bourse délier. Vous cessâtes alors tous payements.

Vous vous étiez obligé à acquitter la totalité de votre dette, avant le mois de mai 1810, au plus tard, et au 24 février 1812, vous n'en aviez pas acquitté la moitié!

Voilà avec quel scrupule vous avez rempli vos engagements, et comment la France vous a opprimés.

Voyons maintenant quels soins vous avez mis *à éviter ce qui pouvait lui donner de l'ombrage.*

Avez-vous oublié à quelles passions vous laissâtes prendre l'essor en 1809? ce que vous laissâtes faire sous vos yeux, dans votre capitale même, si toutefois vous n'avez à vous reprocher que de l'avoir souffert.

[14] A peine la moitié en cinq années de ce qui devait être acquitté en trois ans.

[15] La France avait été généreuse, c'était une raison

avec elle un traité d'alliance [16]. A l'époque de la conclusion du traité, avant que la nouvelle pût en être portée à Berlin, les troupes françaises s'avancèrent dans la Poméranie et la Marche-Électorale. Le Roi vit avec douleur qu'on ne voulait lui tenir aucun compte de ses intentions franches et loyales. On voulait obtenir par la force ce qu'il paraissait impossible d'obtenir

par des négociations [17]. Les agents de la Prusse, effrayés par l'attitude menaçante de la France, avaient signé à Paris des conventions séparées qui renfermaient des conditions extrêmement onéreuses, et relatives à l'ap-

provisionnement et aux besoins de la grande-armée [18]. Le Gouvernement français, éclairé sur la modicité de nos ressources, prévoyait un refus; il se préparait à emporter le consentement du Roi par l'appareil de la force. Il se trompait. Sa Majesté ratifia ces conventions, quoiqu'elle sentît la difficulté de les remplir; elle comptait sur le dévouement des Prussiens, et elle espérait qu'en établissant les bornes de nos sacrifices, elle préserverait ses peuples des réquisitions arbitraires et de leurs suites funestes. L'expérience n'a point justifié cette espérance. Tandis que la Prusse épuisait

de plus de compter sur sa justice. Pourquoi donc auriez-vous craint si un sentiment intérieur ne vous eût pas fait redouter sa justice même.

[16] Cet aveu met à découvert l'immorale et funeste politique de la maison de *Brandebourg*. Voilà la cause de la situation malheureuse de vos peuples; voilà la cause de tous les maux qui ont pesé sur vos États. Ils sont les résultats inévitables d'un gouvernement sans caractère, sans persévérance, sans bonne foi.

Voyez au reste à la suite du rapport du ministre des relations extérieures, les pièces qui montrent quelles étaient les *affections* de la Prusse lorsqu'elle demandait l'alliance, et de quelle manière elle les *exprimait*.

[17] Vous aviez sollicité cette alliance dès le mois de mars 1811; vous aviez prié, pressé, conjuré pour l'obtenir. En cédant à vos instances, l'Empereur put-il être dans le cas de soupçonner que vous hésiteriez à ratifier les actes de vos plénipotentiaires. La supposition par laquelle vous voulez expliquer l'entrée des troupes françaises dans la Poméranie et les Marches est donc aussi évidemment gratuite qu'elle est odieuse. La marche des troupes françaises avait un motif tout naturel, l'imminence de la guerre et la nécessité de se hâter pour n'être pas prévenues par l'ennemi.

[18] Cette convention était telle que, selon les rapports qui sont parvenus, la Prusse n'espérait pas obtenir des stipulations aussi favorables. Elle avait en effet renoncé, dès le commencement des négociations, à toute réclamation sur les contributions. Elle ne demandait point, que la valeur des fournitures à faire à l'armée fût précomptée sur les contributions; elle ne demandait point que les payements aux termes de ses engagements fussent suspendus; elle ne demandait pas que les actes de garantie fournis par les États des provinces prussiennes pour sûreté de la dette, fussent remis au

tous ses moyens pour verser dans les magasins les denrées stipulées, *les armées françaises vivaient à la charge des particuliers*[19]. On exigea, à la fois, et l'accomplissement du traité et la consommation journalière de troupes. On enleva, de vive force, la propriété sacrée des habitants, sans vouloir en tenir le moindre compte, et la Prusse perdit, par ces actes de violence, au delà de soixante-dix mille chevaux et vingt mille voitures[20].

« Cependant malgré toutes ces entraves, le Roi, fidèle à son système, remplissait avec une foi religieuse, tous les engagements qu'il avait pris. Les fournitures se réalisaient avec succès ; le contingent stipulé se portait en avant ; enfin, rien n'était oublié pour mettre en évidence toute la loyauté de notre conduite. La France ne répondit à ce dévouement que par des prétentions toujours nouvelles, et crut pouvoir se dispenser de remplir, de son côté, les stipulations du traité qui tombaient à sa charge. Elle refusa constamment de vérifier la comptabilité des fournitures, quoiqu'elle eût pris l'engagement formel d'arrêter les comptes chaque trimestre[21].

« La convention militaire assurait à l'Empereur, jusqu'à un nouvel arrangement avec la Prusse, la possession des forteresses de Glogau, de Stettin et de Custrin ; mais, l'approvisionnement de la première de ces places devait, à dater du jour de la signature de cette convention, se faire aux dépens de la France, et, pour les autres, du jour où le Roi aurait rempli ses nouveaux engagements sur l'acquittement de la contribution. Le Roi, en acquiesçant à cet article, avait déjà donné à la France, une grande preuve de sa con-

roi de Prusse et échangés contre une simple obligation du gouvernement, et toutes ces dispositions de faveur ont été proposées par le gouvernement français lui-même, et insérées dans la convention sur sa demande.

[19] Depuis quand les troupes ne doivent-elles pas vivre dans un pays qui doit être le théâtre de la guerre? Cette nécessité fut l'objet de deux conventions du 24 février. On statua par l'une sur les livraisons à faire par réquisition, par l'autre sur la formation des magasins, *le tout en déduction des contributions, et à la charge de la France à qui elles étaient dues.*

[20] Tout cela est de pure invention. Toutefois si ces pertes avaient été réelles, pourquoi ne les auriez-vous pas portées dans le compte de vos réclamations? Pourquoi leur valeur n'aurait-elle pas été comprise dans la liquidation générale?

[21] Non-seulement on n'a pas refusé de vérifier la comptabilité des fournitures, mais des commissaires ont été nommés pour y procéder. A la vérité les comptes n'ont point été arrêtés chaque trimestre, mais le comte de *Lottum*, que vous aviez chargé de cette opération, était à Kœnigsberg, tandis que l'Intendant général était à Moscou. Les événements militaires, la longueur des distances, la difficulté des communications ont empêché que cette formalité ne fût remplie. Qu'en peut-on conclure? En quoi la Prusse en a-t-elle souffert? La compensation des créances réciproques, et le payement

descendance, en renonçant aux stipulations de 1808, d'après lesquelles Glogau devait être remis à la Prusse dès que la moitié des contributions aurait été acquit-

tée. Le nouveau traité ne fut pas mieux observé par la France que celui qui l'avait précédé. L'approvision-

de l'excédant ne devaient se faire qu'après une liquidation générale, et les payements ne devaient s'effectuer pour les réquisitions qu'*à la fin de la campagne* (voy. ci-après l'art. 9 de la convention spéciale). Or, la campagne était-elle finie au mois de décembre, lorsque la trahison du général d'*Yorck* a signalé la défection de la Prusse? La liquidation générale pour la formation des magasins, et les services stipulés par la seconde convention devaient avoir lieu *aussitôt que les versements et livraisons à faire auraient été effectués en totalité*. Il devait alors *être pris de nouveaux arrangements pour l'acquittement du solde de compte qui resterait à la charge de l'une ou de l'autre partie contractante* (voy. ci-après l'art. 13 de la deuxième convention). Or, la Prusse, non-seulement n'a pas prouvé que les versements et livraisons à faire eussent été effectués en totalité, mais il résulte des seuls états communiqués par ses agents, qu'ils ne l'ont pas été. Ces agents ont même déclaré par écrit qu'ils ne pouvaient pas l'être. La condition eût-elle été remplie, ni l'une ni l'autre puissance ne devait rien, jusqu'à ce que l'époque et le mode de l'acquittement du solde eussent été réglés par *de nouveaux arrangements*.

Article 9e de la première convention du 24 février 1812.

« Il pourra être fait, au besoin, par les administrateurs ou commandants français des réquisitions aux autorités locales ou commissaires prussiens, pour les vivres et les charrois.

« Le décompte en sera fait tous les trois mois par l'Intendant général de l'armée. Les récépissés particuliers seront convertis en un récépissé général, et la valeur en sera acquittée, *ou par la compensation sur les contributions dues par la Prusse, ou à la fin de la campagne.* »

nement de Glogau et celui des autres forteresses, malgré les représentations les plus pressantes, motivées par la Convention et l'acquittement des contributions, déjà réalisé au mois de mai de l'année dernière, est

resté à la charge de la Prusse jusqu'à ce jour [22]. *La convention ne stipulait rien sur les forteresses de Pillau et de Spandau;* elles devaient, en conséquence, rester occupées par les troupes prussiennes; les troupes françaises y entrèrent néanmoins par une espèce

de surprise militaire, et s'y maintinrent [23]. Pendant

qu'on augmentait, à l'indéfini, le poids des dépenses

Article 13e de la seconde convention du 24 février 1812.

« Aussitôt que les versements et livraisons à faire, en exécution de la présente convention, auront été effectués en totalité, le compte général de leur quantité et valeur sera arrêté, ainsi que le compte définitif en capital et intérêts des contributions dues par S. M. le roi de Prusse. Il sera pris alors de nouveaux arrangements entre les deux hautes parties contractantes, pour l'acquittement du solde qui résultera desdits comptes, à la charge de l'une ou de l'autre. — »

[22] L'approvisionnement de Glogau n'a plus été à la charge de la Prusse, à dater du 24 février. La France a déclaré que les fournitures qui seraient faites pour cette forteresse entreraient en compensation de la dette prussienne ; la même déclaration a été faite pour Spandau.

[23] En effet, la convention ne stipulait rien sur les forteresses de Pillau et de Spandau. La France avait déclaré qu'elle n'avait besoin ni de Graudentz ni de Colberg, et rien ne fut dit sur les autres places. Le Roi désira qu'on passât celles-ci sous silence; mais il fut convenu que la France pourrait occuper ces places, sans qu'il y eût à cet égard une disposition formelle dans le traité. On les eût certainement nommées parmi les places qu'on exceptait, si elles avaient dû être exceptées. C'est en conséquence de ces dispositions des deux parties contractantes, qu'elles ont été occupées *de concert* et avec les circonstances rappelées dans les extraits suivants :

PREMIER EXTRAIT.

Lettre de M. le comte de Saint-Marsan.

Berlin, le 24 avril 1812.

« J'ai fait connaître, conformément aux ordres de S. M., les considérations qui la portent à désirer l'oc-

de la Prusse, pendant qu'*elle prouvait, qu'après avoir*

acquitté sa contribution, ses avances montaient déjà à

cupation de Spandau. Les dispositions ont été prises, et sont entièrement exécutées.

« Le Roi n'a pas hésité un moment; mais il a cependant été un peu peiné, en considérant cette demande comme les marques d'un reste de défiance qu'il désire ardemment de voir dissiper.

« Il n'y a plus à Spandau que quatre-vingts vétérans prussiens. Un bataillon français est dans la ville avec une batterie et une compagnie d'artillerie dans la forteresse. Le commandant prussien y est conservé. »

SECOND EXTRAIT.

Lettre de M. le comte de Saint-Marsan.

Berlin, le 28 avril 1812.

« J'ai eu l'honneur d'informer V. Exc. que les arrangements relatifs à Spandau avaient déjà été exécutés.

« D'après de nouvelles dispositions, la garnison de Spandau doit être augmentée; un général de brigade doit y être établi, et les magasins serviront à renfermer le blé et autres objets appartenant à l'armée française.

« J'en ai prévenu ce matin le baron de *Hardenberg*, dans une conversation que j'ai eue avec lui. Il m'a répondu que l'on fera tout ce que l'Empereur désire. Il m'ajoute toujours que la seule peine que ressent le Roi, c'est qu'il puisse rester quelques défiances et quelques doutes à S. M. l'Empereur sur ses intentions et sur ses dispositions à faire tous les efforts possibles pour seconder les vues de S. M. I. et R.

« Je lui réponds qu'il ne doit point attribuer à la méfiance des mesures de précaution qui sont maintenant autant dans l'intérêt de la Prusse que dans celui de la France; que, quoique S. M. l'Empereur n'ait jamais marché que de victoire en victoire, elle n'a ja-

des sommes énormes, on persistait à lui refuser toute

mais omis la plus petite des précautions, même à deux ou trois cents lieues derrière elle; que rien ne lui semblait indifférent, et que c'est peut-être le seul homme à qui il ait été donné de faire de si grandes choses, sans oublier le dernier détail de la plus petite.

« M. de *Hardenberg* abonde alors dans mon sens; et comme il est rempli de son objet, qu'il n'est pas formaliste, et qu'il ne voit dans l'alliance que le grand but de sauver la Prusse, il finit par me dire que si, au surplus, il reste quelque défiance à l'Empereur, il espère que la constance avec laquelle on se montrera fidèle allié, la détruira entièrement. »

Signé, comte DE SAINT-MARSAN.

TROISIÈME EXTRAIT.

Lettre de M. le comte de Saint-Marsan.

Berlin, le 29 avril 1812.

« Hier au soir, je me suis trouvé chez le duc de *Reggio*, avec le baron de *Hardenberg* et M. de *Narbonne*. Il a été question des ordres donnés pour Spandau; et M. le duc de *Reggio* faisait sentir au baron de *Hardenberg* que ces mesures ne devaient nullement inquiéter le Roi, ni lui faire supposer que S. M. I. et R. avait de la méfiance; que c'étaient des précautions que l'Empereur prend toujours et partout, et qu'elles étaient commandées par les circonstances. Le ministre entra parfaitement dans le sens du maréchal; l'assura que l'on était disposé à tout faire pour le bien de la cause commune, non-seulement ce qui était stipulé, mais tout ce qui serait utile; qu'au surplus, l'affaire de Spandau était conforme aux termes stricts du traité, *puisque ni Spandau ni Pillau n'avaient point été exceptés, comme Colberg, Graudentz et Potsdam, par la stipulation qui porte que tous les pays entre l'Elbe, l'Oder, la Vistule et*

espèce de secours[24]; on répondait à toutes ses récla-

mations *par un silence méprisant*[25], et, demandant sans cesse de nouveaux sacrifices, on semblait ne compter pour rien les efforts inconcevables d'une nation accablée.

« A la fin de l'année précédente, les avances de la Prusse montaient à quatre-vingt-quatorze millions de

le Niémen, pourraient être occupés par l'armée française.

« Je rends compte de ces expressions du chancelier à V. Exc., pour la mettre toujours plus à portée de juger de la manière dont ce ministre envisage la position de la Prusse.

« *Signé*, comte DE SAINT-MARSAN. »

[24] Cette preuve n'a jamais été donnée. Pouvait-elle l'être? Nous ne saurions en convenir. Au moment de la signature des conventions du 24 février 1812, la Prusse devait encore à la France soixante-deux millions quatre cent cinquante mille six cent quatre-vingt-quatorze francs. L'opération du versement des denrées coloniales admises en payement pour favoriser la Prusse, a été consommée dans le courant de l'été suivant. La Prusse s'est trouvée libérée, tant pour les denrées coloniales, que pour les frais de transport, de quatorze millions trois cent vingt-deux mille cinq cent dix-huit francs. Elle est encore débitrice de plus de cinquante millions, y compris les intérêts. Quoiqu'on fût loin de penser que ces cinquante millions fussent soldés par les livraisons et fournitures, S. M. avait consenti cette année à ce qu'il ne fût plus fait aucune réquisition à la charge de la Prusse, et à compte de sa dette. Au reste, quel que fût le débiteur ou le créancier, la compensation ne devait être faite qu'à la fin de la campagne; et la Prusse nous déclare la guerre au commencement de mars.

[25] M. le baron de *Krusemarck* a remis en effet une note pressante, dictée, selon ses expressions, *par le constant désir du roi de continuer à remplir ses engagements envers son auguste allié*; le Roi, dont *la bonne volonté* était exprimée, *en appelait à la justice et à l'amitié de S. M. I.*

francs. Les comptes étaient en règle autant qu'ils pouvaient l'être, vu le refus constant des autorités françaises de les vérifier d'après le traité. Sa Majesté n'avait cessé de faire représenter, par ses agents, qu'il devenait urgent de faire justice à ses réclamations ; que ses États, épuisés, ne pouvaient plus suffire à l'entretien des armées françaises. Le Roi se bornait à demander, pour le moment, un à-compte sur ces avances, et déclarait avec franchise ne pouvoir répondre des événements dans le cas d'un refus. Ce langage, aussi juste que clair, ces réclamations, fondées sur les titres les plus sacrés, sont restés sans réponse et n'ont produit que

des assurances vagues et des promesses éloignées[26]. Il y a plus, comme si ce n'était pas assez de violer les traités les plus positifs, de nouveaux procédés sont venus éclairer la Prusse sur les intentions de l'Empe-

reur, et sur ce qu'elle peut en attendre. Le Roi, voyant une partie de ses provinces envahie et l'autre menacée, sans pouvoir compter sur les secours des armées fran-

Cette note est datée *du 2 mars*, c'est-à-dire, d'un jour après celui où la Prusse avait signé son traité d'alliance avec la Russie.

Des instructions en réponse furent envoyées à M. le comte de *Saint-Marsan* par un courrier parti le 6 mars. En le recevant le 17, il demanda un rendez-vous à M. de *Hardenberg*, pour lui faire connaître les dispositions favorables de Sa Majesté, et pour toute réponse le chancelier lui envoya la note du 16 mars, qui contient la déclaration de guerre de la Prusse à la France.

Extrait d'une dépêche de M. de Saint-Marsan, datée de Breslau, le 17 mars 1813.

« L'empereur *Alexandre* est arrivé ici le 15, à cinq heures après-midi. Au moment où j'allais faire partir pour Paris le courrier porteur de cette nouvelle, celui que V. Exc. m'a expédié le 6 mars m'a remis vos dépêches du même jour. Je venais d'écrire au baron de *Hardenberg*, pour lui demander un entretien afin de l'informer des dispositions favorables de S. M., lorsque j'ai reçu la note ci-jointe, qui est une déclaration de guerre en forme. Je me hâte de la porter à la connaissance de l'Empereur.

« *Signé*, DE SAINT-MARSAN. »

[26] On ne relèvera point cette exagération, qui porte à *quatre-vingt-quatorze millions les avances* de la Prusse. Cette estimation est non-seulement fausse, mais hors de toute vraisemblance. Nous l'avons déjà dit, il était au moins douteux que la créance de la Prusse pût compenser sa dette. Nous avons déjà démontré que quand bien même elle aurait eu un solde de compte à réclamer, le terme du payement résultant des traités n'était point arrivé. Ce n'était donc pas l'accomplisse-

çaises[27], devait renforcer la sienne, et les moyens ordinaires étant longs et insuffisants, Sa Majesté a adressé un appel aux jeunes Prussiens qui voudraient se ranger sous ses drapeaux. Cet appel a réveillé dans tous les cœurs un vif désir de servir la patrie. Un grand nombre de volontaires se préparaient à quitter

ment d'une obligation que la Prusse pouvait demander. Était-ce un secours? Mais à quel titre et à quelle époque y avait-elle des droits?

Est-ce le 24 décembre, lorsque le général d'*York* donnait le contingent prussien à l'ennemi?

Est-ce le 22 janvier, où le roi quittait Potsdam pour aller à Breslau, au-devant de l'ennemi?

Est-ce le 10 février, où le général *Bulow*, imitateur du général d'*York*, trahissait, et facilitait le passage du bas Oder à l'ennemi?

Est-ce les 3, 9 ou 10 février où le roi appelait par ses édits toute la jeunesse de ses États à prendre les armes contre la France?

Est-ce le 13 ou le 16 février où le baron de *Knibbeck* (lisez *Knesebeck*), le prince *Biron* et tant d'autres agents se rendaient au quartier général de l'ennemi?

Est-ce le 22 février, où le chancelier de *Hardenberg* avait des conférences avec les sectaires ennemis de l'alliance, et perturbateurs du repos de l'Allemagne?

Est-ce le 23 février, où les chefs de la faction qui fit la guerre en 1806 arrivaient à Breslau et rentraient en crédit?

Est-ce enfin le 1er mars, où le roi de Prusse, par un traité, joignait ses armes à celles de l'empereur *Alexandre?*

A ces diverses époques, c'eût été le comble de la déraison de venir au secours d'un allié infidèle, et de lui donner des moyens pour s'armer contre nous.

27 La Prusse avait-elle le droit de compter sur le secours des armées françaises, lorsque ses deux armées avaient passé à l'ennemi? lorsque les troupes qui étaient à Potsdam, à Colberg et dans la Silésie, abandonnaient ces positions pour laisser un passage libre aux Russes?

Berlin pour se rendre à Breslau, lorsqu'il a plu au vice-roi d'Italie d'interdire tout recrutement et le départ des volontaires dans les provinces occupées par les troupes françaises. Cette défense s'est faite dans les termes les plus péremptoires et sans en prévenir le Roi. Une atteinte aussi directe, portée aux droits de la souveraineté, a excité, dans l'âme de Sa Majesté et de ses fidèles sujets, une juste indignation [28].

[28] Il n'y a pas eu d'atteinte portée à la souveraineté du roi; il n'y a eu de notre part que l'exécution d'un traité. — Le roi s'était formellement engagé *à ne faire aucune levée, aucun mouvement militaire, pendant que l'armée française occuperait son territoire, si ce n'était pour l'avantage de l'alliance, et de concert entre les deux puissances.* (Voy. *ci-après l'art.* 11 *de la première convention spéciale, du* 24 *février*). — Les levées ne se faisaient pas *pour l'avantage de l'alliance*, puisqu'à peine réunis les hommes levés marchaient contre elle. Elles ne se faisaient pas *de concert*, puisque le ministre de S. M. avait protesté, à Breslau, contre les édits qui les ordonnaient. Elles ne devaient pas se faire, puisque les traités disaient formellement qu'elles ne se feraient pas.

Il n'y a pas eu d'atteinte portée à la souveraineté du roi, si un général français a pris des mesures de police que les circonstances exigeaient, lorsque, par un traité formel, *la police, le maintien de l'ordre et la sûreté de l'armée avaient été déférés aux commandants français.* (Voy. *ci-après l'art.* 8 *de la même convention.*) Quelle que fût notre illusion sur les sentiments du roi, et sur la confiance que pouvait mériter son gouvernement, elles ne devaient pas aller jusqu'à nous empêcher de prendre les mesures nécessaires, pour nous mettre en Prusse à l'abri des événements. Si les commandants français ont encouru quelques reproches, c'est celui

« Dans le même temps, et tandis que les places de l'Oder auraient dû être approvisionnées depuis long-temps aux frais de la France, après que l'Empereur avait formellement déclaré, dans une audience accordée au prince de *Hatzfeldt*, qu'*il avait interdit aux autorités françaises toute espèce de réquisition dans les États du Roi*[29], les gouverneurs de ces forteresses reçurent l'ordre de prendre, de vive force, dans un rayon de dix lieues, tout ce qui était nécessaire à leur défense et à leur approvisionnement. Cet ordre, arbitraire et injuste, dont, non plus, on n'a pas pris la peine d'avertir le Roi, a été exécuté dans toute son étendue, au mépris du titre sacré des propriétés, et avec des détails de violence qu'il serait difficile de dépeindre[30]. Malgré

de n'avoir pas arrêté plus tôt ces recrutements, qui, à peine commencés, ont fourni des auxiliaires aux Russes. Les premières troupes légères ennemies qui se sont approchées de Berlin, étaient conduites et renforcées par des jeunes gens de la capitale, dont plusieurs ont été tués dans les escarmouches qui eurent lieu près des faubourgs.

Article 2 de la première convention spéciale du 23 *février* 1812.

« La Prusse ne fera aucune levée, aucun rassemblement de troupes, aucun mouvement militaire pendant que l'armée française occupera son territoire, ou sera sur le territoire ennemi, si ce n'est pour l'avantage de l'alliance et de concert entre les deux puissances. »

« Art. 8. Les commandants français qui seront établis sur les lignes d'opérations ne pourront s'immiscer, ni directement, ni indirectement, dans ce qui regarde le gouvernement et l'administration civile. Ils auront dans leurs attributions tout ce qui concerne les réquisitions, la fourniture des subsistances aux troupes, le service des hôpitaux militaires, la police et le maintien de l'ordre et de la sûreté sur les derrières de l'armée, pour ce qui la concerne. »

[29] Des ordres furent en effet donnés, des marchés furent passés en conséquence; mais l'administration française fut si peu secondée par l'administration prussienne, et les marchés furent tellement onéreux, qu'on fut obligé de les casser.

[30] Ainsi qu'on vient de le dire, les marchés conclus à des prix exorbitants, ne purent être exécutés. C'était au moment même où le général *Bulow* venait de livrer le passage de l'Oder à l'ennemi; les Russes se présentèrent sur les glacis des places. Les commandants ont

toutes les raisons qu'il avait de rompre avec la France, le Roi voulait encore essayer la voie des négociations. Il avertit l'empereur *Napoléon* qu'il enverrait un homme

de confiance à l'empereur de Russie, afin de l'engager à reconnaître la neutralité de la partie de la Silésie que la France avait reconnue[31]. C'était le seul moyen qui

restait au Roi, abandonné, au moins pour le moment, par la France, pour avoir un asile sûr et ne pas se trouver

fait ce qu'ils devaient, et ce qui se fait partout; ils ont complété leurs approvisionnements pour assurer la défense des forteresses qui leur étaient confiées : c'est le droit de la guerre. Si la Prusse était alliée de la France, il était important pour elle que les places fussent défendues ; si elle était ennemie de la France, il n'en était que plus pressant pour nous de mettre les places en état de défense. D'ailleurs, qu'est-il arrivé ? L'approvisionnement a été complété aux dépens du pays : or, aux termes de la convention du 8 septembre 1808, déjà citée, l'approvisionnement de siége devait être fait par la Prusse.

[31] La haute Silésie, une portion de la basse, et le comté de Glatz, avaient été exemptés du passage des troupes alliées. (Voy. *ci-après l'art.* 6 *de la première convention spéciale du* 24 *février* 1812.) Cette exemption n'était pas, et ne pouvait pas être une neutralité. On a désiré que vous ne communiquassiez pas avec l'ennemi, parce que vous ne deviez le faire que de concert avec votre allié, et parce qu'on prévoyait le résultat de ces communications. La conduite de vos généraux autorisait cette prévoyance, trop bien justifiée par l'événement.

Article 6 *de la première convention spéciale du* 24 *février* 1812.

« *Les troupes françaises ou alliées pourront traverser ou occuper les provinces prussiennes, à l'exception de la haute Silésie, du comté de Glatz, et des principautés de Breslau, d'Oels et de Brieg. Elles n'entreront ni dans cette partie de la Silésie, ni dans les pays qui ne feront pas partie des lignes d'opérations.*

« La ville de Potsdam sera exempte du passage de troupes et de garnison française ou alliée.

« Il pourra être détaché de la garnison de Potsdam

dans la cruelle nécessité de quitter ses États. L'Empereur se prononça hautement contre cette démarche, et

ne daigna pas même s'expliquer sur les propositions qui accompagnèrent cette ouverture[32].

« Dans un pareil état de choses, le parti du Roi ne

une compagnie pour la garde du château de Charlottenbourg, et une compagnie pour la garde du palais du Roi à Berlin. Aucun officier ou employé ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, entrer ou loger dans lesdits palais et château, et leurs dépendances, sans la permission du gouverneur, qui y sera établi par S. M. le roi de Prusse. »

[32] La Prusse était en pleine négociation avec l'ennemi, lorsqu'elle fit la proposition dont il s'agit. Elle est contenue dans une note remise à Breslau, le 16 février, à M. le comte de *Saint-Marsan*. Il suffit de remarquer la date de cette pièce et de citer les propres expressions du chancelier d'Etat, pour faire juger la convenance, l'opportunité et la bonne foi qui avaient dicté cette proposition.

« Il est venu au Roi l'idée que rien n'avancerait plus le grand œuvre qu'une trêve, d'après laquelle les armées russes et françaises se retireraient à une certaine distance, et établiraient des lignes de démarcation, en laissant un pays intermédiaire entre elles. S. M. I. serait-elle portée à entrer dans un arrangement pareil? consentirait-elle à remettre *la garde des forteresses* de l'Oder, de Pillau et de la place de Dantzig (pour celle-ci, conjointement avec des troupes saxonnes, en conformité du traité de Tilsitt) *aux troupes du Roi*, et de retirer son armée derrière l'Elbe, moyennant que l'empereur *Alexandre* retirât toutes ses troupes derrière la Vistule? Le Roi ordonne au général de *Krusemarck* et au prince de *Hazfeld* de demander là-dessus les intentions de S. M. I. Il fait sonder également l'empereur *Alexandre*, comme sur une idée venant absolument de

pouvait rester longtemps douteux. Il avait tout sacrifié, depuis des années, à la conservation de son existence politique; aujourd'hui, la France compromet elle-même cette existence, et ne fait rien pour la protéger[33]. La Russie peut aggraver ses malheurs, et offre généreusement de le défendre. Le Roi ne saurait balancer. Fidèle à ses principes et à ses devoirs, il joint ses armes à celles de l'empereur *Alexandre*, changeant de système sans changer de but[34]. Il espère, en rompant avec la France et en s'attachant à la Russie, obtenir, par une paix honorable, ou par la force des armes, l'unique objet de ses vœux, l'indépendance de ses peuples, les bienfaits qui en dérivent, et *l'héritage de ses pères*, dont on lui avait ravi la moitié[35]. Le Roi adhérera, de tout son pouvoir, à toutes les propositions conformes à l'intérêt commun des souverains de l'Europe[36]. Il désire vivement qu'elles puissent amener un état de choses où les traités ne soient plus de *simples trêves*[37], où la puissance devienne la garantie de la justice, et où chacun, rentrant dans ses droits naturels, ne soit plus tourmenté, dans tous les points de son existence, par l'abus de la force.

lui seul, et qui ne peut compromettre en rien les résolutions que S. M. l'Empereur, votre souverain, monsieur le comte, pourrait prendre à cet égard. S. M. réglera d'après celles-ci ses *démarches ultérieures*.

« Agréez, etc.

« *Signé* : HARDENBERG. »

Breslau, le 15 février 1813.

On ne voit pas comment ceci étant écrit à Breslau le 15 février, et l'alliance de la Prusse avec la Russie étant prête à être signée, comme en effet elle l'a été le 1er mars suivant, *la résolution de l'Empereur Napoléon pouvait régler les démarches ultérieures* du roi de Prusse. A quoi bon ces ruses diplomatiques qui devaient être démasquées en moins de quinze jours?

[33] Et qu'avez-vous donc fait pour vous protéger vous-même? Vos armées se sont placées dans les rangs ennemis.

[34] On ne niera point que la Prusse ne soit en effet aujourd'hui fidèle à ses principes de tous les temps. (Voy. la réponse ci-après à la note de M. de *Krusemarck.*)

[35] Voy. également la réponse ci-après à M. de *Krusemarck.*

[36] Dans l'espace de vingt ans vous les avez tous trahis. Quel est le souverain, quelle est la nation qui peuvent désormais se fier à vous?

[37] Ce vœu renverse le système de votre manifeste, fondé tout entier sur ce principe que les engagements et les traités doivent suivre toutes les chances de la fortune, toutes les vicissitudes de la guerre.

« Voilà, M. le duc, ce que je suis chargé de porter à la connaissance de Votre Excellence. Veuillez en rendre compte à S. M. l'Empereur. L'Europe a vu, avec étonnement, la patience et la longue résignation d'une nation qui s'était distinguée, dans les fastes de l'histoire, par son courage brillant et sa noble persévérance.

« Guidés aujourd'hui, par les motifs les plus sacrés, il n'est personne au milieu de nous qui ne soit décidé de sacrifier toute espèce de considération aux grands intérêts du trône, de la patrie, et de l'indépendance de l'Europe ; personne, qui ne se félicite de périr pour ce noble but, et en défendant ses foyers.

« J'ai ordre de me rendre incessamment, auprès du Roi, mon auguste maître, avec le prince de *Hatzfeldt*, le conseiller intime d'État de *Beguelin*, et les personnes attachées à ces différentes missions. J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien me faire tenir les passe-ports nécessaires à cet effet.

Je m'empresse de lui renouveler, en même temps, l'assurance de ma plus haute considération.

« *Signé :* KRUSEMARCK. »

Réponse à la Note de M. le baron de Krusemarck.

Paris, le 1er avril 1813.

« Monsieur le baron,

« J'ai mis sous les yeux de Sa Majesté Impériale et Royale la Note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 27 mars.

« Ce qu'elle contient de plus digne d'une sérieuse considération, se réduit à ceci :

« La Prusse a sollicité et conclu une alliance avec la France, en 1812, parce que les armées françaises

Fin des Observations.

Les récriminations que l'on vient de lire ne sont point restées sans réponse; un Ministre prussien les a vivement combattues dans l'*Exposé de la conduite du Gouvernement français envers la Prusse, depuis la paix de Tilsitt.* Ce curieux mémoire, où sont accumulées les preuves d'une tyrannie qui passe toute croyance, a sa place marquée dans notre *Répertoire diplomatique universel.*

étaient plus rapprochées des États prussiens que les armées russes.

« La Prusse déclare, en 1813, qu'elle viole ses traités, parce que les armées russes sont plus rapprochées de ses États que les armées françaises.

« La postérité jugera si une pareille conduite est loyale, digne d'un grand Prince, et conforme à l'équité et à la saine politique.

« Toutefois, elle rendra justice à la persévérance de votre Cabinet dans ses principes.

« En 1792, la France, agitée au dedans par une révolution, attaquée au dehors par un ennemi redoutable, semblait prête à succomber. La Prusse lui fit la guerre.

Trois ans après, et au moment où la France triomphait des coalisés, la Prusse abandonna ses alliés, elle passa du côté de la Convention avec la fortune, et le roi de Prusse fut le premier des souverains armés contre la France qui reconnût la République.

« Quatre années à peine écoulées (en 1796), la France éprouva les vicissitudes de la guerre. Des batailles avaient été perdues en Suisse et en Italie; le duc d'*Yorck* avait débarqué en Hollande, et la République était menacée au nord et au midi. La fortune avait changé : la Prusse changea comme elle.

Mais les Anglais furent chassés de la Hollande ; les Russes furent battus à Zurich ; la victoire revint sous nos drapeaux en Italie, et la Prusse redevint amie de la France.

« En 1805, l'Autriche arma. Elle porta ses armées sur le Danube ; elle envahit la Bavière ; tandis que les troupes russes passaient le Niémen et s'avançaient sur la Vistule. La réunion de trois grandes puissances et leurs immenses préparatifs ne semblaient présager à la France que des défaites. La Prusse ne put hésiter

un instant; elle arma; elle signa le traité de Berlin, et les mânes de *Frédéric II* furent pris à témoin de la haine éternelle qu'elle vouait à la France.

« Lorsque son ministre, envoyé auprès de Sa Majesté pour dicter la loi, arriva en Moravie, les Russes venaient de perdre la bataille d'Austerlitz; ils devaient à la générosité des Français de retourner dans leur patrie. La Prusse déchira aussitôt le traité de Berlin, conclu six semaines auparavant, abjura le célèbre serment de Potsdam, trahit la Russie, comme elle avait trahi la France, et prit avec nous de nouveaux engagements.

« Mais de ces éternelles fluctuations de la politique, naquit dans l'opinion publique, en Prusse, une véritable anarchie; l'exaltation s'empara des esprits que le Gouvernement prussien ne fut pas le maître de diriger. Ils l'entraînèrent, et en 1806, il déclara la guerre à la France, dans le moment où il avait le plus d'intérêt à se maintenir en bonne intelligence avec elle. La Prusse, entièrement conquise, se vit, contre toute espérance, admise à signer, à Tilsitt, une paix où elle recevait tout et ne donnait rien.

« En 1809, la guerre d'Autriche éclata; la Prusse allait encore changer de système; mais les premiers événements militaires ne laissant aucun doute sur les résultats définitifs de la campagne, la Prusse prit conseil de la prudence et n'osa pas se déclarer.

« En 1811, les préparatifs de la Russie menaçant l'Europe d'une nouvelle guerre, la position géographique de la Prusse ne lui permettait pas de rester spectatrice indifférente des événements qui se préparaient; vous fûtes chargé, Monsieur le baron, dès le mois de mars de la même année, de solliciter l'alliance de la France, et il est inutile que je retrace à votre mémoire ce qui se passa à cette époque. Il est inutile que je vous rap-

pelle, et vos instances réitérées, et vos vives sollicitudes.

« Sa Majesté, se souvenant du passé, hésita d'abord sur le parti qu'elle avait à prendre. Mais elle pensa que le roi de Prusse, éclairé par l'expérience, était enfin désabusé de la politique versatile de votre Cabinet. Elle lui savait gré des démarches qu'il avait faites à Pétersbourg pour prévenir la rupture. Il répugnait d'ailleurs, à sa justice et à son cœur, de déclarer la guerre par des considérations de convenance politique. Elle se livra à ses sentiments personnels pour votre Souverain, et elle consentit à s'allier avec lui.

« Tant que les chances de la guerre nous furent favorables, votre Cour se montra fidèle; mais à peine les rigueurs prématurées de l'hiver eurent ramené nos armées sur le Niémen, que la défection du général d'*Yorck* réveilla des défiances trop légitimes. La conduite équivoque de votre Cour dans une circonstance si grave, le départ du Roi pour Breslau, la trahison du général *Bulow*, qui ouvrit à l'ennemi les passages du Bas-Oder, les ordonnances publiées pour exciter aux armes une jeunesse turbulente et factieuse, la réunion, à Breslau, des hommes signalés comme les chefs des sectes perturbatrices et comme les principaux instigateurs de la guerre de 1806, les communications journalières établies entre votre Cour et le quartier général de l'ennemi, ne permettaient plus, dès longtemps, de douter des résolutions de votre Cabinet, lorsque j'ai reçu, Monsieur le baron, votre Note du 27 mars. Elle n'a donc causé aucune surprise.

« La Prusse veut, dit-elle, recouvrer les héritages de ses ancêtres. Mais nous pourrions lui demander si, lorsqu'elle parle des pertes que sa fausse politique lui a fait éprouver, elle n'a point aussi des acquisitions à mettre dans la balance; si, parmi ces acquisitions,

il n'en est pas qu'elle doive à sa politique infidèle? C'est ainsi qu'elle a dû la Silésie à l'abandon d'une armée française dans les murs de Prague, et toutes ses acquisitions en Allemagne, à la violation des lois et des intérêts du Corps germanique.

« La Prusse parle de son désir de parvenir à une paix établie sur des bases solides. Mais comment compter sur une paix solide et durable avec une Puissance qui se croit justifiée lorsqu'elle rompt ses engagements selon les caprices de la fortune?

« Sa Majesté préfère un ennemi déclaré à un ami toujours prêt à l'abandonner.

« Je ne porterai pas ces observations plus loin. Je me bornerai à demander ce qu'eût fait un homme d'État éclairé et ami de son pays, qui, se plaçant, par la pensée, au timon des affaires de la Prusse, depuis le jour où la Révolution française éclata, aurait voulu se conduire d'après les principes d'une politique saine et morale.

« Aurait-il engagé la Prusse, en 1792, dans une guerre dont elle pouvait laisser les chances à des États plus puissants qu'elle? S'il l'eût fait, aurait-il conseillé de poser les armes avant que la Révolution fût finie?

« Si, cependant, il avait été conduit à reconnaître la République, n'aurait-il pas persisté dans son système? n'aurait-il pas cherché à en recueillir les avantages, à profiter des sentiments qu'aurait inspirés à la France un Prince bravant pour elle les préjugés de son temps; il aurait établi l'influence de la Prusse, sur le Nord, par des alliances; la monarchie de *Frédéric* se serait affermie, et la Prusse aurait fondé son bonheur intérieur et sa considération au dehors sur une étroite union avec la France.

« Il ne se serait pas laissé éblouir, en 1799, par les succès passagers de nos ennemis.

« Il aurait repoussé, en 1805, et par politique, et par dignité, l'alliance à laquelle l'Angleterre, la Russie et l'Autriche unies avaient pris l'engagement réciproque de contraindre la Prusse.

« Si, cependant, entraîné par des circonstances imprévues, il avait prêté un serment sur la tombe de *Frédéric*, il ne l'aurait pas violé après la bataille d'Austerlitz; il aurait tiré d'une fausse détermination le seul parti honorable, en restant fidèle à des alliés maltraités par la fortune.

« En 1812, s'il avait cru pouvoir oublier qu'à Tilsitt la Russie avait fait, en faveur de la Prusse, tout ce que permettaient les circonstances, et s'il avait signé l'alliance avec la France, il y aurait été fidèle. Il aurait trouvé, dans des événements inattendus, l'occasion de faire jouer un beau rôle à la Prusse, malgré sa faiblesse, et de manifester des sentiments non douteux, et dont il aurait pu, dans le temps, invoquer l'honorable souvenir. Cette résolution loyale eût concilié à la Prusse l'estime même de ses ennemis. Elle aurait servi, non leur haine, mais leurs véritables intérêts; car le général d'*Yorck* n'aurait pas trahi, et les Russes n'auraient pas passé le Niémen; le général *Bulow* n'aurait pas trahi, et les Russes n'auraient pas passé l'Oder, et ne se seraient point exposés à la catastrophe qui les menace; enfin, la France sentant le besoin d'un intermédiaire entre elle et la Russie l'aurait trouvé dans la Prusse fidèle, et aurait consenti à agrandir, pour l'intérêt de son système, pour la paix et le repos du monde, qui en est l'unique but, une puissance dont la sincérité aurait été mise à l'épreuve.

« Aujourd'hui, Monsieur le baron, que reste-t-il à la Prusse? Elle n'a rien fait pour l'Europe; elle n'a rien fait pour son ancien allié; elle ne fera rien pour la paix

Une Puissance dont les traités ne sont que conditionnels, ne saurait être un intermédiaire utile ; elle ne garantit rien ; elle n'est qu'un sujet de discussion ; elle n'est point une barrière.

« Le doigt de la Providence est empreint dans les événements de cet hiver ; elle les a produits pour démasquer les faux amis et signaler les amis fidèles, et elle a donné à Sa Majesté assez de puissance pour assurer le triomphe des uns et le châtiment des autres.

« En terminant mes rapports avec vous, Monsieur le baron, je me félicite d'avoir à vous faire connaître la satisfaction de Sa Majesté pour votre conduite, pendant le temps où vous avez résidé près d'elle. Elle vous plaint, et comme militaire, et comme homme d'honneur, de vous être trouvé obligé de signer une pareille déclaration.

« J'ai l'honneur de vous envoyer les passe-ports que vous m'avez demandés.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le baron, l'assurance de ma haute considération.

« *Signé* : duc DE BASSANO. »

---

§ VI.

Affaires de la Saxe.

— 25 février. — 12 mai 1813. —

« Mais loin de se laisser entraîner par une prédilection quelconque, le Roi ne faisait que céder à la force, dans un temps où la condescendance envers la Puissance prépondérante était devenue une maxime à peu près générale. »

Après la conclusion des traités de Kalisch, les Alliés s'étaient flattés d'attirer à leur cause le Souverain d'un pays qui avait eu si souvent la gloire d'être appelé la terre classique, le sol fondamental de l'Allemagne, et que les événements de l'époque appelaient à le devenir encore; l'Empereur *Alexandre* et le Roi de Prusse espéraient que l'exemple d'un Prince justement chéri de ses sujets et renommé par son équité, entraînerait les autres Princes de la Confédération du Rhin; mais le Roi de Saxe, déterminé par des considérations politiques sur la valeur desquelles il est permis de différer d'opinion, avait préféré s'éloigner de sa capitale et se retirer d'abord à Plauen, puis à Ratisbonne, dans les États du Roi *Maximilien-Joseph*, son beau-frère, et enfin à Prague, où le suivit la famille royale.

Mais pour l'intelligence des événements que nous aurons à rapporter, il est nécessaire de connaître la publication du Roi de Saxe, datée de Dresde, le 23 février 1813, et la correspondance qui fut échangée entre ce monarque et le Roi de Prusse, les 9, 16 et 29 avril suivants.

I.

Publication du Roi de Saxe, datée de Dresde, le 23 *février* 1813.

« Nous, *Frédéric-Auguste*, par la grâce de Dieu, Roi de Saxe, etc., etc.

« Les événements du temps nous obligent à quitter

notre capitale et à nous transporter dans une autre partie de nos États, où nous nous proposons de rester aussi longtemps que les circonstances l'exigent et le permettent. C'est uniquement au système politique auquel depuis six ans nous nous sommes fermement attaché que l'État doit, durant cette période, son salut au milieu des dangers dont il était menacé. Fidèle à nos alliances, nous comptons avec la plus entière confiance sur le succès que, dans le cas où nos vœux pour le rétablissement de la paix ne seraient pas exaucés, nous garantissent et la puissante assistance de notre grand allié, et le secours actif des Puissances confédérées, et la valeur éprouvée de nos troupes, qui se sont couvertes de gloire en combattant pour la patrie.

« La fidélité, la constance et le maintien tranquille de nos amés sujets nous faciliteront les moyens d'atteindre le but qui nous tient vivement à cœur, savoir, d'éviter autant que possible et d'alléger les maux de la guerre.

« Pendant un règne de quarante-cinq années, la prospérité de notre pays et le bien-être de nos sujets ont été le seul objet de notre sollicitude ; la confiance inaltérable de nos sujets et leur attachement inviolable ont été notre plus douce récompense. Nous sommes convaincu que nous recevrons de nouvelles preuves de ces sentiments qui ne se montrent jamais avec plus d'éclat que dans les temps de tribulation. Ainsi, nous espérons qu'à l'aide de Dieu nous pourrons incessamment retourner au milieu des nôtres, et continuer à travailler à leur bonheur de toutes les manières qui seront en notre pouvoir.

« Les autorités constituées resteront en activité pendant notre absence. Une commission immédiate a été chargée de la direction des affaires dans tous les rapports qui se présenteront. Tous les fonctionnaires et

sujets s'adresseront à elle, le cas échéant, et suivront ses instructions.

« Nous exhortons encore une fois nos féaux sujets de maintenir l'ancienne réputation du peuple saxon en observant une conduite tranquille, réglée et conforme à nos intentions bienfaisantes.

« Fait à Dresde, le 23 février 1813.

« *Signé*

« Frédéric-Auguste.

« Et plus bas:

« Jean-Ernest de Globig.

« E. F. Adam, baron de Martenfel. »

II.

Lettre du Roi de Prusse au Roi de Saxe, datée de Breslau, le 9 *avril* 1813.

« Sire, réunies aux troupes victorieuses de la Russie, mes troupes sont entrées sur le territoire de Votre Majesté. Cette démarche n'a d'autre but que de reconquérir l'indépendance de l'Allemagne, sans laquelle celle de mes États ne saurait avoir lieu. Je me réfère à la proclamation publiée au nom de l'Empereur et au mien : le général de *Thiollaz*, votre ministre, doit l'avoir communiquée à Votre Majesté.

« Il est permis d'espérer que tous les Princes d'Allemagne saisiront avec empressement cette occasion, qui certainement ne se présentera plus, de rompre les fers dont les Français les ont enchaînés, et de secouer un joug qui a plongé dans le malheur et couvert de honte notre patrie, jadis si florissante et si honorée. Tous les peuples germaniques brûlent d'envie de garan-

tir, contre l'insolence de l'étranger et contre son avidité, l'indépendance de leurs Princes, la jouissance de leurs propriétés et les fruits de leur industrie.

« Partout, la voix des Princes provoquera les mêmes efforts sans exemples qui se sont manifestés dans mes États. Que Votre Majesté se joigne à moi pour exaucer les vœux de nos peuples ; qu'elle appuie toutes les mesures temporaires qui sont nécessaires pour atteindre notre but glorieux ; qu'elle se hâte de convenir avec moi des moyens que ses États offrent pour cela ; qu'elle réunisse toutes ses forces avec mes armées et avec celles de la Russie.

« Le ministre d'État baron de *Stein* se rend à Dresde pour y diriger provisoirement pour moi, et S. M. l'Empereur de Russie, tout ce qui se rapporte à cette affaire. Veuillez, Sire, ordonner aux autorités de votre pays de s'adresser à lui. Dieu protégera la justice de notre cause. L'accroissement de l'amour de nos sujets et la reconnaissance de la postérité nous récompenseront richement des dangers et des peines auxquels nous nous sommes soumis pour quelque temps.

« Au surplus, Votre Majesté ne trouvera pas étrange que je prenne possession des parcelles de territoire qui m'ont été enlevées par une paix injuste, et qu'on n'a pas même observée à mon égard [1].

« Les moments sont si pressants, que je dois supplier Votre Majesté de me faire connaître sa résolution par le porteur de la présente. La considération et l'amitié que j'éprouve pour Votre Majesté me feraient bien regretter que cette résolution me forçât à la regarder

[1] (Le Roi veut désigner le cercle de Kottbus, dans la basse Lusace. Le Roi de Saxe l'avait reçu de *Napoléon*, mais en revanche il fut obligé de céder le bailliage de Gommern, le comté de Barby, Treffurt et la partie saxonne du comté de Mansfeld, qui entrèrent dans la formation du nouveau royaume de Westphalie. Voy. t. X, p. 230.)

et à la traiter comme un adversaire de la plus belle entreprise. »

III.

Réponse du Roi de Saxe, datée de Ratisbonne, le 16 *avril* 1813.

« Sire, le général major de *Heister* m'a remis la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'adresser le 9 de ce mois ; je reconnais avec gratitude les sentiments d'amitié qu'elle m'y témoigne.

« Quelque pénibles que me soient les rapports que les derniers événements ont amenés, je me flatte néanmoins que Votre Majesté rendra justice au sentiment qui a constamment guidé toutes mes actions, savoir, la sollicitude pour le bien-être de mes États et le respect pour les engagements que j'ai contractés.

« Je saisirai avec empressement toutes les occasions de prouver à Votre Majesté la sincère considération et les sentiments d'amitié avec lesquels je suis, etc. »

Les trois pièces que l'on vient de lire ont servi à justifier l'accusation portée contre le Roi de Saxe, « d'avoir été dévoué au système de *Napoléon*, et d'être de sentiment l'ennemi persévérant des Souverains coalisés pour rendre à l'Europe la paix et la liberté, » accusation qui a fait traiter le Roi en captif et son pays en conquête. Il est donc juste d'entendre ici les explications qui ont été données au nom de *Frédéric-Auguste :* elles feront connaître sa marche, les motifs politiques de sa conduite, depuis les premiers malheurs de l'Allemagne jusqu'au jour où, menacé par *Napoléon* de la perte de ses États, il fut contraint de revenir à Dresde. Voici le résumé de cette discussion intéressante :

Le Roi de Saxe, qui s'était toujours montré l'ami et le défenseur zélé de la liberté germanique, fut entraîné, par le désir même de concourir au maintien de l'indépendance de la commune patrie, à accéder aux armements de la Prusse en 1805, et à réunir ses troupes à l'armée prussienne, lorsque la guerre vint à éclater, en 1806. Le résultat malheureux de la bataille d'Iéna laissa la Saxe désarmée de troupes, sans appui, à la merci du vainqueur. Pour obtenir la réintégration dans la possession de ses États, le Roi *dut souscrire à la condition, prescrite par le vainqueur*, d'accéder à la confédération du Rhin, et de fournir, en conséquence, un contingent pour la guerre d'alors, quelques efforts que fît le ministre saxon pour décliner cette dernière obligation qui répugnait à la délicatesse du Roi.

Pendant tout le temps que la Saxe a été membre de la confédération rhénane, le Roi n'a participé aux vues et aux projets du Protecteur qu'en tant que la foi des traités et les circonstances rendaient indispensables l'exécution des mesures *dictées à tous les princes de la confédération sans exception*. Dans le cas même où les charges imposées à la Saxe excédaient l'obligation imposée que portait l'acte de son accession, on ne saurait assurément reprocher au Roi *les efforts commandés au plus faible par la puissance prépondérante*, ni taxer d'aveuglement une condescendance motivée par le désir *de prévenir le soupçon et des actes de violence*.

Le Roi aurait-il donc sacrifié, sans une nécessité absolue, à l'ambition d'un gouvernement étranger, les fruits de quarante années d'un règne paisible? Aurait-il approuvé un état violent qui contrariait ses principes et s'opposait à l'exécution des plans qui lui tenaient uniquement à cœur? On a, au contraire, reproché quelquefois au Roi, dans l'étranger et en Saxe, de montrer trop de répugnance à entrer dans les idées

de régénération venues de l'autre rive du Rhin et adoptées par les autres gouvernements allemands, à la faveur de la Puissance qui se plaisait à les suggérer. La diversité et la complication des formes par lesquelles les provinces de la Saxe sont administrées, paraissaient entraver cette rapidité et cette vigueur qu'exigeait *Napoléon* dans l'exécution de ses mesures. C'eût été rendre un hommage flatteur à ses idées favorites que de changer les formes constitutionnelles de la Saxe, d'après un modèle français.

Cependant, le Roi n'ayant en vue que la prospérité de son pays, dont l'accroissement n'avait pas été gêné par sa Constitution, et ne trouvant dans sa souveraineté qu'un nouveau motif de conserver les droits de chaque partie de son royaume et leurs lois fondamentales, attendit jusqu'à ce que les États lui en eussent exprimé le vœu, pour ordonner les travaux préparatoires à la réunion des provinces dans une même forme d'administration. Le Code *Napoléon*, adopté dans beaucoup d'États allemands, ne l'a pas été en Saxe; on s'y est refusé constamment à l'introduction de la *conscription militaire*, ainsi qu'à toutes ces innovations qui, sous prétexte de resserrer les ressorts de l'administration, favorisaient l'exécution des mesures arbitraires. Il fut impossible de se soustraire au *système continental*, il fallut même le maintenir avec sévérité pour éviter que *Napoléon* ne le fît *exécuter directement comme cela a été le cas dans plusieurs autres pays*. En attendant, le Roi trouva moyen d'adoucir de plus d'une manière l'influence ruineuse de ce système, et il affranchit de l'impôt les denrées destinées pour la consommation des fabriques du pays. Que l'on demande, enfin, à toutes les classes et corporations du royaume, et surtout aux plus privilégiées entre elles, si le Roi s'est prévalu du titre de sa souveraineté, soit pour supprimer, soit

pour restreindre seulement le moindre de leurs droits ou priviléges, ou pour étendre les limites de son pouvoir. Les principes de justice et d'équité, et le respect pour les droits et les propriétés de chacun, qui caractérisent la marche du Roi dans l'administration de son royaume, ont dirigé sa conduite politique dans ses rapports avec les Puissances étrangères et leurs sujets.

Lorsqu'en 1806 et 1809, *Napoléon* méditait une nouvelle organisation de l'Allemagne, *toutes les petites principautés qui restaient sans lien commun furent menacées d'être supprimées*. Il eût été facile au Roi, dans ces circonstances, d'acquérir la souveraineté sur les duchés de la Saxe, et de plusieurs autres territoires, *ainsi que l'idée en fut suggérée à son ministre dans le quartier général français* : mais un projet pareil était incompatible avec le caractère et la façon de penser du Roi, qui depuis a manifesté encore son désintéressement et sa loyauté, en intercédant pour le duc de *Saxe-Cobourg*, alors général au service de la Russie, que *Napoléon* voulait pour cette raison *déclarer déchu de ses possessions*. Malgré l'opinion des autorités supérieures du pays et des États, que les pactes et rapports subsistants avec les Princes et seigneurs enclavés, tels que les princes et comtes de *Schauenbourg* et les comtes de *Stolberg*, se trouvaient annulés par le fait de la dissolution de l'Empire et par l'article 34 de l'acte de la Confédération, le Roi n'y a jamais voulu apporter de changement, à moins de consentement réciproque, et il a maintenu avec la même exactitude le *statu quo* quant aux droits et redevances appartenant aux gouvernements limitrophes, et qu'il dépendait de Lui de réunir à son domaine en vertu de l'article ci-allégué.

Les biens de l'Ordre teutonique, en Saxe, étant dévolus au Roi en vertu de l'article 12 du traité de Vienne,

le Roi n'en a pas moins laissé la jouissance au Commandeur, et les a réunis depuis, non pas à son domaine, mais à la dotation des universités saxonnes.

Beaucoup d'autres faits de cette nature pourraient être cités; mais ceux qui viennent d'être allégués doivent suffire pour démontrer que loin de se *laisser entraîner par cette prédilection pour Napoléon et son système*, dont on l'accuse, le Roi n'avait d'autre but, dès qu'il pourrait suivre son propre mouvement, que de contribuer au bonheur de ses peuples par les seules voies de la justice.

La même maxime a guidé le Roi dans l'administration du *duché de Varsovie, à la tête duquel il fut placé à son insu et contre son attente* [1], quoique du consentement de toutes les parties intéressées, plusieurs mesures, auxquelles le Roi fut obligé de se porter, contre son penchant, furent motivées par l'influence immédiate de la Puissance principale [2]; elles ne sauraient être attribuées aux sentiments personnels du Roi, qui chercha

[1] Le duché de Varsovie se composait de la plupart des acquisitions faites par la Prusse en Pologne, depuis 1772. NAPOLÉON, en le donnant au roi AUGUSTE, n'avait d'autre but que trouver un moyen plus sûr de disposer à la fois de la Saxe et de la Pologne. Tandis qu'il dissipait dans ses guerres la fortune et le sang des habitants du duché de Varsovie, il flattait les Polonais de l'espoir de l'indépendance, et promettait successivement leur pays à un de ses frères, au prince EUGÈNE, à MURAT et au grand duc de WURTZBOURG; mais en réalité, il se proposait de le garder pour en faire *son arsenal du Nord;* et c'est dans cette vue qu'il fit ajouter des travaux immenses aux anciennes fortifications de Dantzick. Quant à la forme de gouvernement, il voulait constituer le duché en *vice-royauté*, et se faire représenter à Varsovie par le prince d'ECKMUHL. Ce maréchal avait une promesse tellement formelle à cet égard, qu'avant l'ouverture de la campagne de 1812, il faisait la confidence de sa prochaine élévation aux premières autorités de Hambourg.

[2] Dans la catégorie de ces actes de prépotence, on doit placer la fameuse *Convention de Bayonne*, que nous avons expliquée au t. X, p. 293.

au contraire à mitiger, par tous les moyens en son pouvoir, ce que ces mesures pouvaient avoir de dur, qui se servit de tous les expédients propres à éviter qu'elles ne passassent les bornes que la justice la plus exacte pouvait prescrire.

La réunion de la nouvelle Galicie au Duché, après la guerre de 1809 et 1810, n'avait été provoquée par aucune démarche politique de la part du Roi. Il accepta dans la perspective de pouvoir, avec plus de moyens, ramener l'administration du Duché à cette régularité et à cet ordre indispensables pour le bien de ses sujets et pour le repos de ses voisins.

On a fait un reproche au Roi de son accession à la confédération polonaise proclamée après l'ouverture de la campagne de 1812. Il n'a eu aucune part ni au projet de cette mesure, ni aux premières démarches faites pour son exécution. Mais ayant été invité d'y accéder par une députation de la nation, pouvait-il se refuser à un acte purement formel, puisque la mesure fut dictée et exécutée par la Puissance prépondérante, qui entraînait alors dans ses desseins la moitié de l'Europe? Il fallait un noble courage pour se charger de la conduite d'un État aussi dérangé dans tous ses rapports intérieurs et extérieurs ; mais, de tous les sacrifices que le Roi avait supportés, pour accomplir dans toute leur étendue des devoirs si compliqués, sa condescendance dans cette dernière occasion critique fut assurément la plus pénible et qui coûta le plus à son cœur.

Tel est l'exposé simple et rapide de la marche politique du roi de Saxe, jusqu'à l'an 1812. Que l'on s'arrête un instant pour réfléchir sur les faits incontestables qu'il contient, et sur les circonstances

qui les ont accompagnés. Y trouve-t-on la preuve qui puisse justifier l'accusation portée contre le Roi, d'avoir été dévoué au système de *Napoléon?* Le Roi ne s'est point dissimulé que le but pour lequel *Napoléon* l'obligeait de prodiguer les ressources de son pays, était fort étranger à son véritable intérêt. Pendant quarante années écoulées depuis la guerre de Sept ans, le roi avait voué tous ses soins à guérir les plaies qu'elle avait frappées à son pays, et à rendre à ses États l'aisance et la prospérité. L'état florissant où se trouvait la Saxe, avant cette dernière époque désastreuse, était le résultat d'une administration basée sur la régularité et l'économie la plus stricte, sur l'activité et l'industrie du peuple et sur la liberté du commerce. On ne craint pas d'en appeler à toutes les nations qui se sont trouvées en relations commerciales avec la Saxe, pour constater la loyauté et la libéralité des principes suivis à cet égard par son gouvernement, et à la classe industrielle et commerçante de la Saxe pour prouver l'influence bienfaisante de ce système. Y aurait-il donc la moindre probabilité qu'après l'expérience de près d'un demi-siècle le Roi eût adopté de son gré des mesures qui contrastaient ouvertement avec ce système, et qu'il eût été d'intention l'ennemi des Puissances dont le commerce et l'amitié sont indispensables pour le bien-être d'un pays essentiellement industrieux comme la Saxe? Se serait-il laissé éblouir par des projets dont l'exécution lui enlevait, dans l'espace d'une couple d'années, les fruits d'une longue carrière consumée dans des sollicitudes paternelles, et les résultats des travaux utiles qui convenaient seuls à son caractère et à ses penchants?

Ces considérations se réunissent d'ailleurs aux faits rapportés plus haut, pour établir que la prospérité de son peuple et le maintien de la paix et de la bonne

harmonie avec toutes les Puissances ont été constamment l'objet des désirs du Roi; que tant que cela dépendait de lui, il n'a négligé ni sacrifice, ni procédé, ni ménagement, pour l'obtenir; et que loin de se laisser entraîner par une prédilection quelconque, il n'a fait que céder à la force, dans un temps où *la condescendance envers la Puissance prépondérante était devenue une maxime à peu près générale.*

Le but annoncé par les Souverains coalisés au commencement de la campagne de 1813 ne pouvait pas être étranger au Roi de Saxe. Il a été le premier de tous les Princes de la Confédération du Rhin à faire des démarches pour s'en rapprocher. Lorsque, pendant l'hiver de 1812 et 1813, le théâtre de la guerre a été transféré sur les bords de l'Oder et de l'Elbe, le Roi déclina l'invitation de l'Empereur *Napoléon* de se rendre à Francfort et à Mayence. Il se porta à Plauen, ville frontière de la Saxe vers la Bavière, où il arriva avec sa famille dans les premiers jours de mars. Il fit prendre la même direction aux troupes qui restaient encore à sa disposition, et pendant que le Prince *Eugène* occupait Magdebourg et Leipsick, et que le maréchal *Davout* passait l'Elbe, il ordonna à la division saxonne qui faisait partie de la division du général *Reynier*, de s'en séparer, pour se rapprocher de la place de Torgau, commandée alors par un général saxon. La partie des troupes saxonnes, enfin, qui avait été séparée du septième corps après le combat de Kalisch, et l'armée polonaise sous l'ordre du Prince *Poniatowski*, restaient dans le rayon de Cracovie sous la protection de l'Autriche, à la faveur de l'armistice que cette Puissance venait de conclure avec la Russie.

Les armées alliées étant entrées en Saxe, et les Français se retirant de l'Elbe, le Roi se rendit à Ratis-

bonne, ainsi qu'il se l'était proposé, et y mena ses troupes malgré les sollicitations réitérées du général *Reynier* de faire joindre à l'armée française les régiments de cavalerie qu'il avait avec lui. Dès le moment de l'entrée des armées alliées en Saxe, leurs généraux avaient fait inonder le pays de proclamations qui tendaient à aliéner la nation de son Souverain. Le Roi fut averti à la même époque, que, sans aucune ouverture préalable, les autorités prussiennes avaient pris possession formelle du cercle de Kottbus; acquisition que le roi avait faite en 1807 contre la cession bien plus considérable des territoires saxons réunis alors à la Westphalie. Toutes ces démarches, au lieu d'inspirer de la confiance au Roi, devaient l'alarmer vivement sur les intentions des Puissances alliées à son égard.

Dans le courant de l'hiver déjà, l'Autriche avait fait agréer sa médiation à la France, et envoyé pour le même objet un ministre à Londres. L'Autriche était sur le point de se rapprocher également de la Russie et de la Prusse. Le Roi, engagé par la considération de cette position avantageuse de l'Autriche, s'adressa à elle pour solliciter ses bons offices. L'accueil que l'Empereur *François* fit à cette démarche répondit à la confiance qui l'avait suggérée. Les vues et les principes de modération énoncés à cette occasion par le cabinet de Vienne paraissaient pouvoir réunir encore toutes les parties, et mettre un terme aux souffrances de l'humanité par une paix prompte et solide. Le Roi n'hésita pas à faire nouer avec ce Cabinet des négociations formelles qui avaient pour objet l'accession de la Saxe au système de neutralité de l'Autriche.

Pendant ces négociations, le général prussien de

Heister arriva à Ratisbonne, avec une lettre du Roi son maître, par laquelle Sa Majesté Prussienne, en se référant à la teneur des proclamations émises à Breslau, invita le Roi de se joindre à elle et à son auguste Allié, et de s'adresser au ministre de *Stein* pour les objets qui avaient rapport au concert proposé. Abstraction des mesures prises par les Alliés vis-à-vis du Roi, et des négociations nouées avec l'Autriche, le Roi dut peser, dans ce moment critique, la situation de son pays qui allait devenir le théâtre de la guerre. Les Français occupaient encore une partie de la Saxe; leur grande armée approchait à grands pas, et rien n'était préparé pour soutenir un système opposé à celui qu'on avait suivi jusqu'alors. Sans considérer le rapport des forces, la position de la Saxe différait essentiellement de celle de la Prusse.

Cette dernière Puissance *avait pu faire agir des ressorts préparés de longue main*, et profiter, en outre, d'un intervalle de loisir et de plus de latitude pour les renforcer. La Saxe, au contraire, ne cessait effectivement d'être occupée par les troupes françaises, et avait à appréhender le ressentiment immédiat de la Puissance qui commandait encore neuf places fortes sur les derrières de l'ennemi, et annonçait de prendre un nouvel élan d'autant plus formidable qu'aucun autre Souverain de la Confédération ne manifestait l'intention de se séparer de sa cause. D'ailleurs les ressources de la partie de la Saxe occupée par les Alliés restaient toujours à leur disposition; leurs opérations n'y étaient aucunement gênées, et ce qui restait de troupes saxonnes, ainsi que les places de Torgau et de Kœnigstein, avec leurs dépôts, formaient naturellement une réserve dont les Alliés n'avaient rien à appréhender. Toutes ces considérations réunies engagèrent le Roi à donner à Sa Majesté Prussienne une ré-

ponse déclinatoire. Toutefois, ses autres démarches ne pouvaient plus laisser de doutes sur ses véritables desseins.

Napoléon ayant adressé, à cette époque, un nouvel appel au Roi d'envoyer au maréchal *Ney* la cavalerie saxonne entrée en Bavière à sa suite, le Roi expédia un de ses aides de camp avec une lettre à l'Empereur, arrivé alors à Mayence, dans laquelle il déclina positivement de satisfaire à cette demande, et, par une autre lettre écrite immédiatement après, le Roi, en notifiant à *Napoléon* la résolution de se rendre à Prague, appuya sur les considérations qui devaient engager l'Empereur lui-même à se prêter aux instances de l'Autriche pour ramener la paix. Le Roi envoya simultanément à son ministre à Vienne l'ordre de terminer par la signature les négociations entamées avec cette Cour, et se décida à quitter Ratisbonne, le 20 avril, pour se rendre par Linz à Prague, où l'Empereur d'Autriche lui avait offert un asile pour lui, sa famille et ses troupes.

La déclaration du ministre de France « que cette dernière détermination l'obligeait d'interrompre ses fonctions, » eut aussi peu d'effet que les instances réitérées de son maître, contenues dans une lettre que le général *Flahaut* remit au Roi à Linz; et le Roi persista dans une ligne de conduite qui paraissait seule pouvoir s'accorder avec ses sentiments et les intérêts de son peuple.

En attendant, un accord fut signé à Vienne entre le ministre d'Autriche et le général de *Watzdorff*, portant en substance : « Que tous les moyens à la disposition du Roi seraient employés, de concert avec l'Autriche, pour l'appui de la médiation qu'elle avait offerte; que Sa Majesté consentirait à la cession du

duché de Varsovie, si ce point devenait une condition indispensable de la paix ; et que, dans ce cas, l'Autriche s'obligeait à faire obtenir au Roi une indemnité convenable en territoire, d'après ce que permettraient les circonstances. »

Le sacrifice de la cession éventuelle du duché de Varsovie, porté à la cause de la paix, devait suffire à prouver le dévouement du Roi pour ce but sacré, et la pureté de ses intentions. Sa conduite, quoique suspensive, n'était rien moins qu'équivoque, mais la seule assortie à la circonstance.

Arrivé à Prague, le 27 avril, le Roi s'empressa d'envoyer à Vienne le général de *Langenau*, pour concerter avec les ministres de l'Empereur les mesures militaires conformes au système commun qu'on allait suivre ; et il renouvela en même temps au gouverneur de Torgau l'ordre donné à Ratisbonne de n'ouvrir cette place à aucune troupe étrangère sans exception. Des Instructions analogues furent expédiées au Prince *Poniatowski*. Le colonel *Carlowitz* fut chargé de porter à l'Empereur *Alexandre* et au Roi de Prusse les lettres du Roi, dans lesquelles il annonçait à ces Souverains le parti politique qu'il venait d'embrasser, et les engagea de s'abstenir de toute hostilité, et de ménager les ressources de son pays. Ce messager éprouva à Dresde un accueil très-froid de la part des ministres des Puissances alliées, qui s'y trouvaient encore, et qui opposaient des difficultés à son départ pour les quartiers généraux de leurs maîtres

Le 5 mai, le Roi reçut une lettre du duc de *Weimar*, qui lui fit part du passage de l'Empereur *Napoléon* par Weimar, et des dispositions qu'il avait marquées à l'égard du Roi. Conformément à la demande expresse de *Napoléon*, le duc rendait ses propre paroles : *Je*

veux que le Roi se déclare ; je saurai alors ce que j'aurai à faire : mais s'il est contre moi, il perdra tout ce qu'il a.

Le baron de *Serra*, arrivé le 6 du même mois à Prague, sous prétexte d'être chargé d'une lettre de son maître, demanda une audience du Roi, dans laquelle il réitéra la demande de l'Empereur de lui envoyer sans délai tout ce qu'il avait de troupes avec lui, en exposant à Sa Majesté tout le danger de sa position vis-à-vis de la France. Ce que le ministre avait dit au Roi dans la matinée, il le répéta dans une Note remise l'après-dînée, à laquelle fut joint l'avis qu'à moins d'une prompte accession du Roi à la demande de l'Empereur, il se trouverait dans le cas de remettre une Note dans des termes plus péremptoires. Les déterminations du Roi restaient toujours les mêmes. Il attendait depuis plusieurs jours un ministre autrichien qui devait lui donner les explications désirées sur les mesures militaires prises par sa Cour, et sur le résultat des négociations entamées entre ce Cabinet et les Puissances coalisées. Le retard de son arrivée, occasionné par une indisposition, ne pouvait cependant qu'embarrasser le Roi dans un moment si critique, où les conseils de la Cour d'Autriche lui étaient indispensables.

La nouvelle de la bataille de Gœrschen fut rendue à Prague, le 7, par le comte de *Hohenthal*, qui avait été auprès de *Napoléon* en députation de la ville de Leipsick, et envers lequel l'Empereur s'était expliqué dans des termes *qui laissaient tout appréhender pour les habitants de la Saxe et pour leur Souverain*. Ces notions furent confirmées peu après par un rapport de la commission immédiate de Dresde, qui avait été présentée à *Napoléon* à son arrivée dans cette capitale, et on sut que l'Empereur avait été surtout irrité par le refus du général gouverneur de Torgau d'ouvrir la place aux

troupes françaises. Ce général (*Thielmann*) ayant parlé, à cette occasion, d'une alliance intime avec la Cour d'Autriche, le comte Georges *Einsiedel* et le colonel de *Montesquiou* arrivèrent à Prague, chargés par l'Empereur *Napoléon* d'annoncer au Roi qu'il était à Dresde et de lui proposer l'alternative péremptoire : *ou de retourner dans sa capitale, de remettre la place de Torgau avec toutes les troupes saxonnes, et de satisfaire à ses obligations de membre de la Confédération; ou de voir traiter ses États comme pays conquis par la France.* Une couple d'heures seulement furent accordées au Roi pour une réponse péremptoire. Il fut impossible de trouver un biais pour consulter dans l'intervalle la Cour de Vienne.

Les rapports militaires avaient totalement changé en Saxe. La plus grande partie du pays se trouvait de nouveau à la merci du vainqueur et exposée à toutes les violences que pourrait lui suggérer le ressentiment. Les armées alliées ayant abandonné l'Elbe, il était à prévoir que *Napoléon* étendrait prochainement ses opérations sur tout le royaume de Saxe; à peine restait-il une lueur d'espérance de pouvoir utiliser ses ressources pour la cause de la paix. D'ailleurs, le Roi ne pouvait pas alléguer envers *Napoléon* son concert avec la Cour d'Autriche, sans le consentement de cette Cour ni sans la crainte de la compromettre évidemment et mal à propos; tandis que, en cédant à la sommation de l'Empereur, il conservait ses États, et ménageait à l'Autriche le loisir et la spontanéité indispensables pour le développement de ses forces. Enfin, le sort d'un peuple dévoué et chéri dépendait peut-être pour longtemps de la décision de ce moment. Tout homme impartial qui se rappelle les sensations douloureuses que le résultat de la bataille de Gœrschen fit naître parmi les esprits

les plus courageux et les plus dévoués à la grande cause de la coalition, jugera avec indulgence le parti que prit le Roi de retourner à Dresde, après avoir informé de sa résolution l'Empereur d'Autriche, le seul monarque avec lequel le Roi eût un engagement.

Il n'appartient qu'aux grandes Puissances de persévérer, en des occurrences pareilles, dans leurs conceptions, et de tenir ferme aux principes qu'elles ont embrassés, fût-ce même dans la perspective de sacrifices certains et pénibles, *puisqu'elles conservent, avec ce qui leur reste de pouvoir, la perspective consolante de réparer leurs pertes, dans des conjonctures plus favorables*. Pour un État comme la Saxe, la question se réduisait, dans les circonstances d'alors, à la triste alternative de la conservation ou de la perte de son existence politique.

Nous verrons bientôt sous quelle forme et en quels termes cet arrêt fut signifié à un Prince qui, par la douceur de son gouvernement, avait fait de la Saxe une des contrées les plus heureuses, et était à la fois devenu l'idole de son peuple et l'objet de la vénération de l'Europe.

---

§ VII.

Participation de la Suède à la guerre.

Traités de Stockholm avec l'Angleterre, la Prusse et l'Espagne.

« On ne conçoit pas comment nous pourrions exister à la longue à côté de ce colosse, à moins d'une augmentation de notre force. C'est la Norvége surtout qui serait d'un grand prix pour nous ; et si cette réunion ne peut pas se faire, les deux nations seront perdues avant un demi-siècle. » (Un Ministre suédois, en 1809.)

« Le résultat de la politique de CHARLES-JEAN a été l'union de la Norvége, que la nature semble avoir formée pour ne faire avec la Suède qu'un seul et même pays, tandis que la conquête de la Finlande n'offrait qu'une possession ultramarine AUSSI DIFFICILE A REPRENDRE QUE DIFFICILE A GARDER. » (Un Ministre suédois, en 1844.)

Les motifs qui déterminèrent la Suède, ou, pour plus de précision, le Prince Royal à devenir partie active dans la coalition, et les raisons particulières de sa rupture avec la France ont été exposés avec autant de franchise que de clarté dans un Rapport que le ministre des Affaires Étrangères adressa au Roi, le 7 janvier 1813.

Voici le Mémoire du comte d'*Engestrœm*.

I.

« Sire,

« Je viens remplir aujourd'hui les ordres que Votre Majesté m'a donnés de lui faire un rapport sur les relations politiques de la Suède avec la France depuis deux ans.

« Rien n'honore plus une nation que la publicité que le Gouvernement donne à ses actes diplomatiques, et rien n'est plus propre à consolider l'accord du monarque avec son peuple que cette communication franche des secrets de la politique. Tout patriote trouvera, dans le compte que Votre Majesté m'a ordonné de lui rendre,

une nouvelle preuve de l'estime de son Souverain pour ses lumières, et son amour pour la patrie. La nation verra dans les pièces qui sont annexées à ce rapport, et dont Votre Majesté a voulu qu'elle eût connaissance, la marche qu'a suivie le Gouvernement pendant la sanglante tragédie qui continue de dévaster l'Europe.

« Les rapports de la Suède avec la Grande-Bretagne n'avaient pas encore, à la fin de novembre 1810, pris un caractère d'hostilité ouverte. Le commerce de la Suède, quoique limité dans son activité, surtout par la paix de Paris, n'était cependant pas encore interrompu, grâce à la modération du Cabinet anglais.

« Les manifestations de malveillance de la part de la France, qui dans le cours de 1810 menacèrent souvent de devenir des prétentions sérieuses, parurent d'abord se borner au maintien sévère des principes du système continental dans la Poméranie; mais elles se dirigèrent ensuite ouvertement contre la Suède, et l'on porta l'exigence jusqu'à vouloir exclure les Américains de nos ports. Votre Majesté réussit, ce nonobstant, à en détourner les suites par sa modération et sa persévérance.

« Il était néanmoins à présumer que cette situation heureuse, en offrant à la Suède les moyens de réparer ses forces épuisées par une guerre destructive, ne pourrait pas continuer ainsi. *L'Empereur Napoléon avait établi pour l'Europe subjuguée la règle péremptoire, qu'il ne reconnaissait pour amis que les ennemis de la Grande-Bretagne, que la neutralité; autrefois le boulevard des États faibles dans la lutte des plus puissants, cessait maintenant d'avoir un sens sérieux; et que toutes les combinaisons de la politique, tout sentiment de dignité devaient disparaître devant la toute-puissance des armes d'une volonté indomptable.*

« Au commencement de novembre 1810, et peu de jours avant la séparation des États du royaume, une

dépêche de M. le baron *de Lagerbielke* arriva de Paris · elle contenait les détails d'une conversation qu'il avait eue avec S. M. l'Empereur des Français[1], et dont le résultat était que Votre Majesté aurait à choisir entre l'interruption de ses rapports avec la France et une déclaration de guerre formelle contre l'Angleterre. Le ministre de France à Stockholm, M. le baron *Alquier*, présenta une Note dans le même sens, et exigea une réponse catégorique dans l'espace de cinq jours, menaçant de quitter la Suède si le Gouvernement n'obtempérait pas à la volonté de son maître.

« Lorsque Votre Majesté, dans un moment aussi urgent, fixa ses regards sur la position intérieure et extérieure du royaume, *elle n'y trouva pas de moyens de prendre une décision libre : les Puissances du continent ne suivaient alors que l'impulsion de la France*, et la saison éteignait tout espoir d'être assisté par l'Angleterre, en cas que le royaume fût attaqué dans le cours de l'hiver. Le terme qui avait été fixé pour donner la réponse ne laissa pas le temps nécessaire pour s'assurer des dispositions des États limitrophes, et les ressources du royaume, tant en argent qu'en moyens de défense, étaient tellement bornées, qu'on ne pouvait raisonnablement se flatter de garantir l'intégrité et la liberté de la Suède. S. A. R. Monseigneur le Prince Royal, pénétré de la nécessité de sauver l'État, fit taire ses affections, et déclara solennellement : « Que Votre Majesté ne « devait avoir aucun égard ni à sa position particu- « lière, ni à ses rapports passés, et qu'il exécuterait « avec fidélité et avec zèle ce qui lui serait enjoint « par Votre Majesté pour la gloire et le maintien de « l'indépendance du royaume. »

« Votre Majesté voulant conserver, pour une époque

[1] (Voy. ce curieux entretien, tome XIII, p. 195.)

plus opportune, la ressource plus efficace renfermée dans la déclaration de S. A. R. le Prince Royal, regarda comme un devoir impérieux *de céder pour le moment à l'orage*, se flattant que l'Empereur *Napoléon* ne voudrait pas tout d'un coup exposer les dernières ressources de la Suède, en exigeant rigoureusement d'elle des hostilités ouvertes contre la Grande-Bretagne.

« Cependant, à peine la déclaration de guerre contre la Grande Bretagne fut-elle publiée, et le commerce suédois abandonné à la discrétion du Cabinet britannique, que le ministre de France commença à développer un plan poursuivi sans interruption dans la suite, pour faire contracter à la Suède les mêmes obligations qui ont attiré tant de malheurs sur les États confédérés. On exigea d'abord un corps considérable de matelots pour équiper la flotte française à Brest, et consécutivement des troupes suédoises à la solde de la France; l'introduction en Suède du tarif de cinquante pour cent sur les denrées coloniales; enfin l'établissement de douaniers français à Gothembourg. Toutes ces demandes ayant été rejetées, soit par suite des lois du royaume, soit en raison des intérêts de la nation, il en résulta que les dispositions du Gouvernement français envers la Suède ne tardèrent pas à prendre un caractère hostile.

« Peu de temps après son arrivée, M. le baron *Alquier* parla de la nécessité d'une alliance plus intime entre la Suède et la France, et quoiqu'on lui répondît d'une manière polie, cette réponse n'eut aucun résultat. Il proposa ensuite une alliance entre la Suède, le Danemark et le grand duché de Varsovie, sous la protection et la garantie de la France. Cette proposition avait pour objet de créer une *Confédération du Nord* semblable, pour les obligations et pour le but, à celle qui a réuni les forces de l'Allemagne sous la domination

française. Mais Votre Majesté n'ayant pas jugé conforme à sa position ni à ses droits de répondre affirmativement, on renouvela bientôt après l'ancienne proposition pour une alliance particulière avec la France. Quoique M. le baron *Alquier* n'eût annoncé que verbalement le désir de l'Empereur son maître à cet égard, il exigea cependant une réponse par écrit, et regarda la difficulté de l'obtenir comme une marque de l'indifférence du Gouvernement suédois pour le système français.

« Votre Majesté pouvait sans doute exiger aussi qu'on lui fît une communication plus ample, et surtout écrite, des véritables dispositions de l'Empereur *Napoléon* à l'égard de l'alliance projetée; et *quoiqu'il fût à craindre qu'une réponse par écrit, exigée sur une ouverture faite verbalement, n'eût d'autre but que d'être montrée à Saint-Pétersbourg pour prouver que la Suède était en tout dépendante de la France*, Votre Majesté résolut pourtant de fermer les yeux sur ces considérations, et s'attacha à ne négliger aucun moyen qui pourrait exciter l'intérêt de l'Empereur des Français pour la Suède; à cet effet, une Note fut remise au ministre *Alquier*, dans laquelle Votre Majesté manifesta la disposition d'établir des rapports plus intimes avec la France, dans l'espérance que les conditions seraient compatibles avec la dignité et le véritable intérêt de son royaume.

« M. le baron *Alquier* déclara de suite que cette réponse était insignifiante, que du reste elle portait le caractère d'une résolution déjà prise par Votre Majesté de rester indépendante de la politique continentale; et lorsque, pour pouvoir répondre plus amplement, on lui demanda ce que l'Empereur exigeait de la Suède, et ce que ce pays pouvait se promettre en dédommagement des nouveaux sacrifices qui pourraient être le résultat des prétentions de la France, ce ministre se borna à la réponse remarquable, « que l'Empereur exi-

« geait d'abord des faits conformes à son système ; après
« quoi, il était possible qu'il fût question de ce que Sa
« Majesté voudrait bien faire en faveur de la Suède. »

« Sur ces entrefaites la saison navigable arriva, et avec elle la capture des bâtiments suédois par les corsaires français. Le ministre de Votre Majesté à Paris demanda le redressement des torts faits au commerce suédois. Des représentations furent adressées dans ce même but au ministre *Alquier ;* ses réponses portèrent l'empreinte du rôle de dictateur qu'il s'était proposé de jouer en Suède.

« Votre Majesté, dont la ferme résolution était de remplir fidèlement les engagements qu'elle avait contractés, veillait, avec une attention non interrompue, à l'observation scrupuleuse des ordonnances publiées contre le commerce anglais. Cependant les journaux français insultaient périodiquement le Gouvernement suédois, et citaient avec emphase l'immensité du commerce de la Suède. La diminution considérable du revenu des douanes dans le cours de l'année 1811 atteste l'exagération et la fausseté de ces imputations.

« Si le Gouvernement anglais voyait d'un œil tranquille la situation de la Suède, et n'envisageait pas sa déclaration de guerre comme un motif suffisant pour traiter hostilement le commerce suédois ; si cette tolérance facilitait quelque débit des immenses dépôts de fer du royaume, et par conséquent éloignait les suites funestes de la guerre, Votre Majesté ne devait cependant pas s'attendre que ce serait sur ces ménagements de l'Angleterre que le Gouvernement français établirait son système d'accusation contre la Suède ; Votre Majesté avait au contraire le droit d'espérer que l'Empereur *Napoléon* verrait avec plaisir ce royaume traité avec ménagement par une Puissance qui avait tant de moyens de nuire à la Suède.

Toutefois les violences des corsaires français contre le pavillon suédois augmentèrent journellement; le ministre de Votre Majesté à Paris présenta dans les termes les plus convenables les pertes immenses qui en résultaient pour la nation; mais loin d'obtenir la remise des vaisseaux capturés, et une répression de ces abus pour l'avenir, les tribunaux des prises donnèrent presque toujours gain de cause aux capteurs; à la vérité, dans quelques affaires, le droit parut si évident aux tribunaux, que leurs sentences furent favorables aux Suédois; mais le Gouvernement français, qui s'était réservé le droit de valider ces décisions, n'en confirma jamais aucune en faveur de la Suède. Ainsi les corsaires, assurés de l'impunité, eurent le champ libre pour exercer leurs rapines. On ne se contenta point de condamner, comme bonne prise, les vaisseaux suédois, sous le prétexte qu'ils étaient porteurs de licences anglaises ou qu'ils auraient dû l'être; de capturer dans le Sund les petits bâtiments de cabotage chargés de comestibles et de produits des manufactures du pays; d'arrêter ceux qui se trouvaient dans les ports allemands, où ils attendaient des cargaisons; mais encore on traita les matelots suédois comme des prisonniers de guerre; ils furent mis aux fers, et ensuite envoyés dans les ports d'Anvers et de Toulon, pour y servir sur les flottes françaises.

« Des démêlés désagréables et presque journaliers eurent lieu dans le cours de l'été de 1811, entre la régence de la Poméranie et le vice-consul de France. Pour garantir cette province de l'arrivée de troupes françaises, une force militaire considérable y fut levée sur la demande expresse de l'Empereur *Napoléon* et au grand détriment du pays, et la plus scrupuleuse surveillance y était observée à l'égard du commerce illicite de denrées coloniales. Malgré cette condescen-

dance, il ne fut jamais possible de contenter les prétentions toujours croissantes du vice-consul français. Une rixe qui eut lieu à Stralsund, entre l'équipage d'un corsaire français et quelques recrues du landsturm, et dans laquelle il resta prouvé que les Français avaient commencé par outrager et attaquer les soldats poméraniens, fut néanmoins regardée à Paris comme une infraction à la paix, et l'on exigea pour réparation que les soldats de Votre Majesté fussent punis de mort.

« M. le baron *Alquier* présenta, au mois de juillet, une Note officielle, dont le contenu et le style peu mesuré exigèrent une réponse qui lui rappelât le respect qu'il devait à la nation, et les égards que se doivent réciproquement les souverains. M. *Alquier* prit sur lui de déclarer qu'il ne pouvait plus traiter avec moi, et demanda qu'un individu particulier fût nommé pour correspondre avec lui.

« Dès lors tous les rapports officiels avec M. le baron *Alquier* cessèrent; néanmoins le langage du duc de *Bassano* parut devoir amener quelque changement dans la politique de la France avec la Suède. Votre Majesté crut avec satisfaction en voir une preuve dans le rappel du ministre, rappel qui avait été demandé formellement; mais à peine la saison avait-elle éloigné la flotte anglaise de la Baltique, que les corsaires français renouvelèrent leurs violences avec plus d'activité qu'auparavant. Votre Majesté se vit alors dans la nécessité de donner ordre à sa marine d'arrêter les pirates qui gêneraient notre commerce de port à port, et qui auraient fait des prises suédoises. Plusieurs corsaires français qui insultaient nos côtes furent chassés : un, nommé *le Mercure*, fut pris.

« Votre Majesté, affligée de voir ainsi maltraiter ses sujets et ruiner leur commerce au sein de la paix la plus solennelle, ordonna qu'un courrier fût de suite envoyé à

Paris avec un état bien détaillé de tous les dommages que le commerce suédois avait soufferts ; et la demande d'une garantie pour l'avenir contre les violences des corsaires fut renouvelée. Le bâtiment *le Mercure* et son équipage furent mis à la disposition du Chargé d'affaires de France à Stockholm.

« Le Chargé d'affaires de Votre Majesté à Paris exécuta ce qui lui avait été ordonné. Le ministre de France donna l'espérance que les représentations de la Suède seraient écoutées, et que les griefs dont elle se plaignait seraient examinés avec une impartiale justice. Lorsque Votre Majesté se livrait à l'espérance consolante de voir enfin disparaître tous les motifs d'éloignement entre les deux cours, par une application loyale et généreuse du Gouvernement français, Votre Majesté apprit que déjà, dès le commencement de l'automne, le prince d'*Eckmuhl*, commandant les troupes françaises dans le nord de l'Allemagne, avait annoncé qu'il ferait entrer ses troupes dans la Poméranie et l'île de Rugen, aussitôt que les glaces le permettraient. Les instructions que le commandant suédois avait reçues garantissaient à Votre Majesté que ses troupes défendraient ses possessions allemandes contre toute agression étrangère. Malheureusement l'astuce prévalut sur le devoir ; le courage des troupes suédoises fut paralysé par la faiblesse de leur chef, et la Poméranie fut envahie. Les événements qui depuis lors ont eu lieu dans cette province ont été rendus publics, afin qu'on ne se méprît pas sur la véritable nature de cette démarche extraordinaire, et sur l'air amical que la France affectait pour détourner l'opinion qui devait résulter d'une entreprise aussi hasardée.

« L'entrée des troupes françaises en Poméranie fut immédiatement suivie de l'arrestation des employés de Votre Majesté dans cette province. Ils furent conduits dans les prisons d'Hambourg. *Là, on les menaça de la*

mort : on tâcha vainement de les obliger, par des promesses séductrices, à rompre leurs serments : les dernières ressources du pays furent épuisées par des contributions énormes; on força, par des coups de canon, les bâtiments de Votre Majesté à rester dans les ports de la Poméranie, et on les arma de suite en course; les emplois publics de la province furent occupés par des agents français, et finalement deux régiments suédois furent désarmés et envoyés en France comme prisonniers de guerre.

« Pendant que ces hostilités s'exerçaient dans la Poméranie, *on arrêtait les postes suédoises à Hambourg, et on y faisait des perquisitions secrètes pour y découvrir les sommes que les Suédois y possédaient.* Le Chargé d'affaires de Votre Majesté à Paris, privé de toute nouvelle de la Suède, eut bientôt, par la voix publique, la certitude de l'entrée des troupes françaises dans la Poméranie. Il présenta en conséquence une Note au duc de *Bassano*, pour obtenir des éclaircissements sur cette occupation. On lui demanda si c'était par ordre du roi son maître qu'il faisait cette représentation, et lorsqu'il eut déclaré que dans une affaire de cette importance il avait cru devoir prévenir les ordres de sa Cour, le duc de *Bassano* observa qu'il fallait les attendre avant qu'il pût s'expliquer sur l'objet principal.

« Dans cet état de choses, le premier soin de Votre Majesté devait être de s'assurer des dispositions des Puissances, dont l'influence était la plus intéressante pour la Suède, et de se préparer, par de nouvelles alliances, la plus grande amitié pour l'avenir.

« Le silence du Cabinet français continua, et tout annonça une rupture certaine entre cette Puissance et la Russie. La saison s'approcha où les flottes anglaises visiteraient de nouveau la Baltique, et il y avait tout lieu d'attendre que le Ministère britannique, en récom-

pense des ménagements accordés au commerce suédois, exigerait une conduite pacifique plus décidée de notre part. Votre Majesté se voyait par conséquent à la fois exposée *au ressentiment de l'Empereur Napoléon ou aux hostilités de la Grande-Bretagne et aux agressions de la Cour de Rome.*

« L'État était livré aux destinées incertaines de l'avenir : des traités faibles et déjà rompus étaient la garantie de son existence. Le nom glorieux de S. A. R. le Prince royal releva le courage national, et les Suédois se rappelèrent qu'après avoir défendu leur liberté sur leurs rivages, ils avaient su les franchir pour poursuivre la tyrannie. Ainsi l'amour de l'indépendance sauva la patrie du précipice où l'on était prêt à l'ensevelir.

« Votre Majesté, convaincue du danger qu'il y avait à se laisser entraîner par la marche précipitée des événements, jugea qu'il était temps de se rapprocher du Cabinet anglais, et de s'ouvrir à celui de Russie avec une noble franchise. Votre Majesté vit avec plaisir le marquis de *Wellesley*, alors ministre des Affaires Étrangères, disposé à accueillir ses propositions, et prévenir peut-être à cette époque, des dangers imminents que courait l'Europe. Quelque temps après elle conclut à OErebro un traité de paix avec l'Angleterre, avantageux aux deux pays ; et les relations d'amitié et de bon voisinage furent resserrées avec la Russie par un nouveau pacte, dont l'exécution doit mettre la Suède à l'abri de toutes les commotions de la politique continentale.

« Votre Majesté regardait l'ignorance où l'Empereur des Français laissait la Suède comme une volonté de l'entraîner despotiquement dans son *système continental*, dont elle se trouvait naturellement détachée par la prise de la Poméranie.

« Votre Majesté avait en outre un exemple frappant

par le sort que subissait une Puissance de l'Allemagne, amie de la Suède, qui, après avoir été très-longtemps laissée dans l'incertitude si ses offres de contracter une alliance seraient acceptées, fut tout à coup cernée par des armées françaises, et se vit contrainte de se livrer à la discrétion de l'Empereur.

« Depuis la réunion du pays d'Oldenbourg à l'Empire français, on sut avec certitude que des différends, tant à cet égard que relativement au *système continental*, avaient eu lieu entre les Cours de France et de Russie, et que les préparatifs de guerre qui se faisaient des deux côtés pouvaient facilement conduire à des hostilités ouvertes. Cependant la France n'avait pas encore témoigné à Votre Majesté le moindre désir, ni fait aucune ouverture tendante à engager la Suède dans une guerre contre la Russie.

« Maintenant que les rapports du royaume devant être regardés comme rompus par l'occupation de la Poméranie, la proposition suivante fut faite, non pas officiellement, mais par une voie non moins sûre, de la part de l'Empereur *Napoléon*.

« Après avoir fait un long exposé des déviations souvent répétées de la Suède, d'une observation sévère des principes du système continental, déviation qui, disait-on, avait à la fois forcé l'Empereur de faire entrer ses troupes en Poméranie, sans cependant l'occuper, Sa Majesté Impériale exige :

« Qu'une nouvelle déclaration de guerre se fasse « contre l'Angleterre ; que toute communication avec « des croiseurs anglais soit sévèrement défendue ;

« Que les rivages du Sund soient pourvus de batte- « ries, la flotte équipée, et le canon tiré contre les bâti- « ments anglais ;

« Qu'en outre la Suède mette sur pied une armée de « trente à quarante mille hommes pour attaquer la

« Russie au moment où les hostilités commenceront « entre cette puissance et l'Empire français.

« Pour dédommager la Suède, l'Empereur lui promet « la restitution de la Finlande.

« Sa Majesté Impériale s'oblige en outre d'acheter pour « vingt millions de denrées coloniales, à condition que « le payement ne s'effectuera qu'après que les marchan- « dises auront été déchargées à Dantzig ou à Lubeck.

« Finalement, Sa Majesté Impériale permettra que la « Suède puisse participer à tous les droits et avantages « dont jouissent les États de la confédération du Rhin. »

« Votre Majesté fixa d'abord son attention sur la différence immense qui existait entre les sacrifices exigés et le dédommagement que le royaume pouvait s'en promettre; elle ne se dissimula point qu'un état de guerre active avec la Russie, dont la suite nécessaire serait des hostilités ouvertes avec la Grande-Bretagne, surpasserait les ressources et les forces de la Suède; que la présence d'une flotte anglaise dans la Baltique pourrait enchaîner pendant l'été les opérations suédoises, et que d'ailleurs il n'existait aucun grief contre la Russie, depuis le traité avec elle; qu'en attendant, nos côtes et nos ports seraient abandonnés à la vengeance de l'Angleterre; qu'une entière stagnation de commerce, et un cabotage interrompu occasionneraient une misère publique; que le besoin pressant où allait se trouver la Suède de se pourvoir de blé exigeait impérieusement des rapports pacifiques, tant avec la Russie qu'avec l'Angleterre; que la fin subite de la guerre entre la France et la Russie laisserait infailliblement la Suède sans aucune augmentation de territoire, surtout si l'armée suédoise, par l'effet de la guerre avec l'Angleterre, était aussi hors d'état de s'éloigner de ses parages; que d'ailleurs ces préparatifs et une année de guerre demanderaient une dépense de douze à quinze

millions de rixdalers : une foule d'autres considérations déterminèrent Votre Majesté à n'avoir égard qu'au bonheur de ses sujets et à la prospérité de son royaume, et pour cet effet Votre Majesté ouvrit ses ports aux pavillons de toutes les nations.

« Les tentatives de la France pour engager la Suède dans une guerre contre la Russie et l'Angleterre, ne se bornèrent point à celles dont je viens de faire mention. Le ministre d'Autriche à la Cour de Votre Majesté reçut de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, M. le prince de *Schwarzenberg*, un courrier avec la nouvelle d'une alliance conclue à Paris, le 14 mars passé, entre la France et cette Puissance. M. le prince de *Schwarzenberg* chargea le ministre de sa Cour à Stockholm d'employer toute son influence en communiquant cette nouvelle au ministère de Votre Majesté, pour faire participer la Suède à la guerre contre la Russie. Votre Majesté répondit à cette proposition comme elle l'avait fait à la précédente, en déclarant qu'elle voulait conserver la tranquillité de son royaume, et qu'elle acceptait la médiation de LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie pour tout ce qui avait rapport à l'invasion injuste de la Poméranie; qu'en outre Votre Majesté offrait, si cela convenait à l'Empereur *Napoléon*, d'écrire à la Cour impériale de Russie, pour tâcher de prévenir l'effusion du sang, jusqu'à ce que des plénipotentiaires suédois, russes, français et autrichiens pussent se réunir afin d'arranger les différends survenus[1].

« Les événements ayant prouvé que ces offres n'avaient pas été accueillies par l'Empereur des Français, Votre Majesté dut regarder comme un devoir sacré de mettre son royaume en état de défense, et elle y employa une partie des ressources que ses fidèles États du

[1] (Voy. notre t. XIII, p. 216.)

royaume avaient mises à sa disposition pour faire respecter et maintenir l'indépendance nationale.

« La longue expérience des temps passés et la force des exemples du présent ont sanctionné les mesures de prudence que Votre Majesté a prises pour la sûreté et l'intégrité de ses États.

« On s'était déjà adressé au Chargé d'affaires de France, M. de *Cabre*, pour lui demander une explication sur la prise de la Poméranie. Il était invité à déclarer s'il résidait à Stockholm comme Agent d'une Puissance amie ou ennemie. Plusieurs mois s'étant écoulés sans réponse, et des intrigues ténébreuses et peu conformes aux droits des nations ayant eu lieu, M. de *Cabre* a été renvoyé.

« Dans un moment où toutes les Puissances qui entouraient la Suède ont porté leurs forces militaires à un point jusqu'ici sans exemple, Votre Majesté a aussi été obligée de se soumettre à l'impérieuse nécessité du temps, et, n'ayant en vue que sa prospérité et le bonheur de la Suède, elle a préparé les moyens qui peuvent la mettre en état de compter essentiellement sur ses propres forces, et sur celles des Gouvernements ses amis. Si, pour atteindre ce but, des sacrifices sont nécessaires, les bons Suédois s'empresseront de seconder Votre Majesté, car ils furent toujours les fermes soutiens des monarques qui firent respecter leur liberté.

« *Une ancienne habitude a longtemps porté la Suède à considérer la France comme son alliée naturelle; cette opinion des temps passés, ces impressions reçues, agissaient d'une manière puissante sur l'esprit de Votre Majesté fortifié par le penchant du Prince Royal pour son ancienne patrie, penchant toujours subordonné dans son cœur à ses devoirs envers la Suède.* Mais lorsque la France a voulu interdire à la Suède, presque insulaire, le droit de parcourir les mers qui l'entourent, et de

sillonner les flots qui baignent ses rivages, le Gouvernement a dû défendre les droits et les intérêts de la nation, *pour échapper à la situation des Puissances qui, par leur soumission à la France, se trouvent maintenant sans vaisseaux, sans commerce et sans finances. L'alliance de la France, en exigeant d'abord la perte de l'indépendance, conduit par degrés à tous les sacrifices qui anéantissent la prospérité d'un État.* Pour devenir son Allié, il faut n'avoir aucune relation avec l'Angleterre, remplacer les revenus des douanes et les profits du commerce par des impôts toujours croissants, afin de soutenir les guerres dans lesquelles sa politique capricieuse l'a entraînée depuis huit ans. Si la Suède s'était soumise aux volontés de la France, on aurait vu des Suédois en Espagne, comme on y voit des Allemands, des Italiens et des Polonais. *On les aurait vus même en Turquie, si l'Empereur Napoléon avait vaincu l'Empereur Alexandre.*

« Si, pour assurer les destinées de la Suède, en lui procurant sûreté pour le présent et garantie pour l'avenir, Votre Majesté est forcée de mettre ses armées en mouvement, ce ne sera point dans l'intention de conquérir des provinces inutiles à la prospérité de la presqu'île scandinave. L'indépendance de cette presqu'île est l'objet constant des soins de Votre Majesté, et aucun sacrifice ne doit coûter aux Suédois pour obtenir ce grand et important résultat; Votre Majesté a repoussé le traité avilissant qu'on a voulu lui faire souscrire. Elle s'est mise au-dessus d'une politique humble et versatile, et elle n'a pas craint d'en appeler au courage, à la loyauté, au patriotisme, à l'honneur national. Votre Majesté a bien jugé les Suédois, et sa récompense est dans la confiance absolue qu'ils ont mise dans sa sagesse.

Depuis longtemps le vaisseau de l'État, naviguant sur une mer orageuse, et battu par la tempête, était

près de faire naufrage. Votre Majesté, en habile pilote, en saisit le gouvernail, et, secondée par son fils chéri, elle a eu le bonheur, malgré les écueils dont sa route a été semée, de l'amener au port. Je présente cette image pour éclairer à l'avenir les personnes qui, toujours inquiètes sur leur sort futur, s'alarment à l'avis du moindre contre-temps, et s'imaginent n'être lancées sur cette terre que pour y jouir paisiblement de toutes les commodités de la vie. Votre Majesté a promis la liberté aux Suédois, elle leur tiendra parole. La chaumière du pauvre, comme le palais du riche, jouiront de ce bienfait inappréciable ; l'autorité arbitraire ne pourra jamais y pénétrer, et, de nuit comme de jour, la loi en garantira l'enceinte. Fiers de tous leurs droits, unis à leur souverain, les Suédois marcheront à la rencontre de leurs ennemis. Le souvenir de leurs illustres aïeux et la justice de leur cause seront la garantie de leurs succès.

« C'est avec le plus profond respect que je suis, Sire, de Votre Majesté le très-humble,

« LAURENT D'ENGESTRŒM. »

Stockholm, le 7 janvier 1813.

II.

Note du ministre de France, le baron Alquier, au ministre d'État baron d'Engestrœm, en date de Stockholm, le 13 *novembre* 1810.

Monsieur le Baron,

J'ai plusieurs fois prédit à Votre Excellence que l'interprétation évidemment fausse, donnée par la Suède à ses engagements avec la France, produirait

quelque événement grave et important. Je ne perdrai point, monsieur le Baron, à rappeler des explications désormais inutiles, le peu de temps qui m'est laissé pour exposer les demandes que je suis chargé de faire à votre Cour.

S. M. l'Empereur et Roi est informé qu'en contravention au traité de Paris, le commerce le plus actif continue entre la Suède et l'Angleterre; qu'il existe une correspondance régulière entre les deux pays; que des paquebots vont et viennent régulièrement d'Angleterre et d'Écosse à Gothenbourg; qu'il part des ports suédois, non pas quelques navires avec une destination simulée, mais d'immenses convois, dirigés ouvertement sur l'Angleterre. Des renseignements incontestables ont prouvé que, du 20 au 22 septembre, plus de quinze cents bâtiments avec des cargaisons anglaises, destinés pour la Baltique et la mer du Nord, se trouvaient en rade de Gothenbourg, et que le Ministère suédois, ne se bornant pas à fermer les yeux sur cet état de choses, donnait des permissions de commercer directement avec l'Angleterre. S. M. l'Empereur et Roi ne se croit pas seulement blessé par une violation si manifeste du traité de Paris; mais il voit avec un ressentiment profond et légitime une des causes qui, en empêchant la conclusion de la paix avec l'Angleterre, aggrave et prolonge les malheurs de l'Europe. Si le Gouvernement britannique ne se reposait pas avec sécurité sur la funeste condescendance de la Suède, les bâtiments anglais, qui ont pénétré en si grand nombre cette année dans la Baltique, n'y seraient pas entrés, puisque aucun asile ne leur eût été ouvert; mais ils étaient sûrs de recevoir sur le littoral suédois un accueil fort amical. Là, on leur fournissait de l'eau, des vivres, du bois; là, ils pouvaient attendre et saisir à propos le moment d'in-

troduire leurs denrées sur le continent; et partout cette importation était favorisée. S. M. l'Empereur doit à sa dignité de ne pas souffrir plus longtemps une infraction si éclatante d'un traité, dans lequel, n'écoutant que ses sentiments d'estime et d'affection pour le Roi, elle s'est montrée si généreuse envers la nation suédoise.

« Il est constant, Monsieur, que la Suède, par ses relations commerciales avec les Anglais, rend inutiles les sacrifices et les efforts du continent, que, dans sa prétendue neutralité, elle est l'alliée la plus utile qu'ait jamais eue le Gouvernement britannique, et qu'elle se constitue ainsi l'ennemie des Puissances continentales, après avoir adhéré à leurs principes. Mais lorsque la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse et toutes les autres contrées de l'Allemagne souffrent et s'imposent des privations pénibles pour acheter la Paix, on ne doit pas s'attendre que la Suède puisse trouver plus longtemps, dans la violation de ses promesses, le moyen d'assurer paisiblement sa prospérité et de se procurer d'immenses bénéfices. S. M. l'Empereur et Roi, mon maître, désirant changer un ordre de choses aussi opposé au système adopté par la presque totalité de l'Europe, m'a formellement chargé de presser par les plus vives instances S. M. Suédoise de déclarer la guerre à l'Angleterre, d'ordonner en même temps la saisie des bâtiments anglais dans tous les ports, ainsi que la confiscation des denrées et marchandises anglaises ou coloniales partout où elles se trouveront, et sous quelques pavillons qu'elles aient été importées, contre la teneur du traité, et postérieurement à la déclaration du Roi qui interdisait ses États au commerce britannique. Je dois de plus déclarer à Votre Excellence que Sa Majesté Impériale et Royale attache une telle importance aux propositions que je

viens d'énoncer en son nom, qu'elle m'ordonne expressément, dans le cas où le Roi ne jugerait pas à propos d'y consentir pleinement et sans restriction, de me retirer sans prendre congé, cinq jours après la date de la dépêche que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence.

III.

Réponse du ministre d'État au Baron Alquier, en date de Stockholm, le 18 *novembre* 1810.

« J'ai mis sous les yeux du Roi la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 13 de ce mois, et c'est par ordre exprès de Sa Majesté que j'ai l'honneur de vous faire la réponse suivante :

« Que le Roi, accoutumé à remplir avec exactitude toutes les obligations qu'il a contractées, a agi envers la France avec sa loyauté ordinaire : il ne s'est pas permis d'expliquer le traité de Paris, il a voulu qu'il fût observé par ses sujets selon sa teneur littérale. Le traité a été publié pour leur servir de règle; aucune permission n'a été donnée, comme vous paraissez le croire.

« Le Gouvernement suédois a fait cesser toute communication avec l'Angleterre; les comptoirs de postes de la Suède ne reçoivent aucunes lettres venues de ce pays, et n'y font aucune expédition.

« Aucun paquebot anglais n'entre dans un port de la Suède, qui se trouve sous sa surveillance. Il est pourtant très-possible que des communications peuvent avoir eu lieu par fraude, et par conséquent à l'insu du Gouvernement. Les côtes de la Suède sont d'une si grande étendue qu'il est impossible de les garder. Il faut croire que d'autres pays se trouvent dans le même

cas, car nous voyons tous les jours dans les gazettes des nouvelles d'Angleterre arrivées par la France, et déjà, avant la paix de Paris, des lettres anglaises sont venues en Suède par l'Allemagne.

« D'immenses convois ne sont assurément pas sortis des ports de la Suède pour l'Angleterre. Ce que vous appelez la rade de Gothenbourg est apparemment Vingœ-Sund, éloigné de huit lieues de France et de six du continent de la Suède, et par conséquent très-fort hors de la portée du canon. Les convois s'y assemblent, parce qu'ils ne peuvent pas y être troublés. Les quinze cents bâtiments et au delà qui doivent s'être trouvés à Vingœ, où sont-ils allés? assurément pas dans les ports de la Suède. S'ils ne sont pas confisqués chez nos voisins, il faut croire à la vérité des rapports qui annoncent des fraudes immenses chez ceux qui en mettent sur notre compte dans l'intention de nous nuire.

« On n'a qu'à jeter les yeux sur la carte de la Suède pour se persuader de l'impossibilité de garder, sur tous les points, des côtes aussi vastes, remplies de ports, et garnies d'une immense quantité d'îles toutes propres au débarquement. Si l'on parvient à mettre une d'elles en état de défense, les Anglais s'emparent d'une autre, et tout ce qu'on peut faire est en pure perte. L'année passée, toute la puissance de l'Empire russe n'était pas en état d'éloigner les Anglais de Nargœ, île située à l'entrée du port de Reval, devant laquelle une partie de la flotte anglaise était stationnée. Il n'y a pas eu de condescendance de la part du Gouvernement suédois. Il a dû souffrir ce qu'il n'était pas en état d'empêcher, n'ayant pas les moyens pécuniaires nécessaires, ni les forces navales suffisantes pour éloigner les Anglais. Ils étaient maîtres de la mer. Si de là ils attendaient et saisissaient les moments d'in-

troduire leurs denrées sur le continent, la Suède ne pouvait pas l'empêcher; et si cette importation était partout favorisée, ce n'était pas à la Suède, mais bien aux Puissances continentales qu'il faut s'en tenir.

« Vous me parlez, Monsieur, d'immenses richesses accumulées en Suède par le commerce, et vous ne pouvez pas ignorer que l'argent de la Suède perd quatre-vingts pour cent contre celui de Hambourg, et encore plus contre celui de la France; et le cours du change étant l'unique échelle d'après laquelle on puisse juger du gain que fait le commerce du pays, je vous laisse à vous-même à déterminer, Monsieur, les avantages que la Suède a retirés du sien.

« S. M. l'Empereur et Roi d'Italie ayant maintenant cru devoir faire de nouvelles demandes, qui donnent une plus grande extension aux traités subsistants entre la Suède et la France, et le Roi, mon auguste maître, n'écoutant en cette occasion que ses sentiments invariables d'estime et d'amitié envers Sa Majesté Impériale et Royale, s'est décidé à donner une nouvelle garantie de ses intentions et des principes qui le guident.

« Sa Majesté m'a en conséquence ordonné de vous annoncer, Monsieur, qu'elle déclare la guerre à l'Angleterre, qu'elle ordonne la saisie des bâtiments anglais qui se trouveraient, contre toute attente, dans les ports de Suède; que, pour ne donner lieu à aucune imputation ultérieure par rapport à une connivence secrète avec la Grande-Bretagne ou à une introduction suivie et frauduleuse des denrées coloniales sur le continent, le Roi fera renouveler, de la manière la plus sévère, la prohibition déjà existante contre l'introduction en Suède de denrées ou de marchandises coloniales, quelle que soit leur origine ou le pavillon sous lequel elles soient apportées, et ne permettra plus dès à

présent, et sans la moindre restriction, aucune exportation de Suède sur le continent, des denrées ou marchandises anglaises ou coloniales. De plus, Sa Majesté donnera les ordres nécessaires pour que, par des recherches, la totalité des denrées ou marchandises anglaises ou coloniales, importées en Suède sous quelque pavillon que ce soit, postérieurement au 24 avril de la présente année, soit constatée et mise à la disposition légale du Roi.

« En se portant à ces sacrifices dont l'expérience prouvera la grandeur, le Roi a principalement eu en vue, et son amitié constante pour S. M. l'Empereur des Français, et son désir de contribuer aussi de son côté au succès du grand principe qui vient d'être allégué contre la Suède par rapport à la paix maritime. Ce n'est qu'en réunissant ses efforts à ceux du continent pour accélérer cette époque si bienfaisante pour l'humanité, que Sa Majesté pourra justifier, en partie, aux yeux de ses sujets, les pertes immenses auxquelles les circonstances vont les assujettir, et prouver à l'Europe qu'il n'a point dépendu d'elle de voir en ce moment la paix régner sur les mers, et le commerce rendu à son indépendance primitive.

« C'est avec les sentiments, etc.

« Le Baron d'Engestroem. »

IV.

Lettre de S. A. R. Mgr. le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm, le 11 *novembre* 1810.

« Sire,

« Dans une dernière entrevue avec M. le Baron *Alquier*, il m'a été facile de voir que ce ministre avait

reçu des instructions très-sévères relativement au commerce anglais, et qu'elles avaient été motivées sur des plaintes portées à Votre Majesté contre la faveur que la Suède semblerait accorder à ce commerce. J'ai voulu connaître la vérité; j'ai envoyé de suite une personne sûre à Gothenbourg pour y prendre des informations. Le commerce anglais n'y est pas toléré comme on a pu le dire à Votre Majesté. Il est vrai qu'il y a, comme partout, des contrebandiers, et ce sont pour la plupart des juifs qui s'entendent avec d'autres juifs établis dans les pays voisins : mais le Gouverment prend toutes les mesures pour faire cesser ce commerce illicite. Je prie instamment Votre Majesté de ne pas ajouter foi à des rapports exagérés qui ne peuvent être dictés que par l'intérêt personnel de ceux qui se plaisent à les faire, et par un esprit de haine que les ennemis de la Suède se plaisent à propager.

« Je prie aussi Votre Majesté de vouloir bien remarquer que l'autorité royale en Suède est très-limitée, et qu'il est certains usages et prérogatives que la Constitution ne lui permet pas de froisser. Ce dont je puis assurer Votre Majesté, c'est que tout ce qui est possible sera fait pour seconder le Système continental. »

V.

Lettre de S. A. R. Mgr. le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date du 19 *novembre* 1810.

« Sire,

« Par ma lettre du 11 novembre, j'ai eu l'honneur d'instruire Votre Majesté que le Roi était prêt à faire tout ce que les lois constitutionnelles lui permettaient

pour arrêter l'introduction des marchandises anglaises; le Ministère s'occupait d'un règlement très-sévère à ce sujet, lorsqu'une dépêche de M. de *Lagerbielke* est venue porter la douleur dans l'âme du Roi et déranger sa santé d'une manière très-sensible. Cette dépêche nous prouvait à quel point Votre Majesté était prévenue contre nous, puisqu'en nous donnant cinq jours pour répondre, elle nous traitait avec la même rigueur qu'une nation ennemie, et la Note officielle remise par M. le baron *Alquier* n'a laissé à la Suède que l'affligeante alternative, ou de voir rompre les liens qui l'unissent à la France, ou de se livrer à la merci d'un ennemi formidable, en lui déclarant la guerre sans posséder aucun moyen pour le combattre.

« En me décidant à accepter la succession au trône de Suède, j'avais toujours espéré, Sire, concilier les intérêts du pays que j'ai servi fidèlement pendant trente années, avec ceux de la patrie qui venait de m'adopter : à peine arrivé, j'ai vu cet espoir compromis, et le Roi a pu remarquer combien mon cœur était cruellement combattu entre son attachement à Votre Majesté et le sentiment de ses nouveaux devoirs.

« Dans une situation si pénible, je n'ai pu que m'abandonner à la décision du Roi, et m'abstenir de prendre part aux délibérations du Conseil d'État.

« Le Conseil ne s'est pas dissimulé,

« 1° Qu'un état de guerre ouverte provoqué par nous causera infailliblement la capture de tous les bâtiments qui sont allés porter du fer en Amérique :

« 2° Qu'à la suite d'une guerre malheureuse, nos magasins sont vides, nos arsenaux sans activité et dépourvus de tout, et que les fonds manquent pour parer à tous les besoins ;

« 3° Qu'il faut des sommes considérables pour mettre

à couvert la flotte de Carlskrona et réparer les fortifications de cette place, sans qu'il y ait aucun fonds pour cet objet;

« 4° Que la réunion de l'armée exige une dépense extraordinaire d'au moins sept à huit millions, et que la Constitution ne permet au Roi d'établir aucune taxe sans le consentement des États généraux.

« 5° Enfin, que le sel est un objet de première nécessité en Suède, et que c'est l'Angleterre seule qui l'a fourni jusqu'ici.

« Mais toutes ces considérations, Sire, ont disparu devant le désir de satisfaire Votre Majesté. Le Roi et son Conseil ont fermé l'oreille au cri de la misère publique, et l'état de guerre a été résolu uniquement par déférence pour Votre Majesté, pour confondre nos calomniateurs, pour prouver que la Suède, rendue à un gouvernement sage et modéré, n'aspire qu'après la paix maritime. Heureuse, Sire, cette Suède si mal connue jusqu'à présent, si elle peut obtenir en retour de son dévouement quelques témoignages de bienveillance de la part de Votre Majesté ! »

VI.

Lettre de S. A. R. Mgr le Prince Royal, à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm, le 8 décembre 1810.

« Sire,

« Par ma lettre du 19 novembre, j'ai eu l'honneur de vous informer que le Roi, fidèle aux sentiments qu'il a voués à Votre Majesté, a déclaré la guerre à l'Angleterre, malgré tout ce que la sûreté de ses États lui objectait contre cette démarche, et dans l'unique vue de plaire à Votre Majesté.

« Le Roi sera toujours fier d'avoir donné cette preuve de son dévouement à Votre Majesté : ainsi c'est à moi, qui suis chaque jour témoin de ses peines et de ses inquiétudes ; c'est à moi d'en appeler à la magnanimité de Votre Majesté dans une circonstance qui peut influer sur la santé du Roi et le bonheur de la Suède. Je me flatte que Votre Majesté accueillera avec bonté mes observations. En m'adressant à vous directement, Sire, j'use d'un ancien avantage que j'aimerais toujours à conserver, et qui fera renaître dans mon âme des souvenirs aussi agréables que glorieux.

« La Suède, dans le triste état où le dernier règne l'a réduite, ne pouvait ni ne devait plus aspirer qu'à une longue paix. C'était l'unique moyen de réparer, par l'agriculture et le commerce, les pertes qu'elle a faites, de rétablir ainsi par degré ses finances, et de recréer entièrement son système militaire et son administration. Loin de cela, c'est elle qui vient de déclarer la guerre. Elle a hasardé cette démarche sans avoir un seul bataillon prêt à marcher, sans que ses magasins et ses arsenaux renfermassent le moindre approvisionnement, et, ce qui est pis encore, sans le premier sou pour fournir aux dépenses d'une si grande entreprise. En un mot, dans l'état où se trouve le gouvernement de ce pays, une telle démarche le ferait sans doute accuser de folie, si l'appui de Votre Majesté ne devait pas tout légitimer.

« La Suède, il est vrai, possède en elle-même les principes d'une grande force : ses habitants sont naturellement guerriers : sa Constitution permet de mettre quatre-vingt mille hommes sur pied, et sa population mâle est telle, que cette levée peut se faire très-aisément. Mais vous le savez, Sire, la guerre ne se nourrit que par la guerre, et un grand état militaire purement défensif est une charge que la Suède ne peut

supporter sans un secours étranger. Les lois constitutionnelles défendent au Roi d'établir de nouvelles taxes sans le consentement des États généraux, et la guerre vient de détruire une des principales branches du revenu public, le produit des douanes, qui rapportait plus de six millions de francs par an. Il faut ajouter à cela que les contributions sont arriérées, et que les confiscations qui s'exercent portent sur les sujets suédois et non sur les étrangers, qui ont la précaution de s'assurer du payement des marchandises importées.

« Enfin, Sire, notre situation est des plus alarmantes, si la France ne vient à notre secours. Depuis la première alliance formée entre *François Ier* et *Gustave-Wasa,* la France a été non-seulement l'amie constante de la Suède, mais encore elle l'a appuyée et secourue dans ses guerres. La nature semble avoir destiné ces deux nations à vivre en harmonie, et si elle a refusé aux Suédois les richesses, elle les a doués de la valeur et de toutes les qualités propres à l'exécution des plus vastes desseins. Il n'y a ici qu'un vœu, celui d'être sincèrement d'accord avec la France, et de participer à sa gloire, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

« En paix, le Suédois laborieux, content de ses champs et de ses mines, eût attendu patiemment du temps et de son économie un état plus heureux. Forcés par Votre Majesté à déclarer la guerre, nous nous tournons avec confiance vers elle : nous lui offrons des bras et du fer, et nous lui demandons en retour les moyens que la nature nous a refusés.

« Daignez, Sire, prendre en considération particulière l'état de ce pays, et veuillez agréer avec bonté l'expression des sentiments, etc. »

VII.

Lettre de S. A. R. Mgr le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français.

Stockholm, 17 décembre 1810.

« Sire,

« M. *Tchernitcheff* m'a demandé si je le chargerais d'une lettre pour Votre Majesté. Je me suis empressé de le faire, espérant qu'il dira à Votre Majesté ce qu'il a vu en Suède. En effet, Sire, plein de confiance en votre magnanimité et dans vos bontés particulières pour moi, je n'ai qu'une chose à désirer, c'est que la vérité vous soit connue. M. de *Tchernitcheff* dira à Votre Majesté que la Suède est sur le point d'être réduite à l'état le plus déplorable; qu'elle est sans aucun moyen de soutenir la guerre qu'elle vient de déclarer; que cependant le gouvernement redouble d'efforts dans une crise aussi violente; mais qu'il n'est pas au pouvoir du Roi d'étendre comme ailleurs le système des confiscations; que la Constitution garantit ici les droits et les propriétés de chacun, et que si le Roi même adoptait une mesure contraire, aucun Conseiller d'État ne pourrait y donner son assentiment.

« J'ai le bonheur d'avoir pour moi l'opinion générale de la nation; mais bien certainement je perdrais cette force morale, le jour où l'on me croirait l'intention de porter la moindre atteinte à la Constitution.

« Le Roi offre à Votre Majesté tout ce qui est en son pouvoir; aucun sacrifice ne lui coûtera pour prouver à Votre Majesté son dévouement à la France. Mais je vous en conjure, Sire, daignez calculer nos moyens, accordez-nous la confiance que nous méritons par notre attachement sincère et inaltérable. »

VIII.

Note du Baron Alquier à S. E. M. le Baron d'Engestrœm, en date de Stockholm, le 26 décembre 1810.

« Monsieur le Baron,

« Je suis heureux d'obéir à l'ordre qui m'a été donné d'annoncer à Votre Excellence combien S. M. l'Empereur et Roi a été satisfait en apprenant que S. M. le Roi de Suède, convaincu de la nécessité de forcer l'Angleterre de consentir enfin à la paix, avait déclaré la guerre à cette Puissance. L'Empereur n'attendait pas moins, Monsieur le Baron, de la longue expérience du Roi, de l'attachement de ce monarque aux intérêts de la France et de la sagesse du Conseil dans lequel délibère un Prince qui connaît les intentions pacifiques de Sa Majesté Impériale, et qui a combattu si longtemps et avec tant de gloire pour la cause qui arme aujourd'hui la Suède. L'Empereur mon maître, attachant beaucoup de prix à procurer à votre commerce tous les avantages dont il pourra le faire jouir, a donné ses ordres, non-seulement dans les ports de son empire, mais encore dans tous ceux qui sont au delà de la Baltique, de recevoir tous les produits de leur sol que les Suédois voudraient y transporter, et de leur permettre d'en retirer les approvisionnements qui leur seraient nécessaires. Sa Majesté Impériale veut même que dans le cas où la Suède aurait besoin de blé, elle pût en exporter librement des ports de France, en ne payant que le dixième des droits qui sont perçus sur les cargaisons destinées pour les autres contrées de l'Europe. Sa Majesté ne met à cette faveur d'autre mesure que l'engagement qui sera imposé aux armateurs, de ne pas faire passer ces blés en Angleterre.

« Le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence a dû vous convaincre de l'intention dans laquelle est l'Empereur, mon maître, de rétablir dans toute leur étendue les liaisons qui existaient autrefois entre la France et la Suède. J'ai à me féliciter, et j'en informerai ma Cour, des dispositions que Votre Excellence a manifestées à ce sujet, m'observant que son adhésion personnelle était la conséquence d'un système qu'elle avait toujours regardé comme essentiellement utile à la gloire du Roi et au bonheur de ses peuples. S. M. l'Empereur, accoutumé à compter sur les intentions amicales du Roi, et jugeant des dispositions de ce Prince par celles dont il est pénétré lui-même pour les intérêts de S. M. Suédoise, m'a chargé, Monsieur le Baron, comme un bon office auquel il attache infiniment de prix, et qui doit contribuer au succès de la cause commune, de mettre à sa solde le nombre de marins nécessaire pour compléter les équipages de quatre vaissaux de la flotte de Brest : il suffirait, pour répondre au désir de l'Empereur, et pour satisfaire à la demande que j'ai l'honneur de vous adresser en son nom, que le nombre n'excédât pas, tant en officiers, maîtres d'équipage, soldats et matelots, celui de deux mille hommes. L'Empereur se chargera de toutes les dépenses de leur voyage, et toutes les précautions seront prises pour que les soldats et matelots soient convenablement entretenus, et que MM. les officiers soient pleinement satisfaits de leurs traitements. Dans l'état de crise où se trouvent momentanément les finances de la Suède, il sera peut-être agréable au Roi de diminuer les dépenses de sa marine, sans cependant laisser inactifs le talent et le courage de ses marins.

« Le bon office que l'Empereur demande à S. M. le Roi de Suède ayant été déjà rendu par le Danemark,

Sa Majesté Impériale est convaincue qu'elle n'a pas trop présumé de l'amitié d'une Puissance attachée depuis si longtemps à la France par une réciprocité d'intérêt et de bienveillance qui n'a jamais cessé d'exister.

« Je prie Votre Excellence de recevoir les assurances de ma haute considération. »

IX.

Réponse de M. le Baron d'Engestrœm à la Note précédente, en date de Stockholm, le 31 *décembre* 1810.

« Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Roi, mon maître, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur, en date du 26 de ce mois.

« Lorsque Sa Majesté se détermina à déclarer la guerre à l'Angleterre et à donner au traité de Paris une extension ouvertement hostile, elle fut moins guidée dans cette résolution par les devoirs que lui imposaient ses engagements que par ceux de l'estime et de l'amitié invariable qu'elle a vouée à l'Empereur, votre auguste maître. Elle espérait d'avance que Sa Majesté Impériale et Royale apprécierait la grandeur des sacrifices que faisait la Suède. Votre lettre, Monsieur, vient d'en donner au Roi une nouvelle assurance, et Sa Majesté m'a ordonné de vous témoigner combien elle s'estimait heureuse d'avoir pu, à cette occasion, assujettir la politique de son royaume aux seuls penchants de son cœur.

« Le Roi a appris avec une reconnaissance bien sincère la résolution qu'a daigné prendre Sa Majesté Impériale et Royale par rapport à l'exportation des

blés du continent en Suède, ainsi que l'admission des produits de son sol dans les ports de l'empire français et dans ceux situés au delà de la Baltique. Tout en appréciant, comme il le doit, l'attention bienveillante de l'Empereur, le Roi ne croit pas devoir cacher à Sa Majesté que les progrès journaliers de l'agriculture en Suède mettent heureusement ce royaume à l'abri de la disette; que l'expérience des dernières années a prouvé qu'il pouvait même exporter du blé, et que dans le moment actuel le prix de cette production est au-dessous de toute proportion avec celui d'autres denrées.

« Quant à l'exportation des produits du sol de la Suède, l'état de guerre avec l'Angleterre vient de faire cesser la possibilité de continuer cette exportation. Au moins sera-t-elle assujettie à des chances trop incertaines pour pouvoir influer d'une manière efficace sur les intérêts commerciaux de la Suède. Le Roi espère cependant que l'Empereur, par une suite de ses bonnes dispositions pour la Suède, voudrait peut-être lui acheter son fer. Il s'en trouve une quantité si considérable accumulée dans les magasins du pays, qu'on pourrait en livrer de suite pour vingt millions de francs. Un achat aussi considérable animerait cette branche principale de l'industrie nationale, et ferait oublier, à une classe nombreuse des habitants de la Suède, les pertes considérables que l'avenir leur prépare.

« Les lois constitutionnelles de l'État empêchent le Roi d'acquiescer de lui-même à la demande de l'Empereur, par rapport à celle des deux mille matelots. Rivalisant avec le Danemark dans le désir de contribuer à l'accomplissement des grandes vues de Sa Majesté Impériale et Royale, le Roi ne croit cependant pas que l'exemple de ce pays, où la volonté du Sou-

verain est absolue, puisse être applicable à la Suède. A la suite des derniers événements qui ont placé Sa Majesté sur le trône, il a été renouvelé entre la nation et le Souverain, un pacte constitutionnel qu'il n'est au pouvoir de personne d'enfreindre. Sa Majesté regrette par conséquent, d'une manière bien vive, que le premier bon office que l'Empereur lui demande tombe précisément sur une chose qui ne dépend pas précisément de sa seule volonté. Aucune nouvelle levée ne peut être faite, d'après la teneur de la Constitution, qu'avec le consentement des Etats; celle à laquelle ils ont déjà consenti présuppose expressément la défense de la patrie, et le nombre des matelots ordinaires se trouve d'après la perte de la Finlande, tellement diminué, qu'il suffit à peine au service de la marine, surtout dans les circonstances présentes.

« Mais si le Roi, comme il le désirerait, pouvait même réussir à écarter toutes les entraves que lui imposent les lois de l'État et les droits des citoyens, Sa Majesté craint cependant que les deux mille matelots suédois transférés à Brest n'y rempliraient pas entièrement la juste attente de Sa Majesté Impériale et Royale. Attaché à son sol agreste, à ses relations domestiques et à ses habitudes, le soldat suédois ne résiste pas à l'influence d'un ciel méridional. Il sera prêt à tout sacrifier pour la défense de ses foyers; mais loin d'eux, et en ne combattant plus immédiatement pour eux, son cœur n'aspirera qu'après la patrie. Il porterait par conséquent dans les rangs français cette inquiétude et ce découragement qui, plus que le fer des ennemis, détruisent les plus belles armées.

« Quant aux officiers de marine, aucun obstacle ne s'oppose à leur service en France; Sa Majesté permettra avec plaisir qu'ils profitent de l'offre généreuse de Sa Majesté Impériale et Royale. La marine royale

compte encore au nombre de ses officiers les plus distingués ceux qui jadis ont suivi la carrière de l'honneur sous le pavillon français.

« En vous communiquant, Monsieur, ces déterminations du Roi, mon maître, je crois de mon devoir de vous réitérer combien Sa Majesté éprouve de regret de ne pas pouvoir se prêter entièrement à l'accomplissement des désirs de l'Empereur. Sa Majesté espère que les gages solennels qu'elle a donnés à cet auguste Souverain sur ses dispositions personnelles à son égard, lui serviront en ce moment de défense efficace auprès de Sa Majesté Impériale et Royale. Le Roi n'a pas hésité à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, sans égard aux pertes énormes auxquelles il exposait ses sujets, ni à celle de la branche la plus considérable de ses ressources financières. L'intérêt bien prononcé de son royaume est fondé sur la paix; c'est la guerre qui détruit et démembre la Suède; les habitants qui lui restent n'aspirent qu'après le repos : ils veulent tout sacrifier pour la défense de l'indépendance de la patrie; mais ils exigent aussi de leur gouvernement de ne pas provoquer pour eux de nouvelles charges ni de nouveaux dangers, par une guerre offensive, et cependant ce cas vient d'arriver, pour prouver à S. M. l'Empereur des Français tout le prix que le Roi attache à son amitié. Sa Majesté n'aura jamais d'autre but, même lorsque des considérations insurmontables arrêteront sa bonne volonté.

« C'est avec les sentiments, etc.

« *Signé* Baron D'ENGESMTRŒM. »

X.

Note de M. le Baron d'Engestrœm au baron Alquier, en date de Stockholm, le 5 janvier 1811.

« J'ai rendu compte au Roi, mon maître, de ce que vous m'avez marqué sur le désir de S. M. l'Empereur de resserrer encore plus étroitement les liens qui l'unissent à Sa Majesté. Elle m'a autorisé à vous annoncer que ses sentiments pour Sa Majesté Impériale et Royale la porteront à écouter de tout temps avec intérêt les propositions qui lui seront faites, persuadée, comme elle l'est d'avance, que ces propositions s'accorderont toujours avec l'intérêt de ses peuples et la dignité de sa couronne.

« *Signé* Baron d'ENGESTRŒM. »

XI.

Lettre de S. A. R. Mgr le Prince Royal à S. M. l'Empereur des Français, en date de Stockholm, le 24 mars 1812.

« Des Notes viennent de me parvenir, et je m'empresse de m'en ouvrir à Votre Majesté Impériale avec toute la franchise qui constitue mon caractère.

« Lorsque les vœux du peuple suédois m'appelèrent à succéder au trône, j'espérai, en quittant la France, pouvoir toujours allier mes affections personnelles aux intérêts de ma nouvelle patrie; mon cœur nourrissait l'espoir qu'il pourrait s'identifier avec les sentiments de ce peuple, tout en conservant le souvenir de ses premiers penchants et en ne perdant jamais de

vue la gloire de la France, ni l'attachement sincère qu'il a voué à Votre Majesté, attachement fondé sur une confraternité d'armes, que tant de hauts faits avaient illustrée.

« C'est avec cet espoir que je suis arrivé en Suède. J'ai trouvé une nation généralemant attachée à la France, mais plus encore à sa liberté et à ses lois; jalouse de son amitié, Sire, mais ne désirant jamais l'obtenir aux dépens de son honneur et de son indépendance.

« Le Ministre de Votre Majesté a voulu heurter ce sentiment national, et son arrogance a tout gâté : ses communications ne portaient aucun caractère des égards que se doivent mutuellement deux têtes couronnées. En remplissant au gré de ses passions les intentions de Votre Majesté, le baron *Alquier* parlait en proconsul romain, sans se rappeler qu'il ne parlait pas à des esclaves.

« Ce Ministre a donc été la première cause de la méfiance que la Suède a montrée pour les intentions de Votre Majesté à son égard. Des événements subséquents ont dû y ajouter un nouveau poids[1].

« Déjà, Sire, j'avais eu l'honneur de faire connaître à Votre Majesté Impériale, par mes lettres des 19 novembre et 8 décembre 1810, la situation de la Suède et le désir qu'elle avait de trouver en Votre Majesté un appui : elle n'a pu voir, dans le silence de Votre Majesté, qu'une indifférence non méritée, et elle a dû se prémunir contre l'orage prêt à fondre sur le continent.

« Sire, l'humanité n'a déjà que trop souffert : le sang des hommes inonde la terre depuis vingt ans, et il ne manque à la gloire de Votre Majesté que d'y mettre un terme.

[1] L'invasion de la Poméranie.

« Si Votre Majesté trouve bon que le Roi fasse connaître à S. M. l'Empereur *Alexandre* la possibilité d'un rapprochement, j'augure assez bien de la magnanimité de ce monarque pour oser assurer qu'il se prêtera à des ouvertures également équitables pour votre empire et pour le Nord. Si un événement si inattendu et si universellement désiré pouvait avoir lieu, combien les peuples du continent ne béniraient-ils pas Votre Majesté : leur reconnaissance serait augmentée en raison de l'effroi que leur inspire le retour d'un fléau qui a tant pesé sur eux, et dont les ravages ont laissé des traces si cruelles.

« Sire, un des moments les plus heureux que j'aie éprouvés depuis que j'ai quitté la France, c'est celui qui m'a procuré la certitude que Votre Majesté ne m'avait pas tout à fait oublié. Votre Majesté a bien jugé mon cœur : elle a reconnu combien il était tourmenté par la perspective douloureuse de voir les intérêts de la Suède à la veille d'être séparés de ceux de la France, ou de sacrifier ceux de la patrie qui m'a adopté avec une confiance sans borne. Sire, quoique Suédois par honneur, par devoir et par religion, je m'identifie encore par mes vœux avec cette belle France qui m'a vu naître et que j'ai fidèlement servie depuis mon enfance. Chaque pas que je fais en Suède, les hommages que j'y reçois redoublent dans mon âme ces beaux souvenirs de gloire qui ont été la principale cause de mon élévation; et je ne me dissimule pas non plus que la Suède, en me nommant, a voulu payer ce tribut d'estime au peuple français. »

XII.

Note de M. le Baron d'Engestrœm, adressée au Comte de Neipperg, ministre de la cour d'Autriche à Stockholm.

« Les menaces de la France; les atteintes réitérées qu'elle a portées au commerce suédois; la saisie de près de cent bâtiments destinés à des ports alliés ou soumis à la France; le séquestre mis sur les propriétés suédoises à Dantzig et dans d'autres ports de la Baltique; enfin l'occupation de la Poméranie, contraire à tous les traités, toutes ces circonstances auraient suffi pour justifier la Suède des engagements qu'elle aurait contractés avec les ennemis de la France. Mais quelque graves que soient ses justes griefs contre cette Puissance, cependant la Suède ne veut pas la guerre; elle ne veut pas même penser au cas où elle serait obligée de la faire pour défendre son indépendance et ses lois. Elle est prête à écouter toutes les propositions de rapprochements qu'on pourra lui faire. La justice est de son côté. Si la Suède avait la conviction que l'Empereur *Alexandre* s'arme pour subjuguer l'Europe et étendre ses États jusqu'au nord de l'Allemagne, elle ne balancerait pas un moment de se déclarer et de combattre pour mettre des bornes à cette ambition, parce qu'elle se laisserait alors conduire par ce principe politique qui ordonnerait de craindre un accroissement de puissance, si dangereux. Mais si, au contraire, la Russie ne s'arme que pour sa propre défense et pour garantir ses frontières, sa capitale, de toute invasion étrangère; si en cela elle ne fait qu'obéir au devoir impérieux de la nécessité, le salut de la Suède exige qu'elle n'hésite pas un moment à défendre la cause du Nord, qui est en même temps la sienne.

« Comme Puissance du second ordre, la Suède n'ose se flatter de pouvoir se soustraire à l'état de servitude dont la France menace les États du premier ordre. *Une guerre pour reconquérir la Finlande n'est pas du tout avantageuse à la Suède*. L'Europe connaît les causes qui lui ont fait perdre cette province : entreprendre une guerre pour se remettre en possession de ce pays, ce serait méconnaître le bien du peuple suédois. *Cette conquête entraînerait des dépenses que la Suède n'est pas en état de supporter ;* et en supposant même qu'elles pussent être effectuées, *cette possession ne balancerait jamais les dangers qui en résulteraient pour la Suède*. Pendant l'éloignement de ses armées, les Anglais lui porteraient des coups mortels ; ses ports seraient détruits et ses villes maritimes réduites en cendres. Il y a plus ; aussitôt qu'il arriverait un changement dans le système politique de la Russie, soit après des victoires, soit après des défaites, ses regards, qui ont toujours été fixés sur la Finlande, jetteraient sans faute de nouveau la Suède dans une guerre destructive. *Le golfe de Bothnie sépare maintenant les deux États ; il n'existe pas de motif de discorde, et la haine nationale disparaît davantage de jour en jour par suite des dispositions pacifiques des deux monarques.*

« Si la France veut reconnaître la neutralité armée de la Suède, qui embrasse le droit naturel d'ouvrir ses ports avec avantages égaux à toutes les Puissances, elle n'a aucun motif de s'immiscer dans les événements qui peuvent arriver. La France promet de rendre la Poméranie ; dans le cas où elle refuserait cette action également réclamée par les droits des peuples et par la sainteté des traités, S. M. le Roi de Suède accepte, pour cet objet seulement, la médiation de LL. MM. les Empereurs d'Autriche et de Russie. Le Roi sera porté

à toute réconciliation qui soit compatible avec l'honneur de la nation et le bien du Nord.

« S. M. le Roi de Suède étant convaincue que tous les préparatifs que fait S. M. l'Empereur *Alexandre* n'ont absolument d'autre but que la défense, et ne visent qu'à assurer à son Empire la même neutralité armée que la Suède, d'accord avec la Russie , voudrait établir, elle s'engage à tout employer auprès de Sa Majesté Impériale afin qu'il n'y ait pas de rupture avant qu'on se soit accordé sur une époque où des Plénipotentiaires suédois, français, autrichiens et russes pourront s'assembler pour convenir amiablement d'un système de paix qui, fondé sur ladite neutralité, mette un terme aux discussions actuelles entre la France et le Nord, et rende ainsi à l'Europe la tranquillité dont elle a si fortement besoin.

« *Signé* le Baron D'ENGESTRŒM. »

XIII.

Note de M. d'Ohsson, Chargé d'affaires de Suède à Paris, remis le 28 mars 1812 à S. E. le Duc de Bassano.

« Les hostilités que les corsaires sous pavillon français commettent contre le commerce suédois, augmentant dans une proportion inouïe, et s'étendant même sur des vivres auxquels l'avidité prête à son plaisir des dénominations et des distinctions, imposent au Roi le devoir sacré de tâcher de se procurer à lui-même et à ses sujets des éclaircissements sur un état qui donne à la paix tout le caractère de la guerre.

« Le corsaire *le Mercure*, qui avait pour ainsi dire pris poste sur les côtes de la Suède pour exercer librement ses pirateries, et qui de fait s'était entièrement

montré comme ennemi, fut enfin pris dans ses courses et amené dans un port suédois : mesure de défense qui n'aurait pas dû être méconnue.

« Le Roi qui n'avait jamais douté un intant des sentiments de justice qui animent S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie, s'adressa à plusieurs reprises à ce monarque, pour porter des plaintes contre la conduite des corsaires français, si directement opposée à la nature des rapports subsistants entre les deux Cours, au contenu des traités, aux Lettres de marque même. Comme cependant Sa Majesté n'avait pas reçu de réponse à ses justes plaintes dictées par le bien de son peuple, elle expédia, aussitôt qu'elle eut reçu la nouvelle de la prise du *Mercure*, un courrier extraordinaire au soussigné, pour qu'il mît encore une fois sous les yeux du ministère français tout ce qui s'était passé, et ce que la Suède demandait pour sa sûreté à l'avenir. Le soussigné a satisfait à cet ordre le 15 juin de cette année, et cette communication est également restée sans réponse.

« Au milieu de toutes ces attentes, et lorsque Sa Majesté cédant uniquement à ses sentiments d'estime et d'amitié pour Sa Majesté Impériale et Royale, s'abandonnait déjà aux plus justes espérances, elle apprit qu'un corps considérable de troupes françaises était entré, le 27 janvier, dans la Poméranie suédoise. On s'adressa au Chargé d'affaires de France à Stockholm, pour qu'il donnât des explications sur les motifs d'une occupation si prompte et si inattendue ; mais il assura n'en avoir pas la moindre connaissance. Le soussigné s'adressa, dans le même but, à Son Excellence le Duc de *Bassano* et eut pour réponse qu'il fallait attendre les ordres de la cour de Suède.

« En effet, ces ordres, qui se bornaient à demander une explication franche et ouverte sur les vues de S. M.

l'Empereur et Roi dans l'occupation de la Poméranie, partirent de Stockholm le 4 et le 7 février, sans jamais parvenir au soussigné.

« L'interruption du cours ordinaire des postes destinées pour la Suède, qui commença peu après l'invasion de la Poméranie par la France ; l'avis certain qu'on avait fait à Hambourg la recherche des fonds qui s'y trouvaient pour le compte de la Suède ; la saisie et même la vente de bâtiments suédois dans les ports du Mecklembourg et à Dantzig, ouvrirent un vaste champ aux conjectures. Pour avoir quelque certitude par rapport à l'état des choses dans la Poméranie suédoise, le Roi y envoya comme parlementaire le général d'*Engelbrechten* ; mais Sa Majesté ayant bientôt après reçu la nouvelle que le général Comte *Friant* avait refusé de recevoir le général suédois, et qu'il n'avait pas même voulu répondre à la lettre qu'il lui avait apportée, elle crut reconnaître un système combiné pour maintenir la Suède dans l'incertitude, tant sur les affaires générales que sur celles qui la concernaient particulièrement.

« Cependant, malgré tous les obstacles, on sut diverses circonstances sur la conduite des troupes françaises en Poméranie ; conduite difficilement compatible avec l'apparence d'amitié qu'on voulait donner à l'occupation de cette province, dont l'inviolabilité, aussi bien que celle de la Suède elle-même, avait été assurée par S. M. l'Empereur dans le traité de Paris.

« Des fonctionnaires publics qu'on arrêtait, qu'on transportait à Hambourg, et qu'on menaçait des traitements les plus sévères pour les engager à devenir parjures à leurs devoirs et à leurs serments ; les caisses royales auxquelles on mit les scellés ; les vaisseaux de Sa Majesté qu'à coups de canon on empêcha de sortir, et qu'on finit par décharger et confisquer au profit de

la France; des impôts onéreux imposés à un pays qui avait à peine eu le temps de se remettre des maux qu'il avait soufferts; enfin le désarmement des troupes qui s'y étaient trouvées; tous ces motifs réunis justifient sans doute la demande du Roi d'une explication qu'exigent aussi bien la dignité des têtes couronnées, que les stipulations expresses des traités entre la Suède et la France.

« Le Roi n'avait contracté avec d'autres Puissances aucune obligation qui fût contraire au traité qu'il avait conclu avec la France, dont il continue de remplir les articles avec sévérité. Si les escadres britanniques ménageaient le commerce de cabotage des Suédois, c'était de leur part une conduite volontaire qu'elles observaient sans doute parce que de cette manière elles voulaient faire contraster leur manière d'agir avec celle des pirates des Puissances amies de la Suède. Si des vaisseaux suédois, portant en Allemagne des produits du sol suédois, se servaient de licences anglaises pour échapper aux croiseurs ennemis, ils ne devaient pas s'attendre à être confisqués lors de leur arrivée, puisqu'ils savaient avec certitude que des navires de Dantzig, destinés pour l'Angleterre, et pourvus de licences de S. M. l'Empereur et Roi, avaient passé le Sund.

« Si le Roi, lorsqu'il se vit attaqué par la France dans une de ses provinces, commença à penser à la sûreté de son royaume, Sa Majesté se flatte qu'en cas pareil Sa Majesté Impériale et Royale n'aurait pas agi autrement. On peut tout nier, excepté les faits subsistants, et ce sont les faits seuls sur lesquels le Roi se fonde.

« En conséquence de cet exposé, Sa Majesté a ordonné au soussigné d'annoncer officiellement à S. E. M. le Duc de *Bassano* :

« Que le Roi proteste formellement contre l'occupa-

tion de la Poméranie suédoise par des troupes françaises ;

« Que Sa Majesté ne peut regarder cette occupation que comme une violation du traité de paix entre la Suède et la France ; que cependant, d'après les principes de modération que le Roi aime à conserver dans sa conduite politique envers la France, et d'après les sentiments qu'il continue à la France, Sa Majesté ne se regarde pas en état de guerre avec cette Puissance, mais qu'elle attend du gouvernement français une déclaration franche et positive sur l'occupation de la Poméranie ;

« Que, pour établir une parfaite réciprocité, en attendant cette déclaration, le payement des intérêts et capitaux dus en Suède à des pays réunis, en vertu de décrets impériaux, avec la France, est suspendu, et que cette mesure durera jusqu'à ce que la Poméranie soit évacuée, et que la bonne intelligence entre les deux Cours soit rétablie ;

« Que comme enfin Sa Majesté a été, par l'occupation militaire de la Poméranie suédoise, mise dans une position à se regarder comme entièrement dégagée de tous les engagements particuliers pris envers la France, et principalement de l'obligation de continuer une guerre que la Suède n'a entreprise que par suite de son accession au Système continental, accession qui, de son côté, n'était qu'une suite de la restitution antérieure de la Poméranie ; le Roi déclare en conséquence que dès ce moment il se regarde comme neutre à l'égard de la France et de l'Angleterre, et que par suite de ce système adopté par Sa Majesté elle prendra tous les moyens qui sont en son pouvoir pour protéger le pavillon neutre de la Suède contre toutes les pirateries qui ne doivent leur durée qu'à une longue patience.

« La Suède, attachée à la France depuis *François Ier*,

désire concilier cet attachement avec le maintien de l'indépendance du Nord. Le Roi éprouverait une vive douleur s'il se voyait dans la nécessité de sacrifier les penchants de son cœur à ce qui est uniquement sacré et cher à sa patrie, et avec quoi la servitude et l'ignominie sont également incompatibles. Fermement résolu cependant de maintenir la dignité de sa couronne et la liberté de ses sujets, Sa Majesté attendra tranquillement le développement ultérieur des événements.

« Le soussigné prie de la manière la plus pressante S. E. M. le Duc de *Bassano* de porter cette Note à la connaissance de S. M. l'Empereur et Roi, et de lui communiquer, aussitôt que possible, la réponse de Sa Majesté Impériale et Royale.

« Il a l'honneur, etc.

« *Signé* C. D'OHSSON. »

XIV.

Note de S. E. M. le Baron d'Engestrœm, adressée à M. de Cabre, ancien Chargé d'affaires français à Stockholm, le 20 *décembre* 1812.

« Du moment où l'occupation, contraire à tous les traités et aux engagements les plus sacrés, de la Poméranie Suédoise par des troupes françaises, donna la mesure des intentions de S. M. l'Empereur *Napoléon* à l'égard de la Suède, le Roi, dans la juste surprise que lui causait une attaque si imprévue, a fait des démarches réitérées pour obtenir une déclaration positive et franche sur cet événement, tandis que la France n'y répondait que par de nouvelles hostilités.

« Sa Majesté croit que si la force donne des droits dont l'existence n'est que trop confirmée par le malheur

de nos temps, la cause de la justice et le sentiment de sa propre dignité peuvent aussi en réclamer quelques-uns.

« Elle n'a donc pas vu avec indifférence qu'une de ses provinces ait été enlevée par la Puissance même qui en avait garanti l'inviolabilité; que les troupes que le Roi y avait laissées aient été déclarées prisonnières de guerre, et comme telles conduites en France; aussi peu que les pirateries que les corsaires français continuent de commettre contre le commerce suédois. En conséquence Sa Majesté avait chargé, au mois d'août passé, M. de *Bergstædt*, et ensuite le soussigné, de s'adresser officiellement à M. de *Cabre*, d'abord pour s'informer des motifs sur lesquels lesdites hostilités mentionnées se fondaient, et à la fin pour lui annoncer que, comme après un long délai sa Cour ne s'était pas expliquée à cet égard, et qu'ainsi elle faisait connaître qu'elle ne voulait plus retourner à un système pacifique avec la Suède, M. de *Cabre* ne pouvait pas être plus longtemps regardé comme le Chargé d'affaires d'une Puissance amie, et que ses rapports diplomatiques avec le ministère du Roi devaient cesser jusqu'au moment où il aurait reçu les éclaircissements demandés au cabinet des Tuileries.

« Plus de trois mois se sont passés depuis, et comme le gouvernement français laisse toujours durer le même silence, le Roi croit devoir à lui-même et à son peuple de ne pas attendre plus longtemps une explication qui après tant de faits, ne serait, à ce qu'il paraît, qu'illusoire.

« D'après ces considérations, et d'autres au moins aussi importantes, le soussigné a reçu du Roi son maître l'ordre de déclarer à M. de *Cabre* que sa présence dans ce pays étant, par les circonstances, devenue entièrement inutile, Sa Majesté désire qu'il quitte

la Suède le plus promptement possible; et le soussigné a l'honneur de lui envoyer ci-joints les passe-ports nécessaires pour son voyage.

« Le soussigné a l'honneur, etc.

« *Signé* le Baron D'ENGESTROEM. »

XV.

Réponse de M. de Cabre à S. E. M. le Baron d'Engestrœm, en date de Stockholm, le 21 *décembre* 1812.

« Le soussigné, Chargé d'affaires de Sa Majesté l'Empereur des Français, Roi d'Italie, a reçu la Note officielle de S. E. M. le Baron d'*Engestrœm*, de la date d'hier, portant en substance que, comme S. M. Suédoise a vainement attendu une explication relative à l'entrée des Français en Poméranie, au transport des officiers du Roi à Magdebourg, et à la prise de vaisseaux suédois par des corsaires français, Sa Majesté a ordonné à son ministre d'État des Affaires étrangères de déclarer au soussigné que sa présence à Stockholm était entièrement inutile, et qu'en conséquence Sa Majesté désirait qu'il quittât la Suède le plus promptement possible, et de lui envoyer en même temps les passe-ports nécessaires pour son voyage.

« Le soussigné croit superflu d'entrer dans le détail des reproches contenus dans cette Note, comme si S. M. l'Empereur et Roi avait agi contre les traités. Il serait facile de les réfuter en renvoyant au traité conclu à Paris le 6 janvier 1810, et par la preuve appuyée de faits que la Suède n'a, dans aucun cas, rempli les obligations dont elle s'y était chargée, quoique la France se fût empressée de lui rendre cette Pomé-

ranie après qu'elle eut été *conquise* par les armées impériales et royales.

« Le soussigné doit encore observer qu'on ne l'a jamais prévenu verbalement ni par écrit que ses rapports diplomatiques seraient suspendus jusqu'à ce qu'il eût répondu catégoriquement à la demande d'éclaircissements formée par le ministère suédois. S. Exc. M. le ministre d'État des Affaires étrangères, dans sa lettre datée du 7 septembre, portant l'adresse *au Chargé d'affaires de France*, a seulement demandé s'il se trouvait en Suède comme agent d'une puissance amie ou ennemie, et déclaré en même temps au soussigné que *son séjour dans les États du Roi dépendrait de la réponse qu'il serait en état de donner.*

« Pour ce qui concerne l'objet principal de la Note de S. Exc. le ministre d'État des Affaires étrangères, le soussigné, ne perdra pas un seul instant pour le porter à la connaissance de sa cour. Mais il ne dépend pas de lui de satisfaire au vœu de Sa Majesté ; et il doit au contraire déclarer qu'il ne quittera jamais de gré le poste que l'Empereur et Roi, son souverain maître, a daigné lui confier, sans en avoir reçu l'ordre par lui-même.

« Lorsque S. M. Suédoise, usant de ses droits de souveraineté, aura fait annoncer au soussigné, *par la voie officielle et par écrit*, qu'elle ne permet pas plus longtemps son séjour, le soussigné croira ne céder qu'à la force, et ne balancera pas de faire, dans le plus bref délai possible, usage des passe-ports qu'il a l'honneur de renvoyer ci-joints à S. Exc. M. le Baron d'*Engestrœm*, ministre d'État des Affaires étrangères, parce que jusque-là il lui est impossible de s'en servir, ni par conséquent de les garder.

« Le soussigné a l'honneur, etc.

« *Signé* Auguste de Cabre. »

XVI.

Lettre de M. le Baron d'Engestrœm à M. de Cabre, du 23 décembre 1812.

« J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez adressée le 21 décembre. Je l'ai sur-le-champ mise sous les yeux du Roi, et S. M. m'ordonne de nouveau de vous répéter que votre présence à Stockholm ne peut être plus longtemps tolérée. Comme votre caractère politique a déjà cessé, vous vous trouvez, monsieur, dans le cas de tous les étrangers, et êtes, par conséquent, obligé de vous soumettre aux ordres que la police peut vous donner. Le grand-gouverneur, auquel il a été fait des rapports peu favorables à votre égard, a reçu l'ordre de veiller à ce que vous quittiez la capitale dans les vingt-quatre heures. Un commissaire de police vous accompagnera jusqu'à la frontière, et de cette manière vous n'aurez plus besoin des passe-ports que vous m'avez renvoyés.

« *Signé* le Baron d'Engestrœm. »

XVII.

Réponse de M. de Cabre, du même jour.

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez adressée aujourd'hui, et dans laquelle Votre Excellence, en m'apprenant pour la première fois que nos rapports politiques ont cessé, me prévient en même temps que je suis maintenant soumis aux ordres de la police, et que le gouverneur a reçu l'ordre de me faire accompagner jusqu'à la frontière.

« Cette résolution du gouvernement suédois, et la manière dont elle m'a été communiquée, me paraissent plus que suffisantes pour me justifier auprès de ma Cour, si je quitte le poste que depuis une année j'ai rempli avec honneur près S. M. le Roi de Suède. En conséquence, je prie Votre Excellence de m'envoyer un passe-port dont je me propose de faire usage dans le plus bref délai.

« J'ai l'honneur, etc.

« *Signé* Aug. de Cabre. »

Sur cette lettre on rendit à M. de *Cabre* ses passeports. Il obtint en outre la permission de rester encore trois jours à Stockholm d'où il partit le 27 décembre 1812.

Nous savons maintenant de la manière la plus complète comment la Suède a été successivement amenée à prendre part aux événements qui ont préparé la délivrance de l'Europe. Comme elle y joua un rôle important, aussi bien par sa position géographique, qui se trouvait en rapport avec le théâtre de la guerre, que par la personne de son Prince royal, dès ce moment le chef réel du Cabinet, nous allons pour ainsi dire assister aux délibérations du Conseil, afin de *juger si le Prince a vraiment agi dans les intérêts de sa nouvelle patrie, en s'unissant à la Russie contre la France, ou s'il eût mieux fait de marcher de concert avec Napoléon pour envahir lu Russie du côté de la Finlande.*

Ce sera donner en même temps une solution pratique et décisive de cette *question de la Finlande*, qui, récomment encore, est devenue dans les feuilles semi-

officielles l'objet d'une polémique assez vive pour tenir en éveil un Cabinet intéressé.

Le lecteur n'a pas oublié la démarche indirecte et tardive que fit *Napoléon* pour se rapprocher de la Suède. La Note du duc de *Bassano*[1], passée à cette occasion, a servi de texte aux adversaires du Prince royal pour lui reprocher la rupture qui a eu lieu entre la France et la Suède.

La Note précitée, écrite le 7 mars 1812, est arrivée à Stockholm le 22 du même mois ; une résolution aussi importante que celle d'une déclaration de guerre contre la Russie et l'Angleterre ne pouvait certes pas être prise par le gouvernement suédois sur une communication verbale; il fallait un *traité* pour en régler les conditions; mais l'échange de deux courriers seulement de part et d'autre, pour négocier et ratifier ce traité, conduisait jusqu'à la fin du mois de juin, savoir, jusqu'à l'époque où *Napoléon* commença la guerre contre la Russie, en franchissant le Niémen (24 juin 1812). C'est donc aussi à ce terme seulement que la Suède aurait commencé ses opérations.

Examinons maintenant les moyens dont la Suède disposait pour faire la guerre à la Russie, et comment elle aurait pu faire passer en Finlande les trente mille hommes que *Napoléon* lui demandait comme condition de son alliance.

La Finlande est, comme nous le savons, séparée de la Suède par le golfe de Bothnie, dont la largeur à l'endroit le plus rapproché est de trente lieues de France ; ce golfe est entrecoupé, il est vrai, par les îles d'Aland, mais ces îles sont au pouvoir de la Russie.

Les deux pays se touchent par la Laponie ; mais ce

[1] Voy. t. XIII, p. 210.

pays est désert et incapable de fournir aux besoins de l'armée : les distances sont en outre si grandes, qu'elles empêchent toutes opérations militaires de ce côté ; il fallait ainsi agir par mer, et faire débarquer en Finlande les trente mille hommes demandés par *Napoléon*.

Des états de situation officiels portent la flotte suédoise, capable alors d'être mise en mer, à huit vaisseaux de ligne de 74 à 80 canons, et à cinq frégates de 36 à 44 canons; il est vrai que la Suède possédait, en outre, une flottille à rames, mais les navires de cette flottille ne pouvaient tenter de passer le golfe de Finlande, surtout en raison de l'obstacle des îles d'Aland, et la Russie possédant elle-même une flottille égale à celle de Suède.

En admettant, ce qui est fort douteux, que la Suède eût à sa disposition un assez grand nombre de vaisseaux marchands, pour embarquer ses trente mille hommes, il est toujours certain qu'elle n'avait pour escorter cette Armada que les huit vaisseaux de ligne et les cinq frégates dont nous avons fait mention.

Voyons maintenant les forces maritimes que la Russie pouvait employer contre la Suède :

L'escadre de Cronstadt était forte de dix vaisseaux de ligne de 74 à 100 canons et de six frégates.

L'escadre d'Archangel, alors dans la Baltique, était forte de huit vaisseaux de ligne et de deux frégates. Total : dix-huit vaisseaux de ligne et huit frégates.

Mais la Russie pouvait, alliée de l'Angleterre, disposer encore de la flotte de l'amiral *Saumarès*, qui se trouvait, dès le 3 mars 1812, sur les côtes de la Suède; cette flotte se composait de dix vaisseaux de ligne, dont trois de 120 canons, et de quatorze frégates.

L'ensemble des forces maritimes dont la Russie aurait pu disposer contre la Suède, à cette époque, se com-

posait ainsi de vingt-huit vaisseaux de ligne et de vingt-deux frégates; tandis que la Suède n'avait que huit vaisseaux de ligne et cinq frégates à leur opposer. Or, quelle chance y avait-il pour elle de faire débarquer son armée de trente mille hommes en Finlande? Mais, si par miracle cette armée avait pu effectuer son débarquement, quelle eût été sa situation?... Elle aurait eu devant elle le corps d'armée du général *Steinhill*, de vingt-cinq mille hommes, que l'Empereur *Alexandre* avait placé en Finlande dès le mois de mars 1812, force qu'il aurait pu considérablement augmenter.

Le corps suédois aurait eu à soumettre toutes les forteresses de la Finlande, dont la plupart, comme Sveaborg et Viborg, sont de premier ordre, il aurait eu devant lui un pays de défilés, défendu par un ennemi de force au moins égale. Mais, alors même que tous ces obstacles eussent été surmontés, comment l'armée suédoise aurait-elle fait pour conserver ses communications avec la Suède, ayant derrière elle des forces maritimes quatre fois plus grandes que les siennes?

Cet exposé prouve qu'il eût été impossible, pour l'armée suédoise, de débarquer en Finlande, en 1812, et que, si même le débarquement avait pu réussir, il lui était impossible de conserver sa ligne d'opération.

On dit que les habitants du pays étaient en faveur de la Suède, mais en admettant même cette supposition, elle n'avançait en rien les opérations du débarquement, qui dépendait de la proportion des forces maritimes et non de la sympathie présumée du peuple finlandais; la guerre de 1808, en Finlande, n'a au reste que trop prouvé combien peu les sympathies de ce pays contribuèrent au succès des armées suédoises.

Examinons une autre combinaison, celle de n'entreprendre le débarquement que lorsque la flotte anglaise aurait été obligée de quitter les parages de la Finlande,

par crainte des glaces, savoir, vers le milieu du mois de novembre.

Napoléon, où était-il alors avec son armée? A Smolensk, en pleine retraite, et n'échappant de sa personne qu'avec peine à la destruction de ses phalanges.

Or, eût-il été de la sagesse du Prince Royal de commencer la guerre contre la Russie quand elle était déjà toute victorieuse? Pouvait-on demander à la Suède de se battre pour *Napoléon*, quand celui-ci n'avait fait que l'outrager; et ne valait-il pas mieux pour elle de réussir contre la Norvége que d'échouer contre la Finlande?

Le Prince Royal apprécia donc sainement les intérêts de la Suède, lorsqu'il s'allia à la Russie au lieu de suivre le *drapeau baissant* de *Napoléon*; tout lecteur impartial en jugera ainsi, malgré ce qu'en disent les auteurs qui ne connaissent ni les localités, ni les moyens, ni les véritables intérêts de la Suède.

Au reste, l'histoire doit juger la politique de *Charles-Jean* d'après le résultat qu'elle a eu pour la Suède, et non d'après celui qu'elle aurait pu avoir pour la France, qui, sous *Napoléon*, était devenue son ennemie.

Le Prince Royal se serait sacrifié lui et sa nouvelle patrie, en prenant le parti de *Napoléon*, sans même être utile à la France, « car, disait-il, l'intérêt de ce beau pays n'est point sur le *Niémen*, il est sur le *Rhin*. »

Après avoir montré le peu de validité des reproches faits à *Charles-Jean*, sur la politique qu'il a suivie en 1812 et 1813, il reste à examiner une autre prétendue faute qui lui a été imputée. Sans critiquer précisément l'alliance du Prince Royal avec la Russie à cette époque, on a dit qu'il aurait dû poser comme base et comme prix de cette alliance, *la restitution de la Finlande*, plutôt que *l'acquisition de la Norvége*. On fonde ce raisonnement sur la supposition que l'Empereur *Alexandre*,

pressé par les circonstances, aurait pu consentir, lors de l'entrevue d'Abo, à cette restitution.

En admettant comme hypothèse que la restitution de la Finlande aurait été plus utile à la Suède que l'acquisition de la Norvége, y a-t-il, nous le demandons, la moindre probabilité que l'Empereur *Alexandre*, qui avait fait la conquête de la Finlande, et y attachait le plus haut prix, aurait pu être engagé à la restitution volontaire de cette province qui, nous l'avons démontré plus haut, ne pouvait être prise de force. Sans se livrer à des conjectures, un *fait* existe qui prouve que l'Empereur *Alexandre* n'y aurait jamais consenti; ce fait, c'est qu'à la conférence d'Abo, le Prince Royal a mis en avant la *restitution des îles d'Aland*, petite partie de la Finlande, et que l'Empereur n'a pas même voulu acquiescer à cette demande, alléguant « que cela le déconsidérerait aux yeux de la nation russe[1]. »

Or, si l'Empereur *Alexandre* a refusé la restitution de quelques misérables îles dont la population n'excède pas 15 000 âmes, comment croire qu'il aurait pu consentir à la restitution de la Finlande entière avec un million d'habitants, pays qui couvre la capitale de la Russie, donne de nombreux matelots et forme un vrai bijou de sa couronne? Tout ce que le Prince put obtenir d'*Alexandre*, on se le rappelle, fut l'offre de lui remettre les îles d'Œsel et de Dago, ainsi que Riga en dépôt, mais seulement en dépôt, îles qu'il pouvait reprendre quand il voudrait.

Mais s'il est peu vraisemblable que l'Empereur *Alexandre* se fût décidé à restituer la Finlande à la Suède, il est certain qu'il n'aurait pas pris cet engagement sur la *simple promesse* d'une coopération avec la Russie, et que cette *participation* à la guerre aurait dû être *effective* avant l'abandon de la Finlande.

[1] Voy. t. XIII, p. 411.

Mais ce commencement d'opération ne pouvait être réalisé que lors de l'ouverture de la navigation de 1813, puisque la conférence d'Abo n'a eu lieu qu'à la fin d'août 1812, et que la saison était alors trop avancée pour préparer et exécuter le débarquement d'une force aussi considérable que celle de trente mille hommes sur le flanc de l'armée française en Pologne, ou sur ses derrières en Allemagne; or, au printemps de 1813, l'état des choses avait entièrement changé de face. *Napoléon*, au lieu d'être en marche pour Moscou avait été refoulé jusqu'à l'Elbe et son armée était détruite. Comment croire que la Russie se serait résignée alors à céder volontairement la Finlande à la Suède, elle qui n'a jamais rien cédé, et qui même après une infidélité de la victoire, a su acquérir des provinces au lieu d'en perdre? *Alexandre* se serait d'autant moins fié à une simple *promesse* du Prince Royal, qu'il le tenait toujours en état de suspicion, laquelle suspicion était justifiée par la présence du Chargé d'affaires de France à Stockholm, et par la résidence de la Princesse Royale à Paris, qu'il était permis de considérer comme un agent confidentiel du Prince Royal auprès de *Napoléon*.

Ce que nous venons d'exposer démontre jusqu'à l'évidence que le Prince Royal n'était nullement en mesure à la conférence d'Abo, de pouvoir demander la Finlande au lieu de la Norvége. D'ailleurs *Alexandre*, en faisant réunir sous le même sceptre la Suède et la Norvége, ne donnait-il pas une preuve de l'admirable prévoyance de sa politique? Une anecdote nous servira plus tard à développer le véritable objet de cet arrangement.

Ce fut dans les premiers mois de l'année 1813 que la Suède entra dans la lice. On se rappelle que par le

traité du 5 avril 1812[1], le Cabinet de Stockholm s'était bien effectivement engagé à prendre part à la guerre contre *Napoléon*, mais seulement après que la Suède aurait été mise en possession de la Norvége. Cette convention ayant été communiquée au ministère anglais, avec invitation d'y accéder, celui-ci montra des dispositions favorables, et offrit même des subsides à la Suède, mais à condition qu'elle n'obtiendrait la Norvége qu'après avoir pris une part active à la guerre et fait passer un corps de troupes en Allemagne. On peut supposer que la défiance qu'on nourrissait toujours contre le Prince Royal, soupçonné à tort d'être l'ami secret de *Napoléon*[2], fut en partie cause de cette condition imposée par le Cabinet de Londres. On proposa d'abord que l'armée suédoise, transportée en Allemagne, fît une diversion sur les derrières de l'armée française qui était alors enfoncée en Russie; mais le Prince Royal rejeta ce plan comme inexécutable, parce que la Suède n'ayant pas de position militaire sur les côtes méridionales de la Baltique, ne pouvait pas s'y maintenir; et cela d'autant moins que la Prusse, à ce moment l'alliée de la France, s'opposerait à une telle entreprise. La Grande-Bretagne reconnut la justesse de ces observations.

Après la grande catastrophe du mois de novembre 1812, l'Empereur de Russie déclara à la Cour de Londres qu'il renonçait pour le moment à tout secours en argent, et que les ressources de son Empire lui suffiraient pour délivrer la Prusse et l'Allemagne. *Alexandre* représenta en même temps qu'il était probable que les débris de l'armée française se jetteraient dans

[1] Voy. t. XIII, p. 214.
[2] On en aura la preuve convaincante par une lettre adressée, le 20 juin, à l'Empereur ALEXANDRE, et que nous insérons plus loin.

les forteresses de l'Oder, et qu'en conséquence il devenait nécessaire qu'il fût fait une diversion puissante contre l'armée française afin de mettre les Russes en état de forcer cette ligne. Cette communication donna lieu à la reprise de la négociation avec la Suède. Mais les circonstances étaient bien changées. Il ne s'agissait plus de faire une diversion sur les derrières de trois cent mille hommes de troupes bien aguerries; il ne s'agissait plus que de concourir à l'anéantissement des débris de ces forces jadis si imposantes. Toutefois pour garantir la Suède du seul danger dont elle pouvait être menacée en transportant son armée au delà des mers, la Grande-Bretagne se chargea de bloquer l'île de Séelande, et d'empêcher ainsi le Danemark de faire passer des troupes dans la presqu'île scandinave; à ces conditions elle se déclara prête à payer des subsides et à coopérer à la réunion de la Norvége. Elle offrit même d'abandonner à la Suède l'île de la Guadeloupe, dont elle s'était emparée. Le ministère britannique pensait qu'il était avantageux pour l'Angleterre que cette Puissance eût une possession outre-mer qui, rendant la nation suédoise essentiellement commerçante, lui inspirerait à jamais de l'horreur pour le Système continental, que les Anglais appelaient avec plus de fondement un système anti-commercial.

Le ministère britannique désirait que les arrangements projetés avec la Suède pussent être conclus de l'aveu et du consentement du Danemark; il paraît même qu'on espérait que cette Puissance pourrait se décider à prendre part à la guerre contre la France. En conséquence, on la fit instruire, par le canal de la Russie, de la négociation qui était sur le tapis; et la Suède déclara que, dans ce cas, elle se contenterait de cette partie de la Norvége qu'on appelle l'évêché de Drontheim, et qui devait nécessairement être réunie

à la Suède, parce que, sans cette possession, les armées suédoises pourraient toujours être tournées par celles du Danemark. Elle offrit de donner en échange sa part de la Poméranie. Le Danemark ayant refusé son adhésion, la Suède revint à sa première demande, et exigea toute la Norvége. C'est alors que la Grande-Bretagne signa, *le* 3 *mars* 1813, le traité de *Stockholm*, aux conditions suivantes :

Le Roi de Suède s'engage d'employer un corps de trente mille hommes au moins dans une opération directe sur le Continent contre les ennemis communs. Cette armée agira de concert avec les troupes russes placées sous le commandement de S. A. R. le Prince de Suède. *Art.* 1.

La Grande-Bretagne promet et s'engage d'accéder aux conventions existantes entre la Russie et la Suède, de manière que non-seulement elle ne mettra pas d'obstacle à la réunion perpétuelle de la Norvége et de la Suède, mais qu'elle facilitera aussi les vues de la Suède à cet égard, tant par ses bons offices que, s'il est nécessaire, en y coopérant par mer, de concert avec les forces suédoises et russes. Néanmoins on n'aura pas recours à la force pour réunir la Norvége à la Suède, à moins qne le Roi de Danemark n'eût refusé d'accéder à l'alliance du Nord aux conditions qui ont été arrêtées dans les traités subsistant entre les cours de Stockholm et de Saint-Pétersbourg. *Art.* 2.

La Grande-Bretagne promet de fournir, pour le service de la campagne de l'année 1813, ainsi que pour l'équipement, le transport et l'entretien des troupes suédoises, un million de livres sterling payables de mois en mois. *Art.* 3.

La Grande-Bretagne cède à la Suède la possession de la Guadeloupe, et lui transfère tous ses droits sur cette île en tant qu'elle la possède. *Art.* 5.

La Suède accorde aux sujets britanniques, pour vingt ans, le droit d'entrepôt dans les ports de Gothembourg, de Karlshamn et de Stralsund, pour toutes les productions de l'Angleterre et des colonies, contre le payement d'un pour cent de leur valeur à l'entrée, et antant à la sortie. *Art*. 7.

Ce traité est signé par le général *Alexandre Hope* et M. *Édouard Thornton*, au nom du Prince-Régent de la Grande-Bretagne, et par le comte d'*Engestrœm* et le baron de *Wetterstedt* pour la Suède.

Par *un article séparé*, le Roi de Suède prend divers engagements relatifs à l'île de la Guadeloupe, et entre autres d'empêcher et de prohiber, à l'époque de la cession de cette île, l'introduction des esclaves d'Afrique dans ladite île et ses autres possessions dans les Indes occidentales, et à ne pas permettre à des sujets suédois de se mêler de la traite des esclaves; engagement, dit l'article, que S. M. Suédoise prend d'autant plus volontiers, que ce commerce n'a jamais été autorisé par elle.

Ainsi, la Suède fut la seconde Puissance qui renonça formellement par un traité avec la Grande-Bretagne, à la traite des Noirs[1].

Une dernière circonstance est à mentionner. Lorsque *Napoléon* fut instruit du contenu de l'article 5 patent, il fit rendre, le 14 octobre 1813, un sénatus-consulte portant qu'il ne sera conclu aucun traité de paix entre la France et la Suède, qu'au préalable celle-ci n'ait renoncé à la possession de l'île française de la Guadeloupe. Et bientôt après la publication de ce sénatus-consulte arrivèrent de toutes les villes de France

[1] Voy. pour le premier exemple d'une stipulation analogue, notre t. XIII, p. 51.

des adresses à l'Impératrice-Régente, remplies de cris d'indignation contre le Prince Royal de Suède.

Après être devenue l'aliée de l'Angleterre, ainsi que depuis un an elle l'était de la Russie, la Suède conclut aussi une ligue offensive et défensive avec la Prusse par un traité qui fut également signé *à Stockholm, le* 22 *avril* 1813. La clause principale de cette alliance était que le Roi *Frédéric-Guillaume* joindrait vingt-sept mille hommes de ses troupes au corps d'armée que le Prince Royal commandait en Allemagne.

La nouvelle ligne politique adoptée par la Suède l'engageait naturellement à renouer ses anciennes relations avec les gouvernements qui étaient en guerre avec *Napoléon*. C'est dans cette vue que *Charles XIII* conclut un *Traité de paix et d'amitié avec l'Espagne*, dont il reconnaissait, par une stipulation expresse, les Cortès générales et extraordinaires assemblées à Cadix, ainsi que la Constitution qu'elles avaient décrétée et sanctionnée. *Art.* 3.

Ce traité fut signé à *Stockholm, le* 19 *mars* 1813, par le comte d'*Engestrœm* et le baron de *Wetterstedt*, pour la Suède, et par don Pantaléon *Moreno y Daoiz*, au nom de S. M. Catholique, représentée par la régence d'Espagne.

Enfin, pour compléter l'indication des arrangements politiques de la Cour de Suède, à l'époque de la guerre de l'Indépendance, nous devons insérer ici, par anticipation, le *Traité d'amitié et d'alliance défensive que le Roi Charles XIII et l'Empereur François Ier conclurent à Langres, le* 2 *février* 1814.

Les trois traités ci-dessus, conclus par la Suède avec la Prusse, l'Espagne et l'Autriche manquent dans le *Recueil de Martens*.

Traité d'alliance conclu entre l'Autriche et la Suède contre la France, à Langres, le 2 *février* 1814, *ratifié à Stockholm, par le roi Charles XIII, le* 3 *mars* 1814.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

« S. M. le Roi de Suède et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, également animés du désir de mettre fin aux malheurs de l'Europe et d'en assurer le repos futur par le rétablissement d'un juste équilibre des Puissances, sont convenus de remplir ce but par le présent traité d'amitié et d'alliance défensive.

« A cet effet ils ont nommé, savoir : S. M. le Roi de Suède, le sieur Canut de *Bildt*, etc., son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire auprès de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ; et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, le sieur Clément Wenceslas Lothaire, Prince de *Metternich*-Winnebourg-Ochsenhausen, etc., son Chambellan, Conseiller intime actuel, Ministre d'État, des Conférences et des Affaires étrangères ; lesquels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

« *Art.* 1. Il y aura amitié et union sincère et constante entre S. M. le Roi de Suède et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, leurs héritiers et successeurs à perpétuité. Les hautes parties contractantes apporteront, en conséquence, la plus grande attention à maintenir entre elles une amitié et correspondance réciproques, en évitant tout ce qui pourrait altérer l'union et la bonne intelligence heureusement subsistantes entre elles.

« *Art.* 2. Le but principal que S. M. le Roi de Suède et S. M. Impériale et Royale Apostolique se proposent en formant cette alliance, étant de s'assurer réciproquement une possession tranquille et sûre de leurs États respectifs, leurs dites Majestés se garantissent, de la manière la plus solennelle et la plus obligatoire que faire se puisse, tous leurs pays, États et provinces; S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de de Bohême, entendant expressément que la présente garantie soit étendue à la possession de la Norvége, que S. M. Suédoise vient d'acquérir par son traité de paix avec la Cour de Danemark.

« *Art.* 3. Pour préciser les secours que les deux hautes parties contractantes sont convenues de vouer à l'objet de la présente guerre, S. M. le Roi de Suède s'engage à tenir constamment en campagne au moins trente mille hommes, S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême au moins cent cinquante mille. Les deux armées seront maintenues en grand complet pendant tout le cours de la guerre.

« *Art.* 4. Les hautes parties contractantes s'engagent à n'avoir qu'un commun intérêt, à se communiquer réciproquement et confidentiellement tout ce qui a rapport à leur politique, à se prêter assistance en toute chose, et à regarder les nouveaux ennemis que chacune d'elles pourra avoir en haine de ce traité, comme devenus par le fait les ennemis de l'autre Puissance.

« *Art.* 5. Les hautes parties contractantes n'entendent aucunement préjudicier par les engagements du présent traité à ceux qu'elles peuvent avoir contractés avec d'autres Puissances dans le sens du but qu'elles se proposent.

« *Art.* 6. S. M. le Roi de Suède et S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, s'engagent

formellement à n'entrer dans aucun engagement ou négociation, soit pour une trêve ou convention quelconque, soit pour la Paix, que d'un commun accord; et les deux hautes parties contractantes se promettent, de la manière la plus solennelle, de n'écouter aucune insinuation ou proposition qui leur serait adressée directement ou indirectement par le Cabinet français sans se la communiquer réciproquement.

« *Art.* 7. Il sera donné ordre aux ambassadeurs et ministres des hautes parties contractantes aux Cours étrangères de se prêter réciproquement leurs bons offices et d'agir d'un parfait concert dans toutes les occurences où il s'agira de l'intérêt de leurs augustes maîtres.

« *Art.* 8. Le présent traité sera communiqué immédiatement aux Cours de Russie, d'Angleterre et de Prusse.

« *Art* 9. Les ratifications du présent traité seront échangées au quartier général de S. M. Impériale et Royale Apostolique dans six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

« En foi de quoi, nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité et y avons apposé le cachet de nos armes.

« Fait à Langres, le 2 février, l'an de grâce 1814. »

CANUT DE BILDT.	Le Prince DE METTERNICH.
L. S.	L. S.

Articles séparés et secrets.

« *Art.* 1. S. M. le Roi de Suède garantit à S. M. l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême,

l'état de ses possessions tel qu'il sera déterminé par le traité de Paix futur.

« *Art.* 2. Les deux hautes parties contractantes sont convenues que les secours auxquels S. M. Suédoise s'est engagée par l'article 3 du traité patent de ce jour se réduisent au nombre de vingt-cinq mille hommes effectifs.

« Les présents articles séparés et secrets auront la même force et valeur comme s'ils étaient textuellement insérés au traité patent de ce jour.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs les ont signés et y ont apposé le cachet de leurs armes.

« Fait à Langres, le 2 février, l'an de grâce 1814. »

CANUT DE BILDT. Le Prince DE METTERNICH.

L. S. L. S.

Lorsque *Napoléon* eut la certitude que la Suède allait entrer dans la coalition formée contre lui, il la fit menacer, par une Note ministérielle, d'un envoi de quarante mille hommes au secours du Danemark. Le Prince Royal répondit alors directement à l'Empereur par la lettre célèbre du 23 mars à laquelle, dit-on, la plume de Mme la baronne de *Staël* ne fut point étrangère. Le Prince, comme on le verra tout à l'heure, exposant de nouveau les griefs que le Cabinet de Stockholm reprochait à celui des Tuileries, prouvait que la Suède avait été sacrifiée à la Russie, qui s'empara de la Finlande pendant que *Napoléon* pénétrait en Espagne. Il l'accusait de vouloir, à son égard, user de la même perfidie qui lui avait facilité l'occupation de Madrid, et après l'avoir engagé à renoncer à son projet d'une mo-

narchie universelle, il l'exhortait à souscrire au vœu unanime des Puissances pour la paix générale.

Lettre du Prince royal de Suède à l'Empereur des Français.

Stockholm, 23 mars 1813.

Sire,

« Aussi longtemps que Votre Majesté n'a agi ou fait agir que contre moi directement, j'ai dû ne lui opposer que du calme et du silence; *mais aujourd'hui, que la Note du duc de Bassano à M. d'Ohsson cherche à jeter entre le Roi et moi le même brandon de discorde qui facilita à Votre Majesté l'entrée en Espagne*, toutes les relations ministérielles étant rompues, je m'adresse directement à Elle pour lui rappeler la conduite loyale et franche de la Suède, même dans les temps les plus difficiles.

« Aux communications que M. *Signeul* fut chargé de faire par ordre de Votre Majesté, le Roi fit répondre que la Suède, convaincue que ce n'était qu'à vous, Sire, qu'elle devait la perte de sa Finlande, ne pourrait jamais croire à votre amitié pour elle si vous ne lui faisiez donner la Norvége pour la dédommager du mal que votre politique lui avait fait.

« Pour tout ce qui, dans la Note du duc de *Bassano*, est relatif à l'invasion de la Poméranie et à la conduite des corsaires français, les faits parlent, et, en comparant les dates, on jugera, Sire, qui de Votre Majesté ou du gouvernement suédois a raison.

« Cent vaisseaux suédois étaient capturés, et plus de deux cents matelots mis au fer, lorsque le gouvernement se vit dans la nécessité de faire arrêter un forban qui, sous le pavillon français, venait dans nos

ports enlever nos bâtiments et insulter à notre confiance dans les traités.

« M. le duc de *Bassano* dit que Votre Majesté n'a point provoqué la guerre avec la Russie; et cependant Sire, Votre Majesté a passé le Niémen à la tête de quatre cent mille hommes.

« Du moment que Votre Majesté s'enfonça dans l'intérieur de cet Empire, l'issue ne fut plus douteuse. L'Empereur *Alexandre* et le Roi prévirent, déjà dès le mois d'août, la fin de la campagne et ses immenses résultats. Toutes les combinaisons militaires assuraient que Votre Majesté serait prisonnière. Vous avez échappé à ce danger, Sire; mais votre armée, l'élite de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, n'existe plus : là sont restés sans sépulture des braves qui sauvèrent la France à Fleurus, des Français qui vinquirent en Italie, qui résistèrent au climat brûlant de l'Égypte, et qui fixèrent la victoire sous vos drapeaux à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, à Halle, à Lubeck, à Friedland, etc., etc.

« Qu'à ce tableau déchirant, Sire, votre âme s'attendrisse, et, s'il le faut, pour achever de l'émouvoir, *qu'Elle se rappelle la mort de plus d'un million de Français, restés sur le champ d'honneur, victimes des guerres que Votre Majesté a entreprises.*

« Votre Majesté invoque ses droits à l'amitié du Roi.... Qu'il me soit permis de vous rappeler, Sire, le peu de prix que Votre Majesté y attacha dans des moments où une réciprocité de sentiments eût été bien utile à la Suède. Lorsque le Roi, après avoir perdu la Finlande, écrivit à Votre Majesté pour la prier de conserver à la Suède les îles d'Aland, Elle lui répondit : *Adressez-vous à l'Empereur Alexandre, il est grand et généreux.* Et, pour combler la mesure de son indifférence, Elle fit insérer dans un journal officiel, au mo-

ment de mon départ pour la Suède (*Moniteur* du 21 septembre 1810, n° 264), *qu'il y avait un interrègne dans ce royaume, pendant lequel les Anglais faisaient impunément le commerce.*

« Le Roi se détacha de la coalition de 1792 parce que cette coalition prétendait partager la France, et qu'il ne voulait point participer au démembrement de cette belle monarchie. Il fut porté à cet acte, monument de sa gloire politique, autant par attachement pour le peuple français que par le besoin de cicatriser les plaies du royaume. Cette conduite sage et vertueuse, fondée sur ce que chaque nation a le droit de se gouverner par ses lois, par ses usages et par sa volonté, cette conduite est la même qui lui sert de règle dans ce moment.

« Votre système, Sire, *veut interdire aux nations l'exercice des droits qu'elles ont reçus de la nature*, ceux de commercer entre elles, de s'entr'aider, de correspondre et de vivre en paix; et cependant l'existence de la Suède est dépendante d'une extension de relations commerciales sans lesquelles elle ne peut point se suffire.

« Loin de voir dans la conduite du Roi un changement de système, l'homme éclairé et impartial n'y trouvera que la continuation d'une politique juste et constante, qui dut être dévoilée dans un temps où les souverains se réunissaient contre la liberté de la France, et qui est suivie avec énergie dans un moment où le gouvernement français continue de conjurer contre la liberté des peuples et des souverains.

« Je connais les bonnes dispositions de l'Empereur *Alexandre* et du Cabinet de Saint-James pour la paix. Les calamités du continent la réclament, et Votre Majesté ne doit pas la repousser. Possesseur de la plus belle monarchie de la terre, voudra-t-elle toujours en

étendre les limites, et léguer à un bras moins puissant que le sien le triste héritage de guerres interminables! Votre Majesté ne s'attachera-t-elle pas à cicatriser les plaies d'une révolution dont il ne reste à la France que le souvenir de sa gloire militaire et des malheurs réels dans son intérieur! Sire, *les leçons de l'histoire rejettent l'idée d'une monarchie universelle*, et le sentiment de l'indépendance peut être amorti, mais non effacé du cœur des nations. Que Votre Majesté pèse toutes ces considérations, et pense une fois réellement à cette paix générale dont le nom, profané, a fait couler tant de sang!

« Je suis né dans cette belle France que vous gouvernez, Sire; sa gloire et sa prospérité ne peuvent jamais m'être indifférentes. Mais, sans cesser de faire des vœux pour son bonheur, je défendrai de toutes les facultés de mon âme et les droits du peuple qui m'a appelé, et l'honneur du souverain qui a daigné me nommer son fils. *Dans cette lutte entre la liberté du monde et l'oppression, je dirai aux Suédois : Je combats pour vous et avec vous, et les vœux des nations libres accompagneront nos efforts!*

« En politique, Sire, il n'y a ni amitié ni haine; il n'y a que des devoirs à remplir envers les peuples que la Providence nous appelle à gouverner. Leurs lois et leurs priviléges sont les biens qui leur sont chers, et si, pour les leur conserver, on est obligé de renoncer à d'anciennes liaisons et à des affections de famille, un Prince qui veut remplir sa vocation ne doit jamais hésiter sur le parti à prendre.

M. le duc de *Bassano* annonce que Votre Majesté évitera l'éclat d'une rupture; mais, Sire, n'est-ce pas Votre Majesté qui a interrompu nos relations commerciales, en ordonnant la capture des vaisseaux suédois au sein de la paix? N'est-ce pas la rigueur de ses or-

dres qui, depuis trois ans, nous a interdit toute espèce de communication avec le continent, et qui depuis cette époque fait retenir plus de cinquante bâtiments suédois à Rostock, Wismar et autres ports de la Baltique?

« M. le duc de *Bassano* ajoute que Votre Majesté ne changera pas de système, et qu'elle repoussera de tous ses vœux une guerre qu'elle considérerait comme une guerre civile, ce qui indique que Votre Majesté veut retenir la Poméranie suédoise, et qu'elle ne renonce pas à l'espoir de commander à la Suède, et d'avilir ainsi, sans courir aucun risque, le nom et le caractère suédois. Par le mot de *guerre civile*, Votre Majesté désigne sans doute la guerre entre les alliés ; or, on sait le sort qu'elle leur destine. Mais que Votre Majesté se rappelle le mécontentement qu'elle fit éclater en apprenant l'armistice que j'accordai à cette brave nation en avril 1809, et elle y trouvera la nécessité où ce pays s'est vu réduit de faire tout ce qu'il a fait jusqu'à présent pour conserver son indépendance et se préserver des dangers où l'aurait entraîné votre politique, Sire, s'il l'eut moins connue.

« Si les événements qui se sont pressés depuis quatre mois ont fait rejeter sur les généraux de Votre Majesté le désarmement et l'envoi en France, comme prisonniers de guerre, des troupes suédoises de la Poméranie, il ne se trouvera pas, Sire, un prétexte aussi facile de réfuter que jamais Votre Majesté n'a voulu confirmer les jugements du Conseil des prises, et que depuis trois ans elle fait des exceptions particulières contre la Suède, malgré que ce tribunal ait prononcé en notre faveur. Au reste, Sire, personne en Europe ne se méprendra sur le blâme que Votre Majesté jette sur ses généraux.

« La Note du ministre des Affaires Étrangères du

Roi, et la réponse que M. *Cabre* lui fit le 4 janvier 1812 vous prouveront, Sire, que Sa Majesté avait été au-devant de vos désirs en mettant en liberté tous les équipages des corsaires. Le gouvernement depuis lors a porté les égards jusqu'à renvoyer des Portugais, des Algériens et des nègres qui, pris sur les mêmes corsaires, se disaient sujets de Votre Majesté. Rien ne devait donc s'opposer à ce que Votre Majesté eût ordonné le renvoi des officiers et soldats suédois, et cependant ils gémissent encore dans les fers.

« Quant aux menaces que contient la Note du duc de *Bassano*, et aux quarante mille hommes que Votre Majesté veut donner au Danemark, je ne crois point devoir entrer dans des détails sur ces objets, d'autant plus que je doute que le Roi de Danemark puisse profiter de ce secours.

« Pour ce qui concerne mon ambition personnelle, j'en ai une très-grande, je l'avoue, c'est celle de servir la cause de l'humanité, et d'assurer l'indépendance de la presqu'île scandinave. Pour y parvenir je compte sur la justice de la cause que le Roi m'a ordonné de défendre, sur la persévérance de la nation, et sur la loyauté de ses alliés.

« Quelle que soit votre détermination, Sire, pour la paix ou pour la guerre, je n'en conserverai pas moins pour Votre Majesté les sentiments d'un ancien frère d'armes.

« *Signé :* CHARLES-JEAN. »

A l'époque où le Prince Royal écrivait cette lettre, il faisait une autre démarche importante, il proposait un vaste plan ayant pour but de renverser *Napoléon* avec le secours des Français eux-mêmes, et reposant sur le rap-

pel du général *Moreau* qui, depuis neuf ans, expiait dans un autre hémisphère le tort d'avoir eu trop d'admirateurs[1]. Le Prince Royal se flattait qu'à la voix de ce guerrier, beaucoup de ses anciens compagnons d'armes refuseraient à *Napoléon* le secours de leurs bras, et qu'avec le grand nombre de prisonniers auxquels l'Angleterre et la Russie offriraient la liberté, on pourrait former à *Moreau* une armée toute française qui entrerait dans l'arène, non pour asservir la patrie, mais bien pour la délivrer.

C'est à Morisville, dans le New-Jersey, qu'on alla chercher le vainqueur de Hohenlinden. Dans son exil, *Moreau* parlait rarement de celui qui en était l'auteur; cependant lorsqu'on l'interrogeait sur la manière d'affranchir son pays, il répondait : « Les Français ne savent pas conspirer, jamais ils ne sauront se défaire de *Bonaparte;* mais je connais un conspirateur auquel il n'échappera point; c'est lui-même, il se perdra par ses propres folies. » Lorsqu'il apprit que l'armée française venait de périr en Russie, il s'écria dans son indignation : « Cet homme réserve à mon mal-

1. On avait traité *de* Moreau *sans* Moreau, et par suite d'une inimitié personnelle, ce général fut impliqué dans la célèbre conjuration qui reposait sur l'action combinée des officiers royalistes de Georges Cadoudal frappant de l'épée le Premier Consul dans un choc militaire, — de Pichegru, ralliant quelques parties d'anciens militaires et de constitutionnels, et surtout dans l'espoir que Moreau consentirait à déterminer par son influence l'armée et les conseils à accepter la Royauté en échange du Consulat.

C'était donc, suivant le mot de Fouché, un trois nivôse combiné avec un dix-huit brumaire. Le premier cri devait être : « Meure Bonaparte ! » Et le second : « Vive le Roi ! »

Le jury fut suspendu par une loi spéciale, et la Cour de Paris se trouva saisie d'une cause où le nom de Moreau divisait déjà l'armée, le peuple et les grandes autorités. Ce fut comme une victoire pour l'opinion qu'il n'eût pas été compris dans la sentence capitale que demandait Thuriot en promettant la grâce. « *Mais qui nous accordera la nôtre?* » s'écria un des juges, le savant helléniste Clavier.

heureux pays, la haine et les malédictions de l'univers. » L'expression des sentiments de *Moreau* était connue du Prince Royal qui, toujours, avait conservé pour lui la plus vive amitié. Il n'hésita pas à faire part aux divers Cabinets de l'espoir qu'il concevait, et tous applaudirent à l'idée d'avoir en quelque sorte un médiateur entre eux et la France; car déjà la formule du système des alliés, proclamé quelques mois plus tard, était « qu'ils ne faisaient point la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée, à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'Empereur *Napoléon* a trop longtemps exercée hors des limites de son empire. » On expédia donc auprès de *Moreau* un agent confidentiel chargé de le ramener sur le Continent.

Et, en effet, le 10 août 1813, le maréchal *Davout* écrivait, de Hambourg, au Prince de *Neufchâtel* : « Monseigneur, une lettre que je reçois à l'instant de M. le baron *Alquier*, me fait connaître l'arrivée du général *Moreau*, le 6 août à Helsinborg, sous les honneurs militaires. Le même jour il s'est mis en route pour Ystad, afin de rejoindre le prince royal de Suède à Stralsund. M. *Alquier* ajoute qu'on sait à Copenhague, de bonne source, que c'est sur les instances du Prince Royal que le général *Moreau* a été sollicité par les cours de Pétersbourg, de Londres et de Berlin. »

Entraînement fatal ! *Moreau* venait s'offrir en holocauste et servir au coup de fortune le plus étonnant de tous ceux qui jusqu'alors avaient marqué l'heureuse étoile de *Napoléon*.

§ VIII.

Guerre en Allemagne.

Depuis l'arrivée des Russes sur le territoire prussien, jusqu'à l'armistice de Poischwiz,

— 4 décembre 1812 — 4 juin 1813. —

« Une seule victoire ne pouvait le sauver, une seule défaite devait le perdre. »

Avant d'esquisser les événements dont le récit appartient aux écrivains militaires, et d'indiquer la position des armées bélligérantes, il n'est pas sans intérêt de faire remarquer combien, à cette époque, la grandeur d'échelle de la stratégie était différente de tout ce que l'on avait vu jusqu'alors. Ce n'était plus, comme du temps de *Louis XIV* et de *Frédéric II,* une province qui était le théâtre de la guerre; l'Europe entière retentissait d'armes; les soldats des rives du Tage se mesuraient avec ceux du Tanaïs; ceux de Naples, avec ceux de la Suède, et les plaines de l'Allemagne étaient devenues le rendez-vous des guerriers de tous les pays.

La ligne d'opérations s'étendait des bords de la Baltique jusqu'à ceux de l'Adriatique; l'aile gauche des armées de *Napoléon* s'appuyait sur deux places fortes : Hambourg, où le maréchal *Davout* commandait avec 30 000 hommes, et Lubeck, où le Prince *Frédéric* de Hesse commandait 12 000 Danois; et leur aile droite s'appuyait sur Vérone et Venise, où le Vice-Roi d'Italie avait son armée; mais *Napoléon,* contre toutes les règles, menait une autre guerre de front, celle d'Espagne; il occupait la ligne du Duero avec une avant-

garde à Salamanque, et avait un corps d'armée dans le royaume de Valence, à l'une des extrémités de l'Europe, tandis qu'il maintenait, à l'autre, 30 000 hommes dans la forteresse de Dantzig.

La ligne stratégique du Nord pouvait se diviser en trois sections : l'une, de Hambourg jusqu'aux montagnes de l'Erzgebirge ; l'autre, de ces montagnes jusqu'au Tyrol, et la troisième, du Tyrol jusqu'à l'Adriatique.

La grande armée était réunie dans la première de ces sections; on l'estimait forte de 250 000 hommes : dans la seconde section, il y avait un corps de réserve à Würtzbourg et un corps bavarois sur l'Inn, ce qui portait le total des forces de *Napoléon*, en Allemagne, à environ 350 000 hommes.

Le Vice-Roi avait 40 000 hommes sur le Tagliamento.

La ligne de l'Elbe que *Napoléon* occupait dans le Nord de l'Allemagne était avantageuse; elle formait une courbe depuis Magdebourg jusqu'à Dresde, qui, de son centre, Leipzig, n'exigeait qu'une à deux marches, pour se porter en forces sur le point de l'Elbe, où l'ennemi trouvait le passage d'autant plus difficile, que les forteresses de Kœnigstein, Dresde, Torgau, Wittenberg et Magdebourg le défendaient. Mais nous verrons que *Napoléon* dédaigna une prudente défensive; il se porta en avant, fit des pointes : deux vers la Silésie, arrêtées par les batailles de Bautzen et de la Katzbach; deux vers Berlin, arrêtées par les batailles de Gross-Beeren et de Dennewitz, et deux autres dans les défilés de la Bohême, dont l'une fut arrêtée par la bataille de Kulm, et dont l'autre échoua d'elle-même. C'est ainsi que *Napoléon* perdit les avantages de sa position défensive, et le fruit de la victoire par laquelle nous allons le voir débuter à Lützen avec tant d'éclat.

Mais disons d'abord comment les différentes armées

s'étaient réunies sur le même champ de bataille où *Gustave-Adolphe* avait trouvé la mort au milieu de son triomphe.

Nous avons laissé *Murat* à Gumbinnen[1], d'où il avait continué sa retraite sur Kœnigsberg et Dantzig; mais n'ayant pu se maintenir dans le royaume de Prusse, il s'était retiré à Posen. A peine arrivé dans cette ville, il avait rassemblé ses officiers et leur dit : « Il n'est « plus possible de servir un insensé ; il n'y a plus de « salut dans sa cause; aucun Prince en Europe ne « croit plus ni à ses paroles ni à ses traités. » Il avait ensuite ajouté que lui aurait pu faire sa paix avec les Anglais. Le maréchal *Davout* rendant compte d'une scène où *Murat*, en présence du maréchal *Ney* et du prince de *Neufchâtel* lui avait tenu les mêmes discours, écrivait à *Duroc* : « J'ai observé au Roi, sans perdre un instant le respect que je dois à un souverain et surtout à un Roi beau-frère du mien, que mon devoir me forçait de lui représenter qu'*il n'était Roi que par la grâce de l'Empereur et le sang des Français*, qu'il était, en outre, Prince français, que son devoir lui prescrivait de ne point faire la paix avec les ennemis de l'Empereur sans son agrément. Le Roi a mis beaucoup d'humeur dans ses réponses et a toujours persisté dans ces mêmes idées, ajoutant qu'il était Roi de Naples, comme l'Empereur d'Autriche était Empereur d'Autriche, et qu'il pouvait faire ce qu'il voulait. »

Ce qu'il voulait d'abord, c'était retourner à Naples en toute hâte, où l'appelaient des intrigues de Cabinet. Effectivement, le 16 janvier, malgré les instances et les vives représentations du Prince de *Neufchâtel* et du Vice-Roi, il prit la poste, travesti en voyageur allemand, « abandonnant ainsi le dépôt

[1] Voy. t. XIII, p. 483.

sacré des nobles débris que lui avait confié son bienfaiteur. » On ne pouvait, en effet, donner le nom d'armée, observe le général *Armandi*, à quelques milliers de fuyards de tous les corps, de toutes les nations, épuisés par la faim et le froid, n'ayant ni armes ni chevaux, ni rien de ce qui est nécessaire pour combattre et pour exister. Le Vice-Roi eut le courage de se mettre à la tête de ces honorables débris dont le total n'arrivait pas à 12 000 hommes. Ce fut avec cette poignée de spectres, plutôt que de soldats, qu'il entreprit de tenir tête au torrent des Russes et des Prussiens qui s'avançaient dans le cœur de l'Allemagne. Attaqué tous les jours, tous les jours risquant d'être débordé, le Prince prit sa route par Berlin et Wittenberg, et arriva à Leipzig, le 9 mars. Son armée, grossie par les renforts qu'il parvint à réunir dans sa marche, comptait alors 50 000 hommes, avec lesquels il put tenir la ligne de l'Elbe menacée par 150 000 alliés. Cette campagne de 50 jours, depuis Posen jusqu'à Leipzig, est peut-être l'épisode le plus étonnant de l'expédition de Russie. Le Prince *Eugène* trouva, en effet, le moyen de rétablir la fortune lorsque tout paraissait perdu, et par sa constance et son habileté, il donna le temps à *Napoléon* de reparaître en forces sur l'Elbe et sur la Sprée.

L'armée russe, après s'être reposée pendant quelques semaines à Wilna, où se trouvait l'Empereur *Alexandre* depuis le 17 décembre, s'était mise en marche vers la Vistule en cinq colonnes, sous le commandement en chef du monarque et du feld-maréchal *Koutousof*. La première colonne, ou l'avant-garde, sous les ordres du général *Wittgenstein*, marchait en deux divisions, l'une par Labiau, Kœnigsberg et Elbing, sur Berlin; elle détacha un corps pour bloquer Pillau, qui capitula le

7 février 1813; l'autre division marcha par Friedland à Elbing, où elle arriva le 14 février. Les Prussiens reçurent partout les Russes comme des sauveurs. La seconde colonne, composée des Cosaques de l'Hetman *Platof*, marcha, à la gauche de la première, sur Dantzig où elle arriva le 24 janvier : cette place était bloquée depuis le 18. La troisième colonne, commandée par l'amiral *Tchitchagof*, traversa également le royaume de Prusse, et arriva, le 15 janvier, à Marienbourg. Le général *Tormassof* avait le commandement de la quatrième colonne ou de la grande armée. Elle marcha de Wilna, par la Lithuanie, à Plozk, où elle arriva le 5 février. La cinquième colonne se composait des corps détachés des généraux *Miloradovitch*, *Sacken*, *Doctorof* et *Winzingerode*, qui allèrent par Grodno et Jalowke, suivant lentement les corps de *Schwarzenberg*, de *Reynier* et de *Poniatowski*, qui se retiraient sur la Vistule. La force de toutes ces colonnes était de 111 000 hommes.

L'avant-garde du comte de *Wittgenstein*, sous les ordres du prince *Repnine*, ayant passé, le 2 mars, l'Oder à Güstebüse et Zellin, quelques centaines de Cosaques eurent la hardiesse de traverser, le 4, Berlin, occupé encore par 5000 Français. C'est dans cette ville que *Wittgenstein* fixa, le 11 mars, son quartier général.

L'Empereur *Alexandre* et le maréchal *Koutousof* arrivèrent, avec la principale armée, à Kalisch, où ils restèrent jusqu'au 7 avril.

Pour l'armée française, qui gardait les rives de l'Elbe depuis Dresde jusqu'à Hambourg, voici quelle a été son organisation.

TABLEAU

DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE.

GARDE IMPÉRIALE.

Infanterie.		*Cavalerie.*
Vieille Garde, le maréchal duc de DALMATIE.	Div. FRIANT. — CURIAL.	Le maréchal duc d'ISTRIE et ensuite le général NANSOUTY. Div. de Grenadiers, gén. GUYOT. — Dragons, gén. ORNANO. — Chasseurs, gén. LEFEBVRE-DESNOUETTES. — Lanciers pol., g. KRAZINSKI.
Jeune Garde, le maréchal duc de TRÉVISE.	— DUMOUSTIER. — BARROIS. — ROGUET. — BOYELDIEU.	

ORDRE NUMÉRIQUE DES CORPS D'ARMÉE.	COMMANDANTS.	DIVISIONS.	OBSERVATIONS.
1er Corps, organisé à Wesel.	Le général VANDAMME.	DUMONCEAU. DUFOUR. LAGRANGE, ensuite PHILIPPON.	Employé d'abord du côté de Hambourg sous les ordres du prince d'Eckmühl, ensuite du côté de la Bohême sous les ordres de l'Empereur.
2e Corps, organisé à Mayence et sur la Saale.	Le mar. VICTOR, duc de Bellune.	TESTE. DUBRETON.	Ce corps entre en ligne après la bataille de Bautzen.
3e Corps, organisé à Francfort.	Le maréc. NEY, prince de la Moscowa.	SOUHAM. GIRARD, ensuit. DELMAS. BRENIER, ensuite. ALBERT. RICARD. MARCHAND.	Ce corps a fait toute la campagne sous les ordres de l'Empereur. *Nota.* La division Albert a passé au 11e corps dans la 2e partie de la campagne; vers la même époque la division Marchand passe au 7e corps.
4e Corps, organisé en Italie.	Le général BERTRAND.	MORAND. PERI, ensuite FONTANELLI. FRANQUEMONT.	Ce corps a fait toute la campagne sous les ordres de l'Empereur.
5e Corps organisé à Magdebourg.	Le général LAURISTON.	MAISON. PUTHOD. ROCHAMBEAU.	Idem.
6e Corps, organisé à Hanau.	Le maréc. MARMONT, duc de Raguse.	COMPANS. BONNET.	Idem.
7e Corps, organisé à Torgau.	Le général REYNIER.	DURUTTE. LECOQ, augmenté ensuite des div. MARCHAND et SAHRER.	Ce corps n'a été organisé qu'après la bataille de Lützen.

SUITE DU TABLEAU

ORDRE NUMÉRIQUE DES CORPS D'ARMÉE.	COMMANDANTS.	DIVISIONS.	OBSERVATIONS.
8e Corps, organisé en Lusace.	Le maréc. PONIATOWSKI.	DOMBROUSKI. ROSNICKI.	Ce corps, arrivant de la Gallicie, n'est entré en ligne qu'après l'armistice.
9e Corps, organisé à Würtzbourg.	Le maréc. AUGEREAU, duc de Castiglione.	Le gén. LEFOL. Le général....	Ce corps n'a pas figuré dans la 1re partie de la campagne; formé à Würtzbourg, sous le titre de corps d'observation de Bavière, il est venu rejoindre l'armée quelques jours avant la bataille de Leipzig.
10e Corps, pour mémoire.	Le génér. RAPP.	....	Garnison de Dantzig.
11e Corps, organisé sur l'Oder.	Le maréc. MACDONALD, duc de Tarente.	GÉRARD. FRESSINET. CHARPENTIER.	Ce corps a fait la campagne sous les ordres de l'Empereur.
12e Corps, organisé en Italie.	Le maréc. OUDINOT, duc de Reggio.	PACTHOD, ens. GRUYÈRE. LORENCEZ, plus tard GUILLEMINOT, RAGLOWITCH.	Ce corps a été dissous après la bataille de Dennewitz.
13e Corps,	Le maréc. DAVOUST, prince d'Eckmühl.	LOISON. PESCHEUX. THIÉBAULT.	Ce corps a toujours agi séparément du côté de Hambourg.
		Les Danois.	Ne se sont réunis aux troupes françaises qu'à la fin de mai.
14e Corps, organisé à Dresde.	Le mar. SAINT-CYR.	CLAPARÈDE. RAZOUT.	Ce corps n'a servi que dans la dernière partie de la campagne.

RÉSERVES DE CAVALERIE (SOUS LES ORDRES DU ROI DE NAPLES [1]).

1er Corps.

Gén. LATOUR-MAUBOURG.

Cav. lég., D'AUDENARDE.
Id. CASTEX.
Cuiras., DOUMERC.
Id. SAINT-GERMAIN.

2e Corps.

Gén. SÉBASTIANI.

Cav. lég., EXCELMANS.
Id. DEFRANCE.
Cuirass., BORDESOULT.

3e Corps.

Gén. duc de PADOUE.

Chasseurs, JACQUINOT.
Id. FOURNIER,
Dragons, LORGE.

4e Corps.

Gén. KELLERMANN.

Div. SOKOLNITZKI.
Id. ULMINSKI.
Id. SULKOWSKI.

5e Corps
(au corps d'observation de Bavière).

Gén. MILHAUD.

Cav. lég., PIRÉ.
Dragons, BERKHEIM.
Id. L'HÉRITIER.

[1] Depuis le 15 août jusqu'au 24 octobre.

L'armée prussienne était divisée en trois corps. Le premier, qu'on nommait l'armée de Silésie, était commandé par le général de cavalerie *Blücher*, ayant sous ses ordres les généraux *Röder*, *Klüx* et *Zieten ;* le colonel de *Dolfs* commandant la cavalerie de réserve. Ce corps était de 26 000 hommes. Le second corps, que commandait le général *York*, était de 13 000 hommes. Le troisième, ou la réserve de la Prusse orientale et occidentale, était sous les ordres du général *Bulow* et se montait à 12 000 hommes. De plus, le général *Borstel* se trouvait à la tête de 5500 hommes en Poméranie. Telles étaient les armées prussiennes de première ligne. En seconde ligne, il se formait 44 000 hommes destinés à cerner les forteresses et à servir de réserve. Les garnisons de Pillau, Graudenz, Colberg, Silberberg, Schweidnitz, Galatz, Neisse, Cosel, se montaient à 27 600 hommes. Total de l'armée prussienne, 128 500 hommes.

Le roi *Frédéric-Guillaume*, afin de maintenir l'unité des opérations, avait placé l'armée prussienne sous les ordres du commandant en chef russe, prince *Koutousof*, qui, après sa mort, au 28 avril, eut pour successeur le comte de *Wittgenstein-Berlebourg*. Il avait sous ses ordres les généraux *Berg*, *Winzingerode*, *Gortchakof* et *Tormassof*, avec 36 000 hommes, ainsi que divers corps détachés que commandaient *Tettenborn*, *Tchernitchef*, *Dœrnberg*, *Vorontsof* et *Miloradovitch*, formant ensemble 33 000 hommes. Il se réunissait de plus, entre l'Elbe et la Vistule, sous les ordres de *Barclay de Tolly*, *Sacken* et *Doch*, des corps de 70 000 hommes, et les troupes employées à bloquer Zamosc et Dantzig se montaient à 18 000 hommes. Ainsi toutes les forces russes étaient de 166 000 hommes.

La ville de Hambourg, que *Napoléon* avait spoliée de

ses priviléges, ne pouvait se résigner à supporter le joug de la domination française; cité populeuse, elle était toujours prête à l'insurrection. Lorsque le général *Lauriston* avait quitté la 32e division militaire, cette ville n'était plus contenue que par une faible garnison. De nombreux corps de cavalerie légère russe, commandés par *Tchernitchef, Tettenborn, Dœrnberg* et *Benkendorf*, après avoir parcouru le nord de la Prusse pour la soulever, poussèrent jusqu'à Hambourg, où des intelligences, depuis longtemps préparées, leur donnaient la certitude d'opérer une prompte révolution. Leur arrivée coïncidant avec un débarquement qu'allaient effectuer les Anglais, les Hambourgeois saisirent cette occasion pour tenter de recouvrer leur indépendance. Le 12 mars, ils obligèrent le général *Carra Saint-Cyr*, qui occupait encore leur ville, à repasser l'Elbe pour aller s'établir à Artlenbourg, toutefois après avoir laissé un bataillon à Zollenpischer, pour assurer le passage de l'Elbe au général *Morand*, gouverneur de la Poméranie, et qui, forcé d'abandonner cette province, devait se joindre aux troupes de la 32e. division militaire.

Les Hambourgeois, maîtres de la ville, en ouvrirent les portes à *Tettenborn*, le 18 mars, en même temps qu'ils donnaient l'accès de leur port aux Anglais.

Le 2 avril, sous Lunebourg, le général *Morand* fut attaqué par *Dœrnberg*. Ce combat, où les Alliés avaient l'avantage était le premier de la campagne. *Morand* y fut blessé mortellement et fait prisonnier avec un régiment saxon.

Wittgenstein avait quitté Berlin, le 29 mars, pour marcher sur l'Elbe. Le 5 avril, il attaqua le Prince *Eugène* à Mœckern, et le força de se retirer sur Magdebourg, d'où il alla ensuite prendre position sur les

deux rives de la Saale. Le quartier général de *Wittgenstein* fut établi à Dessau. Le combat de Mœckern où les Alliés furent vainqueurs, malgré leur infériorité numérique, sauva Berlin et les Marches que le Vice-Roi menaçait d'envahir.

Pendant ces événements, l'armée de Silésie commandée par *Blücher*, et à laquelle s'était réuni le corps russe de *Winzingerode*, traversa la Lusace et arriva devant Dresde. Pour couvrir sa retraite, le maréchal *Davout* avait fait sauter la moitié du pont qui établit la communication entre la vieille et la nouvelle ville. Il conclut avec *Winzingerode*, qui formait l'avant-garde des Alliés, un armistice par lequel il fut laissé aux Français quatre jours pour évacuer la vieille ville. Les Russes y entrèrent le 26 avril.

Napoléon était arrivé à Mayence le 16 avril à minuit, et s'arrêta quelque temps dans cette ville, afin de prendre différentes mesures pour la défense des frontières, dans le cas où la fortune lui serait contraire. A ce moment il craignait déjà que l'Autriche n'abandonnât sa cause. Pour retenir cette puissance dans son alliance, il lui avait fait offrir la Silésie; mais elle avait refusé tout agrandissement aux dépens de la Prusse, et ce refus devait lui faire pressentir qu'elle suivrait un système de politique, ayant pour objet le rétablissement d'un équilibre de puissance en Allemagne; car l'objet de la guerre avait évidemment changé : il ne s'agissait plus du Système continental, dont l'impossibilité était démontrée; il s'agissait de l'indépendance des États européens.

Napoléon arriva le 25 avril à Erfurth, et prit le commandement de son armée.

Dès le 30, il y eut, à Weissenfels, une affaire où

l'avant-garde du maréchal *Ney* culbuta la cavalerie de *Landskoi*. Les conscrits du corps de *Ney* s'étaient comportés comme de vieilles troupes, et le lendemain, 1er mai, elles avaient marché avec la même ardeur à l'attaque des hauteurs de Poserna et du défilé de Rippach, qu'il fallait traverser pour pénétrer dans la plaine de Leipzig ; le passage fut forcé ; mais la victoire fut chèrement achetée ; un coup de canon tua le maréchal *Bessières,* duc d'*Istrie,* qui venait d'arriver de sa personne pour reconnaître les positions de l'ennemi. C'était pour *Napoléon* une perte cruelle dans un moment où tant d'amitiés chancelaient autour de lui [1].

En sortant du défilé de Rippach, on trouve en droite ligne la petite ville de Lützen, où campèrent glorieusement *Charles XII,* en 1706, et *Gustave-Adolphe,* en 1632 ; puis, cinq lieues plus loin, Leipzig, centre de toutes les grandes communications de l'Allemagne septentrionale. C'est à ce point stratégique important, à Leipzig même, que s'était concentrée la grande armée alliée, où se trouvaient l'Empereur *Alexandre* et

[1] Un témoin oculaire, le baron d'Odeleben, rapporte dans les termes suivants la mort du maréchal : « La chute de cet homme d'importance fut cachée aux troupes, autant que possible; son cadavre fut couvert aussitôt d'un drap blanc et personne ne parla plus de l'événement. Ce n'était que par hasard que l'on pouvait apprendre, au quartier général, la perte d'un général ou d'une personne de marque. Après chaque combat, le plus profond silence régnait sur la destinée de ceux qui y étaient restés, et les Français redoutaient d'avouer à quel prix ils achetaient leurs prétendues victoires. Dès qu'une fois la faux de la mort avait frappé quelqu'un, l'herbe croissait bientôt sur sa tombe, et rarement deux amis dans leurs entretiens confidentiels, parlaient-ils du défunt : tant le soldat, pendant une guerre si longue, s'était accoutumé à ces sacrifices perpétuels ! Le cœur émoussé, indifférents sur la perte de tant d'hommes distingués, ils voyaient la mort de leurs frères d'armes avec le même sang-froid que la chute des feuilles à la fin de l'automne ; les mutilations, la misère n'atteignaient point leur sensibilité, tant que le malheur les épargnait eux-mêmes. »

le Roi de Prusse, qui avaient résolu de prévenir par une manœuvre habilement combinée, la marche de *Napoléon* sur Dresde. On savait en effet que tel était le plan de *Napoléon*, depuis que l'on avait vu, le 28 avril, ses colonnes paraître devant Naumbourg, tandis que le Vice-Roi enlevait Mersebourg.

A ce moment, *Napoléon* ne connaissait ni la position, ni les mouvements, pas même la force de l'armée alliée[1]. L'état-major était mal secondé; par une conséquence de la haine du pays, la partie secrète était nulle, et il n'y avait point de cavalerie disponible pour faire des reconnaissances. Dans une telle incertitude, *Napoléon* jugeait que l'ennemi, ayant au contraire une belle et nombreuse cavalerie, voudrait se servir de ce moyen de supériorité, et attendrait l'armée française dans les plaines de la Saxe[2].

[1] En voici le détail :

1° *Russes.*

Le corps du lieutenant-général BERG	7 450	35 775
Celui du lieutenant-général WINZINGERODE	10 525	
Corps de réserve du général de cavalerie TORMASSOF	17 350	
Artillerie envoyée au secours de BLÜCHER	450	

2° *Prussiens.*

Le corps du général de cavalerie BLÜCHER	23 350	33 350
Celui du lieutenant-général YORK	10 000	
Total		69 125

[2] Elle était alors ainsi composée :

Les gardes commandées par le maréchal MORTIER	15 000
Le 3e corps d'armée du maréchal NEY	40 000
Le 4e du général BERTRAND	20 000
Le 6e du maréchal MARMONT	25 000
Le 11e du maréchal MACDONALD	15 000
Total	115 000

Le 5e corps du général LAURISTON, de 15 000 hommes, fut détaché du champ de bataille pour aller à Leipzig.

Les évaluations de l'ÉTAT-MAJOR français sont, au contraire, de 85 000 combattants pour l'armée française, et 105 000 pour les alliés.

Il allait donc à la découverte de la bataille qu'il voulait donner. Mais elle-même vint le surprendre et s'offrir sur le terrain qu'il avait choisi pour établir son bivouac, près de Lützen où il venait d'opérer sa jonction avec le Vice-Roi.

Le plan de *Wittgenstein*, qui continuait à commander en chef l'armée alliée, était très-hardi, et paraissait d'autant plus assuré, que *Napoléon* n'avait jamais livré de bataille défensive, et qu'on espérait, en l'attaquant, le surprendre et le vaincre. *Wittgenstein*, persuadé que l'armée du Vice-Roi et celle de l'Empereur allaient se porter sur Leipzig, où il n'avait que les 5000 hommes du corps de *Kleist*, feignit de se retirer derrière l'Elster, avec l'intention de profiter de l'éloignement de ces deux armées pour attaquer l'arrière-garde : s'étant réuni au corps de *Tormassof*, dans la nuit, il repassa l'Elster à Zwenkau et Pegau, afin de se porter sur Lützen.

Le but de cette manœuvre était de lancer derrière l'armée française 25 000 chevaux, de reprendre Naumbourg, Weissenfels et Mersbourg, et de renfermer ainsi toute les forces de *Napoléon* entre la Saale et l'Elster, pendant qu'il se porterait sur Leipzig.

Le 2 mai, au matin, l'armée française continua en effet son mouvement sur Leipzig, flanquée par le maréchal *Ney*, qui avait pris des cantonnements à droite de Lützen, sur la route de Dresde, dans les villages de Starsiedel, Rahno, Kaïa, Klein et Gross-Gœrschen, lesquels forment entre eux un losange, dont Kaïa occupe le centre.

Déjà *Lauriston*, se déployant par la route de Mersbourg, faisait retentir son artillerie sous les murs de Leipzig, et *Napoléon*, attiré par le feu, courait en avant avec le Vice-Roi, le grand quartier général et le maréchal *Ney*, lorsqu'un officier d'état-major vint annoncer

au maréchal que son corps d'armée était attaqué par des forces considérables. Aussitôt *Napoléon* arrête son mouvement; *Ney* rejoint en toute hâte son corps d'armée, et les autres généraux prennent position pour s'aligner sur le village de Kaïa, dont *Napoléon* se rapproche avec sa garde et la cavalerie, faisant ainsi de Kaïa la clef du champ de bataille, et s'imposant la nécessité d'en rester le maître.

L'armée alliée s'était avancée à la rencontre de *Napoléon*, en côtoyant la rive droite de l'Elster, et se déployant au sud de Lützen sur le flanc droit de l'armée française; elle manœuvrait de manière à lui couper ses communications avec Weissenfels. *Blücher* avait commencé l'attaque sur les villages occupés par le maréchal *Ney*, et qui devinrent le théâtre du combat le plus acharné et le plus sanglant; ils furent pris et repris et notamment Gross-Gœrschen jusqu'à six fois. *Wittgenstein*, arrivé au secours de *Blücher*, et irrité de la tenacité de la défense, avait fait donner les réserves commandées par le Prince de *Wurtemberg*, et était parvenu à emporter le village de Kaïa. Mais alors *Napoléon* rassemble toutes ses forces, et précédé d'une artillerie formidable, se porte avec sa garde sur ce point décisif. *Blücher* essaye vainement de lutter contre le torrent : écrasé, décimé par la mitraille, il fut brisé, et Kaïa arraché à la bravoure de ses troupes.

Les autres villages tombèrent l'un après l'autre au pouvoir des Français; mais ces villages, bientôt dévorés par les flammes, ne servaient plus qu'à éclairer le théâtre d'un carnage qui avait duré huit heures.

La belle cavalerie de l'armée alliée lui permit d'effectuer sa retraite dans un ordre parfait; et même, avant de la commencer, elle avait essayé, par une attaque de nuit, de ressaisir le champ de bataille ; mais les Français étaient bivouaqués en carrés, et leur

promptitude à se mettre sous les armes fit échouer cette tentative.

« Si l'on ne voulait pas tout risquer contre l'infanterie ennemie, trois fois supérieure à la nôtre, dit un écrivain militaire[1], il fallait nous retirer le lendemain pour nous rapprocher de nos renforts, et attendre, en perdant le moins de terrain possible, le moment où l'Autriche se déclarerait. Nous n'avions perdu dans la bataille que des morts et des blessés. L'ennemi ne pouvait guère avoir fait que quelques prisonniers. Il n'avait pas pris une pièce de canon. De notre côté, nous étions restés maîtres d'une partie considérable de la position de l'ennemi. Nous avions pris quelques pièces de canon et fait près de 800 prisonniers. Tout cela ayant été effectué contre un ennemi très-supérieur en nombre, *cette bataille, considérée sous le point de vue de l'honneur, pouvait très-bien être regardée comme une victoire qui jetait un nouveau lustre sur les armes des Alliés*. Notre retraite de la plaine de Leipzig n'était nullement une conséquence de la bataille ; elle était une conséquence de la supériorité de l'ennemi,

[1] De Clausewitz, officier prussien, protégé de Scharnhorst, et qui rêvant, comme lui, l'indépendance de son pays, entra au service de la Russie en 1812, avec ses amis de Boyen et de Gneisenau. De Clausewitz, qui contribua beaucoup au succès des démarches du général russe Diebitch auprès de York, prit aussi part à tous les combats de la première période de 1813 ; il profita des loisirs que lui laissait l'armistice pour rendre compte, dans un opuscule, des événements de 1813. Devenu chef d'état-major du corps de Walmoden, c'est en cette qualité qu'il fit la campagne de 1814 ; après la paix, il obtint le commandement de la légion russo-allemande.

Rentré au service de son pays, de Clausewitz fut nommé directeur de l'École militaire à Berlin, où déjà, en 1810, il avait été professeur, en même temps qu'il était chargé de l'honorable mission de diriger les études militaires du Prince royal de Prusse.

Comme ses amis de Boyen et de Gneisenau, l'un devenu ministre de la guerre et l'autre maréchal, de Clausewitz était parvenu aux honneurs militaires ; il est mort lieutenant général, en 1831. Nous parlerons ailleurs de ses travaux scientifiques.

et eût été plus nécessaire encore si l'on n'eût pas livré bataille. La conduite tenue, après l'action, par l'armée ennemie prouve la réalité de ce raisonnement, car dans la soirée du 2, elle avait un peu rétrogradé; elle n'occupa que le lendemain, vers midi, les villages que nous avions abandonnés, et ne se mit en mouvement que le 4 pour suivre l'armée alliée. »

Ainsi qu'on le voit souvent à la guerre, dans les deux camps on célébra la victoire.

Le 7 mai, *Frédéric-Guillaume* félicita son armée dans un ordre du jour, où, faisant allusion à l'Autriche, il annonçait « que bientôt un nouveau et puissant renfort viendrait se joindre à elle et combattrait à ses côtés; » et, le 11 mai, on chanta un *Te Deum* à Berlin. Cette solennité eut également lieu à Saint-Pétersbourg.

« Nos pertes, dit le Rapport officiel prussien, peuvent s'élever à 10 000 hommes [1]. Nous regrettons la perte de plusieurs excellents officiers, et entre autres du prince *Léopold de Hesse-Hombourg*. Du côté des Russes, le général *Kanowieczyn* a été blessé; de notre côté, les généraux *Blücher* et *Scharnorst* [2] ont reçu de légères blessures; le général *Hunerbein* en a reçu de graves.

« Les gardes-du-corps prussiens et les cuirassiers de Brandebourg ont pris part à la gloire immortelle que l'armée prussienne a acquise dans cette bataille sanglante, où les Russes ont prouvé qu'ils combattent sur le sol de l'Allemagne avec la même bravoure qui leur a assuré la victoire dans leur pays. Dieu a béni

[1] Plus tard on constata, par le relevé des listes, que la perte était malheureusement de 14 à 15 000 hommes.

[2] Ce général, dont les efforts infatigables avaient tant contribué au réveil de la nation prussienne, avait été transporté à Prague, et succomba à ses blessures le 28 juin.

nos armes ; il a protégé dans le combat les deux monarques chéris qui, plus d'une fois, et même dans les villages où l'action a été le plus opiniâtre, s'exposaient au danger. »

Le Rapport officiel russe contenait ce noble témoignage : « Dans cette journée mémorable, l'armée prussienne a combattu d'une manière qui a attiré l'admiration de ses Alliés. La garde du Roi s'est couverte de gloire. Les Russes et les Prussiens, animés par la présence de leurs Souverains, qui n'ont pas un instant quitté le champ de bataille, ont rivalisé de courage et d'ardeur. L'ennemi a perdu 16 pièces de canon et 1400 prisonniers. On n'a pris à l'armée alliée aucun drapeau. La perte de l'armée française est estimée à 12 ou 15 000 hommes. »

Pour *Napoléon*, la journée de Lützen eut un retentissement égal à celui des plus belles victoires remportées par les armées françaises. Du champ de bataille, des courriers furent expédiés pour aller partout, jusqu'à Constantinople même, répandre la brillante nouvelle. Et cependant ce n'était qu'une journée sanglante sans être décisive. Le corps seul du maréchal *Ney* comptait 12 000 hommes et 500 officiers hors de combat ; son chef d'état-major avait été tué à ses côtés ; plusieurs généraux étaient grièvement blessés, et parmi eux on citait *Brenier* et *Girard*, qui avaient persisté à mener au feu leurs jeunes soldats. *Girard* criait aux siens : « Soldats, c'est la journée de la France, il faut venger l'affront de Moscou, ou mourir. » D'ailleurs, point de trophées. Le manque de cavalerie n'avait point permis à *Napoléon* de recueillir le fruit de sa victoire, tandis qu'autrefois une bataille gagnée détruisait une armée, et lui soumettait un royaume. Néanmoins dans les *Nouvelles Officielles* (car depuis

le 29ᵉ Bulletin, de souvenir funeste, on ne faisait plus usage du nom de *Bulletin*), il y avait une richesse de couleurs qui nuisait peut-être à l'exactitude. « Notre perte, y disait-on, se monte à *dix mille* tués ou blessés. Celle de l'ennemi peut être évaluée de *vingt-cinq à trente mille* hommes. L'armée alliée, forte de *cent cinquante à deux cent mille* hommes, commandée par les deux Souverains, ayant un grand nombre de Princes de la maison de Prusse à sa tête, a été défaite et mise en déroute par moins de la moitié de l'armée française.... » On a vu plus haut dans quel ordre parfait s'était, au contraire, effectuée la retraite des Alliés.

Mais ce qu'il y avait de juste dans la description de la bataille, c'étaient les éloges donnés à la valeur des troupes « de ces nouvelles recrues, sans cavalerie, » qui avaient justifié le mot de l'Empereur : *C'est une bataille d'Égypte ; une bonne infanterie soutenue par l'artillerie doit savoir se suffire.* « Sire, donnez-moi de ces jeunes conscrits, disait le maréchal *Ney*, je les mènerai où vous voudrez. Nos vieilles moustaches en savent autant que nous ; elles jugent les difficultés et le terrain.... mais ces braves enfants ne sont effrayés par aucun obstacle ; ils ne regardent ni à droite, ni à gauche, mais toujours en avant.... C'est de la gloire qu'ils veulent. »

La dictée impériale sur la journée de Lützen se terminait par ces paroles remarquables : « L'Europe serait enfin tranquille si les Souverains et les Ministres qui dirigent leurs Cabinets avaient été présents sur ce champ de bataille ; ils renonceraient à l'espoir de faire rétrograder l'étoile de la France. Ils verraient que les conseillers qui veulent démembrer l'Empire français, et humilier l'Empereur, préparent la perte de leurs Souverains. »

Enfin, *Napoléon* adressait à l'armée la proclamation

suivante, dont les termes ne le cèdent en rien à ce qu'avaient de plus véhément les publications des Alliés, à l'ouverture de la campagne :

« Soldats !

« Je suis content de vous! vous avez rempli mon « attente! vous avez suppléé à tout par votre bonne « volonté et par votre bravoure. Vous avez dans la « célèbre journée du 2 mai défait et mis en déroute « l'armée russe et prussienne commandée par l'empe- « reur *Alexandre* et par le roi de Prusse. Vous avez « ajouté un nouveau lustre à la gloire de mes aigles ; « vous avez montré tout ce dont est capable le sang « Français. La bataille de *Lützen* sera mise au-dessus « des batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de « la Moskowa ! Dans la campagne passée, l'ennemi « n'a trouvé de refuge contre nos armes qu'en suivant « la méthode féroce des barbares ses ancêtres. Des « armées de Tartares ont incendié ses campagnes, ses « villes, la sainte Moscou elle-même ! Aujourd'hui ils « arriveraient dans nos contrées, précédés de tout ce « que l'Allemagne, la France et l'Italie ont de mauvais « sujets et de déserteurs, pour y prêcher la révolte, « l'anarchie, la guerre civile, le meurtre. Ils se sont « faits les apôtres de tous les crimes. C'est un incendie « moral qu'ils voulaient allumer entre la Vistule et le « Rhin, pour, selon l'usage des Gouvernements des- « potiques, mettre les déserts entre nous et eux. Les « insensés ! ils connaissaient peu l'attachement à leurs « Souverains, la sagesse, l'esprit d'ordre et le bon « sens des Allemands. Ils connaissaient peu la puis- « sance et la bravoure des Français !

« Dans une seule journée, vous avez déjoué tous ces « complots parricides.... Nous rejetterons ces Tartares

« dans leurs affreux climats qu'ils ne doivent pas « franchir. Qu'ils restent dans leurs déserts glacés, « séjour d'esclavage, de barbarie et de corruption où « l'homme est ravalé à l'égal de la brute. Vous avez « bien mérité de l'Europe civilisée ; soldats ! l'Italie, la « France, l'Allemagne vous rendent des actions de « grâces !

« De notre camp impérial de Lützen, le 3 mai 1813.

« Napoléon. »

La victoire de Lützen, quoique imparfaite, procurait à *Napoléon* l'avantage de ressaisir en Allemagne, du moins pour un moment, une partie de l'influence à laquelle les désastres de Moscou avaient porté un coup si funeste. Ce fut, pour les défections menaçantes, un temps d'arrêt; mais ce fut aussi, pour les Cabinets dirigeants, une cause de redoublement d'ardeur et d'énergie.

Militairement, les conséquences n'étaient pas d'un moindre intérêt. *Wittgenstein* se trouvait jeté hors de sa ligne d'opération, les routes de Berlin étaient découvertes, et les alliés allaient être refoulés sur Dresde et jusqu'aux montagnes de la Bohême.

L'armée alliée, qui avait commencé, le 3 mai, sa retraite, la continua en deux colonnes sur Dresde et Meissen. *Wittgenstein*, avec les Russes, prit la route d'Altenbourg et de Chemnitz, suivi de près par *Bertrand* et *Oudinot*. *Blücher* se dirigea sur Colditz; *Napoléon*, avec sa garde, *Marmont* et le corps de *Macdonald*, poursuivait le général prussien. L'avant-garde, commandée par le prince *Eugène*, fut constamment aux prises. L'ennemi faisait tous les jours volte-face et défendait le terrain pied à pied. Il fallut enlever de

vive force le passage de la Mulde ; il fallut conquérir chaque étape. *Miloradovitch* était en effet chargé de couvrir la retraite, et s'en acquittait avec cet aplomb qui distingue l'armée russe, et qui est le résultat de ses institutions et de sa forte discipline.

Le 7 mai, les Prussiens, à Meissen, et les Russes, à Dresde, passèrent l'Elbe, après en avoir détruit tous les ponts, et se retirèrent sur Bautzen, où, après avoir reçu un renfort de 25 000 hommes que leur amenaient *Kleist* et *Barclay de Tolly*, ils espéraient être de nouveau en état d'offrir la bataille.

En jetant un coup d'œil sur cette première partie de la campagne, « on conviendra, dit l'écrivain militaire cité plus haut, que les circonstances ne pouvaient amener un autre résultat. Une seule Puissance allemande, et à peine renaissante, soutenue par une armée peu nombreuse de son allié, combat contre la force concentrée de la France colossale.

« Il y eut malheureusement encore en cette occasion des Princes allemands qui joignirent leurs troupes à l'armée de l'oppresseur ; le reste de l'Allemagne resta dans une tranquillité effrayante, attendant avec ardeur l'instant de la délivrance, mais privée de la force nécessaire pour se la procurer. L'Autriche n'avait malheureusement pas encore terminé ses préparatifs, et par conséquent tout ce que l'on pouvait faire en ce moment était d'opposer une résistance vigoureuse à la nouvelle irruption du conquérant, de retarder ses progrès, de diminuer ses forces, de lui imprimer du respect et d'inspirer au reste de l'Europe de la confiance dans nos armes, mais surtout d'entretenir la bonne disposition de nos troupes. »

L'armée française était entrée à Dresde le 8 mai.

Napoléon, avant d'engager une affaire générale, avait

voulu s'arrêter dans cette ville afin de donner à son armée une plus forte organisation, comme aussi de vaquer aux soins que réclamait sa politique. Les magistrats étaient venus au-devant de lui. « Vous mériteriez, leur dit-il, que je vous traitasse en pays conquis. Je sais tout ce que vous avez fait pendant que les Alliés occupaient votre ville; j'ai l'état des volontaires que vous avez habillés, équipés et armés contre moi avec une générosité qui a étonné l'ennemi lui-même.... Il n'ignore pas à quels transports hostiles vous vous êtes livrés, lorsque l'empereur *Alexandre* et le roi de Prusse sont entrés dans vos murs. Vos maisons nous présentent les débris de vos guirlandes, et nous voyons encore sur le pavé le fumier des fleurs que vos jeunes filles ont semées sur les pas des monarques. Cependant je veux tout pardonner. Bénissez votre Roi, car il est votre sauveur. Qu'une députation d'entre vous aille le prier de vous rendre sa présence. »

Mais on a vu que *Napoléon* ne s'en était pas tenu à ce dernier moyen de provoquer le retour de *Frédéric-Auguste* dans sa capitale. Excité par la vive inquiétude où il était à cet égard, il avait, le jour même, chargé le colonel *Montesquiou* de se rendre auprès du Roi, à Prague, pour informer ce Prince de l'arrivée de l'Empereur à Dresde, et l'*inviter* lui-même à rentrer dans ses États.

Ce n'était pas à cette commission verbale, et nécessairement courtoise dans la forme, que devait se borner la démarche de M. de *Montesquiou ;* il était en même temps porteur de la lettre suivante dictée par *Napoléon* pour M. de *Serra*, son ministre en Saxe et qui avait suivi le Roi à Prague. Cette lettre, écrite *ab irato*, est un monument curieux de la Diplomatie impérative du Protecteur de la Confédération rhénane ;

« Monsieur,

« L'Empereur est arrivé à Dresde et a jeté un pont du côté du village de Crietznitz. Demain ou après, l'armée passera l'Elbe pour poursuivre l'ennemi. Vous trouverez ci-jointe une lettre du général *Reynier* et une du prince de la *Moscowa*, qui vous mettront au fait de la conduite du général *Thielmann*. Vous voudrez bien vous rendre sur-le-champ chez M. *Senft* [1], ministre des Relations extérieures du Roi de Saxe, et lui demander des explications là-dessus. Vous lui ferez connaître que *M. de Metternich a déclaré à M. de Narbonne que l'Autriche n'avait pas de traité avec la Saxe, et que la cour de Saxe est tombée à Prague comme une bombe*. Vous ajouterez d'ailleurs que l'Autriche n'a rien à faire à la Confédération. C'est déclarer la guerre à l'Empereur ; que l'intérêt et l'amitié que l'Empereur porte au Roi de Saxe lui ont donné quelque patience; que l'Empereur a plaint le Roi de Saxe ; mais que les circonstances deviennent urgentes, et *que vous lui donnez six heures* pour répondre sur les points suivants :

[1] Voici, à l'égard du comte de SENFT DE PILSACH, un souvenir de l'ambassadeur de NAPOLÉON à Varsovie : « Je retrouvai avec délices, dit-il, à Dresde, le comte de SENFT et son intéressante famille. Notre connaissance datait de Bayonne; nous nous y communiquions nos douleurs sur les scènes dont nous étions témoins. C'est là qu'il me dit que l'état d'ambassadeur auprès de NAPOLÉON était devenu très-facile, parce que ce n'était plus qu'un métier de courtisan.

« M. de SENFT s'était fait remarquer à Paris par l'excellence de ses opinions, par celle de son ton, par la dignité de sa maison ; on l'avait beaucoup regretté à Paris; les Polonais l'aimaient et l'honoraient. Ce fut dans une de ces conversations que j'avais souvent avec lui et sa femme, qu'il me dit : « Il y a à Dresde et dans la Saxe jusqu'à trois « personnes qui aiment les Français : le Roi, ma femme et moi. C'est « tout de même en Prusse et dans toute l'Allemagne. » Je m'en doutais bien. » N'est-ce pas là ce résultat funeste d'un régime oppressif dont le Roi JÉROME signalait le danger? Voy. t. XIII, p. 360.

« 1° Pour que la Cour de Saxe ordonne au général *Thielmann* de sortir avec ses troupes de Torgau, de former le 7e corps sous les ordres du général *Reynier*, et *de tenir toutes les ressources du pays à la disposition de l'Empereur*, *conformément aux principes de la Confédération;* 2° Pour qu'on mette en marche sur-le-champ toute la cavalerie saxonne, sans exception, sur Dresde; 3° Que le Roi déclare par une lettre de lui à l'Empereur, que le Roi de Saxe est toujours membre de la Confédération; qu'il reconnaît les engagements que ce lien lui impose; qu'il veut les remplir, et qu'il n'a aucun traité avec aucune Puissance contraire aux principes de la Confédération.

« Vous ne manquerez pas d'observer que *le Roi de Saxe a déshonoré de gaieté de cœur l'aigle polonaise,* que ses ancêtres, au contraire, avaient honorée; qu'il a fait ce qu'il y avait de plus contraire à l'honneur et aux intérêts de l'Empereur, en faisant un traité avec l'Autriche pour le désarmement du corps polonais, chose que le Roi de Saxe n'avait pas le droit de faire, puisque ces troupes étaient sous les ordres de l'Empereur.

« Si les trois points ci-dessus ne vous étaient pas accordés sans délai, vous voudrez bien faire connaître au Roi de Saxe que S. M. l'Empereur et Roi *le déclare félon, hors de sa protection, et qu'en conséquence il a cessé de régner.* » Vous prendrez vos passe-ports et partirez sans délai pour Dresde.

« M. de *Montesquiou,* aide de camp du prince de *Neuchâtel*, qui est porteur de cette lettre, ignore son contenu; mais il a ordre de la décacheter et de la montrer à M. de *Senft*, dans le cas où vous ne seriez pas encore arrivé à Prague, où il ne doit rester que six heures. »

Voilà quels étaient les procédés sommaires de *Napoléon* envers les têtes couronnées; voilà comment, s'ils ne lui restaient pas soumis, il *destituait* les Rois! On

verra plus loin, au sujet de la défection de la Bavière, l'impression que produisaient ces actes despotiques sur l'esprit de tous les Souverains.

Le Roi *obéit* donc, et disgracia les fidèles conseillers qui l'avaient assisté jusqu'alors, le comte de *Senft* et le général de *Langenau*. Tous les deux passèrent au service de l'Autriche.

Napoléon, dans un intérêt facile à concevoir, affecta de montrer *Frédéric-Auguste* comme un Prince qui avait été un moment enlacé, capté par les séductions de la Cour de Vienne, et que, lui, venait de rendre à toute sa liberté, mais les Saxons jugeaient autrement la résolution qu'avait prise leur Roi.

« La triste situation du pays et de sa résidence même, tous deux en proie aux actes arbitraires et aux extorsions de l'armée française fit une profonde impression sur le cœur de ce bon père. Il se décida en conséquence, à la fin, à consoler et à encourager ses sujets par sa présence, en cédant à leurs vœux, et en revenant à Dresde. Il y avait aussi alors grande apparence que la Cour d'Autriche allait se déclarer pour la cause des Alliés. Mais son armée n'était pas encore en état de prendre sur-le-champ une part active à la guerre, et, jusqu'à cette époque, la Saxe demeurait toujours un pays abandonné. Si, comme cela était déjà arrivé, par un triste effet de relations subsistantes, elle continuait d'être dévastée par les Français, *elle pouvait alors accuser en secret son Roi d'avoir négligé une tentative pour son salut.*

« *On doit croire que ces considérations déterminèrent le cœur paternel du Roi au retour à Dresde.* Tout délai de sa part eût irrité le despote, et exposé le malheureux royaume à toute la colère de *Napoléon*. *Le Roi voulut donc réellement faire un sacrifice à son pays, quoique l'asservissement de ses troupes aux ordres des*

Français donnât à sa résolution l'apparence de l'égoïsme. A la vérité, il a été traité en ami par l'homme du siècle qui a le plus sacrifié à cette passion ; le monde entier n'en sait pas moins combien elle répugne au cœur de *Frédéric-Auguste*, et la postérité, en le plaignant, saura le juger avec impartialité.

« Le retour du Roi s'opéra avec lenteur, soit qu'il fût réellement retardé par la faiblesse de l'âge et par une indisposition, ou soit qu'il comptât déjà de la part de la Cour d'Autriche sur des déclarations et des démarches capables de protéger son royaume ; on alla près de deux jours de suite inutilement à sa rencontre. Enfin, le 12 mai, il arriva à Dresde, au milieu d'une solennité qu'avait ordonnée *Napoléon*. L'orgueil de ce potentat était surtout flatté de décider du sort des Princes. Il voulait donc en ce jour paraître comme le restaurateur victorieux d'un Souverain allemand qu'il protégeait, et il rassemblait, dans cette intention, autour de lui tout ce qui, dans la circonstance, pouvait rendre son armée imposante et lui donner de l'éclat[1]. »

Napoléon avait en effet envoyé au-devant de *Frédéric-Auguste*, le général *Flahaut;* lui-même s'était porté à sa rencontre, et toute la garde impériale, formant la haie, présentait les armes depuis Pyrna jusqu'à Dresde, où les deux Souverains firent leur entrée au bruit du canon, au son des cloches et aux acclamations des troupes.

Les autorités civiles et militaires, les tribunaux et le clergé se présentèrent à la porte de Pyrna. Le bourgmestre s'étant avancé vers *Frédéric-Auguste*, ce Prince indiqua que c'était au vainqueur que devait être adressée l'expression de la reconnaissance. Mais *Napoléon* interrompant avec vivacité l'orateur, lui dit :

[1] D'ODELEBEN.

« Aimez votre Roi, et voyez en lui votre sauveur; s'il se fût laissé entraîner aux insinuations étrangères, la Saxe était perdue; *je l'aurais partagée.* »

Ces paroles servirent de texte à une proclamation qui parut le lendemain, et dans laquelle l'Empereur annonçait qu'il ménagerait la Saxe, et que ses troupes ne feraient qu'y passer. Or, par une cruelle fatalité, « Dresde devint le quartier général, le magasin général, l'hôpital général de l'armée française, et les grandes routes de la Saxe son séjour habituel. Ce que la Saxe a perdu dans cette campagne destructive est incalculable. Pour s'en former une idée, il suffira de savoir que la Saxe a nourri environ un *demi-million* de soldats pendant six mois.... »

Napoléon, pour des raisons particulières qui seront expliquées, attachait un intérêt majeur à la possession de Torgau; aussi, du champ de bataille même de Lützen, il avait fait expédier la nouvelle de sa victoire à la garnison de cette ville, et donné deux mille francs de sa cassette à des habitants de Pegau qui s'étaient chargés de cette commission. Le gouverneur de cette place, le général *Thielmann*, persuadé que le Roi se rangerait du côté des Alliés, et s'autorisant de ses ordres les plus formels, refusait obstinément d'en ouvrir les portes aux colonnes françaises. En outre, ce général qui était venu plusieurs fois prendre le mot d'ordre au quartier général des Souverains alliés, pendant leur séjour à Dresde, paraissait déterminé à leur conserver la forteresse saxonne.

Le premier soin de *Frédéric-Auguste*, à la demande de *Napoléon*, est d'ordonner au gouverneur de remettre les clefs de Torgau, ce qui va permettre au maréchal *Ney* de franchir l'Elbe, sans crainte d'une contre-marche sur la rive droite de ce fleuve. Quant à *Thiel-*

mann, il reste dévoué à la cause de la délivrance, et il va se placer sous la protection de l'Empereur de Russie, qui lui donne un commandement dans ses armées.

C'est aussi dans ces premiers moments que *Napoléon*, inquiet de l'attitude de l'Autriche, renvoie le Prince *Eugène* en Italie pour veiller à la sûreté du royaume et hâter l'organisation d'une nouvelle armée italienne; ce sera la quatrième qui, dans l'espace de quinze mois, aura été formée sur les bords de l'Adige; les trois premières ont été à peu près anéanties en Espagne et en Russie.

Le 18 mai, avant de quitter Dresde, et au même moment qu'il préparait une grande bataille, *Napoléon* faisait faire une démarche importante qui lui laissait entrevoir, avant le combat, la possibilité d'un rapprochement. Il avait ordonné au major général de faire demander aux avant-postes ennemis si on voulait recevoir le duc de *Vicence*, qui était chargé de propositions pour un armistice.

Dans la journée, *Napoléon* avait souvent fait demander au major général s'il n'avait pas reçu de réponse au parlementaire. La vivacité de son impatience trahissait tout l'intérêt qu'il attachait à recevoir une réponse satisfaisante; il regrettait hautement qu'avant la bataille on ne pût en venir à une négociation quelconque par un armistice. L'idée de la *médiation armée* le poursuivait. Il cherchait par tous les moyens à échapper à cette influence, et, comme il le disait, il aurait, dans ce but, fait d'importants sacrifices à l'Empereur *Alexandre*. « Oui, je veux un armistice, et « m'entendre avec les Russes pour me débarrasser des « Autrichiens. Si nous étions d'un mois plus vieux, je

« ne demanderais jamais une plus belle occasion pour « finir les armes à la main les affaires du monde ; car « j'aurais de la cavalerie. Sans cela, je ne leur propo- « serais pas d'armistice. *Ils sont loin de s'attendre à « ce qui va leur tomber sur le corps.* »

Napoléon voulait parler de la marche rétrograde du maréchal *Ney*, de Luckau sur Bautzen. « Jamais, « ajouta-t-il, je n'ai eu une plus belle chance de suc- « cès [1]. Ce serait sur les bords de la Vistule que je leur « dicterais mes conditions, et que mon beau-père me « supplierait d'oublier le passé. »

Dans la soirée du 19, *Napoléon* apprend qu'on a refusé verbalement de recevoir le duc de *Vicence*. Il ne reste donc plus qu'à combattre.

Les Alliés étaient arrivés, dès le 13 mai, dans les positions qu'ils avaient choisies.

[1] Nulle combinaison militaire n'avait encore aussi complétement satisfait Napoléon que celle qui devait tromper l'ennemi, par la direction qu'il avait donnée sur Berlin au corps du maréchal Ney. « Il est impossible, disait-il, que l'ennemi n'ait pas pris le change sur le mouvement du maréchal Ney. Au grand quartier général on tremble sans doute pour Berlin : on est bien loin de penser que je me prive d'un tel lieutenant, d'un homme aussi vigoureux pour un jour de bataille, sans que j'aie sérieusement le projet de menacer cette capitale. On sera bien étonné de voir le maréchal Ney arriver un des premiers au quartier général : Ney lui-même est bien loin de s'attendre à l'ordre qu'il recevra. »

Cet ordre, expédié le 18 et adressé au major général, portait : « Mon cousin, faites connaître au prince de la Moscowa, par un officier intelligent et par une lettre en chiffres, que nous sommes à une portée de canon de la petite ville de Bautzen, que l'ennemi occupe comme une tête de position et où il a fait des retranchements ; que sur la droite sont placés les Prussiens ; que je désire *qu'avec le général* Lauriston *et toutes ses forces réunies en marche militaire, il se dirige sur Drehsa, ayant ainsi dépassé la Sprée, il se trouvera avoir tourné la position de l'ennemi.* Il prendra une bonne position. Je suppose qu'il est dans le cas d'arriver bien entièrement le 19 à Hoyerswerda. Il s'approchera de nous le 19, *et le* 21 *mai il pourra se porter sur la position*, ce qui

« Il n'aurait pas été prudent, dit *Clausewitz*, de livrer bataille à cette époque, à cause de la supériorité des Français, si le système adopté par les Alliés n'avait pas exigé qu'ils disputassent le terrain à l'ennemi, qu'ils montrassent à l'Europe que la première bataille n'avait nullement été une défaite, et surtout qu'ils prouvassent aux Autrichiens qu'ils ne voulaient pas ménager leurs forces pour abandonner à eux seuls l'honneur de délivrer l'Europe. L'armée, se sentant une force morale supérieure à celle de l'ennemi, manifestait le désir de se mesurer avec lui; continuer à se retirer sans livrer bataille eût affaibli cette disposition, et diminué la confiance de l'armée dans ses chefs. La position qu'on tenait dans les environs de Bautzen étant avantageuse, on se décida à y livrer une seconde bataille. »

Toute l'armée alliée s'était en effet arrêtée dans les superbes positions autour de la ville de Bautzen, et avait profité d'un repos de dix jours pour hérisser son camp de différents ouvrages de campagne. Sa principale position était assise sur les mamelons de Klein-Bautzen et de Kreckwitz, déjà fameux dans la guerre de Sept ans; en 1758, ils avaient servi de refuge au grand *Frédéric*, après la cruelle surprise de Hochkirch, par le maréchal *Daun*. La gauche, appuyée aux montagnes de la Bohême, donnait peu de prise à l'attaque; la droite, appuyée aux contours de la Sprée, était couverte de front d'une double ligne de défense: d'abord la Sprée, rivière aux rives marécageuses et la ville de Bautzen; puis, à une distance de 3000 toises, un demi-cercle de retranchements et de redoutes, tracé depuis Preititz jusqu'à Hochkirch. Mais bien que la

aura l'effet, dès que l'ennemi évacuera pour se retirer plus loin, de nous mettre à même de l'attaquer avec avantage. Sur ce, etc. »

droite fût d'un accès difficile, en la débordant un peu plus loin, vers Bergern, on pouvait la prendre à revers.

Quelque forte que parût la position des Alliés, elle offrait néanmoins deux grands inconvénients; elle n'avait qu'une ligne de retraite par Würschen et Hochkirch, sur Reichenbach; et sa ligne de bataille appuyant à la frontière neutre de Bohême vers son extrême gauche, il était clair que *Napoléon* enlèverait toute retraite à l'ennemi s'il remportait le moindre succès sur l'aile opposée. L'armée de *Wittgenstein* s'était chargée de la défense de la gauche, depuis Baschütz et Nieder-Kayna jusqu'aux montagnes vers Kunitz; celle de *Blücher* tenait la droite, de Malschütz à Kreckwitz; le centre et les réserves étaient entre Litten et Baschütz.

L'armée des Alliés était composée de 96 000 hommes, dont 68 000 Russes; l'Empereur *Alexandre* avait pris le commandement en chef.

L'armée française était forte de 148 000 hommes.

Voici les détails de ce dénombrement :

1° *Russes.*			
La troisième armée de l'Ouest du général BARCLAY DE TOLLY	13 550	68 000	96 000
L'avant-garde du général MILORADOVITCH	7 550		
Le corps de bataille du prince GORTCHAKOF II.	15 050		
L'armée de réserve du Gr.-Duc CONSTANTIN.	19 600		
Le corps russe du lieutenant général KLEIST.	2 950		
Corps détachés	9 300		
2° *Prussiens.*			
Le corps du général de cavalerie BLÜCHER	16 700	28 000	
Les corps des lieuten.-généraux YORK et KLEIST.	7 600		
Cinq bataillons de réserve sous le lieutenant-colonel STUTTERHEIM	3 700		

3° *Français.*

Les gardes sous les ordres du maréchal MORTIER.....	20 000	148 000
Le 3e corps du maréchal NEY....................	20 000	
Le 4e corps du général BERTRAND................	15 000	
Le 5e corps du général LAURISTON................	12 000	
Le 6e corps du maréchal MARMONT	20 000	
Le 7e corps du général REYNIER	14 000	
Le 11e corps du maréchal MACDONALD.............	12 000	
Le 12e corps du maréchal OUDINOT................	25 000	
Le corps de cavalerie du général LATOUR-MAUBOURG.	10 000	

Pendant la marche des Alliés, sur la route de Dresde à Bautzen, il y avait eu plusieurs combats. Le 12, le maréchal *Mortier*, à la tête d'une division de la jeune garde, soutenu par *Lauriston*, culbuta *Kleist* et *Platof* à Grossenhayn. Le même jour, *Macdonald*, soutenu à droite par *Oudinot*, à gauche par *Bertrand* et *Marmont*, aborda *Miloradovitch*, l'entassa dans Bishofswerda, le chassa de cette ville qui devint la proie des flammes, le mena battant jusqu'à la Sprée et le força de repasser la rivière. Après quoi, il resta en position sur la rive gauche. *Mortier* s'établit à Kœnigsbruck; *Lauriston* suivit le cours de l'Elster et gagna Hoyerswerda.

Le 19, *York* et *Barclay*, auxquels on avait signalé l'approche de *Lauriston*, prirent résolûment l'initiative. et coururent en deux colonnes à sa rencontre. *Barclay* surprit à Kœnigswartha et défit une division italienne. Mais *York* se heurta, dans Weissig, contre *Lauriston* en personne, qui le culbuta.

Enfin, le 20 mai au matin, commença cette grande bataille de deux jours, dont le premier fut à Bautzen, et le second, à Würschen. *Lauriston* donna le signal d'une attaque générale. Dans le centre où commandait le maréchal *Soult*, *Macdonald*, soutenu par la garde, marcha droit au pont de Bautzen. *Oudinot* à droite,

Marmont, puis *Bertrand* à gauche s'avancèrent pour franchir la Sprée en même temps que *Lauriston.*

Cette opération s'exécuta avec une grande vigueur : les quatre colonnes débordèrent à la fois de tous côtés, et, malgré une défense opiniâtre qui dura jusqu'à sept heures, elles enlevèrent la ville de Bautzen.

Le jour suivant, 21, *Oudinot,* ouvrant le feu, couronna les hauteurs que défendaient les avant-postes ennemis. *Miloradovitch* donna tout entier et le fit reculer; mais l'intervention de *Macdonald* lui rendit avec l'ascendant les positions perdues. Pendant ce temps, la canonnade s'était engagée sur toute la ligne, et bientôt *Barclay* avait été culbuté aux bords de la Sprée; pliant en désordre sous le poids de forces supérieures, il n'a pu se raffermir à Preititz; ses colonnes évacuent ce village, et l'entrée du camp est forcée.

L'ennemi reconnaît alors le vrai point d'attaque; il comprend que ce n'est point *Lauriston* seul qui a pu rompre son aile droite. En effet, *Lauriston* est suivi du 5e corps et des Saxons de *Reynier.* Cette formidable colonne de 60 000 hommes est commandée par *Ney* qui, après avoir simulé un mouvement sur Berlin, a été relevé à Luckau par *Victor,* et s'est rabattu à grands pas sur le champ de bataille. Mais comme *Napoléon,* depuis l'ordre susmentionné du 18 mai, n'avait plus adressé à *Ney,* dans la matinée du 21, que deux lignes au crayon pour lui indiquer simplement la direction de Preititz, le général *Jomini,* chef d'état-major du maréchal, avait habilement *précisé l'ordre de marcher au clocher d'Hochkirch.* Si le maréchal avait exécuté cet ordre avec son impétuosité habituelle, c'en était fait de la majeure partie de l'armée ennemie et de tout son matériel; les Alliés n'eussent guère sauvé que leur aile gauche et leur cavalerie. Mais le maréchal, craignant de

s'aventurer au milieu des masses ennemies avant d'avoir réuni toutes ses forces dont une partie était en retard, fit halte pour les attendre. Cette prudence sauva l'armée alliée. Les réserves s'élancèrent au secours de *Barclay* qui reprit Preititz; *Blücher* s'étendit par sa droite; de sorte que *Ney* reprit son mouvement, au lieu de percer au delà de la ligne de retraite, il fut obligé de batailler. Il enleva de nouveau Preititz, il contint *Blücher*, mais le mouvement qui devait assurer une victoire décisive fut manqué. Cependant *Napoléon* mit à profit l'affaissement du centre pour emporter le camp; il fonça par les routes de Würschen et de Lauban avec les 4e et 6e corps soutenus par la garde; il fit entre les deux ailes de son adversaire une large trouée, s'y établit, et les menaçant à revers, obligea l'armée entière à battre en retraite. Ce n'est pas qu'elle fût dans l'impossibilité absolue de se maintenir; mais dès l'ouverture de la campagne, les Alliés avaient arrêté la mesure générale « de ne jamais s'exposer à une défaite complète, et de prendre avantage de leur nombreuse cavalerie pour couvrir leur retraite, dès que l'issue d'une bataille pourrait être douteuse. » La retraite fut effectuée en trois colonnes sur Lauban et Gœrlitz, avec un tel ordre que *Napoléon* ne put retirer d'autre fruit de sa victoire que l'occupation d'un champ de bataille éclairé par trente villages en feu et couvert de morts. Cinquante mille hommes de part et d'autre avaient été mis hors de combat. Mais il faut remarquer ici la contradiction frappante qui existe entre les rapports de l'armée combinée et ceux de l'armée française. Les Alliés firent de l'affaire de Bautzen la grande bataille, et de celle de Würschen une affaire d'arrière-garde; les Français ne regardèrent le combat de Bautzen que comme le prélude de la grande bataille de Würschen. En effet, le résultat de cette journée fut l'occu-

pation de toutes les positions que les Alliés devaient croire inexpugnables.

Pour stimuler l'enthousiasme de la victoire, *Napoléon* ordonna, le 22 mai, l'érection d'un monument au mont Cenis, en mémoire de la victoire remportée à Würschen. Il destina la somme de 25 millions de francs pour ce monument, par lequel il voulait témoigner sa reconnaissance aux Français et aux Italiens.

Les Alliés manœuvrèrent pour se reformer à Gœrlitz : au delà de Reichenbach une forte arrière-garde russe couvrait la position sur laquelle ils voulaient se raffermir. Le 22 mai ,on attaqua les Russes et après un engagement très-meurtrier on les déposta. Mais *Napoléon,* au lieu de s'arrêter à Reichenbach, où *Duroc* avait marqué le quartier impérial, apprenant que l'ennemi arrêtait encore la marche, se porta lui-même à l'avant-garde, et ordonna un mouvement sur Gœrlitz, espérant y passer la nuit; comme il gravissait une hauteur qui dominait le village de Makersdorf, un boulet ricocha contre un arbre, tua roide le général *Kirgener* et blessa mortellement le grand-maréchal *Duroc* [1].

[1] On a dit que les pressentiments semblent une communication instinctive, une sorte de reflet de l'avenir; la mort de DUROC en offre la preuve. Quatre jours avant la bataille de Bautzen, il fit à deux personnes, dans la même soirée, la confidence que voici rapportée : « Pendant la longue conférence de M. de BUBNA, envoyé par l'empereur FRANÇOIS à son gendre, nous nous promenions, dit un de ces témoins, DUROC et moi, dans le salon qui précédait le cabinet de l'Empereur, où M. de BUBNA était entré à dix heures. La longueur extraordinaire de cette entrevue nous inquiétait. Cela était tout à fait en dehors des habitudes de NAPOLÉON. Minuit sonnait à la grosse horloge de Dresde; un silence profond régnait à cette heure dans cette ville si bruyante, si animée par la présence des troupes; les bougies qui finissaient ne jetaient plus que des lueurs incertaines sur les tentures

Depuis l'échec de Lützen, la confiance du soldat en *Wittgenstein* s'était affaiblie, et, le 26, une modification importante eut lieu dans l'armée alliée : le commandement en chef fut donné au général *Barclay de Tolly*; *Blücher* reçut le commandement de l'aile droite; *Wittgenstein*, celui de l'aile gauche, et les troupes de réserve furent mises sous les ordres du grand-duc *Constantin* et du général *Miloradovitch*.

Le même jour, *Blücher* tendit à l'avant-garde un piége funeste. La division *Maison*, qui marchait en tête, n'avançait qu'avec circonspection; le maréchal *Ney*, au lieu d'approuver cette prudence, fit sortir la division de Haynau. A peine deux de ses bataillons avaient passé le village de Michelsdorf, qu'ils tombèrent dans l'embuscade de vingt escadrons de cavalerie. Les Français, surpris par une attaque aussi brusque et par des forces si nombreuses, furent rompus, mis en désordre et perdirent leur artillerie.

Après ce combat, les Alliés exécutèrent, le 27, un mouvement qui avait été convenu dès la retraite de Bautzen. Au lieu d'aller de la Katzbach en droiture sur l'Oder et à Breslau, on tourna à droite vers Schweidnitz, et l'on occupa, le 29, à Pülzen, un camp retranché, laissant ainsi *Napoléon* maître de la route de la capitale de la Silésie, où il entra le 1er juin. Ce mouvement des Alliés était reconnu comme une excellente combinaison, puisqu'il exposait les Français au danger d'être coupés de leur base.

sombres de la salle; tout était lugubre autour de nous. Nous discourions sur les événements, sur les éventualités de cette campagne. Tout à coup Duroc passe son bras sous le mien qu'il presse convulsivement, et, avec un accent intraduisible, laisse tomber ces mots qui semblent être l'expression d'une révélation intime : « *Mon ami, ceci devient trop* « *long!... Nous y passerons tous.... jusqu'au dernier, et lui! lui après....* « *Une voix secrète me crie que je ne reverrai jamais la France* »
Ces paroles prophétiques étaient celles d'un mourant!

Nous avons dit que le général *Tettenborn* occupait Hambourg. Mais comme il ne reçut point de renforts, il ne put défendre cette ville contre le maréchal *Davout*, qui, le 26 avril, venait d'être nommé gouverneur de la 32e division militaire, *avec le pouvoir exorbitant d'appliquer les peines édictées par le Code pénal et de lever une contribution de 50 millions.*

Après plusieurs combats sanglants, *Tettenborn* abandonna Hambourg, le 30 mai. Les Français et les Danois l'occupèrent dès le lendemain, et de terribles vengeances y furent exercées. Bientôt cette grande et opulente cité se voit transformée en place forte; 48 000 *bouches inutiles* en sont expulsées ; les demeures de 8000 habitants sont rasées. Ce n'est plus que dévastation, régime de terreur, pillage méthodique, et quand il n'y a plus rien à prendre ailleurs, on s'empare de la Banque. Nous donnerons sur cette dernière spoliation des détails qu'il sera nécessaire de connaître lorsque nous rapporterons les articles secrets du Traité de Paris du 30 mai 1814.

Au reste, on va juger par la lettre que *Napoléon* fit écrire, le 7 mai, au maréchal *Davout*, dans quelle forme expéditive l'autorité française procédait à Hambourg :

Extrait d'une lettre chiffrée du Prince de Neufchâtel.

Waldheim, le 7 mai 1813.

« Je vous ai annoncé, Prince, par ma lettre du 5, la victoire complète que l'Empereur a remportée le 2. Probablement nous serons demain à Dresde; *le duc d'Elchingen va passer l'Elbe et marcher sur Berlin.*

« L'Empereur me charge de vous faire connaître qu'il est indispensable que vous vous portiez à Ham-

bourg, que vous vous empariez de cette ville, et que vous dirigiez sur-le-champ le général *Vandamme* dans le Mecklembourg. Voici la conduite que vous avez à tenir :

« *Vous ferez arrêter sur-le-champ tous les sujets de Hambourg qui ont pris du service, sous le titre de sénateurs de Hambourg. Vous ferez mettre le séquestre sur leurs biens, et vous les déclarerez confisqués.* Le domaine prendra possession des maisons, fonds de terre, etc.

« Vous ferez désarmer la ville.

« Vous ferez mettre une contribution de *cinquante millions* sur les villes de Hambourg et de Lubeck. Vous prendrez des mesures pour la répartition de cette somme, et pour qu'elle soit promptement payée.

« Vous ferez partout désarmer le pays, et arrêter les gendarmes, canonniers, gardes-côtes et officiers, soldats ou employés, qui, étant au service, auraient trahi ; *leurs propriétés seront confisquées.* Vous ferez faire des ponts-levis aux portes ; vous ferez mettre des canons sur les remparts, relever les parapets ; vous établirez une citadelle du côté de Haarbourg, de manière que 4 ou 5000 hommes y soient à l'abri de la population et de toute incursion. Vous ferez également armer Lubeck, pour que cette ville soit aussi à l'abri d'un coup de main.

« *Toutes ces mesures, Prince, sont de rigueur; l'Empereur ne vous laisse la liberté d'en modifier aucune.*

« Le Vice-Connétable Major général,

« Alexandre. »

§ IX.

Affaires du Danemark.

— *Alliance de Copenhague, du* 10 *juillet* 1813. —

> « Cet État, qui depuis un siècle donne, au milieu des troubles de l'Europe, l'exemple de toutes les vertus civiles, l'humanité, la modération, la justice, s'est vu tout à coup enveloppé dans des querelles auxquelles il était aussi étranger par son caractère et ses habitudes que par la géographie. »

Nous avons dit comment, après la paix de Tilsitt, les intrigues actives de *Napoléon* avaient fait craindre au Cabinet de Saint-James que la flotte danoise ne tombât au pouvoir de son implacable ennemi ; ce soupçon, que du reste rien d'authentique ou de matériellement démontré n'est venu depuis justifier, avait porté les Anglais à envahir l'île de Seeland, à bombarder Copenhague, et à s'emparer de toute la marine du Danemark, en même temps qu'ils enlevaient ses colonies[1]. Certes le désastre de cette antique monarchie

[1] Voy. le récit de ces événements, t. X, p. 237, 325 et 342.

Nous ajouterons ici d'autres données secrètes sur lesquelles se fondèrent les ministres anglais pour entreprendre l'expédition de Copenhague, que FOUCHÉ qualifia de « *coup de maître en politique.* »

Après la paix de Tilsitt, NAPOLÉON avait résolu d'occuper les îles danoises, et principalement la Seeland. Il désigna pour commissaires chargés de surveiller l'équipement de la flotte danoise deux officiers de marine, le contre-amiral MAGENDIE, qui était en Portugal lors de la capitulation de Cintra et auparavant capitaine du vaisseau de l'amiral VILLENEUVE à la bataille de Trafalgar, et le capitaine de vaisseau BERGERET, qui avait été pendant plusieurs années prisonnier de guerre en Angleterre, au temps du Directoire, puis fait de nouveau prisonnier dans l'Inde, mais renvoyé en France sur sa parole. On nomma pour chaque vaisseau *danois* un capitaine *français* : un grand nombre de matelots danois et prussiens, les premiers pris à bord de vaisseaux

ne pouvait être plus complet : aussi le roi *Frédéric VI*, excité par le juste ressentiment que nourrissait le peuple danois, et quoiqu'il fût loin d'approuver les principes de *Napoléon*, se trouva-t-il forcément entraîné et retenu dans son système. Cependant, après la catastrophe de 1812, les Cabinets ne désespérèrent pas de rallier bientôt le Danemark à la cause de l'Europe.

Il y eut, au commencement de l'année 1813, des négociations à Saint-Pétersbourg, et la nouvelle se répandit qu'il avait été conclu une convention en vertu de laquelle la navigation de la Baltique était libre. Dans cette croyance, plusieurs négociants danois équipèrent des bâtiments et tombèrent entre les mains des corsaires anglais. La Cour de Copenhague s'empressa de détromper le public par un article officiel inséré dans les journaux du mois de mars. Peu après, le Prince *Dolgorouki*, aide-de-camp général de l'Empereur de Russie, et, de la part de la Suède, le comte de *Mœrner*, furent envoyés à Copenhague. Suivant ce qui a été rapporté, ces deux négociateurs auraient offert au Roi une indemnité du côté du Holstein, s'il voulait renoncer à la Norvége, et faire cause commune avec les Alliés contre *Napoléon*. Le Prince *Dolgorouki* aurait même offert au Roi de Danemark de lui garantir l'intégrité de ses États, y compris la Norvége, s'il voulait entrer dans la coalition. On ajoute que, moyennant cette garantie, le Roi consentit à couvrir Hambourg, et à tenir cette ville à l'abri même des armées françaises, pendant tout le temps de la guerre. En effet, un corps danois, commandé par le général *Wigener*,

anglais, et les autres prisonniers de guerre détenus dans les différents dépôts de France, furent envoyés à Copenhague, sous l'escorte de gendarmes. Ces précautions une fois prises, la flotte danoise tombait infailliblement au pouvoir de Napoléon, *ou par traité*, *ou par ruse*, *ou par violence*. Tel était le dangereux projet que le Cabinet britannique voulait déjouer à *tout prix : per fas et nefas*.

s'approcha des frontières du Holstein, paraissant vouloir protéger Hambourg. Cependant, d'un autre côté, le Roi obtenait que *Napoléon* lui renvoyât les 2000 marins qui avaient été fournis pour équiper des vaisseaux d'Anvers.

Peu de temps après, au commencement du mois d'avril, le Roi de Danemark envoya le comte de *Moltke* au quartier général russe, et le comte *Joachim de Bernstorff* en Angleterre. Le gouvernement français a prétendu que la Grande-Bretagne avait offert au Danemark, par l'entremise de ce négociateur, les villes hanséatiques et les côtes de la Hollande, ainsi que la restitution de ses colonies et de sa flotte, à condition qu'il fît cause commune contre la France; d'autres ont dit que le Danemark demanda ces concessions, auxquelles il ajouta celle de subsides, et que, pour prix de ces avantages, il offrit seulement d'occuper Hambourg et Lubeck. On affirme encore que le Prince *Dolgorouki* fut désavoué par sa Cour, et que l'Empereur *Alexandre* et lord *Castlereagh* déclarèrent aux deux ministres envoyés auprès d'eux, qu'il ne pouvait être question de traiter avec le Danemark, si au préalable la Norvége n'était cédée à la Suède. Ce qui est certain, c'est que, le 14 avril, les négociateurs suédois, comte de *Mœrner* et d'*Oxenstierna*, quittèrent Copenhague, et que, le 25 avril, le Roi de Danemark déclara, par la gazette officielle, qu'il ne consentirait jamais à l'échange de la Norvége contre des provinces limitrophes du Holstein. Il ordonna en même temps que son armée marchât avec l'armée française. En effet, des Danois entrèrent à Hambourg avec les Français, le 30 mai, et un corps de troupes danoises occupa, le 3 juin, la ville de Lubeck. Le Prince *Christian-Frédéric*, cousin du Roi et héritier présomptif de la couronne, fut envoyé en Norvége, dont il exhorta les habitants à la fidélité

et à la constance, en répandant parmi eux des proclamations qui respiraient l'amour passionné de la patrie. M. de *Kaas*, Ministre, président de la chancellerie royale de Danemark, fut envoyé au quartier général de *Napoléon*, porteur d'une lettre de *Frédéric VI*.

Le 31 mai, une flotte anglaise parut dans la rade de Copenhague; un des vaisseaux de guerre mouilla devant la ville, et M. *Thornton* descendit à terre. Il fit connaître qu'on allait commencer les hostilités si, dans 48 heures, le Danemark ne souscrivait à un traité dont les principales conditions étaient de céder la Norvége à la Suède, en remettant sur-le-champ en dépôt la province de Drontheim, et de fournir 25 000 hommes pour marcher avec les Alliés contre la France, et conquérir les indemnités qui devaient être la part du Danemark. Le Roi resta inébranlable dans son système et dut un moment s'en féliciter lorsqu'il apprit le résultat de la bataille de Lützen.

M. de *Kaas* fut reçu par *Napoléon* à Dresde, au commencement de juin; et, *le* 10 *juillet* suivant, M. de *Rosenkranz*, Ministre des Affaires Étrangères du Roi de Danemark, et M. *Alquier*, Envoyé de *Napoléon*, signèrent l'alliance de Copenhague, dont voici les principales clauses :

« Les deux hautes parties contractantes se garantissent réciproquement l'intégrité de leurs possessions, tant européennes que coloniales. » *Art*. 1er.

« La Russie, d'accord avec l'Angleterre, s'étant engagée à appuyer les vues d'envahissement de la Suède sur la Norvége; la Prusse ayant, de son côté, adhéré à ces engagements, qui, par leur nature, constituent la Suède, la Russie et la Prusse en état d'hostilité contre le Danemark, et la Suède s'étant portée à ces projets d'envahissement contre une Puissance alliée

de la France, quoiqu'elle eût connaissance de la garantie des États danois stipulée, le 31 octobre 1807, par le traité de Fontainebleau; mais ayant en outre pris, de concert avec l'Angleterre, la Russie et la Prusse, l'engagement de contraindre le Danemark à réunir ses forces à celles des ennemis de la France, à l'effet de conquérir une indemnité pour la Norvége sur le territoire de l'Empire français,

Les deux hautes parties contractantes déclareront la guerre; savoir : la France à la Suède, et le Danemark à la Russie, à la Suède et à la Prusse.

Ces déclarations de guerre auront lieu de part et d'autre dans les vingt-quatre heures qui suivront la notification de la rupture de l'armistice actuellement existant entre la France et la Russie, et leurs alliés respectifs. » *Art.* 2.

Le traité patent était suivi d'*articles secrets*, au nombre de dix; ils étaient relatifs aux secours de troupes; mais le septième article portait que, si, par suite des opérations militaires, la Poméranie suédoise et l'île de Rügen étaient réoccupées, cette province devait être remise au Danemark « jusqu'à la paix. » Au moyen de cette stipulation, *Napoléon* se réservait le droit, ou de convertir cette remise provisoire en une acquisition définitive, ou de rendre cette province à la Suède. Il y avait là une pensée de retour sur les rigueurs exercées contre cette dernière Puissance, et qui dénotait, de la part de *Napoléon*, l'espoir qu'elle serait amenée peut-être à changer de politique.

En conformité de l'article 2 patent de l'alliance du 10 juillet, le duc de *Bassano*, dès le 20 août, soumettait à *Napoléon* un Rapport par lequel il concluait à ce que l'état de guerre entre la France et la Suède fût publié; et, de son côté, le Danemark, en même temps

qu'il donnait le commandement de son armée dans le Holstein au Prince *Frédéric* de Hesse, déclarait la guerre à la Suède par un *Manifeste*, du 3 septembre.

A la suite des deux pièces officielles que nous venons d'annoncer, nous insérons un Exposé semi-officiel où se retrouve la touche impériale dans toute sa vigueur.

I.

Rapport à S. M. l'Empereur et Roi.

Sire,

Votre Majesté, par un traité signé à Fontainebleau, le 31 octobre 1807, avec S. M. le Roi de Danemarck, a garanti à ce souverain l'intégrité et l'indépendance de ses États [1].

Quoique ces engagements fussent connus de la Suède, elle offrit, en 1812, de faire cause commune avec la France dans la guerre qui se préparait contre la Russie, si Votre Majesté consentait à lui garantir l'acquisition de la Norvége, qu'elle convoitait sans autres droits, sans autres titres que sa convenance. Votre Majesté regarda cette proposition comme un outrage. Aucune considération ne pouvait la porter à trahir les intérêts de son alliée.

La Suède fut chercher ailleurs un appui que Votre Majesté refusait à son ambition. Elle se joignit à vos ennemis pour dépouiller votre allié; elle offrit à la Russie, pour prix des bons offices, ou de l'emploi des forces qui devaient lui assurer l'acquisition de la Norvége, de prendre part à la guerre contre la France. Un article spécial du traité signé à Pétersbourg, le 24 mars

1. (Voy. sur le *Traité de Fontainebleau* notre t. X, p. 341, note.)

1812, détermina que, dans le cas où le Danemark consentirait à la cession de la Norvége, il lui serait accordé des indemnités qui ne pourraient être prises que sur le territoire français.

Ces engagements sans exemple dans les annales des peuples sont devenus communs à l'Angleterre, et, par une transaction du 3 mai dernier, cette Puissance a accédé aux conventions déjà existantes entre la Russie et la Suède, et a garanti la réunion de la Norvége aux États de Sa Majesté suédoise, comme partie intégrante de son royaume.

Par ces deux traités, la Suède s'est mise en état de guerre contre Votre Majesté.

Mais déjà depuis longtemps elle avait violé le traité de paix du 6 janvier 1810. Mettant en oubli les conditions généreuses que Votre Majesté lui avait accordées, méconnaissant l'obligation qu'elle avait contractée, pour prix de la restitution de la Poméranie suédoise, de fermer ses ports au commerce anglais, elle les lui avait ouverts dès la même année; ils devinrent de véritables colonies anglaises. Des consuls britanniques y avaient leur résidence, et quoique la Suède eût déclaré la guerre à l'Angleterre, les flottes et les convois de cette puissance entraient librement et séjournaient dans ses rades. Les denrées coloniales et les marchandises anglaises s'accumulaient dans les ports, pour être transportées en Poméranie, et de là inonder le Continent.

Ce n'était point assez pour la Suède : elle en vint à des voies de fait contre les sujets de Votre Majesté; ils furent assassinés dans le port de Stralsund, sans qu'il fût possible d'obtenir une réparation suffisante de cet attentat. Des bâtiments portant le pavillon de Votre Majesté furent maltraités en pleine mer par des vaisseaux de la marine de Suède. L'un d'eux, le *Mercure*,

attaqué de vive force dans le Sund, par le brick de guerre le *Venta-Litle*, fut conduit dans un port suédois, où son équipage fut jeté dans les fers.

Toutes les représentations du Gouvernement de Votre Majesté ayant été inutiles, elle ordonna que la Poméranie fût occupée jusqu'au moment où la Suède aurait donné les satisfactions qu'elle devait à la dignité de votre couronne. Votre Majesté regrettait d'user de rigueur envers une nation qu'elle estime, et qui, pendant près de deux cents ans, avait suivi le système de la France.

Ces dispositions, Sire, qui n'avaient eu pour objet que de rappeler à de plus justes sentiments un ami qui méconnaissait ses obligations, se trouvèrent frapper un ennemi déjà engagé contre nous. C'est en exécution de ces engagements dont je viens de mettre les principales stipulations sous les yeux de Votre Majesté, que les troupes suédoises, au commencement de cette campagne, ont osé envahir le territoire français.

Votre Majesté, par un nouveau traité avec le Danemarck, resserrant les liens qui l'attachaient à cette Puissance, et s'unissant plus étroitement à sa cause, a pris l'engagement réciproque de déclarer la guerre à la Suède.

Je propose à Votre Majesté de faire publier l'état de guerre entre la France et la Suède, et d'ordonner en même temps que le traité du 10 juillet dernier, conclu entre la France et le Danemarck, soit communiqué au Sénat, et promulgué comme loi d'État, conformément à nos Constitutions.

Dresde, le 20 août 1813.

Le Ministre des Relations extérieures,

Signé, le duc de Bassano.

II.

Déclaration de guerre du Danemark à la Suède.

« Depuis le moment où la paix entre le Danemark et la Suède fut conclue à Jônkôping, Sa Majesté a fait des efforts aussi sincères que constants pour entretenir l'amitié et la bonne intelligence avec cet État voisin; mais en même temps elle n'a pu se dissimuler que le Gouvernement suédois, bien loin d'être animé du même sentiment, n'a que trop souvent donné des preuves de dispositions contraires.

Par le traité de Jônkôping, la Suède s'était obligée à éloigner de ses côtes les vaisseaux de guerre et les croiseurs des ennemis du Danemark. Ceux-ci continuèrent néanmoins non-seulement à arrêter des navires danois tout près des côtes de Suède, mais ils s'en saisirent même dans les ports suédois. Rarement on daigna répondre, jamais on ne porta remède aux plaintes réitérées du Gouvernement danois, relativement aux pertes qui résultaient de cet état de choses pour le commerce du Danemark et de la Norvége. De cette manière, la côte de la Suède dans le Cattégat restait après la paix, à l'égard de la navigation danoise, dans la même position hostile dans laquelle elle s'était trouvée durant la guerre. La déclaration de guerre que le Gouvernement suédois se laissa persuader à faire émaner contre l'Angleterre ne produisit à cet égard aucun changement quelconque; et, après le rétablissement de la paix avec la Grande-Bretagne, les dangers qui attendaient la navigation danoise s'étendaient également à toutes les côtes de la Suède. Le navigateur danois aurait pu espérer de se trouver à l'abri de toute attaque, de toute capture de la part des ennemis de sa

nation sur la côte d'un pays ami et voisin. Il dut croire qu'un Gouvernement qui constamment fait parade de liberté et d'indépendance serait disposé, ne fût-ce qu'en considération de sa propre dignité, à maintenir ses droits territoriaux contre toute insulte. Mais les marins danois ne furent que trop souvent trompés dans leur attente, lorsqu'au moment du danger ils cherchèrent protection et secours sur le territoire suédois, où les bateaux armés de l'ennemi attendaient sans risque une proie facile. Spoliés de leurs propriétés et souvent poursuivis par l'ennemi jusque sur le continent même de la Suède, il ne leur restait que le regret de leurs pertes; mais en même temps leur juste indignation dut s'éveiller en voyant le Gouvernement de cet État voisin se dispenser d'accorder la protection à laquelle ils étaient en droit de s'attendre.

La stipulation du traité de paix de Jönköping, qui porte qu'on restituerait toute propriété des sujets respectifs des deux États, qui, lors de la rupture, avait été mise sous séquestre, fut exécutée de la part du Danemark sans aucun délai et avec l'exactitude la plus scrupuleuse. En Suède, au contraire, on retient encore depuis ce temps-là les propriétés de plusieurs sujets danois. Les réclamations souvent renouvelées, afin d'obtenir leur extradition ou la restitution de leur valeur, n'ont produit que des subterfuges frivoles, ou des promesses de dédommagement qu'on a jusqu'ici vainement espéré de voir réalisées.

La Suède ne s'est pas bornée à donner ces preuves de ses dispositions peu amicales envers le Danemark.

Déjà, par un traité conclu au commencement de l'année passée entre les Cours de Pétersbourg et de Stockholm, et qui depuis fut confirmé à Abo, la Suède s'était assuré les secours de la Russie pour l'exécution du plan, arrêté dès lors, de s'emparer du royaume de

Norvége. Dans la même vue un traité pareil fut conclu plus tard entre la Suède et la Grande-Bretagne.

Mais avant d'en venir à des hostilités ouvertes, on a voulu faire l'essai de voies plus modérées, mais non pas moins insidieuses.

Par des proclamations perfides, qui de temps en temps furent colportées de Suède en Norvége, on s'est efforcé de séduire les habitants de ce dernier royaume et de les porter à se soustraire à la domination de leur Souverain légitime et héréditaire.

En même temps un grand nombre de navires, chargés de grains pour la Norvége, qui successivement avaient été expédiés pour le compte du Gouvernement danois et pour celui de plusieurs particuliers, furent retenus dans des ports suédois, où ils avaient été obligés de se réfugier, tant à cause de détresse que pour éviter les croiseurs ennemis. Toutes les représentations faites contre cette mesure, violente en elle-même et atroce par ses suites pour les habitants de la Norvége, ont été entièrement infructueuses. Pour toute réponse, le Gouvernement suédois fit valoir le prétexte, aussi dérisoire que peu applicable aux chargements de grains en question : « que l'exportation des blés était défendue en Suède. » On ne saurait méconnaître le but des entraves mises à l'approvisionnement de la Norvége. C'était par la faim qu'on voulait contraindre les Norvégiens à se soumettre à la domination de la Suède.

Le Gouvernement suédois, comptant sur ses puissants alliés, n'avait pas même honte de proposer à Sa Majesté de lui céder la Norvége contre d'autres pays dont la Suède n'est pas en possession, et dont elle ne peut ni ne saurait jamais s'attendre à pouvoir disposer librement.

N'ayant pu atteindre son but, ni par des propositions

trompeuses, auxquelles on ajoutait souvent des menaces, ni par les tentatives réitérées de porter les Norvégiens à trahir leurs devoirs envers leur Souverain, le Gouvernement suédois manifesta sa mauvaise humeur par la suspension des relations ministérielles entre les deux États. Il fut enjoint au Chargé d'affaires de Sa Majesté à Stockholm de se retirer; et la mission suédoise à Copenhague fut rappelée. Le Consul général de Danemark à Gothenbourg fut également renvoyé.

Peu de temps après, le Gouvernement suédois supprima toute communication entre les deux États.

De cette manière, la Suède avait déjà anéanti toute relation amicale avec le Danemark. L'accès des États suédois fut fermé à tout sujet danois.

On ne s'en tint pas là. Le cours des postes ordinaires entre le Danemark et la Norvége par la Suède, stipulé par les traités, fut interdit. On défendit aux navires suédois d'acquitter le droit de péage au Sund, quoique Sa Majesté, en vertu des traités antérieurement conclus avec la Suède, et confirmés de nouveau par le traité de Jönköping, y ait le droit le plus incontestable.

Mais ce n'était pas assez que de cette manière les navires suédois fussent dispensés par leur Gouvernement de remplir l'obligation de payer les droits au Sund; des bâtiments armés suédois ont même employé la force, pour empêcher les navires d'autres nations d'acquitter ces droits.

Enfin, un officier de la marine suédoise a déclaré par écrit au Gouverneur du Roi à Bornholm, qu'il avait ordre de saisir tous les bâtiments portant pavillon danois, et d'interrompre la communication entre Christiansöe et l'île de Bornholm. Peu de temps après un officier de la marine royale, retournant de Bornholm à

Copenhague, fut arrêté en haute mer par un brick suédois, et conduit à Ystad, d'où il n'est pas encore revenu.

Le Gouvernement suédois s'étant de tant de manières non-seulement dispensé de remplir tout devoir de bon voisinage envers le Danemark, et ayant suspendu toutes les communications, qui ordinairement ont lieu entre des pays voisins et des États entre lesquels règne une bonne intelligence réciproque ; mais ayant même ouvertement rompu la paix entre les deux États, tant en causant des pertes considérables aux sujets du Roi, qu'en prenant en outre avec les ennemis de Sa Majesté des engagements tendant à l'assujettissement du royaume de Norvége, Sa Majesté se voit forcée, quoique à regret, de recourir aux armes, afin de repousser par la force toute insulte ultérieure de la part d'un Gouvernement qui, déjà depuis longtemps, a exercé des hostilités contre les États danois et contre les sujets du Roi.

Les ordres nécessaires à cet égard sont déjà donnés aux chefs de l'armée et de la marine de Sa Majesté.

Jamais guerre défensive ne fut plus juste. Jamais Gouvernement n'a fait preuve de plus de longanimité et de patience, en différant de prendre les armes pour maintenir la sûreté de l'État et défendre la propriété des sujets.

Ce n'est que la nécessité qui a pu engager Sa Majesté à prendre une résolution qui répugne aux sentiments de son cœur. Mais ceux-ci doivent nécessairement céder au devoir de défendre les États et les sujets que la Providence lui a confiés, contre des attaques perfides et non provoquées de la part d'un Gouvernement dont l'Europe entière connaît les plans hostiles contre le Danemark.

Sa Majesté, qui compte toujours avec une sécurité entière sur la fidélité inaltérable et l'attachement cons-

tant d'un peuple chéri, n'a pas voulu acheter une paix honteuse et précaire par le sacrifice de ses braves et loyaux Norvégiens. Mais elle désire sincèrement que le Gouvernement suédois, en réparant les torts faits aux sujets de Sa Majesté, et en adoptant et suivant des principes pacifiques, fasse naître l'occasion de rétablir entre les deux nations la bonne intelligence, qui seule convient à leur intérêt réciproque.

Fait à Copenhague, le 3 septembre 1813. »

III.

Exposé semi-officiel du Gouvernement français.

Après les affaires de Copenhague, un Traité d'alliance fut conclu entre la France et le Danemark : par ce traité l'Empereur *Napoléon* garantissait l'intégrité du Danemark.

Dans le courant de 1811, la Cour de Suède fit connaître à Paris le désir qu'elle avait de réunir la Norvége à la Suède, et demanda l'assistance de la France. L'on répondit que, quelque désir qu'eût la France de faire une chose agréable à la Suède, un traité d'alliance ayant été conclu avec le Danemark et garantissant l'intégrité de cette Puissance, Sa Majesté ne pouvait jamais donner son consentement au démembrement du territoire de son allié.

Dès ce moment, la Suède s'éloigna de la France et entra en négociation avec ses ennemis.

Depuis, la guerre devint imminente entre la France et la Russie. La Cour de Suède proposa de faire cause commune avec la France, mais en renouvelant sa proposition relative à la Norvége. C'est en vain que la Suède fit entrevoir que *des ports de Norvége une descente en Écosse était facile;* c'est en vain que l'on

fit valoir toutes les garanties que l'ancienne alliance de la Suède donnerait à la France de la conduite qu'on tiendrait envers l'Angleterre. La réponse du Cabinet des Tuileries fut la même : on avait les mains liées par le traité avec le Danemark.

Dès ce moment, la Suède ne garda plus de mesures; elle contracta une alliance avec l'Angleterre et la Russie; et la première stipulation de ce traité fut l'engagement commun de contraindre le Danemark à céder la Norvége à la Suède.

Les batailles de Smolensk et de la Moskowa enchaînèrent l'activité de la Suède; elle reçut quelques subsides, fit quelques préparatifs, mais ne commença aucune hostilité. Les événements de l'hiver de 1813 arrivèrent; les troupes françaises évacuèrent Hambourg. La situation du Danemark devint périlleuse : en guerre avec l'Angleterre, menacé par la Suède et par la Russie, la France paraissait impuissante pour le soutenir. Le Roi de Danemark, avec cette loyauté qui le caractérise, s'adressa à l'Empereur pour sortir de cette situation. L'Empereur, qui veut que sa politique ne soit jamais à charge à ses alliés, répondit que le Danemark était maître de traiter avec l'Angleterre pour sauver l'intégrité de son territoire, et que son estime et son amitié pour le Roi ne recevraient aucun refroidissement des nouvelles liaisons que la force des circonstances obligeait le Danemark à contracter. Le Roi témoigna toute sa reconnaissance de ce procédé.

Quatre équipages de très-bons matelots avaient été fournis par le Danemark, et montaient quatre vaisseaux de notre flotte de l'Escaut. Le Roi de Danemark ayant témoigné, sur ces entrefaites, le désir que ces marins lui fussent rendus, l'Empereur les lui renvoya avec la plus scrupuleuse exactitude, en témoignant aux

officiers et aux matelots la satisfaction qu'il avait de leurs bons services.

Cependant les événements marchaient.

Les Alliés pensaient que le rêve de *Burke* était réalisé. L'Empire français, dans leur imagination, était déjà effacé du globe, et il faut que cette idée ait prédominé à un étrange point, puisqu'ils offraient au Danemark, en indemnité de la Norvége, nos départements de la 32e division militaire, et même toute la Hollande, afin de recomposer dans le Nord une Puissance maritime qui fît système avec la Russie.

Le Roi de Danemark, loin de se laisser surprendre à ces appâts trompeurs, leur dit : « Vous voulez donc me donner des colonies en Europe, et cela au détriment de la France? »

Dans l'impossibilité de faire partager au Roi de Danemark une idée aussi folle, le Prince *Dolgorouki* fut envoyé à Copenhague pour demander qu'on fît cause commune avec les Alliés ; et moyennant ce, les Alliés garantissaient l'intégrité du Danemark et même de la Norvége.

L'urgence des circonstances, les dangers imminents que courait le Danemark, l'éloignement des armées françaises, son propre salut, firent fléchir la politique du Danemark. Le Roi consentit, moyennant la garantie de l'intégrité de ses États, à couvrir Hambourg, et à tenir cette ville à l'abri même des armées françaises, pendant tout le temps de la guerre. Il comprit tout ce que cette stipulation pouvait avoir de désagréable pour l'Empereur; il y fit toutes les modifications de rédaction qu'il était possible d'y faire, et même ne la signa qu'en cédant aux instances de tous ceux dont il était entouré, qui lui représentaient la nécessité de sauver ses États; mais il était loin de penser que c'était un piége qu'on venait là de lui tendre. On voulait le met-

tre ainsi en guerre avec la France, et après lui avoir fait perdre de cette façon son appui naturel dans cette circonstance, on voulait lui manquer de parole, et l'obliger de souscrire à toutes les conditions honteuses qu'on voudrait lui imposer.

M. de *Bernstorff* se rendit à Londres; il croyait y être reçu avec empressement, et n'avoir plus qu'à renouveler le traité consenti avec le Prince *Dolgorouki*, mais quel fut son étonnement lorsque le Prince-Régent refusa de recevoir la lettre du Roi, et que lord *Castlereagh* lui fit connaître qu'il ne pouvait y avoir de traité entre le Danemark et l'Angleterre, si, au préalable, la Norvége n'était cédée à la Suède. Peu de jours après, le comte de *Bernstorff* reçut lordre de retourner en Danemark.

Au même moment, on tint le même langage au comte de *Moltke*, Envoyé de Danemark auprès de l'Empereur *Alexandre*. Le Prince *Dolgorouki* fut désavoué, comme ayant dépassé ses pouvoirs; et pendant ce temps les Danois faisaient leur notification à l'armée française, et quelques hostilités avaient lieu!!!

C'est en vain qu'on ouvrirait les annales des nations pour y voir une politique plus immorale. C'est au moment que le Danemark se trouve ainsi engagé dans un état de guerre avec la France, que le traité auquel il croit se conformer est à la fois désavoué à Londres et en Russie, et qu'on profite de l'embarras où cette Puissance est placée, pour lui présenter comme *ultimatum* un traité qui l'engageait à reconnaître la cession de la Norvége.

Dans ces circonstances difficiles, le Roi montra la plus grande confiance dans l'Empereur; il déclara le traité nul. Il rappela ses troupes de Hambourg. Il ordonna que son armée marcherait avec l'armée francaise, et enfin il déclara qu'il se considérait toujours

comme allié de la France, et qu'il s'en reposait sur la magnanimité de l'Empereur.

Le président de *Kaas* fut envoyé au quartier général français avec des lettres du Roi.

En même temps le Roi fit partir pour la Norvége le Prince héréditaire de Danemark, jeune Prince de la plus grande espérance, et particulièrement aimé des Norvégiens. Il partit déguisé en matelot, se jeta dans une barque de pêcheur et arriva en Norvége le 22 mai.

Le 30 mai, les troupes françaises entrèrent à Hambourg, et une division danoise, qui marchait avec nos troupes, entra à Lubeck.

Le baron de *Kaas*, se trouvant à Altona, eut à essuyer une autre scène de perfidie égale à la première.

Les Envoyés des Alliés vinrent à son logement et lui firent connaître que l'on renonçait à la cession de la Norvége, et que, sous la condition que le Danemark fît cause commune avec les Alliés, il n'en serait plus question; qu'ils le conjuraient de retarder son départ. La réponse de M. de *Kaas* fut simple : « J'ai mes ordres, je dois les exécuter. » On lui dit que les armées françaises étaient défaites : cela ne l'ébranla pas davantage, et il continua sa route.

Cependant, le 31 mai, une flotte anglaise parut dans la rade de Copenhague; un des vaisseaux de guerre mouilla devant la ville, et M. de *Thornton* se présenta. Il fit connaître que les Alliés allaient commencer les hostilités, si, dans 48 heures, le Danemark ne souscrivait à un traité, dont les principales conditions étaient : de céder la Norvége à la Suède, en remettant sur-le-champ en dépôt la province de Drontheim, et de fournir 25 000 hommes pour marcher avec les Alliés contre la France, et conquérir les indemnités qui devaient être la part du Danemark. On déclarait en même temps que les ouvertures faites à M. de *Kaas*,

à son passage à Altona, étaient désavouées et ne pouvaient être considérées que comme des pourparlers militaires.

Le Roi rejeta avec indignation cette injurieuse sommation.

Cependant le Prince royal, arrivé en Norvége, y avait publié la proclamation suivante :

« Norvégiens !

« Votre Roi connaît et apprécie votre fidélité inébranlable pour lui et la dynastie des Rois de Norvége et de Danemark, qui, depuis des siècles, règne sur vos pères et sur vous. Son désir paternel est de resserrer encore davantage le lien indissoluble de l'amitié *fraternelle* et de l'union qui lie les peuples des deux royaumes. Le cœur de *Frédéric VI* est toujours avec vous ; mais ses soins pour toutes les branches de l'administration de l'État le privent de se voir entouré de son peuple norvégien. C'est pour cela qu'il m'envoie près de vous, comme Gouverneur, pour exécuter ses volontés comme s'il était présent ; ses ordres seront mes lois. Mes efforts seront de gagner votre confiance. Votre estime et votre amitié seront ma récompense. Peut-être que des épreuves plus dures nous menacent. Mais, ayant confiance dans la Providence, j'irai sans crainte au-devant d'elles ; et avec votre aide, fidèles Norvégiens, je vaincrai tous les obstacles. Je sais que je puis compter sur votre fidélité pour le Roi ; que vous voulez conserver l'ancienne indépendance de la Norvége, et que la devise qui nous réunit est : *Pour Dieu, le Roi et la Patrie!*

« *Signé*, CHRISTIAN-FRÉDÉRIC, *Prince de Danemark et de Norvége, gouverneur du royaume de Norvége et général en chef.* »

La confiance que le Roi de Danemark a eue dans l'Empereur se trouve entièrement justifiée, et tous les liens entre les deux peuples ont été rétablis et resserrés.

L'armée française est à Hambourg : une division danoise en suit le mouvement pour la soutenir. Les Anglais ne retirent de leur politique que honte et confusion ; les vœux de tous les gens de bien accompagnent le Prince héréditaire de Danemark en Norvége. Ce qui rend critique la position de la Norvége, c'est le manque de subsistances ; mais la Norvége restera danoise ; *l'intégrité du Danemark est garantie par la France.*

Le bombardement de Copenhague, pendant qu'un Ministre anglais était encore auprès du Roi, l'incendie de cette capitale et de la flotte sans déclaration de guerre, sans aucune hostilité préalable, paraissaient devoir être la scène la plus odieuse de l'histoire moderne ; mais la politique tortueuse qui porte les Anglais à demander la cession d'une province, heureuse depuis tant d'années sous le sceptre de la maison de Holstein, et la série d'intrigues dans laquelle ils descendent pour arriver à cet odieux résultat, seront considérées comme plus immorales et plus outrageantes encore que l'incendie de Copenhague. On y reconnaîtra la politique dont les maisons de *Timor* et de *Sicile* ont été victimes, et qui les a dépouillées de leurs États. *Les Anglais se sont accoutumés dans l'Inde à n'être jamais arrêtés par aucune idée de justice. Ils suivent cette politique en Europe.*

Il paraît que dans les pourparlers que les Alliés ont eus avec l'Angleterre, les Puissances les plus ennemies de la France ont été soulevées par l'exagération des prétentions du Gouvernement anglais. Les bases mêmes de la paix de Lunéville, les Anglais les déclaraient inadmissibles comme trop favorables à la France. *Les insensés ! ils se trompent de latitude et prennent les Français pour des Indous !*

§ X.

Armistice de Poischwitz et de Neumarkt.

— 4 juin : 26 juillet. — 10 août 1813. —

« .... Mais le comte de NESSELRODE expliquait fort clairement que les Souverains alliés n'entendaient faire de l'armistice qu'une *négociation toute militaire*, parce qu'il ne leur échappait pas que le dessein réel, le but secret de NAPOLÉON était de chercher dans l'armistice une ouverture à une *négociation toute politique*. »

De même que, sur son échiquier stratégique, *Napoléon* manœuvrait pour battre isolément chacune des armées ennemies; de même, en politique, son grand art jusqu'ici avait toujours été de parvenir à dissoudre les alliances en attirant l'une ou l'autre des parties adverses dans une négociation séparée. Mais à l'avenir il ne retrouvera plus pareille fortune. Ainsi, dès la présente occurrence, nous allons le voir encore, sous le voile d'un armistice et d'un congrès, essayer de sa pratique favorite, et tenter à deux reprises ce que, dans la langue diplomatique, toujours courtoise et polie, on appelle une *double négociation* : la première fois avec la Russie; la seconde avec l'Autriche. Dans ces deux négociations qu'il va diriger en personne, il échouera d'abord devant la loyauté, outrée peut-être, de l'Empereur *Alexandre*, qui se refuse à devenir l'unique arbitre de la paix et de l'Europe; puis devant la persévérance du Cabinet de Vienne, qui saura prouver que l'intérêt d'État l'emporte sur l'intérêt de famille, et que, « si la politique a fait le mariage, la politique pouvait le rompre. »

Nous connaissons la démarche pour un armistice

que *Napoléon* avait fait faire le 18 mai, avant de quitter Dresde; il avait une telle confiance dans le succès de cette démarche, qu'il attendait pour le jour même une réponse du quartier général russe, et, dans cette persuasion, il avait remis au duc de *Vicence* cette lettre close pour lui servir de pleins pouvoirs :

« Dresde, 18 mai 1813.

« M. le duc de *Vicence*, étant résolu d'aviser à tous les moyens de rétablir la paix générale ou continentale, nous avons proposé la réunion d'un Congrès, soit à Prague, soit en tout autre lieu intermédiaire au séjour des Puissances belligérantes. Nous espérons que ce Congrès conduira promptement au rétablissement de la paix, dont tant de peuples éprouvent le besoin; nous nous sommes en conséquence déterminé à conclure un armistice ou suspension d'armes avec les armées russes et prussiennes, pour tout le temps que durera le Congrès. Voulant prévenir la bataille qui, par la position qu'a prise l'ennemi, paraît imminente, et éviter à l'humanité une effusion de sang inutile, notre intention est que vous vous rendiez aux avant-postes, où vous demanderez à être admis auprès de l'Empereur *Alexandre* pour lui faire cette proposition, et négocier, conclure et signer toutes conventions militaires ayant pour but de suspendre les hostilités. C'est à cet effet que nous vous écrivons la présente lettre close pour en faire usage, si elle vous est demandée, et en forme de pleins pouvoirs. Sur ce, etc.

« NAPOLÉON. »

Arrivé, le 18 au soir, à Hartha, *Napoléon* dicta au duc de *Vicence* les curieuses Instructions suivantes, qu'il est intéressant de comparer avec celles que, deux

ans auparavant, avait reçues l'Envoyé de France à Varsovie[1]. Il s'agissait alors du *rétablissement pur et simple de la Pologne;* aujourd'hui *Napoléon* propose de l'*anéantir à tout jamais.*

Dictée originale de l'Empereur.

« M. le duc de *Vicence* se rendra au quartier général de l'Empereur *Alexandre*, aussitôt qu'on connaîtra sa réponse.

« Après les compliments, il parlera, s'il ne serait pas temps de songer à faire cesser l'effusion du sang. Il sondera ses dispositions sur ce point. S'il se montre assez favorable à la paix, il entrera en matière.

« Il parlera de l'*ante bellum,* des ressources de la France. Probablement que cette discussion portera à parler contre Tilsit; que l'Empereur *Alexandre* se déclarera contre le Duché.

« La paix de Tilsit était fondée sur un système contre l'Angleterre, à cause de la paix générale.

« Persuadé que si l'on établit une paix solide, l'Empereur *Alexandre* sentira à la longue la nécessité de faire respecter son pavillon, droit que les plus petites Puissances ont défendu de *decorum.*

« Si on avait accepté la convention faite pour la Pologne après la paix de Vienne, sauf quelques légers changements dans la rédaction, les choses ne se seraient pas aigries, la guerre n'eût pas eu lieu.

« L'Empereur repoussera facilement cet argument en se jetant toujours sur le vice radical du Duché relativement à la Russie : ce qui amènera naturellement, après beaucoup de mystères et de réticences, et après lui avoir demandé le secret sur la proposition à lui faire, s'il ne l'accepte pas.

1. Voy. t. I, *Introduction*, p. CI.

« De borner la Confédération à l'Oder, prenant une ligne de Glogau à la Bohême, à peu près celle de l'ancienne ligne de neutralité : à la Confédération toutes les places

« Cela donnerait à la Westphalie une augmentation de 150 000 âmes, diminuerait d'autant la Prusse, *qui aurait en place le Duché*, le territoire et la ville de *Dantzick*, excepté 40 *à* 50 000 *âmes pour Oldenbourg.* La Prusse acquerrait donc 4 à 5 millions d'habitants, Dantzick, Thorn, Modlin, toute la Vistule, et pour la Russie une seconde frontière qui la couvrirait, puisque la Prusse ayant sa capitale près d'elle serait dans son système.

« La France et la Russie seraient donc à trois cents lieues. Le Roi de Prusse, ami naturel de la Russie, soit que sa capitale soit à Varsovie, à Kœnigsberg où à Dantzick, serait donc dans le système de la Russie.

« *Ce projet anéantirait à jamais la Pologne*, et créerait une grande Puissance intermédiaire. Il serait donc avantageux à la Russie et même à la Prusse, qui perdra sans rien gagner si la guerre continue.

« Avant cette ouverture, s'assurer qu'on veut traiter sans l'Angleterre : *car plus on se battra, plus on jouera le jeu de l'Angleterre.*

« Soit qu'on fasse l'ouverture, soit que l'admission soit refusée, cela fera connaître le but officiel de sa mission, qui est une proposition du Congrès, et .convenir du lieu et de l'époque. En donner, après, une entière connaissance à M. de *Stadion.*

« Si le Congrès est accepté, échanger au moins une Note et parler d'armistice.

« Ne pas parler des conditions aux plénipotentiaires, aux avant-postes, pour les régler. Ne pas les conclure au quartier général russe.

« On se réglerait sur ce qui s'est fait d'analogue dans les temps. »

Napoléon, non content d'avoir fait écrire ces Instructions sous sa dictée, donna encore au duc de *Vicence* des Instructions verbales où le plan de la double négociation est expliqué d'une manière fort détaillée.

« L'essentiel, disait l'Empereur, est de se parler. Vous me ferez savoir du quartier général russe, ce qui vous aura été dit. En connaissant les vues de l'Empereur *Alexandre,* on finira par s'entendre. Mon intention, au surplus, est de lui faire un pont d'or, pour le délivrer des intrigues de *Metternich.* Si j'ai des sacrifices à faire, j'aime mieux que ce soit au profit de l'Empereur *Alexandre,* qui me fait bonne guerre, et du Roi de Prusse, auquel la Russie s'intéresse, qu'au profit de l'Autriche, qui a trahi l'alliance, et qui, sous le titre de médiateur, veut s'arroger le droit de disposer de tout, après avoir fait la part qui lui convient.

« D'ailleurs, avant la bataille qui va être livrée, l'Empereur de Russie ne doit pas se regarder encore comme fort engagé dans la lutte. Cette considération, que l'affaire de Lützen ne peut pas détruire, doit porter ce Prince à s'entendre avec moi, parce que cette bataille sera nécessairement très-meurtrière de part et d'autre; que si les Russes la perdent, ils quitteront la partie, mais en ennemis vaincus : au lieu qu'en traitant aujourd'hui, et en obtenant de bonnes conditions pour son allié le Roi de Prusse, et sans l'intervention de l'Autriche, l'Empereur *Alexandre* prouverait à l'Europe que la paix est due à ses efforts, au succès de ses armes : de cette manière ce Prince sortira de la lutte d'une manière honorable, et réparera noblement l'échec de Lützen. Tout l'honneur de cette paix serait donc à l'honneur de l'Empereur *Alexandre* seul, tandis qu'en

se servant de la médiation de l'Autriche, cette dernière Puissance, quel que fût l'événement de la paix ou de la guerre, aurait l'air d'avoir mis dans la balance la destinée de toute l'Europe. La Russie ne peut avoir oublié la marche du contingent de l'Autriche dans la campagne précédente, et l'Empereur *Alexandre* doit être flatté de pouvoir faire la paix sans le secours de cette Puissance, qui, après avoir été si peu amie dans des circonstances difficiles, n'est entraînée que par un intérêt personnel à quitter les rangs de son alliance récente avec la France. Enfin l'Empereur *Alexandre* doit saisir avec joie cette occasion de se venger avec éclat de la sotte diversion des Autrichiens en Russie. Ainsi, sans vous arrêter à telle ou telle partie des Instructions, *vous devez chercher à nouer une négociation directe sur cette base*. Une fois qu'on en sera venu à se parler, on finira toujours par tomber d'accord. »

Le duc de *Vicence*, bien pénétré des vues de l'Empereur, s'était rendu, comme nous l'avons dit, aux avant-postes pour attendre la réponse à la demande du sauf-conduit nécessaire; mais on avait refusé verbalement de le recevoir, et *Napoléon* livra la bataille de Bautzen.

Le matin même de cette journée, l'Empereur *Alexandre* avait communiqué la lettre du prince de *Neufchatel* dans une conférence à laquelle assistèrent le Roi de Prusse, les Ministres de Russie et de Prusse, comte de *Nesselrode* et baron de *Hardenberg*, lord *Cathcart*, Ministre d'Angleterre; les comtes de *Stadion* et de *Lœwenhielm*, Ministres d'Autriche et de Suède, et la réponse allait être expédiée lorsque les positions furent attaquées.

L'issue de la journée du 20 engagea les Alliés à ne pas donner suite immédiatement à la négociation. Mais, quand il fut évident que la retraite des Alliés

n'avait procuré aux Français que l'occupation précaire d'une partie de la Silésie, et que ceux-ci venaient de subir l'échec de Haynau, on crut le moment favorable pour expédier la réponse, dont le retard fut expliqué dans une lettre d'envoi.

Voici la dépêche du Ministre de l'Empereur *Alexandre*, ainsi que la réponse du duc de *Vicence*.

Lettre de M. le comte de Nesselrode au duc de Vicence.

« Monsieur le Duc,

« Sa Majesté l'Empereur vient d'apprendre l'arrivée de Votre Excellence aux avant-postes. Quel que soit le plaisir que Sa Majesté Impériale aurait eu à vous revoir, Monsieur le Duc, et à vous exprimer les sentiments qu'elle vous conserve personnellement, elle regrette que les circonstances dans lesquelles elle se trouve, s'opposent à ce qu'elle vous admette à son quartier général. Je dois, d'après ses ordres, vous inviter à lui faire parvenir par l'entremise du Cabinet autrichien la communication dont Votre Excellence pourrait être chargée. Sa Majesté l'Empereur s'étant prêtée aux offres de médiation de la Cour de Vienne, lui a fait connaître le but auquel tendent ses efforts actuels et sa manière d'envisager les questions qui pouvaient être agitées dans la situation présente des affaires ; ce ne serait donc que par cette voie qu'il lui sera possible de recevoir toute ouverture que votre Cour aurait à lui faire.

« Agréez, Monsieur le Duc, l'assurance de ma plus haute considération.

« Comte de Nesselrode.

« A Wurtchen, ce 8—20 mai 1813. »

« Monsieur le Duc,

« Au moment où j'allais faire partir la lettre ci-jointe, le combat s'est engagé. Je n'ai pu par conséquent l'adresser qu'aujourd'hui à Votre Excellence.

« J'ai l'honneur de lui renouveler, etc.

« Ce 9—21 mai 1813. »

Lettre du duc de Vicence à M le comte de Nesselrode.

« Monsieur le Comte,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois. Je n'étais, je ne suis chargé d'aucune ouverture diplomatique, mais je devais, en profitant de l'audience que Sa Majesté aurait daigné m'accorder, et si elle avait été disposée à éviter la bataille, lui proposer un armistice. Je continue à être chargé de la même commission. Aujourd'hui que l'on est d'accord sur l'ouverture d'un Congrès, et d'après ce que vous voulez bien me dire de personnel, j'ose me flatter qu'il n'y a plus d'objection à ce que l'empereur *Alexandre* m'accorde l'honneur de lui faire ma cour.

« Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance, etc.

« Le duc de Vicence.

« Költitz, ce 25 mai 1813. »

Dès le lendemain de la réception de cette lettre, le comte de *Nesselrode* répondit :

« Monsieur le Duc,

« J'ai mis sous les yeux de l'Empereur la réponse que Votre Excellence a bien voulu faire à la lettre du 8-20 de ce mois. Sa Majesté Impériale pense que, pour les arrangements à prendre d'un armistice, il était plus simple qu'elle envoyât un officier de confiance aux avant-postes de l'armée française. Ce serait faciliter l'affaire pour épargner, Monsieur le Duc, la peine d'une course *pour un objet purement militaire*, et qui peut être promptement consommé. Le commandant en en chef des armées a donné en conséquence les pouvoirs nécessaires à M. le lieutenant général comte de *Schouwaloff* et à un officier prussien, choisi par Sa Majesté le Roi, pour négocier et conclure l'armistice en question.

« Agréez, etc.

« Comte de NESSELRODE. »

C'était à la fois éluder adroitement mais d'une manière positive, soit la présence du duc de *Vicence* au quartier général de l'Empereur *Alexandre*, auquel ce choix avait paru pouvoir être agréable, soit *le fonds de la proposition ayant pour but d'éviter la bataille*. Nous sommes ici sur le terrain des Instructions d'Harta, et, comme nous l'avons dit, c'était, de la part d'*Alexandre*, refuser de devenir l'arbitre de la paix de l'Europe.

Le 28 mai, le quartier général de *Napoléon* était à Leipsig, lorsque le duc de *Vicence* reçut des Plénipotentiaires russe et prussien la lettre suivante avec la copie annexée de leurs pleins pouvoirs, qui exprimaient clairement que la *médiation autrichienne*, à laquelle *Napoléon* voulait se soustraire, était la condition *sine quâ non* de toute espèce d'arrangement.

« Monsieur le Duc,

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que je suis chargé par S. Exc. M. le général en chef des armées combinées, conjointement avec S. Exc. M. le lieutenant général de *Kleist*, de traiter de l'armistice dont il a été question en dernier lieu, avec le ou les Plénipotentiaires qui seront nommés par S. M. l'Empereur des Français. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint, à Votre Excellence, une lettre de S. Exc. M. le comte de *Nesselrode* relativement à cet objet, ainsi que la copie des pleins pouvoirs dont M. le général de *Kleist* et moi sommes munis. Nous attendons aux avant-postes russes une réponse de Votre Excellence, afin de nous rendre aux avant-postes français, quand le ou les Plénipotentiaires nommés par l'empereur *Napoléon* s'y trouveront. C'est là que nous avons l'ordre de traiter l'affaire dont il est question.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le comte SCHOUWALOFF. »

(La copie des pleins pouvoirs, ainsi qu'une lettre du comte de *Bubna* au comte de *Stadion*, et une autre lettre du comte de *Stadion* au prince de *Neufchatel*, toutes deux relatives à l'armistice, se trouvent aux Pièces diplomatiques sous la lettre D, n°s 1, 3, 4.)

En même temps que le duc de *Vicence* avait écrit au comte de *Nesselrode*, le prince de *Neufchatel* avait répondu, par ordre de *Napoléon*, au comte de *Stadion*, que l'on recevrait les officiers munis de pleins pouvoirs quand ils se présenteraient.

Dès le 29 au matin, les généraux de *Chouvalof* et *Kleist* s'étaient effectivement présentés aux avant-postes,

du côté de Jauer, mais une difficulté survenue les empêcha de rejoindre le duc de *Vicence*, qui les attendait à Neudorf, près de Striegau, et la réunion n'eut lieu que le lendemain à l'abbaye de Wadlstadt.

Nous allons d'abord faire connaître les ordres qui devaient servir de direction au Plénipotentiaire français. Les voici :

« Le duc de *Vicence* se rendra, à onze heures, au village de Neudorf; il y aura une copie certifiée par lui de la lettre close du 18 mai, et il la remettra aux Plénipotentiaires de l'ennemi. Il sera en même temps muni de la copie des pleins pouvoirs donnés par le général *Barclay de Tolly*.

« Le duc de *Vicence* remarquera que nous ne sommes pas d'accord sur la question principale; que les ennemis ne veulent pas de congrès et veulent continuer la guerre, dans l'espérance d'entraîner l'Autriche en la chargeant de prononcer une sentence : chose inconcevable et absurde.

« Ce n'est pas le cas de faire sentir cette inconvenance et cette absurdité, et de contester; il faut avant tout que le duc de *Vicence* remette une copie de la lettre close, qui renferme ses pouvoirs, et que les Plénipotentiaires la prennent.

« L'armistice doit être motivé par un préambule sur la réunion des Congrès, à peu près en ces termes:

« Leurs Majestés, etc., voulant entamer des négocia-
« tions pour parvenir à une paix définitive, ont résolu
« de réunir à cet effet leurs Plénipotentiaires en un
« Congrès, et, en attendant, de faire cesser le plus tôt
« possible les hostilités entre les armées respecti-
« ves, etc., etc. »

« Les Plénipotentiaires doivent être prévenus contre ce préambule; ils en présenteront probablement un dans

le sens de leurs pleins pouvoirs. Le duc de *Vicence* s'y opposera, en faisant entendre que la paix est un problème indéterminé, qui ne peut être décidé par personne, et qui doit être négocié; il proposera alors un autre préambule dans ces termes :

« Leurs Majestés, etc., voulant aviser au moyen de « faire cesser la guerre malheureusement allumée entre « eux, sont convenus, à cet effet, d'une suspension « d'armes, etc. » Par cette rédaction, la question du Congrès est éludée.

« Il est important qu'avant d'entamer la discussion d'aucune condition, le préambule soit arrêté, afin que, si l'on rompait sur les conditions de l'armistice, on sache si les Plénipotentiaires étaient préparés sur la question du préambule, ainsi qu'on peut le prévoir d'après les pleins pouvoirs qui leur ont été remis par le général *Barclay de Tolly*.

« Le duc de *Vicence* pourra dire que l'Autriche a consenti au Congrès.

« Cette matière épuisée, on en viendra aux conditions de l'armistice.

« 1° Nous prendrons pour limites la rive gauche de l'Oder, que nous avons déjà, et la ligne de démarcation que nous avions en Silésie pendant la campagne dernière, que nous avons dépassée et sur laquelle nous ne ferons pas difficulté de revenir.

« 2° Quant à Dantzick, Modlin et Zamosc, aucune de ces places ne sera assiégée, aucun ouvrage ne sera fait à portée du canon, et les armées ennemies se chargeront de fournir aux garnisons les vivres à raison de leur consommation, et ce, tous les cinq jours. Elles auront un rayon qui s'étendra à la portée du canon.

« 3° Un courrier pourra partir tous les huit jours pour porter des nouvelles aux garnisons et en rapporter.

« 4° Quant à la durée de l'armistice, une condition essentielle est, qu'elle soit étendue à tout le temps des négociations.

« Si les Plénipotentiaires ennemis n'y consentent pas, on pourra borner la durée de l'armistice à trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er septembre

« Enfin, après avoir insisté fortement, on pourra consentir à réduire l'armistice à deux mois, à condition que l'on se préviendra quinze jours d'avance; c'est-à-dire que si, à l'expiration de l'armistice, il n'est pas prorogé, on aura quinze jours avant la reprise des hostilités. Un armistice qui pourrait être rompu au bout de quinze jours serait tout à l'avantage de l'ennemi, à qui quinze jours suffiraient pour remettre les armées en ligne; tandis qu'un armistice qui serait moindre de deux mois et demi, ne servirait en rien à l'Empereur, qui n'aurait pas le temps de rétablir sa cavalerie.

« A Liegnitz, le 29 mai 1813.

« Le Ministre des Relations Extérieures,

« *Signé :* le duc de Bassano. »

Les Plénipotentiaires des Alliés étaient arrivés dans la nuit du 29 au 30, et ils avaient écrit sur-le-champ au duc de *Vicence :*

« Nous sommes prêts à entrer en discussion aujourd'hui matin, mais dans le cas où les troupes françaises recevraient l'ordre de rester dans leurs positions actuelles, et qu'il y ait suspension d'armes jusqu'à ce que l'affaire soit terminée, ou du moins pour vingt-quatre heures. Dans le cas contraire, nous ne pouvons entrer en discussion. »

La réunion eut lieu, et le duc de *Vicence* rendit compte à l'Empereur de cette première entrevue :

« Les Plénipotentiaires alliés *n'admettaient point la lettre close comme pouvoirs suffisants;* ils rejetaient l'échange des pouvoirs après qu'on serait tombé d'accord sur les bases.... *Leur mission était toute militaire;* ce qui est relatif à un Congrès dans le préambule lui est étranger.... *Il fallait parler de la médiation autrichienne....* On ne voulait donc pas faire la paix.... Quant à la démarcation on ne pouvait pas s'entendre.... Ils voulaient se retirer, parce qu'ils entendaient le canon.... L'armée française avait marché la veille.... Ils articulèrent (ce qui était vrai), qu'ils avaient des renforts en route, des forces en Saxe et au delà de l'Elbe; que le corps de *Bulow*, fort de 60 000 hommes, était à Hoyerswerda.... Ils niaient avec raison que nous fussions à Berlin, et à tort que nous eussions passé l'Oder à Glogau; ils niaient aussi l'occupation de Hambourg (qui ne se rendit que le lendemain).... Ils disaient que si la paix ne se faisait point, les armées devaient reprendre leurs positions; et par la nouvelle démarcation qu'ils proposaient, ils demandaient l'évacuation de toute la haute Silésie. Enfin, et c'était là le mot d'ordre de leur quartier général, *ils avaient rendu l'Autriche maîtresse de la question de la paix*, ajoutant que cette Puissance pouvait mettre l'empereur *Napoléon* à même d'apprécier combien ce désir était sincère [1]. »

[1] « On n'était pas d'accord au quartier général des Alliés sur l'avantage qu'il y avait à conclure l'armistice. Napoléon, disait-on, pouvait, pendant ce temps, faire de plus grands efforts que les Alliés, et la conduite générale de l'Autriche faisait supposer qu'*elle était plus disposée à dicter une paix qu'à courir les risques d'une guerre prolongée dans le centre de ses États*. D'un autre côté, *le but de la Grande-Bretagne était d'empêcher les Alliés de conclure des traités séparés avec la France*, qui avait toujours trompé leurs espérances, et nui à la cause commune de l'Europe.

« Dans ce moment, l'armistice était incontestablement avantageux

Aussitôt après avoir entendu la lecture de ce premier compte-rendu de son Plénipotentiaire, *Napoléon* lui écrivit :

« Monsieur le duc de *Vicence*, il me paraît, par votre lettre, que ces Messieurs prétendraient que j'évacuasse toute la haute Silésie, et même mes communications avec Glogau ; il y a tant d'absurdité dans ce dire que ce n'est pas concevable. Cependant je suppose que vous vous êtes mal expliqué, car vous dites dans votre let-

pour la Prusse, puisque le gouvernement de ce royaume avait depuis longtemps fondé tout son espoir sur une alliance avec l'Autriche. A ce sujet, il est à remarquer que Napoléon montrait alors dans ses actes beaucoup de douceur envers la Prusse, conduite qu'on s'expliquait par le vif désir qu'il avait de se concilier l'Autriche (tandis qu'il s'agissait de la Russie). Néanmoins, l'on n'avait pas le moindre doute sur l'attachement inébranlable du Roi au système de la coalition.

« Il courait alors divers bruits sur les conditions de la paix que l'Autriche aurait essayé de négocier avec Napoléon. On disait aussi que les Alliés demandaient : 1° un agrandissement de territoire pour l'Autriche et la Prusse ; 2° la séparation du duché de Varsovie ; 3° la dissolution de la Confédération du Rhin ; 4° le rétablissement de l'ancienne dynastie espagnole ; 5° l'indépendance de la Hollande ; tandis que l'Autriche se contenterait des trois premières clauses.

« Napoléon eût peut-être consenti aux agrandissements demandés ; mais il était bien certain qu'il n'accorderait jamais la séparation du duché de Varsovie. Les personnes qui différaient d'opinion sur l'état général des affaires se rangeaient en deux catégories, savoir : celles qui doutaient du parti que prendrait l'Autriche, et celles qui voyaient qu'elle se déclarerait partie belligérante. Les premières étaient désignées sous le nom de pacificateurs ; les dernières attendaient avec une vive impatience le renouvellement des hostilités.

« Les plénipotentiaires qui s'étaient rendus au camp des Français pour faire quelques arrangements militaires *furent vivement pressés d'entamer des négociations générales ;* mais ils s'y refusèrent fermement, disant que toute espèce de proposition devait être préalablement renvoyée à l'Autriche. Dans un article du *Moniteur*, du 25 mai, on assurait que Napoléon avait l'intention d'assembler le congrès à Prague, et que l'Autriche avait consenti à cet arrangement. Le ton de confiance qui régnait dans cet article était fort singulier, et prouvait que Napoléon visait réellement à une paix continentale.

« L'Autriche s'était placée dans une position qui lui aurait donné beau

tre que les armées reprendraient leurs positions si la paix ne se faisait point, ce qui suppose que de leur côté ils auraient reculé aussi. Vous pouvez donner pour nouvelle aux Plénipotentiaires, que le général *Bulow* a été battu, le 28, en avant de Hoyerswerda; que la veille un corps de 100 Cosaques et 12 officiers avaient été surpris, et que cette armée était poursuivie vivement; que quant à Hambourg, nous avons dû y entrer le 24; que les Danois font cause commune avec nous, et que 18000 hommes de leurs troupes se sont réunis au prince d'*Eckmuhl*. J'en reviens à ce que vous m'écrivez. Le principe de toute négociation de sus-

jeu dans une négociation générale, et quelque critique que l'on ait faite de la conduite de M. de Metternich, il faut avouer que, depuis que Napoléon avait dit en 1809 : « La maison de Lorraine a cessé d'exister, » ce Ministre avait, à lui seul, plus fait pour élever son pays, que tous ses prédécesseurs ensemble. Il avait fortifié l'Autriche du côté de la Gallicie, rendu la Prusse limitrophe de la Russie, retiré à la France le contingent autrichien, et désarmé les Polonais. Ce fut lui enfin qui posa les bases d'une négociation entre toutes les Puissances continentales. La politique du prince de Metternich paraissait être de jouer son jeu avec les Alliés contre la France. Le Conseil aulique voyait que ses plans seraient rejetés par Napoléon, et qu'alors, se trouvant complétement préparé, et ayant gagné le temps nécessaire, il pourrait se déclarer pour la cause commune. Mais si les conditions établies par l'Autriche étaient acceptées par la France, on avait l'intention de les proposer aux Alliés; et, s'ils les repoussaient, de continuer la guerre, bien qu'à raison de la diminution des ressources, celle-ci dût prendre une forme plutôt défensive qu'offensive. D'un autre côté, on soutenait que le projet de l'Autriche, amendé par la France, serait reçu et formerait la base des plans futurs des Alliés; et que, lorsque l'Autriche aurait amené Napoléon à consentir à l'exécution de ses plans particuliers, et à accepter sa médiation, la Russie et la Prusse lutteraient jusqu'à la dernière extrémité pour obtenir tout ce qu'elles pourraient, tandis que l'Angleterre prendrait part aux négociations, non-seulement à raison des nouveaux traités, mais aussi parce que c'était la seule Puissance qui pût donner quelque solidité à la pacification générale de l'Europe; car *les Alliés voyaient bien qu'une paix continentale sans une paix maritime ne durerait pas longtemps*, et cette considération resserra davantage l'alliance avec la Grande-Bretagne. »

pension d'armes est que chacun reste dans la position où il se trouve : les lignes de démarcation sont ensuite l'application de ce principe. Au reste, s'ils tiennent à des conditions aussi absurdes que celles que vous expliquez dans votre lettre, il n'y a pas lieu à s'arranger, et il est inutile de continuer davantage les Conférences. Dans ce cas, revenez le plus tôt possible ici.

« Sur ce, je prie Dieu, etc.

« NAPOLÉON.

« Rosnig, 30 mai 1813, à midi. »

L'insistance avec laquelle les Alliés demandaient l'évacuation de la Silésie fut sur le point d'amener la rupture des Conférences, et leur armée continua sa retraite, tandis que les Français occupèrent Liegnitz et s'approchèrent de Breslau.

Cependant le lendemain, les Plénipotentiaires russe et prussien proposèrent au duc de *Vicence* une nouvelle entrevue qui pourrait avoir lieu dans un des villages intermédiaires des avant-postes respectifs, ayant reçu l'ordre de s'expliquer clairement sur certains articles restés la veille en discussion.

Le 31 au soir, on se réunit à Gebersdorf, village situé à une lieue de Poischwitz, et après une séance qui se prolongea fort avant dans la nuit, les Plénipotentiaires convinrent, *le 1er juin, d'une trêve de trente-six heures,* à commencer depuis deux heures après midi, avec dénonciation de douze heures.

A ce moment, Breslau tombait entre les mains des Français; et comme le camp de Pulzen, où les Alliés étaient retranchés, se trouvait ainsi exposé au danger d'être tourné, ils le quittèrent le 3 juin, pour se placer sur les hauteurs de Nimptsch et de Strehlen, afin de se rapprocher de l'Oder, du côté de Brieg et d'Ohlau.

Le quartier général des deux monarques resta à Ober-Grôditz.

On connaîtra les détails de la première Conférence de Gebersdorf par la réfutation même, qui se trouve dans la correspondance de *Napoléon*, des objections présentées par les Alliés. Ils avaient persisté à tout nier et à tout refuser; ils accordaient ce que l'on possédait, comme les environs de Glogau, où l'armée française était entrée; c'était un pas en avant que l'Empereur *Alexandre* avait voulu faire; ce Prince proposait une nouvelle ligne de démarcation plus favorable aux Français, mais qui excluait Breslau. Ils soutenaient que, quand même l'occupation de cette ville aurait lieu de la part de *Napoléon*, elle favoriserait leurs opérations militaires; ils refusaient également Hambourg; ils accordaient l'armistice pour *six semaines*; ils demandaient à échanger les pouvoirs originaux; ils ne cessaient de répéter que l'armistice n'était pour eux qu'un sacrifice fait à la paix, qu'il était tout à l'avantage des Français, et très-contraire à leurs intérêts militaires; ils disaient enfin que leur campagne allait commencer, et que la position de l'armée française leur offrait tous les avantages qu'ils pouvaient désirer.

Pour ce qui était de la *double négociation*, le duc de *Vicence* cherchait toujours à entretenir particulièrement le comte de *Chouvalof*, mais il n'avait pu en trouver l'occasion, et ce n'était qu'en présence du Plénipotentiaire prussien qu'il avait reçu l'assurance « que l'Empereur *Alexandre* était sans passion et voulait sincèrement la paix. » La méfiance était portée à son comble, sans nul déguisement, sur les intentions que l'on supposait à *Napoléon;* la présence du comte de *Stadion* contribuait sûrement à rendre encore plus rigoureuse la réserve que le Plénipotentiaire russe semblait s'imposer vis-à-vis du Plénipotentiaire français.

A ces communications du duc de *Vicence*, l'Empereur répondit par une longue lettre qui prouvait clairement que de cette négociation *toute militaire* dont les Alliés qualifiaient celle de l'armistice, *Napoléon*, cherchait à faire une négociation *toute politique*.

« Monsieur le duc de *Vicence*, je reçois votre lettre de trois heures du matin. Les assertions que vous tiennent les Plénipotentiaires sont tout à fait ridicules, et j'ai peine à comprendre comment ils peuvent se laisser aller à de pareils propos. J'ai dix rapports sur l'affaire du duc de *Reggio*, et ce qui répond à tout, c'est qu'il est à trois journées du champ de bataille. Le rapport qu'ils assiégent Vittemberg est absurde : j'ai des nouvelles de cette place du 31. La nouvelle qu'il y avait 2000 hommes à Magdebourg est plaisante; il y a dans cette place 15000 hommes. Quant à leur dire, que nous sommes dans une fausse position, je ne parle pas de la position où ils se trouvent, il est extraordinaire qu'ils veuillent connaître la mienne et en parler. Toutefois, les principes que vous m'annoncez pour l'armistice ne me paraissent pas s'éloigner des Instructions que je vous avais données, puisque tous les États de la Saxe seraient délivrés. Dans les États du Roi de Saxe, je comprends ceux de Dessau, qui sont de petits fiefs enclavés. Ils font passer la ligne de manière que je ne pourrais occuper aucune ville, parce que, la rivière passant au milieu de Liegnitz, cette même ligne partagerait Lowenberg et Goldberg. Il serait donc convenable que la ligne passât à une lieue de chacune de ces villes ; mais c'est un objet de peu d'importance. En partant du Thalweg de l'Elbe, il faudrait accorder une lieue sur la rive droite autour de Magdebourg. Quant à Vittemberg, il n'est besoin d'aucune stipulation de cette nature, puisque Vittem-

berg est enclavé dans la Saxe à plus d'une lieue des frontières. La seule difficulté est Hambourg; tout me porte à penser qu'au moment où la nouvelle arrivera à Hambourg, nous serons maîtres de la place, ou du moins que nous la cernerons, puisque le prince d'*Eckmuhl* a tenu, le 25, un conseil avec les officiers danois et M. le comte de *Kaas*, ministre de l'Intérieur, que le Roi de Danemark envoie auprès de moi; que d'ailleurs les batteries tirent à boulets rouges sur la ville, et que les Danois m'offrent 15 000 hommes. Mais ce point est si loin, qu'on pourrait se tirer d'embarras en ne faisant pas d'armistice sur ce point. Il y a un mois de marche d'ici là; il est donc évident que des renforts ne sauraient être dirigés de ce côté. On pourrait donc ne pas en parler, et faire finir l'armistice à Boitzembourg sur la frontière de la 32e division, vu qu'il serait contraire à la Constitution que je fisse un acte quelconque, comme Empereur, qui laissât l'ennemi sur le territoire français. Ces Messieurs doivent comprendre que le biais que je propose est dans des sentiments tout à fait conciliants; il se passera de ce côté ce qu'on voudra. Cette partie est trop éloignée pour avoir aucune influence, et le mode qu'on propose aura d'autant plus d'avantages, qu'il faudrait vingt articles sur Hambourg, puisqu'il y aurait à prévoir le cas où les Français et les Danois cerneraient la ville, celui où ils y seraient entrés, etc. Quant à mes convois, vous savez que je n'en ai pas encore perdu un seul, et que la route de l'armée depuis Mayence n'a pas encore été un moment interceptée, vu que tout marche réuni sous des escortes de 1500 à 2000 hommes. Il est vrai que des voitures d'artillerie, ayant pris la route de Bayreuth, ont été interceptées par des partisans : le matériel a été repris. Mais ces discussions sont tout à fait vaines. J'ai fait dresser les pouvoirs par le prince de *Neufchatel*,

vous pouvez les échanger aujourd'hui, afin d'avoir le temps de discuter; vous les recevrez, avec des lettres du prince de *Neuchâtel*, qui vous autorisent à suspendre tous les mouvements en avant que feraient les différents corps d'armée; vous expédierez donc un officier français et un officier russe par le plus court chemin sur Breslau pour arrêter la colonne où elle se trouvera, et si on se battait, pour suspendre les hostilités; vous en ferez autant du côté de Jauer et du duc de *Raguse*. Vous remarquerez que dans vos pouvoirs il est dit : le *statu quo*, chacun devant conserver ce qu'il a dans ce moment. Aussitôt que vous aurez pris toutes les mesures de concert avec les Plénipotentiaires russe et prussien pour faire cesser les hostilités, il sera convenable que vous choisissiez une maison à mi-chemin des avant-postes, où il y aura une garnison française et russe, et que le terrain à un quart de lieue autour soit déclaré neutre. Cette petite circonstance n'ayant aucune importance et pouvant se faire facilement, une compagnie de cavalerie qu'enverra le général *Latour-Maubourg* et une compagnie de voltigeurs seront suffisantes. Voici actuellement ce qui se passe du côté de Breslau. Hier, le prince de la *Moskowa* est arrivé à une lieue de cette ville à sept heures du soir sur la petite rivière de la Lohe, et y a trouvé un corps de 10 à 12 000 hommes, avec lequel il a tiré quelques coups de fusil et de canon. Il l'aura probablement attaqué ce matin à quatre heures, à moins que ce corps ne se soit retiré. Il est inutile de parler de cette circonstance, mais seulement vous ferez expédier d'abord l'ordre dans la direction de Breslau, afin que si l'on se battait on suspendît le différend. L'avantage qu'aurait remporté le général *Saint-Priest* est sans doute l'escarmouche qu'il a eue hier avec les Wurtembergeois, où chacun cependant a gardé ses postes. Le duc de *Tarente*,

ayant eu pour instruction de ne pas avancer et garder sa position, n'a pas voulu s'engager davantage. Tout est avantage pour ces Messieurs : il paraît qu'ils ont l'esprit singulièrement tourné. Vous sentez que vous ne pouvez pas vous départir de la base que chacun garde ce qu'il a. Aussitôt que la suspension d'armes pour trente-six heures sera arrêtée, que les ordres seront envoyés sur Breslau et Jauer, vous ferez connaître aux Plénipotentiaires que la négociation de l'armistice doit avoir lieu sur cette base, et vous leur ferez admettre cette base. Ce principe une fois admis, vous diviserez l'armistice en trois parties :

« 1° L'armée qui est ici, pour laquelle je demande à conserver tout ce que j'ai, en prenant une ligne qui passe par tous les postes que j'occuperai au moment de la suspension d'armes, c'est-à-dire la ligne qu'indiquent vos pleins pouvoirs;

« 2° L'armée du général *Bulow* et du duc de *Reggio :* ils traceront une ligne selon la position où ils se trouveront au moment où leur arrivera la notification de la signature de l'armistice. On ne peut pas les comprendre dans la première suspension d'armes, parce qu'ils sont trop loin;

« 3° Enfin, les parties sur la rive droite de l'Elbe et de l'Oder (car j'ai de forts partis qui poursuivent, sur la rive droite de l'Oder, un bataillon qui s'était réfugié sur Posen). Il sera convenable que les uns repassent l'Elbe et les autres l'Oder. Je ne parle pas des partisans et des patrouilles, parce qu'ils seraient exposés, mais des corps qui auraient leurs communications; chacun pourrait garder la position où il se trouvera au moment de la signature de l'armistice. Quant à la 32e division militaire, c'est un point de délicatesse et d'honneur dans lequel l'Empereur *Alexandre* doit entrer plus que personne. Vous leur représenterez

que, s'ils veulent véritablement la paix, aucune paix ne peut être faisable aux dépens du territoire constitutionnel de l'Empire. C'est en vain qu'ils pourraient dire que l'Empereur *Alexandre* n'a pas reconnu la réunion de Hambourg. Je n'avais pas reconnu la réunion de la Lithuanie, et cependant l'Empereur *Alexandre* n'aurait pas voulu entendre à la cession de quelques points de ce territoire lorsque je l'occupais. Pourquoi me croirait-il moins de délicatesse et d'énergie? En nous donnant Hambourg, etc., par l'armistice, on arracherait ces malheureuses villes aux angoisses auxquelles elles sont en proie, et ce serait même une manière fort honorable de s'en tirer, si toutefois ces villes ne sont pas déjà occupées par nous. Une batterie de mortiers de deux était établie dans les îles. Le prince d'*Eckmuhl* avait trois divisions d'infanterie, et, le 25, un conseil s'est tenu chez le Prince, où se sont trouvés (*sic*) M. de *Kaas*, ministre de l'Intérieur danois. On avait déjà les ordres de la Cour de Danemarck, pour que toute l'armée danoise qui était dans le Holstein marchât avec l'armée française. Il est donc probable que Hambourg est pris ou assiégé. Je ne puis donc pas stipuler pour la rive gauche de l'Elbe : 1° parce que je suis maître d'Hambourg; 2° parce qu'il serait déshonorant et contraire aux principes de nos Constitutions de stipuler aucun armistice qui laisse l'ennemi sur notre territoire, tandis que nous nous trouvons sur le territoire étranger. Mais un biais tout simple c'est de faire finir l'armistice aux limites de la 32e division, entre Lunebourg et Boitzembourg, et de laisser aller les choses sur le bas Elbe. Comme il y a un mois de marche d'ici là, pour l'une et l'autre armée, on ne peut pas craindre qu'on fasse des détachements de ce côté; c'est donc réellement un autre théâtre. Quant à la durée de l'armistice, vous ferez connaître qu'il est

difficile en un mois de négocier la paix; que deux mois paraissent nécessaires, d'autant plus que, depuis la signature de l'armistice, il se passera au moins cinq à six jours avant qu'on ait nommé les Plénipotentiaires. Vous devez donc proposer de mettre deux mois. S'ils ne veulent pas, il faudrait accorder six jours comme ils le proposent pour dénoncer l'armistice, et quinze jours pour commencer les hostilités. Vous ferez connaître que les quinze jours permettront de disséminer les troupes, et par là d'être moins à charge au pays, puisqu'on aura toujours le temps de les réunir. Il faudra stipuler que les quinze jours devront compter du moment où la notification en aura été faite au quartier général du général commandant l'armée et où on en aura tiré reçu. Ainsi donc, je désire que vous rédigiez l'armistice en trois parties : 1° l'armée ici où nous nous trouvons, dont la ligne sera déterminée par les points qu'occuperont les avant-postes au moment de l'échange des pleins pouvoirs; 2° l'armée qui couvre Berlin, où l'armistice sera déterminé par la ligne qu'occuperont les deux armées au moment de la signature de l'armistice, la rive gauche de l'Elbe qu'on évacuera en même temps que la rive droite de l'Oder, enfin le territoire français ou la 32e division, où on laissera continuer les choses comme elles sont.

« Il sera convenable qu'après avoir bien expliqué cela, vous le mettiez par écrit, afin que les Plénipotentiaires l'envoient à leur quartier général, et qu'on en délibère. La justice de ces propositions est trop évidente pour que l'Empereur *Alexandre* n'y consente pas. Si on ne veut pas accorder le léger avantage d'envoyer des lettres tous les dix jours aux garnisons, renoncez-y. Mettez seulement qu'on ne fera aucun ouvrage à la portée du canon, et qu'il y aura un Commissaire fran-

çais près l'armée de blocus pour l'approvisionnement de la garnison.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que, s'ils veulent stipuler pour la deuxième partie de l'armistice, j'adopte les bases que vous proposez, c'est-à-dire l'évacuation de la Saxe, y compris celle du pays de Dessau; mais ceci doit être le résultat. Le moyen d'y arriver doit être d'en faire un article à part. Vous direz un mot de la Norvége; vous ferez connaître que le Prince héréditaire de Danemarck s'est rendu dans ce pays, et vous demanderez si l'Empereur *Alexandre* ne jugerait pas de sa générosité, pour une nation qui lui a été toujours attachée, que l'armistice s'étendît à la Norvége, mais cette question accidentelle est tout à fait hors de ligne.

« Sur ce, je prie Dieu, etc.

« NAPOLÉON. »

« Neumarck, le 1er juin 1813, à dix heures du matin.

« *P. S.* — Je vous écrirai dans une heure.

Par le même courrier le prince de *Neuchâtel* faisait connaître au duc de *Vicence* la prise de Breslau, et lui expédiait les nouveaux pleins pouvoirs suivants qu'il avait demandés, sur le refus de la part des Alliés d'admettre à ce titre la lettre close du 18 mai, que nous avons insérée plus haut.

A M. le duc de Vicence, grand écuyer. — Pleins pouvoirs pour l'armistice.

« Sa Majesté ayant résolu, Monsieur le Duc, de travailler au rétablissement de la paix, dont tous les peu-

ples sentent le besoin, a nommé des Plénipotentiaires munis de pleins pouvoirs pour négocier, conclure et signer une paix définitive, qui sont prêts à se rendre à Prague, soit au lieu qui sera indiqué par les Puissances belligérantes. Elle a pensé que la conclusion d'un armistice ou suspension d'armes entre les armées belligérantes, soit pendant la durée des négociations, soit pendant un temps limité, est propre à faciliter les moyens de s'entendre et à opérer un rapprochement si désirable. Sa Majesté vous ordonne en conséquence de vous rendre au lieu indiqué par les Plénipotentiaires nommés par l'Empereur de Russie et le Roi de Prusse; là, vous neutraliserez une maison ou un village, qui d'un côté sera gardé par un piquet des troupes alliées, et de l'autre par un piquet des troupes françaises, et vous procéderez à la négociation et à la conclusion d'un armistice entre les deux armées, en prenant pour base la position qu'occupent les diverses armées au moment de l'échange des pleins pouvoirs.

« Sa Majesté vous autorise également à faire cesser sur-le-champ les hostilités sur tous les points. Vous trouverez ci-joint un ordre signé de moi, dont vous ferez faire autant de copies collationnées par vous qu'il sera nécessaire, et que vous enverrez à tous les généraux commandants des corps par un officier, accompagné d'un officier russe, pour annoncer la suspension des hostilités, et ordonner que chacun se tienne en repos, jusqu'à la signature de l'armistice. Les généraux respectifs conviendront de se prévenir six ou douze heures avant la reprise des hostilités, si, ce que Dieu ne veuille, la rupture de l'armistice devait avoir lieu.

« Le présent ordre vous servira de pleins pouvoirs que vous pourrez échanger contre les pleins pouvoirs

dont seront munis les Plénipotentiaires alliés de la part de leur général en chef.

« Recevez, Monsieur le Duc, l'assurance, etc.

« Le Prince Vice-Connétable, Major-Général,

« ALEXANDRE.

« 1er juin 1813. »

Ces pleins pouvoirs ont ceci de remarquable, que l'Empereur y garde *un silence absolu sur la médiation de l'Autriche*, tandis que, dans la lettre qui va suivre, il recommande toujours expressément à son Plénipotentiaire *de préparer quelque ouverture directe*. Napoléon persistait donc à ne vouloir traiter qu'avec la Russie, et refusait toute intervention autrichienne; c'était donc seulement avec le chef de « la ligue du Nord, » comme il l'appelait, qu'il voulait s'entendre secrètement, et il espérait que le duc de *Vicence*, longtemps honoré à Saint-Pétersbourg, pendant son ambassade, de la bienveillance particulière de l'Empereur *Alexandre*, pourrait devenir, entre ce Prince et lui, un moyen de conciliation.

Voici la seconde lettre qu'annonçait l'Empereur :

« Monsieur le duc de *Vicence*, je n'ai point de lettres de vous depuis celle de trois heures après minuit. Je vous ai réexpédié le même officier pour vous annoncer les pleins pouvoirs du prince de *Neuchâtel*. Le prince de *Neuchâtel* vous a envoyé ses pleins pouvoirs par un de ses officiers, et peu de temps après je vous ai expédié mon officier d'ordonnance *Desaix* avec une longue lettre de moi. Comme je vais monter à cheval pour me porter sur la route d'Eisendorf, j'espère y trouver de vos nouvelles. Je désire être instruit sur-le-champ,

aussitôt que vous aurez échangé vos pleins pouvoirs et qu'on aura donné de part et d'autre l'ordre de cesser les hostilités. Vous sentez l'importance que je sois instruit de cela, parce que, s'il n'y avait pas de suspension des hostilités, il y aurait des dispositions militaires à faire pour la journée de demain. Je suppose aussi que si vous entendiez le canon du côté de Jauer, vous m'en instruiriez. Actuellement que nous sommes bien en possession de Breslau, si l'on pouvait admettre Breslau en compensation de Hambourg, il me semble que cela finirait tous les différends, et tout se trouverait arrangé. Il faudrait avoir soin alors que la ligne de démarcation passât sur le couvent de Liegnitz, pour former une position militaire et passât à une lieue des deux petites villes de Goldberg et de Löwenberg. Il me semble que j'évacuerais un bien grand espace de pays depuis Breslau jusqu'à une lieue de Liegnitz pour compensation de Hambourg, qui peut-être dans ce moment est même dans ma possession. D'après les renseignements que j'ai reçus, il paraît que ce sont les Suédois qui doivent se rendre du côté de Hambourg. Je vous recommande toujours de *préparer quelque ouverture directe. Je désire la paix, je la désire solide, mais il faut qu'elle soit négociée et honorable. C'est spécialement sous ce point de vue que j'attache de l'importance à un armistice. Je n'ai rien à vous répéter sur la longueur de l'armistice; je le voudrais de deux mois, afin d'avoir un temps raisonnable pour discuter et signer la paix.*

« Sur ce, je prie Dieu, etc.

« NAPOLÉON.

« Neumarck, le 1er juin 1813, à trois heures après-midi.

« *P. S.* — Je viens de recevoir les députés de Breslau. Le bourgmestre était à leur tête ; il paraît que les autorités principales sont restées dans la ville : elles en ont obtenu la permission du Roi. Il serait fâcheux de perdre par l'armistice cette ville, à moins que ce ne fût pour terminer les affaires de Hambourg. »

Les nouvelles propositions que renfermaient les deux lettres précédentes furent toutes refusées. Les Plénipotentiaires ne cessaient d'alléguer « *qu'ils n'étaient pas des diplomates et qu'ils ne pouvaient répondre à aucune question hors de la ligne militaire de l'armistice.* » La proposition de comprendre Breslau et Hambourg dans la cession à faire pour l'armistice était déclarée absolument inadmissible, on n'accordait qu'un mois pour l'armistice et six jours pour la dénonciation. L'échange des pleins-pouvoirs avait eu lieu par pure condescendance des Alliés ; enfin, on était convenu de neutraliser un village, celui de Poischwitz pour la tenue des conférences.

C'est là qu'elles furent reprises le même jour. Les Alliés, ainsi que l'expliquait le duc de *Vicence* dans une dépêche du 2 juin, persévéraient dans tous les refus ; ils rejetaient et la division de l'armistice pour les différents corps, et le stationnement d'aucune des troupes françaises au delà de l'Oder, aussi bien que la proposition d'arrêter l'armistice au delà de la 32e division militaire, et celle de la remise de Breslau en compensation de Hambourg. On trouverait même la pensée de l'Empereur de Russie sur ces propositions dans la lettre très-précise que le comte de *Nesselrode* écrivit au comte *Chouvalof*.

« Monsieur le Comte,

« Leurs Majestés ont examiné et mûrement pesé les propositions que Votre Excellence a été chargée de leur transmettre relativement à la manière de régler les différentes applications à faire de l'armistice.

« La division entre parties implique par elle-même des questions qui fourniraient infailliblement matière à des inconvénients très-graves, et le premier se présente déjà de fait, puisque l'on ne parle que des corps qui ont leurs communications, qui tireraient une ligne sur la position où ils se trouvent ; et jamais on n'a parlé des communications d'un corps volant, quoique son organisation la lui assure à quelque distance qu'il se trouve, et qu'il soit principalement destiné à agir sur celles de l'ennemi.

« Leurs Majestés sont donc d'avis qu'il est beaucoup plus simple de s'en tenir à cet égard à ce qui est contenu dans les premières Instructions données à MM. les Plénipotentiaires prussien et russe. Il en est de même pour tous les autres points. Le *statu quo* définit suffisamment la chose, et la ligne de démarcation tracée, chacun se retire du côté qui lui appartient. Ce principe s'applique également au bas Elbe. La rive gauche sera évacuée. Leurs Majestés pensent que cette marche est trop claire et trop simple pour n'être pas adoptée. Quant à l'occupation de Breslau, Leurs Majestés n'y consentiront pas, et cet article est conditionnel de l'armistice, comme Votre Excellence l'a vu par ses Instructions.

« Agréez, etc.

« Le comte de NESSELRODE. »

D'après cette lettre, qui renfermait le Plénipoten-

tiaire russe dans les limites rigoureuses des premières Instructions, il était difficile au duc de *Vicence* de tenter auprès de lui l'*ouverture directe* si instamment recommandée. Cependant il fut au moment de s'y trouver encouragé par le comte *Chouvalof* qui, l'ayant pris à part, lui dit : « *Terminons* l'armistice : nous ne sommes pas si loin de nous entendre, si on acquiert la conviction que l'Empereur *Napoléon* le veut franchement. » Le duc de *Vicence* le pressa de s'expliquer davantage, mais le comte *Chouvalof* s'était contenté de lui répondre « qu'il n'avancerait pas une chose dont il ne serait pas sûr. » C'est à ce point que s'arrêta la tentative d'une double négociation; c'est à ces paroles stériles que se bornèrent les confidences du Plénipotentiaire russe. Le duc de *Vicence* demeura convaincu, par l'inutilité de ses insinuations, qu'il n'était pas possible de désunir les Alliés.

Malgré les mauvaises nouvelles que *Napoléon* recevait de la conférence de Poischwitz, et malgré sa défaite diplomatique, « il reprit la négociation d'aussi haut qu'il l'avait conçue, » et dicta la lettre suivante :

Neumarck, 2 juin 1813.

« L'Empereur, Monsieur le Duc, me charge de répondre à votre lettre de ce jour, à quatre heures du matin.

« Les difficultés sont au nombre de trois :

« 1° Hambourg et la 32e division militaire que nous voulons avoir et qu'ils ne veulent pas donner ; 2° Breslau que nous avons et que nous désirons garder et qu'ils veulent avoir aussi; 3° la durée de l'armistice que nous voulons pour deux mois et qu'ils ne veulent que pour un.

« Vous devez, Monsieur le Duc, leur faire cette récapitulation, et leur proposer pour *ultimatum* de partager le différend : qu'ils cèdent sur un point, nous cèderons sur un autre.

« Je parlerai d'abord de la durée de l'armistice.

« Les deux Empereurs étaient à Tilsitt en personne. Ils se voyaient trois fois par jour. La question était bien plus simple, et cependant ils ne purent finir le traité qu'en *dix-huit jours*. L'Empereur estime donc que l'armistice doit durer jusqu'au 20 juillet, temps indispensable pour pouvoir négocier, conclure et signer la paix, sans se trouver embarrassé par l'incident d'un prolongement d'armistice. L'Empereur est aussi pressé que les Alliés d'en finir, et certes si on n'est pas d'accord au 20 juillet, les négociations pourront se continuer, si on veut, en même temps qu'on reprendra les hostilités, ou les négociations seront rompues, parce qu'il ne sera pas possible de s'accorder. Quant à la condition de se prévenir de six jours, cela paraît convenable. S'ils veulent mettre dix jours, de manière que les troupes puissent se disséminer davantage, ce qui soulagerait le pays, vous le proposeriez ; de sorte que les hostilités ne pourraient être reprises que le 1er août. C'est aujourd'hui le 2, nous serons au 4 avant que l'armistice ait été signé et échangé ; nous serons au 10 avant qu'on ait pu s'entendre pour l'ouverture des négociations. Vous voyez donc que de là au 20 juillet, il n'y a que quarante jours. Si les Alliés se refusaient à cela, vous leur feriez connaître que l'Empereur n'a pas autant d'intérêt à l'armistice qu'ils veulent bien le croire, mais qu'accoutumé à se rendre responsable de tout ce qu'il signe, il faut qu'il fasse une chose raisonnable, et que la France, où l'on raisonne beaucoup, pourrait trouver extraordinaire qu'on eût l'espoir, dans un mois, de commencer, de suivre et de

mener à bien une négociation qui, comme un drame, a ses divers actes, son exposition, son nœud et son dénouement.

« La fixation de l'armistice au 20 juillet paraît de la plus haute importance pour que cela n'ait pas l'air d'une capitulation ou d'une affaire mal réfléchie. Cette affaire étant faite entre Souverains, l'Empereur y est pour quelque chose ; et, dans la situation où il se trouve, il en a moralement la principale responsabilité.

« Une fois que les Alliés auront cédé sur cela, vous leur ferez connaître que l'Empereur cèdera sur Hambourg, mais avec des ménagements dans la rédaction. L'Empereur ne peut pas prendre l'engagement d'évacuer une position du territoire français que nos troupes occuperaient. Il faut donc dire que la ligne d'armistice sera l'Elbe, en laissant à l'armée française les îles qu'elle occupe ; mais que si au moment où les deux officiers français et russe arriveront à Hambourg l'armée française et danoise avait cerné la ville ou s'en était emparée, rien ne rétrograderait ; que si la ville de Hambourg était assiégée, elle serait traitée comme une ville assiégée, par exemple comme Dantzick ; que si nos troupes en sont maîtresses, elles y resteront, et que les commandants respectifs conviendront d'une ligne, qui serait celle où se trouveraient nos avant-postes.

« Quant à la question de Breslau, si les deux premières modifications étaient admises, l'Empereur admettrait que tout le pays entre Breslau et la Katzbach serait neutre, que Breslau, Strehlen seraient aussi neutres. On aurait huit jours pour évacuer Breslau, et rentrer dans la ligne qu'on devrait occuper ; qu'aucun quartier général, aucune troupe des deux armées, n'entreraient dans Breslau, ni dans le pays neutralisé ; que la ville et le pays seraient gardés par leurs gardes

bourgeoises, et qu'ils ne seraient tenus à aucune prestation de vivres pour l'une ni pour l'autre armée.

« Vous aurez soin de déterminer qu'il y ait une lieue réservée autour de Liegnitz, de Löwenberg et de Goldberg, afin que tout ce qui est position militaire, ainsi que le couvent où vous avez conféré avec les Plénipotentiaires, soit de notre côté.

« Il sera avantageux qu'il y ait aussi entre les deux armées un pays intermédiaire de quelques lieues.

« Il est un autre article important, c'est d'ajouter que le Danemarck sera compris dans ledit armistice, soit pour la Norvége, soit pour le Holstein.

Vous ne devez pas manquer de faire connaître à ces Messieurs que s'ils avaient des corps sur la rive droite de l'Elbe, c'est ce qu'il y aurait de plus heureux pour nous, puisque nous avons un corps français considérable qui se réunit à Leipsick, et que par là ils affaibliraient d'autant le corps de *Bulow;* que s'ils ont une armée russe et suédoise combinée à Hambourg, nous y avons une armée combinée danoise et française, et qu'enfin plus ils auront de forces près des limites de la France, mieux cela sera pour nous : que, dans le fait, c'est l'Empereur qui fait tous les sacrifices, que ce n'est pas eux qui nous ont donné nos communications avec Glogau, tandis que c'est l'Empereur qui évacue Breslau et qu'eux ne cèdent rien.

« Vous leur ferez connaître que c'est dans l'espérance de la paix, que l'Empereur désire au moins autant qu'ils peuvent la désirer, que les concessions soient accordées, et que si l'armistice ne devait être que d'un mois, comme l'Empereur est convaincu que dans cet espace de temps il est impossible de mener à bien la négociation, Sa Majesté n'y verrait plus qu'un moyen de l'armée russe pour sortir de la fausse position où elle s'est placée en nous laissant maîtres de

Breslau et des ponts de l'Oder ; ce qui est le résultat de l'événement de la bataille, et que, dans ce cas, l'Empereur perdrait ses avantages sans pouvoir espérer ceux de la paix.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que ceci est l'*ultimatum ;* que vous devez faire l'impossible pour conserver Breslau, en proposant d'abord de ne le faire garder que par deux bataillons, afin de s'en servir pour en tirer des vivres. Enfin, on conçoit bien que Breslau est d'une grande importance, et que les Alliés mettront de l'intérêt à ce que nous le quittions. Mais pourquoi perdrions-nous Jauer? Tâchez de garder du moins cette petite ville qui flanque l'ennemi.

« En résumé, ce n'est que lorsque vous verrez que toute autre proposition est impossible, que vous offrirez l'*ultimatum.*

« Recevez, Monsieur le Duc, l'assurance de ma plus haute considération.

« Le Vice-Connétable,

« ALEXANDRE. »

Après avoir dicté cette longue dépêche, *Napoléon* écrivit lui-même à son Plénipotentiaire. Il avait adopté cette méthode afin que sa volonté lui fût présentée sous toutes les formes, et qu'il fût comme entraîné lui-même à forcer la main aux Plénipotentiaires des Alliés.

« Monsieur le duc de *Vicence*, le prince de *Neuchâtel* a été chargé de vous faire connaître mes intentions. J'espère que vous finirez enfin cette nuit. Faites en sorte que le pays neutre comprenne non-seulement ce que nous occupons, mais aussi quelque chose de ce qu'occupent les armées russes. Il faut stipuler que l'on nommera des Commissaires de part et d'autre pour veiller à l'exécution des stipulations. Ayez soin

de comprendre bien mes principes, et de vous montrer très-scrupuleux dans la rédaction de ce qui est relatif à Hambourg. Cela a pour but de faire sentir l'importance que j'attache à ce qui est constitutionnellement réuni à l'Empire. Faites aussi en sorte que la notification de l'armistice aux places de Dantzick, Modlin, Zamosc, Sttettin et Custrin, soit envoyée par un officier français et un officier russe; que l'officier puisse entrer dans la place, y donner des nouvelles, en recevoir qui me mettent bien au fait de la situation de la place et veiller à l'exécution des stipulations. Faites connaître que les vivres doivent être donnés par l'ennemi, sauf le compte de payement qui en sera fait par liquidation au quartier-général français. Ne stipulez point qu'on ne fera pas de travaux dans les places, cela serait absurde, et nous obligerait à recevoir dans nos places un inspecteur russe, ce qui est impossible. Il est tout simple qu'une place fasse ce qu'elle peut pour se mettre en état; il est tout simple également que, pendant l'armistice, on ne fasse point de travaux sous le canon des places. Il vaudrait mieux ne pas parler de cette circonstance de faire des travaux, s'il devait en résulter qu'on n'en ferait pas dans les places. N'oubliez pas qu'il soit nommé une Commission pour veiller à l'exécution de l'armistice. Cette Commission pourrait se tenir à Breslau, on y enverrait de part et d'autre les plaintes qu'on pourrait avoir à former sur la non-exécution des articles convenus et sur tous les différends qui seraient survenus.

« Surtout, soignez-bien la ligne de démarcation aux environs de Liegnitz.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Napoléon.

« Neumarck, ce 2 juin 1813. »

P. S. — Je vous ai mandé de rectifier la ligne, en conservant Jauer, et de manière à nous donner Hirschberg, qui est une bonne ville ; faites comprendre Striegau dans le pays neutre. Faites en sorte qu'avant minuit je sache à quoi m'en tenir : la suspension d'armes en ce moment est toute en faveur de l'ennemi. »

Bien que *Napoléon* parût élever de nouvelles prétentions, en demandant que le pays neutre comprît non-seulement ce qu'il occupait, mais aussi quelque chose de ce qu'occupaient les ennemis, néanmoins, il faisait une importante concession, en adhérant à ce que les villes de Breslau et de Striegau restassent neutres, ainsi que le pays jusqu'à la Katzbach. Sacrifice inutile. Les Plénipotentiaires se retranchaient irrévocablement sur la ligne de leurs Instructions, et maintenaient d'une manière absolue toutes leurs prétentions sur les points en litige. Aussi le comte *Chouvalof,* persuadé que la négociation n'irait pas plus loin, était convenu avec le duc de *Vicence*, qu'aux *trente-six* heures accordées pour la suspension d'armes, il serait ajouté *deux* heures aux *douze* d'avertissement, afin de compenser le temps nécessaire pour le retour au quartier général de chaque armée.

Cependant une autre Conférence avait eu lieu dans la journée du 2 juin, et le duc de *Vicence* avait recouvré assez d'espoir pour écrire, vers le milieu de la nuit, au Major-Général « que l'on était à peu près arrivé au point que Sa Majeste désirait. » L'Elbe sera une des démarcations; l'armée française gardera les îles et tout ce qu'elle aura occupé dans la 32e division militaire le 6 avant minuit, au lieu du 3 juin avant midi.

Le mois demandé en plus était refusé, ainsi que les six jours pour la dénonciation. Le duc de *Vicence* refu-

serait de signer si l'on n'accordait pas quinze jours. Quant à Breslau, les Plénipotentiaires avaient ordre de ne pas signer, si la place n'était pas rendue. Deux lignes de démarcation en Silésie avaient été obtenues, ainsi que la neutralité pour le territoire intermédiaire. On indiquait plusieurs villes que les Français pourraient occuper, mais Jauer, que *Napoléon* voulait garder, s'il perdait Breslau, était dans le lot des Alliés, parce qu'ils ne pouvaient souffrir que leur droite restât flanquée par cette place. Sur toutes les propositions relatives au Danemark et à Hambourg, les réponses étaient négatives. Enfin, le principe des Alliés était que la négociation devait se terminer dans la journée ou dans la nuit, et le duc de *Vicence* espérait en signant obtenir quelque chose de plus.

Mais les débats devaient se prolonger encore; *Napoléon* fit écrire au duc de *Vicence* pour défendre ses propositions du 2 juin, et les qualifiait de son *ultimatum*.

Neumarck, 3 juin 1813, 3 heures du matin.

« Monsieur le duc de *Vicence*, l'Empereur me charge de vous dire que ce qu'il vous a mandé hier est son *ultimatum*, et qu'en conséquence vous romprez la négociation si on n'accorde pas l'armistice jusqu'au 20 juillet, avec six jours pour le dénoncer; en sorte que les hostilités ne puissent pas recommencer avant le 26 juillet. Vous le romprez également si la ligne de neutralité ne passe pas au delà de la ville de Breslau, cette ville restant neutre; c'est-à-dire qu'elle ne soit occupée par aucun quartier général français ni troupes françaises, ni par aucun quartier général, troupes, landwehr ou landsturm des troupes alliées. Sa Majesté espère que tout cela sera terminé à huit ou neuf heures

ce matin, et qu'elle saura à dix heures à quoi s'en tenir. Vous devez, Monsieur le Duc, dire aux Plénipotentiaires que, quant aux pays qu'ils prétendent céder ailleurs, ils ne cèdent rien à l'Empereur; que c'est Sa Majesté qui cède tout; mais, en supposant que les Alliés occupent deux ou trois villages en Saxe ou de ce côté de l'Elbe, il est indifférent à l'Empereur que ces villages soient neutres. Si la négociation était rompue, il serait nécessaire, Monsieur le Duc, que des officiers russes et français partissent en même temps expédiés par les Plénipotentiaires, pour parcourir ensemble et de concert le front de la ligne, afin de faire connaître la rupture de la suspension d'armes et convenir de l'heure de la reprise des hostilités, afin qu'il ne puisse y avoir ni malentendu ni louche là-dessus. *Vous ferez sentir, Monsieur le Duc, combien cela est important, afin que la confiance réciproque reste entière pour d'autres circonstances.*

« Le Vice-Connétable, Major-Général,

« Alexandre. »

Aux explications du prince de *Neufchâtel*, *Napoléon* ajoutait :

« Monsieur le duc de *Vicence*, le Major-Général vous a fait connaître mes intentions. J'espère donc, à neuf ou dix heures, savoir à quoi m'en tenir ; il ne faut pas se dissimuler que cet armistice, tel que je le propose dans mon *ultimatum*, n'est pas honorable pour moi. Pourquoi, en effet, abandonner pour un armistice de six semaines un pays de l'importance de Breslau? *C'est moi qui abandonne tout, l'ennemi rien.* Le duc de

Reggio couvre la Saxe; l'ennemi n'y a plus de patrouilles. Occuperait-il quelques villages de la Saxe, cela peut-il entrer en comparaison avec les plus beaux pays du monde et la ville la plus grande de ce pays? L'ennemi voudrait-il m'humilier, en me chassant, par un armistice, d'une ville dans laquelle je suis entré par le résultat de la bataille? Lorsque je consens à l'abandonner, et que je neutralise cette ville, j'accorde tout ce que l'honneur peut accorder, et ce qui est contraire au *statu quo*. Quant à ce que les Plénipotentiaires disent que l'ennemi a sur la rive gauche de l'Elbe, le duc de *Padoue* est à Leipsick avec 3000 hommes. Il faudrait donc que l'ennemi fût absurde pour cacher de l'autre côté de l'Elbe autre chose que des partisans et des corps francs. Dites-leur donc, en rompant, que c'est dans le seul désir de la paix que j'ai consenti à un armistice aussi désavantageux, et par pure cajolerie que j'ai consenti à abandonner la capitale de la Silésie; dites-leur qu'avant huit jours *je serai à Berlin;* qu'ils ne seront pas plus heureux dans la bataille qui va avoir lieu que dans les deux précédentes, et qu'enfin, ils auront montré au lieu de dispositions pacifiques, qu'ils ne voulaient que m'amuser et gagner quelques jours, puisqu'aucun intérêt qu'un intérêt de vanité ne peut les porter à demander Breslau. En effet, si la paix ne se fait pas, et si l'armistice vient à se rompre, les armées alliées se trouvent à une demi-marche de Breslau, et l'armée française à deux marches. Il est clair par là que, militairement parlant, Breslau leur appartient. Quant au délai de l'armistice, le terme proposé est une insulte. Ne dirait-on pas que je suis dans une place assiégée, et comment souffrez-vous qu'on emploie de pareils termes vis-à-vis de vous? Je veux un armistice, mais je le veux en homme d'État et en Souverain; je voulais l'armistice avant la bataille

de Wurschen comme je le veux après. Mais veut-on y mettre un terme? Il faut que ce terme donne le temps de commencer et de finir la négociation. Nous sommes aujourd'hui au 3; l'armistice ne sera pas ratifié avant le 5; avant le 10, on ne sera pas d'accord sur la manière de négocier; du 10 mai au 20 juillet, il n'y a que quarante jours pour négocier et conclure. Nous avons employé dix-huit jours à Tilsitt; les Souverains étaient en présence, ils se voyaient trois fois par jour : ici les Souverains sont éloignés, et la négociation est bien autrement compliquée. Je veux négocier la paix et non la recevoir comme une capitulation. Les ennemis se trompent s'ils espèrent qu'il en sera différemment que par le passé. L'expérience leur a prouvé qu'ils s'étaient trompés constamment. Prévenez-les qu'ils seront battus à la prochaine bataille; que je resterai maître de Breslau, où j'aurai de bons cantonnements; que je resterai maître de Berlin; que j'ai avec moi et derrière moi des forces telles, que rien ne peut m'empêcher d'arriver de tous côtés sur l'Oder; que je ne fais aucun cas de tout le terrain qu'ils me donnent, et que je comprends très-bien que c'est moi qui donne tout; qu'enfin j'ai été jusqu'aux limites de ce que l'honneur me permettait de faire.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Napoléon. »

« Neumarck, le 3 juin 1813, six heures et demie du matin. »

Il était difficile d'argumenter avec plus de vigueur, et de témoigner plus de confiance dans sa force; cependant les Alliés restaient inébranlables dans le

rejet de l'*ultimatum* de *Napoléon*, et le duc de *Vicence* n'attendait plus pour demander les derniers ordres de l'Empereur, que la réponse à une lettre qu'il avait engagé les Plénipotentiaires à écrire à leurs Souverains. Dans l'intervalle, il recevait du prince de *Neufchâtel* cette nouvelle dépêche confirmative de l'*ultimatum* :

« Monsieur le duc de *Vicence*, je viens de soumettre à l'Empereur votre lettre d'aujourd'hui 3, en réponse à la dépêche que je vous ai expédiée ce matin à six heures, par mon aide-de-camp, M. de *Bauffremont*.

« Sa Majesté me charge de vous écrire que la question de Breslau est une question d'honneur, à laquelle on ne peut pas céder ; que l'ennemi n'a sur la rive gauche de l'Elbe que des partisans et des troupes franches ; qu'enfin, Monsieur le Duc, l'Empereur tient à son *ultimatum*. Vous leur ferez observer que l'armistice pour un mois, et cette espèce d'orgueil qui paraît régner dans les négociations, ne peuvent mener à rien de bien. Telle est, Monsieur le Duc, la réponse que Sa Majesté, me charge de vous faire.

« Recevez, Monsieur le Duc, etc.

« Le Major-Général,

« Alexandre. »

Cette lettre était à peine expédiée, que le prince de *Neufchâtel* recevait la nouvelle, par le duc de *Vicence*, d'un événement militaire qui portait le caractère d'une *violation* de la part des Français. Les Alliés se plaignirent de ce qu'un corps de troupes, parti, le 2, de Breslau, avait remonté l'Oder vers Ohlau, au mépris de la suspension conclue le 1er. Ils demandaient une prompte réponse, ajoutant que « dans le cas où ce ne

serait qu'un *malentendu*, les choses devaient être immédiatement rétablies dans la position respective du 2 juin; mais que, dans le cas contraire, ils regardaient la suspension d'armes comme *dénoncée*, à dater de la réception de la réponse de S. A. le prince de *Neufchâtel*. »

Voici l'explication qui fut donnée par le Major-Général :

Neumarck, 3 juin 1813.

« Monsieur le duc de *Vicence*, je reçois à l'instant votre lettre datée de midi un quart. L'objet dont vous me parlez ne peut être qu'une *méprise*. Le corps qui était à Breslau n'a reçu qu'hier soir votre lettre relative à la suspension des hostilités pendant la Conférence. Je n'ai aucune connaissance que, depuis la signification de la suspension des hostilités, on ait fait aucun mouvement. Si on veut parler d'un pont qu'avaient détruit les Prussiens sur l'Oder, entre Breslau et Glogau, cela est vrai; mais les troupes qui s'y sont portées ne font point partie de celles comprises dans la suspension des hostilités.

« Le Prince Vice-Connétable, Major-Général,

« Alexandre. »

Poischwitz, le 22 mai—3 juin.

« Monsieur le Duc,

« La réponse que M. le prince de *Neufchâtel* vient d'adresser à Votre Excellence, relativement au mouvement que les troupes qui se trouvent à Breslau doivent

avoir fait sur Ohlau, ne peut nous satisfaire. La nouvelle de la suspension d'armes, signée avant-hier, à deux heures après-midi, a été portée sur toute la ligne des avant-postes des troupes y comprises, par des officiers russes et des officiers français envoyés par Votre Excellence. C'est M. de *Bongars*, aide-de-camp du Prince Major-Général, qui l'a portée aux troupes à Breslau ; par conséquent elle a été reçue, ainsi que nous en sommes instruits, *avant-hier avant minuit*, et *non pas hier*, comme le marque M. le prince de *Neufchâtel*. Nous sommes prêts à supposer encore, Monsieur le Duc, que c'est une *erreur ;* et, à moins d'en avoir la conviction, *nous rejetons une supposition qui ne doit pas avoir lieu entre nations civilisées*. Nous demandons à Votre Excellence une explication claire à ce sujet; et si, par hasard, il s'est fait un mouvement par erreur depuis que la nouvelle de la suspension d'armes a été connue sur toute la ligne des troupes y comprises, c'est-à-dire depuis avant-hier avant minuit, nous ne doutons pas qu'on ne donne immédiatement l'ordre de faire retourner les troupes qui auraient marché. Nous prions Votre Excellence de nous faire savoir ce qui sera fait à ce sujet, nous la prions également, si, contre toute attente, on refusait de nous satisfaire sur un point de la plus stricte justice, de nous en instruire le plus tôt possible.

« Nous prions en même temps Votre Excellence d'agréer, etc.

« SCHOUWALOFF. KLEIST. »

En réalité, le mouvement sur Ohlau était une violation flagrante de la Convention ; c'était une infraction inexcusable, mais que l'on présenta comme une faute individuelle du commandant d'un détachement. Les

Alliés n'insistèrent pas; mais ce fut un *premier grief* car il y en eut un *second* bien autrement grave, qu'ils tinrent en réserve, et dont, plus tard, ils s'autorisèrent pour user de représailles.

Après avoir épuisé tous les moyens que la discussion pouvait mettre au service de son opiniâtreté, *Napoléon* n'eut plus qu'à menacer de l'*ultima ratio regum*, et ce fut le prince de *Neufchâtel* qu'il chargea de cette commission :

« Monsieur le duc de *Vicence*, l'Empereur, voyant par votre correspondance qu'on ne pouvait s'arranger avec les Plénipotentiaires, attendait de vos nouvelles hier au soir, de manière à ce que les hostilités auraient pu recommencer aujourd'hui. En conséquence, *on a prévenu les Maréchaux de se tenir prêts à marcher ce matin; que les Conférences étaient rompues, et qu'il paraissait qu'on ne voulait pas s'arranger*. Tel est l'état des choses. Pendant ce temps, les Cosaques et les partis ennemis attaquent et font des courses et des excursions sur nos derrières. Sa Majesté vous a envoyé son *ultimatum;* elle désire que vous terminiez d'une manière ou d'autre, ne voyant dans tout cela, sinon que l'ennemi veut gagner du temps, un ou deux jours de plus.

« Le Prince Major-Général,

« ALEXANDRE. »

Lorsque le duc de *Vicence* donnait communication aux Plénipotentiaires des ordres qui venaient d'être transmis aux Maréchaux, arriva un officier porteur de la réponse des Souverains à la lettre écrite par les Plénipotentiaires, d'après le conseil du Duc, et que nous

avons mentionnée plus haut. Les généraux demandèrent alors au duc de *Vicence* s'il rompait l'armistice; et dans ce cas, il n'y avait plus à traiter; quant à eux, ils s'en tenaient à ce que prescrivait la suspension. Au surplus, ils allaient lire la réponse de leurs Souverains, et ils pourraient en donner une sur la négociation. Il était quatre heures du matin; au bout d'une demi-heure, ils s'étaient rendus chez le duc de *Vicence*, à qui ils avaient fait lire les premières lignes de la réponse, laquelle avait été retardée « parce que Leurs Majestés étaient sorties pour voir leurs troupes, lorsque le courrier était arrivé. » Ils déclarent alors qu'ils consentaient sur les deux points importants qu'exigeait *Napoléon*, savoir : la durée de l'armistice et la neutralisation de Breslau. Pour le premier point, la rédaction était ainsi convenue : « L'armistice sera de deux mois, formant soixante jours, et six pour le dénoncer, avec la condition que le second mois sera la conséquence des bases de paix établies dans le premier mois. »

L'accueil fait par *Napoléon* à la dépêche que s'était empressé de lui expédier le duc de *Vicence* ne répondit pas à l'attente de ce dernier, qui reçut presque aussitôt les ordres suivants :

Neumarck, le 4 juin, 9 heures et demie.

« Monsieur le duc de *Vicence*, je m'empresse de répondre à la lettre que vous venez de m'envoyer par l'adjudant-commandant *Galbois*. L'Empereur, après en avoir pris lecture, me charge de vous répondre, qu'il n'est pas content que vous ayez adopté une rédaction comme celle que vous soulignez dans votre dépêche.

Puisque vous n'êtes pas des Plénipotentiaires, que vous ne voulez pas parler de préambules de paix, il est donc ridicule d'en parler là. Cette rédaction a l'air de vouloir imposer la paix, et comment ignorez-vous, *vous qui connaissez les relations de l'Autriche, si l'armistice n'est pas pour nous une chose funeste, vu qu'au moment de le dénoncer, l'Autriche interviendra et reprendra couleur.*

« L'armistice doit donc être pour deux mois, ou jusqu'au 20 juillet, si l'on veut, mais sans rien qui complique la question.

« Vous direz donc, Monsieur le Duc, qu'on n'adopte pas la rédaction présentée dans votre lettre ce matin, parce que, soit d'une part, soit de l'autre, il n'y a pas de dignité ni pour les uns, ni pour les autres d'avoir l'air de se menacer de la reprise des hostilités pour influencer les négociations ; que la force des deux parties belligérantes est trop en équilibre pour que l'une ou l'autre puisse avoir la prétention d'influer les négociations par la rupture de l'armistice, et que quant à la France, cette menace qui serait faite dans le cours des négociations, romprait tout.

« La paix doit être le résultat d'un système bien réfléchi, fondé sur les vrais intérêts des différents pays, honorable à tous, et ne peut pas être ni une capitulation, ni le résultat d'une menace ; que si c'est à nous que cela s'adresse, nous ne craignons pas la guerre. Lorsqu'on a demandé quarante jours pour négocier la paix, c'est précisément pour éviter cet inconvénient. Il ne peut donc se mêler ni un sentiment d'aigreur, ni un sentiment de menace.

« La condition des deux mois d'armistice, telle qu'elle est rédigée, est donc inadmissible à la dignité des Souverains et à la négociation.

« L'Empereur, Monsieur le Duc, désire que vous terminiez, puisque vous avez son *ultimatum*.

« Telle est, Monsieur le Duc, la réponse de l'Empereur.

« Recevez, l'assurance, etc.

« Le Prince Major-Général,

« ALEXANDRE. »

La question politique ainsi traitée par le Major-Général, *Napoléon* voulut encore traiter la question qu'il regardait comme touchant son honneur personnel, et il écrivit à son Plénipotentiaire :

« Monsieur le duc de *Vicence*, cette rédaction : *L'armistice sera de deux mois, à condition que le second mois sera la conséquence des bases de paix qui auront été établies dans le premier mois*, est inadmissible. C'est un style de capitulation et non d'armistice entre deux armées égales, et qui, par amour de la paix, font cesser les hostilités. Cela ferait supposer qu'une des deux parties contractantes ne ferait la paix que pressée par la force. Or, comme la proposition est faite par les ennemis, cela indique assez que ce serait convenir que c'est moi qui fais la paix par la crainte de leurs armes. Il faut qu'ils soient bien fous et aient une fausse idée des choses, s'ils nourrissent encore cette idée. Toutefois, *il n'en serait pas moins vrai que cet article, ainsi rédigé, serait déshonorant pour moi*, et propre à rompre toute négociation de paix : car l'idée seule que les ennemis croient me menacer me porterait à les braver; et pour leur faire voir que je ne demande pas un armistice indéfini, restez toujours au terme du 20 juillet, toujours sur le même raisonnement, qu'il faut

quarante jours pleins pour essayer si l'on peut s'entendre. N'excluez pas toutefois les deux mois s'ils y adhèrent. En y réfléchissant, et lorsque vous aurez développé cette idée, ils sentiront eux-mêmes l'inconvenance et l'absurdité de leur modification. S'il y a suspension d'hostilités pendant deux mois, l'avantage n'est ni pour eux ni pour moi, et peut-être même qu'en approfondissant ce point, il serait facile de leur faire comprendre que tout ce qui tend à leur faire gagner l'hiver est, militairement parlant, à leur avantage.

« Je suis vraiment fâché que cette négociation dure si long-temps. Pendant ces délais, l'ennemi gagne tout ce qu'il peut gagner ; ses troupes se réorganisent, et moi je reste en l'air. Je suis plus fâché encore que vous ne sentiez pas la conséquence d'un article comme celui que vous m'envoyez. Toute négociation de paix entre les deux parties serait impossible, si les ennemis continuaient à avoir l'idée que je puis être, en désirant la paix, influencé par la peur de la guerre. La proposition de cet article serait une chose funeste, si je ne la considérais pas comme irréfléchie. Si nous ne voulions pas traiter de la paix, nous n'aurions pas la sottise de traiter d'un armistice dans le moment actuel et surtout nous ne l'aurions pas prolongé pendant ces quatre jours qui ont été tout à l'avantage des alliés. Tâchez d'en finir avant midi. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON.

« Neumarck, 4 juin 1813, dix heures du matin. »

Effectivement, une heure après la réception de cette lettre, le duc de *Vicence* informait l'Empereur que

« l'armistice était convenu sur les bases que Sa Majesté avait fixées. » L'article relatif à la durée de l'armistice était remplacé par un autre où le nom de la paix n'était pas même mentionné.

Les Plénipotentiaires alliés regardaient les ratifications comme inutiles, puisque leurs pleins pouvoirs étaient définitifs, mais *Napoléon* signa la ratification qui eut lieu dans la journée.

Des officiers des deux armées furent expédiés pour faire cesser les hostilités sur toute la ligne, en même temps que des commissaires étaient nommés pour suivre à Neumark l'exécution de l'armistice, savoir :

De la part de la France, le comte de *Flahaut*, aide-de-camp de l'Empereur, et le comte *Dumoustier*, général de division;

De la part des Alliés, le général prince *Tcherbatof*, pour la Russie, et le général baron de *Tuyll*, pour la Prusse.

Ces commissaires se réunirent le 5 à Neumark, d'où partirent des officiers des nations belligérantes, pour remettre aux commandants en chef des différents corps d'armée les ampliations de l'acte d'armistice, dont voici le sommaire :

L'armistice durera jusqu'au 20 juillet; plus six jours pour le dénoncer à son expiration. *Art.* 2.

L'*art.* 4 détermine la ligne de démarcation, de manière que Parchwitz, Liegnitz, Goldberg et Lähn resteront aux Français; Landshut, Rudelstadt, Bolkenhayn, Striegau et Canth aux Alliés. Le territoire situé entre la ligne de démarcation des deux armées, ainsi que Breslau, seront neutres et ne pourront être occupés par aucune troupe. Depuis l'embouchure de la Katzbach dans l'Oder, la ligne de démarcation suivra ce fleuve jusqu'à la frontière de Saxe et de Prusse, et joindra l'Elbe, qui fait la ligne jusqu'à son embouchure. Les enclaves prussiennes en Saxe seront neutres.

Si Hambourg n'est qu'assiégé, cette ville sera traitée comme les autres villes assiégées.

Les places de Dantzig, Modlin, Zamosc, Stettin et Custrin seront ravitaillées tous les cinq jours. *Art.* 5. Un historien allemand, très-bien informé[1], nous apprend que cette condition ne fut pas remplie dans toute son étendue, et il justifie la conduite des Alliés en la représentant « comme une représaille de la perfidie dont *Buonaparte* fit preuve en exterminant le corps de *Lützow*, compris dans l'armistice[2]. » Malgré cette autorité, nous doutons de l'exactitude de l'assertion, parce que nulle part *Napoléon* n'a reproché aux Alliés d'avoir manqué de bonne foi dans l'exécution de cet article. Le seul indice qui pourrait appuyer l'énoncé de *Buchholz* est l'*art.* 6 de la convention de Neumark, du 26 juillet 1813, dont il sera question plus bas. Cet article dit : « *A l'égard des difficultés* qui se sont élevées sur la quotité de vivres à fournir aux garnisons des places fortes, pendant la prolongation de l'armistice, on est convenu des deux côtés de laisser cette affaire à la décision des Plénipotentiaires des Puissances belligérantes qui se trouvent à Prague. »

Pendant l'armistice, chaque place aura au-delà de son enceinte un rayon d'une lieue qui sera neutre. Magdebourg aura par conséquent une lieue sur la droite de l'Elbe, *Art.* 6.

On nommera de part et d'autre deux commissaires officiers généraux qui se tiendront dans la ligne de neutralité à Neumark, pour veiller à l'exécution des stipulations de l'armistice. *Art.* 12.

Ici on demande naturellement ce qui peut avoir engagé les deux parties à conclure cet armistice. On voit

[1] Buchholz, *Gesch. der Europ. Staaten*, vol. III, p. 120.
[2] Voy. l'explication de l'affaire Lutzow, à la fin de ce paragraphe.

bien le motif des Alliés : l'Autriche, qui déjà s'était engagée envers la coalition, avait besoin de ces six semaines pour compléter son armement et tourner toutes ses forces contre *Napoléon*, si dans l'intervalle il refusait la paix. L'Empereur de Russie et le Roi de Prusse désiraient également employer ce délai ; le premier, pour faire arriver ses réserves ; le second, pour achever l'armement général de la landwehr. Il y a plus : si l'armistice n'avait pas lieu, il fallait que l'armée prussienne choisît entre deux partis. Occupera-t-elle un camp retranché entre Neisse et Glatz, ou suivra-t-elle les Russes qui ne pouvaient se séparer de la Pologne, base de leurs opérations ? Dans le premier cas, elle était exposée ; dans l'autre, il était à prévoir que les Français suivraient les armées combinées dans un pays où, malgré les vexations qu'ils y avaient commises, ils avaient non des amis, mais des partisans. Une retraite au delà de la Vistule paraissait devoir être le résultat immanquable d'une telle résolution.

Quant à *Napoléon*, la résistance qu'il avait rencontrée dans les batailles du 2 et du 20 mai, les pertes immenses qu'il avaient éprouvées, le danger dont il était menacé dans le nord par le débarquement des Suédois, et au sud par la rupture probable avec l'Autriche, toutes ces circonstances lui firent désirer un armistice pendant lequel il pourrait renforcer les armées, et peut-être conjurer par une négociation fallacieuse l'orage dont il était menacé.

Par suite de l'armistice, on eut encore à convenir d'une ligne de démarcation pour les 30 000 hommes que la Suède avait promis de joindre à l'armée des Alliés, et qui depuis quelque temps étaient en Poméranie. Le Prince royal avait de sa personne débarqué le 17 mai à Perdt, dans l'île de Rügen, et le 18 à

Stralsund. C'est de cette ville, où il s'occupa de la formation de son corps d'armée, qu'il écrivit à l'Empereur *Alexandre* une de ces lettres confidentielles plus merveilleuses que tous les récits pour peindre la situation politique du moment ; c'est en quelque sorte un corollaire de la négociation de l'armistice.

« Sire,

« Le colonel *Pozzo di Borgo* m'a remis les deux lettres dont Votre Majesté impériale a bien voulu le charger pour moi, en date de Schweidnitz, le 20 mai dernier, et je ne perds pas un instant à y répondre.

« En la lisant, Sire, j'ai éprouvé le plus profond chagrin de ce que Votre Majesté Impériale a paru douter de mon cœur et des sentiments qu'il lui a voués. Voyez, Sire, qu'au milieu même des moments les plus difficiles de nos discussions, ni mon amitié sincère pour Votre Majesté Impériale, ni la confiance illimitée que j'ai placée en ses promesses n'ont jamais souffert la moindre altération. Connaissant les immenses ressources de votre empire, Sire, je m'étais attaché à l'espérance que Votre Majesté trouverait le moyen de me fournir le corps de troupes stipulé dans nos traités, parce que cette réunion de forces promettait à la cause commune les résultats les plus heureux ; mais la lettre que Votre Majesté Impériale vient de m'écrire, en portant ce caractère de loyauté et d'épanchement qu'elle sait si bien exprimer, m'éclaire à la fois sur ce que j'ai à attendre d'elle, et sur la marche que mes devoirs et mon attachement pour Votre Majesté m'indiquent.

« Sire, les grands événements qui se précipitent ne nous permettent plus de revenir sur le passé ; que le souvenir d'opinions contraires soit enseveli à jamais !

Le présent nous appartient ; et en fondant une nouvelle époque de confiance mutuelle, il deviendra un nouveau gage d'un avenir heureux. La nouvelle de l'armistice conclu le 5 de ce mois m'est parvenue hier, et j'attends à tout moment la copie de cet acte. *Quelque onéreux qu'il soit, rien n'est perdu, si ce premier pas vers un accommodement avec l'ennemi commun n'est suivi d'un autre plus décisif encore, où il pourrait cimenter par la plume les avantages qu'il se sera acquis par l'épée.* La position militaire de l'empereur *Napoléon* est trop aventurée pour qu'il ne doive pas tout tenter en faveur de la paix ; *et sa tactique est plus active dans les négociations que sur le champ de bataille. La fermeté de Votre Majesté Impériale et celle de Sa Majesté le Roi de Prusse peuvent déjouer toutes les tentatives, et l'Europe peut encore être sauvée, si nous parvenons, Sire, à nous vouer à sa défense.* Déjà Votre Majesté Impériale a vu l'ancienne capitale de son empire consumée par les flammes au milieu des cohortes ennemies, qui étaient venues des bords du Rhin pour la conquérir. En cédant alors aux insinuations pacifiques de l'empereur *Napoléon*, Votre Majesté n'aurait aperçu des ruines du Kremlin que l'Europe dans les fers. *Elle résista aux intrigues et aux menaces* : la Russie fut délivrée, et les espérances rendues au continent. Que la même marche dans ce moment soit couronnée des mêmes succès ! Plus la crise actuelle est importante, et plus la concorde et la persévérance doivent devenir l'apanage des Puissances alliées. Que tout intérêt particulier s'ajourne devant les grands intérêts de la cause dont nous sommes les défenseurs, et mon cœur et mes calculs m'assurent que nous en sortirons avec gloire.

« *En employant les six semaines que nous laisse l'armistice à renforcer les armées, à concerter nos mouvements et à agir encore plus puissamment sur le moral de*

la cour d'Autriche, à mesure qu'elle nous verra en état de recommencer la guerre d'une manière efficace, je crois que nous retirerons de cette suspension d'armes une utilité réelle, bien préférable aux chances d'une nouvelle bataille, qui aurait pu amener immédiatement la paix.

« Si Votre Majesté Impériale et le Roi de Prusse sont décidés à remettre encore au sort des armes la grande question de la liberté européenne, à moins que l'empereur *Napoléon* ne se prête à des conditions qui assurent une garantie durable à la pacification, je propose à Votre Majesté Impériale, que si l'armée combinée n'avait pas reçu des renforts assez considérables avant l'expiration de l'armistice, elle reste derrière l'Oder, jusqu'à ce qu'elle soit en nombre égal à celle de l'ennemi. En attendant je pourrai prendre l'offensive, si Votre Majesté Impériale et le roi de Prusse mettent à ma disposition le corps dont l'état suit. En ajoutant à cette force 30 000 Suédois, je me trouverai, à l'ouverture de la campagne, avec plus de 60 000 hommes, non compris un corps de 15 000 hommes que je laisserai pour masquer les Danois et les Français à Hambourg et à Lubeck. Ce dernier corps réuni au landsturm du Mecklembourg que le Duc m'a promis de faire lever, aura, dans tous les cas, sa retraite assurée sur la presqu'île de Barth, que je fais retrancher sur Kibrutz, qui va devenir un bon poste, et enfin sur Stralsund, qui deviendra aussi bientôt, par les ouvrages que j'ai fait construire, une tête de pont excellente pour l'île de Rügen. En me portant sur le flanc quartier, ou sur les derrières de l'armée française, elle sera forcée de se replier pour venir à moi, et l'armée russe et prussienne en Silésie et en Pologne sera dégagée d'autant. Celle-ci, suivant alors les mouvements de l'empereur *Napoléon*, pourra profiter d'un moment opportun pour reprendre

l'offensive, et le résultat de nos efforts doit devenir funeste à l'ennemi.

« C'est ainsi, Sire, que nous devons dissiper les nuages momentanés qui ont obscurci la sérénité de nos relations; *c'est ainsi que le Continent attend encore des forces de votre empire et de la loyauté de vos principes, la tranquillité et l'indépendance qu'il réclame.* Les peuples de l'Allemagne ne demandent qu'un guide; la cour d'Autriche ne pourra pas rester indifférente à la vocation brillante que lui présentent à la fois sa propre sûreté, sa gloire, ses forces réelles, et les vœux des peuples opprimés. Tous les éléments pour réussir existent encore : séparés, ils ne tourneront qu'au profit de nos ennemis : unis, ils assureront le repos du monde

« Oui, Sire, *accepter une paix en ce moment dictée par l'empereur Napoléon, c'est poser la pierre sépulcrale sur l'Europe*, et si ce malheur arrive, il n'y a que l'Angleterre et la Suède qui peuvent rester intactes.

« Quelles que soient les déterminations de Votre Majesté Impériale, soit pour la guerre, soit pour une paix générale, je la prie de croire que j'irai en toute occasion au-devant de ses vœux avec une entière confiance. Je crois qu'il est plus important que jamais que nulle divergence d'opinion n'existe entre nous; et pour y parvenir, rien ne paraît plus propre qu'une entrevue personnelle. La politique est, à cette occasion, d'accord avec mon cœur; et je serai heureux si Votre Majesté Impériale et S. M. le roi de Prusse, en profitant du temps de relâche que donne l'armistice, peuvent venir à Berlin, ou à tel autre endroit que Votre Majesté indiquera. Une heure d'entretien, surtout dans des circonstances aussi pressantes que celles de ce moment, est plus décisive pour la marche des affaires qu'un mois de correspondance.

« C'est le lieutenant-général *Skjoldebrand* qui aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Majesté Impériale; ayant l'avantage d'être déjà connu de Votre Majesté Impériale, et possédant toute ma confiance, je prie Votre Majesté de lui accorder la sienne.

« Que Votre Majesté Impériale, rassurée sur mes intentions et sur mes plans, comme j'espère qu'elle le sera par cette lettre, n'y voie qu'un motif de plus pour persévérer dans la noble lutte qu'elle a entreprise, et qu'elle ne doute jamais de l'amitié inaltérable qui sera toujours indépendante de tous les événements humains, et de l'attachement sincère avec lequel je suis, etc :

Signé : CHARLES-JEAN.

Stralsund, 10 juin 1813.

(ÉTAT MENTIONNÉ AU § 5.)

Corps du général *Bulow*	25 000
— comte de *Tauentzien*	6 000
— comte de *Walmoden*	6 000
— comte de *Woronzoff*	4 000
Bataillons séparés qui pourraient être omis du côté de la Baltique et de la Finlande	6 000
Total	47 000

« Extrêmement occupé, il m'a été impossible d'écrire de ma main cette longue lettre ; mais je ne puis, Sire, résister au plaisir de réitérer à Votre Majesté l'assurance que je désire vivement que les circonstances actuelles jettent les bases d'une *union éternelle* entre la Russie et la Suède. *Il faut venger l'Europe et la sauver. Voilà, Sire, notre vocation : elle sera remplie*, j'en atteste les principes de Votre Majesté et les qualités éminentes qui ont fixé sur elle mes premiers regards et les yeux du monde. Que de vœux, que de soupirs sont

dans ce moment poussés vers le camp impérial russe! *Votre Majesté Impériale n'appartient pas seulement à la Russie, mais à l'univers :* ce fut le langage que j'ai eu l'honneur de lui tenir il y a deux mois, et certes les affaires sont loin d'être dans l'état où elles se trouvaient alors. L'Autriche et la Prusse étaient contre vous, Sire : aujourd'hui *la Prusse fait cause commune avec Votre Majesté ; l'Autriche est au moins neutre , et l'Allemagne nous appelle ;* elle s'arme, nous attend, et nous conjure de rester unis.

« Agréez, Sire, mes vœux et mes sentiments pour tout ce qui vous intéresse.

Signé : CHARLES-JEAN. »

« Stralsund, 10 juin 1813. »

Il n'était pas assurément téméraire, après une pareille lettre, d'affirmer que le Prince-Royal était soupçonné *à tort* d'être l'ami secret de *Napoléon ;* mais on sera beaucoup mieux fixé sur les sentiments qui animaient l'Empereur et le Prince-Royal, l'un à l'égard de l'autre, par la lecture de pièces d'une nature tout autrement grave, et que l'on trouvera dans notre *Répertoire diplomatique universel.*

Pour compléter l'historique de l'armistice de Poischwitz, il nous reste à consigner un dernier événement, « *which Europe has had much cause to lament, and of which France has too much reason to be ashamed.* »

C'est ainsi qu'un célèbre historien anglais, *Alison*, caractérise l'attentat commis le 17 juin 1813, contre la

légion commandée par de *Lützow*[1], et qui doit en effet rester inscrit dans les annales du Droit public européen comme une violation des lois de la guerre, et une violation d'autant plus déplorable que, peu de jours auparavant, les généraux russes *Vorontsof* et *Tchernitchef*, sur le point d'enlever Leipzig, renoncèrent à leur entreprise, sur la seule parole du duc de *Padoue*, qui leur notifiait l'armistice, sans avoir cependant autre chose à produire qu'une lettre confidentielle du duc de *Bassano*.

Voici l'exposé des faits, dont nous avons pour ainsi dire le contrôle par un des hommes les plus dévoués à la personne de *Napoléon*.

Aussitôt après la signature de l'armistice, l'Empereur étant de retour à Dresde, le major-général, prince de *Neufchâtel* donna ordre à l'adjudant-commandant *Carrion de Nisas* de se rendre à Géra, d'y attendre les troupes venant de Dresde, et d'en former une colonne jusqu'à concurrence de trois cents hommes d'infanterie, six cents de cavalerie et de trois pièces de canon. Ses instructions lui ordonnaient d'ailleurs de laisser filer les autres troupes lorsqu'il aurait formé sa colonne, laquelle était éventuellement destinée à appuyer les mouvements d'un corps de troupes commandées par le général *Castex*. L'ordre donné au baron de *Nisas* n'était réellement qu'une mesure de prévoyance relative aux corps de partisans prussiens qui se trouvaient momentanément enclavés dans les lignes françaises déterminées par l'armistice, et qui continueraient à agir hostilement sur les derrières de l'armée, du côté de Plauen, sous le spécieux prétexte que ce même armistice ne leur aurait pas été notifié. Au nombre de ces

[1] Voy. sur la famille des comtes de LUTZOW, *Genealogisches Taschenbuch der deutschen gräflichen Häuser*. Gotha, Justus Perthes. Publication annuelle.

corps nomades était celui du major *Lützow*, l'un des chefs les plus entreprenants, et dont la force pouvait être évaluée à trois mille hommes, principalement de cavalerie.

Au moment où le baron de *Nisas* arrivait à Géra, un détachement de la Garde, chargé d'escorter un convoi de farines, entrait aussi dans cette ville; comme il était en marche pour Dresde, il se trouvait nécessairement compris dans la catégorie des troupes dont *Nisas* « devait prendre le commandement et former ses colonnes. » La susceptibilité, on peut même dire la répugnance des corps privilégiés pour obéir à des officiers qui ne sont pas leurs chefs naturels est assez connue. L'officier qui commandait ce détachement prétendit « que la Garde faisait exception, et qu'elle se trouvait d'ailleurs dans un cas particulier à cause de l'obligation indispensable où elle était d'escorter le convoi. *Nisas* soutenait le contraire avec opiniâtreté.

Pendant cette contestation qui dura toute la matinée, on apprit que le major *Lützow se rendait seul et pacifiquement à Géra*. Quelques officiers allèrent parlementer avec lui. A la suite de divers propos, le major fut conduit chez *Nisas*, auquel on conseilla « de profiter de l'occasion, de le faire arrêter et de l'envoyer pieds et poings liés à Dresde, sauf à discuter ensuite sur la légalité de l'arrestation. On se flattait qu'en l'absence de ce chef de partisans, il serait facile de désorganiser son corps, d'enlever sa caisse et ses équipages, etc., etc. »

Assurément rien n'aurait été plus facile que de s'emparer d'un homme sans défiance. Le succès aurait sans doute contribué à l'avancement de *Nisas*; *mais depuis deux jours Lützow avait cessé les hostilités, s'était rangé sous la protection de l'armistice, avait reçu le capitaine saxon Jesenitz pour commissaire chargé*

de pourvoir à l'entretien de ses troupes, et avait instruit de son attitude pacifique le général de Gersdof qui s'était empressé de mettre la lettre de Lützow sous les yeux de l'Empereur et du prince de Neufchatel. Lützow demandait, en conséquence, un sauf-conduit pour traverser les lignes françaises et se rendre paisiblement aux cantonnements que des généraux prussiens lui avaient assignés au delà de l'Elbe. La présence de sa seule personne à Géra, qui était occupé par les Français, déposait en effet pour la bonne foi de *Lützow*.

Nisas pensa avec raison que le major, se réclamant des conditions de l'armistice, ne devait pas être considéré comme en état d'hostilité flagrante. Aussi, loin de le faire arrêter, il lui permit de se rendre à ses cantonnements avec sa troupe, ayant les armes basses et sans démonstrations hostiles. *Lützow*, plein de confiance dans la régularité de sa conduite, allait établir son bivouac à Kitzen, lorsqu'il fut indignement assailli : ses troupes furent massacrées; sa caisse et ses bagages furent pillés. Les débris de son corps furent menés battant jusqu'aux bords de l'Elbe, et lui-même ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Lorsque le général en chef de l'armée alliée fit demander une réparation de l'attentat, *Napoléon* ordonna de répondre que c'était un *malentendu*. Et, sur les instances qui furent faites par les commissaires russes et prussiens, chargés de veiller à l'exécution de la convention de Poischwitz, pour qu'une commission d'enquête instruisît sur cet événement, la seule satisfaction que donna le prince de *Neufchatel* fut de proposer l'échange des soldats de *Lützow*, comme si on les avait légalement faits prisonniers.

Quand la nouvelle de cet événement parvint en Angleterre, elle y excita une telle indignation que tous

ceux qui prétendaient connaître le véritable caractère de *Napoléon*, s'exprimaient encore avec plus de force sur le danger de faire la paix avec lui. « N'a-t-il pas, disait-on, des Ministres pour promettre, des négociateurs pour tromper, des orateurs pour exciter les esprits, et, surtout un caractère assez perfide pour engager sa foi et se jouer de sa parole? » Insistant alors sur l'affaire de Lützow, ces mêmes hommes disaient : « Après une pareille insulte au Droit des Gens, peut-on se flatter d'obtenir la paix avec celui qui viole l'armistice? La paix avec lui serait la plus dangereuse de toutes les trêves. Jadis l'Europe était excusable : elle cédait à la nécessité ; mais retrouvera-t-elle jamais une occasion plus belle? Quelle faute si on la laissait échapper! Profitons de l'enthousiasme des peuples pour la liberté, toute la Germanie demande l'indépendance ; et cet accord miraculeux, suscité par l'intérêt commun, excitera contre l'oppresseur des nations, une haine universelle; il donnera à la coalition une unité parfaite, et la fera sortir triomphante d'une lutte qui doit enfin décider de nos biens, de nos vies et de vos libertés. »

Pour nous, en mentionnant une pareille infraction aux lois de la guerre, nous nous bornerons à signaler une de ses suites funestes : les représailles. Moins de deux mois après cet événement, *l'avant-veille* du jour fixé pour la rupture de l'armistice, *Blücher*, s'autorisant de l'exemple, entrait en Silésie à la tête de 100 000 hommes et s'emparait de Breslau. — « Ceci est grave, dit *Napoléon*, en recevant la nouvelle. C'est un fait qui est gros d'incalculables conséquences.... Il faut recommencer à combattre, et il faut vaincre, sous peine d'être rejetés au delà du Rhin.... »

A l'appui des faits exposés, voici d'abord le compte rendu adressé aux commissaires de l'armistice.

Rapport officiel sur l'attentat commis le 17 *juin* 1813, *contre le corps de Lützow :*

« Le major *Lützow* ayant le 8 de ce mois reçu le premier avis, quoique non officiel, de l'armistice, suspendit ses opérations ; et le 14, le général saxon *Gersdorf* lui ayant assuré par écrit et sur sa parole d'honneur que l'armistice était conclu, il prit aussitôt la résolution de gagner l'Elbe par la route de Géra. Le capitaine de cavalerie *Jesenitz* lui fut donné pour commissaire chargé de pourvoir à l'entretien des troupes.

Non content de prendre ce parti, il crut devoir en instruire le général *Gersdorf;* ce dernier mit sans délai la lettre qu'il avait reçue à ce sujet sous les yeux de l'Empereur et du prince de *Neufchâtel.*

Ce fait est prouvé. Le major *Schütz* fut autorisé par le général *Gersdorf* à en faire mention officielle en cas de nécessité.

Ce fait prouve que l'Empereur et le major-général de son armée savaient avant le 17 où le major se trouvait avec ses troupes, et que le dernier avait déclaré que, conformément à l'armistice, il voulait se retirer sur le corps du général *Bülow.*

Quand le major arriva près de Géra, il apprit que cette ville avait été occupée par un détachement de Français, et que le volontaire *Schmidt*, envoyé le 13 pour remettre au commandant trois gendarmes faits prisonniers avant la nouvelle de l'armistice, avait été retenu prisonnier. M. *Schmidt* fut relâché après quelques difficultés, et l'on convint que le corps de *Lützow*, sans traverser Géra, continuerait sa marche par la route de Zeitz. Le major demanda qu'on lui donnât un officier pour l'accompagner jusqu'à l'Elbe; mais cela

lui fut refusé, et on ne lui laissa que le commissaire saxon *Jesenitz*.

Le 17, le corps de *Lützow* arriva dans les environs de Zeitz. Cette ville étant aussi occupée, le major aima mieux en faire le tour et y envoya M. *Jesenitz* pour instruire de sa marche le colonel vurtembergeois *Becker* qui commandait à Zeitz.

Le même jour, dans la soirée, le corps de *Lützow* fit halte à Kitzen, village à deux milles de Leipzig. On avait à peine eu le temps de débrider les chevaux, lorsque l'on vint annoncer au major qu'une forte colonne de cavalerie s'avançait. Le capitaine de cavalerie de *Kropf*, qui fut envoyé en parlementaire, rencontra effectivement le colonel de *Becker* qui s'approchait à la tête de son détachement en ordre de bataille ; et le major apprit de cet officier que le duc de *Padoue* le priait de ne pas aller plus avant, parce qu'il enverrait des officiers qui le conduiraient plus loin.

Le major promit d'attendre, et les deux commandants s'engagèrent réciproquement, sur leur parole d'honneur, à ne pas permettre que leurs troupes exerçassent aucun acte d'hostilité.

Cette ouverture, et la nouvelle que plusieurs soldats de son corps avaient été retenus, déterminèrent le major à envoyer sur-le-champ le capitaine de *Kropf* à Leipzig pour obtenir du duc de *Padoue* des éclaircissements à ce sujet, et hâter l'envoi des officiers qui avaient été promis.

M. de *Kropf* se mit en route avec M. de *Jesenitz*. A la porte de Leipzig, il fut accompagné par la garde jusqu'à sa chambre où il fut gardé par six sentinelles. Le duc de *Padoue* répondit aux représentations du capitaine *Kropf* qu'il ne pouvait le reconnaître comme parlementaire parce que son corps était composé de bri-

gands; ordonna de lui ôter son épée, et le traita en prisonnier.

Tandis que le capitaine *Kropf* essuyait un traitement aussi ignominieux, et que le major de *Lützow*, se fiant à la foi des traités, attendait l'issue de cette affaire, on lui annonça que de forts détachements de cavalerie s'approchaient de Kitzen. Le major monta à cheval et aperçut en effet deux corps de troupes de toutes armes s'avançer avec de l'artillerie. A la tête de la première colonne était le général wurtembergeois *Normann*, et derrière la seconde, le général français *Fournier*. Le général *Normann* ayant dit au major que le général *Fournier* commandait, le major crut devoir s'adresser à lui pour apprendre les motifs de ces démonstrations hostiles, et pour déclarer en même temps qu'il était disposé à se retirer sur l'Elbe, conformément à l'armistice, ajoutant que de son côté il en avait rempli scrupuleusement les conditions, et qu'il espérait que l'on en userait de même avec lui. Le général *Fournier* répliqua, en donnant sa parole d'honneur, que son intention n'était pas d'attaquer le major, et qu'elle était encore moins d'inquiéter les Prussiens dans leur marche sur Leipzig.

Pendant ces pourparlers, les colonnes ennemies s'approchaient toujours davantage, quoique l'on représentât qu'il conviendrait de leur faire faire halte jusqu'à ce que l'on eût terminé les éclaircissements réciproques.

Le major *Lützow* revint à Kitzen après cette conférence, et donna ordre de marcher, en renouvelant en même temps, sous peine de mort, la défense expresse de commettre la moindre hostilité.

Cet ordre fut exécuté sur-le-champ, et le corps défila sur la route de Leipzig, les Cosaques et les houssards russes, et un escadron de houlans prussiens en

tête. Les trois autres escadrons suivirent ce premier détachement. Le bagage précédait la marche. A peine le corps eut-il fait cent pas qu'il fut attaqué de tous côtés par les colonnes ennemies, qui, s'élançant à l'improviste de plusieurs points, fondirent sur les Prussiens à bride abattue et le sabre au poing, en criant : « *Demandez grâce, chiens de Prussiens.* » Le général *Normann* lui-même excitait ses soldats, en proférant ces paroles outrageantes.

Les Prussiens et les Russes, tranquillisés par les assurances solennelles des généraux ennemis, et liés par les défenses sévères de leurs propres chefs, n'opposèrent dans le premier moment aucune résistance à cette attaque imprévue. Celle qu'ils firent ensuite n'eut qu'un succès incomplet. La plus petite partie du corps réussit à s'échapper par la fuite au sort ignominieux qu'on lui préparait; tout le reste fut tué, blessé, fait prisonnier et mené à Leipzig. Les officiers et les soldats y essuyèrent le traitement le plus cruel. On leur prit leurs chevaux, leurs armes et leur bagage, et on les traita plutôt comme des bandits que comme des prisonniers de guerre.

Le chef d'escadron d'*Aschenbach*, qui au commencement de l'affaire avait trouvé moyen de se sauver à Leipzig, voulut se plaindre au duc de *Padoue* de cette trahison commise envers ses camarades; mais l'on n'eut aucun égard à ses représentations; il fallut qu'il cédât à la force. Il fut également désarmé et emmené comme prisonnier.

Le même jour auquel cet horrible attentat fut commis contre le corps de *Lützow*, le major de *Schütz* arriva à Dresde pour porter à tous les chefs des corps détachés l'ordre de se conformer à l'armistice et de repasser l'Elbe. Le général *Barclay* de *Tolly* s'était hâté d'envoyer cet officier aussitôt qu'il avait appris

que le major de *Lützow* se trouvait dans les environs de Plauen.

Le major de *Schütz* se rendit, le 17 à midi, jour de son arrivée à Dresde et de l'attaque contre les troupes alliées, auprès du prince de *Neufchâtel*, major-général de l'armée française, pour lui communiquer le but de sa mission. Le prince eut l'air de l'approuver et de l'autoriser à continuer son voyage, mais il déclara en même temps qu'il devait le différer jusqu'à ce que l'on eût appris où se trouvait le major de *Lützow*, dont il assura qu'il n'avait aucune nouvelle. Le major de *Schütz* lui ayant répondu que ce corps était à Plauen, le Prince réitéra la même déclaration.

Le général *Monthion*, chef de l'état-major-général du prince de Neufchâtel, parla dans le même sens au major de *Schütz*, et prétendit qu'il n'avait aucune nouvelle du corps de *Lützow*; il proposa néanmoins au major de prendre sur-le-champ la route de Zerbst, pour aller, conformément à la mission dont il était chargé, dire au major de *Hellwig* de se retirer sur le corps du général *Bülow*, ajoutant que cette excursion ne le retiendrait que deux jours, et que lui, général *Monthion*, espérait dans l'intervalle se procurer des renseignements positifs sur le lieu où se trouvaient le major *Lützow* et son détachement.

Le major de *Schütz* crut devoir accepter cette proposition; mais à son retour de Zerbst, il apprit, à son extrême surprise, que le corps de *Lützow* avait été attaqué et désarmé le 17, le même jour où le major-général lui assurait qu'il n'avait absolument aucune nouvelle de ce corps, ce qui l'empêchait de consentir au départ du major de *Schütz*. Celui-ci, pénétré d'une juste indignation, alla trouver le prince de *Neufchâtel*. Après quelques tentatives infructueuses, il obtint enfin une audience dans laquelle le Prince répondit à ses récla-

mations « qu'il fallait regarder cette affaire comme un « simple malentendu ; *que d'ailleurs c'étaient les Wur-« tembergeois qui avaient attaqué;* qu'il avait déjà « écrit touchant cette affaire aux commissaires de l'ar-« mistice à Neumarkt, pour donner les éclaircissements « nécessaires. »

Le baron de *Martens* qui, le 24, avait été envoyé par le général *Bülow* pour demander que l'attentat commis contre le corps de *Lützow* fût sévèrement recherché, et que le fait fût mis au jour par une commission mixte, obtint de même une réponse évasive. Le Prince se contenta de répondre qu'il avait écrit amplement de cette affaire au général *Barclay de Tolly* dans la lettre dont il donnait copie, et qu'il enverrait incessamment une copie de ces dépêches au général *Bülow*.

Le major-général prétendait dans cette dépêche que dès le 7 le major de *Lützow* avait été instruit de l'armistice, ce qui ne résulte pas des témoignages unanimes dont on a dressé procès-verbal.

Le major de *Lützow* avait fait dire, disait le major-général à l'officier qui lui apporta la copie de l'armistice, qu'il ne le reconnaissait pas; mais le capitaine de cavalerie *Monbé* n'apporta que le 14, au major, la première nouvelle de l'armistice. Cet officier fut aussi le porteur de la lettre que le major de *Lützow* envoya à ce sujet au général *Gersdorf*, et qui fut remise par ce dernier en main propre au Prince de *Neufchâtel* et à l'Empereur *Napoléon*. Comment peut-on nier des faits aussi clairement démontrés?

Le Prince ajoute que le major avait continué les hostilités depuis le 7 jusqu'au 18. Cette assertion est aussi absolument dénuée de fondement. Le major a cessé toute hostilité dès qu'il a été instruit de l'armistice; il a même renvoyé à Gera, par le volontaire de *Schmidt*,

les trois gendarmes qui avaient été faits prisonniers avant qu'il connût l'armistice.

La seule satisfaction que propose le major-général au général *Barclay de Tolly* est l'échange des prisonniers faits respectivement depuis le 14 du mois de juin. »

Nous devons apprendre maintenant ce qui s'était passé au quartier général français. Il serait naturel de croire que l'on avait su gré à M. de *Nisas* de sa modération et de son respect pour le Droit des Gens ; loin de là, on l'avait *dénoncé* auprès de *Napoléon*, et lorsqu'il arriva à Dresde pour rendre compte de sa mission, que le refus d'obéir de la part de l'officier de la garde aurait de toute manière rendue illusoire, on le mit aux arrêts.

« C'est alors, dit un témoin oculaire, que le comte de *Turenne* et moi, ayant pris connaissance de tous les détails de cette affaire, nous intéressâmes le Prince de *Neufchâtel*, qui demanda et obtint pour M. de *Nisas* une audience de l'Empereur.

« Cette audience se passa dans le jardin du palais, en présence du duc de *Dalmatie*. Mais déjà les *préventions* étaient données et accueillies. Les égards de *Napoléon* pour cette belle garde qui faisait l'un des plus fermes appuis de sa puissance militaire, prévalurent sur toute autre considération. Ce Prince ne voulut pas être impartial, quoiqu'au fond de son cœur, il dût sentir qu'à la place de *Nisas* il se serait conduit comme lui. Il ne voulut admettre aucune justification, fondée sur le refus d'obéissance, prétendant que « ce serait

calomnier sa garde. » Vainement l'accusé demanda a être jugé par un Conseil de guerre. Il fut destitué de son grade purement et simplement, sans que le décret de cet acte absolu exprimât un seul motif.

« Pendant cette longue audience, j'étais placé à l'une des fenêtres du palais qui donnaient sur le jardin. Je suivais du cœur et des yeux tous les mouvements de *Napoléon*, et j'éprouvais un serrement douloureux en voyant les traits si mobiles de son visage exprimer le reproche toutes les fois que *Nisas* voulait se justifier avec chaleur et en homme qui se sent blessé dans son honneur. Plus d'une fois je vis le maréchal *Soult* le tirer par le pan de son habit comme pour l'engager à modérer cette extrême sensibilité qui ne pouvait que lui nuire; mais *Nisas* ne voulait pas avoir tort, et l'Empereur voulait avoir raison. Il faut le dire, à la louange du duc de *Dalmatie*, quoique l'un des colonels-généraux de la garde, il ne défendit point l'officier qui servait sous ses ordres, et ne prononça pas un seul mot qui fût à la charge de *Nisas*. Quelques heures plus tard, ce moment passé, *Napoléon* aurait interprété lui-même ce *silence éloquent ;* mais les grandes affaires l'occupaient, et il n'avait plus auprès de lui son *génie familier*. Certainement, si *Duroc* eût été encore vivant, il n'aurait pas manqué de faire valoir tous les droits que devait présenter la vie publique de *Nisas*[1]. Au reste, cet officier répondit à sa destitution en allant se placer comme volontaire dans un régiment de dragons, avec lequel il fit les campagnes de 1813 et 1814;

[1] Il eût été permis, en effet, de rappeler une circonstance importante. Lorsqu'on mit en délibération au Tribunat la proposition de M. Curée, pour élever le Premier Consul à la pourpre impériale, et lorsque le général Carnot s'y opposait avec un commencement de succès, M. de Nisas s'élança à la tribune et fit cette brillante improvisation qui entraîna les suffrages.

et pour que rien ne manquât à sa réhabilitation, le maréchal *Soult*, parvenu au Ministère de la Guerre, replaça *Nisas* dans son grade d'adjudant-commandant, et ordonna le rappel de ses appointements. »

Lorsque le péril est passé, lorsqu'après une guerre sanglante les armes se reposent à l'ombre de la paix, laissant à l'impartiale vérité les moyens de faire entendre sa voix, il est curieux et instructif de rapprocher les opinions et les sentiments des deux partis qui se sont combattus, pour expliquer et coordonner les faits et les actions qui ont plus ou moins influé sur les événements militaires. Alors, l'inflexible histoire ne transige point avec les inexactitudes et les molles complaisances. Elle assigne à chacun sa part de blâme et de louange. M. de *Lutzow* se plaignant du général *Fournier*, et ne cessant de vanter la loyauté de M. de *Nisas*, a lui-même tracé le devoir de l'historien.

C'est ici que se termine la première période de la campagne de 1813. « Du côté des Alliés, dit *Plotho*, bien du sang avait été versé, bien des lauriers avaient été cueillis, mais tous les efforts avaient été infructueux, et l'ennemi avançait dans un pays conquis, bien qu'il n'eût pas remporté une seule victoire décisive. La chute de Hambourg contribua à augmenter la consternation. La conclusion de l'armistice ne la diminua pas; car elle semblait indiquer que les plans de *Buonaparte* avaient réussi. L'enthousiasme avec lequel les peuples avaient pris les armes se ralentit un peu; cependant la grande masse persista à mourir plutôt que de faire la paix sur les bords de l'Elbe. Le temps de l'armistice fut, pour une partie de l'Allemagne, l'époque d'une inquiétude d'autant plus pénible, que le public ignorait la cause de l'irrésolution qu'on remarquait dans la conduite de

l'Autriche. Néanmoins l'armistice de Poischwitz était bien différent des conventions de ce genre qu'on était accoutumé à voir conclure à *Buonaparte;* jusqu'à présent, les armistices avec ce chef avaient toujours été les précurseurs de la paix; mais ils avaient été achetés par des concessions qui équivalaient à des défaites, par la remise des forteresses dont les Français n'avaient pas pu s'emparer, par l'abandon des provinces occupées sur les derrières de l'ennemi; cette fois-ci, les Français évacuèrent une partie de leurs conquêtes, et les siéges des forteresses occupées par les troupes ne discontinuèrent pas. »

D'une autre part, voici quelles étaient les réflexions du Plénipotentiaire français : « J'avais négocié et conclu, dit le duc de *Vicence*, l'armistice de Plesswitz (*sic*) avec la Prusse et la Russie; l'Autriche grimaçait encore le rôle de conciliatrice, mais le pacte avec la France était déchiré.... Nous le savions. Cet armistice fut un malheur, parce que le temps était arrivé où les mesures les plus rationnelles devenaient désastreuses pour nous. Ceci est exact. Cette suspension d'armes était nécessaire à la réorganisation de l'armée et à ses approvisionnements de toute espèce; de plus, elle donnait à l'Empereur un peu de répit pour examiner dans le silence du cabinet les hautes questions de notre situation politique. Dans nos conférences, nous parlions à cœur ouvert de nos espérances, de nos craintes, de l'issue probable des négociations que j'étais chargé de suivre.... Mais c'était un parti pris à l'avance; nos efforts devaient se briser contre les machinations de l'Angleterre, l'Angleterre, notre implacable, notre éternelle ennemie !... Je dois dire que j'ai trouvé assistance dans l'Empereur de Russie. Ce Prince avait l'esprit juste et élevé; il voulait mettre la France hors d'état de lui nuire; mais non pas l'écraser. Le

fait que j'avance est corroboré par sa conduite en 1814.... Nos véritables ennemis, ceux-là qui avaient juré notre perte, c'étaient l'Angleterre, l'Autriche et la Suède.... Toutes les négociations venaient échouer contre le parti pris d'exterminer *Napoléon.* »

FIN DU TOME QUATORZIÈME.

ERRATA.

Pages.				
136	au lieu de	*annales*	lisez	*annates.*
162	au lieu de	*Friémont*	lisez	*Frimont.*
Id.	au lieu de	*Hatzfeld*	lisez	*Hatzfeldt.*
307	au lieu de	*Rome*	lisez	*Russie.*
347	au lieu de	*lu*	lisez	*la.*
392	au lieu de	*Il*	lisez	*Je.*
393	au lieu de	*Senft*	lisez	*Senfft.*
439	au lieu de	*Wadl*	lisez	*Wald.*

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATORZIÈME VOLUME.

SUITE

DE LA

QUATRIÈME PÉRIODE,

OU

HISTOIRE DES TRAITÉS DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DE 1815. — 1791-1815.

CHAPITRE XLI (SUITE).

TRAITÉS DE PARIS DU 30 MAI 1814 (SUITE).

SECTION III.

CAMPAGNE DE 1813.

Page 1.

FIN DE LA TABLE.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET C[ie]
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

